This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 819 106

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

905
M938

STANFORD UNIVERS
LIBRARIES
STACKS
APR 17 1970

LE MOYEN AGE

TOME 17

(2ème Série—Tome 8)

1904

LE MOYEN AGE

CHALON-S-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

LE MOYEN AGE

REVUE

D'HISTOIRE & DE PHILOLOGIE

DIRECTEURS :

MM. A. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

SECRÉTAIRE : M. A. VIDIER

2e SÉRIE. — TOME VIII

(TOME XVII DE LA COLLECTION)

PARIS (2e)

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1904

(Tous droits réservés)

Reprinted with the permission of Librairie Honoré Champion Editeur

JOHNSON REPRINT CORPORATION
11 Fifth Avenue, *New York, N.Y. 10003*

JOHNSON REPRINT COMPANY LIMIT
Berkeley Square House, London,

First reprinting, 1966, Johnson Reprint Corporation

Printed in the United States of America

DE L'AUTHENTICITÉ
DES
CHARTES DE FONDATION ET BULLES
DE L'ABBAYE DE LA TRINITÉ DE VENDOME

I

La question agitée par Launoy, dans son livre intitulé : *Inquisitio in chartam fundationis et privilegia Vindocinensis monasterii,* sur l'authenticité des chartes dites de fondation et de quelques bulles et privilèges de la Trinité de Vendôme, n'était qu'une manœuvre usitée dans ces longs procès si souvent soulevés dans l'ancien régime.

La multiplicité des droits honorifiques, des exemptions et privilèges, tant civils que religieux, l'étendue des possessions disséminées en des pays fort éloignés, ont de tout temps donné naissance à d'interminables débats, d'autant plus difficiles à résoudre que la jurisprudence variait avec chaque province, et que les cours laies et ecclésiastiques n'avaient pas toujours une juridiction bien délimitée.

Toujours est-il, dans le cas qui nous occupe, que les conclusions de Launoy, arguant de faux les chartes de fondation et les bulles de la Trinité, ne furent point admises par l'arrêt du 7 octobre 1662[1].

Cet argument de faux d'ailleurs n'était pas une nouveauté,

1. Voir Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. III, p. 427.

encore moins une accusation spéciale à la Trinité de Vendôme, et les avocats des moines s'en servaient à titre égal contre leurs adversaires.

Toutes ces accusations ne valent donc que par la force des arguments dont elles sont appuyées.

Launoy n'apporte pour ainsi dire que des raisons doctrinales, conformes à ses idées gallicanes et régaliennes, pour convaincre les juges de la prétendue falsification. L'Église, meilleure juge en la matière, n'a pas admis son appréciation, qu'elle estima contraire à sa doctrine séculaire et à ses droits, et elle mit le livre à l'Index[1].

Or, le point spécial de l'exemption monastique de toute juridiction épiscopale et de la dépendance immédiate des religieux de la Trinité du pape lui-même était précisément le principal chef d'accusation, la preuve la plus forte de falsification contre lesdites chartes.

Les arguments critiques tirés de l'histoire, etc., sont-ils plus heureux ? Déjà dans plusieurs notes inscrites par nous au bas des chartes, nous en avons sommairement démontré la faiblesse ou la fausseté.

Nous avions de plus préparé sur cette grave question de l'authenticité, une dissertation assez longue qui devait figurer en tête du volume des tables, dont la publication, par des circonstances indépendantes de notre volonté, a été retardée jusqu'à ce jour.

Dans l'intervalle, M. L. Halphen a publié dans la Revue le *Moyen Age* une *Étude critique sur les chartes de fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme*[2].

Nous concevons le sentiment délicat de l'auteur, qui devant l'annonce faite par nous d'une dissertation sur le même

1. Décret du 21 novembre 1689, maintenu dans les dernières éditions de l'*Index*.

Le Moyen Age, 1901, p. 69 et suiv. Nous nous référons au tirage à

sujet[1], n'a pas cru devoir nous en demander communication, ni se mettre en rapport avec nous. Nous n'aurions pas hésité cependant à lui faire part de nos conclusions ; le problème est trop attrayant pour ne pas tenter les érudits, et leur première ambition doit être de rechercher tout ce qui peut faire jaillir la lumière. Nous avons donc avec grande faveur accueilli la brochure que l'auteur nous envoyait en hommage.

II

La première partie de cette étude, pages 1 à 13, est consacrée par M. Halphen, à un résumé succinct et fidèle de la thèse de Launoy. Son argumentation lui paraît « de valeur inégale », parfois « non probante », parfois « ne résistant pas longtemps à l'examen », ou même « inexacte et complètement fausse », et il conclut, p. 14, « qu'elle n'était pour aucun des textes absolument satisfaisante », mais elle a suffit cependant « pour ébranler sa confiance ».

« D'autre part, ajoute-t-il avec raison, de ce que pour les autres chartes ses arguments restent sans portée, il ne s'ensuit pas qu'il nous les faille accepter sans réserves. » Il les soumet donc à un « nouvel examen plus attentif ».

Les conclusions d'ailleurs sont en grande partie conformes aux nôtres quand elles affirment l'authenticité d'un certain nombre de chartes accusées de faux par Launoy, savoir les n°s 35, 38, 39, 40, 105, 106, 344, 364, 366, 367, 369, 370 et le n° 45 du *Cartulaire Saintongeais de la Trinité ;* mais elles nous paraissent trop absolues quand elles déclarent quelques autres « falsifiées ». « Ces chartes au reste, ajoute-t-il, ne sont pas entièrement imaginaires, elles contiennent au contraire une grande part de vérités prises dans d'autres textes, mais cette part de vérités se trouve unie à des stipulations inexactement rapportées ou inventées de toutes pièces. »

1. Spécialement dans la Préface du 4e volume du *Cartulaire : Bullaire et Nécrologe*. M. Halphen, d'ailleurs, y fait allusion page 2, note 1, de sa brochure.

Cette falsification aurait eu lieu après 1084 et avant 1098.

Il faudrait par suite, accuser de ces moyens frauduleux, non le bon abbé Bernon, mais son jeune successeur Geoffroy, élu en 1092, à l'époque où l'abbaye était dans toute sa prospérité et dans sa plus grande ferveur[1].

Il n'est pas inutile, croyons-nous, d'avoir égard aux temps et aux personnes dans une question très complexe et pour la solution de laquelle nous n'avons pas en mains tous les documents contemporains, tous les moyens de contrôle exigés par les règles de la critique moderne.

Les usages d'un temps encore barbare où la force primait le droit, où le fils répudiait les donations et les contrats les plus avérés de son père, où les princes n'avaient nul égard aux engagements solennels de leurs prédécesseurs, ne sont pas à perdre de vue, quand il s'agit de discuter des documents qui relatent ces donations et ces contrats et les contestations, si bien nommées en latin *calumniæ*, auxquelles ils donnaient lieu.

Les religieux n'étaient pas à l'abri de ces mœurs barbares, n'en aurions-nous pour exemple que le fait cité en dernier lieu par M. Halphen.

Il s'agit de la longue contestation soulevée entre la Trinité de Vendôme et l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers pour la possession de l'église de Saint-Clément de Craon.

« Les représentants de Saint-Aubin, dit l'auteur, montrent la fausseté du document (établissant qu'ils ont donné leur plein consentement à un accord cédant cette église à la Trinité) : « quod S. Albini monachi audientes, veris testimoniis falsum

1. « Nullus itaque veraciter dicet æmulorum quod in tota Francia (a mari usque ad mare) monasterium sit ordinatum melius quam nostrum, quod nostro tempore per Dei gratiam ampliùs crevit quam prius devotio fundatorum ei contulerit : licet nunquam ecclesiam, nunquam alterius ecclesiæ decimam vel quamlibet possessionem ecclesiasticam eo modo acquisierim quo faciunt quidam. » Epist. IX et XIII libri I.

esse ostenderunt. » C'était donc, sans doute, *un faux* attribuable aux moines de la Trinité de Vendôme[1].

Il s'agirait bien, d'après M. Halphen, de la production d'un document *fabriqué* par nos moines, qui « en cette circonstance ne semblent pas s'être privés de recourir à l'industrie florissante des faussaires ». C'était faire remonter à une époque contemporaine l'accusation de *faux* en écriture publique et donner à la thèse un cachet piquant d'antiquité.

Qu'on nous permette avant tout d'élucider ce point, car si les documents incriminés sont réellement des faux, les adversaires aux dépens de qui ils ont été fabriqués ne pouvaient pas l'ignorer, et ils étaient dans leur droit en les repoussant avec mépris. Au contraire, s'ils s'abstiennent de cette accusation, c'est que l'authenticité de la charte était certainement pour eux au-dessus de tout soupçon.

Le passage visé par M. Halphen se trouve dans le n° 345. C'est une notice rédigée par un moine de Saint-Aubin, nommé Milon. Celui-ci parlant d'un document produit dans le débat par ceux de Vendôme, aux lieu et place d'un cirographe relatant un accord conclu entre Saint-Aubin et la Trinité, affirme, non pas que cette charte a été fabriquée, ni qu'elle est un faux, mais que ledit accord, très réellement conclu par son abbé est injuste en soi, faux par conséquent. Et il donne la raison de la non-valeur de cet accord, à savoir qu'il a été signé par l'abbé avec l'assentiment de quelques-uns de ses religieux seulement, malgré l'opposition formelle de quelques autres, et que par suite cet accord est contraire à la justice et aux saints canons et ne pouvait sortir son effet. « Un abbé peut-il vendre une possession malgré l'opposition d'une partie de son chapitre? » disait-il. Amat, archevêque de Bordeaux et les abbés qui l'assistaient se prononcèrent pour la validité de ce contrat. Le narrateur reconnaît la réalité de cette sentence et de suite la repousse avec indignation, comme injuste et fausse,

1. *Le Moyen Age*, 1901; Halphen, *Étude critique*, etc., p. 44, note.

parce qu'elle était rendue contre les saints canons[1]. L'emploi du même terme *falsum* en ces deux circonstances, précise et limite sa signification. La charte comme le jugement ne sont pas des actes fabriqués, inventés de toutes pièces, mais contiennent des allégations que l'on juge injustes ou fausses comme contraires aux lois ecclésiastiques.

M. Halphen n'a donc pas compris la signification de ce mot *falsum* dans les phrases précitées. La charte était bien authentique, mais elle était accusée d'énoncer une chose injuste.

Comment d'ailleurs les moines de Saint-Aubin auraient-ils pu douter de la sincérité d'un document qui avait été rédigé par un des leurs et était inscrit dans leur cartulaire ? En effet, les n°s 234 et 236, qui contiennent précisément l'accord signé par l'abbé de Saint-Aubin, sont extraits « ex veterrimis membranis S. Albini Andegavensis ; ex manuscripto S. Albini Andegavensis ».

Dans les débats si complexes et si acharnés soutenus par l'abbaye de Vendôme pour la conservation de ses privilèges et de ses biens, jamais ses adversaires ne mettent en doute la sincérité de ses titres, les évêques de Chartres, les comtes de Vendôme, comme les moines de Saint-Aubin pourront alléguer la violation des lois ecclésiastiques ou de leurs droits personnels, mais si nos moines produisent des actes écrits, des bulles pontificales, on ne leur oppose jamais un refus de les recevoir parce qu'ils sont faux et inventés.

L'abbé Geoffroy n'est pas sans le proclamer avec une certaine fierté : « Nunquam ecclesiam, nunquam alterius ecclesiæ decimam vel quamlibet possessionem ecclesiasticam eo modo acquisierim quo faciunt quidam. »

Il nous faut maintenant suivre M. Halphen dans la discus-

1. « Quandam cartam legi fecerunt, in qua continebatur quod... hanc concordiam concesserat. Quod S. Albini monachi audientes, veris testimoniis falsum esse ostenderunt... Amatus... tandem judicavit concordiam... non posse dissolvi... S. Albini monachi hoc judicium palam omnibus calumniati sunt injustum esse et falsum et contra sanctorum canonum decreta prolatum. » (Ch. 345.)

sion des chartes qu'il déclare fausses ou falsifiées. Elles sont au nombre de six, les nos 37, 36, 76, 107, 146 et 164.

III

Charte n° 37 (1047 à 1050)

Le n° 37 fut publié par Launoy d'après une copie prise par un oratorien de Vendôme, Jérôme Vignier. Il se trouvait au n° 2 dans le cartulaire manuscrit tel qu'il est conservé à Cheltenham, bibliothèque Phillipps, n° 2970, au folio D ou 1 ancien, et folio 5 de la pagination moderne et en partie au folio 8. Il fut inscrit probablement au XIIIe siècle ainsi que le n° 38, qui se trouve au folio 3 verso ancien et folio 7 moderne. Ce dernier figure également au n° 532, non loin du n° 35, inscrit au n° 519. Cette dernière insertion dans le Cartulaire est postérieure à 1105. Les conditions paléographiques de ces trois chartes, 37, accusée de faux, d'une part, 35 et 38 reconnues bonnes et authentiques, d'autre part, ne sont pas très sensiblement différentes.

Des objections insuffisantes développées par Launoy, comme le reconnaît M. Halphen, il ne ressort qu'une chose, à savoir que le n° 37 ne convient pas tel qu'il est à l'année 1040.

La question à élucider ici était donc bien celle même de la date. M. Halphen ne s'y refuse pas. « Si nous avons supposé, dit-il, une erreur dans l'indication chronologique du n° 38, c'est que les considérants même de l'acte nous y forçaient. Dans cette charte (n° 37), au contraire, rien de semblable. »

Un doute lui vient cependant : « En tous cas, il faut de toute nécessité la placer antérieurement à 1056, puisque l'Évière d'Angers n'y est pas nommée. »

Il faut donc examiner si l'on peut lui trouver une date intermédiaire entre 1040 et 1056, date qui doit être suffisamment indiquée par les « considérants », circonstances et faits contenus dans l'acte.

Remarquons tout d'abord que cette charte semble avoir un but particulier : énoncer et confirmer les privilèges et les possessions de l'abbaye dans le Vendômois et dans son siège primitif, à Vendôme, tandis que le n° 38 vise plus directement l'Évière et les possessions angevines.

Dans la première, l'abbaye est déclarée libre de toute juridiction du comte, et son territoire connu sous le nom de Bourgneuf ne relèvera que de la justice de l'abbé.

Or, y a-t-il une circonstance historique qui explique cette clause *nouvelle*, qui sera dans la suite contestée par les comtes?

Observons tout d'abord qu'il est dangereux et peu logique de déclarer suspecte et non authentique une clause par le seul fait qu'elle est nouvelle et qu'elle a été contestée dans la suite[1]. Peu de donations et de privilèges ont échappé à ce crible des contestations, *calumpniæ*, dans tout le cours du moyen âge. Il faudrait donc les rejeter en bloc comme œuvre d'un faussaire.

Mais la liberté de l'abbaye vis-à-vis du comte est un fait parfaitement constaté. La charte 95, dont l'authenticité est au-dessus de tout soupçon, en décrit longuement la cause et toute l'étendue.

Geoffroy-Martel voulait se dessaisir du comté de Vendôme et le rendre, poussé par des nécessités politiques, non par la confiance et l'affection, à son neveu Foulques l'Oison, qu'il en avait dépossédé jadis. C'était en 1050, peut-être même le fait était-il antérieur : « Cum nepoti meo Fulconi honorem Vindocinensem... donavissem... quod ille multum suppliciter suscepit... mihi juravit. » Il est certain qu'un projet d'une si haute gravité ne fut point une œuvre improvisée en un jour, que Geoffroy a dû le mûrir de longue main, et que les actes qui l'ont préparé durent le précéder de plusieurs années.

Enfin résolu, Geoffroy-Martel va-t-il abandonner au pouvoir d'un autre sa chère abbaye de la Trinité? Il en est le fondateur et le père; ne conservera-t-il aucun droit sur elle? Cet

1. Voir le *Moyen Age*, 1901; Halphen, *Étude critique*, p. 21, § dernier.

abandon serait bien opposé à son caractère. Non, il s'en réservera le patronage exclusif; le comte de Vendôme n'aura sur l'abbaye aucune juridiction; seul, le comte d'Anjou en assure la sauvegarde : « loci defensionem mihi et meis successoribus retinens... abbatiam cum omnibus quæ tunc habebat et habitura erat, ipso nepoti concedente, retinui. » Foulques doit jurer de conserver en bon état les biens de l'abbaye et de ne lui imposer aucune servitude : « aliquam consuetudinem vel violentiam, » de ne la soustraire jamais au patronage des comtes d'Anjou, même en cas de guerre avec eux, enfin de la laisser libre de faire tout ce qui serait utile au couvent : « mihi juravit quod abbatiam et cunctas res ejus ad honorem Dei et B. Petri quanto melius posset conservaret, nec abbatiam loci vel monachos se sciente qualibet occasione molestaret, nec aliquam consuetudinem vel violentiam rebus eorum inferret, nec unquam ab ipsa Vindocinensi abbatia Andegavensis comitis expelleret potestatem, etiamsi pro aliquibus rebus comes Andegavensis sibi guerram moveret. Concessit etiam ut quidquid inde pro utilitate monasterii agere vellent, liberam facultatem haberent..., etc. »

Cette indépendance de l'abbaye et de ses biens vis-à-vis du comte de Vendôme, si longuement développée dans cette charte 95, est résumée en quelques mots, par des expressions juridiques, dans la charte 37 : « Quod si abbas ejusdem loci adversus patriæ principem — lisez le comte de Vendôme — habebit querelam, non in curia comitis judicium cogatur persolvere, sed in curia abbatis, pro dignitate loci et reverentia. »

Puisque l'abbaye ne devait plus dépendre du comte, elle ne pouvait être citée d'office devant son tribunal.

Les circonstances solennelles du départ du fondateur, les nouvelles et si importantes prérogatives accordées par celui-ci à l'abbaye constituent évidemment des motifs suffisants pour une nouvelle proclamation, juridique et complète, de ses privilèges et de ses possessions.

Si la franchise de l'abbaye n'avait été inventée qu'entre

1085 et 1098 par la présentation d'une ou plusieurs chartes fausses, les comtes de Vendôme ne l'auraient pas reconnue avant cette époque et ne se seraient pas soumis à la juridiction abbatiale.

Or, le fait contraire est bien constaté et à plusieurs reprises.

La charte 174 (1060-1064) nous montre Foulques l'Oison, que ne retenait plus la présence de Geoffroy-Martel, décédé en 1060, persécutant l'abbaye, réalisant ainsi toutes les craintes du fondateur à son sujet. L'abbé lui intenta procès : « cum Fulcone rationem habuit, » et l'amena à résipiscence, « et ad satisfactionem reduxit ». Foulques reconnaît bien la juridiction et le droit de justice de l'abbé, car lui-même jure « super sancta sanctorum » et force ses gens, ses chasseurs, de donner satisfaction à l'abbé et aux moines, à leur volonté : « domino abbati et monachis ad ipsorum arbitrium satisfacerent. »

Le n° 175, daté du 13 avril 1064, est encore plus explicite. Le comte, avec son épouse, vient dans le chapitre même reconnaître sa faute : « in capitulum veniens, » et comme un vassal envers son suzerain, il met sa main dans celle de l'abbé et renouvelle le serment qu'il avait prêté à Geoffroy-Martel : « manum suam, sicut mos secularis exigit, in illius manum mittens... dedit fidem. »

Quelle traduction plus fidèle de notre texte si incriminé : « Si abbas... adversus patriæ principem habebit querelam, non in curia comitis judicium cogatur persolvere, sed in curia abbatis. »

Le comte d'Anjou lui-même se soumet à cette juridiction abbatiale. La charte qui constate le fait est célèbre, elle est citée par tous les auteurs. Les moines désolés des injustices de celui qui devait être leur protecteur, avaient exposé le crucifix sur un lit d'épines, dans l'église, priant nuit et jour, afin d'obtenir la paix; quand enfin Foulques Rechin, et son complice Eudes de Blazon, vinrent en personne à l'abbaye faire réparation publique de leurs injustices : « ad monasterium Sanctæ-Trinitatis ambo perexerunt ». Ch. 245, datée du mois

d'août 1074, dix ans au moins avant la prétendue fabrication des titres qui auraient introduit ce droit.

Entre 1068 et 1078, le même Foulques Rechin rappelle à son fidèle Renault de Châteaugontier son rôle de simple protecteur de l'indépendance de la Trinité, voulue par le fondateur et inhérente à la qualité de fief de Saint-Pierre : « Goffridus monasterium fundavit... quietum et ab omni consuetudine liberum beato Petro..... cujus alodium esse dinoscitur » (ch. 297).

En 1084, les moines étaient donc en pleine possession de ce droit; c'était un usage, et ils pouvaient dire en toute vérité au comte Bouchard qu'il avait agi « contra morem loci » (ch. 319).

Cette franchise n'était donc point une chose nouvelle et par conséquent suspecte en 1085, et nos religieux n'avaient nul besoin alors d'inventer des titres pour la faire triompher en droit; nous avons constaté dans l'acte de 1050 (n° 95) sa véritable origine.

La clause relative au BOURGNEUF est-elle plus controuvée?

Recueillons d'abord cet aveu de M. Halphen : « Il était fré-
» quent, dit-il, lors des fondations d'abbayes, que quelques
» terres fussent données dans les environs pour y établir un
» bourg. La Trinité n'eut pas grand mal à suivre cet exemple »
(page 40).

Cette dernière phrase n'est pas tombée d'une plume impartiale. Il fallait dire que les comtes de Vendôme durent s'empresser d'accorder semblable privilège à leurs moines.

Mais si cette concession d'un bourg était chose ordinaire, on ne peut donc la déclarer clause *suspecte*.

Le point de départ de cette franchise du Bourgneuf est toujours la rétrocession du Vendômois par Geoffroy-Martel à Foulques l'Oison, et c'est aussi le n° 95 qui, entre 1047 et 1050, l'énonce pour la première fois : « Concessit etiam ut

quidquid ab hominibus suis in toto comitatu suo monasterio venditum esset vel datum... absque sua vel successorum suorum contradictione seu consuetudine pacifice possiderent. »

Cette franchise générale des propriétés de l'abbaye devra bientôt être spécifiée pour le Bourgneuf, directement mis en cause par les contestations.

La charte 35, de 1040, la bulle de Clément II, de 1047, que l'on suppose cependant fabriquée, pour le besoin de la cause, vers 1095, n'en disent mot. Geoffroy-Martel n'avait pas encore vu la nécessité de sauvegarder pour l'avenir la liberté de l'abbaye.

Mais la cession du Vendômois rendait cette mesure préventive indispensable. Le principe posé dans l'acte solennel de 1050 (n° 95) doit donc recevoir une consécration publique. Il sera donc inséré au même titre que le droit de rendre librement la justice, dans un acte de rénovation ou de confirmation des privilèges de l'abbaye, savoir dans le n° 37 : « In castro Vindocini, terram ad burgum faciendum ab omni consetudine liberum et quietum. »

Les chartes et bulles postérieures ne feront que maintenir ces franchises, selon les exigences du moment[1], mais pour ce

1. En effet, les chartes 38 et 105, datées de 1056, relatives à l'Évière d'Angers, visant plus spécialement les possessions angevines, maintiennent les expressions générales du n° 95 : « possessiones eorum ab omni consuetudine vel exactione liberas ». La bulle de Victor II, qui suit d'après l'ordre chronologique, dit également : « nullam exactionem sive consuetudinem monasterii rebus inferat. » Mais le n° 36 qui, nous le verrons, est de 1057, et dont le but est de déclarer par le détail les biens et privilèges de l'abbaye, devient plus explicite : « In castro Vindocino terram ad burgum faciendum, cum rapto et furto et incendio, vicaria et banleuga et consuetudinibus universis. »

Alexandre II, en 1063, n° 164, revient aux termes plus larges : « In castro Vindocinensi, burgus cum universis consuetudinibus et quidquid in castro ipso Vindocinensi monachi possident. »

Les difficultés soulevées par le comte Geoffroy de Preuilly ne visent jamais la propriété même du bourg, qu'il reconnaît : « homines de burgo, quem habet Vindocini », mais tentent de restreindre ces franchises et surtout le droit de justice « ... reclamabat... quod homines monasterii in

qui regarde le Bourgneuf, jamais la légitime possession de ce bourg ne sera mise en doute, et sur ce point les accusations de M. Halphen tombent absolument à faux et ne reposent que sur une simple confusion. Seule, l'exemption de la justice du comte sera contestée, et nous n'avons plus qu'à renvoyer à ce que nous avons dit plus haut sur le droit de justice.

Nous sommes donc autorisés à dater l'acte qui proclame ces franchises de l'époque même où celles-ci paraissent, soit entre 1047 et 1050.

L'objection tirée des droits de la Trinité, dans la forêt de GATINES, ne nous paraît pas plus sérieuse.

Aux religieux qui fondaient des établissements agricoles et des prieurés dans ces immenses forêts incultes, et qui parfois s'engageaient à les défricher, quel privilège les seigneurs pouvaient-ils accorder? Non la propriété foncière, ni le droit de chasse, qu'ils se réservaient jalousement toujours. Le moindre droit était le panage, pour y faire vivre leurs troupeaux, et le droit d'usage ou de prendre le bois vif pour les constructions et le bois mort pour le chauffage.

C'est la concession minima accordée partout et toujours à tous les moines et par tous les seigneurs.

Or, d'après M. Halphen, « les chartes authentiques ne concédaient aux moines de la Trinité que la moitié de la somme produite par le payement du panage dans toute l'étendue de la forêt ». Tous les autres droits auraient été usurpés : « C'était

burgo monachorum... comiti emendarent », et il ne limite point cette réclamation au Bourgneuf, mais l'étend à toutes les possessions des moines, « et in terris ipsorum » (n° 356). — De même Geoffroy-Grisegonelle, en 1108, reconnaît l'indépendance du Bourgneuf et des autres biens : « monasterio nostro vel burgo, sive rebus nostris » (n° 420). — Et si en 1185, sur l'intervention de Henri II, Plantagenet, roi d'Angleterre, les moines font une concession : ce ne sera jamais aux dépens des hommes soumis à l'abbaye, mais à l'égard des étrangers : « si vero homo qui non sit abbatis, etc. »

C'est donc à tort que M. Halphen, p. 42, accuse les moines de Vendôme d'avoir usurpé « la possession officielle » du Bourgneuf.

trop peu... ils s'arrangèrent de manière à ne payer eux-mêmes aucune redevance » (p. 37).

En effet, en plus des droits ordinaires du panage et d'usage, Geoffroy-Martel avait accordé un droit plus rare, celui de prélever la moitié des rétributions payées au comte par ceux qui venaient faire paître leur troupeau dans la forêt.

Or, c'est précisément ce dernier droit, le seul extraordinaire, qui est reconnu authentique, et c'est le premier, généralement usité, que nos religieux auraient usurpé.

M. Halphen reconnaît que Geoffroy-Martel avait cependant accordé ces droits de panage et d'usage aux moines de Marmoutier. Cette donation, pour ceux-ci, est au-dessus de tout soupçon, elle est juste et légitime; mais si les moines de Vendôme produisent des titres et des documents prouvant en leur faveur des privilèges semblables, ces titres seront des faux fabriqués à plaisir. Le comte de Vendôme n'a eu avec les premiers que des relations rares; il poursuit au contraire ceux de la Trinité d'une prédilection marquée et bien naturelle. Est-il croyable qu'il aurait accordé toutes ses faveurs à ceux qu'il connaît à peine, pour les refuser à ceux qu'il appelle ses fils?

Plus que Marmoutier, la Trinité de Vendôme possédait dans l'étendue de la Gâtine de nombreux prieurés, elle avait à y construire églises et maisons d'habitation, à y entretenir ses colons. Son fondateur ne pouvait lui refuser les moyens d'atteindre ce but, et les droits de panage et d'usage étaient autrement utiles et nécessaires que la perception de quelques sous de redevance.

Des difficultés survinrent entre les différents bénéficiaires; des accords amiables maintiendront les droits de chacun. La charte 152, par laquelle Marmoutier obtint de Foulques l'Oison la conservation de ses droits, n'a pas d'autre portée.

Mais les droits de Marmoutier ne détruisent pas ceux de la Trinité, qui étaient antérieurs, comme l'affirme précisément la charte citée d'une manière trop incomplète par M. Halphen, p. 38.

D'après ce document, n° 117 du *Cartulaire Vendômois,* Geoffroy-Martel accorde à ceux de Marmoutier, non seulement le panage et l'usage, mais aussi la moitié des redevances à percevoir; et il proclame aussitôt qu'il avait antérieurement concédé cette terre à la Trinité, à qui, en compensation des pertes qu'elle va subir, il sera versé un cens annuel de 20 sols : « Universa hæc Martino beatissimo... concessi, ea ratione dumtaxat ut partem ex his quam Vindocinensibus monachis antea dederam, habeant ex hoc isti (Vindocinenses) de prædictis Majoris videlicet monasterii monachis censum xx solidorum[1].»

Si donc les droits de Marmoutier sont légitimes, plus légitimes encore, en vertu de la même charte, les droits antérieurs de la Trinité.

Ce témoignage suffit pour détruire toute la thèse de M. Halphen. Nous pouvons toutefois en citer un autre non moins irréfragable et antérieur à 1047.

Dans sa lutte contre Gervais, évêque du Mans, Geoffroy-Martel se vit plusieurs fois en mauvaise posture et fut obligé de faire des avances à Nihard de Montoire. Il reprit donc plusieurs donations faites à Trinité dans la forêt de Gâtines : « Statuit ei (à Nihard) dare illud de examplis quæ antea donaverat Sanctæ Trinitati, in terra forestæ Guastinæ[2]. »

Que l'on se repporte également aux donations spéciales faites pour les prieurés de Villedieu, Prunay, Houssay, les Hermites, etc., situés en pleine Gâtines, le droit d'usage dans la forêt est toujours concédé.

Si Geoffroy de Preuilly, en 1097 (ch. 356), la comtesse Mahaud, en 1119 (ch. 433), Geoffroy Grisegonelle, en 1139 (ch. 486), veulent restreindre ce droit, sont-ils, dans ces revendications intéressées, au-dessus de tout soupçon d'injustice? Et si eux-mêmes, dans les accords, reconnaissent s'être trompés, faudra-t-il, malgré leur aveu, leur donner raison et condamner les moines?

1. **Trémault**, *Cartulaire vendômois de Marmoutier*, ch. 117.
2. **Métais**, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, n° 68.

Tout cela ne peut se soutenir. Nos religieux pouvaient donc, sans encourir le risque d'être traités de faussaires et d'usurpateurs, avoir des chartes énonçant, proclamant en termes explicites, leurs droits et prérogatives dans la forêt de Gâtines. Cette clause, insérée d'ailleurs dans d'autres chartes d'origine différente et authentiques, n'est point suspecte en soi et ne constitue pas un signe distinctif de falsification.

Ce droit d'usage, dans la forêt de Gâtines, reconnu à la Trinité dans deux chartes, dont l'une antérieure à 1047, peut donc légitimement figurer dans notre n° 37, dont la date est précisément limitée entre 1047 et 1050.

Mais il porte la date de 1040.

Rien n'est moins certain que cette allégation. Le manuscrit de Cheltenham ne porte aucune date au bas de cette charte, et tout le dernier § : « Actum Vindocini, etc., » fait défaut, ainsi que nous l'avions consigné au bas de notre édition. Launoy seul, d'après son copiste, la donne. L'objection perd donc sur ce point toute sa valeur.

Toutefois, cette date de 1040 pourrait s'y trouver, sans pour cela porter préjudice à son authenticité, au même titre qu'au n° 38, qui n'est cependant que de 1056. Elle s'explique même au bas de l'une et de l'autre, sans recourir à une erreur de copiste, puisque, dans l'esprit de Geoffroy-Martel, cette charte n'était que l'expression nouvelle, non d'une fondation qui, en réalité, remontait à 1032, mais d'une largesse, d'une dotation qu'il faisait à sa fille, au jour de sa dédicace.

Cette dotation était un acte moral persévérant, dont la première manifestation solennelle avait eu lieu en 1040, mais qui pouvait s'affirmer de nouveau en d'autres circonstances non moins graves et d'une égale importance pour l'abbaye. Nous reviendrons sur ce sujet.

Mais cette charte ne renferme-t-elle pas des anachronismes ?

Non, aucun, si la date de 1047 à 1050, que nous proposons, est acceptée.

Toutes les possessions qu'elle mentionne sont déjà citées par le n° 35, sauf les trois clauses discutées ci-dessus. Les donations nouvelles, faites depuis 1040 et avant 1050, sont toutes dans le pays angevin, et comme elles restaient sous le haut patronage du fondateur, il n'était nullement besoin de les énumérer dans un acte de protection des possessions vendômoises à l'encontre des entreprises du comte de Vendôme, car tel est le but évident de cette nouvelle charte, conformément à l'engagement solennel pris par Foulques l'Oison, en présence de son suzerain (ch. 95)[1].

Un faussaire, en 1085, n'aurait pas eu cette habileté, et cette réserve plaide hautement pour la sincérité du document.

Geoffroy-Martel était allé à Rome en 1047, il lui fut facile d'obtenir des lettres de confirmation des deux papes, Benoît IX et Clément II; il pouvait donc citer leurs noms. La mention du pape Victor II, qui ne siégea qu'en 1055, a pu facilement être ajoutée, soit en marge, soit dans le texte, par un copiste qui, ayant sous les yeux les chartes similaires n°s 36 et 38, aura voulu réparer ce qu'il considérait comme une lacune et un oubli.

Notre charte, qui en réalité n'était pas datée, doit donc être inscrite sous le millésime extrême de 1047-1050.

IV

Charte 36 (1057)

La charte 36 paraît avoir joui à toutes les époques, surtout auprès de nos moines de Vendôme, d'une haute autorité. C'est

1. Par un parallélisme frappant, le n° 38, de 1056, qui est la charte de dotation de l'Évière, énumère avec complaisance toutes les nouvelles possessions angevines, mais ne dit mot des récents privilèges accordés à la maison de Vendôme, rien de ce qui concerne l'élection de l'abbé, rien de l'exemption de la juridiction épiscopale, rien de son indépendance vis-à-vis du comte, ni de la franchise du Bourgneuf, parce que ces clauses ne profitaient qu'à Vendôme et non pas à l'Évière.

elle que cite Louis VII en 1146 (Cartul. Saintongeais, n° LX), elle que les moines font transcrire et valider au XVIe siècle dans un procès contre le duc de Vendôme, et qu'ils produisent au XVIIe contre le seigneur de Craon.

Cette charte est datée de 1040.

Launoy en a contesté l'authenticité ; ses arguments ne paraissent pas suffisants à M. Halphen, mais « il en ressort, » dit celui-ci, que cette charte ne convient pas telle quelle à » l'année 1040 ».

Mais l'inscription de cette date n'est pas en elle-même une preuve plus contraire à l'authenticité du n° 36 que dans le n° 38, surtout si les circonstances paléographiques et historiques nous indiquent suffisamment sa date précise et les motifs de cette nouvelle rédaction.

Les franchises de l'abbaye vis-à-vis du tribunal du comte, l'exemption du Bourgneuf ne peuvent nous paraître clauses suspectes en elles-mêmes, quand nous aurons prouvé que la date de ce n° 36 est postérieure à 1050.

Nous avons vu que Geoffroy-Martel, en politique fin et prévoyant de l'avenir, avait voulu, par l'indépendance et la sauvegarde accordées à l'abbaye dont il était le fondateur, se réserver comme un droit de suzeraineté sur tout le pays, et spécialement sur le comte lui-même un droit de surveillance, par conséquent celui d'intervenir dans le gouvernement entier du Vendômois.

Ces présomptions, qui cadrent si bien avec son caractère dominateur et astucieux, trouvent dans les faits une confirmation frappante.

Avec la connaissance approfondie des mœurs de ses contemporains, il ne lui était pas difficile de prévoir que des protestations s'élèveraient tôt ou tard de la part de ceux qui étaient lésés. Que si son omnipotence pouvait les forcer au silence et à la soumission de son vivant, sa mort serait le signal d'une levée de boucliers.

Aussi prendra-t-il pour la concession de ces franchises les

mêmes mesures préservatrices usitées alors universellement : confirmation, déclaration solennelle, etc.

Suivons-le dans la poursuite de ce but.

Après la rédaction de l'accord direct avec le comte Foulques l'Oison, ch. 95, il fit publier une charte énonçant les principaux privilèges et les les possessions vendômoises qu'il s'agissait de sauvegarder pour l'avenir ; c'est la charte 37 examinée plus haut.

Puis, sachant bien que la violence est toujours possible et que ses moines pourraient se trouver sans retraite pour échapper aux coups des persécuteurs, il fonde un nouveau monastère, semblable, égal même au premier, soit par son titre de consécration, soit par la grandeur du monument : « Alterum monasterium priori consimile, tam consecrationis titulo quam operis magnitudine[1]. »

Il le place en dehors de la puissance du comte de Vendôme, dans un lieu sûr, à Angers : « Apud Andecavam civitatem, ubi et locus *quietior* et honoris mei caput esse dinoscitur. »

Si bien que les moines auraient ainsi un double refuge pour parer à toutes les éventualités fâcheuses de l'avenir : « Contra multimodas incursantium casuum inquietudines per succedentium mutamina temporum duplex esse posset refugium » ; Angers pour ceux de Vendôme, et Vendôme pour ceux d'Angers.

Et pour imposer plus de respect à ses successeurs, dont les vexations sont toujours à craindre, il voulut donner à ces deux monastères un caractère sacré, et les mit sous la tutelle et la défense du Siège apostolique, si bien que leur porter atteinte c'est commettre un sacrilège : « Ambo illa monasteria... beato Petro... cœlestis regni clavigero in alodium afferre decrevimus, quatinus sub tutela et defensione Apostolicæ sedis, sicut sua

1. Cette égalité des deux monastères ne fut pas maintenue et ne pouvait l'être. Cette dualité aurait été déplorable. Aussitôt après la mort de Geoffroy, la dépendance de l'Évière envers la Trinité fut strictement réglementée.

propria omni tempore consisterent... si aliquis calumpniam... temptaverit... maledictionem Dei... habeat. »

C'est la fondation de l'Évière, ch. 38 et 105. Commencé vers 1047, solennellement doté en 1056, le nouveau monastère ne reçut sa consécration, sa dédicace qu'en 1062, après la mort de Geoffroy.

Mais, si redoutable qu'elle soit, la puissance spirituelle de l'Église ne suffit pas toujours pour intimider et arrêter les calomniateurs. Il faut pour la soutenir l'aide du glaive, une force plus immédiatement tangible, le bras séculier, le pouvoir royal, plus respecté par les malfaiteurs.

Précisément, Geoffroy-Martel, peu de temps après, jouissait des faveurs du roi de France, Henri Ier. Celui-ci vint même jusqu'à Angers, lui donnant un témoignage solennel de sa confiance. C'était le 1er mars 1057 : « Ipso eodem anno, Henricus rex Andecavam urbem advenit [1]. » Les historiens ajoutent que cette visite était intéressée, que le roi était venu « probablement pour amener la paix entre les deux comtes (de Blois et d'Anjou), et les réunir contre le duc de Normandie ». De là, l'expédition de Martel à Nantes, 1057; la marche du roi, de Geoffroy et de Thibaud contre Guillaume le Bâtard et la bataille au gué de la Dive, avant 1058 [2].

Puisque le roi avait besoin de lui, pouvait-il lui refuser quelques marques de sa bienveillance, repousser une requête si simple et si facile que de prendre sous sa sauvegarde royale une abbaye déjà célèbre ?

Geoffroy, de son côté, pouvait-il laisser échapper une si belle occasion d'assurer à son abbaye préférée un protecteur tout-puissant ? Ce serait mal le connaître. D'ailleurs, les faits sont là qui parlent. Précisément, à la même époque, il avait obtenu du même roi une confirmation pour le monastère de

1. Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, vol. 4. *Bullaire et Nécrologe*, p. 487.

2. L. Loizeau de Grandmaison, *Position des Thèses pour l'École des Chartes*, 1887. — *Geoffroy-Martel*, etc.

Saint-Nicolas d'Angers. Et il n'en aurait pas fait autant pour la Trinité de Vendôme?

Geoffroy aurait donc fait rédiger une nouvelle charte plénière des privilèges et possessions de la Trinité, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, c'est notre n° 36.

Or, précisément cette charte 36 porte, et porte seule, la signature du roi Henri : « Signum α + ω Henrici regis[1]. » Les trois autres, nos 35, 37 et 38, en sont dépourvues et n'en font nulle mention. Seul, le n° 36 le dit d'une manière expresse. Ce détail est caractéristique.

Cette signature devait être accompagnée d'un document plus expressif, plus péremptoire. C'est le privilège, l'*assertion* du roi : « Auctoritate et *assertione* domini mei regis Francorum Henrici », comme dit encore la charte 95. En effet, le chartrier de l'abbaye, le cartulaire contenait deux documents émanés du roi, dont les titres sont inscrits à la table du manuscrit officiel de l'abbaye : « Privilegium Hainrici regis de Vindocinensi monasterio. » Le premier commençant par les mots : « Pietate ac misericordia, » le second par les mots : « In nomine Sancte[2], » l'un, sans doute, adressé au comte, et l'autre aux religieux, comme nous verrons les papes le pratiquer eux-mêmes; ou encore l'un en faveur de la Trinité de Vendôme, et l'autre en faveur de l'Évière. Le texte de ces deux titres, malheureusement perdu, ne nous permet pas de trancher cette question, purement secondaire d'ailleurs.

De cette suite logique de faits, on déduit facilement le but immédiat des différentes chartes, dont aucune ne fait double emploi.

Les circonstances historiques se réunissent, on le voit, pour

1. Le n° 105, de 1056, dit bien que le fondateur avait obtenu des assurances « stabilitatibus » du roi de France et de quelques autres personnages puissants : « stabilitatibus apud regem Franciæ et apud cæteras Galliæ provinciæ diversarum dignitatum personas, procuratis. » Ce passage ne peut être qu'une confirmation de notre hypothèse.

2. Voir Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, nos XLIII et XLIII *bis*, et plus loin la publication de cette table.

insinuer la confection d'un document solennel confirmatif des privilèges de la Trinité vers 1057.

Ce que nous affirment des documents authentiques et indiscutés n'est pas moins puissamment confirmé par la parfaite concordance de toutes les parties du texte. Les nombreuses donations mentionnées dans ce privilège, n° 36, sont toutes antérieures à 1057, et quoi qu'en dise M. Halphen, il est impossible de surprendre un anachronisme certain. Et certes, le faussaire de 1085 ou 1098, devant le but intéressé qu'il devait poursuivre, n'aurait pu facilement éviter cette faute.

Nous disons donc que toutes les possessions citées dans le n° 36 ont été données au plus tard en 1057.

M. Halphen énumère, pages 22 et 23, toutes ces possessions : Saint-Martin d'Availles, 1045 ; les églises d'Olonne, 1047 : Saint-Saturnin-sur-Loire, 1046-1047 ; Saint-Pierre de Mazé, entre 1045 et 1057 ; Saint-Clément de Craon, 1053 ; l'église du Mesnil et de Cheviré-le-Rouge, et la terre de Monet, 1047 ; Saint-Sauveur d'Angers ou l'Évière, 1056 (ou mieux avant 1047, ch. 72 et 73) ; la Toussaint d'Angers, 1049 ; le droit de tonlieu à Saint-Florent-sur-Loire, après 1045 : Sainte-Marie de la Rivière, vers 1045 ; la coliberte Richilde, vers 1045, etc.

En dernier lieu, il cite trois donations qu'il répute postérieures à 1057 : Saint-Jean-sur-Loire, vers 1060 ; le colibert Hademar, vers 1059, et le colibert André, vers 1070.

Ces trois seuls faits, on le voit, sont déjà d'une date incertaine d'après notre cartulaire. Peuvent-ils, après un plus mûr examen, recevoir une date plus précise ? Nous laissons juge le lecteur impartial.

a) *Saint-Jean-sur-Loire*. M. Halphen renvoie au n° 158, daté du 24 février 1062. Le comte d'Anjou, Geoffroy le Barbu, confirme le don de cette église fait par Geoffroy-Martel, qui, « surpris par la mort, n'avait pas eu le temps de le faire enregistrer dans une charte[1] ».

Notons, en passant, ce qui était si fréquent alors, que les

[1] *Le Moyen Age*, 1901 ; Halphen, *Étude critique*, etc., p. 24, note.

donations n'étaient pas immédiatement consignées dans des chartes[1], et en outre que la donation de Geoffroy-Martel, pour ce qui le concerne, avait été purement orale : « Dederit etiam *per verbum suum* vicariam et omnes consuetudines comitales quas ibi habebat de ecclesia S. Johannis. »

Mais le document est moins affirmatif, il dit seulement que Geoffroy fut *anticipatus*, *devancé*, mortis articulo, et non pas précisément *surpris*. Or, cela demeure toujours vrai, si la donation est avancée jusqu'en 1056, 1057.

De plus, nous avons un autre document qui relate la véritable donation de cette église, classé sous le n° 110.

Eusèbe, évêque d'Angers, confirme à la Trinité la possession de Saint-Jean : « donnée par la comtesse Agnès : per donationem domnæ Agnetis comitissæ. » D. Housseau, qui nous a conservé la copie de ce document, le date de « vers 1057 », et à bon droit. En effet, il est à remarquer que ce don fut fait par dame Agnès, comtesse. Geoffroy-Martel ne paraît pas; Agnès, même, n'est pas qualifiée de comtesse d'Anjou, deux circonstances qui ne pourraient s'expliquer, si elle eût été alors en puissance de son mari. C'était donc pendant sa répudiation qui dura de 1049 à 1059. Par suite, la date de « vers 1057 », peut être considérée comme excellente. Plus tard, après sa réintégration près de Geoffroy, en 1059, Agnès aura voulu faire confirmer son offrande par son mari qui, devancé par la mort, ne put le faire. Son successeur y a suppléé (ch. 158). Tous ces faits sont affirmés par le même témoin, Eusèbe, évêque d'Angers.

b) *Le colibert Hademar*, n° 132, vers 1059, et le *colibert André*, n° 219, vers 1070.

1. Voir, sur ce principe, du laps de temps qui peut s'écouler entre l'*action* et la documentation; M. R. Merlet, *Du lieu où mourut Henri Ier, roi de France*, p. 4 (Paris, Bouillon, 1903), et le *Moyen Age*, 1903, p. 206; et Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 586-589. Voir aussi dans le *Cartulaire de la Trinité*, la charte 16, datée de 1030, mais rédigée après la mort de Geoffroy-Martel, après 1060.

Le privilège n° 36 mentionne trente coliberts ainsi donnés à l'abbaye, pour deux desquels on trouve les actes précités. N'oublions pas l'aveu de M. Halphen, « qu'un doute peut subsister sur leur identité » (p. 24). Il eût été plus sage, dès lors, de ne pas s'en prévaloir.

Pressées de plus près, les dates approximatives qui ont été indiquées peuvent et même doivent être anticipées.

Le n° 132, pour le colibert Hademar, nomme plusieurs témoins : le comte Geoffroy-Martel lui-même, le prévôt Archembaud, qui paraît déjà dans la charte 58, datée de 1040 à 1046 ; Goscelin Bodelle paraît daus les n°s 84 (1040-1084) et 99 (1054); Baudouin de Manlie dans les n°s 52, 103, 104 et 108, tous antérieurs à 1056 ; Rogerius Piperatura, dans les n°s 84 et 89, antérieurs à 1056, Hubert le Riche, dans le n° 104 de 1056, le moine Vital, dans les n°s 87 et 97, antérieurs à 1056, et dans les n°s 115 et 116 de 1057. La charte 132 serait donc mieux datée d'avant 1057.

Le n° 219 pour le colibert André n'a pour note chronologique que le nom d'Ingelbaud le Breton, qui se retrouve si souvent dens les chartes antérieures à 1057. Mais si l'on remarque ce que l'on dit de sa femme Domitille, qui lors de la donation du colibert André n'était pas encore nubile : « Eo quidem tempore conjux ejus Domitilla puellaris adhuc ætatis erat, » on doit conclure qu'Ingelbaud, quoique marié était lui-même bien jeune. Enfin si vers 1070, Domitille affirma de nouveau ce don avec ses fils et ses filles, quand elle fut dans un âge mûr : « postquam ad annos maturos cum natis de se filiis et filiabus affirmavit, » il faut bien avancer de 12 à 15 ans au minimum la primitive cession d'André à l'abbaye, et remonter au moins à 1057.

Les trois chartes qui semblaient introduire un anachronisme dans le n° 36, ne nous offrent au contraire qu'une nouvelle confirmation de son authenticité.

Quel intérêt un faussaire entre 1085 et 1098 avait-il à produire ainsi les noms de trente coliberts ?

Nous préférons voir en eux une nouvelle preuve de la délicate générosité de Geoffroy-Martel envers son abbaye. Dans la circonstance solennelle de la délivrance d'un document public contresigné par le roi, il veut que des malheureux en puissent témoigner hautement toute leur vie, et il les cède à son abbaye, ce qui était alors préféré même à l'affranchissement.

L'apposition de la date 1040 sur un document rédigé en 1057 ne doit pas nous surprendre.

En 1056, Geoffroy Martel, délivrant l'acte de solennelle reconnaissance du monastère de l'Évière, et ne voulant pas que ce dernier fût inférieur à celui de Vendôme, mais en tout semblable : « Alterum monasterium priori consimile, » lui attribuait la même origine, en imposant à cet acte la date de 1040. — En 1057, pour revêtir la fondation de la Trintté de la sanction royale, il ne pouvait agir autrement que l'année précédente.

Pour lui, ces différentes manifestations de sa volonté ne forment qu'une seule et même action, produite une première fois en 1040. Par un concept mystique et quasi théologique, bien conforme aux sentiments religieux de l'époque, l'acte du prince a quelque ressemblance avec l'acte divin, l'*actus purus*, qui est tout entier dès le principe avec toutes les conséquences et tous les développements qui se produiront dans la suite des temps. Ce sentiment mystique n'est pas une pure fiction. En 1056, Geoffroy-Martel déclare que l'Évière jouira du même caractère de consécration que la Trinité : « Consimile tam consecrationis titulo. » Or, la consécration, la dédicace de celle-ci avait eu lieu en 1040.

Aussi ne croyons-nous pas nécessaire de recourir à une faute de copiste pour expliquer l'apposition du millésime 1040 au bas de ce n° 36, comme au bas du n° 38. En la maintenant dans des actes qui avaient le même but, Geoffroy voulait proclamer que tous les accroissements pris par son abbaye étaient prévus, désirés, voulus par lui dès le jour même de la dédicace du

31 mai 1040. Pour le même motif, tous les témoins de celle-ci, n° 35, seront portés dans les deux autres, n°s 36 et 38[1].

Enfin le n° 36 porte aussi la mention de deux papes, Benoît IX et Clément II. — Ce qui paraîtrait anormal pour 1040 ne peut plus être incriminé pour 1057, d'autant plus que les approbations pontificales sont présentées comme antérieures... « postulavimus... compleverunt... firmaverunt. »

La clause relative à la bénédiction de l'abbé et par laquelle Geoffroy-Martel énonce que l'élu pourra se faire bénir par l'évêque de son choix, en communion avec le Saint-Siège, sinon il aura recours directement au pape, paraît invraisemblable à M. Halphen, comme impliquant la supposition « que parmi tous les évêques des régions voisines, on n'en puisse trouver un seul qui soit dans les conditions requises » (p. 28).

Cela serait vrai si le texte imposait l'obligation de recourir à tous les évêques de la région avant de s'adresser à Rome, mais

1. Les vieux bénédictins, que le livre de Launoy avait émus, ne sont pas sans avoir soupçonné, du moins en principe, la solution que nous venons de démontrer, à savoir que la charte 36 ne portait qu'une date antérieure à sa confection.

D. Anselme Le Michel, mss. 13820, f. 368 et 369, consacre 4 grandes pages à un essai de ce genre, assez confus et indécis, d'ailleurs. Nous y relevons toutefois ce principe : « Les fondateurs faisoient faire après l'entier établissement du monastère une répétition ou relation (de tout ce qu'ils avoient fait), y adjoustant pour l'ordinaire et spécifiant les biens et possessions dont ils l'avoient doté, pour l'entretien du service divin, iusque à faire insérer quelquefois les signatures et le nom de ceux qui avoient assisté à la donation et qui avoient signé les titres particuliers qui en avoient esté faits. »

Dom Aubert, dans l'abrégé de l'Histoire du monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme, inséré dans le mss. 12700, émet cette opinion d'une manière assez précise : « On répond à la première difficulté, qu'elle est dattée de 1040, quoy qu'elle n'ayt été faite qu'en 1069 ou environ, parce qu'en l'année 1040, le jour de la dédicace de l'église, les religieux furent solennellement mis en possession de tous les revenus dont le fondateur avoit doté le monastère, ce qui faict le principal de la charte ou titre à quoy celuy qui l'a dressé a eu plus d'égard qu'au jour qu'elle a esté écrite. » Fol. 195, v°.

il suffit que l'évêque qui aurait été choisi de préférence par le nouvel abbé soit indigne, pour autoriser une démarche directe près du souverain-pontife.

Il faut avouer toutefois que le rédacteur de la charte 36 n'a pas ici toute la précision juridique des bulles pontificales concédant ce privilège et dont il s'est inspiré; une exagération de sa part ne serait pas non plus étonnante. En tous cas, le rapprochement des deux textes de cette clause d'après le n° 36 et la bulle de Victor II, n° 107 (dont nous démontrerons plus loin l'authenticité) fournit une nouvelle preuve contre la date mystique de 1040 en faveur de la date vraie de 1057 :

N° 107	N° 36
[Consecrationem] Electus a Carnotensi præsule sine omni subjectione vel qualibet exactione suscipiat, si præsul idem canonice episcopatum susceperit, et si erga illum beati Petri locum se malevolum non exhibuerit vel suspectum, alioquin ad nos vel ad nostros successores recurrat et a Sede beati Petri cujus est juris baculum et consecrationem suscipiat.	Electus autem a quo voluerit præsule benedicatur, omni subjectione vel exactione qualibet remota, si tamen episcopus canonice electus canoniceque fuerit consecratus, et si erga illum beati Petri locum se malivolum non exhibuerit vel suspectum, alioquin a Sede beati Petri apostoli cujus patrimonium locus esse dignoscitur, baculum et benedictionem accipiat.

Le texte de la bulle de Clément II offre des différences plus marquées; d'autre part, la filiation sur ce point du n° 36 à l'égard de la bulle n° 107 paraît évidente. Donc le n° 36 lui est postérieur et ne peut être daté que de 1057.

Nous avons enfin un autre signe extérieur d'authenticité singulièrement favorable à notre charte:

Le n° 36 avait été scellé par Geoffroy.

M. Loyseau de Grandmaison reconnaît que Geoffroy-Martel paraît avoir eu des sceaux pendants, comme les ducs de Normandie et les rois d'Angleterre de son temps. — « L'Anjou, ajoute-t-il, serait donc une des premières provinces françaises

où l'on aurait fait usage de ce mode d'attache. » Et il recherche « les sceaux des comtes d'Anjou du XIe siècle et de la première moitié du XIIe [1] ».

Nous avons publié d'après Gaignières, mss. 5419, f. 89, le sceau de Geoffroy-Martel au bas de la charte : De tutela monasterii Vindocinensis, datée de 1050 (n. 95). Ce sceau par tous ses caractères, sa forme, sa couleur et ses attaches, le type équestre seul en usage alors, sans bouclier ni armes, avec une oriflamme à la main défie la critique la plus sévère[2].

Or, la copie du XIIIe siècle de notre n° 36, conservée aux Archives nationales et toutes les autres, font mention de ce même sceau qui était « sur laz de cuyr blanc, en cyre de couleur blanc ouquel est imprimé un homme à cheval ».

Un faussaire qui aurait fabriqué simultanément deux chartes similaires, les nos 36 et 37, leur aurait donné les mêmes signes extérieurs. Or, le n° 36 seul a été muni d'un sceau.

Nous sommes donc, ce nous semble, en droit de conclure que les objections de M. Halphen, comme celle de Launoy, ne sont pas suffisamment probantes, et que de la solution simple et facile de ces objections jaillit presque certaine la conviction de l'authenticité des différentes charges dites de fondation de la Trinité ; que celles-ci furent éditées à des époques et dans des circonstances faciles à déterminer et qui offrent un moyen de contrôle conforme aux règles de la plus saine critique.

1. Loizeau de Grandmaison, *Position des Thèses pour l'École des chartes*, 1887, p. 49 et suiv.

2. Foulques Nerra, père de Geoffroy-Martel, aurait eu également un sceau, dont on conserve encore quelques exemplaires. Du moins, M. Georges Manteyer, dans une brochure intitulée : *Le Sceau matrice du comte d'Anjou, Foulques-le-Jeune* (1109-1144), Paris, 1901, p. 24 et suiv., s'efforce d'en prouver l'authenticité. Quoi qu'il en soit du sceau de Foulques Nerra, l'existence de celui de Geoffroy-Martel n'en est pas moins certaine et aurait eu avec celui de Nerra certains points de rapprochement. Il serait comme lui de profil, mais passait non à dextre, mais à senestre, comme celui de Foulques-le-Jeune. Il serait ainsi une transition entre l'un et l'autre.

V

Bulle de Clément II, n° 76 (1047)

1. *Probabilités en faveur de l'authenticité.* — C'est la plus ancienne bulle pontificale dont le texte nous ait été conservé, celle de Benoît IX est perdue, le titre seul figurait au n° IV dans la table de l'ancien Cartulaire manuscrit (Cartul., n. 42).

Celle de Clément II avait été classée au n° 8; nous n'en avons que des copies relativement récentes.

L'authenticité en a été contestée par Launoy. Ses arguments n'ont pas ému Jaffé qui la classe parmi les bulles authentiques sous le n° 4147.

Date. — Elle est datée de Bénévent le 27 juin 1047. En effet, à cette époque, le pape passa devant cette ville avec l'empereur, Henri le Noir. Jaffé donne une autre bulle datée de la même ville, sous le n° 4144, que le prétendu faussaire de 1085-1092 n'a certainement pas connue.

L'indiction XV est juste.

L'indication du scribe Pierre, diacre, bibliothécaire et chancelier du siège apostolique, est une marque indéniable de sincérité. Jaffé a relevé neuf autres bulles délivrées par le même secrétaire. Or, ces bulles sont adressées toutes à l'étranger, loin de la France, à l'abbé de Fulda (n. 4133 et 4134), à l'archevêque de Salerne (n° 4143), à l'abbé de Bamberg (4145, 4149), à l'église de Hambourg (4146), à l'abbé de Saint-Thomas d'Aposelle (4148), à l'archevêque de Trèves (4151) et à l'abbé de Saint-Étienne et Saint-Vite de Tharisse (4150). Aucune de ces bulles n'a pu tomber sous les yeux du faussaire vendômois.

Le style est bien conforme à la diplomatique romaine, et l'emploi des mots: *castaldionum*, *aldionum* et *scariorum* d'un usage relativement plus fréquent en Italie qu'en France, est une nouvelle présomption d'origine.

La bulle est adressée non à l'abbé, mais au comte Geoffroy lui-même et à son épouse Agnès. Or, il est incontestable qu'ils

avaient assisté au concile de Sutri et au couronnement de l'empereur Henri III, par Clément II. Ils revinrent sans doute avec le pape et l'empereur en Italie, puisqu'ils passèrent à Saint-Angelo en Pouille et de là revinrent en France. Ils avaient offert leur abbaye en fief au Saint-Siège. Quoi de plus facile pour eux d'obtenir une bulle de confirmation?

Devant l'histoire et la diplomatique, cette bulle se présente donc dans un cadre excellent.

2. *Objections.* — M. Halphen ne retient aucune des objections de Launoy, mais il oppose des anachronismes.

a) Parmi les biens dont la possession est confirmée, on trouve l'église de Saint-Clément de Craon, qui n'a été donnée à la Trinité qu'en 1053. Et il cite la charte 96 qui porte en effet cette date.

Mais la donation relatée dans cette charte n'est-elle pas antérieure ? — Si l'on rassemble les données des n°s 86, 97 et 98, tous relatifs à cette église, on voit que cette donation si accidentée de Saint-Clément, n'est point présentée comme un fait récent, immédiat, mais ancien déjà et depuis longtemps contesté par les anciens possesseurs, les moines de Saint-Aubin. Ceux-ci l'avaient reçue de Garin, fils de Suhard. « Mais, dit Geoffroy-Martel, quand je me fus emparé de Craon, je l'ai donnée à la Trinité avant même que j'eusse cédé le fief à mon fidèle Robert Bourguignon : Sanctæ Trinitati dedi antequam honorem illum Roberto Burgundioni, fideli meo, donavissem... nam... ecclesiam hanc S^t^. Trinitati tradideram » (n° 96). — Au n° 97, Eusèbe, évêque d'Angers, ne parle pas autrement. — Le n° 98, extrait du carton de Saint-Aubin, et qui par conséquent ne présente pas les choses sous des couleurs favorables à la Trinité, est d'une concordance parfaite. Quand Geoffroy-Martel se fut emparé du pays, il donna Saint-Clément à la Trinité qu'il avait récemment fondée : « Quod monasterium *a novo* fundaverat. » Ceux de Saint-Aubin s'en plaignirent et en appelèrent à plusieurs synodes épiscopaux, au concile de Tours et

devant Hildebrand, légat du Saint-Siège. Une nouvelle assemblée se fit devant Eusèbe, évêque d'Angers, en présence de Vulgrin, abbé de Saint-Serge, qui fut évêque du Mans en 1055.

Le n° 130 ajoute que les religieux de Saint-Aubin ne soulevèrent de protestation que longtemps après la donation, quand Thierry devint leur abbé : « Longo post tempore, quando videlicet domnus Theodericus abbas factus est. » Or, celui-ci fut sacré abbé le 14 janvier 1056 d'après la Chronique de Saint-Aubin : « MLVI, Theodericus abbas ordinatur, XIX° kalendas februarii. » Ces circonstances renvoient la donation primitive à une dizaine d'années plus tôt, sans exagération.

On ne sait pas d'ailleurs à quelle époque précise Geoffroy-Martel fut maître pour la première fois de cette partie du Maine qui s'appelle le Craonnais.

« La première lutte de Geoffroy et de Gervais de Château-du-Loir, évêque du Mans, commença en 1036 ; une réconciliation eut lieu en 1038. Peu après, la guerre reprit entre Martel et Herbert Baccon qui gouvernait le Maine au nom de son petit-neveu Hugues II, fils d'Herbert Éveille-Chien. Une seconde lutte commence entre Geoffroy et Gervais, à la suite du mariage du comte du Maine (1046). Geoffroy s'empare par trahison de Gervais (1047) et le garde près de 7 ans prisonnier, malgré les excommunications. Hugues étant mort, Geoffroy-Martel occupe le comté du Maine (1051) sans contestation[1]. »

Il faut donc s'en tenir au texte des chartes et affirmer que la première donation de Saint-Clément à la Trinité fut peu postérieure à la fondation de l'abbaye, qu'elle est certaine lors de l'occupation du Maine qui fut complète en 1047 et qu'en 1053 de nombreuses décisions lui en avaient assuré la jouissance.

Cette première objection est donc sans valeur.

b) La donation de l'Évière que M. Halphen place en 1056 remonte en réalité en 1047 au plus tard. Les chartes 72 et 73

1. L. Loizeau de Grandmaison, *Position des Thèses pour l'École des chartes*, 1887. — *Geoffroy-Martel*, p. 49 et suiv.

datées de 1047 nous racontent les origines de cette fondation : « Quando incœptum est fundari monasterium novum apud civitatem Andecavam, » dont la réalisation demanda de longues années, environ dix ans, et dont la dédicace eut lieu après la mort de Geoffroy, en 1062. Et cependant c'était aussi son œuvre de prédilection.

La bulle de Clément II vise ce début. L'Évière n'est encore qu'un simple prieuré, connu sous le nom de Saint-Sauveur et soumis à l'abbaye même comme tous les autres prieurés : « Illud confirmamus... ut locus Sancti-Salvatoris, juxta civitatem Andegavorum constructus, omni tempore sub prædicto monasterio Vindocinenci semper maneat, eique sicut membrum capiti persistat. »

En 1056, dans l'acte de dotation solennelle, l'Évière est mis sur le pied d'égalité avec la Trinité, il en prend le nom et en aura toute la splendeur : « Alterum monasterium priori consimile tam consecrationis titulo quam operis magnitudine. »

Vendôme n'est plus le *caput*, l'Évière le *membrum*, l'un et l'autre sont à titre égal des *monasteria* placés sous le patronage et l'autorité immédiate du Saint-Siège. L'Évière perd son nom de Saint-Sauveur et devient la Trinité de l'Évière.

Un faussaire, en 1095, aurait évidemment donné ses préférences au texte descriptif de 1056. Les expressions de la bulle de Clément II ne sont justes que pour les années de début de ce prieuré. Or, celui-ci en 1047 avait déjà une existence réelle et pouvait être qualifié du titre de monastère : monasterium novum. Il pouvait donc être nommé dans une bulle portant le même millésime.

c) Pour ce qui concerne l'église de Saint-Jean-sur-Loire, nous avons déjà démontré plus haut que la date de sa donation était bien antérieure à 1060. Pourrait-on la faire remonter plus haut ? En l'absence de chartes, cela nous est difficile, il nous suffit d'ailleurs de constater que l'objection n'a pas de base certaine. Et si nous remarquons que la possession de cette église Saint-Jean n'a jamais soulevé de contestation et qu'elle

fut abandonnée en 1093 à Saint-Aubin d'Angers comme gage de l'accord conclu avec cette abbaye[1], on ne voit aucune raison suffisante pour expliquer ici l'action d'un faussaire, ni même une simple interpolation.

d) Pour ce qui concerne les privilèges relatifs à la justice et à la jouissance de la forêt de Gâtines, dont nous avons déjà parlé à l'occasion du n° 37, il nous suffira de faire ici la remarque suivante.

Si la bulle a été réellement délivrée par la cour romaine, comme cela nous semble plus probable, la chancellerie pontificale évidemment a pris pour schéma la requête présentée par le comte d'Anjou, de même qu'elle a utilisé la lettre de l'évêque de Chartres, Thierry : « Theodericus Carnotensis episcopus... nostræ præsentiæ suam transmiserit epistolam, » lettre dont le texte nous est conservé au n° 75. Or, cette lettre fut écrite au pape Clément à la prière de Geoffroy-Martel : « petierunt a nobis, etc. »

En 1047, le comte avait donc conçu déjà le projet de rétrocession du comté de Vendôme, qu'il exécute par un acte solennel en 1050. De longs pourparlers, de nombreuses garanties furent en effet nécessaires pour préparer cette mesure politique si extraordinaire. Le fondateur, pour les motifs que nous avons expliqués plus haut, avait autant, sinon plus à cœur la liberté de son abbaye vis-à-vis du pouvoir civil, que vis-à-vis de l'autorité diocésaine. Or, celle-ci était acquise et l'évêque de Chartres, avant 1047, s'empressa d'écrire à Clément II, le priant instamment de confirmer son décret épiscopal : « ut favorem vestræ sublimitatis adhibeatis, et hoc nostrum decretum venerandæ manus authentico confirmetur. » Il n'y a donc rien d'étonnant qne Geoffroy-Martel ait exprimé en termes explicites dans sa requête au pape, la franchise et les privilèges civils de son abbaye, vis-à-vis du comte de Vendôme; le scribe et le chancelier du Siège apostolique, le diacre

1. Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, n°s 343 et 346.

Pierre, ne pouvait mieux faire que de copier ou de résumer l'un et l'autre, et de fait, il reconnaît avoir eu sous les yeux la lettre parallèle de l'évêque de Chartes.

Ces franchises que l'on voit sourdre déjà dans la charte primitive de fondation, n° 35, s'affirment plus clairement ici en 1047 et seront longuement déclarées en 1050 (n° 95) et dans les documents nombreux qui suivront, en particulier en 1057 (n° 36).

En tout ceci le *processus* régulier des faits est impeccable et il n'y a rien à reprendre.

D'où nous pouvons conclure qu'une bulle de Clément II a certainement été donnée[1] et que la sincérité du texte publié au n° 76, si elle n'est pas exempte de toute difficulté et de première évidence, ne succombe cependant point devant les attaques des deux critiques.

VI

Bulles de Victor II, nos 106 et 107 (1057)

Launoy ne semble pas avoir connu cette bulle, mais elle n'a pas trouvé grâce aux yeux de M. Halphen.

Jaffé, par contre, l'a classée parmi les authentiques, sous le n° 4352.

L'explicit de la bulle : « Victoris primæ sedis episcopi et universalis papæ II breve signum, » offre une particularité de chancellerie, qu'un faussaire aurait soigneusement évitée.

1. Grégoire VII, quoi qu'en dise M. Halphen, *Étude critique*, p. 31, note, renvoie bien à une bulle de Clément II, quand il affirme : 1° que Thierry, évêque de Chartres, écrivit une lettre au pape Clément, le priant de corroborer de son autorité l'exemption de l'abbaye vis-à-vis du siège épiscopal : « Theodericus Carnotensis episcopus Clementis papæ presentiæ suam transmiserit epistolam... quatenus sua corroboraretur auctoritate... », et 2° que le pape accueillit favorablement : « Quod Clemens papa benigne annuit. » L'assentiment du pape ne pouvait être qu'une bulle. Grégoire VII a vu la lettre de Thierry et la bulle, et déclare les approuver : « Et nos nostra auctoritate dignum annuere censuimus. » M. Halphen ne semble pas avoir fait attention au texte de la lettre de Thierry, n° 75, et renvoie seulement n° 39.

L'argumentation de M. Halphen peut-elle satisfaire une juste critique ?

1° Il y a deux bulles de Victor II, l'une tronquée, n° 106, l'autre semble intacte, n° 107. Or, par une juxtaposition, on veut prouver que la seconde est plus complète que la première, et même dans les passages similaires contient des phrases qui ne se trouvent pas dans celle-ci.

Nous acceptons sans peine cette démonstration, car c'est l'évidence même, et c'est d'une absolue nécessité. D'où il faut conclure qu'il y a deux bulles différentes données par ce pape.

2° Mais « on s'explique mal la raison d'être de deux actes distincts donnés par Victor II, en vue d'un objet identique » (p. 34).

M. Halphen se réfute lui-même d'une manière victorieuse, page 37, à l'occasion des bulles d'Urbain II : « Nous donnons entièrement raison à M. l'abbé Métais, dit-il... Si l'on considère les intérêts multiples engagés, les circonstances si variées de temps, de personnes et de lieux, tout s'explique. Le même privilège, dans sa substance, diffère par quelques passages, en raison de la personne à qui il est adressé, etc. » (p. 37, note).

La deuxième bulle, n° 107, a certainement été adressée au comte d'Anjou, Geoffroy-Martel, et à son épouse Agnès : « Goffrido venerabili comiti et Agneti comitissæ, » et en leurs personnes à leurs successeurs. Ils résidaient alors à Angers et avaient quitté Vendôme. Une autre formule, un autre exemplaire de ce même privilège, devait donc être envoyé à l'abbé de Vendôme, si directement intéressé.

Les formules changent selon la dignité et le caractère des personnes. Le chancelier ne parlera pas à un dignitaire ecclésiastique comme à un simple laïc.

De là, dans la seconde, ces clauses comminatoires si terribles, propres à maintenir par la crainte des châtiments de l'enfer, dans le respect des droits sacrés d'une église, domaine direct du Saint-Siège, les seigneurs alors trop enclins aux violences. Envers l'abbé, le langage sera plus doux.

3° Ces clauses, atténuées dans le n° 106, sont *outrées* dans le n° 107. « Une description aussi brutale de l'enfer n'est point conforme aux habitudes pontificales, » objecte encore M. Halphen.

M. Giry, dans son *Manuel de Diplomatique*, consacre tout un chapitre à ces clauses comminatoires, et il cite, p. 364 et 365, plusieurs exemples très authentiques, non moins terribles que la conclusion de notre bulle.

« L'Église, ajoute-t-il, qui n'avait cessé de les employer elle-même sans mesure et à tout propos, commença vers la fin du siècle suivant (du XIe siècle) à s'émouvoir de l'abus qu'on faisait de ces formules redoutables, dont la puissance à ce jeu risquait fort de s'émousser. Pierre Damien fit au pape Alexandre II des représentations sur les formules d'anathème des lettres apostoliques, etc. »

De cette conclusion, diamétralement opposée à celle de M. Halphen, il faut déduire que la clause incriminée n'est point si contraire aux habitudes pontificales[1], et qu'elle ne fournit aucun argument intrinsèque contre l'authenticité de la

1. Ces menaces sont des réminiscences évidentes de nos Livres saints. Il n'est donc pas étrange de les trouver sous la plume des papes. Sans vouloir leur consacrer ici une étude approfondie, il nous a paru très utile de suivre sur ce point un conseil des plus autorisés et de signaler l'emploi qui en a été fait dans le siècle précédent : Clément II les inscrit, en 1047, au n° VIII de ses décrets ou diplômes (Migne, *PP. LL.*, t. CXLII, col. 590); Jean XIX, en 1025, nos I, II, IV et VI de ses diplômes (Migne, t. CXLI); Benoît IX, en 1037, nos III et XIV de ses diplômes (Migne, t. CXLI); Benoît X, en 1013, nos X, XIV, XVII, XVIII, XIX, XX, XXII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, et surtout dans le n° XXXII (Migne, t. CXXXIX); Sergius IV, 1010-1012, n° VI; Jean XVIII, en 1004, nos II, III, IX, XI, XIV (Migne, t. CXXXIX); Silvestre II, en 999, nos I et VIII (Migne, t. CXXXIX). Les malédictions ne sont pas moins terribles que celles de Victor II et d'Alexandre II. Qu'il nous suffise de citer celles de Silvestre II : « Sciat se B. Petri anathematis vinculo innodatum et cum diabolo et ejus atrocissimis pompis atque cum Juda traditore D. N. J. Ch. in æternum ignem concremandum simul et in voraginem tartaream demissus cum impiis deficiat » (Migne, *l. c.*, col. 271). La mention du traître Judas est générale. Léon IX, en 1049, [illegible]t souvent usage, nos I, VII, X et XIV de ses décrets (Migne, t. CXLIII, [illegible]2, 604, 607 et 611). Citons le n° X, col. 607 : « Illum vivum terra [illegible]t, sicut Dathan et Abiron in seditione Core, lepra Naaman Syri

bulle. D'ailleurs, M. Halphen ne l'incrimine plus dans la bulle d'Alexandre II (n° 165), qu'il déclare authentique, malgré son insertion mot à mot.

4° Les clauses énonçant l'exemption de toute juridiction de l'Ordinaire : « Nulli personæ nisi soli Romano pontifici liceat potestatem aliquam aut dominationem exercere, etc., » d'après Paul Fabre[1] et Maurice Prou[2], étaient la conséquence fatale de la donation de l'église ou de l'abbaye au Saint-Siège. Paul Fabre, dans son livre intitulé : *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, a déterminé d'une façon précise le caractère des donations d'églises au Saint-Siège et montre comment le transfert de la propriété au Saint-Siège avait entraîné l'exemption de la juridiction spirituelle de l'Ordinaire[3].

Or, la donation par Geoffroy-Martel de l'abbaye de la Trinité comme fief et alleu au Saint-Siège ou à l'apôtre saint Pierre est un fait au-dessus de toute discussion. C'était de plus un usage pratiqué depuis longtemps; Gérard de Roussillon offrit à l'apôtre saint Pierre l'abbaye de Vézelay, fondée en 867. « La fondation de Cluny au Xe siècle, dans les mêmes conditions, donne à cette pratique une consécration définitive[4]. »

supra eum veniat et maledictio quæ fuit data in monte Ebal, et anathema maranatha et omnes illæ plagæ et maledictiones quibus Deus Pharaonem et Ægyptum percussit... et Judæ traditori sociatus et cum Anania et Saphira pœnam luat æternam. »

Le xe siècle n'en a pas fait un moindre usage; qu'il nous suffise de citer les n^os des documents dans les vol. CXXXVII, CXXXV, CXXXIII et CXXXII, de Migne. — Grégoire V (996, 999), n°s 1, 2, 3, 4, 6, 9, 13, 14, 16, 18 et 20. — Jean XV (987-996), n°s 3, 9, 11 et 13. — Benoît VII (974), n°s 11 et 128. — Benoît VI (973), n°s 16, 17, 18.— Agapit II (946-955), n°s 11, 12, 13, 15, 21, 19. — Léon VII (936-939), n°s 3, 4, 10, 11, 12. — Jean XII (931-936), n° 2. — Jean X (914), n° 3.

D'où il faut conclure que ces clauses comminatoires, employées par Victor II dans notre n° 107, aussi bien que dans la bulle en faveur de Cluny, datée de 1055 (Migne, t. CXLIII, n° 1 de ses décrets), ne sont pas outrées ni brutales pour le temps, mais en tous points conformes aux habitudes pontificales.

1. Paul Fabre : *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine.*

2 et 3. *Mélanges Paul Fabre :* Examen de la charte de fondation de Bellême, par M. Prou, p. 222.

4. *Mélanges Paul Fabre.* Préface, par M. Digeard, p. XXIII.

Ce souverain domaine du Saint-Siège avait un signe extérieur, le paiement d'un cens annuel. En effet, à partir du XIe siècle, le cens implique toujours le transfert du domaine éminent[1]. Cette condition se vérifie encore pour la Trinité qui payait chaque année au Pape un cens de XII sols.

Si l'exemption en elle-même ne peut faire de doute, la formule qui l'exprime est-elle au-dessus de tout soupçon? Pouvait-elle être employée en 1057?

Il est à remarquer que les monastères jouissant d'une semblable immunité étaient peu nombreux encore à cette époque : Vézelay et Cluny sont les plus célèbres. Il en résulte que la formule juridique, qui devait exprimer cette franchise, « n'était » pas encore arrêtée sous Alexandre II. Elle ne me paraît » l'avoir été, dit M. Prou, dans la forme indiquée par Fabre, » que sous Urbain II » (1088-1099)[2].

En effet, c'est Urbain II qui le premier employa le mot *libertas*, qui demeura dans la chancellerie romaine comme l'expression adéquate de la franchise absolue vis-à-vis de la juridiction épiscopale[3]. C'est bien ce mot que nous trouvons dans les bulles de ce pape en faveur de la Trinité : « perceptæ a Rom. Ecc. libertatis » (n° 344 et C. *Saintongeais*, p. 81), — « sub apostolicæ sedis defensione et libertate » (nos 366, 367), — « sub apostolicæ sedis defensione et Rom. libertate positi sunt » (n° 370).

Le prétendu faussaire, qui aurait fabriqué de toutes pièces ou interpolé nos bulles, précisément à cette même époque, entre 1082 et 1098, n'aurait-il pas de préférence employé ce terme si expressif, d'une signification si nette et si claire, précisément contenue dans des bulles qu'il devait avoir sous les

1. *Mélanges Paul Fabre*. Préface, par M. Digeard, p. XXIII.

2. *Mélanges Paul Fabre :* Examen de la charte de fondation de Bellème, par M. Prou, p. 224, n. 2. Voir aussi la préface, p. XXXIII.

3. Alexandre II emploie cependant deux fois le mot : *liberalis libertas* en faveur de Cluny en 1063, *Romana libertate* en faveur du Mont-Cassin en 1067 (Migne, 146, col. 1294, 1328); mais sa formule ordinaire est : *Sub tutela et defensione* ou *munimine S. R. E.* (Migne, l. c., col. 1341, 1345, 1370, 1373, 1374, 1375, etc.

yeux? Or, il n'apparaît nulle part dans les privilèges de Victor II, Nicolas II et Alexandre II, et cependant, seul, ce mot *libertas* suffirait pour nous convaincre d'une retouche toujours possible.

Les bulles contemporaines, au contraire, sont riches en périphrases, quand elles veulent exprimer une franchise similaire. Qu'on nous permette d'en citer quelques-unes [1] : — 1049 : « Ne ullus mortalium... aliquam in aliquo potestatem exercere præsumat » (Léon IX, Migne, PP. LL., t. 143, col. 608. — 1050 : « Nulli omnino hominum liceat idem cœnobium temere perturbare » (*ibid.*, col. 655). — 1050 : « Ut nulli regum, nulli antistitum liceat ipsum monasterium perturbare, minuere vel auferre » (*ibid.*, col 643). — 1057 : « Ne parva magnaque ecclesiastica secularisve persona audeat... aliquam potestatem exercere » (Étienne X, *ibid.*, col. 878). — 1060 : « Ut nulla persona, parva vel magna, nullum censum ab eadem ecclesia exigere præsumat... nisi Rom. Ecc. » (Nicolas II, *ibid.*, col. 1338).

La première partie de la formule vendômoise : *potestatem exercere*, était donc bien usitée par la chancellerie romaine. La seconde : *nisi Romano pontifici, nisi soli papæ*, est forcément plus rare, car plus rares sont les abbayes franches de toute juridiction episcopale. Cependant le *Liber censuum*, d'après Fabre, emploie la formule : « Sub juridictione sanctæ nostræ ecclesiæ constitutum, nullius ecclesiæ juridictionibus submittatur. » M. Prou en relève une autre pour Cluny en 938 : « Romanæ tantum sedi sit subjectum [2]. » La franchise de la Trinité étant postérieure, trouvera une formule intermédiaire, déjà plus parfaite que les antécédentes : « Ut nulli personæ nisi soli Romano pontifici, — nisi soli papæ, — nisi solius papæ persona. »

Ce progrès, bien naturel d'ailleurs, pourquoi ne serait-il pas attribué à un chancelier de la curie romaine, de préférence à

1. Nous en avons relevé un très grand nombre dans le tome CXLIII de la *Patrologie* de Migne.

2. *Mélanges Paul Fabre*, Examen, etc., par M. Prou, p. 222 et 223.

un pauvre moine de Vendôme, moins expert dans le maniement des formules juridiques, qui copie plutôt qu'il n'invente, incapable de résister à la magie du mot *libertas, libertas Romana*, qu'il devait avoir sous les yeux ?

N'est-il pas surprenant dès lors de voir M. Halphen souligner comme suspecte, fausse ou interpolée, cette clause d'exemption et de garantie, quand sa présence dans la bulle est bien plutôt un gage de sincérité : il a donc été mieux inspiré en admettant comme excellente la bulle de Grégoire VII, bien qu'elle contienne une clause absolument identique.

Les clauses relatives à la forêt de Gatines et à la juridiction abbatiale sont loin d'être désormais pour nous « des droits purement imaginaires, dont la présence suffit à elle seule à établir la falsification d'un acte ». Nous en avons vu plus haut et l'origine et le développement normal.

Conclusion : La fausseté de la bulle n° 107 n'est pas prouvée.

VII

Bulle de Nicolas II, n° 146 (1061)

Cette bulle, de l'avis de M. Halphen, a un « cadre diplomatique excellent ». Malgré les critiques de Launoy, Jaffé l'a classée parmi les authentiques, au n° 4458.

Outre la date, avec l'indiction, et le lieu de la délivrance : Rome, nous avons deux moyens de contrôle que nous croyons opportun de signaler :

1° L'indication du scribe : « Octavianus, scriniarius et notarius sacri palatii, » et de l'expéditeur : « Humbertus cardinalis episcopus s. ecclesiæ Silvæ-Candidæ et bibliothecarius sacri palatii. »

Le premier, Octavianus, paraît dans douze bulles, le deuxième, dans trente-six, dont une seule fut envoyée en France, à Notre-Dame de Saintes.

s détails positifs, que les faussaires évitent avec soin, à de la difficulté de se les procurer, rendent par leur con-

cordance parfaite dans notre bulle, très difficile, pour ne pas dire plus, le moindre soupçon de falsification.

2° La mention d'un concile à Rome, dans lequel fut tranchée la revendication de l'église de Saint-Clément de Craon... « in præsentia nostra querimonia... apostolicæ sedis judicio... adjudicata, » et cela, en présence des religieux de Vendôme et de ceux de Saint-Aubin.

Or, Jaffé, à l'année 1061 (2e édition, p. 565), cite d'autres preuves de la tenue de ce concile, qui est un fait historique certain.

La charte publiée sous le n° 144 affirme la présence à Rome de l'abbé Odéric, et elle donne les noms de sept évêques à qui le pape confia l'examen de cette cause, dont cinq sont français. La présence simultanée de ces prélats à Rome ne laisse aucun doute sur la réalité du synode. D'ailleurs, les trois lettres des évêques de Troyes, de Nevers et de Meaux, publiées sous le n° 145, affirment leur présence au synode : « in Romana synodo determinavimus... dum Romæ in sancta synodo essemus... Romam pervenimus, sanctæ synodo interfuimus... coram cunctis patribus circumquaque in fide convocatis. »

Les adversaires ne peuvent donc rejeter cette bulle, et pour en atténuer la portée, ils la prétendent viciée par des interpolations. Son texte est « remanié ». Mais ils se gardent d'indiquer les parties viciées, ajoutées, remaniées.

Les clauses incriminées dans les bulles précédentes s'y trouvent... et leur « présence suffit à elle seule à établir la falsification d'un acte », p. 34.

L'argumentation est aussi faible qu'elle est facile.

Les clauses relatives à Saint-Clément de Craon, à Saint-Jean-sur-Loire, à l'Évière, ne peuvent constituer en 1061 l'ombre d'un anachronisme.

Celle concernant la justice et la franchise de l'abbaye est trop bien appuyée par d'autres chartes, pour nous paraître plus longtemps suspecte.

Celle du Bourgneuf n'y figure pas.

Nous avons élucidé dans un paragraphe particulier celle qui concerne la forêt de Gâtines.

Il reste un soupçon. Dans un débat entre le comte Geoffroy-Grisegonelle et la Trinité, relatif au droit de panage en 1134 (voir le n° 470), les moines ne citent pas la bulle de Nicolas II, ni celle d'Alexandre II, qui suit. « Si elles avaient présenté un texte entièrement authentique, ils n'auraient pas manqué de les faire valoir, » p. 35[1].

Le motif plausible de cette abstention vis-à-vis des bulles de Nicolas II et d'Alexandre II, et de la préférence donnée à celles des papes Victor, Clément et Benoît, ne serait-il pas que les bulles de ces derniers avaient été directement adressées aux comtes d'Anjou, tandis que celles de Nicolas et d'Alexandre avaient été délivrées directement à l'abbé de la Trinité? Les premières, présentées comme un argument *ad hominem,* avaient évidemment plus de force pour convaincre le comte de Vendôme que les secondes, et devaient être préférées. Elles suffisaient d'ailleurs par elles-mêmes. La saine critique ne peut, il nous semble, faire abstraction de ces circonstances.

VIII

Bulles d'Alexandre II, nos 164 et 165 (1063)

Alexandre II aurait délivré deux bulles sous la même date.

La première, n° 164, est adressée à l'abbé Odéric; la seconde dont nous n'avons qu'un fragment est adressée à tous les fidèles : « Omnibus sanctæ Dei ecclesiæ fidelibus. »

Elle renferme la clause comminatoire de l'enfer dans des termes identiques à ceux de la bulle de Victor II, et sans doute pour les mêmes motifs. Elle est malgré cela reconnue digne d'être

1. La contre-partie de cet argument serait que « toutes les chartes et bulles que les moines ont fait valoir présentaient un texte entièrement authentique ». D'un côté comme de l'autre, nous ne trouvons qu'un pur [illegible]ne.

acceptée sans la moindre restriction. La première, au contraire, bien que dépourvue de cette clause « outrée et brutale » et malgré « son cadre diplomatique excellent », est rejetée.

Sans s'arrêter aux clauses prétendues « suspectes et fausses » communes aux bulles antérieures, M. Halphen l'accuse de « contenir un anachronisme très important. Dans cette bulle censée écrite en 1063, dit-il, figure la mention du titre cardinalice de Sainte-Prisce au nombre des privilèges de l'abbaye. Mais ce titre ne lui a été concédé par Alexandre II qu'en 1066. C'est bien là une trace visible de falsification ». C'est donc une bulle remaniée. Et pour preuve il renvoie au n° 180.

Le critique a-t-il bien réellement lu cette dernière charte ? Il aurait alors dû se convaincre que ce n° 180, daté du 1er juillet 1066, n'était point la concession de la dignité cardinalice, mais un simple accord, « convenientiam », relatif à l'église de Sainte-Prisce, survenu entre l'abbé Odéric et le célèbre Hildebrand, alors abbé de l'abbaye de Saint-Paul et qui sera bientôt le pape Grégoire VII.

Une charte avait été donnée par Hildebrand : « Carta quam vobis Heldiprandus tradidit, » par laquelle il livrait à Odéric l'église et le monastère de Sainte-Prisce en échange d'une pension. Le pape confirme cet accord sans même rappeler le taux de cette pension. Il n'est fait aucune allusion directe à la dignité cardinalice dans le corps de la bulle ; seul, le titre en fait mention : « de dignitate Cardinalatus. » C'était une conséquence du nouveau privilège de l'abbé de Vendôme ; mais un certain laps de temps dut s'écouler entre la primitive élévation de l'abbé au cardinalat et la rétrocession, absolument facultative, de l'église et du monastère dont il portait le titre. Le privilège était donc antérieur, et c'est bien notre bulle 164 qui en contient la première concession.

Hildebrand, devenu pape, confirme en 1075 (n° 252), sans la moindre réserve et sans modification, ce privilège extraordinaire dont il avait été témoin et même partie lésée ; il proclame par là l'absolue sincérité de la bulle de son prédécesseur.

Nous croyons donc plus sage de suivre l'opinion de Jaffé, qui malgré les critiques de Launoy a inscrit cette bulle parmi les authentiques sous le n° 4512. Les circonstances diplomatiques, le lieu, la date de jour et l'indiction sont au-dessus de tout reproche; le notaire Reinier paraît dans deux autres bulles seulement, et Pierre, le chancelier, dans six autres; les clauses comminatoires de l'enfer avaient pour but de maintenir dans le respect les laïcs et tout particulièrement Foulques l'Oison, comte de Vendôme. Elles étaient alors si familières à la chancellerie pontificale que Pierre Damien en fit de vives représentations à Alexandre II.

M. Halphen ne dit rien d'une autre bulle du même pape, publiée sous le n° 238. Le pape ordonne à l'évêque de Chartres, Arrald, de cesser ses hostilités contre l'abbaye de Vendôme, sous peine d'être suspendu de son autorité épiscopale, et mande à l'abbé d'excommunier tous les oppresseurs du couvent, « oppressores monasterii », avec allusion directe à l'évêque.

Avec Jaffé, n° 4699, nous la proclamons authentique, ainsi que les bulles de Grégoire VII et d'Urbain II, qui malgré les critiques de Launoy « n'offrent rien de suspect, rien qui puisse porter à la défiance ».

IX

Nous n'avons pas la prétention d'avoir, dans cette étude, dissipé tous les doutes; du moins sur toutes les parties essentielles nous croyons avoir démontré que les objections des adversaires de l'authenticité sont insuffisantes.

Que si quelques légères interpolations, comme l'addition du nom du pape Victor II dans le n° 37, ou des erreurs de transcription de certaines dates ont été possibles de la part de copistes distraits ou présomptueux, du moins il semble téméraire d'affirmer que nos chartes dites de fondation et les principales bulles ont été fabriquées de toutes pièces, ou même remaniées à plaisir, dans un dessein intéressé, par un faussaire d'aventure ou de profession.

C. MÉTAIS.

Chartres, 4 novembre 1903.

LA LETTRE DE LOUIS II
A BASILE LE MACÉDONIEN

Dijon, le 4 janvier 1904.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le *Moyen Age* a publié, en 1903, sous le titre de *La lettre de Louis II à Basile le Macédonien*, une leçon faite à l'École des Hautes-Études et à la conférence de M. Lot, par M. René Poupardin. Cette leçon est une critique d'un chapitre de mon livre sur l'Empire carolingien, intitulé : *La lettre de Louis II à Basile*[1]. L'époque tardive où l'article de M. P. m'est parvenu, les vacances, la rentrée de l'Université, toutes ces causes ne m'ont point permis de m'occuper plus tôt de la question ; mais elle avait trop d'importance pour que je la négligeasse, et aujourd'hui je viens vous demander l'hospitalité de votre Revue pour y répondre.

Voici, brièvement rappelé, l'objet du débat : Après avoir observé que la lettre de Louis II se divise naturellement en deux parties, dont l'une contient l'énoncé de certains faits historiques, et l'autre l'exposé d'une certaine doctrine relative à l'Empire, j'ai cru pouvoir affirmer que ces faits étaient en partie faux, que cette doctrine était invraisemblable dans la bouche de Louis II, enfin que la lettre était apocryphe et qu'elle avait été écrite pour le pape Jean VIII vers le milieu

1. *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*, 1 vol. in-8°. Paris, Hachette, 1902, p. 441-487.

de l'année 879, peut-être par le bibliothécaire Anastase. Après avoir examiné mes arguments, M. P. a cru pouvoir affirmer de son côté que les faits que je jugeais erronés pouvaient être exacts, que les déclarations prêtées à Louis II étaient vraisemblables, enfin que la lettre était authentique et qu'elle avait bien été faite pour l'Empereur en 871, probablement d'ailleurs par Anastase.

Rien, dans le travail de M. P., ne m'a paru de nature à ébranler ma conviction : je vais dire pourquoi, en examinant dans le détail, les trois parties dont ce travail est composé [1].

I

M. P., se plaçant d'abord (p. 4) « au point de vue des erreurs de fait », dit que les textes que j'ai cités, pour établir qu'en 871 les Napolitains n'étaient pas les alliés des Sarrasins, « n'ont pas nécessairement » la portée que je leur attribue, et « qu'il n'y a pas d'empêchement à admettre que le duc Serge, dans sa lutte contre Athanase, évêque de Naples, ait fait appel à quelqu'une des bandes musulmanes qui infestaient le littoral » (p. 5-6). — Sans insister, comme il serait facile, sur le caractère incertain et hésitant de la phrase de M. P., je lui répondrai simplement qu'il ne s'agit pas, dans la lettre de Louis II, d'une entreprise contre un prélat rebelle, mais de plusieurs expéditions, au cours desquelles les Napolitains « fournirent aux infidèles des armes, des subsistances et d'autres secours, les conduisirent sur tout le littoral de l'Italie, et cherchèrent à piller avec eux le territoire de Saint-Pierre, prince des apôtres, si bien que Naples paraissait être devenue une Panorme ou une Africa [2] ». Les historiens contemporains pouvaient négliger les exploits d'une bande ; nul n'admettra

1. Je citerai M. Poupardin, d'après les pages du tirage à part de son article, qu'il a bien voulu me faire parvenir.

2. « Nam infidelibus arma et alimenta et cetera subsidia tribuentes, et per tocius imperii nostri litora eos ducunt, et cum ipsis toties beati Petri apostolorum principis territorii fines furtim depredari conantur, ita ut facta videtur esse Neapolis Panormus vel Africa » (*SS.*, III, p. 526, l. 32-35).

qu'ils aient passé sous silence plusieurs campagnes, où le territoire romain lui-même fut menacé. Or, aucun d'eux n'en parle, et le rhétoricien, qui amplifia postérieurement la *Vie d'Athanase*, n'en parle pas davantage.

Mais on croirait, en lisant M. P., que l'erreur, dont il vient d'être question, soit la seule que j'aie relevée. Il y en a cependant une autre. L'auteur de la lettre de Louis II à Basile raconte que l'évêque de Naples, Athanase, fut chassé par ses compatriotes, parce qu'il voulait les détourner de l'alliance sarrasine[1]; or, il résulte de tous les témoignages, sans exception, contemporains ou autres, qu'Athanase fut expulsé par le duc Serge, à l'instigation de la belle-mère de celui-ci, qui trouvait excessive l'influence de l'évêque dans les conseils du gouvernement.

Comment se fait-il que M. P. passe sous silence les cinq pages que j'ai consacrées à cette affaire[2]? Je l'ignore.

Que maintenant, à côté d' « erreurs grossières » (le mot n'est pas trop fort), il y ait dans la lettre de Louis II des faits exacts, comme le remarque M. P. (p. 6-7), je le reconnais d'autant plus volontiers que j'ai été le premier à le proclamer[3]. Mais je ne vois pas qu'on puisse tirer de là aucun argument en faveur de l'authenticité de la lettre. La vérité de certaines allégations ne saurait en rien garantir la sincérité des autres, et n'est-ce pas le propre des pièces fabriquées de fournir au lecteur, pour le tromper, des faits exacts mêlés à ceux qui sont inventés? Sans cette précaution enfantine, le caractère apocryphe se manifesterait trop clairement et la supercherie deviendrait trop évidente .

1. *SS.*, III, p. 38-40.
2. *L'Empire carolingien*, p. 452-457.
3. *Ibid.*, p. 451. « Les faits ainsi rapportés sont généralement exacts. »
4. Je me borne à relever en note quelques critiques de détail. — Page 2, note 6, à propos du silence de l'Anonyme de Salerne sur la provenance de la lettre de Louis II, M. P. écrit : « M. K. ne peut tirer grand'chose de cet argument. » Ce n'est pas un argument, mais seulement un indice, comme je l'ai fait remarquer (p. 447). — P. 5, M. P. observe que l'un des textes,

II

J'arrive à la partie de la lettre de Louis II, où celui-ci expose à Basile le Macédonien les raisons pour lesquelles il a le droit de s'intituler empereur des Romains. Aux arguments que j'ai rassemblés pour établir que Louis II n'a pas plus fait écrire cette partie que la précédente, et qui sont tirés de la diplomatique (inexactitude du protocole initial), de l'histoire (ni Louis II, ni aucun des empereurs carolingiens antérieurs à Louis II n'a reçu l'onction comme empereur, contrairement à ce qu'affirme l'auteur de la lettre) et de la politique (Louis II ne peut, étant donné son personnage, avoir proclamé dans un document officiel que les rois des Francs tenaient des papes leur impériale puissance), — M. Poupardin oppose les objections que voici :

P. 8. « Nous ne possédons point de lettre authentique de Louis II, dont le formulaire permette de contrôler celui de la lettre à Basile.» — P. 10. Louis II et ses prédécesseurs, sauf Charlemagne, ont reçu l'onction impériale des mains du souverain pontife, et « il n'y avait à cela rien que de très naturel ». — P. 11. « L'analyse de M. K. est incomplète et de nature à mettre en relief un des côtés seulement de la lettre.... L'objet propre du texte, c'est de prouver que Louis porte légitimement le titre d'empereur. »

A ces objections, je ferai, dans l'ordre où elles m'ont été présentées, les réponses suivantes :

1° Nous avons une lettre authentique de Louis II, adressée par lui en 869 à Adon, archevêque de Vienne, qui porte la suscription suivante : *In nomine Domini nostri Jesu Christi Dei eterni Ludovicus divina ordinante providentia imperator*

que j'ai employés au sujet des rapports des Sarrasins et des Napolitains, s'applique à l'année 856. Il est évident que, si j'avais utilisé pour l'année 871 un texte de 856, j'aurais commis une véritable hérésie; mais, dans le passage en question, je retrace simplement à partir de cette date initiale les rapports des Napolitains et des Sarrasins : rien de plus, rien de moins.

augustus Adoni, etc... Si nous en rapprochons les lettres de Louis le Pieux qui nous sont parvenues, nous trouvons : *Hludovicus, divina ordinante clementia*, ou *divina repropitiante clementia, imperator augustus*[2]. Comme cette formule est aussi celle des diplômes[3], il faut conclure à l'existence d'un texte invariable, où *imperator augustus* n'est jamais suivi de *Romanorum*. Donc la suscription de la lettre de Louis II à Basile, qui porte *imperator augustus Romanorum*[4], est fausse[5].

2° L'emploi de l'huile sainte dans le cérémonial du couronnement des empereurs carolingiens n'était pas naturel, mais contraire à tous les précédents; car les empereurs byzantins, dont le souvenir semble bien avoir inspiré les organisateurs de la manifestation de l'an 800, ne recevaient pas l'onction[6]; Charlemagne ne la reçut pas davantage, et il ne fit pas oindre son fils Louis, quand, à l'église d'Aix, il lui transmit solennellement la puissance impériale[7].

J'ai cité et critiqué, dans d'autres parties de mon livre[8], les témoignages sur lesquels je croyais devoir m'appuyer pour affirmer que Louis le Pieux, Lothaire et Louis II, à l'imitation

1. *Epistolæ ævi carolini*, t. VI, p. 175 (*Monumenta Germaniæ historica*, série in-4°, 1902).

2. *Epistolæ ævi carolini*, t. V, nos 8, 9, 19 (p. 312, 313, 326).

3. Voir l'*Empire carolingien*, p. 296, n. 1, et 447, n. 4.

4. *SS.*, III, p. 521. — Cf. l'*Empire carolingien*, p. 447 et n. 3.

5. M. P. dit encore que la lettre de Louis II est trop savante pour sortir de la chancellerie, et que son auteur fut quelque clerc lettré (p. 8). Sur le premier point, je lui ferai observer que les notaires, qui composaient le personnel de la chancellerie, étaient toujours des diacres ou des sous-diacres, et que plusieurs d'entre eux furent élevés aux fonctions de chancelier (Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 724). Sur le second point, nous sommes d'accord, puisque j'attribue la lettre à Anastase; mais encore convient-il de ne pas confondre deux opérations : la rédaction de la lettre qui pouvait appartenir à un clerc choisi par l'empereur dans son entourage, et la mise en forme nécessairement confiée à un notaire.

6. Voir Wilhelm Sickel, *Die Kaiserswahle Karls des Grossen* (Mitth. des Inst. f. öster. Geschichtsforschung XX), et Duchesne, *Liber Pontificalis*, II, 38.

7. L'*Empire carolingien*, p. 192, 234.

8. P. 388, n. 1; 393, n. 3.

de leur père et aïeul, n'avaient pas été oints comme empereurs. Le seul élément nouveau, introduit dans la discussion par M. P., est un passage d'une lettre où Nicolas Ier adjure les évêques du royaume de Charles le Chauve de laisser Louis II gouverner à sa guise « son Empire protégé par Dieu, qu'il a reçu, avec la bénédiction et l'onction de la très sainte huile, du représentant du siège apostolique ». Pour n'avoir pas tenu compte des lignes qui précèdent celles-là, M. P. n'a remarqué ni le parti pris du rédacteur de grossir démesurément le rôle de la papauté, ni la confusion qui a été commise, volontairement ou non, entre les deux couronnements, impérial et royal, et qui est de même nature que celle qu'on trouve dans la Chronique d'Adon[1]. Ainsi Nicolas Ier raconte que Louis II tient sa royauté du droit héréditaire confirmé par l'autorité du Saint-Siège, et il parle à ce propos de l'imposition du diadème des Augustes qui n'a rien à voir dans l'affaire; mais il néglige l'onction qui, renouvelée de l'antiquité juive, avait fait tous les rois carolingiens, pour la rapporter à l'Empire[2]: Ce document, tendancieux et obscur, ne saurait donc infirmer en rien le texte, si net, d'Hadrien II, le plus désintéressé des pontifes de

1. *SS.*, II, p. 322.

2. Voici le passage en question de la lettre de Nicolas Ier, qui est dans Migne, t. CXIX, col. 915 (et non XCIX, col. 913, comme dit M. P., p. 10, n. 6) : « Liceat, inquam, regna ei per hereditatum jus derivata et apostolicæ sedis auctoritate firmata, et summi pontificis manu capiti superposito diademate augustorum decorata, cum suis fidelibus pie ac justissime gubernare. Sinatur omnino a Deo protectum imperium suum, quod cum benedictione et sacratissimi olei unctione, sedis apostolicæ præsule ministrante percepit... licenter ac rectissime moderari. » — On peut se demander, en outre, si le mot *imperium* est pris ici dans le sens de la dignité impériale, ou s'il ne désigne pas plutôt l'ensemble des *regna*, c'est-à-dire des territoires soumis à Louis II; et cette hypothèse prend de la force, si on rapproche de la lettre de Nicolas Ier aux évêques une autre lettre, identique, écrite par lui, à la même époque, à Charles le Chauve, où l'Empire désigne à n'en point douter, les États de Louis II opposés à ceux de son frère Lothaire II (Liceat... vestro nepoti, a Deo conservandum imperium suum, cum regno proprii germani quieta possidere tranquillitate. Migne, t. CXIX, col. 910).

cette époque, disant que « Lothaire, étant encore en vie, voulut et admit que son fils fût couronné du diadème par le Saint-Siège et mis en possession du sceptre des Augustes[1] ».

3° Je n'ai jamais nié que la lettre à Basile eût pour « objet propre de prouver que Louis II portait légitimement le titre d'empereur[2] »; mais je l'ai définie « une dissertation sur le titre impérial, où Louis II défend contre les Grecs son titre d'*imperator Romanorum*[3] », ce qui est sensiblement la même chose. En donner une analyse complète était inutile: il suffisait de prouver que tel argument (et celui sur lequel je m'appuie est le principal) n'avait pu être invoqué par Louis II, pour que, quelle que fût la valeur des autres, la lettre devînt à bon droit suspecte. C'est ce qui a été fait.

Aussi bien, reprenons cet argument : « Ta Fraternité s'étonne, aurait écrit Louis II, que nous ne nous appelions pas empereurs des Francs, mais des Romains; sache que... c'est des Romains en effet que nous avons pris ce nom et cette dignité..... Les princes des Francs, rois d'abord, ont été dits ensuite empereurs, quand le pontife romain eut répandu sur eux l'huile sainte. Et c'est ainsi que Charlemagne, notre bisaïeul, oint de cette sorte par le souverain-pontife, fut dit empereur le premier de notre race et devint l'oint du Seigneur[4]. » Donc ce sont les Romains qui ont fait empereurs Louis le Pieux, lequel n'est jamais allé à Rome, et Lothaire, qui a d'abord été élevé à Aix dans l'assemblée des Francs; et Charlemagne, lui aussi, a été fait empereur par l'onction !

Et qui avance ces faits, que nous savons tous être faux,

1. Quem ipse adhuc vivens imperiali voluit et consensit una vobiscum ab apostolica sede diademate coronari, sceptroque potiri sine dubio augustali permisit (Migne, t. CXXII, col. 1296, cf. Jaffé, n° 2921).— Sur le caractère d'Hadrien II, v. l'*Empire carolingien*, p. 425 et suiv.

2. Poupardin, p. 11.

3. L'*Empire carolingien*, p. 448.

4. In qua etiam Karolus magnus, abavus noster, unctione huiusmodi per summum pontificem delibutus, primus ex gente et genealogia nostra... imperator dictus et christus Domini factus est (*SS.*, III, p. 523).

particulièrement le dernier ? Un prince qui a, pendant sa vie entière, lutté contre la papauté, et s'est même laissé entraîner à commettre envers elle les dernières violences ! Il est bon que l'historien sache parfois s'élever au-dessus des événements et les regarder de haut pour bien en pénétrer le sens. Si, dans le cas qui nous occupe, nous agissons ainsi, nous nous apercevons aussitôt qu'il règne entre la politique de Louis II vis-à-vis de Rome et le langage de sa prétendue lettre une opposition absolue ; nous avons d'un côté un souverain jaloux de son indépendance, prêt à tout oser pour la faire reconnaître, et de l'autre un prince faible, ne craignant pas d'humilier publiquement devant les prétentions pontificales la puissance qu'il tient de ses pères[1]. Parmi les raisons qui commandent de révoquer en doute l'authenticité de la lettre à Basile, celle-là est peut-être la plus sérieuse. M. P. l'a-t-il compris : en tout cas, il n'y a pas répondu[2].

III

Nous sommes d'avis, M. P. et moi, que l'auteur de la lettre à Basile fut, sans doute, le bibliothécaire Anastase : inutile donc de revenir sur ce point. Mais, selon M. P. (p. 16), la lettre est « parfaitement d'accord avec ce que nous pouvons savoir de la situation de Louis II, au printemps de l'année 871 », tandis qu'elle « ne correspond guère aux conditions dans lesquelles, en 879, la papauté se trouvait vis-à-vis de l'Empire byzantin et des princes de Bénévent ou de Salerne », et dans l'hypothèse où je me suis placé, elle constitue « un faux sans raison d'être (p. 15) ».

1. Appellationem autem illam... nec nos nec patres nostri per carnem et sanguinem possedisse dignoscimur (*SS.*, III, p. 524, l. 34-35). — Cf. l'*Empire carolingien*, p. 403-415, pour les rapports de Louis II avec le Saint-Siège.

2. Page 11, M. P. dit que la question du mot Basileus m'a paru « accessoire et oiseuse ». J'ai dit (p. 449) que, dans la lettre à Basile, elle était accessoire, ce qui n'est pas la même chose. Plusieurs passages de mon livre (p. 209 notamment) prouvent, d'autre part, combien il est loin de mon idée de la considérer comme oiseuse.

Les conditions visées dans la lettre sont celles où la papauté se trouvait vis-à-vis de l'Empire byzantin et des Napolitains; or, elles s'appliquent très bien à l'année 879, puisque, à cette date, les Infidèles campaient sous les murs de Naples avec l'autorisation du duc-évêque de cette ville, et Jean VIII employait tous les moyens pour obtenir une entente avec Constantinople[1]. M. P. ne contestant point ces faits, j'ai le droit de les considérer comme acquis. D'autre part, j'ai écrit vingt pages[2] pour démontrer que l'inspirateur de la lettre à Basile avait un projet bien arrêté, qui consistait à délivrer l'Italie des Sarrasins, et pour y arriver, à rompre leur alliance avec les Napolitains, obtenir le concours des Byzantins et aussi la création d'un empereur de sang carolingien : voilà non pas une raison d'être, mais plusieurs.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'excuser la longueur de cette communication, que j'ai cependant faite aussi concise que possible, et je m'excuse aussi auprès de ceux qui la liront d'avoir si souvent renvoyé à mon propre ouvrage. Mais le sujet est de grande importance, et si je n'avais pris la liberté de citer en note plusieurs passages de l'*Empire carolingien*, j'aurais dû les reproduire presque intégralement, ce qui eût été tout à fait inutile. Comme plusieurs mois se sont déjà écoulés depuis la publication de l'article de M. Poupardin, je vous serai reconnaissant d'insérer ma réponse aussitôt que vous le pourrez, et en vous remerciant d'avance, je vous prie croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les plus distingués.

A. Kleinclausz,
Professeur à l'Université de Dijon.

1. L'*Empire carolingien*, p. 472 et 477 notamment.
2. *Ibid.*, p. 457-478.

COMPTES RENDUS

A. Kleinclausz. — **L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations.** — Paris, Hachette, 1902; in-8°, xvi-614 p.

La résurrection de l'Empire d'Occident est un des événements qui ont le plus vivement frappé l'esprit des historiens, et à juste titre. Il est bien évident en effet que, sans le précédent du 25 décembre de l'année 800, l'Empire romain-germanique ne se fût pas constitué au milieu du xe siècle et la suite de l'histoire d'Occident, tout au moins celle de l'Allemagne et de l'Italie, eût été très différente. Mais c'est précisément parce que le couronnement de Charlemagne est la préface obligée de l'histoire du Saint-Empire, que les historiens qui ont spécialement traité de celui-ci (Bryce, Fisher, Lavisse) se hâtent, après en avoir parlé, de passer presque aussitôt aux Ottons, et négligent les successeurs immédiats de Charles. D'autre part, les érudits qui ont étudié le ixe siècle, Simson et Dümmler, pour ne citer que ceux-là, ne nous offrent qu'un récit sous forme annalistique, et ne se préoccupent point, — leur plan ne le comporte pas d'ailleurs, — de nous présenter une étude de l'*idée d'empire* sous les successeurs de Charles et sous Charles lui-même. M. Kl. a eu le très réel mérite d'avoir vu qu'il y avait une lacune à combler et d'avoir entrepris cette tâche. Nous verrons dans un instant jusqu'à quel point il a réussi.

Son ouvrage est divisé en trois livres (I. *Les Origines;* II. *Les grandes Idées et les grands Systèmes;* III. *La Légende de Charlemagne*), précédés d'une courte introduction où est esquissée, comme il convient, l'histoire de l'Empire romain. Je ferai déjà une réserve sur la conclusion de celle-ci (p. 26) : « Le peuple s'attacha de plus en » plus à ses espérances, et toutes ces causes aboutirent à la restaura- » tion de l'Empire de Charlemagne, au profit de Charles le Gros, » *puis d'Otton le Grand.* » L'auteur serait bien embarrassé de citer

indre preuve à l'appui de cette assertion : nous n'avons aucune n de croire que le peuple, — je suppose qu'il faut entendre par a classe des simples hommes libres, — ait rien désiré de pareil. aut au contraire, dès le début, proclamer que la masse de la popu- tion semble avoir été fort indifférente à l'Empire. Celui-ci n'a trouvé e partisans que dans une partie du haut clergé et des abbés, et dans une petite minorité de l'aristocratie laïque.

Le livre premier (*Les Origines*) se divise en trois chapitres : 1° *L'Idée impériale en Occident au commencement du moyen âge;* 2° *L'Empire byzantin, les Carolingiens et la Papauté;* 3° *L'événement de l'an 800*. Le premier conclut par ces mots : « Ainsi l'idée impé- » riale en Occident reste toujours vigoureuse et nette, peut-être même » plus nette qu'elle ne l'a jamais été. Attachés par-dessus tout aux » doctrines pontificales, les habitants de l'Italie et des contrées voi- » sines voient dans le maintien de ces doctrines à l'intérieur et leur » extension à l'extérieur, la fin de toute politique, et comme l'empe- » reur est pour eux le chef de la société chrétienne, ils attendent de » lui l'établissement de cet ordre de choses, qui assurera l'unité et la » félicité du monde » (P. 70). Il est impossible d'accepter une doctrine aussi manifestement exagérée. Admissible peut-être, avec restrictions, pour l'Italie des ve et vi^e^ siècles, rien n'autorise à étendre cette théorie aux « contrées voisines ». Il est certain que le souvenir de la domination impériale en Gaule s'éteignit complètement après le vi^e^ siècle. — Même erreur dans les chapitres ii et iii, d'ailleurs remarquables, où l'auteur s'assimile parfaitement les nombreux et excellents travaux publiés sur la papauté du viiie siècle. On nous parle du « grand mouvement d'opinion publique, dont l'événement de 800 fut la conséquence » (p. 140). Il est encore question (p. 168) des « peuples d'Occident », pour qui l'idée d'Église ne se séparait pas, dit-on, de celle d'Empire; enfin le livre premier se termine par cette conclusion : « Ainsi toute la société chrétienne d'Occident se trouva » réunie pour consommer l'œuvre de trois siècles, et donner à l'Empire » de Charlemagne la base la plus large et la plus populaire qui fut » jamais » (P. 200). Tout cela est, à notre avis, erroné. L'auteur sait pourtant bien que le couronnement de Charles ne fut désiré ni par le peuple, ni par les grands, ni par la papauté (il le montre p. 162), peut-être pas par l'intéressé lui-même, mais par une douzaine de clercs férus d'antiquités (Alcuin, Angilbert, Théodulphe, etc.), et

ceux-ci n'osent même pas en parler à cœur ouvert à leur maître (p. 191).

La cérémonie de Noël fut improvisée pour des motifs d'intérêt personnel par Léon III. L'assistance qui acclama Charles empereur se composait de figurants franks, et surtout romains, stylés par le pape (Cf. p. 204, n. 2). Il est certain que Charles fut surpris. On lui força la main, et il demeura mécontent et inquiet. On le lançait dans une aventure inconnue. C'était la guerre avec Byzance, sans compter que l'aristocratie franke, si jalouse d'être consultée sur tout, pouvait prendre fort mal la chose. C'est ce qui explique que ce souverain, avant tout circonspect et diplomate, demeura un an dans le recueillement, pour voir venir les événements. C'est seulement en 802 que, rassuré sur les intentions de ses sujets, il se fit prêter serment en qualité d'empereur. Mais l'Orient ne cessa de le préoccuper. La cérémonie de Noël 800 l'avait fait non empereur d'Occident, mais empereur de toute la Chrétienté, comme M. Kl. l'a fort bien vu (p. 199, 206, n. 1, 207, 209). Charles tenta, par des négociations, de se faire reconnaître des Grecs. On sait qu'il songea à épouser Irène. L'avènement de Nicéphore anéantit ce plan. Mais le puissant roi des Francs ne cessa de ménager les Orientaux. Il voulait au moins légitimer sa nouvelle autorité, s'il ne pouvait réunir sous son sceptre les deux moitiés du monde chrétien. Il réussit peu avant sa fin. Il céda à Byzance la Vénétie et l'Istrie (812), moyennant quoi il fut reconnu comme empereur et *basileus* par les ambassadeurs de Michel. L'Empire d'Occident se trouva ainsi rétabli *ipso facto*, quand les Orientaux comprirent qu'ils ne recouvreraient jamais l'Italie et quand les Occidentaux s'aperçurent que Byzance était hors de leurs atteintes. Le projet d'Alcuin et de Léon était plus grandiose, et au reste, parfaitement insensé. De pareils desseins dépassaient infiniment l'horizon du peuple frank, et rien absolument n'est « populaire » dans l'événement de l'année 800.

Le livre II (*Les grandes idées et les grands systèmes*) est composé de quatre chapitres. Les deux premiers (*Charlemagne* et *Le système de l'Unité*) sont, à mon sens, les meilleurs de l'ouvrage. M. Kl. a parfaitement saisi l'originalité de gouvernement de Charles, empereur. Il est à la fois très pratique et très idéaliste. Pratique, car il voit du premier coup d'œil que sa force n'est pas à Rome, mais dans le pays d'où il tire ses meilleures ressources, l'Austrasie (voy. p. 229). Il

est un Frank gouvernant l'Empire romain au moyen des institutions de son temps. Rien en lui de byzantin, d'ottonien, rien de chimérique (voy. p. 233-236). Idéaliste, car le pouvoir c'est pour lui avant tout le moyen de faire régner la paix et la vertu en exaltant sainte Église. Son Empire est une magistrature, une institution morale (voy. des pages excellentes, p. 256-262). Il semble que Charlemagne ait estimé cette dignité personnelle et n'ait pas cru qu'elle devait être héréditaire dans sa famille. Nulle allusion à l'empire dans le partage de ses États, en 806, réglé à la mérovingienne; nulle mention encore dans son testament de 811. C'est seulement cinq mois avant sa mort, quand un seul de ses fils lui demeure, qu'il se décide, après avoir longuement consulté son peuple, à transmettre la couronne à Louis. En sorte qu'il y a tout lieu de croire que si Charles le Jeune et Pépin avaient vécu, Charlemagne n'eût point désigné de successeur à l'Empire.

C'est sous Louis le Pieux que la question des rapports de l'Empire avec les institutions frankes se pose d'une manière aiguë, et elle domine toute l'histoire du règne. Le sentiment impérial a certainement fait des progrès. Dans la suscription des diplômes, Louis est dit « imperator augustus ». Ce titre rend superflus les mots de « rex Francorum et Langobardorum », dont usait encore Charles empereur. Néanmoins, il était impossible que la vieille idée franke de l'égalité des partages entre fils de rois fût si tôt déracinée. Le parti impérialiste chercha un compromis, et il le trouva dans la constitution de 817, par laquelle le fils aîné de Louis, Lothaire, était associé à l'Empire. Ses cadets, Pépin et Louis, pourvus de pays non franks, comme l'Aquitaine et la Bavière, étaient, malgré leur titre royal, de simples ducs sous l'hégémonie de leur père et de leur frère aîné. Le décret de 824 sur les élections pontificales, qui établissait sans conteste l'action de la puissance séculière à Rome même, parut consacrer sur tous les points l'autorité impériale. Pendant quelques années, on put croire qu'un régime nouveau allait définitivement s'implanter en Occident. L'illusion fut de courte durée, et ce fut l'empereur lui-même qui la dissipa. On n'a pas à raconter comment, pour établir son dernier-né, Charles, il n'hésita pas à bouleverser le règlement, péniblement forgé par les partisans de l'unité de l'Empire; nous y reviendrons, au reste, en parlant du livre de M. Calmette. Après dix ans de luttes tragiques, la convention de Worms (mai 839), qui

partageait les territoires entre Lothaire et Charles le Chauve, enfin le traité de Verdun d'août 843, anéantirent les dernières espérances du parti unitaire. Il tenta de maintenir un semblant d'unité morale au moyen du régime de la *Fraternité,* on sait avec quel insuccès. La conduite de Louis le Pieux a été généralement jugée avec sévérité, et avec raison, semble-t-il. Néanmoins, il est vain de s'imaginer, comme quelques historiens allemands et français, que, sans ses fautes, l'Empire se fût maintenu. M. Kl. a bien vu (p. 326-328) que l'insuccès de l'acte de 817 n'était pas dû seulement à la faiblesse et à l'incapacité de l'empereur. Fatalement Pépin Ier et Louis le Germanique auraient secoué un jour ou l'autre le joug de leur aîné. Mais M. Kl. aurait dû remarquer que le parti unitaire, qu'il ne faut pas appeler avec M. Himly le parti « aristocratique », était une coalition formée de deux groupes de tendances divergentes : d'un côté, quelques abbés, moines, évêques, idéalistes, comme Wala, Agobard, Helizachar, Hilduin, etc., désireux de maintenir à tout prix, fût-ce par la violence et la calomnie contre Louis le Pieux, l'unité de la Chrétienté; de l'autre, les laïques partisans de Lothaire, son beau-père Hugues de Tours, les comtes Lambert et Matfried. Ces derniers et leurs amis arrivent deux fois au pouvoir, avec leur patron Lothaire, en 830 et 833. Ils exigent le prix de leurs services, comme le font les hommes politiques de tous les temps. Lothaire est obligé de les satisfaire, à la grande indignation de Wala. Il excite ainsi les inquiétudes de ses jeunes frères, provoque l'indignation et des grands dépouillés et de ceux qui n'ont pas pris part à la curée. A deux reprises, après quelques mois de pouvoir, Lothaire se voit abandonné et tombe d'une lourde chute. Le parti de l'unité peu nombreux, comme l'avoue un de ses plus chauds partisans, s'effondre aussitôt qu'il n'a plus à son service l'épée intéressée d'une partie de l'aristocratie laïque. L'Empire était impossible, parce qu'il n'avait aucune racine dans le peuple frank et que, à vrai dire, il ne répondait à aucun besoin réel.

Dans le chapitre III, dont le titre (*Le régime de la concorde*) dit très imparfaitement le contenu, l'auteur expose l'idée maîtresse de son ouvrage. Louis II et Charles le Chauve auraient opéré une révolution dans la conception de l'Empire, le premier en fait, le second en droit. ils auraient voulu en transporter le centre en Italie, à Rome. Charles le Chauve aurait remis aux Italiens le soin de le proclamer empereur et *aurait détruit la* base franke de l'Empire, pour lui substituer une

base italienne et romaine. L'Italie, négligée par Charlemagne et Louis le Pieux, aurait paru depuis lors inséparable de la couronne impériale (P. 397-398). Enfin Charles le Chauve, le premier, aurait reçu du pape l'onction en tant qu'empereur, alors que ses prédécesseurs n'avaient reçu jusqu'alors que la couronne. Il aurait ainsi accentué et le caractère saint de l'Empire et son caractère romain (P. 393-394). Le malheur, c'est que cette thèse se heurte à la célèbre lettre de l'empereur Louis II à Basile le Macédonien. M. Kl. entreprend, en conséquence, de prouver que ce texte est un faux. J'ai eu l'occasion (à l'École des Hautes-Études) d'examiner sa démonstration. Elle est des moins probantes. Il est très vrai que cette lettre a été écrite par Anastase le bibliothécaire, mais ce fut en 871 et non en 879 qu'elle fut rédigée au nom de Louis II, et elle est parfaitement authentique. Il suffit de renvoyer les lecteurs de cette revue à l'article d'un de ses plus zélés collaborateurs, pour être édifié à ce sujet[1]. Il est assuré, en outre, que Louis le Pieux, Louis II, et très probablement aussi Lothaire, ont reçu l'onction[2]. Charles le Chauve n'a donc rien innové à cet égard. S'il est certain que l'autorité impériale a changé de caractère avec lui et son prédécesseur Louis II, ce ne fut point de propos délibéré. Comment l'Empire n'eût-il pas pris un caractère italien avec Louis II, qui ne possédait que l'Italie? Pour ce qui est de Charles le Chauve, les circonstances, et non un dessein prémédité, expliquent qu'il ait été reconnu d'abord par les Italiens. Quand il apprit la mort de son neveu, le roi des Franks occidentaux se hâta de filer sur l'Italie pour prévenir Louis le Germanique et Carloman. Sacré empereur à Rome le 25 décembre 875 par Jean VIII, il prit le chemin du retour dès le 5 janvier. A son passage à Pavie, le 31 de ce mois, il trouva rassemblés par les soins d'Ansbert, archevêque de Milan, ses partisans italiens, clercs et laïques, qui le reconnurent « protecteur et défenseur[3] ». Mais Charles le Chauve ne se contenta nullement de cette cérémonie de Pavie. Il convoqua à Pontion, pour le mois de juin, ses sujets « de France, Bourgogne, Aqui-

1. Voy. l'article de M. Poupardin dans le *Moyen Age* de mai-juin 1903, p. 185-202.
2. Voy. *ibid.*, p. 194.
3. Selon Calmette (*La Diplomatie carolingienne*, p. 201-204), Charles aurait été élu roi d'Italie dans cette assemblée de Pavie du 31 janvier 876. Si l'on admettait cette théorie, étayée d'arguments un peu subtils, mais plausibles, la théorie de M. Kl. s'écroulerait naturellement.

taine, Septimanie, Neustrie et Provence » qui l'élurent empereur, confirmant l'onction du pape et la cérémonie de Pavie. Il est bien vrai que l'acte d'élection qui nous est parvenu ne porte que les souscriptions des évêques et des abbés. Mais ce texte ne nous est connu que par des copies incomplètes (Krause, *Capit.*, II, 347). Remarquer que dans le texte le plus développé, celui de Sirmond (III, 437), on donne le nom de *synodus* à l'assemblée de Pavie, à laquelle ont pris part, on le sait, les grands laïques de l'Italie. Dans ses *Annales*, Hincmar parle seulement de *synode*, lui aussi. C'est que ce concile, qui traitait d'une affaire de la plus haute importance, l'établissement du vicariat de l'archevêque de Sens, Anséis, l'intéressait tout particulièrement, si bien qu'il n'a longuement traité que du synode et nullement de l'assemblée avec laquelle ce synode coïncidait. Les historiens en ont déduit qu'il n'y avait eu qu'une réunion d'évêques, et M. Kl. en a conclu (p. 397) que « une fois rentré en France, » il (Charles) ne demanda pas à ses grands d'approuver son élec- » tion, il ne les réunit pas, il ne les consulta pas sur la situation » générale; il se contenta de faire enregistrer par une assemblée » d'évêques, que dirigeaient les légats pontificaux, l'initiative du » souverain-pontife et des Italiens ». Rien de plus invraisemblable pour qui connaît l'absolue nécessité où était un souverain du IXe siècle de consulter les grands laïques sur toutes les questions importantes et d'obtenir leur assentiment et aussi leur *serment*, seule garantie, et combien précaire, de leur obéissance. Si Charles avait agi comme on le prétend, il eût commis une insigne folie. Mais il ne la commit pas. L'époque du synode de Pontion (juin-juillet) coïncide avec celle du grand plaid général annuel. Soyons assurés que celui-ci se tint en ce lieu et que Charles y reçut le serment des grands, laïques aussi bien qu'ecclésiastiques. Mais l'annaliste, pour les raisons indiquées plus haut, ne s'arrête pas à cette formalité et porte tout son intérêt aux affaires ecclésiastiques. Tout au plus mentionne-t-il l'envoi au palais et le baptême de Normands faits prisonniers par Hugues l'Abbé. Il est pour nous certain que Charles s'est fait élire par les Franks accourus de toute la Gaule. Il n'a donc pas de propos délibéré opéré la grave révolution qu'on lui attribue. Néanmoins, il est assuré qu'à partir de cette époque il y a quelque chose de changé dans les rapports des souverains candidats à l'Empire et l'Église romaine. Ni Charlemagne ni Louis le Pieux ne s'étaient souciés de la présence du

pape quand ils s'associèrent leurs fils. Très habilement le Saint-Siège avec Étienne IV, Pascal Ier, Eugène II, avait créé une tradition : l'élu devait recevoir la couronne et l'onction des mains du souverain-pontife. Cela n'alla point sans peine tout d'abord. Étienne IV dut passer les monts pour apporter la couronne impériale que Louis ne montrait nul empressement d'aller chercher à Rome, et le pape en l'apportant avait la mine d'un coupable venant demander grâce pour l'irrégularité de son élection. Il semblait faire preuve de soumission. Six années s'écoulent entre l'association de Lothaire (817) et son couronnement (823). Encore celui-ci n'est-il point le véritable but de son voyage en Italie, qui est de réorganiser ce pays et d'imposer l'autorité impériale à l'évêque de Rome. La tradition n'en était pas moins créée. Le pape apparaissait de plus en plus indispensable, sinon pour faire l'élection, du moins pour la consacrer et presque la légitimer. Enfin, quand il fut assuré que Louis II n'aurait pas de fils et que sa succession serait briguée par ses oncles et ses cousins, le pape, sollicité par plusieurs candidats, devint par là même l'arbitre de la situation. On le voit, l'action prééminente de la papauté résulte d'un enchaînement de circonstances. Il ne faudrait même pas l'exagérer, car Charles le Gros se montra fort indépendant vis-à-vis de Jean VIII et d'Hadrien III (M. Kl. le signale d'ailleurs, p. 521-523).

Les limites déjà excessives de ce compte rendu ne me permettent pas d'insister sur le livre III (*La Légende de Charlemagne*). Dans le premier chapitre (*Fin de l'Empire carolingien et commencement de la Légende*) on retrouve toujours l'illusion (ainsi p. 505 et 517) que les « nations » désiraient voir ressusciter l'Empire. Signalons une intéressante tentative de réhabilitation de Charles le Gros. On s'étonnera de ne trouver que quelques lignes sur les empereurs spolétains Gui et Lambert (p. 539 et 544) et rien où à peu près sur les derniers empereurs carolingiens Louis l'Aveugle (901) et Bérenger de Frioul (915-924). Le second et dernier chapitre (*Les Origines carolingiennes du Saint-Empire romain-germanique*) est rapide, assez confus et trop oratoire[1]. Je ne saisis pas bien la « contradiction » (p. 582) que l'auteur veut établir entre les empereurs du Saint-Empire et Charlemagne.

1. P. 554. La soi-disant exclamation des Saxons « Vive l'empereur Henri », à la suite de la campagne d'Henri l'Oiseleur contre les Hongrois, n'est pas admissible. C'est une amplification de Widukind. M. Kl. l'accepte, toujours sous l'influence de l'idée que le régime impérial a été populaire.

Enfin, une conclusion générale fait défaut. L'auteur aurait dû nous expliquer pourquoi un régime aussi nécessaire et aussi populaire qu'il le dit a si misérablement péri. Pour nous qui l'estimons inutile, la réponse à cette question n'est pas douteuse. La résurrection de l'Empire d'Occident a été la plus éclatante et la plus douloureuse manifestation de la malfaisance du passé, « cadavre que le présent couvre d'un manteau d'or », comme dit le proverbe oriental. — Nos divergences d'opinion avec l'auteur ne font pas que nous ne rendions pleine justice au mérite de l'ouvrage. On trouvera à la fois intérêt et profit à le lire et à le relire. Il témoigne d'un esprit réfléchi, mais trop enclin, peut-être, à la systématisation précipitée.

Ferdinand Lot.

A. Kleinclausz. — **Quomodo primi duces Capetianæ stirpis Burgundiæ res gesserint** (1032-1162). — Divione, 1902; in-8°, viii-116 p.

A l'exception du chapitre premier (*De Originibus ducatus Burgundiæ*) qui est insuffisant, il me semble qu'il n'y a que du bien à dire de ce petit livre. Il nous donne tout ce que les documents permettent de donner sur les premiers ducs de Bourgogne; leur autorité, si peu en rapport avec leur titre, leurs relations avec les grands, le clergé séculier et régulier, enfin avec la royauté. L'auteur a très bien vu (p. 84 et 55) que le duc était aux xie et xiie siècles déjà l'homme-lige du roi. Il serait à souhaiter qu'il traduisît son opuscule en français, et mieux encore qu'il le continuât et le complétât, de manière à nous donner une histoire de la formation et du développement du pouvoir ducal sous la première dynastie capétienne. L'étude de la décomposition des *pagi* carolingiens et de leur transformation en comtés féodaux au cours du xie siècle serait aussi des plus utiles.

Ferdinand Lot.

Max Wibel. — **Beiträge zur Kritik der Annales regni Francorum und der Annales q. d. Einhardi.** — Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, 1902 ; in-8°.

Ce nouveau travail sur cette question si controversée sort du séminaire historique de M. Bresslau ; dans une courte préface, l'auteur

explique comment sur beaucoup de points ses conclusions concordent avec celles de M. Bloch dans un compte rendu des *Annales carolingiennes* de M. G. Monod, article paru après l'achèvement de son propre mémoire; il n'en publie pas moins son travail, où tous ces problèmes délicats d'histoire littéraire sont étudiés dans le dernier détail.

L'ouvrage est, en somme, un examen critique minutieux de l'édition des *Annales* donnée en 1895 par M. Kurze dans les *Scriptores in usum scolarum*. Sur presque tous les points, M. Wibel contredit les affirmations de son devancier. Ainsi Kurze admettait, et il n'était ni le premier, ni le seul à avoir accepté ce point de vue, que la première partie des *Annales* avait été composée d'un seul jet, par un premier auteur, vers 788, après la soumission définitive de Tassilon, duc de Bavière. Cette première portion de l'ouvrage formait le groupe A des manuscrits, et le meilleur représentant de ce groupe était le manuscrit perdu employé par Canisius, copie qui dérivait d'un vieil exemplaire de l'abbaye de Lorsch. M. Wibel s'attache à démontrer par un examen minutieux des variantes que cette hypothèse n'est point fondée. Ce qui fait l'intérêt de ces recherches, c'est qu'à l'étude des manuscrits de l'ouvrage, étude que M. Kurze avait jugée suffisante, M. Wibel joint celle des annales plus récentes qui ont utilisé les *Annales Francorum*. Il y a là évidemment un moyen de contrôle qu'on peut utiliser. Toutefois, on doit faire quelques réserves sur certaines des variantes notées par l'auteur (notamment, p. 26 et 27) : ne seraient-elles pas tout simplement des fautes ou des modifications qu'un copiste, si scrupuleux qu'on le suppose, fait presque inconsciemment subir au texte qu'il reproduit? On ne saurait, dans un simple article de critique, exposer en détail l'argumentation de M. Wibel; il suffira de signaler cette partie de l'ouvrage comme un curieux exemple de critique presque uniquement négative.

M. Wibel s'occupe également (p. 125 et suiv.) des Annales dites d'Einhard, remaniement des *Annales Francorum* pour les années 741-801. Après une longue et minutieuse étude, il conclut que ce remaniement (la partie antérieure à 798 sûrement et sans doute le tout) a été rédigé après 811, probablement après 814, et certainement avant 817. Puis il compare ces *Annales Einhardi* et différentes autres sources narratives du IXe siècle qui les ont utilisées, et enfin (p. 168),

traite à son tour la question si obscure des rapports entre ces mêmes annales et la *Vita Karoli*. Il n'admet pas d'ailleurs l'attribution de ces annales à Einhard, mais en dernière analyse il se rallie à la thèse de Bernheim : il admet l'emploi par Einhard pour la rédaction de la *Vita* d'extraits des *Annales*.

A quel moment la *Vita* elle-même a-t-elle été rédigée? Tout le monde l'estime de peu postérieure à la mort de Charlemagne. M. Wibel (p. 213 et suiv.), est d'opinion que la mention d'un exemplaire de l'ouvrage dans un catalogue de la librairie de Reichenau n'est pas sûrement, comme on l'a dit, de 821; suivant lui, cette note pourrait être bien plus récente. D'une étude attentive de certains passages, il conclut que l'ouvrage est certainement postérieur à 817; il est cité dans une lettre de Loup de Ferrières, écrite avant 836; on croit cette lettre de 829, mais M. Wibel la croit un peu plus récente et prend par suite cette année 836 comme *terminus ad quem*. Il reconnaît d'ailleurs que c'est là date un peu récente, et admet avec tous ses devanciers, que la *Vita Karoli* existait vraisemblablement dès l'an 820. Une lecture attentive de l'ouvrage suffit pour conduire tout homme raisonnable à cette conclusion qui s'impose.

En appendice, M. Wibel examine une hypothèse émise en 1898 par M. Hüffer dans ses *Korveier Studien;* se fondant sur des ressemblances de style avec les œuvres authentiques de Gérold, moine de Corvey, Hüffer proposait d'attribuer le remaniement des *Annales* à cet écrivain. Cette hypothèse ne pouvait se discuter qu'à condition d'admettre avec Kurze que ledit remaniement était postérieur à 829. M. Wibel, qui le croit antérieur à 817, est donc logique en combattant l'opinion de Hüffer, et conclut que, sauf le cas de nouvelles découvertes, le problème restera insoluble.

Dans un deuxième *excursus*, il traite à nouveau, après Kurze, l'origine de la composition des *Annales Fuldenses*. Il soutient que le manuscrit regardé par Kurze comme une récension de l'original est cet original lui-même. Puis il examine l'attribution à Einhard de la première partie de l'ouvrage jusqu'à 838, attribution fondée sur une note marginale du manuscrit de Schlestadt; il remarque en passant que cette même note se retrouve dans le manuscrit des *Annales Ilgenses*, du XIIe siècle, lequel est indépendant de la copie de Schlestadt, et dans une compiliation plus récente du pays de Worms, *la chronique anonyme du* moine de Kirschgarten. Suivant Kurze, cette

première partie ne serait en somme que des *Annales Seligenstadenses*, rédigées par Einhard, interpolées plus tard à Fulda. Cette hypothèse, vraiment bien compliquée, est longuement combattue par M. Wibel, à l'aide d'arguments qui ne manquent ni de valeur, ni de poids.

A. MOLINIER.

Studies and Notes in philology and literature. Published under the direction of the Modern Language Department of Harvard University. Vol. VIII : 1. Iwain. A study in the origins of the Arturian romance. Arthur C. L. BROWN. — 2. Arthur and Gorlagon. G. L. KITTREDGE. — Boston, Ginn, 1903; in-8°, 275 p.

Ces deux études sont des contributions intéressantes à la solution de la question si controversée des influences celtiques sur la poésie française du moyen âge. M. Brown examine une fois de plus la question complexe de l'origine du *Chevalier au lion*, de Chrétien de Troyes. La solution qu'il adopte est celle qui avait déjà été indiquée dans les grandes lignes par Gaston Paris et par MM. Nutt, Ahlström et Lot : le thème, mal compris et rationalisé par Chrétien, en outre développé par des épisodes adventices, est essentiellement l'histoire des relations d'un mortel (*Ivain*) avec une fée (*Laudine*); ce thème est bien d'origine celtique. M. B. s'élève contre la méthode employée dans ces recherches par M. Fœrster, l'éminent adversaire de l'hypothèse celtique, méthode qui consiste au fond à disloquer les romans de Chrétien en un certain nombre d'épisodes indépendants les uns des autres, à s'attacher à un de ces épisodes et à négliger le reste comme secondaire ou insignifiant. Dans le cas présent, l'épisode essentiel pour M. Fœrster est celui qui présente une certaine analogie avec le thème de la *Matrone d'Éphèse*. M. B. montre bien, après M. Ahlström, combien cette comparaison qui ne porte que sur une partie minime du poème de Chrétien, est stérile et à bien des égards arbitraire; la seule analogie, contestable d'ailleurs, signalée entre un épisode du roman et le récit antique, ne peut suffire pour expliquer l'ensemble de l'œuvre. C'est cet ensemble du roman que M. B. éclaircit à l'aide des récits irlandais qui se trouvent dans des manuscrits antérieurs à l'époque de Chrétien ; le plus remarquable de ces récits est le *Lit de Cuchulinn (Serglige Conculaind)* : le héros, qui est accueilli, comme

Ivain, par une amante surhumaine, puis abandonné par elle, devient fou, comme Ivain, erre dans les montagnes[1] et est guéri, comme le héros de Chrétien, par un remède magique. A cette démonstration fondamentale, M. B. ajoute des rapprochements tirés des anciens *imrama* (récits de voyage) irlandais, des contes irlandais plus récents, d'autres récits français et d'autres romans de Chrétien de Troyes lui-même (voir les observations importantes sur le bizarre récit de la *Joie de la cort* dans *Érec*, p. 133 et ss., et p. 99, note 2), qui correspondent à des épisodes essentiels du *Chevalier au lion*. A part peut-être quelques excès de subtilité, la démonstration est convaincante, grâce surtout à la méthode prudente de l'auteur, qui se sert avant tout de récits irlandais antérieurs à Chrétien, et seulement en seconde ligne de contes plus modernes. Il nous paraît que M. B. a raison de conclure : « La certitude absolue dans un problème de ce genre est évidemment impossible ; nous croyons cependant avoir montré que la théorie d'une origine celtique du thème d'*Ivain* possède une probabilité extraordinaire, probabilité bien plus grande que celle qui suffirait pour la faire admettre généralement[2]. »

Dans le second travail, M. Kittredge publie un récit latin qui se trouve dans un manuscrit de la fin du XIVe siècle, dans la Bodléienne, *Narratio de Arthuro Rege Britanniæ et Rege Gorlagon lycanthropo*, récit évidemment dérivé d'un original gallois ; il y joint une disserta-

1. On trouve, remarquons-le en passant, un épisode analogue dans le *Partonopeu de Blois*, nouveau détail qui tend à faire croire que M. Ahlström avait raison et que ce roman n'est byzantin que par la localisation que lui a donnée le trouveur français ; c'est essentiellement une histoire de fée, analogue à celle d'Ivain, et qui doit être, comme celle-ci, d'origine celtique.

2. Les récits irlandais, dont le cas d'*Ivain* montre de nouveau l'importance, peuvent éclaircir encore bien des détails dans les romans arturiens. Ainsi, Lancelot *du Lac* est enlevé par une fée et élevé au fond d'un lac dans le *Meide lant* (= « terre as pucelles ») selon l'expression d'Ulrich de Zatzikhoven (voy. G. Paris, *Romania*, X, 473, note 2. Le poète allemand n'a pas la notion d'un lac et nomme la fée *merfeine*, mais voyez les observations de Paris). Or, dans l'*Histoire de Loegaire* (dans un ms. écrit vers 1150), un peuple surnaturel demeure au fond d'un lac, dans lequel descend le héros (Brown, p. 41, note). D'autre part, dans l'*Histoire de Condlé* (ms. de 1100), la fée emmène Condlé dans un navire de verre vers un pays « où ne demeurent que des femmes et des jeunes filles » (Brown, p. 29 ; comp. la traduction de M. F. Lot, *Romania*, XXVII, 561). Dans les récits irlandais, le peuple surnaturel qui demeure *sous les flots* et celui qui demeure de *l'autre côté de la mer* ne sont jamais bien distincts (voir Brown, p. 40, note, qui cite Zimmer). — M. F. Lot (*Romania*, passage cité, note 6) avait déjà rapproché de l'histoire de Condlé un autre récit arturien,

tion, dont voici en gros les conclusions. Le thème du conte est essentiellement le même que celui du *Bisclavret* de Marie de France; on le retrouve, avec les complications du récit gallois, dans le *Lai de Melion* et dans des contes recueillis oralement en Irlande et dans la Haute-Écosse. Le *Bisclavret* présente la forme ancienne et primitive du thème, emprunté directement par Marie aux Bretons; dans *Melion*, le récit gallois et les contes irlandais, ce thème a été contaminé avec un autre, celui de *la Recherche d'Étain*, ancien et célèbre récit mythologique irlandais[1], où l'on voit une fée épouser un mortel, puis retourner dans son pays d'origine en suivant l'être surnaturel qui avait été son premier mari dans le royaume des fées et qui est venu la relancer, enfin le mari humain aller à la recherche de sa femme et la reconquérir. C'est en Irlande que ce thème aurait été confondu avec le thème également ancien et celtique du *Bisclavret*, qui est, comme l'on sait, l'histoire d'une femme qui découvre que son mari est périodiquement transformé en loup, puis se débarrasse du loup-garou en s'arrangeant de manière à ce qu'il reste loup sans pouvoir de nouveau se transformer en homme ; d'Irlande le thème ainsi modifié aurait passé une seconde fois en France (probablement par l'intermédiaire du pays de Galles) et serait devenu le *lai de Melion*. Les ressemblances frappantes que *Melion* présente avec le *Tochmarc Etaine* prouvent surabondamment, selon M. K., que l'auteur du *lai* a puisé dans l'histoire d'Étain ou dans un récit irlandais analogue. Dans le récit gallois et dans les contes populaires, le thème ainsi contaminé est surchargé d'autres détails, dont M. K. examine minutieusement l'origine.

Nous ne pouvons entrer ici dans une discussion approfondie du travail de M. K., qui, si ses conclusions sont justifiées, produit, comme il le dit lui-même, une preuve frappante de l'origine spécialement *irlandaise* d'une partie des récits celtiques qui ont exercé une si grande influence sur la poésie française, et par celle-ci, sur la littérature de toute l'Europe médiévale. Nous ne présentons qu'une remarque. M. K. n'est pas éloigné de croire que le thème du *Bisclavret*, celtique dans la forme sous laquelle il nous est parvenu, est oriental par ses origines lointaines ; il le rapproche d'un conte de

1. Dans une note (p. 190), M. Kittredge rapproche le thème d'Étain de l'histoire célèbre de l'enlèvement de Guenièvre par un personnage qui a un caractère surnaturel et qui *prétend avoir (trait particulièrement marqué dans le Lanzelet) sur la reine des droits antérieurs* à ceux d'Artur.

Somadeva et d'un autre conte des *Mille et une Nuits* où le mari est également transformé en bête par sa femme; dans le conte indien la femme est, en outre, comme dans le *Bisclavret* et récits apparentés, infidèle à son mari. Nous nous demandons d'abord si le rapprochement est justifié. Dans les contes du type cité par M. K. la femme est essentiellement sorcière de son état, et c'est parce que, pour une raison ou une autre, l'homme (qui dans la plupart des contes n'est pas le mari) excite subitement sa colère, qu'elle le transforme en bête: voir les études sur ce type de contes par Weinhold (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin de juin 1893) et E. Rohde (*Kleine Schriften*, II, 72), études qui semblent avoir échappé à M. K., qui du reste possède de vastes lectures, non seulement dans le domaine celtique, mais dans celui de *folk-lore* en général. Dans le *Bisclavret* et contes apparentés, la femme, qui dans les versions primitives n'est pas une sorcière, découvre que son mari est périodiquement transformé en loup, elle tire parti de ce fait pour se débarrasser de lui et aller vivre avec un amant[1]. La ressemblance des deux thèmes peut être purement apparente et fortuite. Mais, même en supposant que le *Bisclavret* dérive du conte de la Sorcière, nous n'avons pas besoin de faire venir ce thème de « l'Orient ». Weinhold et Rohde ont montré qu'il est apparenté au thème qui sert de cadre à l'*Ane d'or* d'Apulée. Il existait donc déjà dans l'Antiquité classique et doit être du nombre de ces contes très anciens dont nous ne pouvons plus déterminer la provenance.

En dehors de cette observation de détail, la démonstration de M. K. nous semble probante.

Gédéon Huet.

1. L'amant était, croyons-nous, originairement étranger au conte de la Sorcière. Il se trouve dans le récit de Somadeva cité par M. K. (trad. Tawney, II, p. 135), mais manque dans un autre conte de la même collection qui est du même type (Tawney, II, p. 167), dans le conte syriaque recueilli par Galland et dans les récits européens. La femme, croyons-nous, métamorphosait originairement le héros en bête parce que celui-ci l'avait surprise, occupée de ses sorcelleries ou accomplissant un de ces actes hideux que la superstition populaire prête d'ordinaire aux sorcières. C'est ainsi que, dans le conte de Galland, le mari surprend sa femme au moment où, en compagnie d'un esprit qui hante les cimetières, elle se repait de la chair d'un cadavre. La tradition utilisée par le romancier grec imité par Apulée devait contenir une donnée analogue que le conteur antique aura supprimée pour la remplacer par l'invention à la fois *gracieuse et* comique qu'on sait.

Opuscules de critique historique. — II : Description du manuscrit franciscain de Liegnitz (Antiqua Legenda S. Francisci), par P. SABATIER. — **III : S. Francisci legendæ veteris fragmenta, edidit et notis illustravit** P. SABATIER. — Paris, Fischbacher, 1901-1902; in-8°, 30 et 78 p.

Ces deux opuscules doivent être examinés ensemble, car ils forment réellement un tout. Le premier est la description détaillée, page par page, du ms. 12 de la Bibliothèque de l'église des Saints-Pierre-et-Paul à Liegnitz. Il s'agit d'une compilation franciscaine, comme il en sortit un grand nombre particulièrement du couvent d'Avignon et qui, sous le nom d'*Antiqua Legenda S. Francisci*, contient des morceaux de provenances très diverses. M. S. indique en marge l'origine vraisemblable des récits recueillis en 1480 par Bernard, chartreux de Liegnitz, auteur de cette compilation, et il relève les variantes intéressantes qu'en offre le texte, par rapport aux autres mss. des ouvrages dont il est composé.— Dans le second opuscule, M. S. fait remarquer que dans la *Legenda antiqua*, que nous donne le ms. 4354 du Vatican, nous trouvons une préface qui ne s'accorde point avec la suite, annonçant un ordre des matières qui n'est pas observé dans le corps du ms.; or, il montre que l'ordre suivi par l'auteur de la compilation de Liegnitz n'est point celui des mss. ordinaires de la *Legenda antiqua,* et il pense que cet ordre nouveau correspond à ce que promet la préface en question. La première partie du travail est employée à démontrer cette proposition. En usant de la méthode qui l'a si heureusement conduit à la découverte du *Speculum perfectionis*, et en conférant la préface du Vatican avec le texte de Liegnitz, M. S. croit pouvoir établir le départ entre les diverses sources de cette *Legenda antiqua*. Parmi celles qui sont inconnues, il en trouve une que le compilateur qualifie de *Legenda vetus* et qui représente en l'espèce un groupe de sept chapitres dans le ms. Il en donne le texte. Selon lui, il en faut reporter la rédaction vers 1246, c'est-à-dire au généralat de Crescentius de Iesi (1244-1247), *non pastor sed exterminator*, dit l'anonyme auteur de cette *Legenda vetus*. Et en effet, l'impression qui ressort de la courte étude que M. S. consacre à ce personnage (pp. 109 et ss.) est loin de celle que nous donne le Père Séraphique. Nous avons affaire *à un vieillard très violent,* juste et intègre sans doute, mais

incliné toujours à gouverner par la terreur et à employer les moyens extrêmes, d'ailleurs rude ennemi des zélateurs : une espèce d'Élie de Cortone sans talent. M. S. pose dans ce petit travail beaucoup de questions de détail, sur lesquelles il appelle l'attention des érudits qui s'occupent de franciscanisme : ils trouveront plaisir et profit à les examiner; ils auront peut-être même la chance de les résoudre.

Ch. GUIGNEBERT.

Recueil des Historiens de la France. — Obituaires de la province de Sens. Tome I (diocèses de Sens et de Paris), publié par M. Auguste MOLINIER, sous la direction et avec une préface de M. Auguste LONGNON. — Paris, Impr. nationale, librairie C. Klincksieck, 1902; 2 vol. in-4°, CIX-1380 p.

La publication d'obituaires entreprise par l'Académie des Inscriptions fait de plus en plus ressortir, après l'ouvrage de M. A. Molinier[1], l'intérêt que présente pour l'étude du moyen âge cette catégorie de documents. Les savants éditeurs ont commencé par les obituaires de la province de Sens.

Dès la fin du XVIe siècle, nous voyons Dom Jacques du Breul apprécier l'intérêt des obituaires, et son exemple est plus tard suivi par Nicolas Camuzat, les frères Sainte-Marthe, Mabillon, Baluze, André du Chesne, Dom Félibien, Dom Bouillart, Dom Martène, Dom Toussaints du Plessis, les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Les récents éditeurs ont eu l'heureuse idée de dresser un répertoire chronologique des travaux imprimés relatifs aux obituaires français, ou dans lesquels ces monuments ont été utilisés (bibliographie de 214 numéros). Dom Félibien, le premier, publia en 1706 un nécrologe tout entier, celui qui fut rédigé vers 1250 à l'abbaye de Saint-Denis.

L'Académie des Inscriptions, dès l'année 1876, s'associa au mouvement des historiens en faveur des documents nécrologiques, en publiant d'importants extraits d'une vingtaine d'obituaires, appartenant presque exclusivement à la province ecclésiastique de Rouen, et en mettant au concours la question des obituaires. Elle décida enfin en 1894 d'affecter à la publication des obituaires connus, du moins de

1. *Les Obituaires français au moyen âge*; Paris, 1890, in-8°.

la plupart, une série in-4° du *Recueil des historiens de France.* — Les textes devaient être groupés suivant les provinces ecclésiastiques et, en chacune, par diocèses. La province ecclésiastique de Sens exigera plusieurs volumes, et celui dont il est ici question réunit les nécrologes du diocèse de Sens et de celui de Paris.

Dans chacun des deux diocèses, la première place est donnée aux nécrologes de l'église cathédrale, puis on a réparti les autres obituaires en quatre séries, selon qu'ils se rapportent à des monastères, à des collèges, à des églises collégiales ou à des paroisses, en les classant dans chaque série, d'après l'ordre de fondation des établissements religieux.

Les textes ont été publiés intégralement, ou du moins sans coupures notables, car on s'est borné à supprimer, dans les plus récents, les noms de personnes que n'accompagnait aucun qualificatif, quelques détails liturgiques dont la répétition était fatigante, et les articles reproduisant ceux des nécrologes antérieurs de la même église. Par contre, les plus anciens obituaires (Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis, Saint-Maur-les-Fossés) ont été reproduits *in-extenso*, à raison de l'intérêt qu'ils offrent pour l'onomastique du moyen âge. Les textes ont été donnés d'après l'original, ou, à son défaut, d'après la copie ou les copies manuscrites qui en subsistent. Les éditeurs n'ont pas publié tel nécrologe dont il existe cependant une copie du XVe siècle, avec additions jusqu'au XVIIe, je veux parler d'un obituaire tenu à l'abbaye de Lagny depuis le XIe siècle. Ce manuscrit entra à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 1781) à la suite de la vente de la bibliothèque de Sir Thomas Philipps, en juin 1899. J'en ai publié le texte avec notes dans le *Bulletin de la Conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, tome III, n° 1, décembre 1902, pages 93-101. MM. L. et M., croyant cet obituaire perdu, n'en ont donné que quelques extraits auxquels se réfèrent les Bénédictins dans la *Gallia*, t. VII, fol. 593, et en ont rapproché des mentions empruntées aux *Annales de Lagny*. Il résulte d'une mention en marge du folio 51 du Cartulaire de la même abbaye (Bibl. nat., ms. lat. 9902), qu'il fut probablement tenu à l'abbaye, outre cet obituaire, un calendrier où furent inscrits des obits. Cette mention est un extrait du calendrier d'un antique collectaire de l'église de Lagny, relatif à un obit du 8 des calendes de février, dont il n'est pas question à la date correspondante du manuscrit que j'ai publié.

Ce dernier document nous montre dans l'obituaire de l'abbaye de Lagny deux parties : l'une, ancienne, rédigée aux XIe-XIIe siècles, dont nous connaissons ainsi les cinq premiers mois de l'année; et l'autre, moderne, rédigée aux XVe-XVIIe siècles. La première complète les *Annales de Lagny*, publiées par M. Élie Berger, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* en 1877. La rédaction de ces deux textes eut lieu parallèlement.

La deuxième partie de l'obituaire intéresse exclusivement l'histoire de l'abbaye.

MM. L. et M. ont réuni à la suite des obituaires des documents relatifs aux associations spirituelles ou confraternités de l'époque carolingienne, et quelques listes de fidèles (fidèles associés à l'église de Paris, religieux de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis et de Saint-Cloud), du IXe siècle.

Un index des noms de personnes et des noms de lieux et une table de quelques-unes des matières les plus intéressantes (livres, reliques, etc.), constituent la partie indispensable et très importante des deux volumes. En ce qui concerne les noms de lieux, les éditeurs se sont bien souvent heurtés à de réelles difficultés d'identification. Il suffit d'avoir l'usage des documents d'histoire purement locale pour ne point trop critiquer quelques identifications hasardées ou inexactes.

En une excellente préface, un exposé des règles principales de la critique des sources nécrologiques fournit l'occasion à M. Longnon de démontrer que parmi les obituaires émanant d'une même église, d'une même abbaye, c'est, en général, le plus ancien qui est le meilleur.

Les documents de cette nature étaient bien souvent transcrits d'une manière fautive, et parfois, dans le dessein de donner à son travail une disposition uniforme, le scribe modifiait nécessairement la répartition des mentions nécrologiques entre les dates du calendrier.

Il est impossible, ayant sous les yeux l'importante publication de M. Molinier, de ne pas songer à un recueil analogue publié en 1888 par M. Baumann, dans la série in-4° des *Monumenta Germaniæ historica* : les *Necrologia Germaniæ*, t. I, *Dioceses Augustensis, Constantiensis, Curiensis*, gros volume de 798 pages, dont 120 sont occupées par un index à trois colonnes. Ce volume renferme les obituaires de cinquante-huit établissements; deux sont du IXe siècle, notamment celui de l'abbaye de Reichenau, dans le grand-duché de Bade, écrit en 866.

Le tome Ier de l'ouvrage des savants français, composé de deux parties ou volumes, renferme les obituaires de cent établissements, et en outre des listes de noms et des actes d'association concernant l'église cathédrale de Paris, les abbayes de Saint-Germain et de Saint-Denis, et l'église collégiale de Saint-Cloud. Le plus ancien de ces obituaires est du IXe siècle : c'est celui de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, écrit en 858-869 par Usuard.

Quelques différences existent entre les deux publications, française et allemande, différences de détail, bien souvent : ainsi, en ce qui concerne les dates d'année que ne donnent pas les obituaires, mais que les éditeurs se sont efforcés de marquer, M. Molinier les intercale entre crochets dans le texte même, à la différence de l'éditeur allemand, qui les ajoute dans l'index : procédé moins commode.

La table générale est d'une importance exceptionnelle, un répertoire monumental de noms de lieux et de personnes pour deux diocèses. Elle ne renferme point cependant de nombreux noms propres qui figurent dans l'introduction.

Doit-on regretter que la disposition particulière adoptée pour les pages 1004 à 1024, divisées en sections au moyen de lettrines, ne l'ait pas été pour la table tout entière? Le maniement de l'ouvrage eût été sans doute plus commode, et les recherches rendues plus rapides.

C'est là une question de détail sur laquelle, non plus que sur d'autres, il ne convient pas d'insister en présence de l'importance de l'œuvre, des efforts considérables qu'elle a exigés, des difficultés qu'elle présentait et des services considérables que cette belle publication est appelée à rendre aux historiens. Il faut souhaiter la prochaine mise au jour d'un volume suivant et le prompt achèvement de la série nécrologique entreprise par l'Académie des Inscriptions et confiée à deux savants d'une compétence exceptionnelle.

Maurice LECOMTE.

Histoire du Beaujolais. Manuscrits inédits des XVIIe et XVIIIe siècles, publiés par Léon GALLE et Georges GUIGUE. — **Mémoires de Louvet**. — Lyon, 1903 ; 2 vol. in-8°, LXXXIV-461 p., 498 p.

Pierre Louvet est un nom deux fois connu dans l'historiographie, porté par deux auteurs originaires de Beauvais, dont l'un, qui demeura dans son pays natal, a écrit une Histoire de Beauvais, et dont

l'autre, dont la vie ne fut qu'une suite de pérégrinations dans les villes du Midi, ayant habité successivement à Montpellier, à Sisteron, à Digne, à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux et à Villefranche, écrivit entre autres choses une Histoire romaine, un abrégé de l'histoire de Languedoc, un abrégé de celle de Provence, une histoire de Villefranche, et enfin une Histoire de Beaujolais. C'est celle-ci, qui ne fut pas imprimée du vivant de l'auteur, que viennent de nous donner MM. Léon Galle et Georges Guigue d'après plusieurs copies dont la plus ancienne est conservée dans la bibliothèque de M. Galle; car le manuscrit original est perdu. La valeur des monographies locales de Louvet résulte du fait qu'il a puisé ses renseignements dans les archives. Il classa même les archives de plusieurs villes et spécialement dressa l'inventaire de celles de Montpellier. C'est ce qui a amené M. Berthelé à écrire la biographie de cet érudit. M. Galle a complété la notice de M. Berthelé et a dressé une liste des ouvrages de Louvet, telle qu'on devait l'attendre d'un bibliophile. Louvet, étant devenu recteur du collège de Villefranche, en 1668, classa les archives de la ville et en tira les matériaux de son Histoire du Beaujolais. Il était donc utile de publier ce livre, qui contient, intercalés dans le texte, un grand nombre de documents, dont on imagine facilement qu'un grand nombre ont dû disparaître. Les éditeurs n'ont pas annoté le texte de leur auteur, et on les en félicitera ; car, autant vaudrait refaire une histoire sur un plan qui répondît mieux à la conception que nous nous faisons d'une histoire provinciale et aux exigences de la critique moderne.

Tels qu'ils sont, les mémoires de Louvet nous paraissent pouvoir être très utiles aux historiens. En admettant même qu'on ne puisse se fier à Louvet quand il s'abstient de fournir la preuve de ses assertions, il reste que son travail contient des documents transcrits in-extenso, et de l'exactitude desquels il est facile de se rendre compte ; il y a encore ceci que Louvet a donné des renseignements sur les événements contemporains, sur l'état du pays dans le temps qu'il vivait, de telle sorte que sous ce point de vue son livre est une source historique. On trouvera par exemple, p. 124 et suiv., une liste des paroisses du Beaujolais, énumérées dans l'ordre du département des tailles par châtellenies, avec l'indication, pour chaque paroisse, du diocèse, des patrons *ou collateurs de l'église*, des seigneurs, du nombre de feux et des *tés du pays.*

Le chapitre consacré à Villefranche a été publié en 1671. C'est un volume assez rare, dont un exemplaire se trouve dans la bibliothèque de M. Léon Galle. Les chapitres suivants sont relatifs aux paroisses et annexes de la prévôté de Villefranche, puis aux paroisses des autres châtellenies du Beaujolais, chaque paroisse formant un paragraphe. C'est, en un mot, une suite de monographies analogues à celles qu'un siècle plus tard Courtépée a rédigées pour la Bourgogne. Nous avons là un état détaillé du Beaujolais entre 1669 et 1672. Les archéologues y trouveront d'intéressants renseignements sur les églises et les châteaux. Pierre Louvet paraît avoir goûté tout ensemble et le charme du paysage et la beauté des édifices du moyen âge. Ainsi p. 238, parlant de l'église abbatiale de Belleville (Rhône), il la déclare « belle, élevée et bien bâtie à l'antique ». Or, cette église est, si je ne me trompe, de style roman.

Pour chaque paroisse Louvet donne l'énumération des fiefs, mais les géographes lui sauront gré d'en avoir donné un tableau récapitulatif et alphabétique (p. 404), car, autrement, il eût été « malaisé de les trouver à point nommé ».

Louvet se souvient de temps à autre qu'il est professeur ; il l'avait montré au début de son livre en retraçant l'état de la Gaule sous l'Empire romain ; il le montre encore dans les chapitres, aujourd'hui sans intérêt, où il traite de l'origine et de la nature des fiefs et des biens allodiaux.

Avec les chapitres suivants : péages du pays de Beaujolais, armoiries des seigneurs de Beaujeu, nous rentrons dans le sujet. Le premier volume se termine avec une liste des sépultures des seigneurs de Beaujeu dans l'église abbatiale de Belleville.

Le second volume comprend les troisième, quatrième, cinquième et sixième parties de l'ouvrage, consacrées à la Souveraineté de Dombes ; à la chronologie des seigneurs de Beaujeu de la première maison, de la maison des comtes de Forez, et enfin de la famille de Bourbon jusqu'à la « grande Mademoiselle ». On doit noter qu'en appendice on a réimprimé les « Mémoires contenans ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche » publiés en 1671.

Puisque M. Georges Guigue exprime l'intention, si la critique n'est pas trop dure aux éditeurs de Louvet, de donner un recueil de pièces justificatives, nous *souhaitons* que d'autres reconnaissent, comme *nous faisons, le très grand intérêt* que présente la publication de

l'Histoire de Louvet. D'ailleurs, un troisième volume est indispensable, ne serait-ce que pour y insérer une table alphabétique.

M. Prou.

G. de Lesquen et G. Mollat. — **Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme d'Occident.** — Paris, Picard, 1903; in-8°, 223 p.

Cette publication, parue d'abord dans les *Annales de Bretagne*, nous est donnée aujourd'hui en volume sous sa forme définitive, avec une excellente table qui en rendra la consultation facile aux travailleurs.

Elle contient le texte, soigneusement établi d'après les originaux des Archives du Vatican et copieusement annoté, des listes d'arrérages dressées en 1403, lors de la restitution d'obédience à Benoît XIII, pour les quatre diocèses bretons de Rennes, Dol, Saint-Malo et Nantes. Ces listes, outre qu'elles contiennent les renseignements les plus intéressants sur l'état des églises et sur la situation de la Bretagne à la fin du xive siècle et au commencement du xve, constituent un document de premier ordre pour l'établissement des pouillés de ces quatre diocèses. Toutefois, leur étude ne ressortirait guère que de l'histoire locale, si les éditeurs n'avaient eu l'heureuse idée de faire précéder le texte de ces listes d'une introduction où ont trouvé place beaucoup de renseignements inédits et d'aperçus nouveaux sur l'administration des finances pontificales en France à cette époque.

Ils se sont efforcés tout d'abord de définir les différents impôts pontificaux dont il est question dans ces listes d'arrérages et d'en tracer l'histoire au temps du Grand Schisme: *Décimes, procurations et subsides caritatifs, annates et vacants*, telles sont les taxes qu'ils étudient successivement. Viennent ensuite des considérations sur la nature et l'exercice des fonctions de collecteur et sur les circonstances particulières qui exigeaient en 1403-1405 l'emploi des mesures extraordinaires dont l'envoi de commissaires spéciaux et l'établissement des listes d'arrérages furent la conséquence. Cet exposé succinct, mais nourri de faits habilement coordonnés et de déductions ingénieuses, est le fruit de longues recherches effectuées aux archives du Vatican, tant dans le fonds spécialement financier dit de la Chambre apostolique que dans les deux séries parallèles des registres d'Avignon et des registres du Vatican.

Il faut savoir gré à MM. de L. et M. du long travail de dépouillement auquel ils se sont livrés, d'autant plus que l'étude des finances pontificales en France à cette époque est encore bien peu avancée chez nous. Si sur certains points particuliers la voie a été ouverte par des travaux allemands, une étude d'ensemble où serait exposée l'administration des finances pontificales en France sous la papauté d'Avignon et pendant la période du Grand Schisme, est encore à faire. Puisque l'occasion s'en présente, on nous permettra de dire que nous préparons cette étude, de concert avec M. Mollat, l'un des auteurs du travail dont nous venons de rendre compte.

Ch. SAMARAN.

G. GRUPP. — **Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit**, t. I. — München, 1903; in-8°, 583 p.

Cette histoire de la civilisation de l'Empire romain devait être primitivement, dans la pensée de l'auteur, une sorte d'introduction à ses études sur l'Histoire de la civilisation du moyen âge. L'Introduction a pris de tels développements, qu'elle est devenue un ouvrage indépendant. Cet ouvrage comprendra deux volumes. Le premier a pour sous-titre : *Fin de la civilisation païenne*. En réalité, c'est un large, trop large tableau du monde romain à l'époque impériale : vie publique et privée, sociale, économique, militaire, religieuse, vie à Rome et dans les provinces, dans la famille et à la cour, à la campagne, dans les tribunaux, dans les théâtres, dans les camps, etc. L'auteur a voulu peindre cette société sous tous ses aspects, ce qui l'a empêché d'approfondir. En tout cas, ce premier volume ne contient presque rien qui intéresse spécialement le moyen âge; tout au plus peut-on signaler les derniers chapitres, où l'on voit comment l'esprit antique s'est transformé peu à peu sous l'influence des religions orientales, du judaïsme, puis du christianisme, et comment les Romains ont occupé militairement ou colonisé divers pays barbares. Tout cela n'a rien de bien neuf. L'auteur se réserve sans doute d'expliquer dans son second volume comment une société nouvelle est sortie de la décomposition du monde gréco-romain.

P. M.

CHRONIQUE

Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lecteurs le beau livre de M. Karl Uhlirz, sur les métiers à Vienne, au moyen âge, intitulé : *Das Gewerbe* (1208-1527) (Wien, 1901 ; in-fol., 150 p. Separatabdruck aus Band II der *Geschichte der Stadt Wien, herausgegeben, vom Alterthumsvereine zu Wien*). C'est une magistrale étude de l'organisation des corporations industrielles et de l'exercice des métiers pendant quatre siècles. L'ouvrage est orné de nombreuses vignettes reproduisant des sceaux de bourgeois et de corporations, et aussi de fac-similés photographiques des documents les plus importants cités dans le texte. Ce livre ne sera donc pas seulement lu par ceux qui s'intéressent à l'histoire économique ; il sera encore utile aux diplomatistes.

***

M. Eugène Sol a consacré à quelques dépôts d'archives de l'Ombrie des études qui constituent un guide très utile pour la recherche des documents conservés dans ces dépôts jusqu'ici peu explorés. Dans un premier fascicule : *Archives ombriennes, les archives Oddi Baglioni de Pérouse* (Paris, Picard, 1903; in-8°, 40 p.). M. Sol donne l'inventaire sommaire des archives conservées dans le palais Oddi Baglioni, que M. Mazzatinti s'était contenté de signaler comme très importantes. Deux autres fascicules intitulés : *Les archives épiscopales de Pérouse* (Paris, Picard, 1903; in-8°, 208 p.), contiennent l'historique et l'inventaire de ce dépôt. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Italie souhaiteront que M. Sol poursuive la publication des répertoires qu'il a dressés pendant son séjour en Italie.

***

Le troisième volume du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers* (Angers, Germain et Grassin ; 1903, in-8°, 239 p.) publié par M. le comte Bertrand de Broussillon et dont nous avons fait ressortir précédemment toute l'importance (Voy. le *Moyen Age*, 1900, p. 193), est consacré tout entier à une excellente table alphabétique des noms de personnes et de lieu, dressée par M. Eugène Lelong. L'auteur a pris soin d'identifier tous les noms de lieu. Au volume sont annexés des fac-similés photographiques d'une page du cartulaire et des documents les plus anciens dont le texte a été reproduit dans le recueil.

***

M. Paul Collinet a signalé et étudié, dans le tome XI des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, une *traduction néerlandaise inédite du Conseil de Pierre de Fontaines* (Bruxelles, Kiessling, 1901; in-8°, 14 p.). Cette traduction est transcrite dans le ms. 16775 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Elle devrait être utilisée pour l'établissement d'un texte critique de l'œuvre du jurisconsulte français.

***

Le monastère de l'Abbayette, ancien prieuré du Mont-Saint-Michel, à trois kilomètres de la Dorée (Mayenne), a été fondé en octobre 997 par un certain Ive. M. Bertrand de Broussillon a constitué un *Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette* (Paris, Picard, 1894, in-8°, 63 p.), en réunissant les documents relatifs à cet établissement transcrits dans le cartulaire du Mont-Saint-Michel, dans des manuscrits de la Bibliothèque nationale et surtout conservés en originaux aux archives de la Manche. Le plus ancien document est la charte de fondation, et le plus récent un acte de vente de 1427. Le volume est illustré de dessins de sceaux, dus au crayon de M. Paul de Farcy, et de fac-similés phototypiques de la charte de 997 et d'autres chartes du XIIe siècle.

***

Le titre du nouveau volume de M. Ernest Langlois : *Table des noms propres de toute nature compris dans les Chansons de geste imprimées* (Paris, Bouillon, 1904; in-8°, xx-674 p.) en indique assez l'objet. C'est un répertoire de tous les noms d'hommes, de lieux, de saints, de peuples et de pays mentionnés dans celles des chansons des gestes antérieures au règne de Charles V qui ont été imprimées. L'auteur a suivi l'ordre alphabétique ; cependant la diversité des formes de certains noms a nécessité le groupement des variantes autour d'un même chef, c'est-à-dire de la forme la plus fréquemment usitée. Il est superflu de faire ressortir l'utilité d'un pareil livre pour la philologie et l'histoire littéraire. Il ne sera pas moins indispensable aux historiens et aux biographes. C'est un point de départ pour toute recherche concernant l'histoire légendaire d'un personnage. M. Langlois a pris soin de distinguer entre les homonymes. Par exemple, il a consacré des paragraphes spéciaux aux divers rois du nom de Philippe : Philippe Ier, Philippe-Auguste, Philippe le Bel. Je tiens à appeler l'attention des éditeurs de chartes sur l'utilité que le répertoire de M. Langlois leur offrira ; ils y trouveront la forme véritable romane de noms latins, dont jusqu'ici on se contentait souvent de donner un calque.

Pour un certain nombre de noms de lieux, comme les chartes en langue vulgaire n'apparaissent qu'à la fin du XIIe siècle, les textes littéraires sont souvent les plus anciens témoignages que nous ayons de la forme vulgaire. Ainsi, je ne pense pas que pour *Peciers*, qui est le vrai nom de Pithiviers, je ne pense pas que les chartes fournissent d'exemple aussi ancien que celui que nous donne la prise de Cordres. Pour Auxerre, M. Quantin, dans son *Dictionnaire topographique du département* de l'Yonne, ne

connaît pas de forme plus ancienne qu'*Aucerre*, dans une charte de 1284. M. Langlois a relevé *Ausserre* et *Aucerre* dans le roman de Gérart de Roussillon, *Auçoire*, dans Aiol. On trouve dans des documents du nord de la France « deniers d'avauterre ». Ce sont des deniers des Pays-Bas ; les rubriques *Avalois* et *Avauterre* du livre de M. Langlois permettent de s'en rendre compte. Voilà donc un répertoire auquel les historiens devront sans cesse avoir recours. On ne peut pas douter non plus qu'il ne provoque, pour l'histoire littéraire, une série d'identifications de personnages romanesques avec des personnages historiques semblables à celles qu'ont déjà faites MM. Longnon et F. Lot.

M. P.

***

La *Bibliographie der vergleichenden Litteraturgeschichte*, par M. Artur A. Jellinek... I (Berlin, A. Dunker, 1903; in-8°, 76 p.) sert de supplément aux *Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte;* elle continue celle publiée dans les deux premières années de cette revue et comprend à la fois la littérature proprement dite et les parties connexes du *folklore*. L'auteur a naturellement dépouillé avant tout les publications allemandes, mais il s'est efforcé évidemment d'être aussi complet que possible pour les autres pays. Les mots typiques pour désigner les thèmes ou motifs les plus répandus sont clairs et bien choisis ; la division par trimestres a l'inconvénient de compliquer les recherches, mais l'avantage de ne pas trop retarder la publication des livraisons ; du reste, deux index, placés à la fin, l'un des noms d'auteurs, l'autre des matières, viennent en aide au lecteur. Si M. J. continue sa publication, il aura fourni aux chercheurs dans le domaine si étendu de la littérature comparée un excellent instrument de travail.

G. H.

***

Nous venons bien tardivement signaler à nos lecteurs l'*Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque*, par M. Charles Mœller (Paris, Fontemoing, 1902; in-8°, xv-367 p.). Ce qui fait l'originalité de ce manuel, c'est qu'en tête de chaque chapitre l'auteur a donné l'indication des sources principales, excellente méthode, qu'on voudrait voir plus souvent appliquée dans les manuels ; mais, puisque M. Mœller s'adresse surtout aux étudiants des Universités qui se préparent aux études historiques, il eût été bon de leur donner quelques renseignements sur la nature des documents, leur origine, leur valeur, l'utilisation qu'on peut en faire. M. Mœller n'a signalé dans sa bibliographie que les ouvrages les plus importants, et dans ses notes, que les dissertations les plus généralement estimées, sur des points controversés. Il convient en effet que la bibliographie mise à la portée des débutants, soit critique. L'exposé des faits est d'une clarté élégante et parfaite. Et pour être au courant des derniers travaux d'érudition, M. Mœller ne s'est pas laissé dominer par eux ; il s'est fait sur l'évolution des peuples barbares des idées

propres ; et les vues nouvelles ne manquent pas dans son livre, qui se distingue par là de la plupart des livres d'enseignement. Ainsi il a, mieux que personne, mis en lumière les causes de désordre qui agitèrent la société mérovingienne. Bien que M. Mœller n'ait entendu écrire qu'une histoire politique, il a donné, sur les institutions, des notions sommaires, mais exactes et précises, qui permettent de comprendre les événements. Le manuel du savant professeur est de tout point recommandable. Nous souhaitons qu'il poursuive son œuvre et qu'il nous donne de pareils résumés de l'histoire des périodes suivantes, dont les synthèses sont moins nombreuses et généralement insuffisantes.

M. P.

*
* *

M. O.-J. Thatcher, professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Chicago, vient de faire paraître un intéressant mémoire, intitulé : *Studies concerning Adrianus* (Chicago, impr. de l'Université, 1903; in-4°). Il y examine d'abord la lettre, souvent alléguée, de ce pape concédant l'Irlande à Henri II, et conclut après une longue discussion que cette pièce dite *laudabilis* est un faux sans valeur; ses arguments paraissent convaincants. Il rejette également comme fausse une longue épître du roi Henri II à ce même pape Adrien, qui figure dans le recueil des lettres de Pierre de Blois; ce n'est qu'une mauvaise composition de rhétorique. Enfin, il publie un curieux traité mystique : *De novitatibus hujus temporis*, offert en 1156 au pape, par le fameux visionnaire allemand, Gerols de Reichersperg; on n'en avait encore mis au jour que des fragments. La pièce, bien qu'obscure et diffuse, n'est pas sans intérêt pour la connaissance des idées de ce petit groupe de mystiques auquel appartenait Gerols. A. M.

LIVRES NOUVEAUX

1. Alexandre (J.). Le polissoir de la Fontenelle. — Vendôme, impr. de Empaytaz, 1903; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*).

2. Ausfeld (Eduard). Uebersicht über die Bestände des k. Staatsarchivs zu Coblenz. — Leipzig, S. Hirzel, 1903 ; gr. in-8°, XII-227 p. (Mitteilungen der k. preussischen Archivverwaltung. VI.) (8 m.)

3. Azan (Paul). Deux questions historiques. I : Annibal dans les Alpes. — Paris, Picard, 1902; in-8°, 235 p., 17 cartes et 6 pl.

4. Balincourt (E. de). Deux livres de raison du XVe siècle. Les Merle de Beauchamps. — Nîmes, impr. de Chastanier, 1903; in-8°, 82 p., portr. et facs.

5. Balossi (Giuseppe). *Dante e Bonifacio* VIII, saggio critico-storico. — *Roma, F. Pustet, 1903; in-8°.*

6. Barbiellini Ansidei (A.). Una nuova pagina della storia d' Italia, ossia la vera fine dell' ultima dinastia Longobarda e l'origine del potere temporale. — Città di Castello, S. Lapi, 1904; in-16, IV-397 p.

7. Barth (H.). Constantinople. — Paris, Laurens, 1903; in-4°, 184 p. (Les villes d'art célèbres.)

8. Baudot (A. de) et Perrault-Dabot (A.). Archives de la Commission des monuments historiques. V : Périgord, Languedoc, Gascogne, Provence. — Paris, H. Laurens, 1903 ; in-fol. (110 fr.)

9. Baudouin (Marcel) et Lacouloumère (G.). Archéologie vendéenne. Découverte d'une station de silex taillés de l'époque moustérienne au Moulin-Cassé de Saint-Martin-de-Brem (Vendée). — Vannes, impr. de Lafolye, 1903; in-8°, 16 p. (Extr. de la *Rev. du Bas-Poitou.*)

10. Benjamin de Tudèle. Reisebeschreibungen nach drei Handschriften, aus dem 13 und 14 Jahrh. stammend und ältern Druckwerken, ed. und übersetz, mit Anmerkungen und Einleitung versehen, von Dr L. Grünhut und M. N. Adler. II. Tl. Einleitung, Übersetzung und Register.— Frankfurt a M., J. Kauffmann, 1903; in-8°, IV-102 p.

11. Bergez (J.-B.). Histoire de la fondation du Bager d'Oloron en Béarn. Extrait des archives particulières des communes d'Oloron, d'Eysus et de Lurbe. — Pau, Vve Ribaut, 1903; in-8°, 93 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau.* 2e série, XXXI.)

12. Bertaux (Émile). L'art dans l'Italie méridionale, de la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou. — Paris, A. Fontemoing, 1903 ; in-4°. (École française de Rome.) (80 fr.)

13. Berthoud (L.) et Matruchot (L.). Étude historique et étymologique des noms de lieux habités (villes, villages et principaux hameaux) du département de la Côte-d'Or. II. Période gallo-romaine. 1re partie. — Paris, Soc. nouvelle de librairie et d'édition, 1903; in-8°, 238 p. (4 fr.)

14. Besnier (G.). L'œuvre de Georges Bourbon. — Évreux, impr. de Hérissey, 1903 ; in-8°, 37 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. des amis des arts de l'Eure.*)

15. Blanchet (Adrien). Un monument du musée de Nevers, représentant Sucellus. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1903; in-8°, 4 p. et pl. (Extr. du *Bull. de la Soc. nationale des antiquaires de France.*)

16. Blondel (Abbé). Apostolicité de l'église de Sens. Lettre ouverte à M. l'abbé Houtin. — Paris, Sueur-Charruey, 1903; in-8°, 7 p. (Extr. de la *Science catholique.*)

17. Bonet-Maury (G.). Saint Colomban et la fondation des monastères irlandais en Brie au VIIe siècle. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1903; in-8°, 25 p. (Extr. de la *Rev. historique.* LXXXIII.)

18. Boudet (Marcellin). Nouveaux documents sur Thomas de la Marche, seigneur de Nonette et d'Auzon, bâtard de France. — Paris, Bouillon, 1903; in-8°, 20 p. et facs. (Extr. du *Moyen Age.*)

19. Boulanger (C.). Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en

Picardie et en Artois, fasc. 4. — Saint-Quentin, Impr. générale (1903); in-4°, p. 97-148 et pl. 31-40.

20. Bourcard (Gustave). A travers cinq siècles de gravures, 1350-1903. Les estampes célèbres, rares ou curieuses. — Paris, Rapilly, 1903, in-8°, 688 p. (100 fr.)

21. Bourret (Cardinal). Documents sur les origines chrétiennes du Rouergue. Saint Martial. — Rodez, impr. de Carrère, 1887-1902; gr. in-4°, IV-478 p.

22. Brach (Alb.). Nicola und Giovanni Pisano und die Plastik des XIV. Jahrh. in Siena. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, VI-123 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. XVI.) (8 m.)

23. Bréhier (Louis). Les origines du crucifix dans l'art religieux. — Paris, Bloud, 1904; in-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

24. Brinkmann (Adf.). Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler der Stadt Aschersleben. — Halle, O. Hendel, 1904; in-8°, VIII-136 p. (Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler der Prov. Sachsen. XXV.) (6 m.)

25. Briscese (Rocco). Paolino e Polla, pseudo-commedia del secolo XIII di Riccardo da Venosa. — Melfi, tip. di G. Grieco, 1604; in-8°, 199 p.

26. Buche (Joseph). Le Mars de Coligny (musée de Lyon). — Paris, Leroux, 1903; in-4°, 34 p. (Extr. des *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation Eugène Piot.*)

27. Buhle (Edward). Die musikalischen Instrumente in den Miniaturen des frühen Mittelalters, ein Beitrag zur Geschichte der Musikinstrumente. I. Die Blasinstrumente. — Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1903; in-8°, III-120 p. et 10 pl. (3 m.)

28. Cabrol (Dom Fernand). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, fasc. 3 : Afrique-Agneau. — Paris, Letouzey et Ané, 1903; in-4°, col. 577-896.

29. Camuzon (O.). Fouilles d'Azy. — Château-Thiérry, impr. de Bouchardeau (1903); in-8°, 19 p. et pl.

30. Clerc (Michel) et Arnaud d'Agnel. Découvertes archéologiques à Marseille. — Paris, A. Chevalier-Marescq, 1903; in-4°. (15 fr.)

31. Cochin (Henry). Le frère de Pétrarque et le livre du « Repos religieux ». — Paris, Bouillon, 1903; in-16, 261 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance. IV.)

32. Constant de Tours. La Belgique pittoresque. — Paris, impr. de Mouillot (1903); in-4°, 304 p.

33. Cordesa (Fr.). Estudios críticos de historia árabe española. — Saragossa, A. Uriarte, 1904; in-8°. (4 pes.)

34. Coville (A.). Flavius Afranius Syagrius. — Lyon, Rey, 1903; in-8°, 33 p. (Mélanges Ch. Appleton.)

35. Crocioni (G.). Miscellanea di letteratura del medio evo. II : Il cantare di *Fiorio e Biancofiore* secondo un manoscritto velletrano. —

Roma, E. Loescher, 1903; in-8°, 44 p. (Società filologica romana.) (3 l.)

36. Crohns (Hjalmar). Die Summa theologica des Antonin von Florenz, und die Schätzung des Weibes im Hexenhammer. — Berlin, A. Duncker, 1903; in-4°, 23 p. (Extr. des *Acta Societ. scient. fennicæ.*) (2 m.)

37. Cust (A. M.). The ivory workers of the Middle ages. — London, G. Bell and sons, 1902; in-12, xx-170 p.

38. Dangibeaud (Ch.). La mosaïque de Lescar est-elle romaine? (étude d'archéologie et de folklore). — La Rochelle, impr. de Texier, 1903; in-8°, 24 p. (Extr. de la *Rev. de Saintonge et d'Aunis.*)

39. Dante. La Divine Comédie. Traduction nouvelle accompagnée de notes, par Pier Angelo Fiorentino. — Paris, Hachette, 1903; in-16, cvii-479 p.

40. Dessau (H.). Le Consulat sous les empereurs des Gaules. — Paris, Fontemoing, 1903; in-8°, 4 p. (Extr. des *Mélanges Boissier.*)

41. Dionysius Bar Salibi. Expositio liturgiæ, edidit et interpretatus est H. Labourt. — Paris, Vve Ch. Poussielgue, 1903; in-8°, 96 et 106 p. (Corpus scriptorum christianorum orientalium.) (10 fr.)

42. Dottin (Georges). La religion des Celtes. — Paris, Bloud, 1904; in-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

43. Dreves (Guido Maria). Hymni inediti. Liturgische Hymnen des Mittelalters. 7 Folge. Aus Handschriften und Frühdrucken hrsg. — Leipzig, O. R. Reisland, 1903; gr. in-8°, 324 p. (Analecta hymnica medii ævi. XLIII.) (10 m.)

44. Dunoyer (Norbert). Monographie de Juvigny. — Annecy, impr. de Nierat, 1903; in-8°, 236 p.

45. Durand (Georges). Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens. T. II. Mobilier et accessoires. — Paris, A. Picard, 1903; gr. in-4°, viii-663 p. et pl. (Société des antiquaires de Picardie.)

46. Durrieu (Cte Paul). Les très riches Heures du duc de Berry, conservées à Chantilly, au musée Condé, et le Bréviaire Grimani. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1903; in-8°, 10 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

47. Egidi (Francesco). I documenti d'amore di Francesco da Barberino secondo i manoscritti originali. — Roma, E. Loescher, 1903; in-8°. (Società filologica romana. III.) (7 l.)

48. Enlart (Camille). Manuel d'archéologie française. Première partie. Architecture. II. Architecture civile et militaire. — Paris, A. Picard, 1903; in-8°, xv-856 p. (15 fr.)

49. Ermoni (V.). L'Eucharistie dans l'Église primitive. — Paris, Bloud, 1904; in-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

50. Ernault (Émile). Études d'étymologie bretonne. — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1903; in-8°, 92 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. de linguistique.*)

51. Fechheimer (S.). Donatello und die Reliefkunst, eine kunstwis-

senschaftliche Studie. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, VI-96 p., 16 pl. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. XVII.)

52. FLACH (Jacques). Les Origines de l'ancienne France (X^e et XIe siècles). III. La Renaissance de l'État. La Royauté et le Principat. — Paris, Larose, 1904; in-8°, VIII-580 p.

53. FLANDRIN (Auguste) et GUIBERT (Joseph). Bibliothèque nationale, Inventaire de la collection Lallemant de Betz. — Paris, impr. de Dumoulin, 1903; in-8°, IX-788 p.

54. GAUTIER (Jean). Nos bibliothèques publiques; leur situation légale (avec appendice contenant les décrets, arrêtés et circulaires relatifs aux bibliothèques publiques parus dans ces vingt dernières années). 2e édition. — Paris, Chevalier et Rivière, 1903; in-8°, X-181 p.

55. GAYET (Al.). L'Art byzantin d'après les monuments de l'Italie, de l'Istrie et de la Dalmatie. II. Parenzo. — Paris, May (1903); in-fol., 54 p. et 34 pl.

56. GÉNY (Jos.). Die elsässische Geschichtsforschung im 19 Jahrh. Vortrag. — Strassburg, 1903; in-8°, 15 p. (Extr. de *Strassb. Diöcesanbl.*)

57. GIORDANI (Pietro). Dante e la musica, meriti di Dante sulla musica. — Firenze, R. Bemporad e figlio, 1903; in-4°, 32 p.

58. GOLLOB (Eduard). Verzeichniss der griechischen Handschriften in Österreich, ausserhalb Wien. — Wien, C. Gerold's Sohn, 1903; in-8°, 173 p. et 11 pl. (Extr. des *Sitzungsber. der k. Akad. der Wissenschaften.*)

59. GRENIER (Pierre). L'Empire byzantin. Son évolution sociale et politique. — Paris, Plon et Nourrit, 1904; 2 vol. in-16. (10 fr.)

60. GRIMAUD (Albert). La race et le terroir. — Cahors, Petite Bibliothèque provinciale, 1903; in-8°, 496 p.

61. HALLER (J.). Papstthum und Kirchenreform. Vier Kapitel zur Geschichte des ausgeh. Mittelaltters. I Bd. — Berlin, Weidmann, 1903; in-8°, XI-556 p. (12 m.)

62. HAMON (A.). Un grand rhétoriqueur poitevin: Jean Bouchet (1476-1557 ?). — Paris, Oudin, 1901; in 8°, XXI-431 p.

63. HEINEMANN (Otto VON). Die Handschriften der herzogl. Bibliothek zu Wolfenbüttel II. Abth. 5 Thl. : Die Augusteischen Handschriften V. Nebst Zugabe zu Abth. II und Anh. zu Abth. I-II. — Wolfenbüttel, J. Zwissler, 1903; in-8°, V-328 p. et 4 facs. (20 m.)

64. HELDMANN (Karl). Die Rolandsbilder Deutschlands in 300 jähriger Forschung, und nach den Quellen Beiträge zur Geschichte der mittelalterlichen Spiele und Fälschungen. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, VII-172 p. (6 m.)

65. HIRSCHBERG (J.). Über das älteste arabische Lehrbuch der Augenheilkunde. — Berlin, G. Reimer, 1903; gr. in-8°, 15 p. (Extr. des *Sitzungsber. der preuss. Akad. der Wissenschaften.*)

66. HOBSON (R. L.). Catalogue of collection of english pottery in Department of British and mediæval antiquities of British Museum. — London, H. Frowde, *1904; in-4°. (25 sh.)*

67. Höhlbaum (Konst.). Der Kurverein von Rense im J. 1338. — Berlin, Weidmann, 1903; in-4°, 84 p. (Abhandlungen der königl. Gesellsch. der Wissenschaften zu Göttingen. Philol. hist. Klasse, Neue Folge VIII, 3.) (5 m. 50.)

68. Inventaire sommaire de la collection de notes et documents sur l'histoire des Ardennes réunis par le marquis Olivier de Gourjault et déposés à la Bibliothèque de Sedan. — Sedan, impr. de Larche, 1903; in-8°, 71 p. (Extr. de la *Rev. d'Ardenne et d'Argonne.*)

69. Jacotin (Antoine). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Loire. Archives ecclésiastiques. Série G. Clergé séculier. — Le Puy, impr. de Marchessou, 1903; in-4°, III-293 p.

70. Jullian (Camille). La fontaine de Nîmes (Matrebo Namavsikabo). — Paris, Fontemoing, 1903; in-8°, 3 p. (Extr. des *Mélanges Boissier.*)

71. Kock (Ernst A.). Die Wolfenbütteler mittelniederdeutschen Versionen der Benediktinerregel.—Wolfenbüttel, A. Stichtenoth, 1903; in-8°, IV-124 p. (2 m. 50.)

72. Kurth (Godefroid). Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne. T. I. — Bruxelles, P. Imbreghts, 1903; in-4°, LXXVII-700 p. (Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire.)

73. Lameire (Irénée). Les sources décentralisées de l'histoire. — Lyon, Rey, 1903; in-8°, 10 p. (Mélanges Ch. Appleton.)

74. Langlois (Ch.-V.). La société française au XIIIe siècle d'après dix romans d'aventure. — Paris, Hachette, 1904; in-16, XXIII-335 p.

75. Langlois (Ernest). Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées.—Paris, Bouillon, 1904; in-8°, XX-674 p.

76. La Servière (J. de). Charlemagne et l'Église.—Paris, Bloud, 1904; in-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

77. Lefèvre-Pontalis (Eugène). L'église abbatiale d'Évron (Mayenne). — Mamers, Fleury et Dangin, 1903; in-8°, 44 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

78. Lehanneur (L.) Une page de saint Ambroise. — Paris, Fontemoing, 1903; in-8°, 7 p. (Extr. des *Mélanges Boissier.*)

79. Lenel (O.). Zwei neue Bruchstücke aus Ulpians Disputationen. Nachtrag. — Berlin, G. Reimer, 1903; gr. in-8°, 2 p. (Extr. des *Sitzungsberichte der preuss. Akad. der Wissenschaften.*)

80. Levi (Emil). Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique roman. 16 Helft. — Leipzig, O. R. Reisland, 1903; in-8°, p. 258-384 du tome IV. (4 m.)

81. Loisne (A. de). La maladrerie du Val de Montreuil (Histoire et cartulaire). — Abbeville, impr. de Lafosse, 1903; in-8°, 137 p.

82. Longnon (Auguste). Pouillés de la province de Tours. Introduction. — Paris, Klincksieck, 1903; in-4°, CV p.

83. Lot (Ferdinand). De quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom de Hilduin. — Paris, Bouillon, 1903; in-8°, 34 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

84. MALVEZIN (Pierre). Dictionnaire des racines celtiques. — Paris, impr. Firmin-Didot. 1903; in-8°, 116 p.

85. MANGENOT (E.). Dictionnaire de théologie catholique. T. 2. fasc. 2. Bardesane-Benoît de Nursie. — Paris, Letouzey et Ané, 1903; gr. in-8°, col. 395-714.

86. MARTEAUX (Charles) et LE ROUX (Marc). Voie romaine de Boutae à Casvaria, des Fins d'Annecy à Viuz-Faverges et les chemins secondaires s'y rattachant, avec cartes, figures et descriptions des trouvailles conservées au musée de la ville d'Annecy. — Annecy, Abry, 1903; in-8°; 78 p. (Extrait de la *Revue savoisienne*.)

87. MARTROYE (F.). L'Occident à l'époque byzantine. Goths et Vandales. — Paris, Hachette, 1904; in-8°, XII-631 p.

88. MAYER (Ernst). Die Dalmatisch-istrische Munizipalverfassung im Mittelalter und ihre römischen Grundlagen. — Weimar, H. Bohlau, 1903; in-8°, 100 p. (Extr. de la *Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte*.) (2 m. 80.)

89. MAZE (Abbé C.). Étude sur la langue de la banlieue du Havre, publiée par les soins de la Société havraise d'études diverses. — Paris, E. Dumont, 1903; in-8°, 226 p.

90. Mélanges Ch. Appleton. Études d'histoire du droit dédiées à M. Charles Appleton, professeur à la Faculté de droit de Lyon, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire de professorat. — Paris, Arthur Rousseau, 1903; in-8°, VII-662 p. (Annales de l'Université de Lyon, nouvelle série, II. Droit, lettres. Fasc. 13.)

91. MEYER (A. G.). Donatello. Translated by P. G. Konody. — Bielefeld, Velhagen und Klasing, 1904; in 8°, 160 p. (Monographs on artists. VIII.)

92. MICHEL (André). La madone dite d'Auvillers (Musée du Louvre). — Paris, Leroux, 1903; in-4°, 11 p. (Extr. des *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation Piot*.)

93. MILLOT (F.-M.-Gustave). Catalogue de la bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône. III. Géographie, histoire. — Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1903; in-8°, 404 p.

94. MOCQUEREAU (Dom André). A travers les manuscrits. Étude sur une cadence des traits du huitième mode. — Paris, Desclée et Lefebvre, 1903; in-8°, 37 p. (Tiré à part de la *Tribune de Saint-Gervais*.)

95. NEUWIRTH (Jos.). Cistercienserkunst in Œsterreich während des Mittelalters. Rektoratsrede. — Wien, Gerold, 1903; gr. in-8°, 35 p.

96. NIEPCE (Léopold). Histoire du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) et de ses dix-huit communes, T. III. — Chalon-sur-Saône, impr. de Bertrand, 1903; in-8°, VIII-156 p. (Publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.)

97. ORLÉANS (Jean D'), *duc de Guise*. Les anciens lieux-dits de la commune du Nouvion-en-Thiérache. — Paris, Dubois, 1903; in-8°, 93 p.

98. Pascalein (E.). Histoire de Tarentaise jusqu'en 1792. — Moutiers, impr. de Gavin, 1903; in-8°, 334-IV p.

99. Plan eines Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit. Bestimmt zur Vorlage beider 2 allgemeinen Sitzung der Association internationale des Academies, London, 1904, Hrsg. von d. Königl. Akademie der Wissenschaften. — München, G. Franz, 1903; in-4°, 124 p. (4 m.)

100. Porée (L'abbé). Bulle inédite de Célestin III en faveur du prieuré des Deux-Amants, au diocèse de Rouen (31 janvier 1192). — Paris, Impr. nationale, 1903; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. historique et philologique du Comité des travaux historiques.*)

101. Posse (Otto). Die Siegel des Adels der Wettiner Lande bis zum J. 1500. I Bd. — Dresden, Verlag des « Apollo », 1903; gr. in-4°, VII-65 p. et 50 pl. (20 m.)

102. Poulaine (Abbé F.). Le vieux château de Voutenay (Yonne). — La Chapelle-Montligeon, libr. de Notre-Dame, 1904; in-8°, IX-36 p.

103. Pückler-Limpurg (Siegfr. Graf). Die Nürnberger Bildnerkunst um die Wende des 14 und 15 Jahrh. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, XI-180 p. et pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. XLVIII.) (8 m.)

104. Raimbault (Maurice). Les médailles et les jetons des États de Provence, d'après des documents inédits des archives des Bouches-du-Rhône. — Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1903; in-8°, 48 p. et pl. (Tirage à part de la *Gazette numismatique française.*)

105. Rastoul (Amand). L'unité religieuse pendant le grand schisme d'Occident (1378-1417). — Paris, Bloud, 1903; in-16, 64 p. (Science et Religion. Études pour le temps présent.)

106. Régnier (Louis). L'église de Sainte-Marie-aux-Anglais (Calvados). — Caen, Delesques, 1903; in-8°, 31 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

107. Régnier (Louis). Gournay-en-Bray et Saint-Germer. Notes archéologiques. — Caen, Delesques, 1903; in-8°, 48 p. (Extr. de l'*Annuaire de l'Association normande.*)

108. Reinach (Salomon). Le musée chrétien dans la chapelle de Saint-Louis au château de Saint-Germain-en-Laye. — Paris, Leroux, 1903; in-8°, 40 p.

109. Reinelt (Paul). Studien über die Briefe des hl. Paulinus von Nola. — Breslau, G. P. Aderholz, 1904; gr. in-8°, V-103 p. (1 m. 50.)

110. Ritz (Ludf.). Die ältere Geschichte des Vestes und der Stadt Recklinghausen, ein Beitrag zur deutschen Verfassungsgeschichte. Diss. — Essen, G. D. Bædeker, 1903; gr. in-8°, VIII-184 p.

111. Schanz (Mart.). Geschichte der römischen Litteratur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian. 4 Tl. Die röm. Litteratur von Constantin bis zum Gesetzgebungswerk Justinians 1. Hälfte: Die Litteratur des 4 Jahrh. — München, C. H. Beck, 1904; in-8°, XV-469 p. (10 m.)

112. Schlatter (Th.). St-Gallische romanische Ortsnamen und Ver-

wandtes, Beiträge zur Ortsnamenkunde des Kantons St-Gallen. — St-Gallen, Fehr, 1903; in-8°, XII-92 p.

113. SCHNEIDER (Arth.). Die Psychologie Alberts des Grossen, nach den Quellen dargestellt, 1 Tl. — Münster, Aschendorff, 1903; in-8°, XIV-292 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. IV, 5.) (9 m. 50.)

114. SCHULZE (Alfred). Zu den altfranzösischen Bernhardhandschriften. Leipzig, 1903; in-4°, p. 389-404. (Sonderabdruck aus *Beiträge zur Bücherkunde und Philologie August Wilmanns zum 25 März 1903 gewidmet*).

115. SEYMOUR DE RICCI. Notes d'onomastique pyrénéenne. — Toulouse, impr. de Chauvin et fils, 1903; in-8°, 15 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Midi*. Série 2, n° 31; réimpr. de la *Rev. celtique*. XXIV.)

116. SIX (J.). Peintures ecclésiastiques du moyen âge de l'époque d'art de Jan Van Scorel et P. Van Oostzaanen, 1490-1560. Fasc. 1-3. — Haarlem, H. Kleinmann, 1904; in-fol.

117. SORBELLI (A.). Regesti degli atti notarili di Giovanni Albinelli, notaio frignanese del quattrocento. — Bologna, 1903; in-8°. (Extr. des *Atti et Memorie della R. Deputazione di storia patria per la Romagna*.)

118. STEFFENS (F.). Lateinische Paläographie. II. Entwicklung der Lateinischenschrift von der Zeit Karles des Grossen bis zum Ende des XII Jahrh. — Freiburg (Schw.), B. Veith, 1904; gr. in-fol., pl. 36-70.

119. Table générale, analytique et alphabétique des matières contenues dans les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (1864-1900). — Château-Thierry, Impr. moderne, 1903; in-8°, 269 p.

120. THUASNE (Louis). Roberti Gaguini epistole et orationes. Texte publié sur les éditions originales de 1498. Précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites. — Paris, Bouillon, 1903; in-16, 411 et 598 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance.)

121. TOUTAIN (J.) Les prétendues druidesses gauloises du IIIe siècle après Jésus-Christ. — Paris, Fontemoing, 1903; in-8°, 4 p. (Extr. des *Mélanges Boissier*.)

122. TRANCHANT (Charles). Les assemblées d'habitants en France au commencement du XIVe siècle, d'après des documents inédits publiés par M. G. Picot, sur les états et assemblées réunis au temps de Philippe le Bel. — Paris, Impr. nationale, 1903; in-8°, 20 p. (Extr. du *Bull. des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques*.)

123. TRAUBE et DELISLE (L.). Un feuillet retrouvé du recueil écrit sur papyrus de lettres et de sermons de saint Augustin. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1903; in-8°, 32 p. et pl. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. LXIV.)

124. TUETEY (Alexandre) et LACAILLE (Henri). Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris (1417-1435). Texte complet publié pour la Société de l'histoire de France. T. Ier, 1417-1420. — Paris, Laurens, 1903; in-8°, 397 p.

125. UHLIRZ (Carl). Regesten aus dem Archive der Stadt Wien. III :

Verzeichnis der Orig.-Urkunden der städt. Archives, 1458-1493. — Wien, C. Konegen, 1904; gr. in-4°, VIII-650 p. (Quellen zur Geschichte der Stadt Wien. II Abth.)

126. VIAL (E.). Institutions et coutumes lyonnaises. I. Les Réveille-Matin; les Crieurs publics. — Lyon, L. Brun, 1903; in-8°, 28 p.

127. VIDAL (Abbé J. M.). Lettres communes des papes d'Avignon, analysées d'après les registres du Vatican, par les chapelains de Saint-Louis-des-Français, n° 2 bis, Benoît XII (1334-1342), 1er-2e fasc. — Paris, Fontemoing, 1902-1903, in-4°, p. 41-498. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

128. VOGELGESANG (Carl). Zur Geschichte des Aachener Münzwesens.— Aachen, Cremer, 1903; in-8°, 78 p. (Extr. de *Aachens Vorzeit.*) (2 m.)

129. VRIES (C. G. DE). Reproduction du bréviaire Grimani de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, 1er fasc. — Paris, Ch. Delagrave, 1903; in-fol., 25 pl. en coul. et 110 pl. en noir. (250 fr.)

130. WATTENBACH und DÜMMLER (Ernst). Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des 13 Jahrh. I Band. 7 umgearb. Aufl. — Stuttgart, J. G. Cotta, 1904; in-8°, xx-513 p. (11 m.)

PÉRIODIQUES

---

131. **Analecta Bollandiana,** T. XXII, ediderunt Carolus de Smedt, Franciscus van Ortroy, Josephus vanden Gheyn, Hippolytus Delehaye et Albertus Poncelet. (Bruxelles, 1903; in-8°, 520 p.) — *H. Delehaye*: S. Melaniæ junioris acta græca, p. 5-50. — *H. Delehaye*: S. Barlaam, martyr à Antioche, p. 129-145. — *A. Poncelet*: Relation originale du prêtre Idon sur la translation de S. Liboire à Paderbron, p. 146-172. — *A. Poncelet*: La plus ancienne Vie de S. Riquier, p. 173-194. — *Van Ortroy*: Saint François d'Assise et frère Élie de Cortone, p. 195-202. — *Thurston*: Visio monachi de Eynsham, p. 225-319. — *H. Delehaye*: La Passion de S. Théodote d'Ancyre, p. 320-328. — *A. Galante*: Vitæ SS. Xenophontis et sociorum codicibus florentinis, p. 377-407. — *H. Delehaye*: Un fragment de ménologe trouvé à Jérusalem, p. 408-410. — *L. Celier*: S. Léonce honoré en Périgord, p. 418-411. — *A. Poncelet*: Vie de S. Willibrord par le prêtre Egbert, p. 419-422. — *A. Poncelet*: Sanctæ Catharinæ virginis et martyris translatio et miracula Rotomagensia, sæc. XI, p. 423-438. — *Vanden Gheyn*: Translatio sanctæ Reineldis in monasterium Laubiense, p. 439-445. — *A. Poncelet*: Treverensia, p. 446-458. = Suppléments: *U. Chevalier*: Repertorium hymnologicum, supplementum, p. 481-592. — *Index generalis in tomos* I-XX Analectorum, p. 1-48.

132. **Archivio storico italiano**, 5ª serie, t. XXXI, anno 1903. (Firenze, 1903, in-8°, 572 p.) — *Pio Rajna* : L'iscrizione degli Ubaldini e il suo autore, p. 3-70. pl. — *F. P. Luiso* : Tra chiose e commenti antichi alla Divina Commedia, p. 71-96. — *M. Roberti* : La cerimonia dell'episcopello a Padova, p. 172-177. — *F. Dini*: Maestro Bono di Bethun, stampatore di libri in Colle di Valdelso, p. 177-197. — *P. Santini* : Studi sull' antica costituzione del comune di Firenze, p. 308-364. — *C. Lupi* : La casa Pisana e i suoi annessi nel medio evo, p. 365-396. — *G. Livi* : L' archivio di un mercato toscano del secolo XIV, Francesco di Marco Datini, p. 425-431. — *N. Tamassia* : I Barbaricini, note per la storia della Sardegna, p. 432-450. = T. XXXII, anno 1903. (Firenze, 1903; in-8°, 536 p.). — *P. Kehr* : Le bolle pontificie che si conservano nell' Archivio diplomatico di Firenze. p. 1-18.— *P. Santini* : Studi sull' antica costituzione del comune di Firenze, p. 19-72, 310-359. — *C. Lupi* : La casa pisana e i suoi annessi nel medio evo, p. 73-101. — *A. Tallone* : La ostilità fra la Provenza ed il Delfinato nel secolo XIV secondo nuovi documenti, p. 147-166. — *L. Rossi* : Sull' abbandono di Piombino da parte del Re d'Aragona nel 1448, p. 180-183. — *R. Caggese* : Su l'origine della parte guelfa e le sue relazioni col comune, p. 265-309. — *L. Frati* : Tariffa daziaria fra il comune di Bologna e quello di Firenze (1317), p. 360-378. — *G. Bonolis* : Sull' industria della lana in Firenze, p. 379-417. — *C. Cipolla* : Un nuovo documento sopra Pietro della Scala, vescovo di Verona e di Lodi alla fine del sec. XIV, p. 418-423. — *M. L. Gentile* : Sul «De bello italico» di Leonardo Sfrenati, p. 423-430.

133. **Bulletin archéologique de l'Association bretonne, publié par la classe d'archéologie**, 3e série. T. XXI. 43e congrès tenu à Redon. (Saint-Brieuc, 1903 ; in-8°, XL-260-25 et 2 p.) — *Vte Ch. de Calan* : Introduction à l'étude de la mythologie celtique (Grecs et Germains), p. 3-23. — *Aceneau de La Grancière* : Les villages préromains en Bretagne-Armorique, p. 24-36. — *Cte de Palys* : Notes sur Odet de La Rivière, abbé de Redon (1474-1492), p. 37-39. — *Cte R. de Laigue* : Les actes des saints de Redon, p. 85-104. — *J. Trécédy* : Le port de Redon, prospérité et décadence, p. 113-138. — *Abbé Guillotin de Corson* : Le Tiercent (Ille-et-Vilaine), étude historique et archéologique, p. 139-210. — *Abbé A. Millon* : Dolmens et menhirs armoricains, leur destination, p. 211-235. — *P. de Berthou* : Du commencement de l'année civile en Bretagne aux XIe et XIIe siècles, p. 244-246. — *Lodin de Lépinay et Cte R. de Laigue* : Une promenade en pays de Redon, p. 250-260. — *J. Janvier* : Exemples de restes de la langue bretonne sur la limite d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, p. 20-23.

134. **Bulletin de Géographie historique et descriptive**, année 1902. (Paris, 1902 ; in-8°, 423 p.) — *J. Soyer* : Une subdivision administrative du pagus Bituricensis sous le règne de Hugues Capet. La vicaria Ernotrensis, p. 66-68. — *Vidal de La Blache* : Itinéraires de l'ancienne France, p. 115-126. — *A. Chaucigné* : Étude comparative des différents pays de Touraine avant 1789, p. 270-275 et carte. — A. Pawlowski : Les

transformations du littoral français. Le pays d'Arvert et de Vaux, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire, p. 349 402, et cartes.

135. **Bulletin de la Société archéologique de Sens**, T. XX. (Sens, 1903, in-8°, 412 p.) — *E. Chartraire* : L'épitaphe de Rainnaldus (Renaud de Courtenay, XIVe siècle) au musée de Sens, p. 1-10. —*J. Perrin* : Découverte des restes de l'église de Sainte-Colombe-du-Carrouge à Sens, p. 39-53 et pl. — *F. Chandenier* : Une rectification. Réponse du P. Laire à une lettre de Pasumot (mss. de Sens et d'Auxerre, an IX), p. 59-79. — *J. Perrin* ; Découverte de sépultures et d'armes antiques à Saint-Denis-lez-Sens, p. 85-98 et pl. — *Maurice Roy* : Le couvent des Dominicaines de Sens, p. 99-221 et 2 pl. — *J. Perrin* : Fouilles dans l'église Saint-Martin du Tertre, p. 269-270. — *J. Perrin* : Sceau de la châtellenie de Fontaines, près Sens, 274. — *Mémain* : Les trois Willicaire, p. 274-276. — *Chartraire* : La chapelle de Sainte-Colombe à la cathédrale de Sens, p. 299. — *J. Michel* : Inscription chrétienne découverte à Saint-Maurice en Valais, p. 300-301. — *Abbé Guillet* : Découverte d'une officine de potiers gallo-romains à Sens, p. 318-320. — *J. Perrin* : Excursion à Fleurigny, Sognes et Villechat, 328-336. — *J. Perrin* : Chaussée antique rue Beaurepaire (ancienne rue Saint-Didier), p. 340-341. — *J. Perrin* : Découverte d'un souterrain vers le carrefour de Sainte-Colombe-du-Carrouge, p. 341-343. — *J. Perrin* : Fragment de sculpture provenant de l'église de Maillot, p. 314-345. — *J. Perrin* : Statue du XIIIe siècle trouvée rue du Lion-d'Or, p. 365-367. — *J. Perrin* : Sépultures barbares découvertes à Vinneuf, p. 370-372. — *Abbé Chartraire* : Sur les reliques de Saint Savinien, p. 386-387.

136. **Bulletin de la société archéologique du Gers**. 3e année. (Auch, 1902 ; in-4°, 296 p.) — *R. de Lapasse* : Les coutumes de Touille (1296), p. 6-15. — *R. de Lapasse* : Diverses monnaies en usage en Gascogne d'après le P. Mongaillard, p. 96-99. — *R. Pagel* : Lettre du pape Clément VII à Jean II, comte d'Armagnac (1379), p, 99-103. — *R. Pagel* : Livres liturgiques manuscrits du diocèse d'Auch aux XVe et XVIe siècles, p. 119-123. — *Mastron* : La pile gallo-romaine de Saint-Arailles, p. 125-221 et pl. — *Ch. Samaran* et *A. Branet* : Le château et les tours de Bassoues d'après les comptes de constructions inédits (1370-1371), p. 197-221 et pl. — Frais de funérailles au XVIe siècle, p. 223-224. — *E. Castex* : Coutumes ou for de Pardelhan (XIIIe siècle), p. 231-252. — *Méticier* : Église de Simorre, p. 274-276, 3 pl. — *Abbé Lagleize* : Le château féodal de Tournecoupe, p. 291-294.

137. **Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône**. 4e série n° 2. (Vesoul, 1902; in-8°, XXIV-472 p.) — *J. Bertin* : Histoire généalogique de la maison de Beaujeu sur-Saône, 2e partie, branche cadette, p. 1-432 et pl.

138. **Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie**, t. IX. 1902. (Grenoble, 1902; in-8°, 264 p.) — *Muller* :

Présentation d'objets en bronze trouvés en Dauphiné, p. 14-20 et pl. — *Muller* : Note sur une pointe de flèche en bronze trouvée au pied de la cheminée de Chamechaude, p. 28-30. — *Jacquot* : Notes diverses d'ethnographie, p. 30-34, et pl. — *Jacquot* : La découverte de l'Amérique (IXe-XIe siècles), p. 47-51. — *Delacroix* : Privilèges et libertés de Mens (1282-1687), p. 78-82. —*Dr Bordier* : Analyse ethnique des populations de l'Isère par l'étymologie des noms propres, p. 98-101. -- *Dr Bordier* : Un chapitre de l'évolution de l'art, l'art préhistorique, p. 118-129 et pl.

139. **Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure**, 1902. (Rouen, 1903; in-8°, 724 p.) — *L. de Vesly* : Exploration archéologique de la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure), fouilles de 1902, p. 133-168. — *L. de Vesly* : La divinité des fana gallo-romains, p. 159-168. — *L. de Vesly* : Légendes et superstitions et vieilles coutumes. Les Essarts de la forêt de Lyons ; le feu de Saint-Jean à Mardor; la fontaine Sainte-Catherine à Mortemer, p. 169-175.

140. **Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine**, T. XXXII. (Rennes, 1903 ; in-8°, XLVI-256 p.) — *Frotier de La Messelière* : Portrait de Pierre Frotier (XVe siècle), p. XX-XXI. — *Saulnier* : Charte suspecte relative à la famille de Boisgelin (1294), p. XXVIII-XXX. — *Abbé Guillotin de Corson* : Petites seigneuries du comté de Rennes (la Villegontier et la Tendraye, Clayes, la Bourbansaye), p. 1-36. — *A. Duportal* : Hédé, hôpital et maison des retraites, p. 37-84.

141. **Département de Seine-et-Oise. Commission des antiquités et des arts**. T. XXXIII. (Versailles. 1903; in-8°, 131 p.) — *G. Lefèvre-Pontalis* : Le siège de Meulan en 1423, p. 54-68. — *E. Grave* : Le chartrier de Magnanville, p. 92-104. — *V. Le Ronne* : Notice sur la chapelle Saint-Léonard-du-Vaumion, p. 105-115. — *L. Plancouard* : Notice archéologique sur l'église de Cléry-en-Vexin, p. 116-130.

142. **Journal des Savants**, publié sous les auspices de l'Institut de France, nouvelle série, 1re année. (Paris, 1903; in-4°, 720 p.) — *G. Paris* : Le Journal des Savants, p. 5-34. — *L. Delisle* : La collection de mss. de M. Henry Yates Thompson, p. 47-53. — *R. Dareste* : L'origine de la noblesse, p. 52-59. — *A. Luchaire* : Les institutions monarchiques locales en France, p. 86-102. — *J. Guiffrey* : La gravure sur gemmes en France, p. 102-109. — *H. d'Arbois de Jubainville* : Les mots irlandais d'origine latine, p. 157-163. — *J. Guiffrey* : Les San-Gallo, p. 214-220. — *L. Delisle* : Une œuvre nouvelle du peintre Jean Fouquet. [Les bibliothèques de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, aux châteaux de Carlat et de Castres], p. 265-275. — *C. Jullian* : Le littoral de la Gascogne, p. 317-325. — *R. Dareste* : Les anciennes coutumes albanaises, p. 325-334, 383-390. — *É. Picot* : Le museo civico de Padoue, p. 334-337. — *A. Thomas* : La chanson de sainte Foi, p. 337-345. — *A. Barth* : Les monuments du

Cambodge, p. 379-383 — *R. Basset* : Hercule et Mahomet, p. 391-402. — *L. Delisle* : Vers et écriture d'Ordéric Vital, p. 428-440. — *Ch. Diehl* : Byzance et la Papauté, p. 440-452. — *H. d'Arbois de Jubainville* : Les obituaires de la province de Sens, p. 510-517. — *L. Delisle* : Un feuillet de papyrus retrouvé [fragment de saint Augustin], p. 525-527. — *G. Fagniez* : Le commerce dans l'Italie méridionale au moyen âge, p. 537-544. — *H. d'Arbois de Jubainville* : Pouillés de la province de Rouen, p. 550-555. — *E. Berger* : Boniface VIII, p. 555-568. — *E. Lecasseur* : Géographie de la France, p. 617-626. — *H. Omont* : Bulle sur papyrus du pape Benoît VIII (1017) récemment acquise pour la Bibliothèque nationale, p. 635-638. — *N. Valois* : Le théâtre français au XIVe siècle, p. 677-686.

143. **Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire**, t. XIX. (Dijon, 1903 ; in-8°; LI-473 p.) — *Dr J. Bertin* : Les Beaujeu de Franche-Comté dans le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Tonnerrois, la Champagne, etc., p. 241-384, et 4 pl.

144. **Mémoires dé la Société des antiquaires de Picardie**, 4e série, t. IV. (Amiens, 1903 ; in-8°, IV-745 p.) — *Ch. Bréard* : Le Crotoy et les armements maritimes des XIVe et XVe siècles, étude historique : p. I-IV et 1-214. — *R. Guerlin* : Fêtes chômées, leur nombre, règlements échevinaux (à Amiens), p. 215-235. — *G. H. Quignon* : Daours en Amiénois, p. 237-477 et pl.

145. **Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher** (1902), 4e série, t. XVII. (Bourges, s. d.; in-8°, XXXIV-353 p.) — *H. Boyer* : Histoire de la principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont (suite), p. 1-177. — *Dr Leprince* : La Faculté de médecine de Bourges (1464-1793), p. 209-328. — *A. Sauvaget* : Les monuments mégalithiques de la région de Graçay (Cher), p. 329-334 et pl. = (1903), 4e série t. XVIII. (Bourges, s. d., in-8°, XX-259 p.). — *H. Boyer* : Histoire de la principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont, p. 1-144 — *E. Turpin* : Les vignes et les vins du Berry, étude historique et statistique, p. 213-255.

146. **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1898 à 1902. (Lyon, 1903; gr. in-8°, CXLII-326 p.) — *F. Gabut* : Les aqueducs construits sous la périodegallo-romaine pour Lyon et sa banlieue, p. 65-79. — *P. Richard* : Le culte de saint Clair, p. 127-136 et pl. — *J. Beyssac* : Les grands-prêtres de l'église de Lyon, p. 137-156.

147. **Notes d'art et d'archéologie. Revue de la Société de Saint-Jean.** 14e année, 1902. (Paris, 1902; in-8°, 288 p.) — *M. Rouillart* : D'Angers à Bougival (L'église de Bougival), p. 4-17. — *E. Eude* : En Rouergue, p. 35-43. — *J. Mallat* : Recherches sur l'origine de quelques églises romanes (Saint-Front de Périgueux, Saint-Pierre d'Angoulême, cathédrale de Saintes, Fontevrault), p. 49-59, 84-90. — *Eug. Müller* : Note sur deux verrières du XIIe siècle, p. 100-107. — *L. Maxe-*

Werly : L'iconographie de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge depuis le milieu du xve siècle jusqu'à la fin du xvie, p. 193-200, 223-240, 241-254. — *A. Keller* : Jehan Fouquet et le manuscrit au xve siècle, p. 201-205, 255-358.

148. **La Province du Maine**, t. X. (Laval, 1902 ; in-8°, 400 p.) — *A. Ledru* : La procession des rameaux au Mans, ou le mistaire de la croix aourée, p. 17-39, 49-66, 81-98. — *A. Coutard* et *R. Jaguelin* : Les seigneurs manceaux à la troisième croisade (1190-1192) (suite), p. 70-74, 195-201. — *A. Ledru* : Note sur saint René, p. 79. — *L. Froger* : Le testament de Jean Leclerc, sieur des Fossés (1404), p. 105-108. — *A. Ledru* : Le château royal et le manoir du Gué de Maulny, notes et documents sur le Maine (fin), p. 109-112. — *A. Ledru* : Saint Pavin, p. 113-128, 145-156. — *L. Froger* : Le presbytère de la Ferté-Bernard, p. 134-139. — *L. Froger* : La confrérie des prêtres à Château-du-Loir (1294), p. 161-163. — *E.-L. Chambois* : Les Thibergeau, de la Motte de Flée au xve siècle, p. 164-172. — *L. Denis* : Compte de Pierre Sainsot (1427-1428), p. 173-174, 204-207, 235-238, 331-334.— *A. Ledru* : Le premier miracle attribué à saint Julien (la fontaine Centonomius), p. 177-185. — *E. Vallée* : Les seigneurs de Bouloire (1037-1466), p. 202-222, 241-255, 287-293. — *A. Ledru* : Les reliques insignes (et reliquaires) de la cathédrale du Mans, p. 273-280, et pl. — *Dr Candé* : Raillon, son prieuré, son hospice, sa léproserie, sa foire, p. 281-286. — *L. Froger* : Un revenu de fabrique (La Ferté-Bernard, xve-xvie siècles), p. 296-302. — *A. Ledru* : Les pèlerinages à la Sainte-Vierge dans le diocèse du Mans (Notre-Dame de la Faigne (suite), p. 305-318, 337-345 et 386. — *Dr Candé* : Le prieuré de Saint-Vincent-du-Lude, p. 319-330. — *A. Ledru* : Note sur les premiers vicomtes du Maine, p. 335-336. — *L. Froger* : La fabrique de l'église paroissiale de la Flèche au xiiie siècle, p. 346-350. — *A Ledru* : A propos du tombeau de saint Pavin, p. 351-357 et pl. — *A. Ledru* : La villa de Tournay, à Teloché, p. 358-361. — *Vte Menjot d'Elbenne* : Note sur les premiers vicomtes du Mans, p. 369-373. — *A. Ledru* : Le culte de saint Léon-Fort, à la Couture et dans le diocèse du Mans, p. 374-383.

149. **Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure**, 5e série, t. X, année 1902. (Évreux, 1903 ; in-8°, cxii-92 p.) — *Cte de Burey* : Notice sur un évêque d'Évreux du xive siècle (Bernard Cariti ou Charité), présumé d'origine italienne, p. 1-13.

150. **Revue catholique de Normandie** 12e année. (Évreux, 1902 ; in-8°, 344 p.) — *L'Abbé F. Sommenil* : Origines de l'abbaye du Valasse (suite), p. 5-33, 206-216, 272-279, 329-336. — *Abbé Guéry* : Commanderie de Bourgoult (suite), p. 34-47, 65-81, 132-150, 178-196. — *Le Corbeiller* : Notes dieppoises. Jean Ango, p. 48-59. — *J. Cahagne* : Église de Tourny, patronage, architecture, p. 82-90. — *Ch.-A. de Beaurepaire* : Notes sur Saint-Victor-l'Abbaye, p. 91-112, 151-164. — *Édouard Le Corbeiller* :

Dieppe en l'an 1000, le nom et son origine, p. 169-177. — *P. Le Cacheux* : Léopold Delisle, historien normand, p. 225-241. — *Abbé L. Couppey*: L'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu (près Cherbourg), p. 242-250, 315-321.

151. **Revue de Bretagne (Revue de Bretagne et de Vendée. Revue historique de l'Ouest réunies)**, t. XXIX, 2e série, 2e année. Vannes, 1903; in-8°. 559 p.). — *Vte de Calan* : La Bretagne dans les romans d'aventures, p. 111-126, 234-239, 321-328, 419-434, 505-515. — *J. Trevedy* : Acquisition de la noblesse par la possession des fiefs nobles, p. 273-287 et 486-497. — *Dr Picquenard* : Recherches sur l'extension ancienne de la forêt de Nevet; p. 474-485.

152. **Revue de l'Agenais. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen**, t. XXIX, année 1902. (Agen, 1902; in-8°, 541 p.). — *C. Chaux*: Le château de Lusignan, p. 60-64 et pl. — *L. Massip* : Une station préhistorique du Haut Agenais, p. 65-68. — *J. Momméja*: Archéologie agenaise, p. 72-74, 153-160, 263-266, 359-362, 518-520. — *J.-R. Marboutin* : Le château de Fontirou, p. 93-106 et 2 pl. — *E. de La Combe* : Le château de Saint-Puy. Les anciens seigneurs et la famille de Monluc, p. 294-313. — *J.-R. Marboutin* : Document sur une invasion des Normands en Agenais (IXe siècle), p. 435-437.

153. **Revue de l'Anjou**, nouvelle série, t. XLVI [1903, 1er semestre]. (Angers, 1903; in-8°, 543 p.) — *Lhuillier (Fr. A.)*. Étude critique sur les actes de saint Maur de Glanfeuil (suite), p. 101-119, 233-258 et pl. — *Joubert (Joseph)* : Les rois angevins à Fontevrault, p. 369 à 392, pl. — *F. Lot* : Le combat de Brissarthe (866), p. 393-406.

154. **Revue du Bas-Poitou**. 15e année. (Fontenay-le-Comte, 1902; in-8°, 442 p.) — *Edgar Bourloton* : La seigneurie de Vouvant (suite), p. 5-15. — *Fre René* : Archéologie bas-poitevine. La sépulture de Bois-Jolin et la cachette de bronze de Roidon, près des Essarts, p. 50-55. — *Dr Atgier* : L'abbaye de Ré, p. 145-156, 299-306 et pl. — *Edgar Bourloton* : L'origine d'une paroisse. Les Moutiers-sur-le-Lay, p. 238-245. — *A. de Barthélemy* : Une chasse princière en 1446 [lettres de Pierre de Bretagne], p. 319-321. — *O. de Rochebrune* : Découverte d'une très belle épée carlovingienne (à Taillebourg en 1880), p. 356-363.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-SUR-SAONE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

LETTRE DE NICOLAS I

POUR LE CONCILE DE SOISSONS

ET FORMULES ECCLÉSIASTIQUES DE LA PROVINCE DE TOURS DANS UN MANUSCRIT DE NICOLAS LE FÈVRE

Le Père Sirmond a signalé, en 1629, dans l'appendice de son troisième volume des Conciles des Gaules, l'existence dans un manuscrit ayant appartenu à Nicolas Le Fèvre, de fragments d'une lettre de Nicolas Ier à Charles le Chauve relative à la convocation du Concile de Soissons (866)[1]. Soit qu'il ait négligé de prendre copie de ces fragments en temps opportun, soit qu'il les ait jugés inutilisables à cause des nombreuses lacunes qu'ils présentent, Sirmond s'est abstenu d'en reproduire le texte. Depuis lors ils semblent avoir été complètement perdus de vue. M. Werminghoff ne les a pas signalés dans son Catalogue des Actes des Synodes francs[2]; tout récemment encore, M. Ferdinand Lot en regrettait la perte ici même, au cours de son étude sur une année du règne de Charles le Chauve[3]. C'est ce qui m'engage à les donner aujourd'hui.

Le recueil de lettres de Nicolas Ier que Sirmond ne désigne que vaguement sous le terme de *Schedae Nicolai Fabri*, mais auquel Baronius a fait, nous le verrons plus loin, des

1. *Concilia antiqua Galliæ*, III, p. 613, à la suite de la lettre à Hincmar *Multorum a partibus*. « Alia rursus ad Carolum regem de cogenda Synodo eadem Nicolai epistola, sed mutila, legebatur in schedis Nicolai Fabri. » Cf. Jaffé-Lœwenfeld, II, 748, n° 2805 *a*.

2. *Neues Archiv*, XXVI, p. 636.

3. *Moyen Age, 1902, p. 409*, note 2.

emprunts tout à fait significatifs, appartient actuellement au manuscrit latin 1458 de la Bibliothèque Nationale[1], où il se trouve réuni à une douzaine d'autres fragments de manuscrits dont les plus anciens datent du IXe siècle, les plus récents du XIVe. Il s'étend du fol. 162 r° au fol. 200 v°. Sauf quatre pièces sur lesquelles nous reviendrons, tout le recueil est consacré à la correspondance du pape et comprend 46 lettres[2]; la copie paraît être de la fin du IXe siècle. Notre lettre figure en tête, elle occupe tout le recto et environ les deux tiers du verso du feuillet 162 dont la moitié au moins a disparu, rongée, à ce qu'il semble, par l'humidité. Elle est tout entière consacrée à l'objet même du Concile de Soissons de 866.

On connaît cet objet. Hincmar, approuvé en cela par le Concile de Soissons de 853, avait refusé de reconnaître les ordinations accomplies par son prédécesseur déposé, l'archevêque Ebbon. Parmi les clercs atteints par cette mesure se trouvait le futur archevêque de Bourges, Vulfade. A la suite de diverses plaintes relatives à cette affaire, Nicolas Ier résolut, en 866, d'en ordonner la revision, et c'est à cet effet qu'il écrivit, entre autres lettres, celle dont il est ici question[3].

Malgré les lacunes condidérables qui résultent de l'état du parchemin, le sens de nos fragments est encore parfaitement net. Le pape (lignes 1-3) remercie Charles le Chauve de

1. Le ms. latin 1584 (Colb. 2756. Reg. 3887/1) a été souvent employé. Il a servi notamment à Baluze, pour ses notes sur l'ancienne version latine du concile de Chalcédoine, cf. *Conciliorum nova Collectio*, pp. 981-982, et col. 1026, 1074, etc.; à Maassen pour divers conciles, cf. M. G. H., *Concilia ævi merovingici*, p. XVI; à Mommsen pour les notices des Gaules, cf. M. G. H., *Auct. antiquissimi*, XIII, index nonus. Dom Martène en a tiré des statuts synodaux de Nîmes, cf. *Thesaurus nov. Anecdotorum*, IV, 1021 et suiv.

2. On en trouvera les *initia* dans les notes du continuateur de Dom Constant, publiées par l'éditeur des *Analecta juris pontificii*, V, 2e partie (1869), col. 53-55. Il est à noter que l'auteur de ces observations a complètement négligé le fragment du début.

3. Sur l'affaire de Vulfa[illegible] voyez H[illegible]larc, *Histoire des Conciles*, V, pp. 388 suiv. et 528 [illegible], 1902, p. 407 et suivantes.

l'accueil empressé qu'il a fait à son légat Arsène, et immédiatement il entre en matière. Les plaintes de Vulfade et des autres clercs déposés par Hincmar sont parvenues jusqu'à lui (ll. 4-7) ; il a donc écrit à Hincmar pour l'engager à reprendre cette affaire de lui-même et à lui donner une solution plus bénigne en rétablissant ces clercs (ll. 7-9). Le roi est prié de s'employer dans ce sens auprès du prélat (ll. 9-11). Que si les efforts de Charles sont inutiles, ordre est donné tant à Hincmar qu'aux autres archevêques et évêques des Gaules et de la Neustrie de se réunir en concile à Soissons, pour traiter de nouveau l'affaire et la résoudre avec tout le soin qu'elle mérite (ll. 12-15). Et Hincmar doit s'en bien persuader : le devoir du pape s'oppose à ce qu'il le couvre plus longtemps. Le pontife le voulût-il, que cela ne lui serait pas possible. Que l'archevêque prenne donc garde de ne pas s'attirer des désagréments qu'à coup sûr il ne désire pas (ll. 16-17).

A la suite de cette phrase sévère, une lacune de près de 15 lignes nous empêche de suivre la pensée du pape, mais lorsqu'elle réapparaît au haut de la page suivante, le ton n'est guère plus agréable pour Hincmar. Nicolas Ier (lignes 34-36) y exhorte fortement le roi Charles à ne pas se laisser circonvenir par l'archevêque, puis il donne (ll. 38-42) les raisons pour lesquelles il a choisi comme lieu du concile la ville de Soissons, située tout à la fois dans le royaume de Charles et dans la province d'Hincmar. Il recommande de nouveau (ll.43-51) Vulfade et ses collègues à la protection du roi qu'à l'avance il remercie. Enfin, il reproduit pour terminer (ll. 51-55) la sorte de mise en demeure définitive adressée par lui à Hincmar, d'avoir à terminer cette affaire de la manière qui lui a été indiquée. La date manque dans le manuscrit, mais elle ne peut faire l'objet d'aucun doute. La lettre au roi Charles fut expédiée en même s que celles à Hincmar [1], à Hérard de Tours [2], à Adon

[1] wenfeld, 2802. Cf. Hardouin, V, 601. Mansi, XV, 705.
[2] wenfeld, 2803. Cf. Hardouin, V, 607. Mansi, XV, 710.

de Vienne [1], dont elle reproduit parfois les termes : elle est du 3 avril 866 [2].

Je n'ai pas à faire ici le récit des événements qui suivirent l'envoi et la réception de la lettre de Nicolas Ier ; il suffit de rappeler que Charles le Chauve y répondit par les lettres « *Sanctitatem paternitatis* » et « *Sanctæ paternitatis* » expédiées à un ou deux mois d'intervalle [3]. Nous y retrouverons de nombreux passages inspirés par la teneur même de la lettre du pape, et ces passages parallèles nous serviront à compléter plusieurs lacunes de nos fragments.

Parmi les allusions assez fréquentes que les textes du temps ont faites à la lettre de Nicolas, il en est une qui mérite d'être relevée. Hincmar s'est plaint très vivement dans son mémoire « *In aliis* » adressé à Égilon, du tort que lui faisait certaine épître du pape au roi Charles. Le bruit courait alors que le moine Gombert venait de s'enfuir du monastère d'Hautvillers, emportant, croyait-on, des réclamations de Gothescalc adressées au pape. « Cela n'a rien d'étonnant, écrit en substance Hincmar, on en prend maintenant à son aise avec moi. *Et*

1. Jaffé-Lœwenfeld, 2804. Le texte en a été donné par Pflugk-Harttung, *Acta Pontificum Romanorum inedita*, II, 30-32, d'après le *Vat. Reg.*, 566, du IXe-Xe siècle. La note de Bethmann, reproduite par Pflugk-Harttung, et qui fait de ce manuscrit le plus ancien de ceux qui contiennent des lettres de Nicolas Ier, est peut-être un peu absolue. M. Fedor Schneider, *Reise nach Italien* (Neues Archiv. XXVIII), vient de lui assigner comme date le Xe siècle.

2. Hincmar, dans son mémoire *Quanta fiducia*, à Égilon, ne fait qu'un seul groupe de ces trois lettres : « Cæterum exemplar epistolæ domni Apostolici ad domnum Carolum... sed et exemplar epistolæ mihi directæ... dilectioni vestræ transmitto. Exemplar autem epistolæ quæ uniformiter per archiepiscopos istius regni directa est vos habetis. » P. L., 126, 64.

3. Ces deux lettres sont les seules qui paraissent avoir été conservées, mais Charles le Chauve fait allusion lui-même, dans sa lettre *Sanctitatem*, à une première réponse qui avait précédé de peu de temps cette lettre : « ... Sicut iussistis, celebraturi sumus synodum XV kl. septembres. Et ne miremini quare nunc sanctitati vestræ et per tales missos inculcamus dum similia vobis postquam ad nos misistis per Ericum hominem carissimi nepotis nostri Hludovici imperatoris mandavimus... breviter vobis intimabimus. » Hardouin, V, 604. Mansi, XV, 708.

audiens quod domnus Apostolicus domno regi Carolo de me scripsit quia semper me tegere non debet a talibus, nec valet, ut providerem ne pro eis tandem aliquando incurram quæ non opto ; et ipse frater, et alii licenter quae volunt aut moliuntur, aut faciunt [1]. » M. Lot a pensé qu'il s'agissait ici d'une lettre du pape concernant Gothescalc [2]. La supposition était assez naturelle. En réalité cependant, la phrase dont l'archevêque de Reims se montre si blessé provient, notre fragment le prouve, de la lettre du 3 avril 866, où nous la retrouvons exactement dans les mêmes termes [3]. C'est donc à l'affaire de Vulfade qu'elle se rapporte directement et il faut abandonner l'hypothèse d'une lettre perdue écrite par Nicolas Ier en faveur de Gothescalc. On conçoit d'ailleurs fort bien que tous les adversaires d'Hincmar se soient prévalus, dans la poursuite de leurs propres affaires, de paroles aussi menaçantes et qui étaient l'indice certain d'un état de tension permettant toutes les espérances. Par suite, il n'y a rien d'étonnant à voir Hincmar les reproduire et s'en plaindre dans un mémoire où, sans laisser complètement de côté Vulfade, il traite plus spécialement de Gothescalc.

La lettre de Nicolas Ier à Charles le Chauve est suivie dans notre manuscrit de celle adressée à Hincmar « *Multorum a partibus* », de celle destinée aux archevêques des Gaules et de Neustrie « *Quorundam* (al. *multorum*) *a partibus* », puis deux feuillets plus loin, de celle du Concile de Soissons et du roi Charles à Nicolas, « *Convenimus siquidem* » et « *Sanctae paternitatis* ». Les trois premières sont du 3 avril 866, celle du Concile est du 25 août de la même année, celle du roi est un peu postérieure. Entre ces deux groupes de lettres, aux feuillets 165 et 166, se trouvent copiées, de la même main que

1. P. L., 126, 69.
2. *Moyen Age*, 1902, p. 423.
3. Voyez plus loin le texte de la lettre, lignes 16-17.

tout le reste, quatre pièces, dont la première est relative au sacre d'Électranne, évêque de Rennes, accompli à Tours le 29 septembre 866. Les trois autres, intitulées respectivement : DECRETUM CLERI ET PLEBIS, EXEMPLAR QUOD DE PARROCHIA AD PARROCHIAM CONVENIT TRANSEUNTI, et PROFESSIO FIDEI ORDINANDI EPISCOPI, sont restées à l'état de pures formules, mais leur rapport avec l'élection d'Électranne ne me paraît guère douteux. Il faut, en effet, noter comme une série de circonstances dignes de remarque : 1° que la lettre banale « *Quorundam a partibus* » porte ici comme nom de destinataire celui de l'archevêque de Tours, Hérard ; 2° que ce même archevêque est précisément le consécrateur d'Électranne ; 3° que les deux évêques qui l'assistent au cours du sacre sont précisément aussi ceux de sa province qui venaient de siéger avec lui au Concile de Soissons : Actard de Nantes et Robert du Mans ; 4° enfin, que les quatre pièces en question, les seules étrangères à la correspondance de Nicolas Ier qui aient été insérées dans le manuscrit, y figurent au milieu des documents relatifs à ce même Concile de Soissons. Évidemment la supposition s'impose que c'est à leur retour du Concile que les trois évêques consacrèrent à Tours leur nouveau collègue de Rennes, un mois environ après avoir signé ensemble à Soissons la lettre « *Convenimus* » adressée à Nicolas Ier. Vraisemblablement les documents relatifs à l'élection et à la consécration d'Électranne furent conservés au milieu de ceux du Concile, et un peu plus tard ils furent recopiés avec eux. Il ressortirait de là que le recueil du ms. 1458 proviendrait de la province de Tours, ou tout au moins dériverait d'un exemplaire originaire de cette province.

Ces documents ne sont pas inédits, mais leur fortune n'a pas été des meilleures. Le seul qui les ait donnés en corps est leur premier éditeur, Baronius[1]. L'auteur des Annales déclare

1. *Annales ecclesiastici*, ad annum 866, nos 84 et suivants.

qu'il les tenait de Nicolas Le Fèvre[1], et le texte qu'il a imprimé, avec ses lacunes caractéristiques, est la meilleure preuve de l'identité des ff. 162-200 du ms. latin 1458 et des *Schedae Nicolai Fabri* dont parle Sirmond[2]. Malheureusement l'édition de Baronius fourmille de fautes, sans cependant que l'éditeur lui-même paraisse devoir en être rendu responsable car il a dû ne posséder qu'une copie[3].

En revanche, le second éditeur, Jean de Cordes, chanoine de Limoges, a certainement eu le manuscrit sous les yeux, au moment où celui-ci appartenait au président de Thou, à qui Nicolas Le Fèvre l'avait légué[4]; aussi le texte qu'il a donné à la suite de ses *Opuscula Hincmari* est-il infiniment meilleur que celui de Baronius. Mais le chanoine de Cordes avait un but spécial. Après avoir donné la lettre d'Hincmar relative aux difficultés survenues à Beauvais pour l'élection du successeur de l'évêque Odon[5], il jugeait utile de faire voir, par la repro-

1. Sur les rapports de Baronius avec Nicolas Le Fèvre, voyez en particulier la correspondance de Baronius, publiée en 1759: *Ven. Cæsaris Baronii epistolæ et opuscula, recensuit Raymundus Albericius. Romæ, 1759*, tomes I et II, lettres 28, 29, 37, 150, 156, 166 et 167. Cf. aussi la plaquette dédiée par M. L. Delisle à Gaston Boissier, le 15 août 1903. *Deux lettres de Nicolas Le Fèvre au P. Sirmond*, pp. 14 et 18.

2. Voyez aussi les lettres de Nicolas Ier, publiées par Baronius *ad annum* 862, nos 39, 61, etc..., *ad annum* 866, nos 44, 78, etc...; elles sont présentées comme venant de N. Le Fèvre et reproduisent les fautes et les lacunes du ms. 1458.

3. Je remarque en effet que dans la *Professio fidei ordinandi episcopi*, il imprime au corps du texte : natum ex patre, *Dominum* de *Domino*, et que en marge, il donne comme correction conjecturale la vraie leçon du manuscrit *Deum* de *Deo*.

4. Cf. *Opuscula et epistolæ Hincmari Remensis archiepiscopi. Johannes Cordesius, ecclesiæ Lemovicensis presbyter et canonicus, ex mss. Codicibus nunc primum evulgavit*, Paris, 1615, p. 618 et suiv. Dans sa préface à Jacques-Auguste de Thou, Jean de Cordes écrit : « Ex tua instructissima Bibliotheca exemplaria manuscripta quibus in hac editione usus sum liberalissime commodasti. » Sur le legs de Nicolas Le Fèvre au président de Thou, cf. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 470, note 5, et la plaquette citée *plus haut : Deux lettres*, etc., pp. 21-22.

5. Cf. *Héfelé-Delarc, Hist. des Conciles*, VI, 117-118. Cordesius, pp. 603-613

duction de documents anciens, ce qu'était une élection épiscopale à l'époque d'Hincmar. A cet effet, il tira de plusieurs manuscrits sur lesquels il ne donne aucun renseignement, mais dont le nôtre était certainement, toute une série de pièces, diplômes et formules, qu'il rangea dans un ordre factice. Ainsi disparut le groupement primitif des formules employées lors de l'élection d'Électranne. Baluze utilisa l'ouvrage de J. de Cordes pour la composition du recueil de formules qui suit son édition des Capitulaires, mais il jugea à propos de ne reproduire, avec le procès-verbal du sacre d'Électranne, que le décret d'élection par le clergé et le peuple[1]. M. de Rozière, dans son *Recueil général des Formules*, fidèle au plan qu'il s'était tracé, écarta à son tour le procès-verbal du sacre qui revêt la forme d'un diplôme; il ne reproduisit donc que le décret[2]. M. Zeumer l'a suivi en cela, si bien que dans son volume de *Formulae* le *Decretum Cleri et Plebis* figure seul, « *ex codice incognito*[3] ». Indépendamment de J. de Cordes, le P. Sirmond avait donné au tome second de ses Conciles le procès-verbal du sacre d'Électranne. Les frères de Sainte-Marthe, en reproduisant son texte[4], laissèrent tomber la ligne où se trouve consignée la remise de l'anneau et de la crosse, et malheureusement c'est leur édition qu'a suivie M. Hauréau au tome XIVe du *Gallia*[5]. Pour ces raisons, j'espère que l'on ne trouvera pas mauvais que je reproduise plus loin la série complète de ces quatre documents.

A propos du premier, qui relate le sacre du 29 septembre 866, on notera que nous avons une charte[6] du 12 août mentionnant déjà l'épiscopat d'Electranne. C'est une raison de plus pour penser que l'archevêque Hérard et ses deux suffragants

1. *Capitularia Regum Francorum*, édit. Chiniac, tome II (1780), col. 621 et 636.
2. P. 614, n° DXIV.
3. M. G. H., *Legum*, sect. V. *Formulæ*, p. 554.
4. Sirmond, *Concilia*, II, 658. *Gallia Christiana*, III (1656), 925.
5. *P. 163. Ecclesiæ Redonensis instrumentum* I.
6. *Cartulaire de Redon*, publié par A. de Courson, charte LII.

ont dû procéder à la consécration dès que cela leur aura été possible, c'est-à-dire à leur retour du Concile de Soissons. Dans le *Decretum Cleri et Plebis* il faut observer que la lacune du milieu a fait disparaître le passage relatant la démarche faite auprès du roi pour faire approuver l'élection, démarche couronnée de succès, comme la suite le fait voir. De l'*Exemplar quod de parrochia ad parrochiam convenit transeunti* on doit inférer qu'Electranne avant son élection appartenait à une autre province que celle de Tours, tout au moins à un autre diocèse que celui de Rennes. Enfin la *Professio fidei ordinandi episcopi* est pour le fonds un exemplaire du symbole de Nicée avec le *Filioque*.

Appuldurcombe House.

D. H. QUENTIN.

I

Lettre de Nicolas I à Charles le Chauve[1]

(3 avril 866)

[Fol. 162, ligne 1] *Nicolaus, se*rvus servorum dei, Dilecto filio Karolo *glorioso regi*....[2]<*Promptissimae*>[2] *d*evotioni quam in adventu missi nostr*i*.....<*exhibuistis*> ....[3].....*grati*as agimus[3] et omnipotentem

1. Dans les textes qui suivent, l'italique désigne les passages reconstitués d'une manière certaine, le plus souvent à l'aide des autres lettres dont le texte figure en note. Les mots entre crochets <> sont des reconstitutions moins certaines ou même quelquefois de simples indications complétant le sens d'une phrase aux endroits plus importants. M. A. Vidier a bien voulu revoir une des épreuves sur le manuscrit, et je lui dois plusieurs améliorations et corrections pour lesquelles je le prie de recevoir tous mes remerciements.

2. Nicolas Ier à Charles, *Excellentiæ*, Jaffé-Lœw., 2811 : « Excellentiæ vestræ litteras... perlegentes... humilitatis et *promptissimae devotionis* vestræ reperimus erga sedem apostolicam difficulter exponenda virtutum fastigia. » Hardouin, V, 605. Mansi, XV, 709.

3. Charles à Nicolas Ier, *Sanctitatem paternitatis* : « Et quia nobis tantas *gratias de receptione unius* refertis. » Hardouin, V, 603. Mansi, XV, 707.

dominum pro vestri.....[4].....
....*st*udebimus. Caeterum dilect*issime*.....
<*scias*>....[5].....*cl*amores [1] et gemitus depositorum a fra*tre et coepiscopo nostro Hincmaro, Vul* [6] fadi scilicet et collegarum eius, pervenisse usque <*ad nos*.....
et querelas>..[7] ipsorum aures cordis nostri modis omnibus penet*rasse*.....<*Monuimus igitur*>...[8] dict*um anti*stitem quatinus circa eos benigni<*us*[2] *agens*>.....
de restitutione [9] ipsorum fr*aterne t*ractet[3] et pie deliberet. Quam o<*b rem*.....*gloriam*> [10] vestram ut ad hoc eum *hor*tari et admonere[4] pro dei et.....
[10] sui amore[5] proc*ur*et summopere deprecam*ur*.....
.....[12] Quin si non inde vobis oboedierit, iussimus tam ips*i*.....<*quam*>.....

1. Charles à Nicolas Ier, *Sanctæ paternitatis :* « Sanctæ paternitatis vestræ reverenter excepimus apices quibus nobis *clamores et gemitus depositorum ab Hincmaro* honorando præsule, *Vulfadi scilicet* sociorumque eius, *aures* vestræ dignationis *penetrasse* aperuistis. » Hardouin, V, 629. Mansi, XV, 734.

2. Les deux derniers jambages subsistants de ce mot permettent de lire un *u* ou le commencement de *iu*.

3. Nicolas Ier à Hincmar, *Multorum a partibus*, J.-L. 2802 : « Proinde necessario præsentis epistolæ salubribus fraternitatem tuam hortamur affatibus uti commemoratos viros, *Vulfadum scilicet collegasque ipsius* clementi animo et tranquilla studeat ad se magnanimitate vocare, depositaque omni funditus animositate, *de restitutione ipsorum* secum *fraterne tractare* atque misericorditer consummare contendat. » Hardouin, V, 601. Mansi, XV, 705. Les mêmes termes reviennent dans les lettres à Hérard et à Adon, *Quorundam a partibus*, J.-L. 2803 et 2804. Cf. aussi la réponse des évêques du Concile de Soissons, *Convenimus*, Hardouin, V, 624. Mansi, XV, 728.

4. Charles à Nicolas Ier, *Sanctitatem*, « Hincmaro venerabili archiepiscopo quibuscumque modis potuimus suadere laboravimus ut consentiret iustitiam præceptumque sanctitatis vestræ de ipsis. » Hardouin, V, 603. Mansi, XV, 708, *Sanctæ* « Quin etiam nostram filiolitatem ut eumdem venerandum antistitem *ad hoc hortaremur et admonere pro dei amore* curaremus *summopere* prædicare decrevistis, aientes ut eumdem ad *obtemperandum* præcellentiæ vestræ solertia nostra decertaret flectere. » Hardouin, V, 629. Mansi, XV, 734.

5. Ms. *amo* [illegible] *ore*.

[13]ceteris Galliarum et Neustrie archiepiscopis et episcopis i<*n*[1] *Suessonicam urbem convenire*[2] >[14] et huiusmodi negotium studiosissime ventilare [3] u [4] .....
.....[15] tia iustitiae adinventa poterit utique confusioni non mod.....
[16] Et quia semper illum tegere[5] nec debemus a talibus, nec valemus, prae*videat ne pro eis tan*[17]dem aliquando incurrat[6] quae non optavit. Unde secundum datam.....
.....[18] quae in ornamento gloriae vestrae potiss.....
[19] scimus et gaudemus quia diligitis eum.....[20] lectione quam circa regnum.. .....[21] diligi rite creditur si[7] ....
[22] Nam duo sunt quæ nos scribe.....[23] intra regnum vestrum.....[24] ignorant.....[25] ad.....
[26-33][8].....

1. Ms. *in* ou *ip*...?

2. Nicolas Ier aux archevêques, *Quorundam a partibus*, J.-L. 2803, 2804 : « Jam vero si hunc flecti ad hoc munda conscientia non permittit, præcepimus vos una cum *ceteris archiepiscopis et episcopis Galliarum et Neustriæ* quibus tamen possibilitas est in idipsum cum prædicto *fratre et coepiscopo nostro Hincmaro* et suffraganeis eius apud *Suessonicam urbem pariter convenire.*» Hardouin, V, 607. Mansi, XV, 712. Pflugk-Harttung, *Acta*, II, 31.

3. Nicolas Ier à Charles, *Excellentiæ*, J.-L. 2811 : « Quomodo... iudicium proferamus penitus ignoramus antequam per memoratos antistites cuncta quæ *ventilanda* esse ab eis decrevimus pleniter per ordinem agnoscamus.» Hardouin, V, 606. Mansi, XV, 710.

4. Ms. *ut* ou *vel?*

5. Hincmar à Égilon, *In aliis :* « Et audiens quod domnus Apostolicus domno regi Carolo de me scripsit *quia semper me tegere non debet a talibus, nec valet, ut providerem ne pro eis tandem aliquando incurram quæ non opto,* et ipse frater, et alii, licenter quæ volunt aut moliuntur aut faciunt. » P. L., 126, 69.

6. Ms. *incurrit* corr. p. m, *incurrat.*

7. Ms. *si* ou *su?*

8. Peut-être faut-il rapporter à cette lacune les mots élogieux pour Vulfade, auxquels font allusion les deux lettres *Sanctæ* et *Convenimus* dans les passages suivants : Charles à Nicolas Ier, *Sanctæ :* « Posthæc quia fratrem illum Vulfadum de quo agitur ut vestræ sanctitatis apices exponunt moribus et *scientia penes nos* vigere comperimus. » Hardouin, V, 630. Mansi, XV, 735. Les évêques du Concile de Soissons à Nicolas Ier,

Fol. 162 v° l. 34]..... *cavete* sollic*ite* [1] *ne*, ipse vos ad se *trahere quibuscumque* [35] *valeat argumentis quo aut ne nobis oboe*diat, fautorem *vos* habeat, *aut contra memo*[36]*ratos deiectos animum vestrum comm*oveat[2] crudeleque ..esse fr.....[37]..... .... psalmista contra impios q..... [38]..... <*Apud*> suessonicam autem urbem idcirco conventum.....[39] ..... et [3] genium fratri et coepiscopo nostro Hincmaro [40]..... ..... *u*ndique convenire prae*ce*pimus conveniens esset atque con[41]..... praedicta [4] urbs in regno vestro et in dioces*i* .....edicti [42]..... fertur ad.....hinc inde confluentibus n [5] .....ter apta [43].....ra ut in*tercedant* [6] beneficiorum *insi*gnia memorati deiecti [44].....eg.....et quasi a nobis iuxta po....s pietati vestrae commendati [45]..... defensionis vestrae clipeo [7] muniantur quatinus inter tot [46].. ..... praeconia, inter tot oboedientiae laudanda fastigia[8],

Convenimus : « Deiectioni illorum fratrum vobiscum compatientes, quos ut vestri Apostolatus litteræ ad gloriosissimum seniorem nostrum regem Carolum vestrum peculiarem filium directæ intimavere, non mediocriter moribus et scientia pollere et proficuos ecclesiæ Christi novimus esse. » Hardouin, V, 624. Mansi, XV, 729.

1. Charles à Nicolas Ier, *Sanctitatem :* « Sed quia nobis mandastis si illum ad nos trahere ut vobis obediret non valeremus, *sollicite caveremus ne ipse nos ad se trahere quibuscumque valeret argumentis, quo aut ne vobis obediret fautorem nos haberet, aut contra memoratos deiectos animum nostrum commoveret.* » Hardouin, V, 603-604. Mansi, XV, 708. Même idée dans la lettre *Sanctæ,* Hardouin, V, 629. Mansi, XV, 734.

2 Ms... *oneat.*

3. Avant ce mot : *peguis* ou *regius urt??*

4. Ms. *prædica* corr. *prædicta.*

5. Ms. *nr, nm?*

6. Mot douteux ; toute cette page est très endommagée.

7. Charles à Nicolas Ier, *Sanctitatem :* « Sicut sub *clypeo* protectionis nostræ ipsum sociosque eius commisisti, ita, etc... » Hardouin, V, 605. *Mansi,* XV, 709.

8. Ms. fastidia corr. p. m. fastigia.

inter tot [47].....s iudicia. Quae iure iam circa nos exercere consuevit benigni [48]<*tas vestra*>....u...quod de recuperatione deiectorum ipsorum. Precamur summum et sin [49].....tionibus memoriale[1] tribuat et nomen vestrum in aeternum exaltet. Quoniam [50]..... *mu*lta et magna poscimus, quia multa et magna impetrare [51]..... *Ad ex*tremum[2] vero Hincmarus frater et coepiscopus [52] *noster* <*a nobis fuit admonitus ut*>*provideat ne ullo pacto quo*d de praefatis remotis clericis sanximus [53] *aestimet negligendum, cum a nobis incunctanter nosse poter*it, *si con*temptum fuerit, omnimo[54]*dis ulciscendum, quippe quos nec caritas fraternitatis, nec* dispensatio loci cui deo [55] *auctore praesidemus, quousque regularem finem opitulante ipso capiat*, a nobis patitur omittendum.

II

Documents relatifs à l'élection et à la consécration d'Électranne, évêque de Rennes[3]

(866)

LITTERE QUAS AB ORDINATORIBUS ORDIN*ATUS* <*DEBET ACCIPERE*> Anno incarnationis Ihesu Christi domini nostri DCCC^{mo} LXVI, indictione XIIII^{ma}..... anno piissimi[4] regis Karoli XXVII, iii Kl. Octobrs, in parro-

1. La dernière lettre est douteuse.

2. Nicolas Ier à Hincmar, *Multorum a partibus*, J.-L. 2802 : « *Ad extremum vero procide ne ullo pacto quod de præfatis remotis clericis sanximus æstimes negligendum cum a nobis incunctanter nosse poteris si contemptum fuerit omnimodis ulciscendum, quippe quos nec caritas fraternitatis, nec dispensatio loci cui Deo auctore præsidemus quousque regularem finem opitulante ipso capiat a nobis patitur omittendum.* » Hardouin. V. 603. Mansi, XV, 707.

3. Ms. ff. 165 r°. 165 v° et 166 r°.

4. Ms. *mi est en surcharge.*

chia turonica..... ordinamus et ad pontificalem sedem redonensis eclesiae consecramus Electramnum *elec*tione atque decreto cleri[1] et plebis eiusdem eclesiae, Nos in dei nomine antistites Herardus turonicae metropolis[2], Actardus namnetensis, atque Rotbertus cenomanensis[3] cum consensu et litteris ceterorum diocesaneorum adhibito[4] apicibus etiam praemoniti iam dicti gloriosi regis Karoli huiusmodi statuto et paternae commonitionis decreto ipsi viro allato, ut canonicis sanctionibus quantum divina suffragaverit pietas libenter obtemperet, et ab inlicitis ordinationibus abstineat, et pestem simoniacae heresis devitet, concilia quoque sacris praefixa canonibus certis sibi designata temporibus celebrare procuret, atque matri suae metropoli debita reverentia se subdere non neglegat, et iuxta sanctorum patrum regulas nihil nisi quae ad propriam pertinent eclesiam extra eius consensum pertemptet. Haec ergo aliaque ad institutionem et informationem fidelis viri fratris et filii nostri Electramni, die praefixo, verbo pariter et stilo promulgantes, pontificali eum infula adornantes, sacra quoque benedictione more sanctae eclesiae ditantes, anulo quoque dotantes et baculo decorantes, sanctae redonensi eclesiae pontificali eum ordine praefecimus, et paterne cathedrali solio sublimantes, confratrem, consacerdotem et conparticipem in regimine et gubernaculo eclesiae sanctae nobis, ex integro, in dei nomine effecimus, manuum quoque adnotationibus confirmavimus.

DECRETUM CLERI ET PLEBIS

Universalis ecclesiæ sacrosanctis patribus præcipueque illius diocesis præsulibus, eclesia illa, unanimitas scilicet totius cleri et plebis submisse devotionis obsequium in do-

1. Ms. *le* est en surcharge.
2. Ms. *metropls*.
3. Ms. *cellomanensis* corr. p. m. *cenomanensis*.
4. Ms. *a...dibito* avec *h* en surcharge de 2e main.

mino. Ad aures vestræ beatitudinis pervenisse iam novimus excessum piiss*imi* patris et pastoris nostri ill. et qualiter eclesia sibi credita præstantissimo pastore sit viduata plurimis terrarum finibus manifestum esse comperimus. Et ideo lacrimabiliter preces unanimis supplicationis vestræ pater*nitati*..... *mit*timus, ut nobis in substituendo pastore morem patrum et p<*raedecessorum vestrorum*>beatorum pontificum imitantes, paternum nobis ferre aux*ilium*.... .....*hu*militer poscentibus pio..... ....r... umve ora..... ...<*matu*>rum moribus et scien*tia*..... .....*de*coratum comperimus illum gloriosis<*simi regis*>..... o decubantem eiusque servitiis immorantem nobis expetivimus..... .....postulavimus habendum, et per dei misericordiam quaesivimus <*benedic*>endum. Et quoniam divina miserante clementia, in eiusdem postulationis devo*ti*one benivolum atque concordem praenominatum nostrae unanimitati[1] effecit regem[2], iuxta hoc quod scriptura testatur dicendo : cor regis in manu dei est, quocumque voluerit vertet illud[3]; totius eclesiæ, cleri scilicet plebisque, in eiusdem praeclarissimi viri electione par[4] est devotio, unus idemque assensus, in nullo dissimilis adclamatio; sed sicut nobis unus est dominus, una fides unumque baptisma, ita et nobis omnibus, in supradicti electione pontificalisque ordinis consecratione atque substitutione, unum est per omnia velle, et nullum extraneum appetere, quin totius eclesiæ voce praesenti decreto concorditer et consonanter conclamando, virum memoratum, non simplici sed multiplici sermone cordis et corporis devotione nobis pastorem eligere, eumque idoneum, quantum nostrae fragili-

1. Ms. *hunanimitati*.
2. Ce mot a été souligné après coup.
3. Prov., XXI, 1.
4. Ms. *pras* corr. *par*.

tati nosse conceditur, tanto pontificio esse, sicut voce fatemur, ita etiam omnium nostrum[1] subscriptionibus devotissime roboramus, et communi adnotationis decreto, dei misericordia praeduce, diuturnitate temporum nobis pastorem habendum eligimus et optamus, more quoque canonico sub gestorum serie confirmamus.

EXEMPLAR QUOD DE PARROCHIA AD PARROCHIAM CONVENIT TRANSEUNTI

Specialis gratiae munere[2] redimito consacerdoti egregio ill., nomine solo non merito episcopus ill., perennem in domino felicitatem. Magistra omnium caritas ita in omnibus omnia possidet ut et in singulis singula et in omnibus contineat universa, Apostolo ita dicente: omnibus omnia factus ut omnes lucrifaciant[3], itemque: non quaero quod mihi utile est sed quod multis, ut salvi fiant[4]. Propter inviolabilem igitur eiusdem caritatis compagem, certum est regulis sanctorum patrum esse statutum[5] ne quis de civitate ad civitatem, aut de parrochia ad parrochiam transeat, et propter unitatem eiusdem sanctae caritatis quae non in<*flatur* (?) *sed in omn*>ibus diffunditur[6], nec quaerit quae sua sunt sed quae multorum[7]... ..... <*ii*>sdem sacris statuitur regulis ut serie[8] litterarum commendemur, quicumque necessitate aut utilitate huiusmodi transitum decurrere <*debemus*>..... <*Ideo*> dilectionis tenore servato mittimus beatitudini vestrae pariterque fraternae..... praesentem fratrem

1. Ms. *nostrorum*.
2. Ms. *munure* corr. p. m. *munere*.
3. I *Cor.*, IX, 19 et 22. Une seconde main a corrigé : *factus sum ut omnes lucrifaciam*.
4. I *Cor.*, X, 33.
5. Ms. *etsestatutum* corr. *esse statutum*.
6. I *Cor.*, XIII, 4. *Rom.*, V, 5.
7. I *Cor.*, XIII, 5.
8. Ms. *serię*.

illum dictum in gremio nobis eclesiae divinitus creditae al... ..... <*et tem*>poris aliquotiens immoratum, quin etiam ad onus dia<*conatus vocatum et in presbyteratus*> officio sublimatum, quem quia sanctae eclesiae utilem filium, atque perspicuum dei mi<*nistrum*.....*cognovimus*> egregiæ quoque perspeximus fructuosum sanctitati vestrae caeterorumve fratrum rever..... apicibus benigne poscimus suscipiendum[1] tractandum in omnibus, atque fovendum, ita ut <*si eum divina*> clementia ad superioris ordinis vocare delegerit officia, ubicumque eum cleri aut plebis consensus, canonico comitante decreto, vocaverit, coadunato vobiscum nostrae humilitatis spiritu, libere in eo et de eo quaecumque iure canonico exequenda sunt agere procuretis, et efficaciter nostris postulatis annuentibus, petitionibusque suffragantibus efficere decertetis. Ut autem gesta sanctae paternitatis vestrae erga eundem[2] fratrem immota esse valeant per succedentia tempora, manu pontificii nostri eisdem apicibus adnotanda subiungimus.

PROFESSIO FIDEI ORDINANDI EPISCOPI

Interea fidei professio nulla certior rectiorque potest proferri quam nicenae synodi competens et consonans, et in nullo a veritate excedens, quae hic sub brevitate perstringitur. Credo in deum patrem omnipotentem, omnium visibilium et invisibilium factorem, et in unum Ihesum Christum dominum et deum nostrum, natum ex patre, deum ex deo, lumen de lumine, omnipotentem de omnipotente, inmensum de inmenso, invisibilem de invisibili, eundemque[3] unigenitum ex substantia dei patris homousion[4], id est eiusdem cum patre substantiae, per quem omnia facta sunt quae in caelo et in terra subsistunt.

1. Ms. *suscipimus*, corr. immédiatement de 1re main : *suscipiendum*.
2. Ms. *eidem* corr. *eundem*.
3. Une seconde main presque aussi ancienne corrige en eiusdemque.
4. La lettre *h* a été exponctuée.

Qui in plenitudine temporum, humanos miseratus[1] errores, pariterque propitiatus saluti, descendit de sinu patris, incarnatus homo factus est, passus et sepultus[2] est, ac die tertia resurrexit, quadragesimo die ad cœlos ascendit, inde venturus est iudicare vivos et mortuos ut reddat unicuique secundum opus eius. Credo et in spiritum sanctum, inluminatorem et vivificatorem omnium, ex deo patre et filio aequaliter procedentem, per cuius gratiae donum in eclesiae sanctae catholicae et apostolicae baptismate tribuitur remissio peccatorum. Credo sanctorum communionem, et veram carnis resurrectionem; vitam quoque angelicis spiritibus et sanctis omnibus aeternam confiteor. Amen.

1. Ms. *miseratos* corr. *miseratus*.
2. Ms. *psepultus* corr. *sepultus*.

LES PLUS ANCIENNES CHARTES DE CORBIE

Réponse à M. Bruno Krusch

La critique diplomatique des chartes mérovingiennes impose à celui qui s'y livre l'obligation d'être mesuré dans ses affirmations, prudent dans les conclusions qu'il tire de ses observations et circonspect dans ses jugements. Mesure, prudence et circonspection ne semblent pas être les qualités dominantes de M. Krusch qui, pour peser la valeur d'un document diplomatique mérovingien, que ce document nous soit parvenu en original ou simplement dans des copies postérieures, a un critère commode et infaillible : la critique verbale, ce qui le dispense d'en chercher d'autres. Le long article que cet érudit consacre dans le *Neues Archiv* [1] à l'examen, non pas de tout mon livre sur les chartes de Corbie [2], mais de la seule partie relative aux plus anciennes de ces chartes, n'est que l'affirmation de l'excellence de la méthode formelle. J'ai eu un instant, je l'avoue, la méchante pensée de traduire tout simplement cet article où s'étale en pleine lumière l'hypercritique de M. Krusch, et de laisser les lecteurs de mon livre juges du débat qui s'est élevé entre mon savant contradicteur et moi ; mais, toute réflexion faite, la tactique serait dangereuse, parce que les procédés de polémique de M. Krusch ne

1. Br. Krusch, *Die neueste Kritik der ältesten Corbeier Klosterurkunden*, dans *Neues Archiv*, t. XXIX (1903), p. 249-254.

2. Levillain, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes, V)*, Paris, 1902, in-8°, XIII-382 pp.

sont pas toujours d'une parfaite correction et pourraient induire en erreur tous ceux qui n'ont, d'une lecture déjà ancienne de mon travail, gardé qu'une impression lointaine. Comme je ne veux rien avancer sans preuve, voici l'un de ces procédés. Julien Havet a, comme chacun sait, introduit dans la critique des textes des diplômes l'élément conjectural depuis longtemps employé dans d'autres branches de la philologie; et, s'il en a parfois, dans son dernier travail laissé inachevé, exagéré l'importance, il a néanmoins rendu à la science diplomatique un service signalé. J'ai suivi, dans l'étude du texte de mes diplômes corbéiens, les enseignements de Havet, et M. Krusch, dont l'esprit simpliste ne voit partout dans mon livre que de la critique conjecturale, se moque, avec la légère élégance qui lui est coutumière, de ma « remarquable » et « supérieure » critique conjecturale. J'ai « jeté sur toutes les fautes le manteau d'un amour très chrétien par l'emploi de ma distinguée critique conjecturale [1] »; j'ai « discrédité la critique conjecturale de mon maître Julien Havet [2] », de qui je ne suis que « l'Épigone [3] », etc. Mais si, par hasard, M. Krusch est obligé (et l'aveu lui est pénible) « de ne pas rejeter sans restriction l'emploi de la critique conjecturale [4] », c'est à « la méthode conjecturale pratiquée à la façon de Havet [5] » par lui-même, mais non pas par Levillain, qu'en revient tout le mérite, même si le changement de front se produit après la lecture de mon *Examen critique*. Et pourquoi? Parce qu'il n'est pas admissible qu'un aussi grand savant que M. Krusch se laisse faire la leçon par le simple « débutant

1. Krusch, *op. cit.*, p. 250. Il y a peut-être dans les mots: *Der Mantel christlicher Liebe* une intention désobligeante que je saisis mal, ma subtilité n'allant pas jusqu'au déchiffrement des rébus.

2. *Ibid.*, p. 251.

3. *Ibid.*, p. 250. M. Krusch fait de moi un élève de Havet que je n'eus pas le bonheur de connaître, et il reconnaît à Havet tout le mérite du groupement des chartes adopté par moi. Il a mal lu ma préface.

4. *Ibid.*, p. 252.

5. *Ibid.*, p. 254.

qui s'est attelé à une tâche trop lourde que son expérience ne lui permettait pas d'entreprendre[1] ».

M. Krusch se charge lui-même de faire ressortir tout son mérite pour mieux mettre en relief ma présomptueuse audace d'oser entrer en lice avec lui. Comme j'avais entrepris l'histoire de l'abbaye de Corbie, c'est donc « pur hasard que je me sois aventuré sur le domaine diplomatique[2] » : conclusion qui ne s'impose pas, puisque M. Krusch ignorait que depuis cinq ans je faisais de la diplomatique avec mon excellent maître Giry, mais conclusion commode pour les desseins de M. Krusch. Levillain, dit M. Krusch, « paraît peu au courant de l'état de la critique des chartes mérovingiennes avant que je l'eusse entreprise en vue de la préparation de mon édition des *Gesta Dagoberti*, et, par conséquent, qu'il me soit permis de rappeler que, jusqu'alors, des chartes avec *donamus* avaient été tenues pour authentiques par les premiers diplomatistes de notre temps et que, pour la première fois, mes recherches témoignèrent qu'une charte de donation royale authentique de l'époque mérovingienne devait contenir la formule : *visi fuimus concessisse*... Pour la chronologie, j'ai peut-être pareillement frayé la voie, que d'autres après moi ont parcourue...[3] » M. Krusch me permettra bien de lui faire observer que, sur le premier point, je n'avais pas à le citer, puisque, dans mon travail, il ne s'agissait pas d'une donation avec « donamus » et que je lui ai rendu pour le *visi fuimus concessisse* ce qui lui revenait très légitimement[4] ; en second lieu, je n'ignorais pas la contribution très honorable de M. Krusch à la chronologie des rois mérovingiens, puisque j'ai cité ses travaux[5] : ce qui n'empêche pas que M. Vacandard soit le premier à avoir

1. Krusch, *op. cit.*, p. 254.
2. *Ibid.*, p. 249.
3. *Ibid.*, p. 249-250.
4. Levillain, *op. cit.*, p. 52, n. 2, où je renvoie à une œuvre de M. Krusch.
5. *Ibid.*, *p. 64, n. 6 et p. 65, n. 2.*

démontré que Thierry III avait commencé de régner en 673. Mais alors M. Krusch ne me rapetisse-t-il pas à plaisir, comme il se grandit hors de proportions : il semble oublier que le diplomatiste qui a ouvert la voie pour la chronologie des rois mérovingiens est Mabillon, que d'autres ont suivi le chemin frayé, parmi lesquels M. Krusch, et que, si Mabillon et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* étaient arrivés à des résultats incertains qui ont été corrigés par M. Krusch, les résultats de M. Krusch ont dû être à leur tour corrigés par des auteurs qui, les derniers venus, pourraient, eux aussi, prétendre à la première place[1]. Je ne dis pas cela pour diminuer la valeur très réelle des travaux de mon adversaire, mais simplement pour remettre les choses au point : je suis tout le premier à reconnaître les services que M. Krusch a rendus aux études diplomatiques, mais en vérité, je ne croyais pas, et je crains que les savants qui ont écrit des articles critiques sur mon travail n'aient pas cru, que la diplomatique mérovingienne se résumait en entier dans l'œuvre de M. Krusch et dans elle seule.

Mais j'ai hâte d'arriver à quelque chose de plus sérieux, et pour cela je laisse de côté toutes les récriminations de M. Krusch : mes lecteurs me feront bien crédit sur parole si je dis que, dans mon livre, je n'ai pas une seule fois pris à mon actif une idée de mon critique d'aujourd'hui ; quand je lui ai emprunté, je l'ai toujours cité. M. Krusch ne dit pas le contraire, mais l'insistance qu'il met à toujours revendiquer ce qui lui appartient et quelquefois même ce qui ne lui appartient pas, comme on le verra ci-dessous, pourrait faire naître des doutes, et j'avoue que le moindre soupçon sur ma probité scientifique m'est insupportable.

1°. Premier diplôme de Clotaire III. — M. Krusch écrit qu'on relève dans ce diplôme « quantité de fautes graves de style et de formule que j'ai dû reconnaître[2] ». Le nombre de

1. *Sur cette* question, voir le *Moyen Age*, 1903, p. 1.
2. *Krusch, op. cit.*, p. 250-251.

ces fautes signalées par mon contradicteur se réduit à cinq : j'ai même ajouté l'indication d'une faute qui avait échappé à M. Krusch. Sur ces six fautes une seule est restée sans explication et j'y reviendrai tout à l'heure. Une première est relative au mot *strenuitas* que M. Krusch déclarait à tort ne point faire partie de la langue mérovingienne : en oubliant de dire que j'ai examiné cette question et réfuté l'objection qu'il prétendait tirer de l'emploi de ce mot[1], l'érudit allemand s'efforce de donner le change à ses lecteurs. Tous les diplomatistes savent combien il est dangereux d'affirmer, surtout pour l'époque mérovingienne, qu'un mot n'est pas de la langue diplomatique, quand pour dresser la liste *ne varietur* du vocabulaire diplomatique nous avons si peu de documents originaux. M. Krusch préfère raisonner comme si nous possédions *tous* les préceptes des rois de la première race. Une seconde faute de formule concerne la mention de l'abbé Theodefridus, et là encore M. Krusch omet de signaler à ses lecteurs que cette faute a fait l'objet d'un examen spécial[2], et il use d'une restriction mentale pour laisser croire que je lui ai donné une adhésion que je lui ai refusée. Une troisième objection de M. Krusch agitait la question de l'emploi dans les formules finales des verbes *roborare* et *adfirmare*. Mon critique se garde bien de la rappeler ici : il n'en parlera qu'à l'occasion du second diplôme de Clotaire III et force lui sera de reconnaître alors que ce second diplôme est meilleur qu'il ne l'avait cru. On trouvera du reste sur cette question une nouvelle preuve de la sincérité des critiques de M. Krusch. Cet érudit pensait que l'emploi de *roborare* était limité aux confirmations, « mais, dit-il, Levillain apporte deux exemples tirés de chartes de donation : il doit du reste retirer l'une de ces chartes dans les corrections[3] ». Il passe sous silence que la charte qui reste est

1. Levillain, *op. cit.*, p. 34.
2. *Ibid.*, p. 32-34.
3. Krusch, *op. cit.*, p. 252

un original[1], ce qui suffit à mettre en défaut la critique verbale de M. Krusch, et qu'il y avait une contre-épreuve nécessaire à faire sur l'emploi d'*affirmare* dans les confirmations : cette contre-épreuve, je l'ai faite, et elle conduit à cette conclusion que les deux verbes étaient employés indifféremment l'un pour l'autre dans l'annonce des signes de validation[2]. La quatrième faute que M. Krusch reprochait au diplôme visait la formule du dispositif: *Proinde per hoc præceptum specialius decernemus esse mansurum*. Levillain, dit M. Krusch, « remplit tout simplement une lacune dans le formulaire, que j'avais observée, par l'introduction des mots *ordenandum quod in perpetuum volemus*, que j'avais justement regrettés, et avec cela nous aurons heureusement coulé à fond l'écueil[3] ». Mais, en vérité, la bonne foi de M. Krusch est-elle encore ici entière ? Il se refuse à admettre qu'on ne doit pas raisonner sur des copies comme sur les originaux[4], et pour accepter sa manière de voir il faudrait de toute évidence n'avoir jamais étudié un cartulaire : de tous temps, les copistes ont commis cette faute qu'on appelle en style d'imprimerie un bourdon ; et s'il était besoin de prouver cette vérité générale, je renverrais mes lecteurs et aussi M. Krusch à la page 273 de mon livre où, sous la note *b*, je signale un bourdon incontestable de la copie, puisque le modèle est l'original de la bulle de Benoît III conservée à Amiens, bourdon d'autant plus intéressant ici qu'il se présente précisément dans les conditions requises pour justifier l'emploi de la critique conjecturale dans le cas qui nous occupe. Faute de convenir de la faillibilité des scribes qui est à la base de toute la critique conjecturale, M. Krusch s'exposerait peut-être bien à dénier, au nom de sa critique supérieure, toute authenticité à certains documents de Saint-Denis qui sont conservés aujourd'hui en originaux aux Archives Nationales, car ils con-

1. Levillain, *op. cit.*, p. 35-36.
2. *Ibid.*, p. 325-328.
3. Krusch, *op. cit.*, p. 251.
4. *Cf. ibid.*, p. 250.

tiennent des fautes dont la critique conjecturale seule peut fournir l'explication. Je n'insiste pas sur la petite anomalie que j'ai le premier indiquée et dont j'ai montré l'origine[1] : M. Krusch la trouvera sans importance, puisque ce n'est pas lui qui l'a signalée. La quantité de fautes de style et de formule que j'étais supposé avoir reconnues sans aucune forme de procès se trouve réduite à une, et j'ai dit que cette dernière me paraissait insuffisante pour condamner sans appel le premier diplôme de Clotaire III[2]. Cependant M. Krusch triomphe : « Avec cette concession (que la formule *ut in sua dominatione percipiat* n'est pas en usage avant l'époque carolingienne) et la suivante que le texte nous est parvenu par une *Vorlage* du xe siècle, l'affaire nous paraît à proprement parler terminée et je ne puis guère souhaiter une confirmation plus complète de ma critique[3]. » Mon adversaire n'est vraiment pas difficile quand il s'agit de sa critique. Si au lieu du mot *Vorlage* qui est nécessairement trop compréhensif, M. Krusch avait écrit *Copie* qui est plus précis, ses lecteurs auraient peut-être été tentés de lire ce que j'ai écrit aux pages 39 à 41 de mon livre pour connaître la nature de cette *Vorlage*. Il est vrai que ce passage de mon œuvre est considéré par M. Krusch comme un roman dû à ma critique conjecturale. M. Krusch sait, à n'en pas douter, fort mal notre langue puisqu'il n'a pas compris que la critique conjecturale ne peut s'appliquer qu'à l'étude du texte du document, et il néglige encore de dire aux lecteurs du *Neues Archiv* que le « roman » n'a pour but que d'utiliser, dans la mesure qui convient, les arguments que M. Krusch a accumulés pour nier l'authenticité d'un texte qui, malgré eux, se présente sous un jour favorable ; de telle sorte que le cri de triomphe de M. Krusch constitue une faute contre la logique la plus élémentaire. Mais revenons à la for-

1. Levillain, *op. cit.*, p. 37-38. Elle a l'avantage de montrer qu'elle n'a pu être commise que si le scribe avait sous les yeux un diplôme mérovingien. Et c'est évidemment pour cela que M. Krusch n'en parle pas.
2. *Ibid.*, p. 35 et 40.
3. Krusch, *op. cit.*, p. 251.

mule *ut... in sua dominatione percipiat*. J'ai dit, en effet, que cette formule ne se rencontrait pas dans les documents avant l'époque carolingienne et que je ne trouvais rien qui pût en légitimer l'emploi dans la chancellerie des rois mérovingiens. Était-ce à dire qu'elle ne pouvait dans aucun cas avoir été employée avant l'époque carolingienne ? Mais, en beau joueur, je me plaçais dans l'hypothèse de l'auteur dont je critiquais les assertions et j'ajoutais que cette formule, ayant pu être introduite dans le texte par un scribe, ne suffisait pas quand même à faire suspecter l'authenticité du diplôme, parce qu'elle « est un rajeunissement qui ne comporte en soi rien de particulier ». Elle fait partie d'une phrase où l'idée qu'elle exprime se trouve corroborée par la formule tout à fait mérovingienne : *ut omnis congregatio de ipso monasterio valeat possedire vel dominare*. La doctrine juridique que cette phrase atteste est celle que l'on trouve dans des documents contemporains de l'époque mérovingienne, et M. l'abbé Bondroit, qui a exposé avec une érudition qu'on ne saurait trop louer cette doctrine, a cru devoir citer le texte du diplôme de Clotaire III bien qu'il ne connût pas alors mon livre et fût obligé d'atténuer la valeur de ce témoignage en se référant aux arguments de M. Krusch, tant ce texte était concordant avec tout ce que l'on savait par ailleurs [1].

M. Krusch est bien tenu de reconnaître que la formule d'immunité est bonne : « L'immunité trouve dans des chartes plus récentes sa confirmation, et un ancien privilège d'immunité a été évidemment utilisé. » Mais, ajoute-t-il, « la riche donation de biens dans la première partie est extraordinairement suspecte, et c'est en elle que réside manifestement le but propre de la falsification, qui pour la revendication des droits de propriété offrait un titre de maniement précieux (*eine werthvolle Handhabe*) [2]. » Pour une fois, M. Krusch veut bien faire une

1. A. Bondroit, *De capacitate possidendi ecclesiæ* (Lovani, 1900, in-8°), *p. 167 et n. 2.*
2. *Krusch, op. cit.*, p. 251.

excursion en dehors de la critique conjecturale ; je le ramènerai sur son domaine par un chemin détourné. Nous avons ici l'affirmation très nette que le diplôme a été fait en vue d'une revendication de biens; mais où est la preuve de cette affirmation? La parole de M. Krusch a nécessairement beaucoup de poids, mais l'érudit, tant soit peu soucieux de sa bonne réputation, ne saurait s'en contenter. M. Krusch ne se souvient-il pas que j'ai cité quelques documents qui montrent que le monastère de Corbie fut richement doté par ses fondateurs[1], que malgré mes recherches sur le temporel de l'abbaye je n'ai pu trouver un seul des noms de lieu du diplôme dont on puisse dire qu'il a été introduit subrepticement dans l'acte[2]? Tant que M. Krusch n'aura pas fait la démonstration de son affirmation, jusqu'ici gratuite, nous ne reconnaîtrons à l'assertion de ce savant que la valeur d'une parole en l'air. Mais il y a dans cette donation des vestiges d'un document ancien : la langue présente quelques incorrections que M. Krusch n'a peut-être pas remarquées : *cum adjunctis appenditias, cum adjacentias vel appendiciis suis, absque introitum judecum, emmunitate,* etc.; une fin de phrase métrique, à laquelle M. Krusch ne peut pas opposer une fin de non-recevoir comme à toutes les autres, vient compléter la démonstration : c'est un *visi fuimus concessisse.*

Après cette rapide revue des assertions de M. Krusch, je crois pouvoir maintenir mes conclusions anciennes : « Le style de l'acte nous autorise à croire que ce doit être là un bon diplôme mérovingien, dont certaines expressions ont pu être défigurées par les copies et quelques formes rajeunies ; dans l'ensemble, le diplôme de Clotaire III est certainement un acte mérovingien qu'aucun faussaire n'aurait su réussir aussi bien au xe siècle. L'acte conservé dans le buffet de Corbie était une copie écrite dans le courant du xe siècle ; les textes qui nous sont parvenus ne sont que des copies d'une copie. » Et « le

1. Levillain, *op. cit., p. 45-46.*
2. *Ibid., p. 47-49.*

diplôme de fondation de l'abbaye corbéienne... doit être replacé parmi les *acta sincera* du monastère de Corbie : à défaut de preuves contraires, nous tiendrons pour vraies les donations dont l'acte fait honneur à Clotaire III et à sa mère Balthilde [1] ».

2°. Le privilège douanier de Clotaire III. — M. Krusch, ayant affirmé que toute charte de donation authentique comportait la formule *visi fuimus concessisse,* attaquait l'exemption des tonlieux octroyée à Corbie par Clotaire III, parce qu'elle ne présentait pas la formule *tale beneficium visi fuimus concessisse* qu'on lit dans la charte analogue pour Saint-Denis, mais *talem prestitisse beneficium.* J'avais pensé qu'il s'agissait ici de la formule *visi fuimus concessisse.* M. Krusch me dit que je me suis trompé : *Der Entlastungsbeweis Levillain's macht einen ziemlich naiven Eindruck : wenn dies ein Fehler sei, meint er, so habe ihn ein intelligenter Schreiber begangen, der die ungeschikte Formel vereinfachte ; er kam aber nicht daran glauben und hält den Text für ausgezeichnet unter Berufung auf die folgende Stelle einer Confirmation Pippins* (*Mühlbacher n. 111*[2]) : « quod talem concessissent beneficium, » *wo also wieder nicht* « prestitisse », *sondern ein meine Ansicht bestätigender Ausdruck steht* ». M. Krusch n'aurait pas tort d'inviter ses lecteurs à se moquer avec lui de ma naïveté si j'avais apporté un argument en faveur de son opinion ; mais les rieurs ne seront point de son côté, car je suis en mesure d'obliger M. Krusch à reconnaître que, si je m'étais trompé sur ses intentions premières, son information était alors bien insuffisante. D'abord M. Krusch me permettra de renvoyer nos lecteurs à ce qu'il écrivait en 1888, et ils se convaincront qu'il déplace aujourd'hui la question ; puis, il eût été loyal de dire que le diplôme de Pépin le Bref, reconnu comme authentique par tous les diplomatistes, est la confirmation pour Corbie des diplômes antérieurs et qu'il est de style et de

1. *Ibid.*, p. 42 et 50.
2. *Krusch, op. cit.*, p. 252.

langue absolument mérovingiens : là où le diplôme de Clotaire III dit *prestitisse*, le diplôme de Pépin dit *concessisse* comme le diplôme de Childebert III pour Saint-Serge d'Angers dit que les rois *tale beneficium... concesserunt* (Pardessus, II, n° 463, p. 267). Il est donc bien entendu que c'est le mot *prestitisse* qui est maintenant en cause. M. Krusch me provoque sur son propre terrain de la critique formelle sans s'être assuré qu'il avait tous les avantages de son côté. Que le mot *prestitisse* soit de la langue diplomatique mérovingienne, les preuves abondent : diplômes originaux comme celui de Clovis II pour Saint-Denis, diplômes authentiques conservés en copies, formules de Marculfe pourraient être ici invoqués. Il me suffira de citer le diplôme original de Childebert III pour Tussonval (Tardif, *Mon. hist.*, n° 37), où l'on trouve à côté de l'expression *pristitum beneficium* la phrase : *Quod nus pro mercidis augmentum concessisse vel* pristetisse *seo confirmasse cognuscite*. Que les deux verbes *prestitisse* et *concessisse* aient été pris quelquefois l'un pour l'autre à l'époque mérovingienne, c'est ce que prouve, à n'en pas douter, un diplôme original de Chilpéric II pour Saint-Denis (Tardif, *Mon. hist.*, n° 46) ; le roi concède et confirme ce que d'autres rois ont concédé et confirmé avant lui : *Unde petit* (Chillardus) *ut... juxta quod anteriores parentis nostri... per eorum aucturetatis, ad ipsa baseleca hoc* pristetirunt vel confirmaverunt, *hoc iteratis circa ipso abbati* concidere et confirmare *deberimmus. Idio cognuscat magnetudo seu utilitas vestra quod nos... prumtissima volomtati dinuo* concessissae et in omnebus confirmassae... Un autre diplôme du même roi pour la même abbaye également original (Tardif, *Mon. hist.*, n° 49) apporte à notre cause un nouveau témoignage probatoire. Mon argumentation fera peut-être faire à M. Krusch un nouveau pas en avant, puisqu'il m'avait déjà concédé (ou plutôt concédé à Havet) que le diplôme douanier de Clotaire III est meilleur que le précédent (qui est authentique) et le suivant[1], et puisque, plus loin, il consent à replacer *peut-*

1. *Ibid., p. 252.*

être ce document au nombre des bons diplômes mérovingiens[1]. J'ai en effet indiqué dans ma thèse quelques raisons pour croire que ce *preceptum de teloneis* nous était parvenu sous une forme authentique[2]. Je me contenterai de l'adhésion de M. Krusch mitigée d'un *vielleicht*, et je puis maintenant espérer que les savants qui m'ont apporté le témoignage de leur approbation s'en contenteront comme moi. J'ai tenu à insister sur ce document pour montrer combien la critique verbale pratiquée à la façon de M. Krusch était dangeureuse et combien j'avais raison de dire qu'il ne faut pas trop se hâter d'exclure de la langue diplomatique un mot qu'on n'y avait pas rencontré, surtout quand on a mal cherché.

Je ne voudrais pas cependant quitter encore ce document sans relever en passant l'un des procédés chers à M. Krusch, et là je tiens de nouveau à citer mon auteur dans son texte : « *Habe ich zuerst an den Worten :* « regina maxima nostris signiculis » *Anstand genommen und gezeigt, dass dafür* « regina manus nostræ signaculis » **gelesen werden müsste**, *und ohne meinen Nachweis zu kennen, hat später Havet den Text in dieser Weise emendiert*[3]. » La chose présentée ainsi contient une petite inexactitude. M. Krusch avait bien mentionné la faute et bien indiqué ce qu'on lisait dans les diplômes authentiques, mais pour *incriminer* le document et non pour le *corriger*. Julien Havet eut le tort d'ignorer que l'écueil avait été signalé par M. Krusch, et j'ai tenu à le dire dans mon livre pour rendre justice à ce dernier[4]. C'est pourquoi il me sera bien permis aujourd'hui de rendre au premier ce qui lui est dû. C'est à Julien Havet que revient le mérite d'avoir substitué à la formule estropiée la formule saine pour fournir un exemple entre autres de la critique conjecturale que M. Krusch a tant raillée et dont, pour un peu, si tant d'in-

1. *Ibid.*, p. 254.
2. Levillain, *op. cit.*, p. 56-57.
3. Krusch, *op. cit.*, p. 252.
4. *Levillain, op. cit.*, p. 55, n. 1.

conséquence ne l'avait arrêté, il revendiquerait la paternité ! Mais si l'érudit allemand consent ici à l'emploi de la méthode conjecturale, il eût été bien avisé de dire à ses lecteurs pourquoi ce qui est légitime présentement ne l'était pas tout à l'heure.

3°. Le diplôme de Thierry III. — Des diplômes mérovingiens de l'abbaye de Corbie, celui de Thierry III est tout particulièrement suspect à M. Krusch. « Le roi, écrit cet érudit, s'y sert trois fois, en parlant de lui-même, de l'expression *serenitas nostra* qui ne se trouve pas dans les chartes mérovingiennes authentiques. Levillain avait, à ce sujet, tiré un témoignage d'une charte de 724 ; il a dû le retirer dans les corrections, et son renvoi, à la place, à une formule de Marculf n'a pas lui-même force de preuve, car entre une formule et une charte de la chancellerie royale il y a encore une profonde différence[1]. » Je ferai à mon contradicteur deux observations sur ce passage de son article : 1° Contrairement à ce qu'il dit, je n'ai rien retiré du tout, car voici textuellement ce que j'ai écrit : « J'aurais mieux fait de citer la formule de Marculf I, 5 et de n'invoquer les deux autres exemples (car il y en a deux et non un) qu'accessoirement[2]. » M. Krusch ou bien sait mal le français ou bien ne veut pas l'entendre en la circonstance, et je pense qu'il faut à son usage reprendre ma pensée ainsi : il fallait citer la formule, puis les deux diplômes, parce que ceux-ci n'étant pas originaux et pouvant comme toutes les copies être soupçonnés, M. Krusch aurait pu prétendre qu'ils étaient précisément sur ce point remaniés. Je puis d'ailleurs compléter, si M. Krusch le désire, une information qui m'avait paru suffisante : la formule de Marculf I, 9, offre un second exemple de l'emploi de *serenitas nostra* dans la chancellerie mérovingienne. 2° La grande différence que M. Krusch

1. Krusch, *op. cit.*, p. 252.

2. Levillain, *op. cit.*, p. 340. On pourrait encore invoquer le diplôme de Thierry IV pour Murbach, dont il sera question plus loin, si l'on ne craignait d'invoquer un document peut-être remanié.

veut établir entre une formule et une charte de la chancellerie royale se réduit à peu de chose, car si mon contradicteur avait pris la précaution de se reporter au recueil de Marculf, il aurait vu que l'exemple cité par moi est extrait du précepte royal *de episcopatum*, que le second exemple invoqué maintenant est emprunté à une lettre d'audience remise à des ambassadeurs que le roi envoie à un autre roi, que tous les manuscrits donnent la même leçon dans les deux cas d'où l'on peut conclure que le recueil primitif contenait cette leçon. Et maintenant faut-il donc apprendre à M. Krusch ce qu'est le formulaire de Marculf?

Du reste, M. Krusch semble aujourd'hui beaucoup moins disposé à contester le mot *serenitas* qu'à en incriminer l'emploi trois fois répété. Ce n'était pas évidemment l'intention première de M. Krusch, car si cette intention avait été telle, M. Krusch aurait bien dû signaler aussi l'emploi répété de *nostra clementia* et s'il ne l'a pas fait, c'est que le mot *clementia* appartenait trop certainement à la langue diplomatique mérovingienne pour qu'il eût osé le dénoncer. Mais toute personne non prévenue se demandera quelle faute grave a pu commettre un scribe de la chancellerie royale, en donnant trois fois à son souverain un titre auquel celui-ci avait droit? Du reste, M. Krusch, contre toute logique, raisonne de l'inconnu au connu. Le connu, ici, c'est le diplôme de Thierry III ; or, si l'on dépouille avec soin les diplômes mérovingiens authentiques, on constate que dans certains cas le roi ne prend aucun titre dans la teneur, que, dans d'autres, il n'en prend qu'un, et, dans d'autres encore, deux différents : il semble bien que cela n'était pas purement livré au hasard, mais répondait à la nature même des actes. M. Krusch me dira, je n'en doute pas, que j'abonde ici dans son sens, et c'est vrai, mais c'est pour lui demander quelle était la règle dans les diplômes perdus et en particulier dans les diplômes de la nature de celui qui nous occupe. Notre précepte de Thierry III est unique de son espèce, et pour le critiquer strictement au point de vue du style diplomatique les *pièces de comparaison* nous font défaut. Si donc la critique

verbale doit se montrer prudente, le diplomatiste pourra tenter de discuter le document au point de vue de la langue et au point de vue historique : M. Krusch m'y invite avec grâce.

La langue, dit M. Krusch, est trop polie. Je reconnais que la langue est grammaticalement trop correcte : les accords de mots et de verbes, l'orthographe sont presque toujours exactement établis ; on y trouve cependant un *perceptionem* pour *preceptionem*, *elegere* pour *eligere ;* une tournure qui n'est pas précisément d'une correction parfaite : *quem apostolicus vir... ad regendum ac dominandum monasterio suprascripto constituit.* Quelle est la conclusion logique à tirer de cette correction grammaticale? Que le diplôme original était faux? Assurément non, mais que le copiste du manuscrit *B* n'avait pas sous les yeux cet original : M. Krusch eût pu me faire ici la critique que j'ai eu tort de dire le contraire[1], et je n'aurais eu qu'à m'incliner, tout en lui faisant remarquer que c'est pure inadvertance de ma part, puisque ailleurs, en présence des données du manuscrit *B*, j'ai reconnu qu'on ne savait rien de l'original en n'en parlant pas. Et dès lors, quelle conséquence M. Krusch peut-il bien tirer de la correction grammaticale d'un texte qui ne lui est connu que par une copie dérivée nécessairement de copies antérieures ? La langue, au point de vue du vocabulaire, ne donne guère à la critique l'occasion de se montrer sévère, car j'y retrouve des expressions que l'on rencontre dans d'autres documents authentiques mérovingiens, comme celles que j'ai examinées au point de vue de la prose métrique dont M. Krusch ne veut pas entendre parler[2], et comme celle par laquelle le diplôme mentionne l'institution canonique de *Chrodegarius* et d'*Erembertus : aliquem constituere*, qu'on lit dans un diplôme original de Childebert III pour Tussonval déjà cité (Tardif, n° 37). Mais je suis peut-

1. *Ibid.*, p. 232. Pour pouvoir dire que *B* dérivait de *A*, il eût fallu avoir d'autres copies dérivées elles aussi de l'original directement ou indirectement, en tous cas indépendantes de *B*.

2. *Ibid.*, p. 62-63.

être encore à côté de la question, car M. Krusch, après avoir noté « qu'un latin si poli ne put jamais être écrit dans une chancellerie mérovingienne » (observation, je le répète, qui serait juste en partie, si nous avions affaire à un original), ajoute : « *Und schon ein ganz äusserlich Umstand, der Mangel jeder Variante, hätte ihn* (*Levillain*) *über die wahre Natur des Textes aufklären müssen*[1]. » C'est probablement là une grosse objection aux yeux de M. Krusch. Mais la bévue est amusante : M. Krusch n'a pas en effet remarqué que le texte est établi d'après *B*, c'est-à-dire d'après le seul manuscrit ancien qui nous a conservé le document, que les copies modernes et les éditions dérivent de *B*. Où aurais-je bien pu prendre des variantes ? Et si c'était là un élément de critique, pourquoi M. Krusch ne l'a-t-il pas invoqué contre le diplôme douanier de Clotaire III et contre le diplôme de Chilpéric II, qui sont dans le même cas ? Ne serait-ce pas tout simplement parce que j'ai proposé dans les notes de ces deux derniers diplômes quelques corrections qui auraient été prises pour des variantes ? M. Krusch a-t-il donc si mal lu le livre qui a exercé sa verve ! Je le crains, la critique historique de M. Krusch à laquelle j'arrive m'en est garante.

« La confirmation de l'abbé Érembert de Corbie par Thierry III (Pertz, n° 52), » écrit M. Krusch, « est une fabrication du xe siècle et elle a pour but de servir d'instrument de preuve pour la libre élection de l'abbé[2]. » Nous sommes là sur un terrain où les faux-fuyants ne seront plus possibles à M. Krusch : l'affirmation est aussi nette qu'on peut le désirer. Que vaut cette affirmation ? Tout juste ce que vaut la parole d'un homme qui n'a pas pris une suffisante connaissance du livre dont il parle et du texte dont il s'occupe. J'ai bien indiqué, en effet, que les moines de Corbie avaient au xe siècle tenté d'assurer la liberté de l'élection abbatiale, une liberté absolue,

1. *Krusch, op. cit.*, p. 253.
2. *Ibid.*, p. 252.

débarrassée des entraves que pouvaient y mettre l'évêque diocésain et le roi : les moines de Corbie ont, en vue de ce résultat, falsifié des documents, et c'est à cette occasion, d'après M. Krusch, que le diplôme de Thierry III aurait été forgé de toutes pièces. Mais en quoi le diplôme de Thierry III eût-il pu servir d'instrument probatoire, puisque précisément il eût fourni contre les prétentions des moines une preuve irréfutable du droit d'intervention d'un évêque dans l'élection et du roi dans la confirmation de cette élection? Car les moines ont élu *Erinbertum... cum voluntate suprascripti pontificis domni Theodefredi episcopi*, et le roi est intervenu *ut suprascriptus venerabilis vir Erinbertus abba et rector monasterii Corbeiensis in omnibus sit constitutus*. La grande différence qu'il y avait entre le cas d'*Erembertus* et celui de son prédécesseur *Chrodegarius* était que, pour ce dernier, il n'y avait pas eu élection. Or, cette liberté restreinte, les moines l'avaient encore à la fin du IXe siècle, comme l'attestent les deux lettres de Flodoard que j'ai citées dans mon ouvrage et dont les faits concordent avec la doctrine consignée dans les documents diplomatiques[1]. Il est très fâcheux pour la cause de M. Krusch que ce dernier ne se soit pas aperçu de l'opposition qui existait entre les revendications des moines et les faits dont le diplôme mérovingien apporte le témoignage. Maintenant, que le monastère de Corbie ait joui dès l'époque mérovingienne de cette demi-liberté d'élection, je l'ai montré dans ma thèse en invoquant le passage du privilège de l'évêque Berthefrid d'Amiens, dont M. Krusch ne niera pas l'autorité : *Et cum abbas fuerit de saeculo isto evocatus, quem unanimiter congregatio ipsius monasterii ex semetipsis bonum et dignum elegerint*, DATA AUCTORITATE A PRAEFATO PRINCIPE VEL EJUS SUCCESSORIBUS, A NOBIS VEL SUCCESSORIBUS NOSTRIS, *absque ullo commodo secundum sanctos canones ordinetur*. Or, le privilège a été requis par Clotaire III et sa mère Balthilde. Il eût fallu au faussaire une dose de

1. Levillain, *op. cit.*, *p. 100 et suiv.*, p. 173 et suiv., p. 342.

sottise singulière pour forger un instrument de preuve qui contrecarrât si foncièrement les revendications illégitimes des moines. Ce bref exposé de la question historique eût été à lui seul suffisant pour renverser les châteaux de cartes de mon contradicteur. J'ai voulu ne pas taire mon opinion sur ses autres critiques pour que mon silence ne fût point encore transformé en une adhésion manifeste aux objections du savant que je combats. Enfin, j'ajouterai que l'absence, pour ce diplôme comme pour le diplôme de fondation de Corbie, de tous les signes de validation et de la date, constitue un argument pour la sincérité du document : des faux fabriqués au xe siècle en vue d'un procès eussent comporté toutes les marques extérieures qui assurent aux documents leur valeur judiciaire, et si les originaux des prétendus faux avaient été sous les yeux du copiste de *B*, celui-ci aurait reproduit les clauses finales, pour ces documents comme pour les autres documents qu'il a copiés.

4°. Le privilège d'émancipation de Berthefridus. — Le privilège mérovingien de l'évêque d'Amiens Berthefridus va nous fournir l'occasion de montrer une fois de plus quelle foi les lecteurs du *Neues Archiv* peuvent accorder à la parole de M. Krusch. Ce document que M. Krusch appelle à tort un *Exemtions-Privileg* avait été considéré comme interpolé par Lecointe, et comme faux par Launoy, Champollion-Figeac et M. Krusch : tous les autres diplomatistes le tenaient pour authentique. Après un examen du texte à la lumière de tous les autres documents de l'abbaye, je pris parti pour l'opinion de Lecointe, tout en déclarant que je croyais la charte plus profondément remaniée que Lecointe le pensait[1]. Aujourd'hui M. Krusch revient sur son opinion antérieure, et ma démonstration l'a à ce point convaincu qu'il adopte... la thèse de l'authenticité ! M. Krusch nous apprend que, depuis 1888, une étude incessante des privilèges des monastères irlandais de

1. Cf. tout le chapitre IV de mon livre, intitulé : *Les Chartes ecclésiastiques de Saint-Pierre de Corbie*.

Gaule lui a montré que « à peu près tous ces privilèges sont dépendants les uns des autres », et que « tout d'ailleurs parle pour l'authenticité » de la charte ecclésiastique de Berthefridus[1]. Voyons tout d'abord ce « tout » alléchant.

« Je suis donc cette fois, écrit M. Krusch, en situation de pouvoir prendre la défense de la charte contre toutes les suspicions, même celle de Levillain. Si dans les souscriptions du texte de Levillain un *Dado peccator* suit un *Audoenus episcopus*, et si l'éditeur peut changer au moyen de sa remarquable critique conjecturale le dernier en un *Ado* ou *Dido*, le doublement se laisse, à mon avis, écarter par une voie beaucoup plus naturelle. Le nom d'*Audoenus* manque dans le plus ancien cartulaire de Berlin ; il manque aussi dans les chartes plus récentes dont les scribes, ou mieux les interpolateurs ont puisé les souscriptions dans notre privilège (P. 217 n., et p. 230) : aussi a-t-il été placé dans le texte sans raison par Levillain et est-il à rayer de nouveau ; et à l'*Audoenus* de l'adresse répond ainsi dans la souscription un *Dado*, nom que le saint n'a pas seulement porté dans sa jeunesse, mais aussi encore après son élévation à l'épiscopat[2]. » Et c'est tout pour les souscriptions. M. Krusch voudra bien avouer que, même si son observation était exacte, elle ne suffirait pas à expliquer les souscriptions anormales du principal intéressé : *Berthefridus peccator Ambianensium urbis episcopus*, et de cet énigmatique *Paternus peccator Egloensis ecclesiae ac si indignus episcopus*. Mais l'observation de M. Krusch n'est pas même exacte, et le « doublement », pour parler comme lui, ne s'explique pas du tout d'une façon naturelle. S'il est bien vrai, comme je l'ai indiqué dans les notes mises au bas du document, que le nom de saint Ouen ne se lit pas dans le manuscrit de Berlin[3], il se lit dans deux manuscrits, ceux que j'ai appelés

1. Krusch, *op. cit.*, p. 253.
2. *Ibid.*
3. Cf. Levillain, *op. cit.*, p. 226, n. *c*. M. Krusch ne connaît le manuscrit de Berlin que par mon livre.

C et *D* qui sont dérivés de l'original comme *B*, puisque les trois manuscrits présentent des omissions qui sont différentes dans chacun d'eux et qu'ils se corrigent et se complètent mutuellement. Or, le copiste de *B* est loin d'être infaillible, comme chacun pourra s'en convaincre en regardant l'édition que j'ai donnée de la bulle de Benoît III ; donc l'autorité de *B* en l'espèce est insuffisante. Elle est encore singulièrement diminuée par les chartes plus récentes dont parle M. Krusch avec un renvoi précis aux pages de mon livre, et « *deren Schreiber, bez. Interpolatoren, die Unterschiften aus unserem Privileg geschöpft haben* (*S. 217, N. und S. 230*) ». Reportons-nous, si vous le voulez bien, aux endroits indiqués par M. Krusch, nous y lisons : *Audoenus archiepiscopus Rothomagensis subscripsi*, et plus loin : *Dado episcopus subscripsi* (p. 217 n.) ; — *scs Audoenus Rothomagensis archiepiscopus*, et plus loin : *scs Dado episcopus* (p. 230). Comment M. Krusch expliquera-t-il que sur un détail aussi spécial il ait pu deux fois ne pas voir le nom d'*Audoenus?* Je laisse à ses lecteurs et aux miens le soin de répondre à cette question. Et quand il ajoute que *Dado* et *Audoenus* ont été dans la réalité un seul et même personnage, à qui fera-t-il croire que j'ignorais ce détail? Je le renvoie à la page 148 de mon travail où je rapporte une opinion de Launoi à ce sujet. Il est donc bien certain que le document qui fut copié par *B* portait cette souscription et que l'absence du nom d'*Audoenus* dans ce manuscrit est une omission évidente[1]. Dans l'hypothèse d'un « doublement », la présence de *Dado* et *Audoenus* ne s'expliquait que si l'on admettait que le faussaire n'avait pas reconnu dans *Dado* l'*Audoenus* de l'adresse et l'avait identifié à tort avec un

1. D'ailleurs *Audoenus* et *Dado* ne font pas nécessairement double emploi comme le suppose M. Krusch dans les souscriptions, car il y a alors un *Audoenus*, évêque d'Orléans avec lequel M. Duchesne (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 457) identifie l'un de ceux qui sont *crits dans notre charte* : il est du reste indiqué dans l'adresse sous la *hypocoristique Audo*.

autre évêque du haut moyen âge ; ainsi doit-on entendre ma note 6 de la page 226 : « ? — Peut-être Ado, évêque de Bourges, ou encore Dido, évêque de Poitiers, » que M. Krusch, qui n'a pas lu le livre qu'il critique, n'a pas pu comprendre.

Après ce passage malencontreux que M. Krusch doit présentement regretter, cet érudit ajoute : « La charte est écrite dans un idiome mérovingien qui n'est point du tout faux, et son amant (*Liebhaber desselben*) trouve dans le texte des échantillons comme *saepedictus monasterius, monasterius Luxoviensis,* et une foule de cas faux : c'est-à-dire non à proprement parler dans le texte, mais dans les notes, puisque l'éditeur a mis toutes ces anomalies contre la grammaire scolaire soigneusement dans son apparatus, évidemment parce qu'il les tient pour des fautes de scribe. Une preuve de plus qu'il n'était pas préparé suffisamment pour son édition[1] ! » La longue pratique que M. Krusch a de l'établissement des textes me fait une obligation de reconnaître en toute bonne foi la supériorité qu'il a sur moi en la matière, et il est, en effet, possible que, dans quelques cas litigieux, il eût fallu suivre le manuscrit *B* de préférence aux deux autres. Je n'aurais rien à objecter à M. Krusch si le copiste du manuscrit de Berlin ne pouvait pas être légitimement soupçonné d'être quelquefois l'auteur responsable des anomalies dont parle le sagace éditeur des *Monumenta Germaniæ.* Quelques exemples découvriront ici toute ma pensée ; que mes lecteurs veuillent bien se reporter aux notes de mon édition de la bulle originale de Benoît III (p. 267-277), et ils y relèveront en assez grand nombre des choses comme celles-ci tirées du manuscrit de Berlin : *diffusae,* là où l'original porte correctement *diffuse; regnis* pour *regnum* qui est le cas correct fourni par l'original ; *utquae* pour *utque* qui est la leçon de l'original ; *quiete* pour *quieti,* etc. Ils y trouveront aussi des orthographes fautives, fréquentes dans les chartes anciennes, mais qui ne se trouvent pas dans l'original :

1. Krusch, *op. cit.*, p. 253-254.

provintiae pour *provinciae*, *aestimantes* pour *estimantes*, *habundant* pour *abundant*, *autferant* pour *auferant*, *conlatum* et *conlata* pour *collatum* et *collata*, *ostium* pour *hostium*, etc. Ils y verront aussi quelques fautes d'accord comme *annum tricesimo*, des omissions de mots ou de phrases, des corrections de formes comme *illibatas* pour *illivitas*, *turbidine* pour *turvidinae*, des additions de mots, des substitutions comme *se dicunt* pour *dicuntur*, etc. Je tiens néanmoins à répéter que M. Krusch sur cette question ne doit pas avoir tort, mais j'ajouterai que c'est moins le désir de publier un texte grammaticalement correct que celui de l'établir consciencieusement d'après les trois manuscrits dérivés de l'original qui m'a poussé à rejeter en note des variantes que le modèle ne comportait peut-être pas. Reconnaître que l'éditeur, même s'il s'est trompé, a apporté dans cette partie de son travail toute la conscience qu'on doit attendre d'un érudit, c'est ce que M. Krusch ne peut pas accepter, parce que ce serait trop clairement atténuer la valeur de sa critique et donner trop d'importance au seul éloge qu'on trouvera dans cet article : « Comme recueil de matériaux, la publication de Levillain gardera toujours une certaine valeur (*einen gewissen Werth*)[1]. »

Mais quelle est la valeur de l'argument au point de vue de l'authenticité du document? Car, ne l'oublions pas, c'est la question de l'authenticité que M. Krusch nous a promis de trancher. L'érudit a-t-il donc oublié sa promesse? Ou bien veut-il laisser à ses lecteurs, moins au courant que lui des pièces du débat actuel, le soin de tirer de son observation une conclusion que je puis ainsi formuler : en se privant des ressources de la critique verbale, Levillain s'est volontairement dépouillé du meilleur critère, que dis-je, du seul critère que les véritables diplomatistes comme M. Krusch reconnaissent, et qui permet de trancher toutes les difficultés quand on ne peut les dénouer? En vérité, l'impression première m'est dé-

1. *Krusch, op. cit.*, p. 254.

favorable si l'on ne sait, et M. Krusch le tait, que moi aussi j'ai reconnu à la base de la falsification un privilège épiscopal ancien de Corbie et soit la formule de Marculf, soit un privilège analogue d'une autre abbaye. Il me suffira de renvoyer à ce que j'écrivais il y a deux ans (p. 184-186) et de rappeler à mes lecteurs, puisque M. Krusch ne l'a pas fait, que le document d'archives conservé dans le buffet de Corbie n'était pas l'original du vieux privilège authentique de l'époque mérovingienne, mais une copie du xe siècle. M. Krusch a bien voulu reconnaître tout à l'heure quelque importance à ce fait que la *Vorlage* du diplôme royal de fondation était du xe siècle. Il me permettra de lui rappeler que la charte épiscopale était écrite au dos de la même feuille de *parchemin* (Cf. p. 28, n. 3).

Maintenant quelles sont les autres preuves apportées par M. Krusch pour défendre l'authenticité de la charte épiscopale? Une petite phrase sans commentaire que tout lecteur peu versé dans la question des immunités ecclésiastiques pourrait n'avoir pas suffisamment remarquée et que M. Krusch aurait bien dû développer avec quelques bonnes raisons: il n'apporte pour les justifier qu'une déclaration vague, à savoir que depuis longtemps il travaille sur les privilèges des cloîtres irlandais de Gaule, déclaration dénuée de tout caractère probatoire si M. Krusch a apporté à cette étude le même soin qu'il a mis à examiner les chartes mérovingiennes de Corbie et à lire mon livre! Cette phrase est la suivante: « A peu près tous ces privilèges sont dépendants les uns des autres[1]. » C'est une vérité tellement évidente qu'on la trouvera à la base de toute ma discussion, puisque j'ai fait intervenir les chartes qui avaient avec celle de Corbie les rapports les plus étroits. Mais ce que ne nous dit pas M. Krusch, c'est la mesure dans laquelle ces privilèges dépendent les uns des autres et à quelle époque cette dépendance a pu s'établir: or, tout est là. J'ai apporté tout un faisceau de preuves pour montrer que, en ce qui con-

1. *Krusch, op. cit., p. 253.*

cerne le privilège de Berthefridus, tel que nous le possédons, la dépendance presque absolue de ce texte avec la formule de Marculf et le privilège d'Emmon de Sens pour Saint-Pierre-le-Vif ne pouvait être datée que du xe siècle. Tous les privilèges d'émancipation présentent entre eux des différenees plus ou moins notables, et MM. Sickel et Pfister[1] ont parfaitement vu que, si ces privilèges étaient très voisins les uns des autres par leur formulaire, ils ne se présentaient pas tous dans les mêmes conditions historiques. La conclusion qui s'impose est que, si l'on doit comparer les privilèges d'émancipation entre eux pour en étudier leur formulaire, la comparaison n'a plus la même valeur probante pour la teneur : ces documents n'émanaient pas comme les diplômes royaux d'une seule et même autorité, mais des autorités diocésaines. Dès lors, on conçoit qu'un évêque a pu être moins généreux que tel autre. Comme on l'a justement dit avant moi : « Pour les documents de ce genre, la critique doit s'exercer plus encore sur leur teneur que sur leur formulaire[2] », et cette teneur ne peut être critiquée qu'à l'aide des textes historiques ou juridiques de l'abbaye destinataire. C'est ce que j'ai fait pour Corbie : si le privilège mérovingien de Berthefridus avait originairement contenu tout ce qu'il contient en son état actuel, on n'eût pas été obligé de forger des faux pour augmenter la valeur judiciaire de quelques-unes des concessions placées sous le nom de l'évêque amiénois du VIIe siècle.

M. Krusch me reproche encore ceci : « Levillain a déclaré à tort comme remanié, sinon faux, le privilège de l'évêque *Burgundofaro* pour Rebais depuis longtemps indiqué comme authentique[3]. » Oui, il est exact que les érudits modernes ont considéré ce document comme authentique ; mais le premier éditeur Duplessis[4], le seul, à ma connaissance, qui ait vu un ma-

1. Sickel, *Beiträge zur Diplomatik*, IV. — Pfister, *Les Légendes de saint Dié et de saint Hidulphe*, dans les *Annales de l'Est*, 1880, p. 394.

2. Poupardin, dans le *Moyen Age*, 1902, p. 261.

3. Krusch, *op. cit.*, p. 254.

4. *D. Toussaints* Du Plessis, *Histoire de l'Église de Meaux* (Paris, 1713, *t. I, p. 48 et p. 670)*.

nuscrit de ce document, et Mabillon[1] le tenaient pour suspect d'interpolations. Leurs réserves n'ont pas paru suffisantes[2], et on leur a opposé ce que je puis appeler le grand argument d'authenticité auquel la théorie de M. Krusch sur les formules de Marculf enlèverait déjà quelque poids à ses propres yeux, si cet argument n'était absolument inexact. Les savants modernes ont fondé leur opinion favorable au document sur ce que le privilège épiscopal de *Burgundofaro* et le diplôme de Dagobert Ier pour Rebais avaient été presque immédiatement reproduits par Marculf dans ses *Formulæ*. Mais déjà M. Pfister, dans sa *Note sur le recueil de Marculf*[3], a observé que la formule, dans l'énumération des monastères qui ont obtenu le même privilège, ne nomme pas Saint-Marcel de Chalon que la charte de Rebais fournit. Il eût pu compléter cette information en disant que le privilège de *Burgundofaro* confirme le diplôme de Dagobert, tandis que, dans le recueil de Marculf, la formule royale confirme la formule épiscopale[4]. M. Zeumer a donc été mal inspiré d'attribuer sur ce renseignement fautif au recueil marculfien le monastère de Rebais comme lieu d'origine[5], et je m'étonne que Jules Tardif ne lui ait pas fait cette objection[6].

1. Mabillon, *Annales Benedictini*, I, p. 365.

2. Les érudits modernes se rattachent à l'opinion de Lecointe (*Annales ecclesiastici Francorum*, t. III, p. 16 et suiv.) et de Bréquigny et La Porte du Theil (Cf. Pardessus, *Diplomata...*, t. I, prolégomènes, p. 53 et p. 295).

3. Parue dans la *Revue historique*, t. L (1892), p. 43 et suiv., spécialement p. 53.

4. Mais telle est la force de la tradition erronée que, après même Lœning, M. Pfister écrit : « La charte de Burgundofare pour Rebais fut confirmée par le roi Dagobert. » *Les légendes de saint Dié et de saint Hidulphe, l. c.*; p. 390, n. 3. Or, le diplôme royal s'attribue la date du 1er octobre 636 et la charte celle du 1er mars 637 ou 638.

5. Zeumer, préface à son édition des *Formulæ*, p. 33. Cf. *Neues Archiv*, t. VI (1881), p. 36 et suiv., et t. X (1885), p. 383 et suiv.

6. On connaît en effet le débat qui s'éleva entre Zeumer et Tardif. De ce dernier, voir *Étude sur la date du formulaire de Marculf*, dans *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, t. VIII (1884), p. 557-565, et *Nouvelles Observations sur la date du formulaire de Marculf*, ibid., t. IX (1885), p. 368-375.

M. l'abbé Vacandard, qui n'invoque que cet argument pour l'authenticité du diplôme royal et du privilège épiscopal, a eu tort de ne pas contrôler Zeumer sur ce point [1].

Je ne puis pas entrer ici dans les détails d'une démonstration en règle, je me contenterai d'indiquer d'où viennent mes doutes sur le privilège de Rebais. Dans les textes qui nous parlent de la fondation de Rebais et de la vie de saint Faron [2] il n'est pas question de la charte épiscopale. De tous les documents d'archives que Rebais aurait possédés à l'époque franque, quatre seulement ont subsisté ; ce sont, dans l'ordre chronologique, le diplôme de Dagobert (1er octobre 636), la charte de *Burgundofaro* (1er mars 637 ou 638), et les deux lettres pontificales de Jean IV (641-642) et de Martin Ier (649-653). Tous les quatre sont relatifs au même objet : assurer l'indépendance du monastère à l'égard du roi, du diocésain .et du métropolitain. Les deux documents pontificaux tendent à prouver que l'abbaye de Rebais était rattachée à Rome dès le VIIe siècle; ils sont légitimement tenus pour faux [3]. La première fois que la charte épiscopale de Rebais est signalée, c'est dans un do-

1. E. Vacandard, *Saint Ouen avant son épiscopat*, dans *Revue des Questions historiques*, t. LXIII (1898), p. 43, n. 2, et p. 46, n. 2.

2. Jonas de Bobbio, *Vita sancti Columbani* (Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. II, p. 25). — *Vita sancti Agili* (Mabillon, *loc. cit.*, p. 322-323). — Hildegaire, *Vita sancti Faronis* (Mabillon, *loc. cit.*, p. 512). Cette *Vita* écrite au IXe siècle reproduit la *Vita sancti Columbani*. La *Vita prima sancti Audoeni* qui est très ancienne ne mentionne même pas le fondateur de Rebais ; la *Vita secunda* qui est, d'après M. l'abbé Sauvage, du commencement du IXe siècle (Cf. *Analecta Bollandiana*, t. V, 1886), p. 71 et qui peut être, la raison invoquée étant insuffisante, plus tardive encore (cf. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 140, n° 442), renferme une phrase que l'on peut considérer comme une allusion aux privilèges de Rebais (*Acta sanctorum Boll.*, aug. t. IV, p. 811) et qu'on ne retrouve pas dans la *Vita tertia* (*Analecta Bollandiana*, *l. c.*, p. 89-90). Les rapports entre les deux dernières Vies de saint Ouen sont mal connus : il ne serait pas impossible qu'il fallût retarder la composition de la *Vita secunda*, puisque l'auteur de la *Vita tertia* ne semble pas l'avoir connue.

3. *Voir ces textes* dans Pardessus, *Diplomata...*, t. II, p. 74 et 85. Cf. *Jaffe-Wattenbach*, *Regesta pontificum romanorum*, nos 2048 et 2075.

cument dont l'authenticité est bien douteuse et la date de fabrication à peu près certaine[1] : il s'agit de la charte d'Emmon pour Sainte-Colombe de Sens. Le rapport qui s'affirme là entre Rebais et Sens permet peut-être d'expliquer une difficulté soulevée par la charte de Rebais. Cette charte est une lettre adressée nommément aux évêque comprovinciaux de *Burgundofaro*, c'est-à-dire aux évêques de la province de Sens : *Childegarius* le métropolitain, *Palladius* d'Auxerre, *Belthoaldus*, *Mallardus* de Chartres, *Ragnegisilus* de Troyes et *Audoenus* d'Orléans. On n'y trouve ni le nom de l'évêque de Paris *Audebertus* qui a souscrit, ni celui de l'évêque de Nevers *Rauracus* qui est bien connu par d'autres documents : on trouve à sa place dans les souscriptions un certain *Raynaldus* qui est inconnu. Mais qui est ce *Belthoaldus?* A la date que s'attribue le document il y a bien un évêque de ce nom qui a d'ailleurs souscrit la charte, mais ce n'est pas un comprovincial de Meaux : il est évêque de Langres et appartient par conséquent à la province de Lyon. S'agirait-il donc de l'évêque de Troyes dont le nom *Bertoaldus* se lit dans l'adresse du privilège d'Emmon pour Saint-Pierre-le-Vif avec ceux de *Chrodebertus* de Paris, de *Faro* de Meaux, d'*Audoenus* d'Orléans, de *Gauzbertus* de Chartres et d'*Eligius* (lisez: *Vigilius*) d'Auxerre? L'on constatera que dans ce privilège de Sens manque aussi le nom de l'évêque de Nevers[2]. Il y a là deux coïncidences qui donnent à penser.

1. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXII, p. 490.

2. L'on peut expliquer l'absence du nom de l'évêque de Nevers dans la charte de Sens, en admettant une vacance du siège épiscopal nivernais après la mort de *Rauracus* que l'on suit dans les textes depuis 614 jusqu'à 654 au moins. M. l'abbé Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 480) donne à *Rauracus* pour successeur *Loedebaudus* dont le siège est identifié dans la charte d'Emmon pour Sainte-Colombe de Sens; la raison n'est pas suffisante. Le *Gallia Christiana* préfère instituer ici un évêque *Hecherius*, tiré des souscriptions du privilège d'Emmon pour Saint-Pierre-le-Vif. Or, deux catalogues épiscopaux (Duchesne, *ibid.*, p. 475 et 477) indiquent après *Rorgus ou Rogus* (= *Rauracus*) un certain *Icterius* qui doit être notre

Les rois ont quelquefois demandé aux conciles de confirmer leurs actes, comme en témoigne par exemple le second synode de Valence de 585[1]. Le cas n'est pas ici le même : c'est un évêque qui confirme le diplôme royal. Je sais bien que Lœning a placé les chartes de Rebais au nombre des cas d'exception où le privilège royal précède le privilège épiscopal[2]; mais les seuls autres documents qu'il pouvait invoquer étaient le diplôme de Thierry IV et le privilège de l'évêque de Strasbourg Widegern pour l'abbaye de Murbach au VIIIe siècle, et M. W. Levison a montré que sur ce point Lœning s'était trompé, que le diplôme de Thierry IV était nécessairement postérieur au privilège épiscopal[3]. Nous, nous ne pouvons pas modifier la date du diplôme de Dagobert Ier (date qui, soit dit en passant, n'est pas de style), puisque la charte épiscopale se réfère expressément au diplôme. La charte épiscopale, il est vrai, comporte un grand nombre de souscriptions qui donneraient à croire qu'elle a été souscrite après coup dans un synode, et un texte du VIIe siècle nous apprend que la charte a été octroyée dans un concile; mais les souscriptions sont suspectes : non seulement les souscriptions ne contiennent pas tous les noms des destinataires[4], mais encore elles présentent d'autres noms dont quelques-uns ne nous sont connus que par d'autres actes faux ou sont totalement in-

Hecherius, et aucun ne donne *Loedebaudus*. *Hecherius* put, après coup, souscrire le document. Si l'explication est plausible pour l'acte sénonais, elle n'est pas de mise pour l'acte meldois.

1. *Concilium Valentinum* 585, jun. 22. Maassen, *Concilia* (dans *Mon. Germ. hist.* Legum sectio III, t. I), p. 162-163. Cf. le commentaire de ce texte, A. Bondroit, *op. cit.*, p. 115 et suiv.

2. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts* (Strasbourg, 1878), t. II, p. 386.

3. W. Levison, *Kleine Beiträge zu Quellen der fränkischen Geschichte*, III. *Die Urkunden des Elsässischen Grafen Eberhard*, dans *Neues Archiv*, XXVII, p. 370, n. 7.

4. M. Pfister croit qu'on ne devait pas lire dans les souscriptions les noms des prélats auxquels le privilège est adressé (*Les légendes de saint Dié*, p. 394). Cette opinion est inacceptable. — En outre, M. l'abbé Vacandard a déjà signalé la souscription anormale de *Sindulphus sive Landelinus archiepiscopus* de Vienne.

connus comme *Guido*, évêque de Verdun, et *Albridus*, évêque de Chartres. En outre, les sièges épiscopaux de tous ces personnages, sauf un, sont identifiés. Quant au texte qui attribue le document à un concile, c'est la lettre pontificale de Martin Ier, autrement dit l'un des faux qui constituent le dossier des privilèges ecclésiastiques de Rebais et qui fut évidemment fabriqué pour corroborer les concessions placées sous le nom de *Burgundofaro*[1].

Revenons au diplôme de Dagobert Ier confirmé par le privilège épiscopal : ce diplôme est rédigé sous une forme que les diplomatistes reconnaissent facilement; il est, comme formulaire, très voisin de la formule de Marculf, I, 2, du diplôme original de Clovis II pour Saint-Denis et de quelques autres. Que l'on consulte tous les documents analogues qui nous sont parvenus ! Le caractère qui s'affirme est celui d'actes organiques du pouvoir civil, c'est-à-dire de diplômes confirmatifs des privilèges épiscopaux qu'ils corroborent dans la mesure où les deux domaines civil et ecclé-

1. La mention d'un concile est vraisemblablement empruntée à la *Vita sancti Agili* (Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 323) : « Proinde in episcopali synodo quæ kalendis Maii in Clipiaco eo anno est habita, B. Agilum, praecellentissimus rex (Dagobertus) in memorato coenobio praefecit abbatem. » Dans l'état actuel des travaux (cf. Molinier, *op. cit.*, p. 145, n° 444), cette *Vita* est considérée comme ancienne et en partie copiée sur la *Vita sancti Eustasii*. M. l'abbé Vacandard (*loc. cit.*, p. 9, n. 1) déclare que la *Vita sancti Agili* n'est pas antérieure au IXe siècle parce qu'elle s'inspire de la *Vita tertia Audoeni :* il me paraît plus juste de dire que la *Vita tertia* s'inspire ici de la *Vita s. Agili*. Quoi qu'il en soit, M. Maassen a daté le concile de Clichy du 1er mai 636, comme l'avait fait Mabillon; si l'on acceptait les données de ces deux érudits, la date devrait être, d'après les travaux de M. Krusch, reportée au 1er mai 637 : ce qui obligerait à mettre la charte de Burgundofaro au 1er mars 637. Cf. Maassen, *Concilia aevi merovingici* dans *Mon. Germ. hist. Legum sectio III*, t. I, p. 207. On notera alors que le roi et Burgundofaro ont accordé leurs privilèges le premier sept mois, et le second deux mois, avant que la congrégation n'eût été régulièrement constituée et n'eût eu son premier abbé. En outre, n'est-il pas tout à fait extraordinaire que l'auteur de la Vie de saint Aile, très vraisemblablement moine de Rebais, n'ait pas à l'occasion de ce concile signalé les privilèges du roi et de l'évêque obtenus par son abbaye?

siastique se confondent et dont ils assurent l'exécution : pour ne l'avoir pas compris, Julien Havet s'est singulièrement mépris sur l'objet du diplôme de Clovis II, comme on le lui a déjà reproché[1]. Ce diplôme pour Saint-Denis est d'autant plus intéressant pour nous qu'il nous apprend que le roi a demandé à l'évêque de Paris Landri une immunité ecclésiastique pour Saint-Denis, ce qui n'a pas empêché le roi de confirmer le privilège épiscopal, tant il est vrai qu'au VIIe siècle la confirmation appartient au roi, et non à l'évêque. J'ajouterai que les nombreuses souscriptions ecclésiastiques et laïques qui se lisent au bas du diplôme de Saint-Denis montrent que le diplôme royal a été soumis à l'approbation d'un concile ou d'une assemblée, ce qui rattache ce document à la tradition qu'atteste le concile de Valence. Le diplôme de Dagobert Ier pour Rebais ne se présente pas ainsi.

Maintenant, pour critiquer la teneur du privilège épiscopal, nous n'avons pas d'autres ressources que les actes faux de Rebais. Et c'est évidemment insuffisant pour décider de l'authenticité de la charte épiscopale. Je me garderai de dire que les concessions si larges qui font l'objet de la charte sont inacceptables; je me contenterai d'observer que pour en trouver d'analogues en France il faut descendre jusqu'au VIIIe siècle où les chartes de *Widegern* pour Murbach (13 mai 728) et de *Heddo* pour Arnulfsau (17 septembre 749), toutes deux émanées de l'autorité diocésaine de Strasbourg, peuvent seules être comparées à la charte de Rebais[2]. Les chartes du VIIe siècle, en réservant les droits canoniques de l'évêque, se tiennent dans

1. A. Bondroit, *op. cit.*, p. 176, n. 3.

2. Voir ces chartes dans Pardessus, *Diplomata*..., t. II, p. 352, n° 543, et p. 408, n° 596. Le privilège de Numérien pour Saint-Dié est un texte suspect. M. Pfister s'est efforcé d'en établir l'authenticité ; il a apporté dans ce travail toute la diversité de ses connaissances et la plus grande probité : il permet ainsi au lecteur de contrôler ses conclusions. Les résultats me paraissent négatifs et la tradition manuscrite, comme pièce d'archives, *étant du xe siècle, j'inclinerais à penser que le texte lui-même n'est guère plus ancien, op. cit., p. 379* et suiv.

la tradition du concile d'Arles de 455, qui confirma le privilège de Lérins, et du concile de Carthage de 535. Même le concile de Carthage de 525, tenu sous la présidence de l'évêque Boniface, spécifiait que le monastère construit dans la province de Byzacène et soustrait à la juridiction de l'évêque dépendait directement du métropolitain[1]. Or si, au VIIIe siècle, on pouvait légitimement ne plus tenir compte des droits du métropolitain[2], en était-il déjà ainsi dans la première moitié du VIIe siècle?

Il y a là toute une série de questions qui laisse l'esprit inquiet : si la charte de Rebais n'est pas fausse comme les documents qui l'accompagnent, c'est-à-dire si elle n'a pas été fabriquée à l'aide d'un document postérieur et s'il y a eu réellement une charte de *Burgundofaro*, il y a assez d'indices pour croire que cette charte a été remaniée dans le dessein d'assurer au monastère une exemption totale de la juridiction épiscopale. En écrivant donc la phrase que M. Krusch incrimine, je ne faisais qu'attirer l'attention sur un texte dont l'authenticité était affirmée à l'aide de preuves insuffisantes. Si, d'ailleurs, l'on arrivait à démontrer de façon irréfutable cette authenticité, je serais le premier à applaudir, et cela n'aurait pour l'examen du privilège de Corbie qu'un fort médiocre intérêt, puisque la charte de Burgundofaro n'appartient pas au groupe représenté par la formule de Marculf, le privilège original d'Agerad, le privilège d'Emmon pour Saint-Pierre-le-Vif, et dont fait partie le privilège de Berthefridus.

Après ces explications très franches, dont la vivacité était parfois rendue nécessaire par le genre de polémique que M. Krusch avait adopté, la conclusion de cet érudit paraîtra

1. Sur ces questions, voir Mabillon, *De Re diplomatica*, liv. I, c. III, p. 11 et 12.

2. On se souvient de la phrase de saint Boniface : « Franci, ut seniores dicunt, plusquam per tempus LXXX annorum... archiepiscopum non habuerunt. » Jaffé, *Monumenta moguntina*, p. 112, encore citée par Pfister, *op. cit.*, *p. 393.*

sans doute assez amusante pour que je pense à la publier ici : « D'ailleurs, les recherches de Levillain n'ont, à proprement parler, prouvé que l'autorité de ma critique formelle, et si quelques-uns de mes arguments ne peuvent pas subsister (lesquels? M. Krusch ne l'a pas dit), cela ne fait rien à l'égard des autres qu'il a dû reconnaître[1]. » Mes recherches n'auraient-elles pas fourni, tout simplement, l'occasion d'apprécier la valeur douteuse des affirmations de M. Krusch et l'étroitesse de sa critique ? Quant aux chartes anciennes de Corbie, elles demeurent jusqu'à nouvel ordre ce qu'elles étaient après la publication de mon livre et avant la dernière et malencontreuse intervention de M. Krusch.

Les diplomatistes ne doivent pas négliger la critique verbale, mais ils ne peuvent l'utiliser qu'à bon escient : la méthode formelle est, dans la plupart des cas, insuffisante à prononcer seule sur la valeur des documents. Corrigée dans ce qu'elle pourrait avoir de trop absolu par un emploi judicieux de la méthode conjecturale, elle devra toujours être contrôlée par la critique interne des documents. Je ne croyais pas qu'après les remarquables études diplomatiques parues en Allemagne et en France depuis cinquante ans, des vérités aussi incontestables pussent être mises en doute.

En terminant, je m'associe au vœu de M. Krusch que « l'examen d'ensemble par groupe de chartes de chaque monastère fût continué en France » et ailleurs, « et qu'il se trouvât pour cette tâche des énergies compétentes[2] » ; mais je formulerai cet autre vœu que ces « énergies compétentes » ne rencontrent pas sur leur chemin, pour leur barrer la route, d'autres énergies incompétentes.

L. LEVILLAIN.

1. Krusch, *op. cit.*, p. 253.
2. *Ibid.*

DEUX ET DEUX FONT TROIS

L'attention des romanistes a été attirée déjà par une inscription latine, trouvée à Alt-Ofen, en Hongrie, publiée une première fois dans un recueil hongrois, *Archaeologiai Közlemények*, I, p. 221 (Pest, 1859), puis dans le *Corpus Inscriptionum latinarum*, III, 3551. Mais il me semble que personne n'y a remarqué un détail de nature à faire la joie des folkloristes. Voici le début de ce texte : *Hic quescunt duas matres, duas filias : numero tres facunt ; et advenas II parvolas*. Aucun des éditeurs n'a expliqué le sens des mots *numero tres facunt*, dont un commentaire n'aurait cependant pas été superflu, si, comme je les comprends, ils signifient que les deux mères et les deux filles réunies ne donnent que trois corps. Ne serait-ce pas un exemple, doublement curieux, et par son antiquité, et par sa présence sur un monument funéraire, d'une « devinette », encore aujourd'hui populaire, qui peut se formuler de différentes façons, mais qui se résume toujours en cette question : Comment deux mères et deux filles ensemble peuvent-elles n'être que trois personnes? Voici en quels termes l'énigme était posée tout récemment dans la *Veillée* du 12 avril 1903, p. 95 (Supplément aux *Annales politiques et littéraires*), sous la rubrique : *Aneries et Calembours :* « Deux paysannes vont dîner dans un restaurant, chacune avec sa fille. Elles paient un franc par tête et n'ont dépensé, en tout, que trois francs. Expliquer ce problème. — Réponse : La grand'mère, sa fille et la fille de cette dernière (en tout trois personnes). »

La preuve que « les deux mères et les deux filles » de l'inscription sont bien d'une seule famille, et que l'une d'elles peut tenir à la fois la place de mère et de fille, semble se retrouver encore dans la qualification d' « étrangers » appliquée aux deux corps qui sont réunis aux leurs.

E. Langlois.

COMPTES RENDUS

CALMETTE (J.). — **De Bernardo sancti Guillelmi filio** (?-844). — Tolosæ, Privat, 1902 ; in-8°, 117 p.

Dans cet opuscule, M. Calmette a dit tout ce qu'on pouvait savoir d'une des figures les plus curieuses du IXe siècle. Il faut louer le choix du sujet et la manière dont il a été traité. Néanmoins, il me semble que l'auteur s'est laissé entraîner à une indulgence excessive à l'égard de Bernard de Septimanie. Pour avoir tenté de trop faire valoir son héros, il n'a pas compris pleinement le sens d'un événement qui décida et du règne de Louis le Pieux et, jusqu'à un certain point, du sort de l'Empire franc, je veux parler du partage de 829 qui attribuait au fils de Judith l'Alemanie, l'Alsace et la Réthie. M. Calmette a raison de faire observer (p. 50), contre la plupart des historiens, que ce *ducatus* n'entamait pas sérieusement l'unité de l'Empire obtenue, grâce à l'*Ordinatio* de 817. Mais, par réaction contre la thèse de M. Himly qui acceptait avec la crédulité la plus complaisante les assertions de Paschase Radbert, il ne voit dans Wala et ses amis qu'une clique d'ambitieux pour qui l'unité de l'Empire n'était qu'un prétexte servant à justifier une rébellion intéressée. Que ce jugement soit vrai d'une partie des adversaires de Louis le Pieux, la chose est évidente. Mais il ne me paraît pas équitable d'englober la totalité dans la même réprobation. L'erreur de M. Calmette a été celle de M. Himly et d'autres encore : ne point distinguer le parti aristocratique et le parti unitaire. Le premier (Matfrid, Hugues, Lambert, etc.), uni par des intérêts matériels et des ressentiments personnels, le second (Wala, Agobard, Hilduin, Helizachar, etc.) obéissant à un idéal qu'il sert par des moyens souvent détestables. Comment s'expliquer, en outre, l'abandon complet de Louis en 830 et 833, l'émotion de Grégoire IV et sa venue en France sans une raison plus profonde ? Cette raison fut la disgrâce de Lothaire dont le nom cesse de figurer *dans les diplômes paternels* et l'arrivée au pouvoir de Bernard de

Septimanie, nommé « chambrier » au plaid de Worms du mois d'août 829. La glorieuse conduite du marquis de Gothie au siège de Barcelone deux ans auparavant provoquait sans doute cette faveur qui en faisait le premier personnage de l'État. Malheureusement, cette faveur, Bernard en usa avec la dernière maladresse. En quelques mois il trouva moyen de se faire exécrer de l'aristocratie et des abbés impérialistes, de compromettre l'impératrice, d'écarter l'héritier de l'Empire, enfin de rendre son maître à la fois odieux et ridicule. Ce n'est pas seulement Paschase Radbert, c'est Nithard lui-même, partisan tout dévoué du jeune Charles, qui est sévère pour le gouvernement du personnage. Bernard est un des types les mieux réussis de ces grands favoris qui ruinent l'autorité d'un roi souverain. Ses sentiments à l'égard de l'empereur n'étaient nullement ceux d'un serviteur dévoué. En 832, n'ayant pas été rétabli dans sa dignité de *camerarius*, il n'hésita point à s'allier avec Pépin d'Aquitaine et à se rebeller contre Louis. Pardonné, gratifié de nouveau de la Septimanie, il opprime les habitants de la Gothie. Pendant la guerre civile qui suit la mort de l'empereur son attitude est des plus louches. Il se tient à l'écart des partis prêt à trahir tout le monde. Son ambition s'exalte, il « médite les plus vastes desseins », dit l'annaliste contemporain, entendez qu'il rêve de constituer un royaume de Gothie à cheval sur la France et sur l'Espagne (je ne comprends pas la réserve de M. Calmette, p. 92, note 5). Charles le Chauve effrayé, n'en vient à bout que par ruse. Il l'attire sous un prétexte quelconque, le livre au « jugement des Francs » et le fait décapiter (844). La date de la mort de ce personnage n'est pas suffisamment précisée. M. C. adopte avec quelques hésitations le mois de février, sous prétexte que Prudence dans les *Annales Bertiniani* la rapporte au début de l'année 844 après un fait du mois de février, avant de parler de la mort de Grégoire IV (mort en janvier). Mais Prudence n'a pas toujours suivi dans le cadre de chaque année l'ordre strictement chronologique. M. Calmette remarque lui-même (p. 93, note 2) que le marquis de Gothie, Sunifred, successeur de Bernard, n'apparaît que le 19 mai. Ce qu'on appelle le « jugement des Francs », c'est une sentence rendue par l'assemblée des grands, présidée par le roi, et c'est presque toujours une assemblée sous les armes. Il a fallu pour attirer Bernard que Charles le Chauve et son armée marchant contre Toulouse fussent arrivés à sa portée. Le 8 février, le roi n'était encore qu'à Limoges,

mais le 5 avril, il a atteint le Tarn et peu après commence le siège de Toulouse. Je serais disposé à placer la condamnation et la mort de Bernard au mois d'avril. Le petit roman connu sous le nom de « narration d'Eudes Aribert », lequel place cette fin tragique au monastère de Saint-Sernin, alors en dehors de la cité de Toulouse, nous aurait ainsi transmis un renseignement exact. — Aux p. 96-97, M. Calmette montre bien, après Mabille, que les textes sur lesquels on s'appuie pour faire de Bernard un comte de Toulouse sont sans valeur. Néanmoins, je ne suis pas persuadé que Bernard n'ait pas, pendant quelque temps au moins, possédé cette ville. Elle sera un objet de convoitise perpétuelle pour ses successeurs de Septimanie. En 863, Humfroi s'en emparera, ainsi que Bernard II vers 873. Remarquer que, en 862, Hincmar (*Annales Bertiniani*, p. 62) semble considérer la prise de Toulouse par le marquis de Gothie comme une habitude. Il y a donc eu, au moins, un fait analogue antérieurement. On peut conjecturer que l'assemblée de Crémieu du mois de juin 835, dans laquelle on régla l'administration des marches d'Espagne, Septimanie et Provence (*Annales Bertiniani*, p. 11), conféra à Bernard le Toulousain aussi bien que la Septimanie, lorsqu'elle apprit la mort de son compétiteur, le marquis de Toulouse Bérenger, survenue sur ces entrefaites (*Vita Hludovici*, cap. 57).

Le chapitre VII et dernier, *de Bernardo in fabulis*, qui tend à rectifier les conjectures de Gustav Lüdtke et Gaston Paris sur les origines des récits semi-légendaires, semi-historiques, concernant Bernard, n'y a pas réussi, à mon sentiment. La thèse de M. Calmette c'est que ce groupe de récits ne remonte pas à une source unique, née en Aquitaine, mais à deux sources indépendantes : l'une catalane (fabula hispanica), l'autre du sud de la France (fabula aquitanica). L'unique raison donnée à l'appui de ce système, c'est que dans le premier groupe, Bernard aurait été coupé en deux. Dans la marche d'Espagne, on aurait de très bonne heure pris pour des personnages distincts le comte de Barcelone et le chambrier. Cette erreur ne se retrouverait pas, au contraire, dans la version française, dont le meilleur représentant n'est plus connu que par la traduction anglaise du XIVe siècle, *The Erl of Tolous and the emperes of Almayn*. Cette distinction me paraît chimérique. Il est vrai que dans la romance castillane du XVe siècle, *El conde de Barcelona y la emperatriz de Alemania*, l'impératrice est accusée par deux traîtres d'avoir pris pour

amant son camérier. Mais dans la chronique de Bernard Desclot de la fin du XIIIe siècle, laquelle appartient étroitement au même groupe que la romance, le prétendu amant est un jeune homme noble protégé par pure bienveillance. Or, il suffit de lire les textes pour s'apercevoir que ce personnage se retrouve sans conteste dans *Erl of Tolous :* c'est le jouvenceau Antor que les traîtres font passer pour l'amant de la reine, par un stratagème emprunté à ce que G. Paris (*Le Roman du comte de Toulouse*, p. 29) appelle le *cycle Octavien*. Et la chose est d'autant mieux assurée que dans le remaniement de la version française que G. Paris appelle le groupe III, ce trait se retrouve également. La victime sacrifiée par le traître (il n'y en a plus qu'un dans cette version) est son propre neveu dans la nouvelle de Bandello (1554), un marmiton dans le *Galmy* allemand (1511), un domestique dans le conte danois de Jensen (1483), un nain dans la *Marquise de la Gaudine* (v. 1400). Le *Palanus* (avant 1539) parle en termes voilés du « vilain cas » dont la dame est faussement accusée. On le voit, dans toutes les versions, la victime est un serviteur, noble ou vilain, mais qui par ses fonctions, doit approcher de la reine et, par suite, rendre vraisemblable les imputations des traîtres. Rien de commun entre ses humbles fonctions et celles du *camerarius* carolingien. Un classement critique de ces versions eût montré à M. Calmette que c'est simple hasard si la romance espagnole du XVe siècle appelle camérier le jeune « chandelier », je veux dire le jeune bachelier.

C'est encore à tort que M. Calmette conteste (p. 106-107) l'opinion de ses devanciers que l'amour réciproque du comte et de l'impératrice que l'on trouve dans *Erl of Tolous* (et aussi le groupe III) soit une addition récente. Il objecte que c'était la croyance répandue au IXe siècle. Sans doute, mais c'était l'assertion, peut-être calomnieuse, des ennemis mortels de Bernard. Les récits dont nous parlons sont, au contraire, tout à l'avantage du marquis de Septimanie. Il ne doit donc pas être question d'amour entre lui et l'impératrice qu'il sauve par pur dévouement féodal. Et de fait, il n'en est pas soufflé mot dans le groupe catalan. A quoi M. Calmette objecte que l'amour s'y retrouve, bien à l'insu des narrateurs, parce que Bernard y est coupé en deux, le comte et le chambrier aimé. Mais nous venons de voir que cette distinction n'est pas fondée. Et d'ailleurs, répétons que l'amour de la reine pour le jeune chevalier est représenté comme une invention des deux traîtres, *nullement* comme une chose réelle.

La table de filiation de la p. 106 où M. Calmette persiste à inscrire un soi-disant lai breton, source du « carmen gallicum » traduit en anglais, prouve qu'il n'a pas compris la note 2 de la p. 7 du mémoire de G. Paris auquel il renvoie cependant. Enfin je suis surpris qu'il n'ait pas signalé la vue si judicieuse de G. Paris (p. 21 et 23) sur le prototype *latin* de toutes ces versions. Pour expliquer les ressemblances incontestables que Lüdtke, le premier, a relevées avec l'histoire de l'impératrice Judith et de Bernard de Septimanie, il faut que la source commune du poème français (connu par *Erl of Tolous*) et du groupe catalan soit un texte historique provoqué par les événements de l'année 831[1]. Ce texte (Lüdtke, p. 126, songe assez inutilement à un poème latin) émane naturellement d'un partisan de Bernard. Je serais tenté de le croire rédigé du vivant de celui-ci et même du vivant de Louis le Pieux. Car l'auteur a mis son récit sous le couvert d'un léger voile. C'est ainsi que l'impératrice n'est nommée nulle part dans les versions anciennes; car il est trop évident que *dame Beulybon* du poème anglais du XIVe siècle (v. 151 et 479) traduit simplement *dame belle et bonne* de son prototype français. Desclot la dit fille du roi de Bohême, et il est probable que ce trait remonte au texte latin; il était facile d'y reconnaître Judith, fille d'un duc bavarois. L'empereur dans *Erl of Tolous* est appelé « Dioclétien ». Ce pseudonyme est tout à fait dans le goût du IXe siècle; Paschase Radbert dans son ouvrage à clef désigne Louis le Pieux sous le nom de Justinien. Les deux traîtres ne sont pas nommés. Il était dangereux en effet, avant 838, de désigner trop ouvertement des personnages, tels que Hugues et Matfrid. Un dernier problème et le plus épineux : dans le texte latin, le héros était dit nécessairement *comes Tolosensis et Barcinonensis*, et la première appellation fut peut être exacte, avons-nous dit, entre 835 et 842. Mais pourquoi son nom (*Bernard*), est-il demeuré dans la version française (représentée par *Erl of Tolous*) et a-t-il été remplacé par celui de Raimond Bérenger dans la version catalane? Une raison très suffisante de ce changement serait que ce dernier demeura célèbre en Catalogne, tandis que la mémoire du premier

1. La chose est un peu plus compliquée que l'exposition schématique que je donne. Le roman du comte de Toulouse est une légende de la famille *Gundeberge-Gunhilde* (cf. G. Paris, p. 26-33). Elle existait avant la naissance de Bernard et de Judith. Mais elle a subi profondément l'influence d'un texte *latin du IXe siècle* qui a permis à un narrateur inconnu (XIe-XIIe siècles?), frappé *de ressemblance avec des faits réels*, de la placer dans un cadre historique.

s'était complètement effacée. C'est un fait connu que dans les récits ou anecdotes d'un caractère semi-historique, on éprouve le besoin de rafraîchir le sujet en changeant le nom des personnages. Je me demande si ce n'est pas à un hasard que nous devons la conservation du nom de Bernard dans une des versions. En effet, un des représentants du groupe III donne au héros le nom de *Palanus* où G. Paris (p. 14-15) a reconnu le latin *pala[ti]nus*. Il suppose que la source de ce conte français était écrite en latin[1] et que le héros était désigné en termes vagues par les mots *comes quidam palatinus*. C'est on ne peut plus probable, mais la conséquence que n'a pas vue G. Paris, c'est que ce groupe III ne saurait dériver, comme il le dit (cf. Lüdtke, p. 141, 146, 163), du groupe II (le prototype français du *Erl of Tolous*), où le héros est nommé. Pour cette raison, et d'autres encore qu'on ne peut développer ici, ce groupe III est parallèle au groupe II. Il remonte par un ou plusieurs intermédiaires (étant certainement très remanié) à une source identique à celle du groupe II, sauf que le nom de comte n'est pas prononcé. Il ne l'est pas davantage dans le groupe I (catalan). Pourquoi, dès lors, ne pas joindre III à I pour en faire les deux représentants d'une même version? C'est que la présence dans II et III de l'élément amoureux, inconnu à I, oblige à les tenir pour les deux branches d'une même famille. Il y a une contradiction dont il est difficile de se tirer. Je propose, à titre hypothétique, d'admettre que, dans le récit du IXe siècle, source commune des trois versions, le palatin comte de Toulouse et de Barcelone n'était pas plus nommé que le souverain et l'impératrice, et pour une raison de convenance facile à comprendre. Néanmoins, pour les gens du milieu et encore de la seconde moitié du siècle, il était facile de deviner de qui il s'agissait. Rien de plus simple que d'ajouter dans un manuscrit le nom du *palatinus*. C'est d'un texte ainsi glosé que dériverait le poème français du XIIe au XIIIe siècle dont nous ne possédons plus que la traduction anglaise (*Erl of Tolous*). Les deux autres versions dériveraient au contraire d'un texte où le nom du héros avait été tu discrètement. Quand ce texte où le héros est anonyme fut mis en

1. A vrai dire, G. Paris se contredit, car à la p. 29, il écrit au contraire que le groupe III semble provenir d'une transmission orale où les noms et qualités des deux héros se sont perdus. Mais l'absence de noms propres dans la source commune écrite de ce groupe III permettait tout aussi bien de localiser la légende au gré de la fantaisie des remanieurs.

œuvre, ces allusions étaient devenues impénétrables et le *palatin* fut l'objet d'identifications dues à la libre fantaisie des remanieurs.

En ce qui touche le récit du pseudo-Eudes-Aribert racontant que, en poignardant Bernard sous Toulouse, Charles le Chauve aurait tué son vrai père, je ne pense pas que la source de cette fable soit une chanson de geste (*cantilena*, p. 111) méridionale, mais, avec G. Paris (p. 21, note 3), un récit clandestin du IXe siècle mis en latin, et consulté on ne sait comment au XIVe ou XVe siècle.

A côté de détails romanesques, cette narration renferme en effet des traits véridiques ou tout au moins vraisemblables. On a vu plus haut que Bernard semble avoir été tué en effet sous Toulouse. Chavignon, où le roi est dit avoir tenu un « conventus » peu de mois après le meurtre de Bernard, est un domaine qui fut donné par Charles à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons[1]. Un auteur de la fin du Moyen Age eût pu difficilement connaître cette localité, et il est admissible, au surplus, que Charles ait séjourné dans ces parages quelques mois après le meurtre. On le voit, en effet, à la fin de septembre 844, se diriger de Compiègne, puis de Quierzy, sur Thionville. La route qu'il dut suivre passe assez près de Chavignon. Enfin, je crois possible que Bernard ait été enseveli à Saint-Sernin. Pour mieux dire, il me paraît évident que c'est son tombeau qui a entretenu son souvenir en Toulousain et provoqué la mise en écrit (fin IXe siècle ?) de notes semi-historiques, semi-fabuleuses utilisées par un Languedocien de la fin du moyen âge pour bâtir son petit roman. M. Calmette aurait dû appliquer sa sagacité à éclaircir l'origine de ce texte énigmatique et ne pas se borner à peu de chose près à reproduire les observations, d'ailleurs pleines de sens, de M. Auguste Molinier.

Un dernier reproche : il y a des erreurs de dates, par suite évidemment de fautes d'impression. Ainsi, le mariage de Lothaire et d'Irmengarde est mis en 826 au lieu de 821 (p. 40) ; la mort de Bérenger de Toulouse est de 835 et non de 837 (p. 85). Toutes ces chicanes montreront au moins à l'auteur que j'ai lu son travail avec une attention et un intérêt qu'on n'accorde pas d'ordinaire aux thèses latines.

Ferdinand LOT.

1. En 858, dit un diplôme outrageusement faux. Mais le fait lui-même est certain.

Alf. Doren. — **Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften in mittelalterlichen Italien.** — Berlin, R. Prager, 1903; in-8°, VI-160 p.

La nouvelle étude de M. Doren est sortie de ses recherches sur la draperie de Florence[1]. Ayant constaté dans cette ville l'importance numérique et corporative des tisserands allemands, il s'est demandé si d'autres cités italiennes ne renfermèrent pas également des associations d'artisans d'origine germanique. Sans doute, l'auteur n'a pas fait de recherches dans les archives ailleurs qu'à Florence ou à Sienne, et il n'a même pas eu à sa disposition de recueils de documents spéciaux; néanmoins, les textes qu'il a pu utiliser, soit qu'il les ait réunis personnellement, comme pour les deux villes précédentes, soit qu'il les ait empruntés, pour le reste de l'Italie, à d'autres érudits, lui ont paru suffisants pour tracer une esquisse d'ensemble *(Gesammtüberblick)* de la part contributive des Allemands à la formation de la civilisation italienne au moyen âge. M. Doren prétend simplement fournir une base générale et certaine à des recherches plus détaillées.

Dans son *Introduction* (p. 1-16), l'auteur examine brièvement d'abord l'immigration temporaire : commerciale (Venise), intellectuelle (universités), militaire (mercenaires), religieux (pèlerins et clercs de la cour pontificale). Mais l'Italie ne fit pas que recevoir, elle donna, et dans l'échange qui se produisit alors entre les deux pays, elle l'emporta même de beaucoup en travail civilisateur actif : c'est elle qui est la pionnière de la civilisation. Néanmoins, la vie inférieure et courante permit aux Allemands d' « amortir en partie leur dette de reconnaissance ». Il ne s'agit plus ici d'individus venus volontairement, menant une existence « égoïste » et séparée, mais d'éléments appelés, indispensables, privilégiés, entrés dans l'organisme communal et intéressés à l'existence comme au sort de leur nouvelle patrie.

Le début de cette émigration des Allemands vers l'Italie (p. 17-23, chap. I), remonte à la seconde moitié du XIVe siècle. C'est que vers 1370 se produisit un changement essentiel dans les tendances de l'économie nationale allemande : dans les villes, afflux du peuple des campagnes, dans le plat pays, amoindrissement de la force d'absorption des marchés, diminution du débit des marchandises,

1. Voy. « Le Moyen Age », 1902, p. 233 et s.

formation d'un régime de castes, maîtres d'un côté, compagnons de l'autre. De là, une surabondance relative et une mobilité de la population. En effet, les luttes entre patriciens et plébéiens sont générales : les derniers, vaincus, émigrent avec leurs familles.

En général (chap. II, p. 21-28), il n'y a en Italie presque pas de métiers qui ne comptent des représentants germaniques. Les aubergistes sont nombreux, les industries textiles, celles de l'habillement et aussi de l'alimentation, surtout la boulangerie, renferment une très grande quantité d'Allemands, plus que les métiers du métal et même du bois, malgré la prospérité de ce dernier travail en Allemagne. Au contraire, l'industrie du bâtiment présente dans toutes ses branches un nombre considérable d'Allemands. Les imprimeurs exercent quelque temps une sorte de véritable monopole. Pour le commerce, les petits marchands, épiciers, droguistes ne manquent pas, surtout à à Rome, où ils subviennent aux besoins des pèlerins. A Venise, se rencontrent des porteurs de ballots ou des conducteurs de chariots[1].

Quelques métiers (chap. III, p. 28-44) méritent d'être examinés plus particulièrement. Les imprimeurs et les ouvriers du bâtiment ont avant tout des professions d'émigrants, qui arrivent au fur et à mesure que les demandes se produisent et qui se déplacent même plusieurs fois par an; par suite, ils ne forment pas d'associations. L'imprimerie et la gravure sur bois viennent d'Allemagne. L'afflux des imprimeurs est favorisé par l'amour de la science, infiniment plus grand qu'au nord des Alpes, par l'humanisme, par les rivalités des villes; rivalités qui, en particulier, expliquent les changements fréquents de domicile des intéressés attirés par les concessions de privilèges urbains. Aucune cité qui n'ait ses imprimeurs d'origine germanique, mais surtout Rome, puis Venise. Au sujet de la construction, les Allemands la pratiquèrent d'abord selon le mode de leur pays; plus tard, ils se rendirent indispensables dans l'édification des principaux monuments de toutes les grandes cités; maintes fois on eut recours à eux pour résoudre divers problèmes spéciaux de construction, par exemple : quand il s'agit d'élever la cathédrale de Milan, des ambassades, des lettres de la ville demandent aux magistrats des cités germaniques où l'art est le plus développé des aides de divers ordres. Enfin, les qualités personnelles ou militaires des

1. Les derniers pour le commerce vénitien-alpin.

Allemands les rendent propres à devenir des serviteurs publics ou privés. A Florence, dès le XIVe siècle, la célèbre *Loggia* doit son nom (*Lanzi, Landknechte*) aux troupes de garde germaniques, dont Cosme Ier s'entoura.

Tous ces émigrants se groupent en associations (chap. IV, p. 45-109) : les unes, sans distinction de métier (§ 1), les autres, spéciales à certaines classes de travailleurs (§ 2).

A Trévise, lieu d'étape, au bas des Alpes, apparaît en 1440 une confrérie qui n'eut jamais qu'un objet pieux et humanitaire et qui, dès le XVIe siècle, tombe en décadence. A Gênes, il y a surtout de grands marchands, mais c'est réunis aux autres étrangers que, de 1393 à 1500 environ, les Allemands forment une grande association. Milan renferme plus de Germains qu'aucune autre ville ; seulement on ne sait rien de précis sur eux. A Florence, après la suppression des corporations politiques des tisserands, Allemands et Néerlandais constituent en 1446 une unique confrérie pieuse et charitable qui s'enrichit très rapidement : mais la transformation de la cité de centre industriel en ville de cour, la disparition de l'émigration germanique développent exclusivement son caractère aristocratique, artistique et même flamand. A Rome, les confréries, en tant qu'elles n'ont pas une nature industrielle, se rattachent indirectement aux pèlerinages. Ce sont surtout la confrérie de l'Hôpital de Campo-Santo, depuis 1350, et celle de l'*Anima*, qui remonte peut-être à Avignon et qui est la plus abondamment dotée de privilèges et de biens : chacune s'occupe de l'hospitalisation des pèlerins. Laïques au début, elles deviennent de plus en plus ecclésiastiques; la seconde prend d'une façon croissante un caractère aristocratique.

En second lieu, les unions ouvrières, à l'origine purement religieuses et mutualistes, comme les confréries, acquièrent au cours des temps une nature industrielle et entrent ainsi en conflit avec les associations italiennes d'entrepreneurs ou de travailleurs. Les porteurs de ballots, à Venise, forment une corporation uniquement allemande, agissant comme fonctionnaires de la Fondacca, et sont en nombre limité, par conséquent : ils sont peu connus. Les cordonniers ont une vie corporative très développée : on les trouve à Venise d'abord, où, de 1383 jusqu'en plein XVIIe siècle, ils forment une confrérie purement religieuse et humanitaire, puis en Toscane, à Florence, à Lucques, à *Pise et à Sienne*, où ils n'ont jamais eu, à vrai dire, que

des associations de peu d'importance, parce que ces villes sont uniquement des lieux de passage vers Rome ; ici, une confrérie religieuse très importante se perpétue de 1400 jusqu'à nos jours. Pour les boulangers également, quelques traces d'organisation se manifestent en Toscane, mais leur développement corporatif est beaucoup plus important à Venise et à Rome, où il affecte même une forme économique et sociale. A Venise, c'est depuis le XIVe siècle une association de compagnons, non indépendants, travaillant chez des maîtres vénitiens, avec lesquels ils engagent de nombreuses luttes politico-corporatives, qui entraînent des difficultés avec la ville : c'est que ces boulangers, fournissant le pain aux galères, assurent ainsi un service public et se servent uniquement d'Allemands comme ouvriers, sans qu'on s'explique bien d'ailleurs pourquoi la République écarte systématiquement les travailleurs indigènes. Aussi, en 1419 et en 1542, dans un intérêt public, supprime-t-elle la corporation; de plus, des Lombards remplacent peu à peu les Allemands. A Rome également, se manifeste une opposition entre maîtres indigènes et ouvriers étrangers, mais elle est peu connue ; pareillement à Sienne.

Les tisserands existent à Florence, la ville industrielle par excellence du moyen âge. La forme de l'industrie à domicile, qui caractérise la fabrication du drap, favorise la création d'un élément de travail flottant, parce qu'elle n'exige qu'un petit capital d'établissement et qu'elle trouve son principal avantage économique dans une adaptation facile et rapide aux changements du marché. Les Allemands apparaissent dans la première moitié du XIVe siècle, ils comblent les vides causés par la grande peste (1348), de plus, beaucoup de pèlerins venus pour le jubilé de 1350 restent en Italie, mais c'est surtout à partir de 1380 que, par suite des mouvements révolutionnaires du Nord, les émigrants affluent. Ils remplissent les quartiers de la draperie, sont rarement propriétaires, quelquefois logés par leurs donneurs de travail, qui leur louent l'immeuble, le métier et même le mobilier. Sans aucune fortune, toute leur existence matérielle dépend donc de leur entrepreneur qui, aussi longtemps que cette location n'est pas payée par le travail du locataire, a une certaine garantie contre l'éventualité d'un départ subit. Quelques-uns de ces émigrés se marient ou s'établissent définitivement à Florence, avec leurs femmes et leurs enfants, formant ainsi des « troncs stables », autour desquels se concentre l'élément nouveau et mobile. Le peu que l'on sait de leur vie à tous les repré-

sente comme une population violente, de mœurs déréglées, adonnée à la boisson, souvent pauvre et misérable, réduite fréquemment par ses dettes à la prison.

Le côté caractéristique de l'existence de ces tisserands est, depuis le xve siècle, la formation de leurs associations. Leur origine, leur vie les amènent à s'unir entre eux et contre les indigènes. En 1420, apparaissent deux confréries pieuses et humanitaires, définitivement organisées en 1435 : il est intéressant de remarquer que l'une ne comprend que les Bas-Allemands, l'autre les Hauts-Allemands. Leurs rapports avec la corporation des entrepreneurs, l'*Arte della Lana*, sont variables. Depuis 1458, on n'entend plus parler d'elles. Leur vie intérieure est peu connue : on devait leur laisser extrêmement peu de liberté. Leur organisation ne paraît d'ailleurs présenter rien de particulier. Au point de vue purement social, un document de 1436[1] nous donne de précieux renseignements sur une « Gesellscap » de tisserands de Flandre, Brabant et Hollande. Mais ces occupations plus ou moins familiales ne leur suffisent pas : ils se préoccupent aussi de questions économiques. Ils veulent, en restreignant la quantité de l'offre, améliorer leur salaire journalier. Il semble qu'un mouvement, resté assez obscur, ait éclaté en 1443. L'*Arte della Lana* prit des mesures limitant les droits de réunion et d'administration, ce qui brise absolument les associations, d'autant mieux qu'à partir de 1350 l'afflux des Allemands diminue.

Les tisserands de lin, laine ou coton, à Rome et à Venise, sont peu connus.

L'origine locale des travailleurs (chap. v, p. 110-111), est difficile à préciser. Les Hauts-Allemands restent plutôt au débouché des Alpes; les Flamands et les Allemands dans l'Italie centrale ; à Rome, les deux éléments se balancent.

La situation de ces immigrés dans leurs villes de résidence (chap. vi, p. 111-122), dépend de la politique de l'autorité urbaine à leur égard. Au fond, elle est à la fois, par une double tendance opposée, hostile et amicale. D'une part, la ville est une union fermée. A Florence, on exclut les étrangers de l'administration, parce que n'étant pas liés à la cité par des possessions immobilières, « ils n'ont aucun amour pour elle, et par suite rempliraient mal leurs fonctions » ; au point de vue

1. *Publ. Anhang II, p. 135-140.*

corporatif et financier, ils sont traités séparément; enfin, on peut les expulser sans autre forme de procès. Mais, d'autre part, ces communes ne sont pas absolument closes : leur conduite se règle en général selon le traitement de réciprocité, d'après la façon d'agir des étrangers à l'égard des indigènes. Il faut aussi développer le commerce en favorisant les marchands du dehors : aux idées corporatives étroites s'oppose donc le commencement de la raison d'État que le pouvoir même soutient le plus souvent avec une énergie toute particulière. Les petits États vont d'autant plus loin dans cette voie que chacun cherche à éclipser son voisin, à devenir un « microcosme ». Au besoin, des commissions sont chargées de favoriser et de retenir les travailleurs à n'importe quelles conditions. Ce sont « les débuts du mercantilisme de l'état absolu ».

Une courte conclusion (p. 120-122) termine cette étude.

Elle est suivie (p. 123-157) de deux annexes comprenant 27 regestes ou documents relatifs aux tisserands de drap florentin (1398-1605).

Tout d'abord, deux simples remarques, dont l'une typographique. Pourquoi les citations ou extraits ne sont-ils jamais placés entre guillemets? L'absence de ces signes est assez incommode. L'autre remarque porte sur un point d'histoire : M. Doren, par pure inadvertance, paraît rajeunir d'un siècle la Cockerulle d'Ypres (p. 85).

M. Doren s'est acquis par ses précédentes études trop d'autorité dans le domaine de l'histoire économique pour que tout travail de lui ne soit pas digne d'attention. Dans le cas présent, les ouvrages similaires antérieurs de l'auteur, quelques recherches d'archives, une connaissance parfaite des textes imprimés comme de la bibliographie le trouvaient mieux préparé qu'aucun autre à traiter ces questions d'organisation corporative : aussi des ressources documentaires, même limitées, lui ont-elles fourni, en particulier sur Florence, qu'il connaît si bien, la matière d'un intéressant ouvrage. Il est même d'autant plus louable, que M. Doren, on ne saurait l'oublier, est le premier à étudier un sujet de cette nature pour l'ensemble de l'Italie. Évidemment, selon sa propre remarque, l'auteur n'a nullement prétendu épuiser la matière : cette esquisse originale n'en demeurera pas moins, en raison surtout de ses idées générales, une base sérieuse pour des monographies plus développées.

Georges Espinas.

E. Roy. — **Études sur le théâtre français au XIVe siècle. Le Jour du Jugement, mystère sur le grand schisme,** publié pour la première fois d'après le manuscrit 579 de la Bibliothèque de Besançon et les mystères Sainte-Geneviève. — Paris, E. Bouillon, 1902; in-8°, VIII-268 p.

Le volume que nous analysons aujourd'hui fait suite à un autre, précédemment paru, et dont nous avons parlé il y a quelque temps. M. Roy prétend combler la lacune qui existe dans l'histoire du drame religieux au moyen âge en s'aidant de textes négligés jusqu'ici. « Ces *mystères* proprement dits, j'entends les drames bibliques ou évangéliques, ont dû suivre leur développement régulier à côté des *miracles* des saints et de Notre-Dame, mais quand se sont-ils rapprochés d'eux et comment à la paraphrase des textes sacrés ont-ils ajouté la naïve représentation de la vie réelle et l'amusante diversité des tableaux de mœurs populaires? Comment des drames, tels que l'*Adam* ou la *Résurrection* anglo-normande, de mérite très inégal, mais tous deux d'une simplicité hiératique, sont-ils devenus les amples mystères d'Eustache Mercadé et de Raoul Gréban, ou simplement les mystères du manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève publiés par Jubinal, qui sont déjà surchargés de diableries et de scènes comiques ou réalistes? » Telle est la question que se pose M. Roy; l'un des textes inédits sur lesquels s'appuie M. Roy pour la résoudre est le *Mystère du Jugement* de la bibliothèque de Besançon. Il n'était pas inconnu : dès 1739, Bernard de Montfaucon l'avait signalé dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. II, p. 1191, et beaucoup d'autres après lui; mais il restait à le publier, à essayer d'en déterminer la date, l'origine, les sources, à marquer sa place dans l'histoire du théâtre français.

« Le manuscrit 579 de la bibliothèque de Besançon est un volume in-4°, écrit sur parchemin (haut. 252, larg. 180 millim.), de II-74 ff. Il contient deux ouvrages : 1° le Mystère « dou Jour dou Jugement, 2° le Testament de Jean de Meung ». Il est écrit en minuscule gothique, renferme actuellement 88 miniatures, toutes sur fond d'or bruni, 4 feuillets ont disparu.

Voici tout d'abord l'analyse du *Mystère du Jugement* renfermé dans ce manuscrit et publié par M. Roy. En tête, un texte de Daniel, souvent employé dans les sermons sur la Résurrection et le Jugement,

Evangilabunt omnes alii ad vitam, alii ad opprobrium. Le prêcheur paraît d'abord sur la scène; il réclame la bienveillance et l'attention des spectateurs; puis il rappelle la création d'Adam et d'Ève, leur faute qui pèsera sur tous leurs descendants, le Déluge, la venue du Christ: ce Christ reviendra un jour, ressuscitera les morts et les fera paraître devant lui, séparera les bons des méchants, qui seront damnés à tout jamais. Mais, avant ce retour du Christ sur la terre, l'Antéchrist y aura paru, que chacun soit sur ses gardes :

Quar qui en Entrecrist croira
En enfer le puant cherra.

Après le « sermon » paraît Satan. Il se réjouit de la corruption présente du monde. Avant le jugement dernier, il faut qu'un diable se fasse homme, aille à Babylone et

Que il gise à une femme
Qui soit plainne de tout diffame,

dont il aura un fils. Ce fils sera l'Antéchrist, il abusera les peuples, « par dons et par faux preschemens », par des miracles, et ressuscitera les morts. Tous les démons : Baucibuz, Pluto, Angingnart, Bélial, Foule, Agrapart, Hazart, Le Matan, Rapillart approuvent le projet de leur maître. Angingnart quitte l'enfer, accompagné d'Agrapart, et se rend à Babylone. Déguisé en « jouvencel », il aborde une courtisane, lui demande si elle est juive ou chrétienne; elle lui apprend qu'elle est juive et hait les chrétiens. Emmené par elle, il lui révèle bientôt qui il est, lui annonce que de leur union naîtra un fils, l'Antéchrist, qu'il détruira la chrétienté, puis il retourne vers Agrapart. Tous deux rentrent aux enfers, où la joie est grande et se manifeste par une danse générale de tous les démons. La courtisane se lamente, réconfortée cependant à la pensée que son fils,

Doit estre
Plus puissans que hons nez n'a nestre
. . . . . .
Par li yert crestienté moirte
Et Juif seront relevé.

Aidée de la « damoiselle » qui l'exhorte dans ses douleurs et lui promet l'aide de Mahomet, elle rentre chez elle et bientôt met au monde un fils. Les diables se réjouissent à cette nouvelle. L'un d'eux, Arsart, se rend auprès de la mère, la félicite et lui conseille d'instruire l'enfant dans les « arz ». Un ange ordonne aux prophètes Énoch et

Élie de quitter le paradis et de descendre sur terre: ils y trouveron le martyre et la mort, mais ressusciteront. Ils s'acquittent de leurs missions, annoncent la venue prochaine de l'Antéchrist, les miracles qu'il accomplira, sa grande puissance : qu'ils prient souvent Dieu et ne se laissent point induire en tentation. L'Antéchrist paraît, il est accompagné de Satan qui lui donne conseils et instructions. Satan parti, l'Antéchrist commence sa prédication; il rend la vue à un aveugle, les Juifs sont enthousiasmés ; sur la proposition d'Aunès, on frappe une monnaie à son image; tous, à ce qu'annonce le crieur Pluto, même les plus hauts barons, devront la porter en évidence, sous peine de mort.

L'Antéchrist guérit un lépreux, qui adore sa puissance et honnit la loi de Jésus. Arrive un évêque mauvais : il dit à l'Antéchrist que s'il ressuscitait un homme bon, sage, charitable aux pauvres, mort il y a dix ans, tout le monde croirait en lui : le mort est ressuscité et va à la ville proclamer les louanges de l'Antéchrist. Les dix rois de la terre, Dagobert, Malabrun, Ysouart, Fiérabras, Accopart, Audouart, Loriquaire, Arrouflart, Angoulant, Maillefer entrent en scène, se racontent tout ce que la renommée publie de l'Antéchrist, puis se rendent vers lui pour l'interroger; ils reconnaissent qu'il fait des miracles, mais lui reprochent de n'aimer que les pauvres ; quatre mendiants arrivent à ce moment même, l'Antéchrist leur donne richesse et joie ; les rois les uns après les autres lui rendent alors hommage. Des juifs amènent devant lui, en les couvrant d'injures et d'outrages, Énoch et Élie ; il les livre aux bourreaux qui les tuent. Mais les bourreaux s'effrayent: la terre a tremblé, l'Antéchrist leur reproche leur sotte frayeur et ordonne à ses chevaliers de lui amener le pape; ils partent, avec l'assentiment de l'empereur et ramènent bientôt le pape et les cardinaux. Le pape ne se laisse pas effrayer, mais exhorte son ennemi au repentir ; celui-ci le fait emprisonner, les cardinaux renient la foi chrétienne, vont partout prêcher la doctrine de l'Antéchrist et reviennent bientôt annoncer son triomphe par toute la terre.

Mais voici que du haut du ciel un ange rappelle au paradis Énoch et Élie. Un chrétien qui n'avait pas abandonné sa foi a vu le miracle ; le juif Morsez veut l'empêcher d'en témoigner, mais Malaquin vient annoncer à l'Antéchrist que ceux qu'il avait fait tuer sont « relevés de mort » et *que le Christ* a déjà retrouvé au moins deux *mille de ses fidèles. L'Antéchrist* affirme que cette prétendue résurrec-

tion n'est qu'une ruse inventée par lui pour éprouver ses partisans. Cependant saint Jean l'Évangéliste remet aux anges les fioles de la vengeance divine; sur l'ordre de Dieu, ils les versent sur le monde; les miracles de l'Antéchrist sont anéantis; le ressuscité, qu'animait l'esprit du démon Baucibuz, retourne au néant; l'aveugle redevient aveugle, le lépreux redevient lépreux. Désespérés, les démons se préparent à livrer à Dieu une bataille décisive, avec l'aide des « Jaïans » et des « Jupians » (ici, lacune d'un feuillet); les rois se repentent et prient « sainte Marie la belle » de faire leur paix avec Dieu. Dieu en personne annonce que la fin du monde est proche, et que, lassé des crimes des hommes, il va ressusciter les morts et procéder au Jugement dernier. Les Chérubins, les Séraphins, les Apôtres y compris Judas Machabée, tous remplis de frayeur, viennent supplier la Vierge d'intercéder en leur faveur auprès de Jésus (ici, lacune d'un feuillet). La Vierge écoute leur prière et intervient auprès de Dieu, qui les rassure, puis ordonne à saint Jean-Baptiste d'aller consommer la ruine du monde et de le mettre « en feu et en flame », puis aux quatre évangélistes d'aller « corner » par toute la terre pour réveiller les morts.

Les morts sortent de leurs tombeaux. On voit apparaître successivement un évêque, une abbesse, le roi Agoulant, un bailli, un prévôt, un avocat, une reine, un avaricieux, un usurier, sa femme, sa servante, son enfant, qui tous, pleins de terreur, confessent leurs fautes. Dieu reproche à l'usurier sa dureté et le livre aux démons. Viennent encore un évêque et une prieure (ici, lacune d'un feuillet). Les démons emmènent les damnés; les élus, sur l'invitation de saint Paul, chantent le *Te Deum* « à hautes allenées ».

Ce mystère compte, dans son état actuel, 2438 vers : il devait donc, dans son intégrité, en renfermer 3000, la représentation n'en devait pas durer plus de deux ou trois heures. D'après les miniatures du manuscrit, M. Roy en reconstitue le décor fort ingénieusement et avec beaucoup de sûreté. La valeur littéraire de l'œuvre n'est pas supérieure à celle des œuvres du même genre écrites soit au XIVe, soit au XVe siècle, c'est-à-dire qu'elle est la médiocrité même. Mais la pièce est assez habilement agencée et assez vivement menée. La conception dramatique est sensiblement la même que dans les *Mystères sainte Geneviève*. Le ton général est grave; il y a des intermèdes comiques remplis par des Juifs ridicules et odieux, jouant le rôle de bourreaux, et par des diables ; ces derniers sont fort nombreux, — il

y en a neuf, soit un de plus, comme le note M. Roy, que dans la *Passion* de Greban. La peinture des mœurs contemporaines occupe une grande place, et l'auteur s'efforce d'être aussi réaliste que cela lui est possible.

Comment dater ce texte inédit? C'est sur ce point que s'est surtout exercée la perspicacité de l'éditeur du *Mystère du Jugement*. Il étudie d'abord les sources de l'œuvre inédite qu'il publie. Elles sont de deux sortes, les unes sacrées, les autres profanes. Parmi les premières, il faut citer divers passages de l'Évangile de saint Matthieu et de l'Apocalypse de saint Jean, la deuxième épître de saint Paul aux Thessaloniciens, mais « l'auteur de ce mystère s'est surtout inspiré du plus célèbre des traités sur l'Antéchrist, du « livret » qui fut composé vers 954 par le Franc-Comtois Adson, abbé de Montier-en-Der, à la prière de la reine Gerberge, femme de Louis d'Outremer. Ce traité, vulgarisé par de nombreuses traductions françaises, avait fini par entrer en partie dans les ouvrages élémentaires d'éducation ou d'enseignement comme le *Dialogue du père et du fils* (Bibliothèque nationale, n° 4338 ms. fr. n. a., p. 90 et suivantes), sorte de catéchisme par demandes et réponses, et nous retrouverons sa trace jusque dans les Mazarinades ». Il connaît aussi les œuvres de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin, le *Lucidaire* d'Honorius d'Autun, les *Moraux* de saint Grégoire le Grand sur Job, le livre sur les *Périls des derniers temps*, « livre deux fois brûlé (en 1256 et en 1389) et toujours populaire du Franc-Comtois Guillaume de Saint-Amour ». Parmi les sources profanes, M. Roy cite le roman de *Merlin, Agolant* ou *Aspremont*, et pense que son auteur a pu s'inspirer aussi du *Roman du triacle et du venin*. Le style et la versification rappellent de très près les *Mystères Sainte-Geneviève*. Si l'on compare le texte de ces derniers et celui du *Jour du Jugement*, « on ne tarde pas à noter des coïncidences de rimes, d'expressions, de vers, de passages entiers ; en d'autres termes, ces coïncidences sont des réminiscences et supposent l'imitation d'un côté ou de l'autre. M. Roy cite un certain nombre de vers du *Martyre saint Étienne*, de la *Conversion de saint Denis*, du *Martyre de saint Pierre et de saint Paul*, de la *Nativité de N.-S. J.-C.*, du *Geu des trois Roys*, de la *Passion de Notre-Seigneur*, — ceux-ci extrêmement nombreux, — et il met en regard les vers du *Jour du Jugement* qui les rappellent: la conclusion *s'impose, surtout* en ce qui concerne les rapports

entre la *Passion* et notre mystère, l'un des deux a été imité de l'autre, disons mieux, a été en de nombreux endroits copié sur lui.

Après avoir étudié les sources, M. Roy examine les mystères mimés et les drames composés dans divers pays sur l'Antéchrist et le Jugement dernier. En France, le Jugement dernier a été souvent représenté dans les mystères mimés soit aux entrées des princes, soit à la procession de la Fête-Dieu. Le Jugement dernier fit le sujet de plusieurs drames, en particulier d'un *Jugement général* rouergat, publié par MM. A. Jeanroy et H. Teulié dans leurs *Mystères provençaux du XVe siècle*, et d'un *Jugement de Dieu* inédit, plusieurs fois représenté à Modane (Savoie), qui expose en trois journées le règne de l'Antéchrist, la fin du monde, le jugement, et dont M. Roy nous promet la publication prochaine. En Allemagne, l'œuvre dramatique la plus importante sur l'Antéchrist est un drame liturgique du XIIe siècle, écrit en vers latins rythmiques, le *Ludus Paschalis de Antechristo*, il célèbre la gloire du Saint-Empire romain et le triomphe de l'Église universelle. Les érudits allemands y ont retrouvé l'écho des querelles de l'empereur Frédéric Barberousse avec le roi de France Louis VII et le pape Alexandre III, et ils sont parvenus, après une longue suite de recherches et d'éditions successives, à placer la pièce très vraisemblablement aux environs de l'année 1160. On peut même aller plus loin, ajoute M. Roy, et essayer de prouver, par un texte nouveau, que ce « drame pascal » a dû être représenté avant Pâques. Après avoir analysé d'autres œuvres encore jouées en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Portugal, dans les Pays-Bas, M. Roy est amené à conclure que toutes ces œuvres s'inspirent d'un fonds commun, mais qu'il y a dans le *Jour du Jugement* un certain nombre de détails qui lui sont propres et qu'il n'a retrouvés ni dans les sources minutieusement étudiées, ni dans les autres œuvres écrites sur le même sujet et qu'il a longuement passées en revue. Ces détails sont peu nombreux, il le reconnaît lui-même. « Ce sont, dit-il, quelques allusions aux hymnes du temps pascal ; » c'est la mention de la lecture faite, le matin même, d'un évangile de la Passion (v. 1319) qui paraît indiquer que la représentation du mystère a dû avoir lieu, après un office, aux environs de Pâques ; c'est une coalition de princes aux pseudonymes bizarres, *tous feudataires* de l'Antéchrist, contre un pape, et l'entrée de « l'empereur » *dans cette coalition*, marquée comme un fait tout récent

(v. 1241). « Ces allusions, M. Roy l'avoue, sont obscures et très longues à déchiffrer... mais leur obscurité même est voulue et d'autant plus intéressante à débrouiller. » Tout comme les savants allemands ont vu dans le *Ludus Pascalis de Antechristo* un drame religieux tout plein de tendances politiques, de même M. Roy voit dans le *Jour du Jugement* « l'histoire allégorique d'un épisode du grand schisme ». Il voit dans les noms étranges que portent les acteurs des pseudonymes cachant des personnages réels : Dagobert est pour le roi de France, Charles VI, Audouart ou Édouard le roi d'Angleterre, Loricart l'empereur Wenceslas; le pape, c'est Benoît XIII, et notre mystère a été inspiré par l'alliance conclue à Reims, en mars 1398, entre Charles VI et Venceslas contre Benoît XIII. D'autre part, les Juifs qui avaient prospéré sous le règne de Charles V et grâce à sa protection ont senti l'animosité publique se manifester et ne cesser de grandir contre eux dès le début du règne de Charles VI; or, la haine des Juifs est visible dans notre drame : il a donc « certainement été composé la veille ou le lendemain d'un arrêté royal d'expulsion ». Bannis de France par lettres patentes du 17 septembre 1396, les Juifs n'en étaient pas tous immédiatement sortis; aussi le 31 janvier 1397, la sentence est renouvelée; ils quittent alors la France et se réfugient pour la plupart à Avignon. Les costumes des acteurs, tels qu'ils sont figurés dans les miniatures du manuscrit, fournissent à M. Roy une indication nouvelle; ils sont très variés, « et cette variété permet d'hésiter entre la première et la seconde moitié du règne de Charles VI, mais seulement entre ces deux périodes »; on peut aller plus loin et affirmer que ces costumes sont antérieurs à 1417 : c'est à cette date en effet que la reine Isabeau de Bavière met à la mode « les cornes merveilleuses hautes et larges » dont parle Juvénal des Ursins; toutes les femmes en portaient « et avoient de chaque côté au lieu de bourrelets deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent du côté et se baissassent »; or, aucune femme n'est représentée dans les miniatures du manuscrit portant ces « cornes merveilleuses ». Serrant de près et coordonnant toutes les données précédentes, s'appuyant d'autre part sur l'indication donnée par le vers cité plus haut et d'après lequel elle n'a pu être jouée qu'un vendredi saint, M. Roy arrive, par une série de déductions *très étroitement et très ingénieusement* enchaînées, à conclure

que le *Jour du Jugement* a été représenté dans la journée du vendredi saint, 5 avril 1398 (nouveau style), après l'office du matin.

L'examen de la langue confirme ces faits acquis. L'auteur du mystère fait encore assez généralement la distinction du cas régime et du cas sujet. Mais ce qui frappe surtout, c'est la confusion des règles, qui est précisément la caractéristique de la fin du XIVe siècle et du début du XVe. Toutes les particularités de phonétique, de morphologie, de syntaxe, de versification, sont notées soigneusement par M. Roy : son étude l'amène à reconnaître dans son texte « le français commun de l'Ile-de-France, avec un mélange très faible de traits champenois et picards ». Le mystère a donc été écrit sur les confins de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne, dans le Vermandois ou le Valois, peut-être dans le Rémois.

Quelle est maintenant la place du *Mystère du Jugement* dans l'histoire du théâtre en France ? Car c'est là le point capital de l'étude de M. Roy. Par la forme dramatique, il est tout à fait semblable, nous l'avons vu, aux *Mystères sainte Geneviève*. De plus, entre plusieurs de ces derniers, surtout le *Mystère de la Passion*, il y a des ressemblances nombreuses et textuelles. Or, « on peut admettre que si les provinciaux vont volontiers chercher des modèles à Paris, la réciproque est, sinon impossible, du moins inégalement vraie. Appliquons ce raisonnement au *Jour du Jugement*, lequel est un mystères de province et d'une province assez éloignée de Paris. Des rapprochement textuels de cette pièce et de la *Passion Sainte-Geneviève* on est forcé de conclure que cette *Passion* est bien antérieure au *Jugement* provincial qui s'est inspiré d'elle. D'autre part, — et ceci résulte non seulement du livre de M. Roy dont nous parlons dans cet article, mais de celui qui l'avait précédé et dont nous avons déjà rendu compte, — cette *Passion* est bien celle que jouaient les confrères de Paris en 1398 à Saint-Maur et antérieurement à Paris. Enfin, en déterminant comme il l'a fait, la date exacte du *Jour du Jugement*, M. Roy rejette en avant la *Passion* et les autres pièces du recueil de Jubinal ; il les reporte au XIVe siècle, alors qu'on les avait jusqu'ici datées du XVe.

On voit quelle est l'importance de la conclusion à laquelle aboutit l'auteur. Cette conclusion sera-t-elle définitivement acceptée ? Il faut, pour se prononcer, attendre la fin des études de l'auteur ; reconnaissons dès maintenant l'ingéniosité de son argumentation, louons dans son livre les mêmes qualités d'érudition précise et solide que nous

avons louées dans son livre sur la *Comédie sans titre*. L'auteur nous annonce comme prochaine la suite de ses études sur le théâtre français du XIVe siècle : c'est seulement lorsque ces études seront terminées qu'il sera possible de voir si les conclusions de l'auteur doivent rester définitivement acquises à la science. Ses travaux, tout remplis d'idées et de faits, seront matière à de fécondes discussions d'où jaillira la vérité.

Le texte du *Jour du Jugement* est publié avec le plus grand soin, les leçons inintelligibles du manuscrit sont toutes très ingénieusement corrigées par l'éditeur. Le volume se termine par une table des noms propres qui se trouvent dans le Mystère, et par un glossaire, où les mots qui ne se trouvent pas dans le Dictionnaire de Godefroy sont marqués d'un astérisque : on ne sera sans doute pas mécontent que nous les citions ici : *aoffrir* = offrir ; *bisme* = abîme ; *clergié* = les corporations de clercs, les prêtres ; *fluves* = fleuve ; *freite* = brisée ; *hereux* = furieux, impitoyable ; *d'inqui* = de là ; *Jupians* : « le mot, altéré pour la rime *crestiens* est évidemment *Jupin* qui au XVIe siècle (cf. *Satyre Ménippée*, Harangue de Roze, « friponniers, juppins », et Rabelais, l. III, ch. XII, « ce beau Jupin », signifie *polisson* et que l'on rattache d'ordinaire au verbe *juper*, crier. Le contexte du Mystère paraît indiquer qu'il s'agit plutôt de dieux païens, des *Jupians* ou Jupiters, dont le nom sera devenu préjoratif ; *maigre* = recroquevillé par le feu, *malaingne* = lèpre, *quasser* les commandements = enfreindre ; *renté* = riche, heureux ; *tacres*, mot altéré pour rimer avec *arcediacres*, à la place de *take*, plaque ou contre-cœur de cheminée, manque avec ce sens dans Godefroy ; *veesses*, pour rimer avec richesses, au lieu de *veïsses*, de *veoir* ; *voez*, pour *veez*, monosyllabe de *veoir*.

Gaston ROUSSELLE.

Joseph COMBET. — **Louis XI et le Saint-Siège** (1461-1483). Paris, Hachette, 1903 ; in-8°, de XXVIII-320 p.

Grâce surtout aux documents conservés dans les Archives italiennes[1], M. C. a pu étudier, dans leur ensemble et dans leur détail,

1. M. C. a tiré un excellent parti des dépôts italiens. Il aurait pu cependant, je crois, utiliser davantage la *Collection Podocataro*, à Venise (Bibliothèque Saint-Marc et Archives d'État). En ce qui concerne Rome, il eût été bon de

les relations de Louis XI et du Saint-Siège. Cette étude, très consciencieuse et très solide[1], présente un intérêt double, car elle touche, à la fois, à l'histoire intérieure et à la diplomatie. Au point de vue intérieur, une question domine les relations de la couronne et de la papauté, à savoir les rapports du clergé de France et de la Curie, les rapports de l'Église et de l'État. A l'extérieur, ce qui en est cause, c'est l'équilibre toujours instable de l'Italie et l'accroissement de l'influence française au delà des Alpes. En traitant avec le pape, le roi traite en même temps avec le chef spirituel du clergé français et avec un prince temporel italien. De là l'extrême difficulté, mais aussi l'extrême importance du rôle assumé par Louis XI vis-à-vis de Rome.

Au point de vue ecclésiastique, le problème se trouve posé sur le terrain de la Pragmatique de Charles VII. Or, par tempérament, Louis XI est l'adversaire de la Pragmatique: il s'est déclaré contre elle avant l'avènement ; dès le premier jour du règne, il travaille à la détruire. Dans cette partie pour ainsi dire négative du programme, le roi peut compter sur la complicité de la papauté. Mais il importe de substituer au régime de la Pragmatique un nouveau régime, et dès lors, le conflit se trouve nécessairement ouvert entre le chef de l'Église et le chef de l'État, puisque aussi bien leur conduite procède de préoccupations contradictoires. L'abolition de la Pragmatique, résultat d'une collaboration rapide entre Louis XI et Pie II, devient donc le point de départ de négociations longues et laborieuses, compliquées de tous les détours de la politique italienne. M. C. nous guide avec beaucoup de lucidité et de sûreté dans le dédale des légations et des ambassades. Surtout, il nous rend parfaitement compte de l'influence décisive qu'exercent, à certains moments, sur l'attitude du roi, les péripéties de la lutte à l'intérieur. C'est ainsi que la Ligue du Bien public oblige Louis XI, d'abord très intransigeant, à s'incliner momentanément devant Paul II. Bientôt le procès de Balue amène un nouveau conflit. Cette fois, les prétentions rivales de la couronne et du Saint-Siège aboutissent à un compromis, le concordat d'Am-

faire observer que les Minutes de brefs, aux archives du Vatican, sont fréquemment en déficit, antérieurement à Jules II. Une partie des archives pontificales, pour le dernier quart du xve siècle, se retrouve justement à Venise, dans la *Collection Podocataro*.

1. Voici une rectification de détail : p. 121. il est question de Jean de Villers, évêque de Lombez ; or, le véritable nom du personnage est Jean Billières-Lagraulas, ainsi que le prouve sa signature.

boise (1472). M. C. analyse avec beaucoup de sagacité les articles de ce grand acte et montre que, s'il fait en apparence la part égale entre le pape et le roi, des restrictions habilement ménagées rompent, en réalité, l'équilibre au profit du Saint-Siège. Le concordat de Louis XI n'a donc été, en somme, qu'un premier recul de la Curie : il prépare et annonce le concordat plus durable de François Ier.

Pendant la seconde moitié du règne, Louis XI entreprend, comme on sait, de mettre en échec la papauté en France même. Sur le conflit relatif à Avignon, M. C. apporte un utile complément à l'ouvrage spécial de M. Rey[1], à l'aide des document qu'il a trouvés au delà des Alpes.

La politique proprement italienne de Louis XI a déjà donné lieu à bien des travaux[2]. M. C. y ajoute une contribution fort appréciable. Avec la fougue qui caractérise, en tous les domaines, ses premiers actes, Louis XI appuie tout d'abord vigoureusement une tentative de restauration des Angevins à Naples. Joué par Pie II et d'ailleurs très occupé à réparer dans son propre royaume ses propres maladresses, il doit se résigner à observer pendant plusieurs années l'expectative. A cette sagesse forcée, il gagne la précieuse, mais incertaine alliance des Sforza. Mais Louis XI laisse toujours en suspens la question napolitaine, non pas simplement, comme on l'a cru, parce qu'il veut jouer du péril angevin à la cour de Ferrand, mais parce qu'il compte toujours chasser les Aragonais de l'Italie. Cette arrière-pensée, tantôt cachée, tantôt trahie, paralyse l'influence française, même à l'heure la plus favorable[3]. A la fin du règne, elle devient de plus en plus dominante. Dans le conflit romano-florentin, Louis XI, qui sent la question napolitaine en jeu, prend une attitude telle que son intervention armée semble imminente (1479). En 1481 et 1482, l'éventualité d'une expédition française contre Ferrand est sérieusement envisagée, si bien que la candidature de la maison de France au trône de Naples est posée devant la diplomatie européenne au moment précis où la maladie

1. Rey, *Louis XI et les États pontificaux de France au XVe siècle* (extrait du *Bull. de l'Académie delphinale*, 5e série, t. XII). Grenoble. Allier, 1899, in-8°. Cf. moncompte rendu, *Moyen Age*, année 1900, p. 397.

2. On sait que l'ouvrage capital est celui de Paul-Michel Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise*. Paris, 1896, 2 vol. in-8°.

3. J'ai eu l'occasion de donner moi-même des exemples qui me paraissent caractéristiques dans mon livre *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane* (Toulouse, Privat, 1903, in-8°), notamment p. 287 et suiv., p. 302 et suiv., p. 337 et suiv.

vient interdire à Louis XI toute action énergique et lui imposer une dernière fois la sagesse[1].

C'est un des mérites de M. C. que d'avoir compris à quel point la politique de Louis XI évoluait dans le sens des guerres d'Italie. Après avoir constaté l'impression causée de l'autre côté des Alpes par la disparition de celui qui laissait sa couronne au futur conquérant de Naples, M. C. ajoute : « Mais Louis XI n'en fut pas moins en réalité le véritable promoteur des guerres d'Italie ; sans ses embarras intérieurs, il les eût entreprises et conduites avec plus de décision, d'esprit politique, de sagesse que ses successeurs. » Il faut louer hautement l'auteur de ces lignes de ne pas s'en être laissé imposer autant que bien d'autres par le Louis XI de convention, toujours pondéré et maître de lui, répugnant à toute aventure, précurseur de Richelieu dans la politique des frontières naturelles. M. C. est vraiment sur le chemin de la vérité historique, car il faudra bien se résigner un jour à juger équitablement la dupe de Péronne, l'ouvrier inconscient de la grandeur austro-espagnole, le tyran fantasque de Plessis-les-Tours. Fort de l'impartialité des documents diplomatiques, le futur historien de Louis XI cessera, sans doute, de payer à la mémoire de son héros la dette de reconnaissance contractée jadis par le sire d'Argenton.

J. CALMETTE.

BENOÎT XII. — **Lettres communes analysées d'après les Registres dits d'Avignon et du Vatican**, par J.-M. Vidal, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, professeur au grand séminaire de Nice. 2e fascicule. — Paris, Fontemoing 1903; in-4°, 276 p.

Il y a quelques mois à peine, le *Moyen Age* signalait le haut intérêt historique de cette publication. Il indiquait l'extraordinaire surabondance de cette source de documents mise à la portée des travailleurs qui n'ont pas la bonne fortune de pouvoir explorer les Archives Vaticanes. Il exprimait le vœu de posséder à bref délai la suite de cet ouvrage depuis longtemps attendu. La prompte apparition du second fascicule permet de croire que ce désir a été compris.

1. Cette dernière période de la politique italienne de Louis XI est fort bien *étudiée par M. C., qui utilise* les brefs de Sixte IV, jusqu'ici négligés.

En s'affranchissant de la lenteur traditionnelle qui semble avoir été jusqu'ici la règle de ce genre de publications, M. l'abbé Vidal aura un titre de plus à la reconnaissance du monde savant.

Le fascicule II complète le tome I des *Lettres communes de Benoît XII*. Il embrasse la deuxième et la troisième année du pontificat et comprend 2.746 pièces.

Nous ne répéterons pas ce qui a été dit déjà du plan et de la méthode adoptés par M. l'abbé Vidal. Notons toutefois que la série des chapitres composant le 1er fascicule se retrouve dans le 2e augmentée de quelques articles nouveaux: *Litteræ de Curia; litteræ cardinalium a latere legatorum; indulta cardinalibus concessa*.

Sous ce dernier titre, qui ne se trouve que dans les lettres de la deuxième année, sont analysés les indults autorisant les cardinaux titulaires d'archidiaconés et, en cette qualité, obligés aux visites canoniques qui étaient la principale obligation de leur dignité, à se faire suppléer pour l'accomplissement de ce devoir.

Le groupement de ces privilèges permet d'avoir une idée de l'abus de la pluralité des bénéfices parmi les membres du Sacré Collège. On sait que l'une des premières préoccupations de Benoît XII à son élévation sur le siège de Saint-Pierre avait été de révoquer les commendes et les grâces expectatives accordées avec une regrettable prodigalité par ses prédécesseurs. Il avait toutefois fait une exception en faveur des cardinaux. On peut voir combien ils en ont usé largement, et encore n'est-il ici question que des seuls archidiaconés, sans compter les canonicats et autres bénéfices dont les membres de la Cour romaine étaient abondamment pourvus. Pour ne citer qu'un seul exemple, le cardinal Raimond de Sainte-Marie-la-Neuve ne possédait pas moins de sept archidiaconés, dont quatre en France : à Sens, Soissons, Angers et Mende.

E. CHARTRAIRE.

Paolo SAVJ-LOPEZ et Matteo BARTOLI. — **Altitalienische Chrestomathie, mit einer grammatischen Uebersicht und einem Glossar.** — Strasbourg, Trübner, 1903; petit in-8°, VIII-214 p.

Quiconque s'occupe de philologie italienne a plus ou moins pratiqué la belle *Crestomazia italiana dei primi secoli* de M. Ernesto Monaci, dont deux fascicules ont paru (1889 et 1897), et dont le troisième, qui

doit contenir, notamment, une grammaire et un glossaire, est vivement désiré. C'est un recueil tout à fait analogue que celui que nous annonçons, mais qui toutefois ne fera pas double emploi avec celui du savant professeur de l'Université de Rome ; de proportions beaucoup plus restreintes, conçue sur un plan différent et composée surtout en vue de l'enseignement, cette nouvelle Chrestomathie s'adresse principalement aux étudiants des séminaires de langue allemande. Le recueil proprement dit est dû à M. Savj-Lopez, professeur à l'Université de Catane ; l'aperçu grammatical et le glossaire sont l'œuvre de M. Bartoli, « lecteur » à l'Université de Strasbourg.

On trouvera, dans ce volume, soixante et quelques morceaux, dont un très petit nombre seulement figurent déjà dans la publication similaire de M. Monaci ; le texte de chacun d'eux a été établi avec grand soin. Les plus anciens, qui consistent en quelques lignes seulement, appartiennent au xe siècle ; ce sont quelques passages, en langue vulgaire, de textes diplomatiques rédigés, pour le reste, en latin ; presque tous les autres sont du xiiie siècle ; quelques-uns du xie ou du xiie ; les deux derniers du xive. Le choix de ces extraits a été très judicieusement fait ; dans cette publication, dont l'objet est moins littéraire que philologique, on s'est efforcé de ne comprendre que des spécimens bien caractérisés de tous les dialectes importants de l'Italie, et on les a rangés, autant que possible, dans un ordre géographique, ce qui n'est pas sans en troubler quelque peu la chronologie. Tout d'abord, se présentent à nous, pour le xiiie siècle du moins, des textes de l'Italie du Nord ; la série se continue ensuite par des textes de l'Italie centrale et de l'Italie du Sud ; de là, nous passons en Sicile, puis en Sardaigne (Sassari) et finalement en Dalmatie (Zara). On a cherché, en même temps, à donner, dans ce recueil, des exemples des genres littéraires les plus variés.

Chaque texte est précédé des renseignements bibliographiques indispensables, et accompagné, s'il y a lieu, d'un appareil critique plus ou moins considérable, œuvre personnelle de M. Savj-Lopez. L'éditeur s'est volontairement abstenu de tout commentaire explicatif, ce qui peut fort bien se défendre, mais aussi de toute notice biographique, si courte qu'elle fût, sur les auteurs représentés dans son recueil, ce qui se justifie moins.

L'aperçu grammatical, dans lequel M. Bartoli s'est principalement *proposé de passer en revue* les particularités phonétiques et morpho-

logiques des différents dialectes italiens, pourra paraître un peu sommaire, et moins fait pour des débutants que pour des philologues déjà un peu exercés. Le glossaire, d'où l'on a eu raison d'exclure les mots ou les formes facilement intelligibles, est commode et bien compris.

Cette petite Chrestomathie est appelée à rendre de réels services ; cependant je crois qu'elle pourrait, vu le public spécial auquel elle est destinée, en rendre plus encore, si les auteurs lui avaient donné un caractère un peu plus élémentaire ; c'est moins le « livre de l'élève » ou de l'étudiant que le « livre du maître ». L. AUVRAY.

C. WAHLUND. — **Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt**, nach der Pariser Hdschr. Nat. Bibl. fr. 1553 von neuem, mit Einleitung, lat. und altfr. Parallel-Texten, Anmerkungen und Glossar herausgegeben. — Upsala, Almqvist och Wicksell, 1900 ; in-8°, xc-334 p. (Skrifter utgifna af K. Humanistika Vetenskaps Samfundet i Upsala, IV, 3.)

Cet excellent volume de M. W., avec lequel nous sommes en retard, contient une nouvelle édition de la version en prose de la Navigation de Brendan du ms. 1553 de la Bibliothèque nationale, déja publiée fort inexactement en 1836 par Jubinal ; mais il contient beaucoup plus. Après une introduction un peu confuse, mais qui donne une foule de renseignements intéressants sur Brendan, sa légende et les différentes versions manuscrites de celle-ci, et surtout un relevé complet des formes grammaticales du ms. 1553, vient le texte de celui-ci, reproduit exactement, avec la ponctuation de l'original, sans autre modification que la résolution des abréviations. En face est un texte latin, composé par M. V. à l'aide des versions latines publiées, mais en adoptant la leçon qu'a dû avoir sous les yeux l'auteur de la version française. — Suit une reproduction également fidèle des deux manuscrits de la version française la plus répandue du Voyage de Brendan[1], celui de la Bibliothèque Mazarine, avec, en face, le texte latin de la *Navigation* d'après le ms. lat. 15076 de la Bibliothèque nationale. Puis vient le texte des fragments de la Vul-

1. M. W. ne fait peut-être pas ressortir assez clairement, bien que ce soit évidemment sa pensée (voir p. xxxv de l'Introd.), que cette version, représentée par 17 manuscrits, est complètement indépendante de celle du ms. 1553 : tantôt c'est le ms. 1553, tantôt c'est la Vulgate qui se rapproche le plus du texte latin.

gate conservés aux Archives du Doubs, placés en face des parties correspondantes du ms. Bibl. Nat. fr. 13496 (M. W. donne également une reproduction phototypique des fragments). Suivent des notes copieuses, se référant au texte du ms. 1553 ; on y trouve des rapprochements intéressants : M. W. signale notamment (p. 240-241), à propos de l'île-poisson, un texte de Lucien qui, à notre connaissance, n'avait pas encore été signalé. A la fin vient un glossaire donnant tous les mots du ms. 1553, sous leurs différentes formes grammaticales, et indiquant pour chaque article le mot ou les mots du texte latin dont le mot français est la traduction. Le volume est ainsi un excellent manuel pour des étudiants qui commencent l'étude du vieux français.

G. HUET.

R. P. Dom Fernand CABROL. — **Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.** Fascicule II : Accusations contre les chrétiens (fin). -Afrique. — Paris, Letouzey, 1903; in-4°, col. 289-576.

Nous avons exposé précédemment le plan général du nouveau Dictionnaire d'archéologie chrétienne. Le second fascicule marque encore mieux que le premier, par quoi il se distingue des ouvrages similaires, c'est-à-dire du *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny et de la *Real-Encyclopädie der christlichen Alterthümer* de Kraus. En premier lieu, le vocabulaire est ici beaucoup plus riche. Kraus s'est tenu presque exclusivement à l'archéologie; Martigny avait fait une place assez large à la liturgie, mais il n'avait pas donné à cette partie de son œuvre tout le développement qu'elle comporte dans le dictionnaire du R. P. Dom Cabrol. Les articles historiques et liturgiques sont dans le second fascicule, que nous avons sous les yeux, plus nombreux que les articles d'archéologie proprement dite. Enfin, les termes de la musique sacrée ont été introduits. Sous le mot ACHAÏE, on trouvera un exposé des origines du christianisme en Grèce. Le mot ACOLOUTHIA, disposition de l'office divin, qui occupe ici plus de huit colonnes, ne figure pas chez Martigny, pas plus que le mot ACROTÉLEUTIQUE, dont j'imagine que bien des hommes instruits des choses de l'Église ignorent le sens. Les 75 colonnes consacrées aux ACTES DES MARTYRS laissent loin derrière elles, comme abondance de documentation, les sept colonnes de Martigny relatives au même sujet. Après cette rubrique, Martigny passe à *ADAM ET ÈVE*, tandis que Dom Cabrol et ses collaborateurs

ont intercalé : ACTIO, AD BESTIAS, AD COMPLENDUM, AD METALLA, AD PACEM. La liturgie des Nestoriens est expliquée sous les mots : ADDÉE ET MARIS (LITURGIE D'). Des monuments remarquables ou célèbres font l'objet d'articles spéciaux, par exemple le sarcophage d'ADELFIA découvert à Syracuse, et la formule d'ADJURATION tracée sur une feuille de plomb, découverte en 1890 dans la nécropole d'Hadrumète.

En second lieu, tandis que l'abbé Martigny s'était contenté de choisir entre les monuments et les documents, les seuls caractéristiques, il semble que les auteurs du nouveau Dictionnaire aient visé à donner, dans la mesure du possible, des relevés complets ou à leur défaut, l'indication des ouvrages où l'on pourra trouver des listes de monuments. Kraus avait déjà, au moins pour l'archéologie, poussé dans le même sens.

On ne songerait pas à reprocher aux auteurs l'abondance des matières, si elle n'entraînait quelque confusion, malgré le soin qu'ils ont eu d'établir dans leurs articles de nombreuses divisions. Le cadre qu'ils se sont tracé est assez large pour ne pas chercher à l'étendre davantage. Ainsi, il était inutile, croyons-nous, sous le mot ACHAÏE, de retracer l'histoire de la Grèce sous la domination romaine avant l'introduction du christianisme, comme aussi de consacrer une étude à chacun des modes d'AFFRANCHISSEMENT, même à ceux qui n'ont rien à voir avec l'Église.

La bibliographie est généralement complète; mais on reconnaîtra que des références comme celles-ci : D'Achery, *Spicilegium*, 13 [vol.] in-4°, Bouquet (Dom), *Recueil des historiens des Gaules*, in-fol., t. I-VI, et *Cartulaire général de l'Yonne*, publié par Quantin, 2 in-4°, et d'autres encore du même genre, à propos de l'affranchissement, sont inutiles en raison de leur peu de précision.

L'illustration du Dictionnaire est très intéressante, car les auteurs, au lieu de se contenter de faire reproduire les images des monuments très connus, ont inséré dans leurs articles, nombre de monuments récemment découverts, empruntés à des monographies ou à des revues, et qui n'avaient pas encore pris place dans les manuels. On ne saurait trop les en féliciter.

Le Dictionnaire de Dom Cabrol est donc dès maintenant un répertoire indispensable à tous ceux qui s'occupent d'archéologie chrétienne et de liturgie.

M. PROU.

CHRONIQUE

N'est-il pas étrange qu'une princesse qui a eu quatre maris ait été obligée de défendre elle-même son héritage les armes à la main? Ce fut cependant le cas de Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, dont la courte existence ne fut qu'une lutte continuelle contre ses parents, son oncle Jean de Bavière, son cousin le duc Philippe le Bon, sans parler de ses débats conjugaux. Il n'y a peut-être pas de princesse au xve siècle dont la vie ait été plus agitée et les desseins plus souvent traversés que cette Jacqueline, qui déjà veuve de Jean, duc de Touraine, fils du roi Charles VI, quand elle recueillit à seize ans, en 1417, l'héritage paternel, se trouva tout de suite aux prises avec son oncle Jean de Bavière, puis, à l'occasion de son nouveau mariage avec Jean de Brabant, persécutée par l'empereur et le pape. Mais son adversaire le plus redoutable fut le duc de Bourgogne, qui convoitait des terres si bien placées pour arrondir ses domaines. Un moment, après avoir abandonné son mari, Jean de Brabant, pour épouser Glocester, Jacqueline put croire qu'elle avait trouvé un appui solide; mais ce fut le tour de Glocester d'abandonner l'infortunée princesse. Dès lors, elle resta à la merci de Philippe le Bon, qui tout en lui laissant la souveraineté nominale de ses comtés s'en attribua le gouvernement et se fit reconnaître pour son héritier.

Ne pouvant même plus subvenir aux dépenses de sa maison, Jacqueline se réfugia dans une dernière union avec un simple chevalier, Francq de Borselle (1432). Peu après, le 8 octobre 1436, elle mourait au château de Teulingen, en Hollande. Le courage qu'elle déploya dans les guerres où elle parut elle-même à la tête de ses troupes l'ont fait qualifier d'héroïne par divers historiens, qui toutefois ne lui ont pas reconnu des vertus domestiques égales à ses vertus guerrières. M. Édouard Le Blant a détruit le soupçon de dérèglement dans les mœurs que les aventures matrimoniales de Jacqueline semblaient autoriser. Dans un livre intitulé: *Les quatre mariages de Jacqueline* (Paris, Plon, 1904; in-8°, xx-287 p.), M. Le Blant a dans un style élégant et en s'appuyant sur les témoignages des chroniqueurs contemporains, finement critiqués, judicieusement contrôlés par les documents diplomatiques jusqu'ici publiés, écrit une biographie importante pour l'histoire du xve siècle, puisque celle qui en est l'objet contribua, en dépit qu'elle en eût, à la formation de la monarchie bourguignonne.

M. P.

*
* *

Un certain nombre d'amis et de collaborateurs de M. A. Wilmanns *dans les bibliothèques* de Königsberg, de Göttingue et de Berlin lui ont

dédié un volume de Mélanges à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire (*Beiträge zur Bücherkunde und Philologie, August Wilmanns zum 25 März gewidmet*. Leipzig, Harrassowitz, 1903; in-8°, VIII-551 p. et pl.). Ce recueil contient, outre des notices historiques relatives aux bibliothèques de Berlin, Danzig, Warmbrunn, Furstenstein, Halle, les travaux suivants qui concernent plus particulièrement les études médiévales: L. Stern, Mitteilungen aus der Lübener Kirchenbibliothek, p. 67-96 ; — H. Sprinzer, zur Musiktypographie in der Inkunabelzeit, p. 173-180 ; — K. Boysen, die handschriftliche Ueberlieferung der lateinischen Josephus Uebersetzung in der ersten Hälfte der Antiquitates judaïcæ, p. 277-292; — E. Jacobs, Christoforo Buondelmonti, ein Beitrag zur Kenntnis seines Lebens und seiner Schriften, p. 313-340; — R. Weil, Œniadæ, ein Beitrag zur nordgriechischen Reise des Cyriacus von Ancona (1436), p. 341-354; — E. Steffenhagen, ein mittelalterlicher Traktat über den Rentenkauf und das Kostnitzer Rechtsgutachten von 1416, p. 355-370; — H. Paalzow, Einiges über die italienischen Stadtrechte, p. 371-388; — A. Schulze, zu den altfranzösischen Bernardhandschriften, p. 389-404; — C. Norrenberg, Kieler Bruchstücke aus Heinrichs von dem Turlin Crone, p. 405-418; — J. von der Heyden-Zietewicz, zur Ueberlieferung von Chrabr « Opismenech », p. 419-428; — J. Klemke, die Geschichte einer Handschriften Versendung (Peiresc et la Genèse de la collection Cotton), p. 489-498.

***

Sous le titre : *Une visite au Musée de Jeanne-d'Arc*, M. H. Herluison, conservateur des Musées historiques d'Orléans, vient d'insérer dans l'*Annuaire du département du Loiret pour 1904* (pp. 25-60), une description générale de l'une des deux grandes collections dont il a la garde. Créé peu après les fêtes exceptionnellement brillantes qui eurent lieu à Orléans, en 1855, et installé à l'origine dans l'hôtel des Créneaux, ou ancien Hôtel de Ville, le Musée de Jeanne-d'Arc passa ensuite à l'hôtel Cabut, pour venir définitivement s'abriter, en 1894, dans le joli hôtel des Compaing, construit aux XVe-XVIe siècles, et connu sous le nom de Maison d'Agnès Sorel. Après avoir sommairement décrit les différentes parties de cet édifice, M. Herluison passe une revue rapide des antiquités et curiosités, se rapportant directement ou indirectement à Jeanne d'Arc, que les différents conservateurs du Musée ont su recueillir depuis près d'un demi-siècle. Généralement sobre de détails, il a réservé une grande partie de son travail à la notice d'un petit nombre d'objets particulièrement remarquables, soit pour leur antiquité, soit pour leur valeur artistique. Nous citerons avec lui: la Bannière processionnelle du XVIe siècle, toile peinte sur deux faces ; le grand portrait dit de l'ancien Hôtel de Ville d'Orléans, daté de 1581, et si souvent copié et reproduit par la gravure; une toile du XVe siècle, de l'école de Bâle, représentant *saint Georges*, et que l'on a prise longtemps pour *un portrait de la Pucelle* ; une gravure des premières années du

XVIIe siècle, représentant l'arrivée de Charles VII à Reims, sous la conduite de Jeanne d'Arc, d'après une ancienne tapisserie, qui existait encore à Reims, à la fin du dernier siècle; enfin, une bien précieuse tapisserie allemande ou flamande, contemporaine de la Pucelle, où est figurée son arrivée au château de Chinon. Signalons encore l'importante collection de livres et d'estampes léguée par Mgr Desnoyers. Dans ce guide, précis et bien informé, du visiteur, nous voulons voir comme l'annonce et la promesse d'un inventaire raisonné des richesses historiques et artistiques du Musée de Jeanne-d'Arc. L. A.

***

M. E. A. Stückelberg a publié, sous le titre *Die schweizerischen Heiligen des Mittelalters* (Zürich, Amberger, 1903 ; in-8°, 150 p.), un utile répertoire des saints honorés en Suisse ou originaires de ce pays. Pour chaque personnage il nous donne un résumé très succinct de sa vie, une liste des localités où son culte a été célébré, et quand il y a lieu, une étude sur la propagation de ce culte, une liste des monuments figurés et une bibliographie. Les plus importants des monuments figurés ont été reproduits par la phototypie : tableaux, statues, ivoires, sceaux, monnaies, estampes. Parmi les objets d'art du moyen âge dont on trouvera dans ce livre de bonnes images, nous signalerons les moins connus : un reliquaire de la cathédrale de Sion, attribué à l'évêque saint Althée, qui vivait sous Charlemagne ; un chef-reliquaire du XIVe siècle, de sainte Emerita, à Coire ; un autre chef-reliquaire de saint Florin, dans la même église de Coire ; la crosse, à verroteries cloisonnées, de saint Germain, abbé de Moutier-Granval, conservée à Delsberg ; le bras-reliquaire de sainte Verena du XIVe siècle, à Zurzach, etc. M. P.

***

On s'est demandé souvent à quel saint Valérien la petite ville de Saint-Vallier dans la Drôme doit son nom. M. l'abbé F. Tournier (*S. Valerius Ursolensis*, Paris, Picard, 1903 ; in-8°) estime que c'est une erreur d'en faire un évêque d'Hippone, de Viviers ou de Saragosse, et qu'il faut l'identifier avec un certain martyr, Valérius, mis à mort, dit la légende, sur les bords du Rhône, entre Valence et Vienne : le lieu d'*Ursola* ou *Ursoli*, nommé dans cette légende, désignerait la ville appelée aujourd'hui Saint-Vallier. La thèse est séduisante, mais les actes allégués ne sont pas antérieurs au XIIe siècle, et il paraît bien difficile d'y marquer les détails sûrs, au milieu des additions plus récentes. A. M.

LIVRES NOUVEAUX

155. Alcoatin Christianus Toletanus. Congregatio, sive Liber de oculis. Publié d'après les manuscrits des bibliothèques de Metz et d'Erfurt, avec une introduction sur l'histoire des oculistes arabes par le Dr P. Pansier. — Paris, J.-B. Baillière, 1903; in-8°, p. 41-184 (Collectio ophtalmologica veterum auctorum. 2.)

156. Altolaguirre y Duvale (A. de). Christóbal Colón y Pablo del Pozzo Toscanelli. Estudio critico del proyecto, formulado por Toscanelli y seguido por Colón, para arribar al extremo Oriente de Asia navigando la via del Oeste. — Madrid, 1904; in-fol. (15 pes.)

157. Aristophane. Comediæ undecim cum scholiis. Codex Ravennas 137. 4. A, phototypice ed., præfatus est J. van Leeuwen. — Leiden, A.W. Sijthoff, 1904; in-fol., xxxviii p., 192 pl. (Codices græci et latini photographice depicti. IX.)

158. Aveneau de La Grancière. Le bronze dans le centre de la Bretagne armorique. Un nouvelle sépulture de l'époque du bronze à Malguénac, canton de Cléguérec (Morbihan). Le tumulus du hêtre. — Vannes, impr. de Galles, 1903; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan.*)

159. Aveneau de La Grancière. Dernières fouilles et trouvailles (août-septembre 1902). Notes archéologiques: I. Les Tumulus de Ty-Er-Lam (Guern); II. La Pierre de la lande de Guilly (Malguénac); III. Trouvailles gallo-romaines (poteries, objets métalliques) (Bieuzy). — Vannes, impr. de Galles, 1903; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan.*)

160. Aveneau de La Grancière. Deux statuettes en bois (saint Pierre et saint Paul). — Vannes, impr. de Galles, 1903; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan.*)

161. Aveneau de La Grancière. Fouilles au nouveau cimetière de Vannes (1900-1902). Un moule antique en terre cuite. — Vannes, impr. de Galles, 1903; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan.*)

162. Barth (A.). De l'origine et de la propagation des fables. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-4°, 29 p. (Extr. du *Journal des savants.* 1903-1904.)

163. Bédier (Joseph). Cours de langue et littérature françaises du moyen âge professé au Collège de France. Leçon d'ouverture. — Paris, H. Champion, 1904; in-8°. (1 fr. 50.)

164. Bodewig (R.). Das Kastell Marienfels. — Heidelberg, O. Petters, 1904; in-4°, 15 p. et 3 pl. (Aus: *Der Obergerm. rät. Limes des Römerreiches.*) (3 m. 20).

165. Bonaventura (A.). Dante e la musica. — Livorno, R. Giusti, 1904; in-16. (4 l.)

166. Bouillet (A.). L'église de Montreuil-sous-Bois. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 25 p. et pl. (Extr. du *Bull. monumental.*)

167. Bouillet (A.). Les églises paroissiales de Paris. XIV. Saint-Germain-des-Prés. — Paris, Vitte, 1904; in-8°, 16 p.

168. Bourloton (Edgar). Charles Farcinet. — Vannes, imp. de Lafolye frères, 1903; in-8°, 6 p. (Extr. de la *Rev. du Bas-Poitou.*)

169. Brissaud (J.). L'histoire du droit du midi de la France. — Toulouse, impr. de Privat (1904); in-8°, 15 p. (Extr. de la *Revue des Pyrénées.* XV, 1903.)

170. Brockelmann (C.). Verzeichnis der arabischen, persischen, turkischen and hebräischen Handschriften der Stadtbibliothek zu Breslau. — Breslau, M. und H. Marcus, 1903; in-8°, v-53 p. (2 m.)

171. Brüll (Hugo). Die altenglische Grammatik Ælfric, eine sprachliche Untersuchung. — Berlin, Mayer und Müller, 1904; in-8°, 36 p. (1 m.)

172. Burger (K.). Monumenta Germaniæ et Italiæ typographica. Deutsche und italienische Inkunabeln in getreuen Nachbildungen. 8 Lfg. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1904; in-fol., 25 pl.

173. Cabrol (Dom Fernand). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. 4: Agneau-Alexandrie. — Paris, Letouzey et Ané, 1904; gr. in-8°, col. 897-1184.

174. Camena d'Almeida (P.). L'Aunis, essai de géographie historique et régionale. — Paris, Impr. nationale, 1903, in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. de géographie historique et descriptive.*)

175. Catalogue des livres imprimés mis à la disposition des lecteurs dans la salle de travail de la Bibliothèque nationale, suivi de la liste des catalogues usuels du département des manuscrits. 2e édition. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 114 p.

176. Catalogus codicum astrologorum græcorum. IV. Codices italicos præter Florentinos, Venetos, Mediolanenses, Romanos descripserunt Dominic. Bassi, Franc. Cumont, Æmygdius Martini, Alex. Olivieri. — Bruxelles, H. Lamertin, 1903; in-8°, viii-192 p.

177. Chaillan (Abbé). Recherches et documents inédits sur l'orphanotrophium du pape Grégoire XI, à Avignon. — Aix, Dragon, 1904; in-8°, xxxii-96 p.

178. Chapiseau (Félix). Le folk-lore de la Beauce et du Perche. — Paris, Maisonneuve, 1902; in-16, 374 et 364 p. (Les littératures populaires de toutes les nations. XLV-XLVI.)

179. Chapuis (A.-V.). Les saints patrons et les armoiries des corporations dijonnaises. — Paris, Nourry, 1903; in-8°, 39 p.

180. Colin (Capitaine J.). Annibal en Gaule. — Paris, Chapelot, 1904; in-8°, xxvi-429 p. et cartes.

181. Crivellucci (A.). Annuario bibliografico della storia d' Italia, 1902.

Supplemento al vol. XI degli Studi storici. — Pisa, E. Spoerri, 1903; in-8°, 511 p. (16 l.)

182. Daux (Camille). Le cens pontifical dans l'Église de France. — Paris, 5 rue Saint-Simon, 1904; in-8°, 71 p. (Extr. de la *Rev. des Questions historiques.*)

183. Denis (Abbé L.-J.). Archives du Cogner (J. Chappée, le Mans), série H. — Paris, Champion, 1903; in-8°, III-347 p.

184. Denys le Chartreux. Opera omnia. In IV libros Sententiarum Liber II, dist. 12-44. — Freiburg i. Br., Herder, 1903; in-8°, 616 p. (12 m.)

185. Denys le Chartreux. Opera omnia. In IV libros Sententiarum. Liber III, dist. 1-40. — Freiburg i. B., Herder, 1904; in-8°, 672 p. (12 m.)

186. Diehl (Charles). Ravenne. — Paris, Laurens, 1903; in-4°, 143 p. (Les villes d'art célèbres.)

187. Douais (Mgr). Les reliques de saint Thomas d'Aquin. — Paris, Poussielgue, 1904; in-8°. (10 fr.)

188. Druot (Abbé Herman). Les fouilles de Châtelneuf-en-Vennes. — Besançon, impr. de Dodivers, 1903; in-8°, 20 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs.*)

189. Dunand (Ph.-H.). Études critiques d'après les textes, sur l'histoire de Jeanne d'Arc. 2° série: Sa grandeur patriotique, intellectuelle, morale. — Paris, Poussielgue, 1903, in-8°, 777 p.

190. Enlart (Camille). Manuel d'archéologie française. Première partie: Architecture. 2. Architecture civile et militaire. — Paris, A. Picard, 1904; in-8°, XV-857 p.

191. Ermoni (V). Le baptême dans l'Église primitive. — Paris, Bloud, 1904; in-16, 64 p. (Science et religion, études pour le temps présent.)

192. Escande (J.-J). Histoire de Sarlat. — Sarlat, impr. de Lafayasse, 1903; in-8°, 566 p.

193. Fabre (C.). Trois troubadours vellaves : Guillaume de Saint-Didier, Pons de Capdeuil et Pierre Cardinal. — Le Puy, impr. de Marchessou, 1903; in-8°, 49 p.

194. Falke (Otto von) und Frauberger (Heinr.) Deutsche Schmelzarbeiten des Mittelalters und andere Kunstwerke der kunsthistorischen Ausstellung zu Düsseldorf, 1902. — Frankfurt a. M., H. Keller, 1904; in-fol., VII-151 p. et 130 pl. (240 m.)

195. Friss (Arm.) und Weisz (M.). Monumenta Hungariæ judaica. Publicari fecit Societas litteraria hungarico-judaica, tomus I : 1092-1539. — Budapest, R. Lampel, 1903; in-8°, XLI-524 p.

196. Gaskoin. Alcuin, his life and his work. — London, C. J. Clay, 1904; in-8°. (3 sh. 6 d.)

197. Gauthier (Jules). Le saint suaire de Besançon et ses pèlerins. — Besançon, impr. de Dodivers (1904); in-8°, 22 p. et 2 pl. (Extr. des Mém. de la *Soc. d'émulation du Doubs.* 7e série, VII.)

doit contenir, notamment, une grammaire et un glossaire, est vivement désiré. C'est un recueil tout à fait analogue que celui que nous annonçons, mais qui toutefois ne fera pas double emploi avec celui du savant professeur de l'Université de Rome ; de proportions beaucoup plus restreintes, conçue sur un plan différent et composée surtout en vue de l'enseignement, cette nouvelle Chrestomathie s'adresse principalement aux étudiants des séminaires de langue allemande. Le recueil proprement dit est dû à M. Savj-Lopez, professeur à l'Université de Catane ; l'aperçu grammatical et le glossaire sont l'œuvre de M. Bartoli, « lecteur » à l'Université de Strasbourg.

On trouvera, dans ce volume, soixante et quelques morceaux, dont un très petit nombre seulement figurent déjà dans la publication similaire de M. Monaci ; le texte de chacun d'eux a été établi avec grand soin. Les plus anciens, qui consistent en quelques lignes seulement, appartiennent au xe siècle ; ce sont quelques passages, en langue vulgaire, de textes diplomatiques rédigés, pour le reste, en latin ; presque tous les autres sont du xiiie siècle ; quelques-uns du xie ou du xiie ; les deux derniers du xive. Le choix de ces extraits a été très judicieusement fait ; dans cette publication, dont l'objet est moins littéraire que philologique, on s'est efforcé de ne comprendre que des spécimens bien caractérisés de tous les dialectes importants de l'Italie, et on les a rangés, autant que possible, dans un ordre géographique, ce qui n'est pas sans en troubler quelque peu la chronologie. Tout d'abord, se présentent à nous, pour le xiiie siècle du moins, des textes de l'Italie du Nord ; la série se continue ensuite par des textes de l'Italie centrale et de l'Italie du Sud ; de là, nous passons en Sicile, puis en Sardaigne (Sassari) et finalement en Dalmatie (Zara). On a cherché, en même temps, à donner, dans ce recueil, des exemples des genres littéraires les plus variés.

Chaque texte est précédé des renseignements bibliographiques indispensables, et accompagné, s'il y a lieu, d'un appareil critique plus ou moins considérable, œuvre personnelle de M. Savj-Lopez. L'éditeur s'est volontairement abstenu de tout commentaire explicatif, ce qui peut fort bien se défendre, mais aussi de toute notice biographique, si courte qu'elle fût, sur les auteurs représentés dans son recueil, ce qui se justifie moins.

L'aperçu grammatical, dans lequel M. Bartoli s'est principalement *proposé de passer en revue* les particularités phonétiques et morpho-

logiques des différents dialectes italiens, pourra paraître un peu sommaire, et moins fait pour des débutants que pour des philologues déjà un peu exercés. Le glossaire, d'où l'on a eu raison d'exclure les mots ou les formes facilement intelligibles, est commode et bien compris.

Cette petite Chrestomathie est appelée à rendre de réels services ; cependant je crois qu'elle pourrait, vu le public spécial auquel elle est destinée, en rendre plus encore, si les auteurs lui avaient donné un caractère un peu plus élémentaire ; c'est moins le « livre de l'élève » ou de l'étudiant que le « livre du maître ». L. AUVRAY.

C. WAHLUND. — **Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt**, nach der Pariser Hdschr. Nat. Bibl. fr. 1553 von neuem, mit Einleitung, lat. und altfr. Parallel-Texten, Anmerkungen und Glossar herausgegeben. — Upsala, Almqvist och Wicksell, 1900 ; in-8°, xc-334 p. (Skrifter utgifna af K. Humanistika Vetenskaps Samfundet i Upsala, IV, 3.)

Cet excellent volume de M. W., avec lequel nous sommes en retard, contient une nouvelle édition de la version en prose de la Navigation de Brendan du ms. 1553 de la Bibliothèque nationale, déja publiée fort inexactement en 1836 par Jubinal ; mais il contient beaucoup plus. Après une introduction un peu confuse, mais qui donne une foule de renseignements intéressants sur Brendan, sa légende et les différentes versions manuscrites de celle-ci, et surtout un relevé complet des formes grammaticales du ms. 1553, vient le texte de celui-ci, reproduit exactement, avec la ponctuation de l'original, sans autre modification que la résolution des abréviations. En face est un texte latin, composé par M. V. à l'aide des versions latines publiées, mais en adoptant la leçon qu'a dû avoir sous les yeux l'auteur de la version française. — Suit une reproduction également fidèle des deux manuscrits de la version française la plus répandue du Voyage de Brendan[1], celui de la Bibliothèque Mazarine, avec, en face, le texte latin de la *Navigation* d'après le ms. lat. 15076 de la Bibliothèque nationale. Puis vient le texte des fragments de la Vul-

1. M. W. ne fait peut-être pas ressortir assez clairement, bien que ce soit évidemment sa pensée (voir p. xxxv de l'Introd.), que cette version, représentée par 17 manuscrits, est complètement indépendante de celle du ms. 1553 : tantôt c'est le ms. 1553, tantôt c'est la Vulgate qui se rapproche le plus du texte latin.

généalogiques. Les Hugueteau, écuyers, seigneurs de Maurepas, Challié, Gaultret, Brizeau, Saint-Gouard, La Pivardière, etc. — Saint-Amand, imp. de Pivoteau et fils, 1904; gr. in-8°, 31 p.

226. Lallemand (L.). Histoire de la charité. II. Les neuf premiers siècles de l'ère chrétienne. — Paris, Picard, 1903; in-8°, 205 p.

227. Langer (F.). Frage des Abingdom Chartulars. — Berlin, Mayer und Müller, 1904; in-8°, vii-75 p. (1 m. 80.)

228. Langlois (Ch.-V.). Manuel de la bibliographie historique. 2e fascicule. — Paris, Hachette, 1904; in-16, p. 241-723. (6 fr.)

229. Lasteyrie (R. de). Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France. T. IV, 3e livraison. — Paris, Leroux, 1903; in-4°, p. 401-592.

230. La Tour-du-Pin La Charce (Marquis de). Notice historique sur la commune d'Arrancy au pays laonnois. — Laon, impr. du « Journal de l'Aisne », 1904; in-8°, ii-59 p.

231. Lefebvre (Alph.). Récentes découvertes dans les fouilles du château de Belle-en-Boulonnais. — Boulogne-sur-Mer, impr. de Hamain, 1902; in-8°, 7 p. (Tablettes boulonnaises. XV.)

232. Lefèvre-Pontalis (Eugène). L'architecture gothique dans la Champagne méridionale au xiiie et au xvie siècle. — Paris, Picard et fils, 1904; in-8°, 81 p. (Extr. du *Compte rendu du 69e Congrès archéologique de France.*)

233. Lefèvre-Pontalis (Eugène). L'église abbatiale d'Evron (Mayenne). — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 46 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

234. Lefèvre-Pontalis (Eugène). Le puits des Saint-Forts et les cryptes de la cathédrale de Chartres. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 24 p. et pl. (Extr. du *Bull. monumental.*)

235. Lehfeldt (P.) und Voss (G.). Bau- und Kunstdenkmäler Thüringens. XXXI. Herzogthum Sachsen-Meiningen. Amtsgerichtsbezz. Heldburg und Römhild. — Iena, G. Fischer, 1904; in-8°, xviii p. et p. 249-479 et vii p. et 11 pl. (7 m.).

236. Lex (Léonce). Documents inédits de numismatique bourguignonne. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 16 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

237. Liebermann (F.). Die Gesetze der Angelsachsen. Part I. — London, D. Nutt, 1904; in-4°. (1£ 12 sh.)

238. Lindelöf (Uno). Studien zu altenglischen Psalterglossen. — Bonn, P. Hanstein, 1904; in-8°, vi-123 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik. XIII.) (4 m.).

239. Lippert (Woldem). Die Deutschen Lehnbücher, Beitrag zum Registerwesen und Lehnrecht des Mittelalters. — Leipzig, B. G. Teubner, 1903; in-8°, vii-184 p. (8 m.)

240. Lippert (Woldem.) und Beschorner (Hans). Das Lehnbuch Friedrichs des Strengen, Markgrafen von Meissen und Landgrafen von *Thüringen (1349-1350)* (Aus den Schriften der königl sächs. Kommission

für Geschichte.) — Leipzig, B. G. Teubner, 1903; gr. in-8°, CCLVIII-642 p. et 9 pl. (28 m.)

241. LŒSCH (Heinrich VON). Die kölner Kaufmannsgilde im 12 Jahrh. — Trier, J. Lintz, 1904; in-8°, VII-61 p. (Westdeutsche Zeischrift für Geschichte und Kunst. XII Ergänzungsheft.) (1 m. 60.)

242. LOISNE (Cte A. DE). La maladrerie du val de Montreuil. Histoire et cartulaire. — Paris, A. Picard, 1903; in-8°, 132 p. (6 fr.).

243. LONGNON (Auguste). Pouillés de la Province de Sens. Introduction. — Paris, Klincksieck, 1904; in-4°, LXXXIX p.

244. LONGNON (Auguste). Pouillés de la Province de Tours. — Paris, Klincksieck, 1903; in-4°, CI-607 p. (Recueil des historiens de France.)

245. LUCHAIRE (A.). Troisièmes mélanges d'histoire du moyen âge publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire (I. A. Luchaire, les Registres d'Innocent III et les Regesta de Potthast. II. Beyssier, Guillaume de Puylaurens et sa chronique. III. L. Alphen, la Pénitence de Louis le Pieux à Saint-Médard de Soissons, IV. J. Cordey, Guillaume de Massouris, abbé de Saint-Denis, 1245-1254). — Paris, F. Alcan, 1904; in-8°, 271 p. (Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. XVIII.)

246. MAITRE (Léon) et BERTHOU (Paul DE). Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. 2e édition revue, corrigée et augmentée. — Paris, Champion, 1904; in-8°, XI-409 p. (Bibliothèque bretonne armoricaine. IV.)

247. MALET (Albert). Cours complet d'histoire. Le moyen âge et le commencement des temps modernes (395-1498). — Paris, Hachette, 1904; in-16.

248. MANFRIN (P.). La dominazione romana nella Gran Bretagna. Vol. I. — Roma, E. Loescher, 1904; in-8°, 367 p. et 6 cartes. (10 l.)

249. MARSAN (Abbé). La Neste autrefois et aujourd'hui. — Paris, Impr. nationale, 1903; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. de géographie historique et descriptive.*)

250. MÉLY (F. DE). Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ. III: La croix des premiers croisés, la sainte lance, la sainte couronne. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, III-444 p.

251. MENJOT D'ELBENNE (Vte). Archives historiques du Maine. IV. 1er fascicule. Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour au Mans. — Le Mans, 1904; in-8°, 291 p. (Soc. des Archives historiques du Maine.)

252. MÉTAIS (Abbé Ch.). De l'authenticité des chartes de fondation et bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. — Chartres, l'auteur, 1904; in-8°, 37 p.

253. MOLLAT (L'abbé G.). Lettres communes du pape Jean XXII (1316-1334), analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican. 1er fascicule. — Paris, Fontemoing, 1904; gr. in-4°, p. 1-274 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

254. MONOD (*Bernard*). *De la méthode historique chez Guibert de No-*

gent. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 22 p. (Extr. de la *Rev. historique*. LXXXIV.)

255. Moore (E.). Studies in Danet 3d series. Miscellaneous essays. — London, H. Frowde, 1904; in-8°. (10 sh. 6 d.)

256. Morin (Dom Germain). S. Hieronymi tractatus sive homiliæ in Psalmos quattuordecim. Accedunt ejusdem Hieronymi in Esaiam tractatus duo et græca in Psalmos fragmenta. Item Arnobii junioris expositiunculæ in Evangelium nunc primum ex integro editae. — Oxford, Parker, 1903; in-4°, vi-xxiv-203 p. (Anecdota Maredsolana. III, 3.)

257. Mourek (V. E.). Zur Negation im altgermanischen. — Prag, Rivnáč, 1903; gr. in-8°, 67 p. (Extr. des *Sitzungsberichte der böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*.)

258. Mühlau (Joh.). Zur Frage nach der gotischen Psalmenübersetzung. Diss. — Kiel, W. G. Mühlau, 1904; gr. in-8°, iv-58 p. (1 m. 80.)

259. Ohr (Wilh.). Die Kaiserkrönung Karls des Grossen, eine kritische Studie. — Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904; in-8°, xi-155 p. (3 m. 60.)

260. Omont (Henri). Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps récemment acquis pour la Bibliothèque nationale. — Nogent-le Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1903; in-8°, 69 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.)

261. Pawlowsi (Auguste). Les transformations du littoral français. Les villes disparues et la côte du pays de Médoc d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 49 p. (Extr du *Bull. de géographie historique et descriptive*.)

262. Perier (Arsène). Un chancelier au xv° siècle, Nicolas Rolin (1380-1461). — Paris, Plon et Nourrit, 1904; in-8°, 400 p. (7 fr. 50.)

263. Piepape (Général de). Une châtellenie du pays de Langres. Les anciens seigneurs et l'ancienne seigneurie de Piéopape (Piépape, Haute-Marne), étude publiée sous les auspices de la Société historique et archéologique de Langres. — Paris, Champion, 1903; in-8°, 211 p. et pl.

264. Pierre (J.). Quelques notes sur les foires de Champagne et de Brie, transférées successivement à Lyon, Bourges et Troyes. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 37 p. (Extr. du *Compte rendu du 69e Congrès archéologique de France*.)

265. Polain (Louis). Catalogue de la bibliothèque du musée Thomas-Dobrée. T. II : Imprimés (1re partie). — Nantes, 1903; in-8°, xi-614 p.

266. Poulaine (Abbé). Les fouilles de Hermes (Oise) en 1902. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*.)

267. Poupardin (R.). Étude sur les deux diplômes de Charlemagne pour l'abbaye de Saint-Claude. — Paris, Bouillon, 1903; in-8°, 32 p. (Extr. du *Moyen Age*.)

268. Prou (Maurice). Manuel de Paléographie. Recueil de fac-similés d'écritures du xv° au xvii° siècle (manuscrits latins, français et provençaux) accompagnés de transcriptions. — Paris, Picard, 1904; in-fol. (20 fr.)

269. QUESVERS (Paul) et STEIN (Henri). Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, publiées d'après les estampages d'Edmond Michel. IV : Inscriptions des doyennés de Milly et du Gâtinais. — Paris, Picard, 1904; in-4°, 767 p. (25 fr.)

270. RENARD (Edm.). Die Kunstdenkmäler der Kreise Erkelenz und Geilenkirchen. — Düsseldorf, L. Schwann, 1904; in-8°, VI-223 p. et 12 pl. (Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz. VIII, 2.) (4 m. 50.)

271. ROMSTORFER (K. A.). Das alte griechisch orthodoxe Kloster Putna. — Czernowitz, H. Pardini, 1904, gr. in-8°, 52 p. et 3 pl. (Aus : *Allgemeine Bauzeitung*.)

272. ROQUES (Charles). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Garonne. Archives civiles. Série B, n° 1-92, Tome Ier. — Toulouse, Privat, 1903; in-4°, VIII-565 p.

273. ROSSI (Luigi). La guerra in Toscana (1447-48). — Firenze, F. Lumachi, 1904; in-8°, VIII-236 p.

274. ROY (Émile). Études sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle. La Comédie sans titre publiée pour la première fois d'après le ms. lat. 8163 de la Bibliothèque nationale et les Miracles de Notre-Dame par personnages. — Paris, A. Rousseau, 1901; in-8°, CCXVIII-370 p. (Extr. de la *Rev. bourguignonne de l'enseignement supérieur*. II, 3-4.)

275. RUELLE (Charles-Émile). Essai d'une biographie de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords (Ve et XIIIe arrondissements). — Paris, 1903; in-8°, 39 p. (Extr. du *Bull. du Comité de la Montagne Sainte-Geneviève*. III.)

276. RUPIN (Ernest). Roc-Amadour, étude historique et archéologique. Préface du comte Robert de Lasteyrie. — Paris, G. Baranger fils, 1904; in-8°. (20 fr.)

277. SAINT-JOURS. Limite des différents pays (pagi) de la Gironde à la Bidassoa. — Paris, Impr. nationale, 1903; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. de géographie historique et descriptive*.)

278. SAINT-JOURS. Preuves de l'antique stabilité des côtes de Gascogne. — Paris, Impr. nationale, 1903; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. de géographie historique et descriptive*.)

279. SANDBACH (F. E.). Niebelunglied and Gudrun in England and America. — London, D. Nutt, 1904; in-8°. (10 sh.)

280. SCHMELLER (J. A.). Carmina Burana. Lateinische und deutsche Gedichte und deutsche Lieder und Gedichte einer Handschrift des XIII Jahrh. aus Benedictbeuren auf der k. Bibliothek zu München. — Breslau, M. und H. Marcus, 1904; in-8°, X-275 p. (6 m.)

281. SCHMITZ-KALLENBRG (Ludwig). Practica cancellariæ apostolicæ sæculi XV exeuntis, ein Handbuch für den Verkehr mit der päpstlichen Kanzlei. — Münster, Coppenrath, 1904; in-8°, XXII-86 p. et 8 pl. (10 m.)

282. SCHNITZER (Joh.). Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas. *II. Savonarola und die Feuerprobe*, eine quellenkrit. Unter-

suchung. — München, J. J. Lentner, 1904; in-8°, VIII-175 p. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München. III) (3 m. 80.)

283. SCHÖNBACH (Ant. E.). Studien zur Geschichte der altdeutschen Predigt. III. Das Wirken Bertholds von Regensburg gegen die Ketzer. — Wien, C. Gerold's Sohn, 1904; in-8°, 151 p. (Extr. des *Sitzungsber. der K. Akad. der Wissenschaften.*)

284. SCHULTE (F. von). Marius Mercator und Pseudo-Isidor. — Wien, C. Gerold's Sohn, 1903; in-8°, 6 p. (Extr. de *Sitzungsber. der K. Akademie der Wissenchaften.*)

285. SORBELLI (Albano). La Biblioteca capitolare della cattedrale di Bologna nel secolo XV notizie e catalogo (1451). — Bologna, N. Zanichelli, 1904; in-8°, 182 p. (Extr. des *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per la Romagna.*)

286. STOKES (W.) and STRACHAN (J.). Thesaurus palæohibernicus. Collection of old irish glosses, scholia, prose and verses. Vol. II. — London, C. J. Clay, 1904; in-8°. (1 £.)

287. TRENEL (J.). L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge, VIIIe-XVe siècles. Étude sur le rôle de l'enseignement biblique dans l'histoire de la langue, des origines à la fin du XVe siècle. — Paris, L. Cerf, 1904; in-8°.

288. Urkundenbuch der Stadt Basel, hrsg. von der histor. und antiquar. Gesellschaft zu Basel. IX Bd., 1 Tl. — Basel, Helbing, 1904; in-4°, 200 p.

289. VIREY (J.). Des différentes époques de construction de Saint-Philibert de Tournus. — Paris, A. Picard, 1904; in-8°, 41 p. et 4 pl. (4 fr.)

290. VORETZSCH (Carl). Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten und ihre Entwicklung an der Universität Tübingen, Akademische Antrittsrede. — Tübingen, H. Laupp, 1904; in-8°, III-32 p.)

291. VRIES (S. DE) et MORPURGO (Sal.). — Das Breviarium Grimani in der Bibliothek von San Marco in Venedig, vollständige photograph. Reproduction. 1 Lfg. — Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904; in-fol. VII p. et 135 pl.

292. WESSELY (C.). Studien zur Palæographie und Papyruskunde. III. — Leipzig, E. Avenarius, 1904; in-4°, IV-136 p. (12 m.)

293. WOLFF (Geo.). Das Kastell Gross-Krotzenburg. — Heidelberg, O. Petters, 1904; in-4°, 43 p. et 8 pl. (Aus : *Der obergerm.-rœt. Limes des Rœmerreiches*).

294. ZEUMER (Karl). Quellensammlung zur Geschichte der deutschen Reichsverfassung im Mittelalter und Neuzeit. 1 Thl.: Von Heinrich IV bis Friedrich III. — Leipzig, C. L. Hirschfeld, 1904; in-8°, XVI-224 p.

PÉRIODIQUES

295. **Annales de la Société d'émulation du département des Vosges**, 79e année, 1903. (Epinal, 1903; in-8°, LXXXVIII-431 p.) — *N. Haillant* et *A. Virtel* : Choix de proverbes et dictons patois de Damas (près de Dompaire), p. 1-36. — *P. Thiaucourt* : Les anciennes Sociétés de tir de Remiremont (1449-1739), p. 187-233. — *P. Chevreux* : Rapport sur le musée départemental des Vosges, p. 289-300.

296. **Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry**. Année 1902. (Château-Thierry, 1903; in-8°, x-37 et 160 p.) — *Doyen aîné* : Découverte de monnaies romaines sur le territoire de Montigny-l'Allier, p. 103-105. — *M. Dupont* : Dissertation sur l'étymologie du mot *arquebuse*, p. 144-157.

297. **Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.** Année 1903. (Saint-Servan, 1903; in-8°, XIV-106 p.) — *G. Saint-Mleux* : De la formation des noms de lieux du Poulet, p. 25-53. — *E. Dupont* : Excursion au Mont-Saint-Michel, p. 58-72. — *L. Boivin* : La maison du Prince noir, le prieuré, p. 72-75. — *J. Haize* : Châteauneuf et Saint-Suliac, excursion, p. 75-79 et 2 pl.

298. **Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais**, t. XXI. (Fontainebleau, 1903; in-8°, 384 p.) — *A. de Maricourt* : Essai sur l'histoire du duché de Nemours, de 1404 à 1664, p. 1-72, 257-298. — *F. Raud* : Brivodurum, Briare, p. 129-146. — *D. Cornet* : Le siège de Montargis par les Anglais (1427), p. 147-220. — *H. Stein* : Recherches sur la topographie gâtinaise (suite) [Le pont de Samois, Tosiacum], p. 247-253. — *Dr Denizet* : Sceau d'un chanoine de Sainte-Croix d'Étampes [Pierre Rapin, XIVe siècle], p. 301-303. — *H. Moranvillé* : Procès-verbal de visite des places fortes du bailliage de Melun en 1367, p. 304-319. — *P. Quesvers* : Une famille gâtinaise, les Pampelune, p. 320-342. — *H. Stein* : Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIIIe et XIVe siècles originaires du Gâtinais (suite) [Thibaut d'Ecuelles, bailli de Senlis; Jean de Macherin, sénéchal de Lyon et Pierre de Macherin, sénéchal de Nîmes et Beaucaire; Pierre de Villeblevin, sénéchal de Poitou et Limousin, et Jean de Villeblevin, bailli de Vitry et de Troyes; Guillaume d'Eschilleuses, bailli des Montagnes d'Auvergne; Jean et Adam de Bardilly, maîtres enquêteurs des eaux et forêts; Matthieu de Beaune, bailli d'Orléans et du Vermandois; Renard Le Soichier, prévôt de Château-Landon; Thomas de Moncelard, sénéchal de Béziers et Carcassonne, et Adam de Moncelard, sénéchal de Nîmes et Beaucaire], p. 343-372.

299. **Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.** *Année 1902. (Paris, 1902; in-8°, 229 p.)* — *N. Valois* : Essai de restitution

d'anciennes annales avignonnaises (1397-1420), p. 161-186. — *Cte M. de Pange* : Les Baudricourt, p. 187-194.

300. **Bibliothèque de l'École des chartes**, LXIVe année, 1903 (Paris, 1903 ; in-8°, 726 p.) — *H. Omont* : Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1901-1902, p. 5-30, 221-258. — *L. Levillain* : Le sacre de Charles le Chauve à Orléans, p. 31-53. — *P. Levêque* : Trois actes faux ou interpolés des comtes Eudes et Robert et du roi Raoul, en faveur de l'abbaye de Marmoutier (887, 912, 931), p. 54-82, 289-305. — *M. Lanore* : La tapisserie de Bayeux, p. 83-93. — *R. Delachenal* : La date de la naissance de Charles V, p. 94-98. — *Guilhiermoz* : Joseph Couraye Du Parc (1856-1902), p. 198-200. — *Lex* : A.-C.-M. Paillard († 1903), p. 200-202. — Discours prononcés aux funérailles de M. G. Paris, p. 202-209. — *L. Delisle* : Rouleau mortuaire du cardinal Milon de Palestrina (vers 1103), p. 211-212. — *Ch.-V. Langlois* : La lettre d'Enguerrand de Marigny à Simon de Pise (1314), p. 212-214. — *H. Omont* : Manuscrits de la collection Phillipps récemment acquis pour la Bibliothèque nationale, p. 214-215. — *L. Levillain* : Une nouvelle édition des lettres de Loup de Ferrières, p. 259-283. — *R. Poupardin* : La date de la Visio Karoli Tertii, p. 284-288. — *H.-F. Delaborde* : A propos d'une rature dans un registre de Philippe-Auguste, p. 306-313. — *L. Delisle* : Les heures de Jacqueline de Bavière, p. 314-320. — *P. Durrieu* : Les très riches Heures du duc de Berry, conservées à Chantilly au musée Condé, et le bréviaire Grimani, p. 321-328. — *J. Calmette* : Sur la lettre close de Charles le Chauve aux Barcelonais, p. 329-334. — *B. de Mandrot* : P.-L. Pelicier (1838 † 1903), p. 437-439. — *H. de Roux* : Henri Duchemin († 1903), p. 439-440. — *É. Berger* : Léon XIII et les études historiques, p. 444-446. — *L. Delisle* : Le recouvrement de l'indemnité promise à Pierre Schœffer par Louis XI, p. 451-452. — *L. Delisle* et *L. Traube* : Un feuillet retrouvé du recueil écrit sur papyrus de lettres et de sermons de saint Augustin, p. 453-480, facs. — *Ch. de La Roncière* : L'atlas catalan de Charles V dérive-t-il d'un prototype catalan, p. 481-489. — *H. Omont* : Manuscrits de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps récemment acquis pour la Bibliothèque nationale, p. 490-553. — *A. Lesort* et *M. Prevot* : Bulles inédites des papes Eugène III, Lucius III, Célestin III et Innocent III (pour Saint-Benoît-en-Wœwre, 1147 et 1182 ; Riéval, 1148 ; Saint-Airy de Verdun, 1199 et 1198), p. 554-566. — *H. Moranvillé* : Notes de statistique douanière sous Philippe VI de Valois, p. 567-576. — *M. Prou* : Deux fragments de bulles sur papyrus au musée du Puy (bulles de Silvestre II, 999, et de Léon IX, 1052, pour l'église du Puy), p. 577-578. — *H. Moranvillé* : Ch. de Grandmaison, p. 670-673. — *L. Delisle* et *P. Durrieu* : Ulysse Robert, p. 673-677. — *L. Dorez* : L'incendie du Vatican, p. 690-696. — *L. Delisle* : Insurrections populaires sous le règne de Louis X, p. 697-698. — *H. Moranvillé* : Le barbier de Charles VI (Merlin Joli), p. 699-702.

301. ***Bulletin de l'Académie delphinale***, 4e série, t. XVI, 1902.

(Grenoble, 1903 ; in-8°, XL-488 p.) — *M. Boudet* : Documents inédits sur les chartes coutumières et gardiennes. Aspres-sur-Buech et ses chartes de coutumes (1276-1439), p. 173-475.

302. **Bulletin de la Société belfortaine d'émulation**, n° 22, 1903. (Belfort, 1903 ; in-8°, XXVI-146 p.) — *F. G. Dubail-Roy* : La guerre de Bourgogne en 1474-75 et les Belfortains, p. 123-136.

303. **Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes**. 22e année, 1903. (Gap, 1903; in-8°, XXVIII-380 p.) — *P. Gillet* : Monographie de Mons-Seleucus, p. 1-35. — *J. Roman* : Monographie de la commune des Crottes, p. 51-62, 149-164. — *G. de Manteyer* : Monnaies viennoises, p. 70-73. — *J. Roman* : Les prétendus monuments sarrazins des Hautes-Alpes, p. 175-188. — *David Martin* : Voie romaine et ses stations entre Chorges et Luc-en-Diois, et voie secondaire entre Luc et Briançon, p. 195-231. — *J. Roman* : Les routes à travers les Alpes, p. 239-262, 311-323 et pl. — *David Martin* : Camp retranché préhistorique de La Reynaude, près de Serres, p. 325-328.

304. **Bulletin de la Société grayloise d'émulation**, n° 6, année 1903. (Gray, 1903 ; in-8°. 221 p.) — *Linotte* : La Franche-Comté et ses voisins (suite), p. 41-76. — *Dr Bouchet* : Recherches préhistoriques aux environs de Gray, p. 92-100 et pl. — *Dr Bouchet* : Découverte d'une pirogue à Apremont (Haute-Saône), les pirogues dans la vallée de la Saône supérieure, p. 101-111 et pl. — *S. Leroy* : Notice snr la borne milliaire du Vergy, p. 113-124 et pl. — *S. Leroy* : Essai d'un classement chronologique des milliaires trouvés dans la Séquanie, p. 125-179.

305. **Bulletin de la Société philomathique vosgienne**, 28e année, 1902-1903. (Saint-Dié, 1903, in-8°, 414 p.) — *H. Bardy* : Les sires de Parroy au chapitre de Saint-Dié, p. 67-81 et 3 pl. — *L. Germain* : Note sur deux chapiteaux de la cathédrale de Saint-Dié, p. 83-88 et 2 pl. — *Chanoine Hingré* : Patois de la Bresse. Vocabulaire, p. 297-347.

306. **Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente**, année 1902-1903, 7e série, t. III. (Angoulême, 1903 ; in-8°, CXXIV-274 p.) — *Favraud* : Découvertes archéologiques à Vilhonneur et Saint-Yrieix, p. XXIX-XXXII. — *G. Chauvet* : L'art primitif, p. XXXVII-XLVI. — *L. Dumuys* : Notes archéologiques (sceau d'Olivier Chenu, XIIIe siècle), p. XLVI-LII. — *A. de Brémond d'Ars* : Charte de franchise accordée à leurs tenanciers par Pierre de Brémond, chevalier, et son fils Pierre, seigneurs de Saint-Aulaye (16 décembre 1288), p. LV-LIX. — *Favraud* : Découvertes archéologiques dans l'église de Sireuil, p. LXXVIII-LXXXI, XCIII-XCVI, CIX-CXI. — *J. Nanglard* : Deux pouillés inédits du diocèse d'Angoulême au XVIIIe siècle, p. CI-CV. — *De La Martinière* : Les mystères à Angoulême, XVe et XVIe siècle, p. CXXXIII-CXXXIV. — *D. Touzaud* : La baronnie de Manteresse, p. 233-265 et pl.

307. **Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques**. Année 1902. (Paris, 1903 ; in-8°, 634 p.). *Dujarric-Descombes* : Lettres du grand conseil de Charles VII à l'évêque

de Périgueux (25 avril 1446), p. 36-39. — *R. Grand* : Traité de pariage entre Philippe le Bel et l'abbé de Charroux pour la création d'une ville franche à Pleaux (Cantal) (1289-1290), p. 42-52. — *A. Ledieu* : Sentences portant mutilation de membres prononcées par l'échevinage d'Abbeville au XIIIe siècle, p. 54-60. — *Cte de Loisne* : Ban des échevins ou anciens règlements de police de la ville de Béthune (vers 1350), p. 61-72. — *A. Leroux* : Nomination d'un lieutenant du sénéchal de Périgord et Quercy en 1340, p. 80-81. — *G. Tholin* : Documents intéressant le maréchal de Xaintrailles, p. 85-94. — *U. Chevalier* : L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule, p. 128-129. — *Jeanroy* : Le soulèvement de 1242 dans la poésie des Troubadours, p. 136-138. — *J. Depoin* : Sur l'extension des empêchements de consanguinité au moyen âge, p. 140. — *N. Haillant* : Sur les patois vosgiens, p. 147-148. — *F. Brière* : Sur les authentiques des reliques de saint Éloi à la cathédrale de Noyon, p. 148-149. — *R. Astier* : Sur le traité *De Corpore et Sanguine Domini* de Jean Scot Erigène, attribué faussement à Gerbert. — *Pasquier* : Sur un réglement pastoral du Couserans (XVe siècle), p. 158. — *Vidal de La Blache* : Routes et chemins de l'ancienne France, p. 165-176. — *R. Grand* : Les chartes de franchises de Roquerou (1281-1282) et de Conros (1317) (Cantal), p. 197-228. — *J. Finot* : Le commerce de l'alun dans les Pays-Bas et la bulle encyclique du pape Jules II en 1506, p. 413-431. — *M. Boudet* : Note sur le cartulaire de Saint-Flour, p. 436-437. — *Raimbault* : Les dessous d'un traité d'alliance en 1350 [contre les Turcs], p. 469-476. — *Ch. Porée* : Note pour établir l'exactitude d'un continuateur de Monstrelet, p. 483-488. — *Abbé Porée* : Bulle inédite de Célestin III en faveur du prieuré des Deux-Amants au diocèse de Rouen (31 janvier 1192), p. 490-491. — *J. Soyer* : Actes inédits au nom de Jean de Luxembourg et de Béatrice, roi et reine de Bohême (1340 et 1342), conservés aux Archives départementales du Cher, p. 531-535. — *A. Ledieu* : Le roi des grandes écoles à Abbeville au XVe siècle, p. 536-538. — *Blancard* : Actes apocryphes (provençaux) conservés dans les archives publiques et particulières, p. 544-547. — *C. Couderc* : Sur une collection de pièces offerte à la Bibliothèque nationale par M. Grave, p. 548-569. — *A. de Barthélemy* : Sur une épidémie à Abbeville en 1467-1470, p. 569. — *Chanoine Urseau* : Un manuscrit liturgique à l'usage d'une communauté de chanoines réguliers (XIIe siècle), p. 691-603. — *A. Leroux* : La légende du roi Aigolant et les origines de Limoges, p. 606-619.

308. **Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires.** 4e série, t. V, année 1902. (Senlis, 1903 ; in-8°, XVI-15-189 p.) — *Mis de Luppé* : Notes sur les L'Orfèvre (seigneurs de Pont-Sainte-Maxence), p. 3-7. — *E. Laurain* : Une enquête sur le nombre des feux dans le doyenné de Crépy-en-Valois au milieu du XVe siècle, p. 73-80. — *A. Maryry* : Nouvelles recherches sur les origines des grandes baillies royales (suite), p. 102-185.

309. **École nationale des Chartes. Positions des théses soutenues par les élèves de la promotion de 1901 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.** (Mâcon, Protat frères, 1904; in-8°, 132 p.) — *R. Anchel* : Barthélemy de Joux et l'évêché de Laon (1113-1150), p. 1-4.— *M. de Bengy-Puyvallée* : Louis de Sancerre, connétable de France (1340?-1403), p. 5-9. — *G. Crépy* : Étude historique sur le Collège de Boissy de l'Université de Paris (1358-1764), p. 15-22. — *H. Debraye* : La chancellerie et les lettres-royaux sous le règne de Charles VI (1380-1422), p. 23-35.— *E. Delmas* : Essai sur l'histoire des comtes de Rodez au XIIe et au XIIIe siècle (1115-1304), p. 37-43. — *P. Dugueyt* : Jacques de Mornai, dernier grand maître de l'Ordre des Templiers (1244?-18 mars 1314), p. 45-48. — *F. Emanuelli* : Le parler populaire des îles anglo-normandes, p. 49-55. — *L. Engerand* : Essai sur l'ornementation romane dans le département du Calvados, suivi de remarques, sur les principales églises du département, p. 57-62. — *L. Halphen* : Les transformations politiques du comté d'Anjou sous les premiers Capétiens. Le gouvernement de Foulque Nerra (987-1040), p. 63-70. — *G.-L. Henriot* : La vie et les légations d'Hugues, évêque de Die (1073-1082), archevêque de Lyon (1082-1106), p. 71-73. — *Th. Legrand* : Essai sur Fontarabie et les différends de cette ville avec le Labourd du XVe au XVIIIe siècle, p. 75-79. — *L. Micheli* : Les institutions municipales de Genève au XVe siècle, essai précédé d'une introduction sur l'établissement de la commune dans cette ville, p. 85-92. — *B. Monod* : Étude des relations entre le Saint-Siège et le royaume de France de 1099 à 1108. Pascal II et Philippe Ier, p. 99-112.— *E. Pelissier* : Histoire de la draperie à Castres sous l'ancien régime, p. 119-122. — *P. Pressac* : La dignité archiépiscopale et l'autorité métropolitaine dans l'Église des Gaules et dans l'Église de France du IVe siècle au concile de Trente (1563), p. 123-130.

310. **Études, revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus**... 40e année, T. 94, janvier-mars 1903 (Paris, in-8°). — *J. Doizé* : Le dernier pape d'Avignon, assemblée du Clergé à Paris en 1406, p. 356-382, 833-857. = T. 95, avril-juin 1903 (Paris, in-8°). — *G. Sortais* : L'élève de Fra Angelico, Benozzo Gozzoli (1420-1497), p. 348-369, 641-660. — *J. Doizé* : Benoît XIII à Peniscola, p. 370-392.

311. **Mémoires de l'Académie de Vaucluse**, 2e série, t. III, année 1903. (Avignon, 1903; in-8°, XIV-353 p.) — *Dr P. Pansier* : Arnaldi de Villanova libellus de confortatione visus, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Metz, p. 1-19. — *J. Delmas* : Essai sur l'histoire de Seyne-les-Alpes, p, 31-39, 169-224, 273-345 et 7 pl. — *Destandau* : Documents inédits sur la ville des Baux, p. 71-92. — *F. Sauce* : Découvertes à Apt [antiquités et inscriptions gallo-romaines], p. 155-159. — *L.-H. Labande* : Découvertes d'inscriptions et antiquités romaines ou gauloises à Vaison, Ménerbes, Cavaillon et Malemort. Les fresques de Simone Memmi au porche de la métropole d'Avignon, p. 160-167.

312. ***Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et***

arts de Lyon. Sciences et lettres, 3e série, t. VII. (Lyon, 1903; gr. in-8°, XIX-381 p.) — *Chanoine U. Chevalier*: L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule, étude critique, p. 87-170. — *Chanoine U. Chevalier*: Autour des origines du suaire de Turin, avec des documents inédits, p. 237-285.

313. **Mémoires de l'Académie des sciences, lettres, et arts d'Arras**, 2e série, t. XXXIV. (Arras, 1903; in-8°, 479 p.) — *J. Depotter*: Les échevins du pays de Lallœue. p. 201-234. — *R. Rodière*: Essai sur les prieurés de Beaurain et de Maintenay et leurs chartes, p. 235-389.

314. **Mémoires de la Société académique de l'Oise**, t. XVIII, 3e partie. (Beauvais, 1903; in-8°, p. 489 à 770). — *Hermant*: Notice historique et archéologique sur la commune de Héricourt-Saint-Samson, canton de Formerie (Oise), p. 581-735 et pl.

315. **Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (ancienne Académie de Châlons)**, 2e série, t. V, 1901-1902. (Châlons-sur-Marne, 1903; in-8°, 332 p.) — *Chanoine P. Lucot*: L'antique cuve baptismale de la cathédrale de Châlons, p. 65-71. — *Coyon*: Étude sur l'art du fer dans la Marne à l'époque gauloise, p. 87-110 et pl. — *P. Pelicier*: Archives départementales de la Marne à Châlons. Copie d'un cahier manuscrit: Valeur des rentes de l'évêché de Châlons en 1312, p. 123-158.

316. **Mémoires de la Société d'émulation du Doubs**, 7e série VIIe volume 1902. (Besançon, 1903; in-8°, XXXVI-368 p.) — *Abbé Paul Drnot*: Une cloche franc-comtoise du XVe siècle (à Voillans), p. 11-16 et 2 pl. — *A. Vaissier*: Porte Noire (de Besançon) et ses commentateurs p. 17-42 et pl. — *J. Gauthier*: Le Saint-Suaire de Besançon et ses pèlerins, p. 165-185 et 2 pl. — *J. Gauthier*: Du degré de confiance que méritent les généalogies historiques (famille Lallemand), p. 186-200 et facs. — *J. Gauthier*: Trois églises romanes du Jura franco-suisse: Jougne, Romain-Môtier, Saint-Ursanne, p. 310-330 et 3 pl.

317. **Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie**, t. XLII, 2e série, t. XVII (Chambéry, 1903; in-8°, CLXXX-550 p.) — *Abbé Piccard*: Transaction entre Alexandre de Montluel et Claude de Seyssel (novembre 1486), p. XIII-XV. — *Abbé Piccard*: Chartes relatives à la famille Malesinans, de Puygros, près Chambéry (1283), p. XVI-XVII. — *Jean Letanche*: Document sur les Juifs à Yenne en 1347-1348, p. XVII-XVIII. — *Mugnier*: Voyage à Avignon du comte de Savoie, Amédée VI, auprès du pape Urbain V, en 1362, p. XXVII à XXIX. — *Gabriel Pérouse*: Dépenses de voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451 et 1452, p. XXX-LXI. — *Mugnier* et *G. Pérouse*: Union par Pierre, abbé de Saint-Michel de la Cluse du prieuré de Cravin, au diocèse d'Ivrée, à la chantrerie de ladite abbaye (novembre 1366), p. LXXVIII-LXXXII. — *J. Letanche*: Les cloches à Yenne, p. LXXXIII-XCVIII. — *G. Pérouse*: Dépenses de la maison du prince Amé de Savoie, fils du duc Louis, de 1462 à 1465, p. CXVIII-CCLXVI.

318. **Le Muséon. Études philologiques historiques et religieuses.** Nouvelle série, vol. III. (Louvain, 1902; in-8°.) — *A. Carnoy* : Le latin d'Espagne d'après les inscriptions, p. 5-39, 351-390. — *Cte de Charencey* : Basque et Gaulois, p. 55-75, 126-152, 287-326. — *P. Vanden En* : La Vie grecque de S. Jean le Psichaïte, p. 97-125. — *E. Beauvois* : Les Templiers de l'ancien Mexique et leur origine européenne, p. 185-234.

319. **Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses,** 69e année, 1902. (Le Havre, 1902 ; in-8°, 500 p.) — *A. Martin* : Un patriote cauchois accusé d'espionnage en 1415 [Raoul Le Gay et l'affaire de Jean Fusoris], p. 33-42. — *A. Lechevalier* : Les Charles de La Blandinière d'après leurs archives de famille, contribution à l'histoire de la noblesse rurale de la Haute-Normandie, p. 55-88. — *Abbé Dubois* : Excursion archéologique dans le département de l'Oise, p. 121-139. — *L.-A. Beaucousin* : Recherches historiques sur la paroisse et les seigneurs de Valliquerville, p. 183-232.

320. **Revue d'Alsace,** 4e série, 4e année, t. LIV. (Paris, 1903 ; in-8°, 668 p.). — *Rod. Reuss* : Grandidier est il un faussaire ? p. 5-14. — *H. Bardy* : Le premier historien de Belfort, J.-J.-C. Descharrières (1744-1831), p. 68-79, — *A. Gasser* : Les impositions, corvées et dîmes d'une petite ville de la Haute-Alsace (Soultz) (fin), p. 184-197. — *A. Hanauer* : Les suffragants de l'ancien évêché de Bâle au XIIIe siècle, p. 235-241. — *U. Berlière* : Les évêques auxiliaires de Bâle au XIIIe siècle, p. 332-337. — *Mgr Chèvre* : Les suffragants de Bâle au XIVe siècle, p. 563-570.

321. **Revue d'Auvergne publiée par la Société des Amis de l'Université de Clermont,** t. XX, 1903. (Clermont-Ferrand, 1903; in-8°, 480 p.) — *Du Ranquet* : Les églises romanes de la Haute-Auvergne d'après un ouvrage récent, p. 98-114. — *J.-B.-M. Bielawski* : Bansat et sa croix processionnelle [XVe siècle], fig., p. 205-209. — *H. Du Ranquet* : Fouilles de Mozac, p. 210-212. — *Louis Brehier* : Un problème d'iconographie religieuse. L'introduction du crucifix en Gaule au VIe siècle, p. 241-253. — *Ant. Lauby* et *J. Pagès-Allary* : L'abri sous roche de la Tourille près Murat (Cantal), p. 401-418. — *J. B. M. Bielawski* : Antiquités d'Auvergne [bijoux, lampes, statuettes, etc.], p. 419-434 et pl.

322. **Revue de Comminges, Pyrénées centrales. Bulletin de la Société des Études du Comminges, du Nébouzan et des Quatre-Vallées,** t. XVIII, année 1903. (Saint-Gaudens, 1903 ; in-8°, 256 p.) — *V. Bagnéris* : Saint Germier à Frouzins, traditions et légendes (suite), p. 1-22. — *Chanoine Fabre d'Envieu* : Étymologie de Tibiran-Jaunac, ou un Tibre dans le Comminges, avec un appendice sur le Tibre de Rome et les Celtes cofondateurs de Rome, p. 23-34. — *Abbé Couret* : Histoire de Montmaurin, et suite des Recherches archéologiques dans la haute vallée de la Save, p. 40-55, 76-91, 129-148, 207-217 et pl. — *Bertrand de Gorsse* : Documents sur le Nébouzan, le Comminges et les Quatre-Vallées, p. 59-60, 106-111. — *Dulon* : Note sur le maréchal Miles de Noyers et sur Jeanne d'Albret, p. 61-63. — *E. Bacalerie* : Le chapitre cathédral de

Rieux, règlements, usages, etc., p. 149-164. — *A. Couget*: Les armoiries du Nébouzan, p. 189-191.— *A. Couget*: Clément Ven Comminges, p. 251-252.

323. **Revue de l'Anjou**. Nouvelle série, t. XLV. (Angers, 1902 ; in-8°, 480 p.). — *E. Lelong* : Célestin Port (1828-1901), p. 5-49, 210-256. — *G. d'Espinay* : Les statues de Fontevrault et la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 95-102. — *L.-F. La Bessière* : Seigneurs angevins du xve siècle. Gilles de Bretagne et Françoise de Dinan, p. 103-121. — *L. Delisle*. Légendes sur la vie d'Étienne Boileau, p. 161-166. — *Ch. Urseau* : Une statuette de sainte Émerance, p. 317-325 et pl. — *Fr. A. L'Huillier* : Étude critique sur les actes de saint Maur de Glanfeuil, p. 351-374. — *L. de Farcy* : Les sanctuaires de la croix d'Anjou [La Boissière, château d'Angers], p. 401-417.

324. **Revue des études juives. Publication trimestrielle de la Société des études juives**, t. XLVI. (Paris, 1903 ; in-8°, LVIII-320 p.) — *Ad. Crémieux* : Les Juifs de Marseille au moyen âge, p. 1-47, 246-268. — *M. Schwab* : Mots hébreux dans les Mystères du moyen âge, p. 148-151. — *B. Monod* : Juifs, sorciers et hérétiques au moyen âge d'après les mémoires d'un moine du xie siècle, Guibert de Nogent, p. 237-245. = T. XLVII (Paris, 1903 ; in-8°, 320-XIV p.) — *M. Schwab* : Un acte de vente hébreu du xive siècle [à Girone], p. 57-61 et 318. — *Ad. Crémieux* : Les juifs de Marseille au moyen âge, p. 62-86, 243-261. — *M. Ginsburger* : Les juifs de Villingen (grand-duché de Bade, xive-xvie siècles), p. 125-128. — *P. Hildenfinger* : La figure de la synagogue dans l'art du moyen âge, p. 187-196. — *M. Liber* : Gloses arabes dans Raschi, p. 197-204. — *J. Lévi* : Une consultation inédite sur l'intercession des vivants en faveur des morts (xive siècle), p. 214-220. — *P. Hildenfinger* : Documents relatifs aux juifs d'Arles (1361-1477), p. 221-242. — *J. Lévi* : Un acte hébreu de fiançailles de l'année 1049 (à Fostat, Vieux-Caire), p. 300-301. — *E. Marrel* : Un document sur les juifs de Saint-Remy-de-Provence au xive siècle, p. 301-307.

325. **Revue des Langues romanes**, t. XLVI, 5e série, t. VI. (Montpellier, 1903 ; in-8°, 608 p.) — *Aug. Vidal* : Les délibérations du Conseil communal d'Albi de 1372 à 1388, p. 33-78. — *G. Bertoni* : Noterelle Provenzali, p. 74, 245-254. — *J. Ulrich* : La traduction du Nouveau Testament en ancien haut-engadinois, p. 75-93. — *L. Pistolesi* : Del posto che spetta al Libro de Alexandro nella storia della letteratura spagnuola, p. 255-281. — *J. Berthelé* : Le vrai sens du mot *gitare* dans les anciens documents campanaires, p. 282-287. — *B. Sarrieu* : Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée, p. 317-398. — *Chichmarev* : Vie provençale de sainte Margnerite, p. 545-590.

326. **Revue des Questions historiques**, 37e année, nouvelle série, t. XXIX, LXXIIIe de la collection. (Paris, 1903 ; in-8°, 724 p.) — *E. Cosquin* : La légende du page de sainte Élisabeth de Portugal et le conte indien des « *Bons Conseils* », p. 5-44. — *A. Babeau* : Les souverains étrangers en

France du xe au xviiie siècle, p. 121-146. — *L. Mirot* : La messe de Requiem de Du Guesclin en 1389 (à Saint-Denis), p. 228-233. — *E. Vacandard*: Saint Victrice, évêque de Rouen, iv-ve siècles, p. 379-441. = Nouvelle série, t. XXX, LXXIXe de la collection (Paris, 1903 ; in-8°, 688 p.) — *L. P. Delehaye* : Les légendes hagiographiques, p. 56-122.— *Dom R. Leclercq* : La langue des inscriptions latines de la Gaule, p. 123-134. — *A. d'Herbomez* : Le fonctionarisme à la fin du moyen âge, p. 135-139. *Casabianca* : La lettre et la carte de Toscanelli, p. 140-157. — *E. Cosquin :* La légende du page de sainte Élisabeth de Portugal et les contes orientaux, p. 207-217. — *V. Ermont* : Manès et le manichéisme, p. 337-366. — *Dom M. Férotin*: Le véritable auteur de la *Peregrinatio Silviae*, la vierge espagnole Etheria, p. 367-397. — *L. Mirot* : Les États généraux et provinciaux et l'abolition des aides au début du règne de Charles VI (1380-1381), p. 398-455. — *P. Allard* : Lactance et le *De Mortibus persecutorum*, p. 543-552. — *A. S. Wilde* : Les écoles du Palais aux temps mérovingiens, p. 553-555. — *P. Flament* : Documents inédits relatifs au siège de Pontorson (1427),p. 556-563.

327. **Revue historique**. t. LXXXI, janvier-avril 1903. (Paris, 1903; in-8°, 460 p.) — *A. Luchaire*: Innocent III et le peuple romain, p. 225-257. T. LXXXIII, septembre-décembre 1903. (Paris, 1903; in-8°, 460 p.) — *E. Deprez* : La guerre de Cent Ans à la mort de Benoît XII. L'intervention des cardinaux avant le conclave et du pape Clément VI avant son couronnement (25 avril-19 mai 1342, p. 58-76, — *G. Bonet-Maury*: Saint Colomban et la fondation des monastères irlandais au viie siècle [Faremoutier, Jouarre, Rebais, Saint-Faron, Saint-Fiacre, Saint-Fursy et Lagny], p. 277-299.

328. **Revue numismatique**, 4e série, T. VII. (Paris, 1903; in-8°, 459 p.) — *A. Blanchet*: L'influence de l'art grec dans le Nord de la Gaule Belgique, p. 100-117. — *H. de Gérin-Ricard* et *Arnaud-d'Agnel* : Découverte d'un trésor à Tourves (Var) en 1366, p. 164-168. — Vente de monnaies italiennes, p. 169-178. — *J. Roman*: M. Louis Blancard, p. 183-185. — *Max Prinet* : De quelques portraits sigillaires, p. 280-284. — *Jean de Foville*: Sceau d'Athanase patriarche de Constantinople (1289-1311), p. 285-286. — Trouvailles de monnaies, p. 287-288. — Ventes de monnaies, p. 289-290. — *A. Dieudonné*: Monnaie vendômoise inédite, p. 291-292. — *D.-E. Tacchella*: Une trouvaille de sous d'or byzantins, p, 380-382.

329. **Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest**, 1903. (Bordeaux, 1903; in-3°, 580 p.) — *J.-A. Brutails* : Notes archéologiques. La nef de la cathédrale Saint-André, p. 167-174.— *C. Jullian*: Les invasions ibériques en Gaule et l'origine de Bordeaux, p. 337-349. — *Saint-Jours* : Preuves de l'antique stabilité des côtes de Gascogne, p. 359-372.— *J.-A. Brutails*: De l'appellation «filleules de Bordeaux », p. 373-374. — J.-A. Brutails : Note sur les anciennes confréries et l'assistance mutuelle dans le Sud-Ouest, p. 402-409.

330. **Société florimontane d'Annecy. Revue Savoisienne**, 1903, 44e année. (Annecy, 1903; in-8°, 294 p.) — *Desormaux* : Quelques expressions usitées dans les parlers savoyards, p. 7-9. — *A. Constantin* et *J. Desormaux* : Études philologiques savoisiennes. Parabole de l'Enfant prodigue, p. 11-22, 102-125. — *Ch. Marteaux* et *Marc Le Roux* : Voies romaines de la Haute-Savoie. Voie romaine de Boutæ à Casuaria, p. 23-55, 81-102, 166-182, 278-286 et pl. — *Ch. Marteaux* : Note sur trois fragments d'une inscription romaine à Rumilly, p. 84-86. — *Ch. Butt* : Les anneaux disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde, p. 138-166, 244 278 et pl. — *S. Cordero de Pamparato* : La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383) (fin), p. 183-204. — *M. Bruche* : Les familles d'Annecy au milieu du xve siècle, p. 234-240.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-SUR-SAONE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

CONTRIBUTION

A LA CRITIQUE DES « MÉMOIRES » DE COMMYNES

Les Ambassades françaises en Espagne et la mort de D. Juan de Castille, en 1497.

Parmi les défaillances qu'il reproche à Commynes, le dernier éditeur des *Mémoires*, M. Bernard de Mandrot, relève une erreur qu'il qualifie *d'inexplicable*[1] et qui porte sur l'ambassade d'Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, en Espagne, l'année de la mort de D. Juan de Castille, en 1497. Une circonstance aggrave l'erreur imputée, en l'espèce, à Commynes, c'est l'amitié personnelle qui le liait à Du Bouchage. Voici d'ailleurs comment M. de Mandrot s'exprime à ce sujet[2] : « Il s'agit cette fois de la mission qu'un de ses intimes, le seigneur du Bouchage, remplit en Espagne à l'automne de l'année 1497. Après avoir conclu avec Ferdinand et Isabelle, le 24 novembre, le traité d'Alcala de Henarès, Ymbert de Batarnay rentra en France, et au retour, si on en croit les « Mémoires », il informa le roi « qu'il avait laissé mallade le prince de Castille. » Puis, dix ou douze jours plus tard (le renseignement paraît précis), l'ambassadeur reçut d'un héraut qu'il avait laissé en Espagne l'avis que les orateurs des souverains catholiques, qui devaient apporter en France l'instrument du traité, étaient empêchés de se mettre en route par la mort du jeune prince, « dont les roy

1. *Mémoires de Philippe de Commynes*, éd. B. de Mandrot (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), introd., p. LXXXIX, et t. II (1903), p. 371, note 2.

2. *Op. cit.*, introd., p. LXXXIX. Il y a des variantes entre le texte cité par M. *de Mandrot dans son Introduction* et le texte établi dans sa propre *édition, d'autre part.*

et royne faisoient si merveilleux dueil que nul ne le sçauroit croire ». Or, il est bien vrai que don Juan était mort à ce moment, mais son décès remontait au 4 octobre 1497 ; il avait donc succombé avant l'arrivée en Espagne de Du Bouchage et plus de six semaines avant la signature du traité d'Alcala. Est-il donc admissible que, pendant son séjour, la mission française n'ait point été instruite d'un événement aussi considérable ? »

Une pareille méconnaissance de la chronologie est d'autant plus singulière que la partie des *Mémoires* visée par M. de Mandrot a été certainement écrite en octobre 1498[1]. Les souvenirs de Commynes étaient-ils donc si fragiles que quelques mois aient suffi pour brouiller à ce point, dans son esprit, l'ordre des faits ? N'existe-t-il vraiment aucun moyen de concilier le récit de Commynes avec la réalité historique ?

Pour éclaircir ce doute, il convient d'abord de relire le passage de Commynes incriminé par M. de Mandrot[2] : « Venu[s] que fu[ren]t lesdits seigneurs du Bouchaige, de Clerieux et Miquiel de Grammont et aultres devers lesdits roy et royne de Castille, les firent loger en lieu où nul ne communiquoit avecques eulx : et avoient gens qui s'en prenoient garde ; et lesdits roy et royne parlerent avecques eulx par trois foiz. Mais quand ce vint que ledit du Bouchaige leur dist ce que avoit rapporté ledit de Clerieux et Miquiel de Grammont, ilz firent responce qu'ilz en avoient bien parlé par forme de divise, mais non point aultrement ; mais que voluntiers se mesleroient de la paix et de la faire à l'honneur du Roy et à son prouffict. Ledit de Clerieux fut bien mal content de ce responce, et non sans cause, et soubstint devant eulx, present ledit seigneur du Bouchaige, que ainsi luy avoient dit. Lors fut conclud par ledit seigneur du Bouchaige et ses compaignons une treve à deux moys de desdit, sans y comprendre la ligue ; mais bien y comprenoient ceulx qui avoient espousez leurs filles, et les peres de leurs gendres (c'estoit le roy des Romains et d'An-

1. *C'est ce que nous* apprend Commynes lui-même, *éd. cit.*, p. 375.
2. *Il s'agit des chapitres* XXIII et XXIV du livre VIII.

gleterre), car le prince de Galles et archeduc d'Osteriche les avoient espousées et encores ont, mais ledit prince de Galles est bien jeune ; et en ont encorez une à marier, car ilz avoient quatre filles, et l'aisnée estoit veufve et avoit espousé le filz du roy de Portingal dernier trespassé, lequel se rompit le col devant elle, en passant une carrière sur ung jenet, trois moys après ce qu'il l'eut espousée.

« Arrivé que fut ledit du Bouchaige et faict son rapport, congneut le Roy qu'il avoit bien faict d'y avoir envoyé ledit du Bouchaige et que au moins il estoit asseuré de ce dont il estoit en doubte ; et luy sembla bien que ledit de Clerieux avoit creu trop de legier. Oultre luy dist ledit du Bouchaige que aultre chose n'avoit peu faire que ladite trefve, et qu'i estoit au choix du Roy de l'accepter ou refuser. Le Roy l'accepta ; et aussi elle estoit bonne, veu que c'estoit separation de ceste ligue, qui tant l'avoit destourbé en ses affaires, et que nulle maniere n'avoit sceu trouver de la departir, si y avoit il par toutes voyes essayé. Encores luy dist ledit du Bouchage que après luy venoient ambaxadeurs devers le Roy, et que lesdits roys et royne luy avoient dit, à son partement, qu'ilz auroient pouvoir de conclure une bien bonne paix. Aussi di[s]t ledit du Bouchaige qu'ilz avoient laissé malade le prince de Castille, leur seul filz. »

[Chap. XXIV]. « Dix ou douze jours apprès l'arrivée du dit du Bouchaige et ses compeignons, vint lettres audit du Bouchaige d'ung des heraulx du Roy qu'il avait laissé là pour conduyre ladite ambaxade qui devoit venir. Et disoient ses lettres qu'i ne s'esbaïst point si lesdits ambaxadeurs estoient retardez par aulcuns jours, c'estoit pour le trespas du prince de Castille (car ainsi les appellent), dont les roys faisoient si merveilleux deul que nul ne le sauroit croyre et par especial la royne, de qui on esperoit aussi tost la mort que la vie ».

Le procédé critique de M. de Mandrot consiste à rapprocher le *texte de Commynes et* l'exposé de l'annaliste aragonais

Zurita[1]. Celui-ci raconte que le seigneur du Bouchage fit partie de l'ambassade venue à Alcalá de Henares, pour y signer un instrument diplomatique daté du 24 novembre 1497. Le savant éditeur déduit de cette confrontation que, don Juan étant mort le 4 octobre précédent, le seigneur du Bouchage ne pouvait ignorer, lors de son retour en France, le deuil de la cour d'Espagne qu'il quittait. L'accusation d'inexactitude paraît sans réplique, et l'ignorance prêtée par Commynes à son ami semble être véritablement une impossibilité. Mais le voyage du seigneur du Bouchage à Alcalá, que Zurita mentionne, est-il le même que le voyage du seigneur du Bouchage en Espagne, dont parle Commynes? Il suffit, en effet, de supposer que le seigneur du Bouchage ait accompli deux fois, au cours de l'année 1497, le voyage d'Espagne, pour qu'aussitôt toutes les difficultés s'évanouissent.

Or, des témoignages précis nous permettent justement d'affirmer la réalité de ce double voyage. Les documents italiens contemporains nous mettent fort heureusement en mesure de rétablir ici l'ordre des faits et de nous reconnaître dans la multiplicité des ambassades que les sources narratives ont incomplètement relatées ou mal distinguées.

La reprise des négociations franco-espagnoles, en 1496, fut réalisée grâce à une ambassade française qui arriva à Almazan le 28 mai[2].

Les personnages qui composaient cette première ambassade repartirent sans rien conclure, à la suite d'une audience infructueuse, qui eut lieu le 4 juin[3]. Après l'échec des conférences d'Almazan, le roi d'Espagne se dirige vers la Catalogne. Nous le voyons à Tárrega le 25 juillet[4]. Un peu plus tard, il envoie à son

1. *Annales de la Corona de Aragon*, V, *Hist. del rey D. Hernando*, fol. 132 v° et suiv.

2. Milan, Archivio di Stato, *Potenze Estere, Spagna*, Litta au duc.

3. Milan, Archivio di Stato, *Potenze Estere, Spagna*, Litta au duc *12 juin*.

4. *Ibid.*, version italienne d'une lettre datée de Ferdinand à Maximilien.

tour en France une mission à laquelle Commynes fait allusion[1] et dont le chef était l'abbé de Monserrat. Cette mission est de passage à Lyon le 20 septembre[2] et le roi, en la congédiant, lui adjoint un Français, le sire de Clérieux, chargé de poursuivre les négociations au delà des Pyrénées. La capitulation de Gaète (19 novembre) ayant frappé de nullité la proposition dont Clérieux était porteur, ce diplomate revint avec un contre-projet, dont il attribuait l'initiative à Ferdinand, et qui consistait à résoudre le conflit napolitain au moyen d'un partage entre la France et l'Espagne[3]. A la suite de cette communication, Clérieux fut renvoyé en Espagne avec un collègue, Richard Lemoyne[4]. Ces deux ambassadeurs rencontrèrent Ferdinand à Fres-del-Val, au début de 1497. Puis, Clérieux reprit le chemin de la France, accompagné d'un Espagnol, D. Fernando Duque; enfin, le 15 février 1497, fut signée à Lyon la trêve de deux mois qui constituait le premier instrument diplomatique conclu entre les deux puissances depuis la rupture[5].

La trêve de Lyon avait pour objet de permettre aux deux diplomaties de se mettre d'accord sur le fond même du débat, c'est-à-dire sur le sort de l'Italie. Déjà, en effet, nous trouvons Clérieux à Narbonne le 1er mai 1497, aux prises avec des diplomates espagnols[6].

Le 29 du même mois de mai, arrivent à Medina-del-Campo non seulement les trois personnages dont parle Commynes, à savoir : Du Bouchage, Clérieux et Grammont, mais encore

1. Commynes, *éd. cit.*, p. 365-366.

2. Modène, Archivio di Stato, *Avvisi*, « summario da una littere da Lione a Turino, alli 20 de septembre. »

3. Zurita, *loc. cit.*, fol. 118 v°, et Commynes, *loc. cit.*

4. Zurita, *loc. cit.* Il est vrai que Commynes cite Michel de Grammont, au lieu de Richard Lemoyne, mais, sans doute, il a confondu le second voyage de Clérieux avec le troisième.

5. Venise, Archivio di Stato, *Delib. del Senato*, XXXVI, fol. 115, et Zurita, *loc. cit.*

6. Milan, *Pot. Estere*, *Spagna*, « ex litteris diei 29 maii », et Zurita, fol. 132 v°.

Jean Guérin et Étienne Petit[1]. Cette fois, les pourparlers se continuèrent à Medina, où résidait le couple royal. Aux agents italiens accrédités à la cour d'Espagne le roi faisait accroire que l'ambassade dirigée par le seigneur du Bouchage avait pour objet unique la prestation du serment prévu par la trêve de Lyon. Les clauses de la paix, ajoutait-il, ne seraient rédigées que par une commission dont les chefs désignés seraient, pour la France, l'évêque d'Albi et le sire d'Argenton[2].

Ce dernier détail est intéressant à relever, car, si le bruit public représente Commynes comme mêlé personnellement aux négociations franco-espagnoles de 1497, il ne pouvait manquer d'en être très exactement informé.

Au moment de conclure un acte formel, Du Bouchage et ses collègues ne voulurent pas assumer la responsabilité d'une décision aussi grave. Ils prirent congé des rois catholiques, le 7 juin, pour soumettre le résultat des conférences à leur maître[3]. Nos documents sont muets sur leur itinéraire et sur le moment précis de leur retour, mais c'est évidemment alors que le seigneur du Bouchage annonça à Charles VIII la maladie de D. Juan.

D. Juan mourut le 4 octobre.

Cette catastrophe, qui privait les rois catholiques de leur unique fils, eut dans toute l'Europe un immense retentissement. Au témoignage de Commynes, cet événement douloureux retarda l'envoi d'une ambassade espagnole chargée de traiter. En effet, Du Bouchage ayant objecté l'insuffisance de ses pouvoirs et la nécessité d'en référer à son souverain, il avait été convenu, à Medina, que l'acte définitif serait signé en France et que les rois catholiques dépêcheraient, à cet effet, leurs plénipotentiaires. Or, le deuil de la cour d'Espagne n'a pas

1. Milan, *Pot. Est.*, *Spagna*, même pièce.
2. *Ibid.* « Ex litteris ejusdem oratoris diei 4[a] ex Methinnia. »
3. *Ibid.*, « *ex litteris* diei VII. »

seulement modifié ces dispositions, il a dévié le développement même de Commynes, si bien que l'auteur des *Mémoires* a perdu de vue la campagne diplomatique de 1497 et négligé de nous raconter la fin de cette laborieuse négociation[1]. Il faut suppléer à son silence à l'aide de Zurita, corroboré, d'ailleurs, par les sources diplomatiques. Le programme arrêté à Medina-del-Campo fut, en quelque sorte, renversé. Au lieu d'être signé en France par Charles VIII et des plénipotentiaires espagnols, le traité fut signé en Espagne par des plénipotentiaires français et les rois catholiques. On peut en saisir aisément la raison. Sachant le départ des diplomates espagnols différé et redoutant de nouveaux retards, Charles VIII, désireux d'en finir, résolut de prendre les devants et de faire repartir pour Alcalá ceux-là mêmes qui étaient allés naguère à Medina-del-Campo. C'est ainsi que les signataires du traité du 24 novembre 1497 furent précisément, au nom de la France, le seigneur du Bouchage et ses collègues[2].

Tout est donc clair maintenant. Commynes qui n'a pas mentionné le second voyage, celui de la fin de 1497, et qui n'a fait allusion qu'au voyage du printemps de la même année, a pu écrire, avec raison, que Du Bouchage avait annoncé au roi, à son retour, la maladie de D. Juan de Castille, et ajouter, sans anachorisme, que la mort de ce prince avait été connue en France quelques jours après. Il en résulte que, si l'exposé de Commynes, qui n'a rien de systématique, est ici comme ailleurs fort éloigné d'être complet, en revanche, on ne saurait en aucune façon le qualifier d'inexact.

Joseph CALMETTE.

1. En effet, Commynes s'étend beaucoup à ce propos, et passe, sans transition, des malheurs de la cour d'Espagne à la mort soudaine de Charles VIII (livre VIII, chap. XXIV, *éd. cit.*, p. 371-377.)

2. Zurita, *loc. cit.*, et Sanuto, *Diarii*, I, 866.

NOTE SUR LES DEUX CHRONIQUES
DE
SAINT-JULIEN DE TOURS

Dans son *Recueil de chroniques de Touraine*, Salmon a publié deux chroniques de Saint-Julien de Tours, l'une rimée, l'autre en prose, toutes deux d'ailleurs incomplètes[1]. La première est facile à dater : elle est de l'extrême fin du XIe siècle ou du début du XIIe. Non seulement, en effet, son auteur n'a sur la personne de l'abbé Richer, mort entre 1051 et 1058, que des renseignements indirects[2], non seulement il confond la bataille de Saint-Martin-le-Beau (1044) avec la bataille de Pontlevoy (1016)[3], ce que n'eût pas fait un contemporain du comte d'Anjou Geoffroi Martel (mort en 1060),

1. *Recueil de chroniques de Touraine*, publié par André Salmon, Tours, 1854, in-8° (*Soc. archéol. de Touraine, Documents*, t. I), p. 220-234 et p. 235-256. — Le texte de la chronique rimée est donné par quatre feuillets mutilés, d'une écriture de la fin du XIe ou du XIIe siècle, qui constituent aujourd'hui les fol. 28-31 du ms. latin 11834 de la Bibliothèque nationale (ancien résidu Saint-Germain, 968). — Le texte de la chronique en prose était contenu dans le *Cartulaire de Saint-Julien de Tours*, fol. 19 et suiv. Ce cartulaire a disparu, mais les folios où se trouvait la chronique ont été transcrits par Baluze (Biblioth. nationale, collection Baluze, vol. 77, fol. 85-88) et publiés par Martène, *Ampliss. collectio*, t. V, col. 1071-1080 ; de plus, le début de la chronique a été partiellement copié au XVe siècle dans le *Martyrologe de Saint-Julien* (Biblioth. de Tours, ms. 1279, fol. 80-81). L'édition Salmon a été établie seulement d'après Martène; mais la copie de Baluze ne fournit que quelques corrections peu importantes.

2. « Vir iste, — *Ut fertur*, Britannie — Indigena fuit ». (*Ibid.*, p. 255).

3. *Ibid.*, p. 247.

mais il rapporte sur saint Blinlivet ce que lui a personnellement raconté Morvan[1], évêque de Vannes de 1089 à 1128.

Pour la chronique en prose, au contraire, la question est beaucoup plus délicate. Salmon supposait qu'elle avait été écrite au temps de l'archevêque de Tours, Barthélemi Ier (1052-1068), parce que « c'est le dernier archevêque qu'elle nomme, et cela sans préciser, comme elle le fait pour ses prédécesseurs, le nombre d'années qu'il occupa le siège de Tours »[2]. Mais une remarque doit être faite, qui affaiblit singulièrement la portée de ce raisonnement : la chronique n'a pu être originairement écrite telle qu'elle se présente dans tous les manuscrits[3]; le texte en a été visiblement agrémenté d'interpolations étrangères au plan primitif de l'auteur. Ainsi, entre le paragraphe relatif à l'abbé Evrard et le paragraphe relatif à l'abbé Joubert Ier, on a intercalé une mention annalistique sur la construction de Langeais et la prise de Tours par Foulque Nerra[4]; de même, entre le paragraphe relatif à Joubert Ier et le paragraphe relatif à Joubert II, on a intercalé une mention sur l'incendie de Saint-Martin de Tours[5]; on a coupé en deux le paragraphe consacré à Joubert II pour y intercaler une note sur la bataille de Pontlevoy et une note sur la mort du trésorier Hervé et de l'archevêque Hugue[6]; même opération a été faite sur le paragraphe consacré à Richer pour y intercaler trois mentions sur la mort de Robert le Pieux, d'Eude II de Blois et de Foulque Nerra[7]. Interpola-

1. « De quo pontifex Morvannus – Sic nobiscum est locutus » (*Ibid.*, p. 240). L'observation avait été faite par Salmon, mais seulement dans son *Erratum* (p. 489) : aussi nous avait-elle tout d'abord échappé, ainsi qu'à beaucoup d'autres.

2. *Ibid.*, Introd., p. LI.

3. La copie de Baluze (Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 77, fol. 85-88), que Salmon n'a pas collationnée, ne fournit à cet égard aucune indication complémentaire.

4. *Ibid.*, p. 228. La date de 984 est une erreur, sans doute pour 994.

5. *Ibid.*, p. 229.

6. *Ibid.*, p. 230.

7. *Ibid.*, p. 231.

tions sans doute encore, ou glose, que l'indication des célébrités contemporaines de Joubert II[1], et enfin interpolation, que l'indication des archevêques successeurs de Théotolon, depuis Joseph jusqu'à Barthélemi Ier[2]. Que ce dernier point soit certain ou seulement probable, il n'en reste pas moins que l'unique argument de Salmon s'écroule ou chancelle; car rien ne nous garantit que l'interpolateur, tout en étant postérieur à Barthélemi Ier, ne s'est pas contenté de transcrire telle quelle une note plus ancienne s'arrêtant à l'avènement de cet archevêque. Il faut donc chercher un autre point de repère.

Or, la date de composition de la chronique rimée étant certaine, ne peut-on déterminer par comparaison la date de composition de la chronique en prose? Les deux textes présentent entre eux de grands rapports ; même plan, même disposition des matières. Ce qui subsiste de la chronique rimée, correspond exactement à la première partie de la chronique en prose, laquelle raconte : 1° la fondation de l'abbaye; 2° sa destruction; 3° sa restauration; 4° les dégâts qu'y a commis l'abbé Albert; 5° l'œuvre de réparation accomplie par l'abbé Richer[3]. Cette division est servilement suivie et indiquée dans

1. *Ibid.*, p. 229.
2. *Ibid.*, p. 227.
3. La chronique en prose se divisait en deux parties : 1° histoire de l'abbaye et de ses abbés (p. 220-231) ; 2° description et histoire de ses possessions (p. 231-234), incomplète de la fin. Cette division est nettement indiquée p. 221 : « De terris atque aliis altaribus ecclesiæ Sancti Juliani, cum ad id pervenero, quæ et quanta sint et quibus locis sitæ, prout verius valuero, enarrabo. Verum de ejusdem loci desolatione, deinde de illius restauratione in meliorem statum prius est dicendum. » Et, de même, p. 230 : « Reliqua opera Gauzberti abbatis et bona ejus studia enarrabo cum res ejusdem ecclesiæ descripsero. » Et encore, p. 231 : « Quæ circa tempora ejus loco Sancti Juliani provenerunt, cum ad id tempus ventum fuerit, plenius dicentur. » Quand aux subdivisions de la première partie, elles sont, elles aussi, très nettement marquées : 1° la fondation est la matière des p. 220-221 ; puis l'auteur dit qu'il va traiter 2° *de ejusdem loci desolatione*, ce qui est la matière des p. 221-222, et 3° *de illius restauratione*, ce qui est la matière des p. 223-230 ; 4° ensuite vient un paragraphe sur les malheurs de l'abbaye *post mortem Gauzberti* (p. 230); 5° enfin un dernier paragraphe montre l'abbaye commençant à *respirare* sous l'abbatiat de Richer (p. 231).

la chronique rimée, les trois premiers points constituant le livre premier, les deux derniers constituant le livre second[1].

Dans le détail, les rapports entre ces deux textes ne sont pas moins apparents. Pour prendre l'exemple le plus probant, la chronique en prose, dans le paragraphe qu'elle consacre à Joubert II, indique, entre autres, parmi ses œuvres: 1° l'acquisition de livres, ornements, châsses, autels ; 2° l' « invention » de plusieurs reliques ; 3° l'achat de l'abbaye de Preuilly: ces trois points font, eux aussi, dans ce même ordre, la matière du chapitre correspondant de la chronique rimée[2]. Enfin, il y a des ressemblances frappantes de style. Ainsi, parlant du remplacement de l'abbé Albert, la chronique en prose dira : « Quo post triennium ejecto, abbati Frederico monasterium commendavit », la chronique rimée dira : « Hoc autem Alberto — Post triennium ejecto, — Abbatia commendatur Frederico abbati »[3]; parlant de la nomination de l'abbé Richer, l'une dira : « Frederico itaque, qui duobus annis, Euvrardoque, qui uno cœnobio Sancti Juliani præfuerunt, abrasis, Richerius præficitur, de quo supra locuti sumus », l'autre: « Postea Frederico abbati, qui duobus annis, — Evardoque, qui uno prefuerunt, exclusis, — ... Prudens congregatio, — De quo supra, egregium — Elegit Richerium »[4].

Nous ne pousserons pas plus loin cette comparaison: nous en avons, croyons-nous, assez dit pour établir que l'auteur d'une des deux chroniques a eu l'autre sous les yeux au moment où il écrivait son œuvre. Est-ce l'auteur de la chronique rimée? Est-ce celui de la chronique en prose? C'est ce qu'il nous reste à chercher.

1. Les premiers vers du livre II indiquent nettement toute la division : « Primo hujus operis continetur libello, — Abbacie hujus prima *institutio*, — Institutionis impia *destructio*, — Destructionis pia *restauratio*. — Dulce quidem ejus est principium, — Sed amarum ejus est *excidium*, — Excidii predulce *remedium* » (*Ibid.*, p. 250. — Nous citons le texte d'après l'édition Salmon, mais en donnant l'orthographe du ms.)

2. *Ibid.*, p. 229-230, et p. 235-247.

3. *Ibid.*, p. 230 et p. 251.

4. *Ibid.*, p. 230-231, et p. 252 (l. 2-3) et 255 (l. 1-3).

Nous ferons d'abord remarquer que ce n'est pas seulement avec le fond même de la chronique en prose que les rapports de la chronique rimée sont marqués, mais aussi avec les interpolations que nous y avons signalées : après le passage où sont rappelés les principaux actes de l'abbé Joubert II et avant celui qui mentionne sa mort, nous avons dit que dans le texte primitif de la chronique en prose, on avait intercalé assez gauchement deux notes relatant la bataille de Pontlevoy et le décès du trésorier Hervé et de l'archevêque Hugue. Or, ces indications se retrouvent dans la chronique rimée, où elles sont d'ailleurs moins maladroitement amenées ; elles y sont même, en partie, rattachées au reste du récit[1] : autant il est visible qu'il y a eu interpolation dans la chronique en prose, autant il est visible aussi qu'il n'y en a pas eu dans la chronique rimée. Il en faut donc conclure que la première est antérieure à la seconde, et que l'auteur de la chronique rimée a eu sous les yeux, au moment de rédiger son œuvre, un exemplaire de la chronique en prose interpolée.

Nous voyons d'ailleurs qu'il donne une foule de détails qu'ignore l'auteur de ce dernier texte ou qu'il développe longuement des faits à peine indiqués par celui-ci : par exemple, il a de longues pages sur les reliques trouvées par Joubert II, alors que deux lignes assez peu précises suffisent à l'auteur de la chronique en prose[2] ; il ne se contente pas de noter l'acquisition de Preuilly par Joubert[3] : il ajoute qu'il a acquis Rançay, Saint-Loup[4] ; la mention relative à la bataille de Pontlevoy est pour lui matière à développements[5] : partout on le voit ajouter et broder sur le canevas que lui fournissait la chronique en prose. Sans doute, l'auteur de cette dernière eût pu

1. L'auteur (*ibid.*, p. 247) amène l'indication de la bataille de Pontlevoy, en disant que l'abbaye, à cette époque, a souffert des guerres.

2. *Ibid.*, p. 230, et p. 236-247.

3. *Ibid.*, p. 230, et p, 247.

4. *Ibid.*, p. 247, 248.

5. *Ibid.*, p. 247-248. — Comparer encore ce que les deux auteurs disent de l'abbatiat de Richer.

retrancher beaucoup à la chronique rimée ; mais avec le souci d'information détaillée et de documentation dont il fait preuve, il y a dans cette chronique une foule de renseignements qu'il n'eût pas manqué d'exploiter. C'est donc une preuve de plus que son œuvre est antérieure à l'autre : elle a, par suite, été composée, au plus tard, vers la fin du XIe siècle.

Peut-être même peut-on aller plus loin et déterminer avec plus de précision encore la date de sa composition. En effet, on peut remarquer que si l'auteur a écrit certainement après la mort de l'abbé Richer (entre 1051 et 1058), dont il parle toujours au passé[1], il ne semble pas que ce soit longtemps après : sans quoi, on s'expliquerait mal que, composant un ouvrage en deux parties, dont la première, ayant trait à l'histoire intérieure de l'abbaye et de ses abbés, nous est intégralement parvenue[2], il se soit arrêté à l'abbatiat de ce Richer. De plus, à la manière dont il parle des neveux de l'abbé Joubert II (mort en 1025), il semble qu'il ait écrit à une époque où ils vivaient encore[3]. Dès lors, nous voilà induits à penser que l'interpolateur de son ouvrage (lui-même, peut-être, glosant et annotant son premier travail), quand il ajoutait au nom de Théotolon la liste des archevêques de Tours jusqu'à Barthélemi Ier inclusivement, sans indiquer le nombre d'années que ce dernier siégea, ne se bornait pas à transcrire une note prise telle quelle ailleurs, mais, comme l'avait pensé Salmon sans l'établir, écrivait bien au temps de cet archevêque, c'est-à-dire avant 1068. La chronique en prose primitive aurait donc elle-même été rédigée avant cette date.

Que l'on admette d'ailleurs cette dernière déduction ou

1. « Richerio etiam tunc, viro probo et industrio, prioratum commisit, qui postea eidem loco optime *praefuit.* » (*Ibid.*, p. 230). « Sub regimine Richerii *visa est* aliquantulum respirare abbatia Sancti Juliani. » (*Ibid.*, p. 231).

2. Cf. ci-dessus, p. 210, n. 3.

3. « *Testantur* ejus vigilantissimum studium... pueri ab eo nutriti, nepotes præcipue ejus Hugo, Ebrardus, Giraldus et alii, quos enumerare longum *est.* » (*Ibid.*, p. 230).

qu'on la rejette, il n'en reste pas moins acquis que, des deux chroniques de Saint-Julien de Tours, l'une, la chronique en prose, a été écrite dans la seconde moitié du XIe siècle, l'autre, la chronique rimée, composée à l'aide de la précédente vers la fin de ce même siècle ou au début du XIIe.

Louis HALPHEN.

COMPTES RENDUS

Georges Yver. — **Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIIIe et au XIVe siècle.** — Paris, Fontemoing, 1903; in-8°, VIII-439 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 88.)

La tentative faite par M. Georges Yver de tracer le tableau de la vie économique dans l'Italie méridionale aux XIIIe et XIVe siècles, a paru à quelques-uns prématurée. Un savant professeur en Sorbonne a même prétendu, si nous avons bien compris sa pensée, qu'une pareille entreprise était condamnée à l'avortement; car l'établissement d'une série de statistiques serait nécessaire pour faire l'histoire économique; or, nous n'avons sur l'état de l'Italie que des renseignements clairsemés, épars, incohérents, qui ne permettent pas de présenter une série de chiffres, ou du moins des totaux complets. On pourrait en dire autant d'une région quelconque à n'importe quelle époque.

Mais l'on peut se demander si l'histoire économique repose toute sur la statistique. S'il s'agit de mesurer à des époques diverses la force de production et la puissance de consommation d'un pays, la statistique seule nous met à même de le faire. L'histoire économique est plus compréhensive. La faire, c'est reconstituer les manifestations de la vie matérielle d'un groupe social en ses phases successives, le mode d'exploitation de la terre, la mise en valeur et la consommation des richesses, et aussi les mesures prises par les gouvernements à l'égard de l'industrie et du commerce. Autant de points qu'on peut éclairer sans recourir à la statistique, mais par la seule analyse critique et le rapprochement des témoignages isolés que les documents d'archives et les chroniques nous ont transmis; par exemple, quelques actes privés, voire de simples formulaires, nous rendront compte des modes d'appropriation de la terre à telle ou telle époque; ils ne nous permettront pas, au contraire, de dénombrer les propriétaires ou

tenanciers de diverses classes. Ne demandons pas à l'histoire plus qu'elle ne peut donner.

Aussi bien, M. Yver n'a pas intitulé son livre Histoire économique du royaume de Sicile. Puisque c'est presque uniquement des registres de la chancellerie de Charles Ier, de Charles II et de Robert qu'il a recueilli la plupart des documents qu'il a mis en œuvre, il ne pouvait guère prétendre qu'à examiner les questions sur lesquelles ces registres nous fournissent des renseignements, et tout d'abord la « politique économique des Angevins. » A dire vrai, c'est là le titre qui eût le mieux convenu à son livre. Cette politique ressort clairement de la lecture des mandements royaux insérés dans les registres de la chancellerie et des comptes des trésoriers. Nous n'avons qu'un choix d'actes royaux, mais qui suffisent à déterminer la ligne de conduite suivie par les princes angevins en Italie. Quand même nous n'avons pas tous ces actes, si nous voyons que tous ceux qui subsistent sont constamment empreints du même esprit, nous sommes en droit de conclure que les actes perdus ne nous apprendraient rien de plus.

M. Yver a bien montré les mesures prises par les Angevins pour favoriser le développement de l'industrie et du commerce dans leur royaume, concilier les intérêts de leurs sujets et ceux de leur propre Trésor, comme aussi leurs relations avec les compagnies de marchands étrangers et l'influence prépondérante de ces compagnies sur l'économie du royaume. J'ajouterai que M. Yver a très heureusement mis en lumière les réactions réciproques de la politique extérieure et de la politique intérieure.

Charles Ier ne modifia pas le système administratif de Frédéric II. Celui-ci avait protégé l'agriculture, favorisé le commerce en supprimant les entraves que mettait à son développement la multiplicité des péages, garanti la sécurité des marchands sur les routes et dans les marchés : autant de choses qui furent, de la part de Charles Ier, l'objet de dispositions législatives et dont on sent la préoccupation dans ses mandements aux officiers royaux.

L'œuvre civilisatrice des Souabes fut continuée par les Angevins. Sans doute, on ne l'ignorait pas ; mais pour la première fois, cette continuité est fortement marquée et appuyée de preuves nombreuses.

Ce qui est nouveau dans l'œuvre des Angevins, spécialement sous Charles Ier, c'est l'effort d'extension au dehors, l'ambition qu'eut Charles d'Anjou d'établir sa suprématie sur tous les pays méditerranéens : la

croisade de saint Louis tournée vers Tunis ; le traité de Charles d'Anjou avec le roi de Tunis à qui il impose le paiement d'un tribut annuel ; la libre circulation en Afrique obtenue par le roi de Sicile pour ses sujets ; l'occupation de Corfou, qui assure la libre navigation de la mer Ionienne ; la principauté d'Achaïe acquise de l'empereur Baudouin II ; la partie orientale de la péninsule Hellénique soumise à l'influence prépondérante des princes angevins ; l'acquisition du titre de roi de Jérusalem qui posait le roi de Sicile en protecteur des Lieux-Saints et des pèlerins ; enfin, des relations entretenues avec les souverains de l'Asie centrale.

Tant de succès dans la politique extérieure auraient été sans profit pour le royaume des Deux-Siciles, et bien plutôt une source de charges nouvelles, si le roi, ouvrant de plus larges débouchés au commerce, n'avait en même temps, par une habile administration, réveillé l'activité de ses sujets et provoqué un surcroît de production agricole et industrielle pour fournir des objets à l'exportation. On pouvait craindre aussi que les voies ouvertes vers l'Orient ne fussent utilisées que par les marchands étrangers, spécialement les Florentins qui, vinrent s'établir en grand nombre dans l'Italie méridionale, où ils trouvaient une base favorable d'opérations avec le Levant. De fait, c'est ce qui arriva. Mais la faute n'en fut pas à Charles d'Anjou. Sans doute, quand on examine dans le détail la législation économique des Angevins, on voit qu'ils commirent plus d'une faute ; par exemple, un excès de fiscalité, auquel les poussait leur immédiat besoin d'argent. Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, les mesures qu'ils prirent étaient de nature à favoriser le développement économique de leur royaume.

M. Yver nous les montre mettant le sol en valeur, exploitant les richesses agricoles et minières, introduisant des industries nouvelles, attirant dans les ports les vaisseaux étrangers.

Les souverains donnaient eux-mêmes à leurs sujets un remarquable exemple d'esprit mercantile et d'entente des affaires. Ils vendaient le surplus des récoltes de leurs immenses domaines. Cependant on ne saurait les assimiler à des marchands, pas plus que les nobles qui les mitaient, ni dire que l'exercice de la « marchandise » n'entraîne « ni flétrissure ni déchéance. » Vivre de commerce n'est pas vivre noblement : la preuve en est que les nobles qui désiraient se livrer au commerce *et tout à la fois* continuer à jouir des privilèges qu'ils

tenaient de leur naissance devaient obtenir une dispense du roi. Le marchand, au moyen âge, est celui qui s'interpose entre le producteur et le consommateur. On ne considérait pas comme un acte commercial le fait de vendre le produit de ses domaines.

Il n'en reste pas moins que les marchands étaient tenus en considération et jouaient un rôle important dans la société. Cet état de choses n'était pas particulier au royaume de Sicile. Et même les marchands n'occupaient pas dans l'Italie méridionale la place prépondérante qu'ils avaient soit dans les villes du Nord de l'Italie, soit en Flandre : la constitution du royaume ne le leur permettait pas. Leur rôle était tout économique et à peine politique. Seulement, la royauté devait compter avec eux parce qu'ils étaient les facteurs et les détenteurs des richesses.

Et, comme la richesse du prince est faite de celle de ses sujets, ainsi que le proclament les ordonnances de Charles d'Anjou, le roi plaçait sous sa sauvegarde tous ceux qui se livraient au commerce; il ne leur accordait pas seulement une protection vague, mais bien des privilèges spéciaux, tels que des privilèges de juridiction. Les affaires commerciales pouvaient être enlevées à leurs juges naturels pour être portées directement devant le tribunal du roi. La *Curia* intervenait pour faciliter le remboursement des créances ou accorder des délais à des débiteurs malheureux, en un mot pour abréger les longueurs de la procédure ordinaire.

Nous ne suivrons pas M. Yver dans l'examen détaillé des conditions du commerce. Il passe en revue les impôts indirects, sommairement les monnaies, l'état des routes, l'organisation des foires, l'exploitation des mines, l'industrie de la laine importée de Florence, l'élevage des bestiaux ; et à ce propos, il constate la pratique de la transhumation des troupeaux, encore en usage dans le centre de la France au XVIIIe siècle. Chaque année au printemps, les troupeaux de moutons quittaient les environs de Foggia pour remonter vers les Abruzzes ; la législation facilitait cette migration en permettant aux troupeaux de s'arrêter sur les terres des particuliers.

Des chapitres très intéressants sont relatifs au commerce des grains et à la vie maritime.

Mais la seconde partie du livre consacrée aux marchands, à leur organisation, à leur rôle, économique, et par contre-coup politique, *est de beaucoup la plus* nouvelle. Malgré les efforts de la royauté pour

tourner l'activité des autochtones vers les affaires, le commerce fut pendant le XIIIe et le XIVe siècle, presque exclusivement aux mains des étrangers, au moins le grand commerce. Seuls parmi les habitants originaires du royaume, les Amalfitains faisaient exception. Dans chacune des villes où ils étaient établis, les marchands étrangers se groupaient par nationalités ; ils formaient des communautés ou *nations*. Chaque nation avait sa rue, sa place, sa maison commune ou *logia*, et aussi son consul. Le consul était administrateur et juge des membres de la nation. Ces communautés avaient donc leur vie propre. Elles avaient chacune son budget alimenté par des taxes qu'elle s'imposait et dont le consul réglait l'établissement et surveillait la perception.

Ces étrangers, c'étaient quelques Provençaux et Catalans, des Siennois, des Lucquois, des Pisans, mais surtout des Vénitiens et des Florentins. Les Vénitiens entretenaient depuis longtemps des relations avec la Pouille, dont les ports étaient des escales désignées aux navires cinglant vers l'Orient. Ils avaient obtenu maints privilèges de Frédéric II, et la substitution des Angevins aux Souabes, loin de leur porter préjudice, leur fut plutôt favorable. Charles Ier était trop habile politique pour ne pas s'attacher une République dont l'aide pouvait lui être singulièrement utile pour la réalisation de ses projets du côté de Constantinople. Les établissements vénitiens dans l'Italie méridionale ne cessèrent de se développer au cours du XIIIe siècle. En face d'eux cependant les Florentins, bailleurs de fonds de la Papauté et des rois de Sicile, se posaient en rivaux redoutables. Sous le règne de Robert, les vicissitudes de la politique italienne amenèrent une alliance étroite entre la cour angevine et le parti guelfe de Florence. Les Compagnies florentines essayèrent de déposséder les Vénitiens du monopole qu'ils semblaient s'être réservé. Ils n'y réussirent qu'en partie et leur triomphe fut momentané. La faillite d'une des plus importantes Sociétés florentines, celle des Scali, les embarras politiques au milieu desquels se débattait Florence, compromirent la situation des Florentins dans l'Italie méridionale et permirent à Venise de reprendre l'avantage. M. Yver nous fait assister à cette lutte économique entre les deux républiques, il en retrace les péripéties ; et ce n'est pas le moindre de ses mérites d'avoir su retrouver les causes précises des mouvements alternatifs de progrès et de recul de l'une et l'autre puissance.

Il n'a pas suffi à l'auteur de déterminer la situation des compagnies de marchands dans le royaume de Sicile; il fallait expliquer d'où venait leur prépondérance, c'est-à-dire quelle était la source de leurs richesses, en d'autres termes, à quelles sortes d'opérations elles se livraient : opérations commerciales les plus diverses, depuis le trafic des céréales ou des draps jusqu'au commerce de l'argent. Cette multiplicité d'affaires variées est chose connue. Mais ce qui l'est moins, ce sont les procédés suivis par les Compagnies, et particulièrement leur rôle de banquiers de la cour angevine : deux points que M. Yver a mis en pleine lumière, grâce à l'étude détaillée qu'il a faite des opérations de banque des compagnies florentines, sujet ardu et que l'auteur a exposé avec clarté.

Ainsi, malgré les efforts des princes angevins « pour stimuler l'initiative et l'énergie de leurs propres sujets », la prospérité passagère du royaume de Sicile ne profita guère qu'aux étrangers. Telle est la conclusion qui ressort du livre de M. Yver, et c'est celle qu'il a formulée. Il est remarquable que dans tous les temps, dans l'antiquité, au moyen âge et même de nos jours, les richesses de l'Italie méridionale n'aient jamais pu être mises en valeur que par des étrangers.

M. Prou.

Charles Portal. — **Histoire de la ville de Cordes, Tarn** (1222-1799), **avec plans, cartes et vues diverses.** — Cordes, Bosquet, 1902; in-8°, xii-695 p.

En dehors des habitants d'un pays qu'intéresse le passé de leur bourg ou village, une monographie locale n'a quelque valeur pour l'historien que dans la mesure où elle apporte une contribution à l'histoire générale par les détails qu'elle fournit sur les institutions, les mœurs, la vie économique à travers les âges. Une histoire de la ville de Cordes, dans le Tarn, peut faire espérer un travail de ce genre. Les archives municipales de Cordes sont riches : elles présentent un ensemble de quelque treize mille pièces, de 437 registres, sans compter les minutes des notaires, abondantes sources où l'on peut puiser des renseignements de toute nature. La cité elle-même est demeurée relativement intacte depuis le moyen âge; c'est une des villes du Midi où l'on retrouve le plus de maisons de cette époque : les touristes le savent. Le cadre subsiste donc à peu près, avec les vieux

noms de rues, les anciennes portes, les primitives murailles. L'archiviste d'Alby, M. Charles Portal, a tenté cette histoire.

Le nom de M. Portal est déjà connu par des travaux de peu d'étendue, il est vrai, mais dont la sobriété, la netteté et la méthode justifient l'estime. Une œuvre signée de lui, aussi volumineuse que celle-ci, ne peut donc être indifférente ni manquer de sérieuses qualités. Ces qualités sont : l'utilisation, d'une façon judicieuse, des documents qu'il a eus entre les mains et la discussion critique des petits problèmes qu'il a rencontrés. Nous ferons deux réserves générales.

Quelque attrait pittoresque que présente la ville de Cordes, sur sa colline isolée au bout de la plaine de Vindrac, elle n'a joué dans l'histoire qu'un rôle insignifiant. Ses annales se déroulent avec monotonie. Fondée en 1222 par le comte de Toulouse, Raymond VII, et non par les Romains, comme MM. Hauréau et Longnon l'ont cru, elle a été une bastide que ni sa situation stratégique, ni sa position politique, ni son mouvement commercial n'ont particulièrement désignée à l'attention. Sa charte de 1222, qui contient surtout des prescriptions de droit civil empruntées au droit romain et au droit féodal, ne présente aucun trait original et ressemble à toutes les chartes du temps et du pays. « Pas de siège mémorable, dit M. P. lui-même, pas de cataclysme ayant transformé du jour au lendemain les ressources de la contrée, pas de révolution locale ayant modifié subitement les rouages administratifs. Ce n'est pas que la ville n'ait vu plusieurs fois l'ennemi dans ses murs ; la population a été décimée par les épidémies ; la Royauté a aboli certains de ses anciens usages, mais rien de tout cela ne lui est propre. » Dans ces conditions, il eût été à désirer que la partie de ce gros volume consacrée à l'énumération des menus faits des annales municipales fût plus courte. Elle contient des longueurs. L'intérêt ne se soutient pas. Il n'y avait à retenir que l'essentiel.

La partie capitale, au contraire, était celle des institutions. M. P. y a justement consacré les deux tiers de son livre. « L'histoire de cette localité, écrit-il, est celle d'une petite ville du domaine royal », et ceci indique tout l'attrait du sujet. Le plan adopté est normal : territoire du consulat de la ville, (il comprenait 26 paroisses ; l'Albigeois était divisé en six consulats ou baillies) ; l'administration consulaire ; le pouvoir suzerain et ses agents ; la noblesse, le clergé, le tiers état. *Tout se trouve dans ces différents* chapitres. On reprochera à M. P.

d'y avoir apporté de la confusion. Les institutions ne sont pas détachées avec assez de relief et les rouages indiqués avec suffisamment de clarté. Quoiqu'il pense que « les franchises locales pouvaient passer, à n'y pas regarder de près, pour un certain degré d'autonomie communale », il n'en est pas moins vrai que la vie communale, au xve siècle, par exemple, a offert une indépendance et une initiative qui rendent curieux le spectacle de leur action. L'état des communautés rurales, à cette époque, accuse une organisation très vivante. On aura une idée nette de l'ensemble par des exposés de détail précis. Nous aurions voulu que l'exposé des institutions de Cordes laissât dans l'esprit une impression moins troublée. Les éléments de la question se trouvent dans le livre ; il faudrait les dégager la plume à la main. C'est ce travail que l'auteur aurait dû nous éviter.

Nous en dirons autant des faits économiques. Ceux qui sont mentionnés ici sont très nombreux et d'un grand intérêt. M. P. les a consignés avec des observations utiles. Ils sont de nature à nous éclairer avec plus de précision que l'œuvre discutée de M. d'Avenel, sur le prix des objets au moyen âge, les salaires, la valeur relative de l'argent. Quoiqu'ils paraissent groupés dans les chapitres sur le tiers état, ils sont également disséminés On eût désiré plus de concentration.

Afin de montrer combien il est apporté dans ce livre de faits précieux pour les historiens, nous en signalerons particulièrement deux. Le premier a trait à la population de Cordes à travers les âges, sujet sur lequel M. P. avait indiqué déjà dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1894), partie de ses conclusions. Celles-ci confirment ce que toutes les recherches démographiques analogues opérées sur différents points de la France ont amené à constater. En 1366, Cordes possédait 4650 habitants ; en 1511, 3500 ; en 1606, 2335 ; vers 1750, 2300, et aujourd'hui il en compte 1995. Si l'on rapproche ces chiffres descendants de ceux indiqués par MM. Dureau de la Malle, Siméon Luce, Léopold Delisle, on voit qu'ils viennent à l'appui de leur thèse. M. P. montre qu'aux xviie et xviiie siècles le chiffre de la population a été assez stable (en 1606, 2335 habitants ; en 1793, 2500). Il serait intéressant de multiplier ces observations, pour voir si on aboutit à une loi générale sûre.

Le second fait dont nous voulons parler concerne le mouvement de *propriété foncière* pendant la Révolution. Il résulte des recherches

de M. P. que sur les 20086 hectares représentant la superficie des 23 communes de la circonscription de Cordes, seulement 165 hectares se sont trouvés mis en circulation par les mesures prises contre les biens de main morte, et d'une manière générale, ceux des ordres privilégiés. Le chiffre est minime. Il vient à l'appui des constatations identiques qu'avaient déjà faites pour d'autres départements MM. Loutchisky et Boris Minzes, et qu'on vient dernièrement aussi de conclure pour le bailliage de Caux.

Il y a beaucoup de faits de ce genre établis avec critique. Les réserves que nous avons exprimées tiennent à des questions de composition. Elles n'enlèvent pas leur mérite au fond, lequel est établi d'après des sources manuscrites étudiées de près. Tout au plus M. P. aurait-il pu, sur nombre de points, s'éclairer d'une bibliographie davantage étendue, qui, par des comparaisons, aurait mieux fait valoir son sujet. Des innombrables monographies qui paraissent depuis quelques années — et les médiocres ou insignifiantes sont les neuf dixièmes — celle-ci comptera parmi celles qui doivent retenir l'attention. Elle suppose un labeur étendu, consciencieux et sagace.

Louis Batiffol.

Gustave Dupont-Ferrier. — **Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge.** — Paris, Bouillon, 1902; in-8°, xxxiv-1043 p. et 2 cartes.

Si les érudits de notre temps ont suffisamment étudié les institutions françaises du moyen âge, il semble qu'ils aient moins arrêté leur esprit sur l'administration pendant le xve siècle. Il y a à cela plusieurs raisons : et tout d'abord que les traités de droit public publiés au xvie siècle, et même ceux du xviie siècle sont, en général, mieux informés des choses de la fin du moyen âge que de celles du moyen âge proprement dit. En outre, les historiens, pour tracer le tableau des institutions du xve siècle, n'ont pas cherché au delà des ordonnances générales, soit qu'elles leur aient paru constituer des documents assez exacts et complets, soit plutôt que l'abondance et la dispersion des autres documents d'archives les aient effrayés.

Au xve siècle, la paperasse administrative se développe beau-

coup. Et cependant c'est là, dans les mandements royaux, les papiers des administrations locales, les pièces de procédure, les actes passés sous le sceau des juridictions royales qu'il faut chercher le véritable jeu des institutions. Nous y trouverons bien mieux que dans les ordonnances qui trop souvent restèrent lettre morte, de quoi reconstituer le fonctionnement des rouages administratifs. M. Dupont-Ferrier l'a bien compris. Il n'a pas reculé devant le dépouillement d'une prodigieuse quantité de registres et de liasses d'archives. Bien plus, il a eu le talent de ne pas se laisser écraser par le nombre des notes qu'il avait recueillies. Tous ceux qui ont l'habitude des recherches dans les archives, lui en feront un mérite singulier et admireront toute l'habileté avec laquelle il a su grouper tant de faits épars.

M. Dupont-Ferrier s'est proposé de montrer la transformation du gouvernement féodal en gouvernement monarchique, et comment la royauté a fini par imposer son autorité à la France entière, grâce à l'action de ses représentants. Il pourra paraître étrange que dans ce dessein il ait pris comme centre de son étude les baillis, puisque au xve siècle ces officiers n'avaient plus qu'une action limitée et avaient, comme il le dit, « déserté les devoirs de leur charge ». Qu'on prenne garde que son livre n'est pas intitulé : *Les baillis*, mais *les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées*. Or, si les baillis n'exerçaient plus directement leurs fonctions, leurs suppléants continuaient d'exercer leur juridiction dans les anciennes circonscriptions des bailliages et des sénéchaussées. C'étaient là les cadres de l'administration monarchique, entre lesquels se répartissait tout le territoire de la France. Aussi le premier soin de M. Dupont-Ferrier a-t-il été de dresser une carte de ces divisions administratives. L'entreprise était difficile en raison de leur mobilité.

Déjà leur enchevêtrement est l'image de la complication des rouages administratifs. Nous pouvions attribuer à notre ignorance la confusion qui nous paraissait caractériser les institutions des xve et xvie siècles. Nous pouvions croire que les contradictions qu'on rencontre dans les documents n'étaient qu'apparentes, et que tout ce qui était obscur deviendrait clair à la lumière d'une analyse complète et minutieuse des documents. Mais le livre de M. Dupont-Ferrier montre assez qu'il faut, quand nous voulons comprendre les choses du xve siècle, laisser là nos idées modernes sur l'uniformité des institions et la délimitation des pouvoirs. Le chaos est réel. Une même

chose a des appellations différentes suivant les régions; et réciproquement une même appellation recouvre des choses différentes. Il ne pouvait en être autrement à cause de la lenteur avec laquelle l'administration monarchique s'était formée, et des voies différentes qu'elle avait prises, suivant les circonstances, pour se constituer. Le pouvoir royal devait compter avec les pouvoirs locaux auxquels il s'était substitué ou seulement superposé, ou bien à côté desquels il s'était établi, pour les éliminer peu à peu. De là ces continuels conflits de juridiction, au milieu desquels se débattaient les particuliers dont aucun ne connaissait exactement ses droits. On a souvent dit et M. Dupont-Ferrier l'a répété, ce me semble, que les gens du moyen âge avaient l'esprit processif. Il serait plus vrai de dire que cet esprit leur était imposé par l'organisation même d'une société, où les pouvoirs se confondaient et se pénétraient, où aucune juridiction n'était exactement délimitée.

Tous les officiers royaux, du plus grand au plus petit, étaient les lieutenants du roi : « Gerunt vices principis. » Et ils représentaient le prince à tous les points de vue. Le roi ne se préoccupait même pas d'assigner à chacun des limites dans lesquelles il eût à exercer son autorité. On le voit délivrer aux Gouverneurs des lettres de provision qui leur donnent, dans une province, toute l'autorité souveraine ; or, sur des portions du même territoire, les baillis et sénéchaux étaient, eux aussi, les représentants du roi, et à tout point de vue. De telle sorte qu'il y avait une première contradiction entre la théorie et la pratique. Et il en est partout ainsi; de quelque officier qu'il s'agisse, il en a toujours un auprès de lui qui est prêt à exhiber des titres pour lui contester son autorité.

Si nous prenons l'exercice de la juridiction contentieuse, le principe est très simple : le prévôt, le bailli, le châtelain, le baile, le viguier, le juge, c'est-à-dire le juge placé au-dessous du bailli, connaît des causes civiles en première instance, et même des causes criminelles; en fait, il ne peut retenir qu'un nombre assez restreint de causes, les unes lui échappant « ratione personæ », et les autres « ratione materiæ ». Ce sont les nobles qui ne sont justiciables que du bailli, et encore les églises placées sous la sauvegarde du roi ; ce sont les procès relatifs au domaine royal, et les cas royaux, qui échappent à sa compétence. Quant aux baillis ou sénéchaux, leur juridiction était battue *en brèche par les parlements*, les officialités, même des juridictions

municipales. Les tribunaux royaux eux-mêmes se disputaient les procès, ils se les arrachaient au détriment des plaideurs. « La multiplication des tribunaux et des juges avait eu pour prétexte d'accélérer le cours de la justice, elle avait abouti à le retarder. On était jugé plus longtemps, plus souvent, plus chèrement ; était-on jugé mieux ? »

Le chapitre que M. Dupont-Ferrier a consacré aux institutions financières est un des plus intéressants et des plus nouveaux du livre, encore qu'il ne nous présente pas un tableau complet de cette branche de l'administration : en effet, il n'entrait pas dans le plan de M. Dupont-Ferrier de traiter de l'assiette, de la perception et de l'emploi des revenus extraordinaires de la royauté, attendu que les officiers du bailliage n'y avaient aucune part. Ce fut toujours un principe de l'ancienne monarchie de créer de nouveaux organes pour de nouveaux besoins.

Dans le temps que furent créés les baillis et organisés les bailliages, la royauté ne connaissait qu'une seule espèce de ressources, qui étaient celles du domaine. Peu à peu, elle demanda à ses sujets des « aides » nouvelles, occasionnellement, puis régulièrement : des fonctionnaires furent créés pour les percevoir, qui, étant en dehors des anciens cadres administratifs, échappèrent à l'action des baillis. De telle sorte qu'en matière financière les baillis représentaient le passé et n'avaient, eux et leurs officiers, qu'à s'occuper de la perception et de l'emploi des revenus traditionnels du prince, c'est-à-dire du domaine.

Après avoir étudié d'ensemble les institutions locales de la France, M. Dupont-Ferrier a voulu serrer de plus près son sujet. Il a consacré deux monographies à deux provinces qui n'ont été que tardivement incorporées au royaume, la Provence et le Dauphiné. Et il a montré comment la Royauté, tout en conservant à ces provinces leur autonomie, les avait acheminées à ne former plus qu'une province du royaume.

C'est qu'en effet la Royauté ne cessa de travailler à uniformiser les institutions. L'organisation du royaume nous est apparue comme quelque chose de compliqué, j'ai même dit chaotique ; il faudrait se garder d'exagération, car, tout d'abord, cette complexité n'est pas sans raison d'être ; elle est le résultat nécessaire d'une formation *d'une agrégation* d'éléments divers dans leur origine et leur *autour d'un noyau* central. Mais il y a un centre, un principe

d'unité qui, en même temps qu'il tire à lui de nouvelles molécules, les maintient en un seul corps. Ce principe d'unité qui étend son action du centre à la périphérie, c'est la Royauté. « Le roi était l'unité vivante et concrète du pays. » Il en est l'âme. Chaque région, chaque localité a ses coutumes ; mais au-dessus des coutumes, il y a les ordonnances royales. Chaque province a son tribunal suprême ; mais les parlements provinciaux finiront par n'être plus que « des répliques d'un même exemplaire » ; pareillement, les chambres des comptes, et ainsi de suite pour toutes les institutions royales. « A la fin du moyen âge, on voit donc déjà, notamment dans l'esprit des juristes et des gens du roi, se dessiner l'ébauche première d'une conception que le XVIIIe siècle se chargera de graver fortement dans les faits : la France devenue un agrégat de compartiments ou « départements » dont chacun reproduira le même type ». Pour arriver à ses fins, la Royauté n'eut pas d'auxiliaires plus diligents que les officiers des bailliages, sur le dévouement de qui elle pouvait d'autant plus compter qu'en servant le prince ils servaient leur intérêt propre. La Royauté affirmant de plus en plus son travail d'unification finit par gagner l'acquiescement de ses sujets jusque-là que ceux-ci, trouvant qu'elle ne marchait pas assez vite dans la voie où elle les avait tout d'abord engagés, en dépit qu'ils en eussent, balayant d'un seul coup les débris du passé qui barraient la route, et que leur souverain n'avait pas su écarter à temps, poussèrent jusqu'au bout et proclamèrent la « République française une et indivisible ». L'œuvre de la Révolution fut l'aboutissement logique et nécessaire de l'œuvre de la Monarchie.

M. Prou.

Georges Daumet. — **Benoît XII (1334-1342). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France**, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican. Deuxième fascicule. — Paris, Fontemoing, 1902 ; in-4°, col. 249 à 616 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série).

Ce fascicule contient les lettres apostoliques de la quatrième à la huitième année du *pontificat* de Benoît XII, c'est-à-dire de 1338 à *1342. La plupart de ces lettres* ont pour objet le rétablissement de la

paix entre la France et l'Angleterre. Elles témoignent des efforts incessants et vains de la papauté dans ce sens. Ce ne sont que lettres au roi de France, aux légats du Saint-Siège, instructions à des ambassadeurs. Ces documents ont été utilisés par M. Eugène Déprez, dans son livre sur les *Préliminaires de la guerre de Cent Ans*[1]. Évidemment, ils ne prennent toute leur valeur que rapprochés des documents émanés des chancelleries des rois de France et d'Angleterre. Et après le commentaire qu'en a fait M. Déprez, il ne reste plus qu'à glaner.

Toutes les sympathies du Souverain Pontife se portaient du côté de Philippe VI. Il ne pouvait oublier son origine française, ni que le roi de France et lui avaient un ennemi commun en la personne de l'empereur Louis de Bavière. Dès le 27 mars 1338, le pape accordait au roi de France la décime de tous les revenus ecclésiastiques dans son royaume, pour une durée de deux ans, à compter du 24 juin suivant, sous couleur de subvenir aux dépenses qu'entraînerait la formation d'une armée destinée à repousser l'invasion menaçante de l'empereur et de ses alliés, car il eût été singulier d'accorder au roi un subside contre le roi d'Angleterre, son ennemi sans doute, mais prince chrétien et avec qui on s'efforçait de le réconcilier, tandis qu'il était légitime d'affecter une part des revenus ecclésiastiques à la lutte contre un ennemi de l'Église romaine.

A ce moment, le pape pouvait encore espérer s'opposer à une guerre entre la France et l'Angleterre, et conjurer les dangers qui menaçaient le royaume. Il mandait, le 7 avril 1338, aux cardinaux Pedro Gomez et Bertrand de Montfavence de se rendre auprès de Philippe VI, pour conférer avec lui. Et si la lettre du pape aux cardinaux ne nous révèle pas le sujet de l'entretien, une autre lettre du 4 juin suivant, adressée à Philippe, nous le fait connaître : il s'agissait d'obtenir de celui-ci un sauf-conduit pour les ambassadeurs du roi d'Angleterre. A ce moment, un rapprochement s'était fait entre les Gantois qui, à l'instigation d'Artevelde, avaient donné la main à l'Angleterre, et leur comte, vassal et allié du roi de France. Celui-ci chercha à profiter des dispositions favorables des Gantois qui, leur commerce une fois rétabli avec l'Angleterre, ne demandaient qu'à garder la neutralité. A la suite de l'insurrection des Gantois, Philippe VI avait fait lancer

1. *Voyez le Moyen Age*, 1903, p. 129.

l'excommunication contre les magistrats et les principaux chefs de l'émeute, et mettre la ville en interdit. A sa prière, le pape manda, le 21 juin 1338, à l'évêque de Senlis de lever les sentences d'excommunication et d'interdit. Cependant l'empereur menaçait toujours la France et s'apprêtait à occuper le Cambrésis. Benoît XII écrivait, le 15 juillet, à l'évêque et au chapitre de Cambrai de prendre des mesures pour empêcher l'empereur de réaliser ses projets et de s'établir aux frontières du royaume. Quelques jours après, le 23 juillet, il adressait deux lettres de même teneur à Philippe VI et à Édouard III, les conjurant de mesurer, avant d'en venir aux mains, toute l'étendue des malheurs qu'entraînerait une guerre entre les deux royaumes, et de désigner des arbitres pour trancher leurs différends. En même temps il ordonnait à ses nonces, les cardinaux Pierre et Bertrand, de redoubler de zèle pour mener à bien les négociations entre les deux rois. On pouvait espérer que l'accord allait s'établir; une lettre apostolique du 9 août 1338 nous apprend que Philippe VI avait fait le meilleur accueil aux nonces pontificaux et aux envoyés du roi d'Angleterre, que même il avait désigné, pour traiter de la paix, des personnages agréés par les cardinaux. Seulement, il fallait attendre d'autres représentants d'Édouard III, qui étaient alors en Allemagne avec lui. Le lieu de l'entrevue des plénipotentiaires avait été fixé à Arras. Le Souverain-Pontife s'était offert comme médiateur, non pas en supérieur, mais en ami; le roi de France avait refusé ce moyen d'arbitrage; dans son désir d'éviter un conflit, il se déclarait prêt à renouveler son offre et à prendre l'affaire en mains, mais seulement si les négociateurs ne trouvaient pas d'autre moyen convenable d'arriver à un accord. Il envoyait à ses nonces une lettre en ce sens que ceux-ci, suivant qu'ils le jugeraient convenable, présenteraient au roi ou garderaient par devers eux. Tel est le sens, croyons-nous, de la lettre assez obscure publiée par M. Daumet sous le n° 481. Les dispositions favorables de Benoît XII envers Philippe VI se montrent mieux encore dans une lettre datée du 1er septembre 1338 : « A notre très cher fils dans le Christ, Philippe, illustre roi de France. De secrets et récents rapports qui nous sont pénibles, nous ayant fait comprendre que les ennemis de toi et de ton royaume, très cher fils, préparent d'artificieuses machinations qui leur permettent, tandis que tu es, avec tes forces, dans une partie de ton royaume, de l'attaquer et de l'*envahir d'un autre côté*, nous croyons qu'il te serait utile de

fortifier convenablement les forteresses situées aux frontières, surtout du côté de la Bourgogne et le long du Rhône, afin d'en rendre l'accès impossible à tes ennemis ; nous nous hâtons de te donner ces informations aussi promptement que la nature de l'affaire l'exige, et ta royale prévoyance prendra à cet égard les dispositions qu'elle jugera convenables, sans cesser de tenir ton esprit royal en des dispositions favorables à la paix et à des trêves supportables, comme nous t'en avons d'ailleurs prié, très cher fils. Si d'autres nouvelles, qui doivent être communiquées à ta grandeur, nous parviennent ultérieurement, qu'elles paraissent bonnes ou mauvaises, nous te les transmettrons aussitôt. » Et le pape tint sa promesse, puisque, un mois après, il informait Philippe VI de l'intention des alliés de remettre l'ouverture des hostilités au 1er mai 1339.

Tout espoir de conjurer la guerre semblait perdu. Les nonces apostoliques le comprenaient, puisqu'ils proposaient au pape de recourir au dernier moyen qui leur restât pour arrêter les ennemis déjà aux prises : frapper d'excommunication le premier des deux rois qui envahirait les terres de l'autre, et mettre son royaume en interdit. Benoît XII, qui ne se faisait aucune illusion sur l'inutilité d'une pareille mesure, s'y opposa. « Il comprenait aussi fort justement, dit M. Déprez, qu'on accuserait le pape de partialité le jour où il sévirait contre l'un des deux adversaires pour ménager l'autre. En son âme et conscience, Benoît rendait Édouard III responsable, mais il n'osait, d'autre part, soutenir ouvertement le roi de France. Philippe VI, qui aurait dû obliger le pape à faire des déclarations très nettes, fit preuve d'une aberration d'esprit inconcevable. N'avait-il pas précisément écrit à Benoît XII de ne pas user de son pouvoir spirituel et de ne pas intervenir dans le différend franco-anglais par une sentence d'anathème ? Ainsi, par sa maladresse, laissait-il au pape ses coudées franches. » Nous ne saurions souscrire à ce jugement. En effet, si les nonces avaient perdu tout espoir de réussir dans leurs négociations, le pape conservait l'espoir de ménager un accord entre les deux adversaires, sa lettre le prouve; mais pour qu'il pût encore intervenir, il importait qu'il ne se prononçât ni contre Philippe ni contre Édouard ; une fois l'excommunication lancée contre l'un des deux, quel qu'il fût, toute intervention amiable lui était interdite; et s'il arrivait que Philippe VI débarquât en Angleterre ou y fît débarquer ses troupes *avant qu'Édouard eût mis* le pied en France, c'est contre celui à qui

il voulait du bien qu'il lui eût fallu agir. « Si vous procédiez, écrit-il à ses nonces, contre les envahisseurs de l'un des deux royaumes, l'une des deux parties serait gravement offensée, vous et nous serions accusés de partialité et nous deviendrions suspects, et le traité de paix, pour la conclusion duquel nous vous avons spécialement envoyés, deviendrait impossible; toute négociation serait rompue. » D'ailleurs, ajoutait-il, le roi de France nous a écrit de n'entamer aucune procédure au spirituel, à l'occasion de la cause pendante entre lui et le roi d'Angleterre. En adressant cette prière au pape, Philippe VI n'avait commis aucune maladresse; il n'avait pas laissé au Souverain Pontife ses coudées franches; c'est lui qui, au contraire, avait voulu les garder, se réservant de porter les premiers coups à ses ennemis, s'il le jugeait convenable, sans pouvoir de ce chef encourir aucune excommunication.

On ne voit pas non plus que Benoît XII ait desservi Philippe VI, ni ait fait preuve d'une insigne mauvaise foi, pour avoir marqué quelque méfiance vis-à-vis de Louis de Bavière, qui prétendait se réconcilier avec le Saint-Siège, et avoir envoyé auprès de lui un de ses chapelains, clerc français, afin de connaître ses véritables intentions et « afin que Louis qui, à en juger par ses démarches, marquait le désir de préparer sa réconciliation avec l'Église romaine, suspendît au moins, s'il n'y renonçait complètement, les entreprises de guerre qu'il avait commencées contre le roi de France, parce que la moindre interruption dans de pareilles occasions est souvent très utile, comme l'expérience l'a fréquemment montré ». On ne saurait voir dans cette démarche du pape rien qui pût nuire aux intérêts du roi de France, puisque si elle n'avait aucun résultat décisif, elle permettait à celui-ci de continuer ses préparatifs et d'achever de mettre en état les places fortes de la frontière d'Empire. En outre, Humbert, dauphin de Viennois, promettait d'user de son crédit auprès de l'empereur, pour régler les affaires pendantes entre ledit empereur, d'une part, le roi de France et le roi de Sicile, d'autre part. Le pape ne désertait pas la cause du roi de France, puisqu'il déclarait sa résolution formelle de ne se réconcilier avec Louis de Bavière qu'autant qu'un arrangement aurait été conclu entre lui et Philippe VI.

Le 18 septembre 1338, Benoît XII écrivait à l'évêque de Cambrai de citer devant le Saint-Siège un chanoine de son église, Henri de *Jodoigne, qui avait ourdi* contre le roi de France des machinations

telles qu'elles auraient pu troubler le royaume ; évidemment, ce chanoine s'était employé en faveur de Louis et avait préparé l'occupation de Cambrai par les troupes impériales.

D'ailleurs, le pape nourrissait encore l'espoir d'empêcher une rupture définitive entre les rois de France et d'Angleterre. Le 28 septembre 1338, il écrivait à ses nonces de s'employer entièrement à faire conclure sinon une paix, au moins une tréve. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir manqué de perspicacité et de n'avoir pas vu clair dans le double jeu du roi d'Angleterre qui, au moment même qu'il promettait aux nonces de leur envoyer des plénipotentiaires pour traiter avec eux de la paix, s'alliait plus fortement que jamais avec Louis de Bavière — et le Pape ne l'ignorait pas — et acceptait le titre de vicaire impérial. Pouvait-il croire qu'Édouard, cédant à ses objurgations, renoncerait à son nouveau titre et romprait son alliance avec Louis de Bavière ? Il chercha au moins à rendre sans effet le vicariat d'Édouard par l'interdiction qu'il fit aux prélats de l'Empire de lui prêter serment en cette qualité. Cependant les négociations en vue d'une trêve continuaient. Le roi d'Angleterre avait même désigné des plénipotentiaires pour traiter avec le prétendu roi de France. De son côté, le pape, qui avait d'abord montré de la répugnance à intervenir comme arbitre, s'offrait maintenant (17 novembre 1338) à prendre l'affaire en mains. Les nonces n'étaient pas seuls à travailler à la conclusion de la paix. L'archevêque de Rouen, Pierre Roger, avait joint ses efforts aux leurs, et le 19 décembre 1338, le pape qui venait de lui conférer le cardinalat lui écrivait de retarder son départ pour Avignon, si sa présence auprès des nonces était encore utile. Les lettres qui suivent montrent, comme l'a remarqué M. Déprez, une grande incertitude dans l'esprit du pape, qui le 22 décembre écrit à ses nonces de revenir et de ne pas perdre leur temps à d'inutiles négociations, et le 1er janvier, les engage à y persévérer.

Déjà les hostilités étaient engagées du côté de Cambrai. Le comte de Hainaut, Guillaume, allié d'Édouard, avait fait envahir les terres de l'évêché de Cambrai, par son sénéchal et ses chevaliers qui s'étaient livrés à toutes sortes de déprédations, allant jusqu'à piller les églises. Il avait même porté atteinte à la juridiction ecclésiastique de l'évêque : aux portes mêmes de Cambrai, le comte avait posté des soldats pour saisir les hommes de l'évêque qui viendraient à passer.

Benoît XII lui écrivit le 13 janvier 1339 d'avoir à réparer les dommages qu'il avait causés à l'église de Cambrai, en même temps qu'il annulait les sentences prononcées par le prétendu empereur et son vicaire contre Guillaume, évêque de Cambrai, qui s'était refusé à répondre à leur citation.

Cependant, Benoît XII continuait à négocier d'une part avec Louis de Bavière, auprès de qui il avait député Arnaud de Verdale, d'autre part avec les rois de France et d'Angleterre. De ce côté, les choses n'avançaient pas; les cardinaux nonces avaient, paraît-il, proposé aux conseillers du roi de France, deux moyens pour arriver à un résultat; la réponse des conseillers n'étaient pas satisfaisante, comme nous l'apprenons par une lettre du pape à ses nonces, datée du 5 mars 1339. Les nonces voulaient se rendre en Allemagne, le pape s'y opposait; alors ils songèrent à se transporter en Flandre; nouveau refus de Benoît XII. Enfin, au mois d'avril, on put croire qu'une paix allait être conclue entre les ennemis, en raison des réponses que Louis de Bavière avait faites aux propositions du Saint-Siège. Le roi d'Angleterre, de son côté, consentait à envoyer des plénipotentiaires à Avignon; il n'était pas question d'une paix définitive, mais seulement de trêves. Au reste, Édouard n'en continuait pas moins à rechercher de nouvelles alliances. Il avait resserré les liens qui l'unissaient déjà au duc Jean III de Brabant, en signant avec lui un contrat pour le futur mariage de son fils avec la fille du duc. Philippe VI, s'en émut et écrivit au pape, s'étonnant qu'il eût accordé les dispenses nécessaires: les deux princes étaient parents à un degré prohibé, ayant pour ancêtre commun, Édouard Ier, roi d'Angleterre, bisaïeul des deux fiancés. Benoît XII, par lettre du 2 août 1339, rassura le roi de France : on ne lui avait adressé à ce sujet aucune supplique, et l'eût-on fait, qu'il ne l'eût pas accueillie. Et il saisissait l'occasion d'affirmer une fois de plus son dévouement aux intérêts français : « Il serait indigne et peu convenable, que ceux qui n'ont pas rougi de conclure avec des hérétiques et les ennemis du siège apostolique des alliances impies, qui l'ont par là gravement offensé, et qui pour leur perte, ne sont que trop exposés à subir les peines graves et à être atteints par les sentences qui résultent des procès apostoliques jadis dirigés contre de tels ennemis, obtinssent du même siège, tandis qu'ils persévèrent dans leur faute, des grâces et des faveurs, surtout quand leur dessein manifeste tend par là, à porter

dommage à toi et à ton royaume que nous et l'Église romaine aimons sincèrement. »

Benoît XII affirmait encore son attachement à la France dans une lettre qu'il adressait à Philippe de Valois. Il ne pouvait se résigner à renoncer au rôle de pacificateur qui lui incombait. Lui seul ne désespérait pas d'aboutir, et il persistait à encourager ses nonces, qui, eux, ne se faisaient aucune illusion sur l'inutilité de leurs négociations, quand le roi Édouard, après avoir pris l'avis de ses alliés, déclarait ne consentir à aucune trêve, et se dirigeait, avec son armée, contre Cambrai. Le pape multipliait en vain ses exhortations au roi de France, ses menaces au roi d'Angleterre. Les ennemis étaient en campagne. Cambrai était assiégé. Le pape ne pouvait plus méconnaître la réalité; le 28 octobre il écrivait à ses nonces : « La malice de l'ennemi du genre humain a prévalu, les rois se sont portés à un tel excès de colère que vous n'avez pu malheureusement fléchir leurs cœurs et atteindre cette sorte de paix que nous désirions. » Le 18 novembre, il rappelait ses représentants. Cependant en décembre les pourparlers recommencèrent.

Nous ne saurions pousser plus loin cette analyse des registres pontificaux. Les extraits que nous en avons faits montrent assez qu'ils permettent de suivre jour par jour, les relations du Saint-Siège avec la cour de France.

Il n'y manque même pas les réponses du roi de France au pape, car, outre que le pape les rapporte souvent dans ses lettres, on a inséré dans les registres pontificaux, quelques lettres du roi de France, par exemple les n°s 708, 720, 727, 787, 828 de la publication de M. Daumet.

Je veux encore signaler un document d'un intérêt général pour l'histoire des finances apostoliques et d'un intérêt spécial pour l'histoire monétaire, c'est la lettre n° 394, par laquelle le pape approuve les comptes de son trésorier pour l'exercice s'étendant du 8 janvier 1337 au 8 janvier 1338 : on y trouve l'énumération des monnaies entrées dans les caisses du Trésor apostolique. M. Prou.

Léon Pineau. — **Les vieux Chants populaires scandinaves,** étude de littérature comparée.

I. Époque sauvage. Les Chants de magie. — Paris, E. Bouillon, *1898; in-8°, xvi-336 p.*

II. Époque barbare. La Légende divine et héroïque. — 584 pages, in-8°. Même éditeur.

Premier Article

Le folk-lore et les anciennes littératures scandinaves, tels sont les deux domaines où s'est surtout portée l'activité scientifique de M. Pineau. Il a publié en 1891 les *Contes populaires du Poitou*, en 1892, le *Folk-lore du Poitou*, en 1894, en collaboration avec un savant grec, M. Georgeakis, *le Folk-lore de Lesbos*. Son grand ouvrage sur les vieux chants populaires scandinaves comprend trois parties : les deux premières sont aujourd'hui publiées ; la troisième sera consacrée aux Chants de chevalerie, composés au moyen âge.

Le premier recueil de vieilles chansons scandinaves qui soit connu a été composé, à la demande de la reine Sophie de Danemark, par l'historien Vedel, en 1591, sous ce titre : « Cent chansons danoises choisies. » L'exemple de Vedel fut suivi ; un certain nombre de livres analogues au sien parurent au XVIIe et au XVIIIe siècle : « Le Danemark, comme le remarque M. Pineau, se trouve donc avoir eu une sérieuse avance dans cet intérêt qu'à peu près toutes les nations depuis un siècle ont porté à leurs chants populaires. » Au XIXe siècle, l'étude de la vieille poésie populaire scandinave fit plus de progrès que jamais, et on peut voir dans la préface de M. Pineau l'énumération des nombreux ouvrages qui lui sont consacrés : le plus complet de tous est le rceueil de Svend Grundtvig, *Danmarks Galme Folkeviser*, 4 volumes en parurent de 1853 à 1883 ; interrompu par la mort de l'auteur, ce grand recueil a été continué par M. Axel Olrik, qui a publié le 5e volume en 1890 et qui a donné ensuite les deux premiers fascicules du volume suivant.

Dans les chants étudiés dans son premier volume, c'est toute l'âme de l'humanité primitive — avec ses croyances et ses superstitions, ses craintes et ses espérances — que M. Pineau fait revivre à nos yeux Dans ces vieilles légendes se sont transmis en effet jusqu'à nous, avec une persistance et une vitalité étonnantes, les sentiments des hommes des anciens âges. La première partie du volume a pour titre : animation de la nature ; la seconde : personnification de la nature ; la troisième : la forme dans les chansons.

Avant de commencer l'étude des vieux chants scandinaves, — et sous ce nom M. Pineau étudie des chants suédois, norvégiens, islandais,

islandais, et danois surtout, — il faut savoir ce que c'était que les runes. On appelait de ce nom les différents caractères de l'alphabet nordique; l'origine de ces caractères est fort obscure; des théories récentes les font simplement dériver d'un alphabet latin; en tous cas, on les trouve employés comme signes magiques bien avant qu'on sût les combiner pour en former un alphabet. D'ailleurs, par runes, les anciens peuples désignaient non seulement des caractères d'écriture, mais « tout l'ensemble des connaissances de ces primitives époques : les secrets de la nature et les destinées du monde ». De ces runes, il est à chaque instant question dans les chants populaires, et voici ce qu'ils nous en apprennent: La connaissance n'en est pas commune; ceux qui l'ont la doivent à des êtres surnaturels. Primitivement, les Scandinaves ne connaissaient pas les runes, non plus que leurs dieux: Odin lui-même a dû les apprendre. Celui qui sait les runes peut commander à la nature. Mais il arrive fort rarement que la même personne les connaisse toutes : l'un en possède quelques-unes, un autre quelques autres. C'est ainsi qu'un vieux chant nous parle de douze guerriers, les douze frères de la reine Ingeborg; tous étaient de puissants magiciens, mais chacun d'eux avait sa spécialité: « Le premier, lui, pouvait tourner le vent avec la main, — le second pouvait arrêter l'eau courante, etc. » Il peut y avoir rivalité entre deux hommes qui connaissent les runes, le plus savant des deux l'emportera. Les runes commandent aux flots, dirigent un navire à travers la mer, charment les épées, les rendant à leur gré invincibles ou sans force, domptent les animaux, commandent aux êtres surnaturels eux-mêmes. Les runes dont il est le plus souvent question dans les chansons scandinaves sont les runes de l'amour : un jeune homme aime une jeune fille; si elle ne répond pas à sa passion, ou si ses parents s'opposent à leur union, il a recours aux runes; Sire Tidemand se désespère de ce qu'il n'est point aimé de la jeune fille qu'il aime : « Que dit Habor, le pilote? — il sourit sous cape : —Il n'est personne que je ne puisse séduire par mes runes, que ce soit fille ou femme. — Je le ferai avec mes runes efficaces, — et par mes paroles habiles; — j'attirerai la fière damoiselle Blidelille — dans la cabine de notre navire. — Et il écrivit les runes efficaces, — il les mit sur la passerelle, — par où damoiselle Blidelille — devait traverser l'eau. — Et il écrivit les runes *efficaces,* — il les mit sur les sentiers, — par où damoiselle Blidelille — *devait passer à cheval* en se rendant à l'église. — C'était damoi-

selle Blidelille, — elle se réveille sur les minuit : — de ses rêves pénibles — elle s'écrie tout à coup : — Je ne sais quelle est cette envie qui me prend, — ni quel désir me vient : — de ce sire Tidemand, — que je n'ai jamais de mes yeux vu. » Et elle part à travers la nuit, malgré les sages conseils de sa sœur qui cherche à la retenir. L'effet des runes est irrésistible ; la plupart du temps il est immédiat, souvent aussi il se produit après de longues années. Il y avait aussi les runes de l'enfantement ; elles aidaient à la délivrance des femmes en couche ; quelquefois elles avaient un effet contraire : « Sire Pierre de Bederlund avait marié sa fille Yngerlille de l'autre côté du Sund de Middelfart. La première nuit des noces elle conçut deux jumeaux. Sa belle-mère fit qu'elle dut les porter neuf ans. » La malheureuse supplie son mari de la laisser partir ; elle n'arrive chez son père que pour y mourir. Pour que les runes opèrent, il faut qu'elles soient en contact avec la personne sur qui elles sont jetées ; on les gravait sur ses vêtements ou sur son lit ; si cela n'était pas possible, sur des herbes ou des plantes.

Par les runes, on pouvait se métamorphoser soi-même ou métamorphoser autrui, soit en un animal, soit en un objet inanimé. Les métamorphoses sont en effet parmi les effets les plus communs de la magie, et les chansons où il en est question sont extrêmement nombreuses ; je regrette de ne pouvoir en citer quelques-unes. Je renvoie le lecteur au livre de M. Pineau.

La métamorphose pouvait n'être que passagère ou n'avoir lieu qu'à de certaines époques ; le métamorphosé conservait son langage et son entière personnalité. Il pouvait revenir à sa forme naturelle, et cela par plusieurs moyens ; par exemple : « quand un loup-garou pouvait avoir à manger le cœur d'un enfant encore dans le sein de sa mère, le charme était rompu, et la personne ne pouvait plus jamais être changée en loup. » A cette croyance se rattachent de nombreuses chansons longuement analysées par M. Pineau ; je ne puis qu'y renvoyer le lecteur. Puis les vieilles superstitions s'adoucissent ; il suffit du cœur d'une personne quelconque pour rendre à celui qui avait été métamorphosé sa forme primitive ; puis, d'un peu de chair ou de sang humain ; enfin d'un baiser : « C'était sire Jenus, — il se penche de sur sa selle ; — et il baise le petit serpent sur la bouche, — devint une si courtoise damoiselle, » dit une chanson scandinave. Souvent la métamorphose n'est pas imposée, elle est volontaire. Dans les chants les plus récents *enfin la métamorphose* n'est plus qu'un déguisement « en

attendant qu'elle devienne simplement une métaphore continuée ou un poétique souhait, comme dans cette strophe que cite M. Pineau : « Que n'ai-je des ailes comme la colombe au vert bosquet ! — Je m'envolerais si haut au bosquet, — pour aller causer avec toi ; — maintenant que tu es si loin de moi, » et dont il aurait pu rapprocher une odelette célèbre d'Anacréon, si joliment traduite par Leconte de Lisle.

L'homme pouvant être métamorphosé pendant sa vie doit l'être après sa mort ; l'âme, après avoir quitté son corps, peut entrer dans un autre. Cette croyance à la métempsycose était, selon M d'Arbois de Jubainville, extrêmement répandue chez les Celtes ; elle y paraît être surtout une faveur réservée aux héros. Le plus souvent, c'est le corps d'un oiseau que choisit l'âme du mort pour en faire sa nouvelle demeure.

Les morts pouvaient revenir parmi les vivants, poussés par divers motifs, tantôt, c'était le souvenir d'une injustice commise ; tantôt, c'est pour secourir ceux qu'ils aimaient : « Aucune littérature, à notre connaissance, dit M. Pineau, n'a produit rien de plus puissant ni de plus émouvant que cette frissonnante chanson de « La Mère dans la terre ». Une femme vient de mourir et laisse sept enfants ; son mari installe une autre femme à son foyer ; dure et revêche, celle-ci refuse aux orphelins à boire et à manger, les contraint de coucher à terre ; la pauvre mère entend les pleurs de ses enfants et la nuit sort de son tombeau : « Elle souleva ses membres fatigués, — s'entr'ouvrirent et le mur et le marbre gris. — Comme elle traversait la ville, — les chiens hurlaient si fort vers le ciel ! — Quand elle arriva à la barrière, — s'y tenait sa fille aînée. — « Pourquoi es-tu ici, ma fille chérie ? — Et comment vont tes petits frères et tes sœurs ? » — « Vous êtes sans doute une dame, et gracieuse et belle, — mais vous n'êtes point ma mère chérie ! » — « Comment serais-je et gracieuse et belle ? — Je suis morte, mes joues sont blêmes. » — « Ma mère était blanche avec les joues roses ; — mais toi, tu es blême et ressembles à une morte. » — « Comment serai-je blanche avec les joues roses, — depuis le temps que je suis morte ! » — Quand elle entra dans la chambre, — les petits étaient là, les joues pleines de larmes. — A l'un, elle brossa ses cheveux ; à l'autre, elle les tressa ; — le troisième, elle le souleva, le quatrième aussi. — Le cinquième, elle le prit sur ses genoux — et lui donna de son lait si doux. — Elle dit à sa fille aînée : — « Va prier Dyring de venir me parler. » — Quand il entra dans la chambre, —

elle lui dit, tout en colère : — « J'ai laissé après moi de la bière et du pain : — mes petits enfants souffrent de la faim. — J'ai laissé après moi des coussins bleus : — mes petits enfants couchent sur la paille nue. — J'ai laissé après moi de grands flambeaux de cire : — mes petits enfants couchent dans l'obscurité. — S'il faut que je revienne une autre fois, — bien du malheur il vous en adviendra ! » Elle n'eut pas à revenir, et les enfants furent désormais bien traités. Nombreuses sont les chansons où nous voyons les larmes des vivants faire sortir les morts de leur tombe : ne pouvant supporter les larmes de Christine, son fiancé vient la trouver à minuit et l'emmène avec lui dans son tombeau, raconte une légende scandinave qui a inspiré Leconte de Lisle (*Poèmes barbares*, *Christine*). D'autres fois enfin, le mort ne peut rester en paix parce que, violemment arraché à la vie, il n'a pas été vengé.

Si les morts viennent trouver les vivants, il arrive ausi que les vivants se rendent auprès des morts ; ils vont leur demander des secours ou des conseils. Comme chez tous les autres peuples primitifs, il y avait chez les Scandinaves des sorciers qui invoquaient les morts, se servant pour cela de runes particulières. Les morts n'aimaient pas, d'ailleurs, à être ainsi troublés dans leur repos ; interrogés, ils répondaient aux questions qui leur étaient posées, mais après avoir commencé par maudire leur interlocuteur.

Et ces croyances scandinaves sur la mort nous transportent évidemment à une époque tout à fait primitive. Chez les autres peuples, les morts habitent un séjour qui leur est propre, après qu'il ont quitté la terre : l'Érèbe chez les Grecs, le Schéol chez les Hébreux. Or, comme le remarque avec raison M. Pineau, c'est là une conception qui n'a dû naître qu'assez tard dans le cerveau de l'homme : dans nos chansons, le mort reste seul, à l'endroit même où il a été enterré.

La mythologie scandinave, après avoir animé la nature, l'a personnifiée et peuplée d'une foule d'esprits invisibles. Ce sont d'abord les géants, que l'on retrouve du reste dans toutes les mythologies. Ils apparaissent d'abord sous forme de dragons, puis, peu à peu, prennent des formes humaines ; ils conservent cependant un goût prononcé pour la chair de l'homme : ce sont les ogres de nos légendes. Ils ont pour eux la force brutale, mais non point l'intelligence, et à chaque instant on les voit dupes de quelque ruse. Ce sont eux qui ont appris aux hommes le secret des runes ; et ce secret, les hommes en usent contre eux. *Tous possèdent d'immenses* trésors, mais tous sont très laids.

aussi quand ils viennent demander quelque jeune fille en mariage, sont-ils presque toujours éconduits. Luttant contre les hommes, ils ont souvent le dessous. Peu à peu, les progrès de la civilisation les ont chassés dans les bois et les montagnes; enfin, saint Olof est venu, qui les a changés en pierres : et ils resteront ainsi jusqu'au Jugement dernier.

Les nains et les elfes occupent, à côté des géants, une place considérable dans les légendes. Comme les géants · les premiers sont très riches ; mais ils sont industrieux et savants dans l'art de la magie. Ils habitent les forêts et les montagnes, ne sont pas hostiles à l'homme, lui viennent même souvent en aide. Cependant, ils enlèvent souvent soit des jeunes filles qu'ils veulent épouser, soit des nouveau-nés ; quelquefois aussi ils viennent attaquer les jeunes gens. Les elfes sont des êtres de nature aérienne, mais qu'on se représente de diverses manières selon les pays. En Danemark, on les considère comme habitant les bois ; on les entend souvent chanter, on les voit même dansant aux rayons du soleil. En Norvège, on croit qu'ils habitent les bois et les vastes pâturages ; ils ont d'immenses troupeaux, vivent en société comme les hommes, ont des prêtres et des églises. Ils dansent en rond la nuit, mais malheur à qui pénètre dans leur cercle : « ils s'acharnent après lui, il faut qu'il consente à danser avec eux, et c'est, dans ce cas, leur appartenir pour toujours ; ou, s'il refuse, impitoyables, ils le frappent au cœur, et il ne s'en revient chez lui que pour mourir.»

La mer a ses divinités, comme aussi les lacs, les fleuves, les rivières, les ruisseaux, les fontaines : ce sont les nixes. On leur rend un culte : « on allume des lumières au bord des rivières, les sources sont ornées de guirlandes, les jeunes filles y vont pour connaître l'avenir, et à de certains jours, on en rapporte de l'eau qui guérit du mal ; des sources viennent les enfants, et c'est là que leurs âmes retournent après la mort. » Les sources ont aussi la vertu de donner l'immortalité ou de rendre la vie aux morts. Les nixes, comme les géants et les elfes, aiment les enfants des hommes ; et les attirent vivants au fond de leur demeure et les y retiennent prisonniers. Ils emmènent aussi les jeunes filles et les jeunes hommes prisonniers, se rendant aux bals, les attirant par leurs chants, telles les sirènes de l'antiquité grecque. Mais eux-mêmes ne peuvent se dérober au charme de la musique, et bien souvent on les enchante de cette manière pour leur arracher leur proie.

Géants, trolls, nains, elfes, nixes eurent d'abord chacun leur personnalité bien nette dans l'imagination populaire. Avec le temps, on en vint à les confondre tous. On leur attribua un séjour commun, une demeure souterraine, qui était aussi celle des âmes après la mort, on en vint donc naturellement à identifier avec ces âmes tous les esprits de la nature. Comment cette confusion s'est-elle produite? C'est ce qu'explique longuement M. Pineau. Ce séjour est le séjour des ténèbres, triste et froid; ceux qui l'habitent craignent la lumière et ne sortent que la nuit. Ils redoutent le son des cloches, — c'est-à-dire, selon une ingénieuse interprétation de M. Pineau, — qui a été d'ailleurs vivement combattue par Gaston Paris, — les rayons du soleil. Les vivants n'ont pas le droit de pénétrer chez les morts : s'ils y vont, il sont gardés longtemps prisonniers, sept, huit ou neuf ans, s'accordent à dire la majorité des chansons. Or, ce nombre est précisément le nombre de mois que dure l'hiver en Scandinavie; cela amène M. Pineau à voir dans ces légendes un mythe solaire : « le dieu Soleil, après ses neuf ou sept mois de séjour dans le royaume des ténèbres, revient rendre une nouvelle vie à la terre. » L'une des plus curieuses chansons qu'ait inspirées ce mythe est la « Vise » de « Kvindemorderen », qui présente de nombreuses et frappantes analogies avec la chanson française de « Renaud et ses femmes »; M. Pineau les rapproche et les étudie longuement.

Une question capitale se pose maintenant: A quelle date ont été composés tous ces chants? Suivant la presque totalité des savants du Nord, ils datent du moyen âge, du XIIe au XVe siècle; suivant quelques autres, W. Grimm par exemple, la forme seule serait du moyen âge, le fonds serait beaucoup plus ancien, et remonterait au Ve ou VIe siècle de notre ère. Ils sont, selon M. Pineau, d'une date beaucoup plus reculée encore. Par des rapprochements avec d'autres chansons appartenant à des peuples, encore aujourd'hui à l'état sauvage, il établit, que, non seulement pour le fonds, mais pour la forme, les chants scandinaves remontent à une époque tout à fait primitive: ce qui caractérise la forme de toutes ces œuvres, c'est en effet l'extrême simplicité, le retour des mêmes expressions, la répétition même de strophes semblables où quelques mots seulement sont changés, les mêmes substantifs accompagnés de mêmes épithètes, la vivacité souvent merveilleuse du début, les comparaisons toujours très courtes et très simples, toujours ou presque *toujours* tirées du spectacle de la nature. « Les

chansons scandinaves ne diffèrent donc pas, sous ce rapport, de celles des autres pays. La poésie populaire est la même sous tous les climats ; les détails seuls varient : c'est que partout elle obéit aux mêmes lois, que partout aussi son origine est la même. Toutes ces chansons sont des chansons de danse. » Chez tous les primitifs, en effet, la danse est inséparable du chant, et les Scandinaves, selon M. Pineau, n'ont certainement pas fait exception « Nous voulons bien admettre, dit-il, qu'au moyen âge il y ait eu introduction chez les peuples scandinaves de danses nouvelles... mais nous prétendons aussi, et nous le croyons irréfutable, que la danse en elle-même, la danse populaire accompagnée du chant, chez eux comme chez tous les peuples, était foncièrement indigène ». Et c'est cette danse originelle seule qui explique le refrain, c'est-à-dire une partie essentielle, et souvent la plus poétique de la chanson scandinave.

Ces chants ont donc été composés à une époque « où les peuples qui les ont produits en étaient à un degré de civilisation sensiblement identique à celui de mainte peuplade sauvage actuelle, mais en outre, rien ne s'oppose à ce que, nés alors, la tradition orale ne nous les ait transmis ». Ils datent du IIe ou IIIe siècle avant Jésus-Christ, du temps où un immense empire, l'Empire celtique, s'étendait, selon M. d'Arbois de Jubainville, « de l'océan Atlantique à la mer du Noire, comme de la mer du Nord à la mer Adriatique, et des îles Britanniques aux environs du détroit de Gibraltar. Dans cette immense étendue de pays, on parlait certainement bien des langues : l'étrusque et l'ombrien dans l'Italie du Nord, l'illyrien sur le Danube, l'ibère en Espagne, et d'autres langues encore, parmi lesquelles probablement plusieurs dont nous ne savons pas même les noms ; mais c'étaient des langues de races inférieures et asservies. Sur les bords du Danube, dans tout son parcours, sur les bords du Rhin, du haut Elbe, de la Tamise, de la Seine, du Tage et de l'Ébre, de la langue des maîtres, la langue du commandement était une langue celtique, le gaulois » (d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la Littérature celtique*. Paris, 1883, p. 20). Les chants de magie étudiés par M. Pineau répondent adimrablement, nous dit-il, à ce que nous savons par ailleurs des idées et des croyances des anciens Celtes : on est donc en droit de conclure « qu'ils ont existé de leur temps, et que c'est de leur âme qu'ils ont jailli » La race entière les a chantés dans toute l'étendue de son *domaine ; c'est ce qui* explique qu'on les retrouve, — identiques quant

au fond, — dans différentes parties de l'ancien Empire celte ; mais en Scandinavie plus que partout ailleurs leur vitalité a été robuste.

Tous les savants ne se sont pas, sur cette question de date, rangés à l'avis de M. Pineau. Gaston Paris écrivait par exemple (*Journal des Savants*, cahier de juillet 1898, p. 392) : « Les *folkeviser* sont de date relativement récente ; elles sont très probablement nées de l'imitation des chansons allamendes, et elles ont été composées à peu près telles que nous le possédons dans la forme de chansons à danser munies de refrains, et pour la plupart, dans la langue usitée en chaque pays scandinave au xve et au xvie siècle. Elles sont l'œuvre de poètes des derniers temps du moyen âge, et elles ont puisé leurs sujets, auxquels elles ont toujours imprimé une couleur fortement originale, dans la tradition populaire, dans les poèmes antérieurs, dans les romans de chevalerie, dans les événements réels, et souvent dans l'imagination de leurs auteurs, imagination nourrie de croyances, des superstitions et des réminiscences de toutes sortes qui flottaient dans un milieu où la civilisation à peine établie et le christianisme encore récent avaient laissé subsister de nombreux vestiges de la barbarie et du paganisme antérieurs. » L'argumentation de M. Pineau me paraît cependant, quelles que soient les objections qu'on peut lui adresser singulièrement solide.

L'analyse, forcément sèche et trop brève qui précède, ne donne qu'une idée bien imparfaite de l'intérêt et de la valeur du livre dont j'ai parlé. L'ouvrage de M. Pineau est certainement l'un des travaux les plus remarquables qu'ait produits l'érudition française en ces dernières années : et ce n'est pas seulement l'œuvre d'un savant, c'est aussi l'œuvre d'un poète. L'auteur est tout pénétré du charme mystérieux et étrange des vieilles légendes dont il nous entretient ; c'est une source toute nouvelle de poésie qu'il révèle aux lecteurs français, d'une poésie dont rien jusqu'ici ne nous avait donné l'idée, si ce n'est quelques courts poèmes de Leconte de Lisle, *Christine*, les *Elfes* (*Poèmes barbares*). J'aurai plaisir à parler bientôt de son second volume. J'espère que le troisième ne tardera pas à paraître, j'espère aussi que l'auteur tiendra à répondre au souhait que formait jadis Gaston Paris : « Je voudrais qu'il fît un choix des plus belles *folkeriser* et qu'il nous en donnât la traduction complète : c'est un recueil qui ravirait, j'en suis sûr, tous les amateurs de vraie poésie. »

Gaston Rousselle.

Théophile Beaudoire. — **Genèse de la Cryptographie apostolique et de l'architecture rituelle du Ier au XVIe siècle.** — Paris, Champion, 1902; gr. in-8°, 292 p.

Le bon M. d'Astarac disait des livres de Moïse qu'ils « renferment comme autant d'arches précieuses les trésors de la science divine. On y découvre les plus beaux secrets, si toutefois... on dédaigne le sens littéral et grossier pour ne s'attacher qu'au sens subtil. » M. B. a su de même interpréter les monuments de l'antiquité et du moyen âge; il a retrouvé les éléments d'une langue mystérieuse cachée dans les lignes et les ornements des temples ou des cathédrales, et il a pu en reconstituer l'histoire.

A l'époque des apôtres, les premiers Chrétiens adoptèrent par convention des sigles rituels qu'ils empruntèrent aux lettres hébraïques : ils désignèrent Jésus par une sorte de ρ grec et Dieu par un ρ retourné, déformations de la lettre hébraïque *resch*, dont le nom rappelle d'ailleurs le mot allemand *reich*, *empire* (p. 220). L'union de ces deux signes symbolisa l'union du Père et du Fils et prit le nom de *diresch*. Ils purent aussi se combiner (*triresch*, etc.), et se déformer de manières diverses; ils purent se réduire à une simple droite surmontée d'une demi-spire; ils purent être joints au χ ou à l'I majuscule de l'alphabet grec pour devenir le *chrismon-resch* ou le *iesmon-resch*. Ainsi se constitua cette « cryptographie apostolique » si heureusement retrouvée par M. B.; et M. B. appuie sa théorie sur une conviction personnelle si forte, qu'il y aurait mauvaise grâce à lui demander d'autres preuves. Cette graphie sacrée se répandit partout avec le christianisme, en Asie, en Afrique, à Rome. Des baptistères de Lycie, elle fut portée au temple « quinquenaire » de Poitiers; elle fleurit magnifiquement jusqu'au XVIe siècle, et on en voyait des souvenirs jusque dans le décor de notre dernière Exposition. Mille exemples montrent le développement de ce langage ésotérique, et le désordre même où ils sont présentés au lecteur ne pourra qu'aider à établir la solidité du système proposé par M. B. Les nombreuses illustrations, qui ornent cet ouvrage curieusement imprimé, permettent d'apercevoir — avec le concours de l'auteur — le *resch* et le *diresch* dans les rosaces des églises et les chapiteaux des colonnes, dans le costume et les étoffes du moyen âge, les monnaies et les armoiries, les bijoux et les ustensiles de ménage, le bâton pastoral des évêques et les insignes de la franc-maçonnerie. Le scribe

les utilise pour dessiner les monogrammes des actes royaux ou la *rota* des bulles pontificales ; du *resch*, il fait le sigle qui marque l'abréviation *us*. Le typographe du xve siècle transforme de même le sigle de Dieu en point d'interrogation et le *chrismon-resch* en astérisque. La *ronde* du musicien n'est qu'un *resch* ovoïdal.

Nous avons maintenant la clef de ce langage mystique: nous allons pouvoir le déchiffrer sur des centaines de figures qui nous semblaient uniquement inspirées du règne végétal ou animal. Les cornes d'un bélier (p. 76), la queue d'un lapin (p. 79), la coquille d'un escargot (p. 209) symbolisent par leur forme le nom de Dieu ou de Jésus; la figure humaine, la moustache, la barbe, l'oreille se décompose en *resch* plus ou moins compliqués (p. 95). Voici une aiguière, marque typographique de Barthélemy Honorat, imprimeur à Lyon (p. 17) : le vulgaire ne verra dans les ciselures de ce vase que courbes et contre-courbes, l'initié y lira que « Dieu est la source des biens de ce monde ». Voici un valet de cœur (p. 64): les anciens fabricants de jeux de cartes sanctifiaient leurs tarots en dissimulant dans les cheveux bouclés d'un roi de pique ou la robe d'une reine de carreau le resch magique; et le gouvernement de la République, plus conservateur qu'on n'imaginerait, accepte encore ces types consacrés. Ce symbolisme raffiné, ce symbolisme double ne réside donc pas seulement dans le souvenir qu'évoque tel animal ou tel objet ; il réside dans les lignes mêmes de la figure de l'objet ou de l'animal.

Vainement de pauvres savants « néo-archéologues » ou historiens, Normaliens ou Chartistes, se refuseront à reconnaître l'existence du symbolisme et mettront en doute la découverte de M. B. Ils devront un jour s'incliner devant l'évidence et « alors leurs explications modernes saupoudrées de barbarismes les plus étranges tomberont dans le néant » (p. 147). Alors ils reconnaîtront dans les « lacs d'amour » de l'art héraldique, une *cordelière-triresch* (p. 225); dans les fleurs de lis, des *trireschs* (p. 185); dans les « mouchettes » et les « soufflets » de l'art du xve siècle, des *direschs* cordiformes (p. 129) ; dans le « syastika » des Indiens, ils pourront découvrir un *quadriresch* qui veut dire « le fils de Jéhovah » (p. 107); et dans les voûtes de l'église de Sèvres (Seine-et-Oise), qui — comme chacun sait — datent de 675, ils devront constater que le *chrismon*, dessiné par les arêtes, et le *iesmon* des doubleaux marquent le nom de Dieu aux yeux de tous.

Tels sont les *principes de* cette architecture ou plutôt de cette orne-

mentation rituelle. Ce n'est pas assez de dire que le moyen âge a traduit l'idée divine par l'architecture, la sculpture ou l'art du vitrail : M. B. a su découvrir les conceptions les plus vastes dans la moindre courbe. — Il resterait à chercher si les artistes ont eu l'intention de les y cacher, et s'il est besoin de parler de *resch* et de *chrismon* pour expliquer une forme aussi simple qu'une crosse ou qu'une croix; mais nous ne voudrions pas discuter ce système : la révélation ne se discute pas. D'ailleurs, une note finale nous apprend que l'apparition de l'ouvrage fut retardée par la mort de l'auteur : rendons respectueusement ce livre à l'ombre et au silence qui sont dus à la mort[1].

P. HILDENFINGER.

Catalogues et Recueils d'actes royaux.

La préparation par l'Académie des Inscriptions, d'un recueil des actes royaux de Charles le Chauve à Philippe-Auguste, et aussi la publication du Catalogue des actes de François Ier, par l'Académie des sciences morales, a provoqué la recherche de ces sortes de documents et incité plusieurs érudits à donner la liste ou le texte de ceux qui sont conservés dans les archives départementales. En 1902, M. Roserot a commencé la publication dans le *Bibliographe moderne* (6e année, p. 41-90, p. 338-391 ; 7e année, p. 270-300), d'un *Catalogue des actes royaux conservés dans les Archives de la Haute-Marne*. Ce catalogue n'est pas terminé. Il comprend déjà 416 numéros et s'étend de l'année 662 à l'année 1574. Pour chaque acte, M. Roserot donne : la date, suivant le comput actuel, mais sans négliger de rapporter les éléments chronologiques, tels qu'ils se trouvent dans le document; puis, une analyse ; généralement l'*incipit;* l'indication de la forme sous laquelle l'acte nous a été conservé, original ou copie ; les références bibliographiques. Il a même transcrit intégralement quelques documents inédits, particulièrement impor-

1. Pour qu'on ne nous reproche pas d'avoir traité cet ouvrage avec trop de légèreté, voici quelques remarques sur les 30 premières lignes. L. 2 : M. B. parle des « 22 signes alphabétiques créés par Moïse. » L. 10 : « Les Israélites firent usage de ces signes primaires jusqu'à leur captivité dans Babylone » : affirmation purement gratuite. — Notre collègue M. M. Schwab nous fait encore observer que, malgré l'affirmation de M. B. (l. 18), il existe des mss. *d'écriture* araméenne et samaritaine, et que l'emploi de l'écriture carrée, daté *par M. B. du vie siècle ap.* J. C. (l. 24), doit remonter au Ier siècle.

tants. Je signalerai un privilège de Charles le Chauve, sans date, en faveur du monastère de Montiérender, un privilège d'Henri Ier pour Saint-Mammès de Langres. A partir du XIVe siècle, M. Roserot a donné les mentions inscrites sur le repli des lettres. Son travail, fait avec beaucoup de soin et une intelligence complète des conditions que doit remplir un catalogue pour être utile, permettra aux diplomatistes nombre de constatations intéressantes.

L'*Inventaire sommaire des documents originaux de la Bibliothèque communale de Laon*, dressé par M. Lucien Broche, et publié dans la *Revue des Bibliothèques* en 1902 (Tirage à part : Paris, Bouillon, 1902; in-8°, 111 pages), comprend bien d'autres documents que des actes royaux. Le nombre et l'importance de ceux-ci justifient la mention dans la présente note, du catalogue de M. Broche. Ces documents originaux font partie de la collection dite d'autographes. donnée à la ville de Laon par M. Devisme.

Je relève un privilège du roi Lothaire, un privilège de Hugues Capet, la charte de coutumes octroyée par Louis VI aux habitants de Bruyères-sous-Laon, une autre charte de Louis VI, dont on ne connaissait jusqu'ici qu'une copie, une charte de Louis VII, une de Philippe-Auguste, plusieurs mandements de Philippe le Bel, etc.

M. Jules Finot a dressé la *Liste des diplômes des rois carolingiens et des premiers rois capétiens conservés aux Archives du Nord* (Lille, Danel, 1903; in-8°, 28 p.), c'est-à-dire des actes royaux de Charles le Chauve à Philippe-Auguste.

Ce sont aussi les archives départementales du Nord qui ont fourni à M. l'abbé Dubrulle les éléments de son recueil de *Lettres des rois de France conservées dans le fonds de la cathédrale de Cambrai.* (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1903; in-8°, 59 p.). Ce n'est pas un catalogue, c'est une publication in-extenso du texte des actes royaux, provenant des anciennes archives du chapitre de la cathédrale de Cambrai. La plus ancienne des lettres royaux publiées ici est de Louis VII et de l'an 1179; elle ne figure pas dans le catalogue des actes de ce roi, par M. Luchaire; la plus récente est de Charles VI et du 2 décembre 1395. Les textes, quoique publiés avec soin, contiennent quelques fautes de lecture; il arrive cependant que l'éditeur quand il a des doutes sur sa lecture, nous en avertit; ainsi, p. 7, il imprime : « Transcriptum littere trasse (?) comiti Hanonie pro Camerario (?) » *Trasse* ne doit-il pas être lu *transmisse*? M. l'abbé Dubrulle se

conformant à l'usage généralement adopté par les éditeurs de chartes a rejeté l'indication de la nature de la pièce à la fin du texte; il est préférable de mettre cette mention après l'analyse et avant le texte. Je reviendrai sur ce point à propos d'un recueil analogue à celui de M. l'abbé Dubrulle, celui qu'a formé le savant archiviste du département du Cher.

M. Jacques Soyer se propose de publier tous les actes des souveverains antérieurs au xve siècle conservés dans les archives départementales du Cher. Par actes de souverains, il entend les chartes royales et les lettres apostoliques. Un premier fascicule est consacré aux actes du fonds de l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre. (*Les actes des souverains antérieurs au XVe siècle, conservés dans les archives départementales du Cher, transcrits in-extenso avec des analyses et un index des noms propres.* I. *Fonds de l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre.* Bourges, Tardy-Pigelet, 1903; in-8°, IV-114 p. Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXVI).

Les actes royaux vont de Louis VII à Jean le Bon, et les lettres apostoliques de Pascal II à Jean XXI. Chaque numéro comprend : la date; une longue analyse ou résumé de l'acte; le texte; des renseignements divers sur le mode de tradition, acte ou copie, et quand il s'agit d'un original, sur ses caractères extérieurs; et enfin des indications bibliographiques. La publication est faite avec le plus grand soin. Et si ce fascicule ne devait être suivi de plusieurs autres, je me serais contenté de dire tout le bien que j'en pense, son utilité, l'excellente méthode suivie par l'auteur, l'intérêt qu'il présente pour l'histoire et la diplomatique. Mais, puisque ce n'est là que l'amorce d'un travail considérable, M. Soyer nous permettra de lui soumettre quelques observations sur des points de détail.

On n'a pas reproduit les *e cédillés* de certains originaux : c'était en effet, dans l'espèce, peu utile; mais au lieu de les rendre par *e*, il convenait de les convertir en *œ*, car l'*e cédillé* est l'équivalent d'*œ*; ce n'est qu'un mode graphique de rendre cette diphtongue, la cédille ayant pour origine la descente de l'*a* lié à *e* au-dessous de la seconde lettre. M. Soyer a été sobre de notes, et il a eu raison; car les notes d'une édition de textes, se trouvent dans la table alphabétique qui, ici, donne comme il convient l'identification des noms de *lieu et de personne*. Je regrette toutefois qu'une note ne nous

explique pas pourquoi l'on a assigné des dates différentes à deux bulles d'Innocent II (les nos IV et VI), toutes deux sans indication d'année, mais l'une et l'autre données au Latran, et sous le même quantième : « Datum Laterani, IIII idus januarii ». Le n° IV est laissé flottant entre les années 1139, 1140, 1141, 1142 ; le n° VI est, dit-on, de 1143. Je ne doute pas qu'il n'y ait quelque raison, tirée des noms des personnages nommés dans le second acte, qui permette d'en fixer la date avec précision, mais cette raison n'apparaît pas clairement.

Les indications de sources et la bibliographie sont rejetées après le texte. Je pense qu'il convient d'abandonner cette disposition suivie par la plupart des érudits du XIXe siècle. La place naturelle des renseignements sur le manuscrit ou les manuscrits qui nous livrent un texte est en tête et non à la fin du texte. Car il importe, pour que le lecteur puisse utiliser le document, qu'il sache sous quelle forme il nous est parvenu. On ne voit pas que jamais les éditeurs de textes littéraires aient rejeté après ces textes la description des manuscrits qui nous les ont livrés. Or, s'il est important, pour la lecture des textes littéraires, d'en connaître les manuscrits, il est encore plus important, pour l'intelligence de documents diplomatiques et avant toute utilisation, de savoir comment ils nous ont été transmis. Car nous ne pouvons ajouter la même foi à une copie et à un original, et la date et la nature de la copie sont de grande importance.

Quand l'original fait défaut et qu'on doit établir le texte d'après des copies multiples, il est absolument indispensable que le lecteur connaisse tout d'abord la filiation et la classification des copies, les raisons qui ont fait retenir la leçon de telle copie plutôt que de telle autre, les sigles qui désignent chaque copie. Je prends occasion du livre de M. Soyer pour présenter ces observations. Mais à vrai dire, la disposition qu'il a adoptée n'a pas, en l'espèce, grand inconvénient, parce qu'il avait, sous leur forme originale, tous les textes qu'il a publiés. Il n'en sera pas de même dans les fascicules qui suivront ; il aura des textes à établir.

Ce qui me paraît plus fâcheux, c'est que dans les notes finales il n'ait pas mis toujours dans le même ordre et sous la même forme les renseignements de même nature.

Exemple : au n° XLVIII, nous lisons : « Parchemin, original. La bulle de plomb sur lacs de soie rouge et jaune est appendue à l'acte. »

Et au n° L : « Parchemin, original ; sceau de cire verte (brisé), pendant sur lacs de soie verte et rouge. » On voit que ce n'est pas, dans les deux cas, la même façon de s'exprimer. Il est regrettable aussi que les références bibliographiques soient noyées dans des phrases et que les référenees aux publications intégrales soient mêlées aux références à de simples catalogues ; ainsi, au n° VI, le renvoi aux *Regesta* de Jaffé est intercalé entre un renvoi à la publication du texte par Raynal, et un renvoi à la publication du même texte par Gemähling, et cependant Raynal et Gemähling ont emprunté le texte à la même source, au cartulaire.

Ces quelques critiques ne doivent pas tromper le lecteur. Encore un coup, la publication de M. Soyer est faite avec un soin minutieux et peut rivaliser, pour l'exactitude, avec les meilleurs recueils de chartes. J'ai voulu seulement appeler l'attention de l'éditeur sur quelques dispositions qui me paraissent pouvoir être modifiées dans la suite de son ouvrage. Les érudits souhaiteront vivement que les fascicules se succèdent rapidement, car, à en juger par celui-ci, ils apporteront des renseignements nouveaux à l'histoire locale, à celle des institutions, à la diplomatique royale et pontificale. Et pour ne pas me contenter de ces affirmations vagues, je signalerai les bulles d'Innocent II (n°s IV et VI), toutes deux rédigées dans les mêmes formules, et qui permettent de saisir, dans la première moitié du XIIe siècle, la distinction entre deux catégories de petites bulles, les unes avec une formule finale comminatoire, scellées sur lacs de soie, les autres, sans formule de ce genre, et scellées sur cordelettes de chanvre ; les premières, d'un effet perpétuel, les autres, simples mandements, d'un effet temporaire.

M. Prou.

Albano Sorbelli. — **La Biblioteca capitolare della cattedrale di Bologna nel secolo XV ; notizie e catalogo (1451).** — Bologna, N. Zanichelli, 1904 ; in-8°, 182 p. (Tirage à part des *Atti e memorie de la R. Deputazione di storia patria per la Romagna*, 3e série, t. XXI).

La publication faite par M. Sorbelli du Catalogue de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Bologne, peut être proposée comme un modèle aux éditeurs d'anciens inventaires. M. Sorbelli ne

s'est pas contenté en effet de publier le texte de ce catalogue, conservé dans l'*archivio notarile* de Bologne, parmi les actes du notaire Roland Castellani, il l'a copieusement annoté, article par article, et surtout il l'a fait précéder d'une savante étude sur les anciennes bibliothèques de Bologne au xve siècle : bibliothèques des monastères de S. Salvatore et de S. Francesco, des Frati bolognesi di S. Francesco, à Cesena, des Servites et du Collegio Gregoriano ; enfin, sur la bibliothèque du chapitre, dont il expose l'organisation dans ses moindres détails. Un inventaire de cette même bibliothèque, dressé en 1420, et publié en appendice, donnait la liste de 43 volumes seulement ; en 1451, trente ans après, le chapitre possédait 329 manuscrits. Cet accroissement de richesses bibliographiques, il le devait en grande partie au goût et au zèle d'un chanoine, plus tard évêque de Bologne et qui devait monter sur le trône pontifical, Tomaso Parentucelli de Sarzana, le grand pape bibliophile Nicolas V, l'un des principaux promoteurs de la renaissance des lettres en Italie.

H. O.

J.-A. Jenkins. — **The Espurgatoire Saint Patriz** of Marie de France. — Chicago, the University of Chicago Press, 1903 ; in-4°, 95 p. (The University of Chicago, the Decennial Publications, printed from volume VII).

M. T. Atkinson Jenkins, qui avait publié en 1892, comme dissertation d'université, une édition du *Purgatoire de S. Patrice* de Marie de France en publie aujourd'hui une nouvelle. Comme le poème de Marie de France ne nous est parvenu que dans un seul manuscrit, il était important de trouver un manuscrit de la légende latine appartenant à la même famille que celui dont Marie se servit pour sa traduction. M. Jenkins a trouvé un tel manuscrit, pas trop remanié, dans le fonds Harleyen du Musée Britannique (Harley, 3846) : il le publie en même temps qu'une nouvelle recension du poème de Marie. Le texte latin (complété, pour la fin, d'après deux autres mss. du Musée Britannique) est donné ici en face de la traduction du xiie siècle, ce qui rend le contrôle facile. Bien que, comme le remarque M. Jenkins, aucun des trois manuscrits latins employés ne puisse être considéré comme la reproduction exacte du texte que Marie avait sous les yeux, il ressort *du travail fort méritoire* de l'éditeur que Marie a suivi son original

avec une grande fidélité et que le texte, tel que M. J. l'établit aujourd'hui, peut être considéré comme exact, dans les grandes lignes, c'est-à-dire pour le sens et la marche générale du récit. C'est ainsi que, (v. 1520) la leçon adoptée par M. Jenkins *Un* païs *vit resplendissant* (ms. *pas*) est absolument certaine par la comparaison avec le texte du ms. Harley : *vidit* patriam *claritate solis sp[l]endidiorem*. Pour les détails de flexion et de graphie, il y aura toujours doute, tant qu'un second manuscrit du poème ne sera pas découvert.

Dans sa courte introduction, en dehors de la notice des manuscrits employés, l'éditeur signale les quelques passages où Marie s'est écartée, de propos délibéré, de son original. En appendice, M. J. donne la transcription complète d'un des deux manuscrits latins dont il s'est servi pour compléter son manuscrit principal.

G. Huet.

Wilhelm Steuer.— **Die altfranzösische. Histoire de Joseph**. Kritischer Text, mit einer Untersuchung über Quellen, Metrum und Sprache des Gedichts. — Erlangen, F. Junge, 1903; in-8°, 186 p.

Ce poème sur Joseph nous est parvenu dans trois manuscrits, un à la bibliothèque du Vatican, deux à la Bibliothèque Nationale (dont l'un autrefois à Ashburnham Place). Ce dernier manuscrit constitue plutôt un remaniement, dont l'auteur a conservé en de longs passages la version de l'original, de sorte qu'il peut servir à contrôler les leçons des deux autres manuscrits et qu'on peut constituer un texte avec une assez grande certitude. M. S. s'est acquitté de cette tâche, et il a joint à son édition un court aperçu des autres compositions bibliques en vieux français et un examen détaillé des sources, de la versification et de la langue du poème. D'après cet examen (nous n'avons aucune donnée externe) l'*Histoire de Joseph* a été composée en Normandie, plus spécialement dans l'Ouest ou le Nord de la Normandie, vers le commencement de la seconde moitié du XIIe siècle, époque qui avait d'ailleurs été indiquée par Gaston Paris dans son *Manuel*. — Le poème est curieux, étant écrit en vers de six syllabes, rarement employés pour des poèmes narratifs ; le récit, un peu sec, mais naturel, simple et par moments touchant, suit naturellement la Vulgate, en n'y ajoutant guère qu'un rapprochement allégorique entre Joseph et le Christ, dont

M. S. (p. 47. s.) détermine la source avec vraisemblance, et un passage curieux (v. 57 ss.) où le narrateur, à propos de Jacob et de son mariage avec deux sœurs, justifie la polygamie des patriarches. M. S. n'est pas parvenu à retrouver exactement l'auteur qui aurait servi de modèle au poète dans ce morceau singulier.

Gédéon HUET.

Léon VANDERKINDERE. — **La formation territoriale des Principautés belges au moyen âge**. Tome II. — Bruxelles, 1902; in-8°.

Le mot « belge » dans l'ouvrage de M. V. doit s'entendre dans un sens large. C'est beaucoup plus que le royaume actuel ; c'est moins que la Belgique gallo-romaine, c'est à peu près l'Austrasie franque, plus la Frise. Le tome Ier traitait de la portion de ce pays qui demeura à la France occidentale depuis 843, à savoir la Flandre. Le tome II concerne la *Lotharingie* qui, après avoir constitué un royaume autonome, fut réunie au cours du xe siècle à l'Empire romain-germanique. Le sujet offre peut-être encore plus d'intérêt et d'utilité aux lecteurs, parce qu'on y trouve beaucoup de renseignements sur de petites principautés peu ou point connues. Aussi nous semble-t-il préférable, au lieu de discuter sur tel point de détail de valeur très secondaire, d'exposer l'économie de l'ouvrage.

Après une introduction où sont retracées rapidement les vicissitudes de la Lotharingie jusqu'au xiie siècle, époque de sa dissolution définitive, l'ouvrage se divise naturellement en deux sections, la Basse et la Haute-Lotharingie. La première embrasse le Cambrésis, le Hainaut (et Valenciennes), le Brabant, la Toxandrie, l'Hesbaye, et ses subdivisions, le Luihgau (le comté de Liège), l'évêché de Liège, le pagus de Lomme, le Condroz et la Famenne (et comtés de Huy, Clermont, Durbuy), le comté ou plutôt les comtés d'Ardenne, les comtés ripuaires (Juliers, Zülpich, Eifel, Bonn et Cologne), les comtés de la Meuse ou *Masaus*, la Frise avec sa triple subdivision, les comtés du Bas-Rhin : Hamaland, pagus Hattuariorum, Tubalgau, Veluwe, Betuwe et Testerband, la Drenthe et le Salland, Twenthe, Zutphen, Clèves et Gueldre, évêché d'Utrecht.

Section II : la Haute-Lotharingie embrasse le comté d'Ivois, le Methingowe (comtés d'Ardenne, de Luxembourg, de Longwy) le comté d'Arlon,

le comté de Verdun, le *Castricius* (Mézières), *Mosomensis* (Mouzon), et *Dulcomennis* (Grandpré[1],) le Bittgau (Trèves), le Mayenfeld (entre la Basse-Moselle et le Rhin), le Bliesgau (Sarreguemines) et le Saargau supérieur, le Saargau inférieur (Sarrebruck et Saarlouis), le Niedgau (au sud-ouest des précédents), le comté de Metz ou Mettois, la Charpeigne (Pont-à-Mousson[2], le comté de Toul, le Belois (*pagus Bedensis*), l'Albgau ou *Albensis* (pays de Blamont), le Saulnois (Château-Salins), le Barrois, le Saintois (Vaudémont, Châtenois), le Soulossois (Neufchâteau), les deux Ornois, le Chaumontois (vallées supérieures de la Moselle et de la Meurthe).

Onze tableaux généalogiques et cinq annexes (les ducs de Lotharingie, les Régnier, les descendants de Wigeric les descendants de Liutgarde, les descendants de Sigefroid) complètent ce deuxième volume, qui est traité avec le même soin et la même conscience que le premier. Disons à ce propos que celui-ci, que nous avons déjà loué dans cette revue[3], vient d'avoir une nouvelle édition où l'auteur a opéré des modifications intéressantes, au sujet notamment du Waës. Enfin, deux tables analytiques qui viennent de paraître (1903) achèvent de rendre aisé le maniement de cet excellent répertoire de géographie féodale, indispensable à tous ceux qui s'occupent du haut moyen âge occidental.

Ferdinand Lot.

Gustav Schnürer. — **Die ursprüngliche Templerregel**. Kritisch untersucht und herausgegeben. — Freiburg i. B., Herder; 1903, in-8°, viii-157 p. (Dans : Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte,.. Herausgegeben von Dr. Hermann Grauert. III Band, 1 und 2 Heft.)

En publiant à nouveau la règle primitive du Temple, d'après les manuscrits de Munich et de Paris, M. Gustave Schnürer ne s'est pas contenté de nous donner une bonne édition de la règle latine rédigée pour les chevaliers du Temple ; il l'a, de plus, commentée avec un soin scrupuleux, tout en nous en expliquant la genèse, et non sans

1. Pourquoi ne pas dire avec M. Longnon : Châtresais, Mômois et Dormois ?
2. M. Longnon dit le Charmois (*Scarponensis, Scarmensis pagus*).
3. *Voyez le Moyen Age* de novembre-décembre 1901, p. 507-510.

avoir rapproché un à un chacun des courts chapitres ou paragraphes qui la composent de ceux beaucoup plus explicites de la règle française bien connue.

M. G. S. ne pouvait étudier la règle du Temple sans parler quelque peu des débuts de l'Ordre en France (puisqu'il s'agit d'une création française), et principalement en Champagne. Car on sait que c'est à Troyes que s'engagèrent les négociations pour l'obtention et la confection de cette règle de conduite destinée à l'Ordre naissant. Un saint fut même le guide spirituel de ceux qui devaient se désigner dès lors sous le titre modeste de Pauvres Compagnons du Christ.

La règle primitive, est-il besoin de le dire, rédigée en latin, comprend soixante-douze articles au plus, tous très courts.

Qu'elle soit antérieure à la règle française, cela ne fait aucun doute, mais sa concision même lui enlève une grande partie de l'intérêt qu'elle pourrait avoir pour nous, qui possédons la précieuse règle française. Il faut néanmoins féliciter M. G. S. de nous avoir donné une bonne édition critique de la règle latine du Temple, d'après les deux principaux manuscrits connus, dont l'un, celui de Paris, le seul que j'aie pu voir, paraît être de la fin du XIIe siècle, bien qu'à première vue on soit bien tenté de lui attribuer une date moins ancienne.

T. O.

Commissie van advies voor's Rijhs geschiedkundige publicatien. Overzicht van de door bronnenpublicatie aan te vullen leemten der Nederlandsche geschiedkennis. — La Haye, Nijhoff, 1904; gr. in-8°, 103 p.

Le gouvernement des Pays-Bas, qui s'était jusqu'ici abstenu de toute participation aux publications historiques, a récemment changé d'avis et institué une Commission consultative pour la publication des documents historiques du Royaume. Cette Commission vient de publier un aperçu des publications à entreprendre aux frais du gouvernement pour combler les lacunes dans la connaissance de l'histoire nationale.

La Commission, en publiant cet aperçu, rédigé principalement par MM. Blok et Colenbrander, a voulu éviter la dispersion des efforts, les conflits entre savants qui entreprendraient simultanément la même publication, et aussi des collisions avec les Sociétés savantes

qui jusqu'ici s'étaient vouées à cette tâche. Comme de juste, la plus grande partie de la notice est consacrée aux publications à entreprendre pour éclaircir le développement extraordinaire des Provinces Unies, à l'intérieur et à l'extérieur, de la fin du XVIe à celle du XVIIIe siècle; c'est ainsi que les travaux que la Commission indique comme étant à faire sur l'histoire de la Compagnie des Indes Orientales formeront à eux seuls, une fois exécutés, une collection respectable. Cependant, le moyen âge tient aussi une certaine place dans l'Aperçu (p. 3-12). La Commission propose une collection de *Scriptores rerum neerlandicarum medii aevi;* une collection d'*Excerpta* des chroniques étrangères, intéressantes pour l'histoire des Pays-Bas; une collection d'*Acta Sanctorum neerlandicorum*; une série de recueils de chartes et de régestes, par provinces; une publication (en extrait) des comptes des comtes de Hollande, des évêques d'Utrecht, etc.; une série relative au pouvoir judiciaire des comtes de Hollande; une étude documentée de l'administration d'une ville (Dordrecht, Groningue ou Middelbourg); une publication consacrée, soit à l'abbaye d'Egmond, soit au chapitre de la cathédrale d'Utrecht; une publication consacrée au droit des communautés rurales (*Marken*) et aux coutumes seigneuriales (*Hofrechten*); une histoire documentée de la construction de la cathédrale d'Utrecht.

On voit que ce programme, même pour le moyen âge, est assez vaste.

G. Huet.

CHRONIQUE

Pour beaucoup de personnes, l'histoire de Port-Royal commence au XVIIe siècle, et le domaine de Port-Royal-des-Champs ne fut qu'une dépendance de l'établissement de Paris. C'est cependant au XIIIe siècle que remonte l'origine de cette maison, dont l'établissement de Paris n'est qu'une filiale. M. A. de Dion a rendu un très utile service en publiant le petit cartulaire de Port-Royal-des-Champs, dont les plus anciennes chartes datent du XIIIe siècle. L'abbaye de Porrois fut, en effet, fondée en 1204 par Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly, et sa femme, Mathilde de Garlande, sur le territoire de la commune de Magny-les-Hameaux, non loin de Chevreuse. Cette petite abbaye avait plus de 400 ans d'existence lorsque l'abbesse, la Mère Angélique Arnault, se transporta à Paris avec ses religieuses. Si Port-Royal-des-Champs meurt par la naissance même de Port-Royal de Paris, l'histoire des origines de cette maison méritait d'être rappelée, et on ne pouvait mieux le faire qu'en publiant le Recueil des chartes. M. de Dion, dans un premier volume, nous donne le texte de plus de 300 documents compris entre 1204 et 1280 (*Cartulaire de l'abbaye de Porrois au diocèse de Paris, plus connue sous le nom mystique Port-Royal.* 1er volume, Paris, A. Picard, 1903; in-8°, XVI-339 p.). L'éditeur paraît, dans son introduction, demander un encouragement pour la publication du tome II. Tous les érudits le lui donneront certainement, car l'œuvre est intéressante, et elle fournit à l'histoire de l'Ile-de-France une très importante contribution.

A. V.

***

La maison David Nutt, de Londres, publie une collection de traductions anglaises de récits arthuriens, qui ne se trouvent pas dans la célèbre compilation de Malory, et qui peuvent donc la compléter (*Arthurian Romances unrepresented in Malory's « Morte d'Arthur »*). Le *Moyen Age* a reçu les volumes IV, V et VI de cette collection; ils contiennent: *Morien* (le *Moriaen* néerlandais); *Sir Cleges*, *Sir Libeaus Desconus* (poèmes anglais, le second appartenant au cycle du *Bel Inconnu*); *Gauvain au Château du Graal* (épisodes de la suite du *Perceval* de Gautier, de la Crône de Heinrich *von dem Türlin*, de *Lancelot*, français en prose). Les traductions, par *Jessie L. Weston* (déjà connue par des travaux sur le cycle d'Arthur),

là où nous les avons contrôlées, ont paru fidèles et se lisent avec agrément. Miss Weston, autant qu'un étranger peut en juger, a réussi à répandre sur ses versions la couleur archaïque du vieux Malory. — L'exécution matérielle de ces petits volumes fait honneur à l'éditeur.

On peut considérer comme un complément de cette collection le petit volume: *Marie de France, seven of her lays, done into English by Edith Rickert* (New-York, New Amsterdam book Company; London D. Nutt). Quelques lais de Marie avaient déjà été traduits dans un des premiers volumes des *Arthurian Romances;* celui-ci en contient sept autres (*Guigemar*, *Fresne*, *les Deux Amants*, *Yonec*, *Laustic*, *le Chèvrefeuil*, *Eliduc*). La traduction, dans le même style que celle de Miss Weston, se lit avec agrément; le volume est illustré gentiment par Miss Watts, qui a également illustré les *Arthurian Romances*.

La Chastelaine de Vergi, poème français du XIIIe siècle, traduit en anglais par Alice Kemp-Welch, publié d'après Raynaud, précédé d'une introduction par L. Brandin... et illustré d'après un ivoire contemporain (Paris, Geuthner, London, David Nutt, 1903; in-16) contient une traduction de la *Chastelaine*, qui est à la fois exacte et élégante, un texte français, qui reproduit celui de M. Raynaud, avec quelques corrections, dont une importante, et une introduction de M. Brandin, qui contient les données essentielles pour l'intelligence du petit roman, et oppose à M. Raynaud, qui croyait y découvrir des faits historiques, des arguments qui méritent l'attention. Quatre héliogravures, d'après un coffret d'ivoire du British Museum, donnent les principales scènes du poème, telles que se les figuraient, sinon les contemporains, comme le dit le titre, du moins les gens du XIVe siècle, et ornent gentiment ce livret élégant.

Aucassin et Nicolette, chante-fable du XIIe siècle, mise en français moderne par Gustave Michaut, avec une préface de Joseph Bédier. — (Paris), Fontemoing (s. d.), in-16, est une traduction à la fois très fidèle (M. Bédier, dans sa charmante préface, dit même trop fidèle, trop littérale) et très agréable à lire de ce bijou de la littérature du moyen âge, qui se présente, grâce aux soins de l'éditeur, sous un aspect alléchant et tentant pour le lecteur profane.

G. Huet.

*
* *

M. Maurice Prou vient de publier un nouveau *Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe siècle* (Paris, A. Picard et fils, 1904, in-4°), destiné à servir de complément à son *Manuel de paléographie*, c'est la troisième fois que l'auteur est appelé à refaire une édition de ce recueil.

Ce succès de librairie dit assez quelle est l'utilité pratique de la publication et quels services elle rend aux étudiants. Lorsque la première édition fut épuisée, M. Prou, au lieu de rééditer purement et simplement son

recueil, jugea qu'il était plus profitable d'en publier un nouveau, conçu dans le même esprit que le précédent, et rédigé sur un plan analogue; l'album qui paraît aujourd'hui est, de même que le second, entièrement nouveau; il est, comme les deux précédents, composé de reproductions méthodiquement choisies, de manière qu'elles puissent servir à l'étude de la paléographie; les facsimilés sont accompagnés de transcriptions où les mots sont imprimés partie en romain, partie en italique, suivant que les différentes lettres ou syllabes sont, sur l'original, écrites intégralement ou représentées par des abréviations. Les cinquantes planches que contient ce recueil fournissent les spécimens les plus variés des écritures en usage en France, tant à diverses époques, que dans différentes langues ou dialectes et dans différentes régions. Il est peu de documents susceptibles d'être rencontrés dans les bibliothèques ou les archives, dont on ne trouve ici un exemplaire. Manuscrits d'auteurs classiques, poésies latines, livres liturgiques, vies de saints, authentiques de reliques, diplômes royaux, chartes ecclésiastiques, chartes seigneuriales, enquêtes, lettres patentes, registres administratifs, chartes municipales, notes de notaires, registres du Trésor des chartes, manuscrits littéraires français, actes du Parlement, aveux, dénombrements, hommages, comptes, chroniques, etc. A. V.

LIVRES NOUVEAUX

---

331. Albanesi (A.). Mafalda di Savoia (1100-1200).— Parma, L. Battei, 1904; in-16, 23 p.

332. Alphandéry (P.). Les idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe siècle. — Paris, Leroux, 1903; in-8°, XXXIV-206 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences religieuses. VI, 1).

333. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. XXXIII : Cartulaire de Saint-Jean-d'Angely. T. II. — Paris, A. Picard, 1903; in-8°, CCLII-472 p.

334. Babeau (Albert). Les études archéologiques dans le département de l'Aube depuis cinquante ans. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 15 p. (Extr. du *Compte rendu du 69e congrès archéologique de France*).

335. Baltische Studien, hrsg. von der Gesellschaft für pommersche Geschichte und Altertumskunde. Neue Folge VII Bd. Red : DD. Prof. Mart. Wehrmann und Archiv. Otto Heinemann. — Stettin, L. Saunier, 1904; in-8°, III-260-XII p. (6 m.)

336. Barraud (Raymond). Le château de Bressuire en Poitou. — Paris, V. Gastinger, 1904; in-fol. (100 fr.)

337. Barthomaeis (V. de). Francese antico : racconti della IV Crociata tratti delle prose di Robert de Clary e di Jofroy de Villehardoin.— Roma,

E. Loescher, 1904; in-16, 20 p. (Teste romanzi per uso delle scuole a cura di E. Monaci).

338. Basset (René). Les documents arabes sur l'expédition de Charlemagne en Espagne. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 10 p. (Extr. de la *Rev. historique*. LXXXIV).

339. Beauchesne (Mis de). Le château du Coudray et les châtellenies de Chemeré et de Saint-Denis-du-Maine. — Laval, Vve Goupil, 1903; in-8°, 334 p.

340. Beaurepaire (Ch. de). « Pouillés de la province de Rouen, publiés par M. Auguste Longnon » (compte rendu) par Ch. de Beaurepaire. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur (1904); in-8°, 22 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. T. LXIV).

341. Bédier (Joseph). Hommage à Gaston Paris. Leçon d'ouverture du cours de langue et de littérature au Collège de France, le 3 février 1904. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 58 p.

342. Beiträge zur Geschichte des Niederrheins. Jahrbuch des Düsseldorfer Geschichtsvereins. 18 Bd. — Düsseldorf, E. Lintz, 1903; in-8°, III-184 p.

343. Bergner (Heinr.). Kirchliche Kunstaltertümer in Deutschand. 3 Lfg. — Leipzig, C. H. Tauchnitz, 1904; in-8°, p. 225-336. (5 m.)

344. Berichte über die Tätigkeit der Prov.-Kommission fur die Denk-

345. Bertaux (Émile). L'Art dans l'Italie méridionale. I. De la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou. — Paris, Fontemoing, malpflege in der Rheinprovinz und der Prov.-Museen zu Bonn und Trier. VIII, 1903. — Düsseldorf, L. Schwann, 1904; in-8°, IV-70 p. et 6 pl.

346. Berthelé (Jos.). Les Samnagenses et l'Oppidum de Nages (Gard), à propos de l'inscription romaine de Montarnaud (Hérault). — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 54 p. (Extr. des *Mém. de la Société des Antiquaires de France*. T. LXII).

347. Besse (Dom). Saint Wandrille (VIe-VIIe siècle). — Paris, Lecoffre, 1904; in-18, V-188 p. (Les Saints.)
1904; in-4°, XIV-841 p. et pl. (École française de Rome).

348. Böhmer (Joh. Friedr.) und Muhlbacher (Eng.). Regesta imperii I. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (751-918). 2 Aufl. I Bd. 2 Abth. — Innsbruck, Wagner, 1904; in-4°, p. 481-832.

349. Borrelli de Serres (Colonel). Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle II. — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, 555 p. (10 fr.)

350. Borrmann (Rich). Geschichte der Baukunst I. Die Baukunst des Altertums und des Islam im Mittelalter. — Leipzig, E. A. Seemann, 1904; in-8°, VIII-386 p. (9 m.)

351. Bouchot (Henri). L'Exposition des Primitifs français. La peinture en France sous les Valois. 1er fasc. — Paris, E. Lévy, 1904; in-fol.

352. Breuil (Abbé). Les fouilles dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège). — *Paris, Impr. nationale*, 1904; in-8°, 20 p. et 2 pl. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*.)

353. Brissaud (J.). Manuel d'histoire du droit français (sources; droit public; droit privé), 5e fascicule. — Paris, Fontemoing, 1904; p. 1001 à 1892.

354. Brisson (Th.-P.) et Millard (Abbé A). Histoire de Lenharrée. — Châlons-sur-Marne, impr. de Martin frères, 1904; in-8°, xi-179 p.

355. Broche (L.). Inventaire du mobilier du palais épiscopal de Laon au décès de l'évêque Geoffroy Le Meingre (1370-1371). — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

356. Brucelle (Edmond). Un village de la vallée de la Serre, ou Histoire de Chalandry (Aisne). — Soissons, impr. de Prudhomme, 1904; in-8°, xv-336 p. et 10 pl.

357. Bruel (Alexandre). Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. T. VI : (1211-1300). — Paris, Leroux, 1903; in-4°, xiv-962 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

358. Buergel (Heinr.). Könungsannàll. Annales Islandorum regii. Beschreibung der Handschrift, Laut-und Formenlehre, als Einleitung zu einem diplomatar. Abdruck des Cod. 2087 4° Gamle Samling der Kgl. Bibliothek zu Kopenhagen. Diss. — München, A. Buchholz, 1904; in-8°, x-94 p.

359. Caspar (Erich). Kritische Untersuchungen zu den älteren Papsturkunden für Apulien. — Rom, Loescher, 1904; gr. in-8°, 39 p. (Extr. des *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibliotheken.*)

360. Castellane (Cte de). Les Mansois frappés en Normandie par Henri V, roi d'Angleterre. Monnaies inédites de la collection de M. le chevalier d'Achon. — Laval, Vve Goupil, 1903; in-8°, 7 p. (Extr. de la *Province du Maine.*)

361. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XVI : Bonniar-Bouchy. — Paris, Impr. nationale, 1903. in-8°, 1236 col.

362. Chartraire (Abbé). Rapport sur la démolition d'une partie de l'enceinte romaine de Sens (Yonne) en 1903. — Paris, Impr. nationale, 1903; in-8°, 15 p. et 3 pl. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

363. Chevalier (Abbé Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-bibliographie. Nouvelle édition entièrement refondue et augmentée. Fasc. I (A.-Bernard). — Paris, A. Picard et fils, 1904; gr. in-8°, col. 1-544. (7 fr. 50.)

364. Chroust (Ant.). Monumenta paleographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters. 1 Abtlg. Schrifttafeln in latein. und deutscher Sprache. 1 serie. 14 Lfg. — München, F. Bruckmann, 1904; in-fol., 23 p. et 10 pl.

365. Cichorius (Conr.). Die römischen Denkmäler in der Dobrudscha, ein Erklärungsversuch. — Berlin, Weidmann, 1904; in-8°, 42 p. (1 m.).

366. Claireaux (*Abbé C.*). L'ancienne église Notre-Dame du Marais, à

Nogent-le-Rotrou, lecture faite à la réunion générale de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie, à l'hôtel de ville de Nogent-le-Rotrou, le 5 octobre 1903. — Bellême, impr. de Levayer, 1904; in-8°, 24 p.

367. Clément-Simon (G.). Documents sur Guillaume de Chanac, évêque de Paris et patriarche d'Alexandrie. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 15 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

368. Clément-Simon (G.). Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du Consulat d'après des documents inédits. T. I. — Tulle, impr. de Crauffon (s. d.), in-8°, 352 p. et plan. (Extr. du *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze.* 1896-1900).

369. Collet (L'abbé A.). Le tumulus préhistorique de Lumbres et les six gisements de l'industrie lithique découverts à Elnes et Wavrans-sur-l'Aa (Pas-de-Calais). — Saint-Omer, impr. de Homont, 1904; in-8°, 60 p. et 6 pl. (Extr. du *Bull. hist. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie.*)

370. Coquelle (P.). Les clochers romans du Vexin français et du Pincerais. — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, 23 p. (1 fr. 50.)

371. Coutil (L.). Le paléolithique en Normandie. — Le Mans, impr. de l'Institut international de bibliographie (1904); in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

372. Cumont (Franz). Le dieu celtique Medros. — Chartres, impr. de Durand (1904); in-8°, 4 p. (Extr. de la *Rev. celtique*).

373. Curzon (Henri de). Archives nationales. Répertoire numérique des Archives de la Maison du Roi (série O[1]). — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-4°, x-218 p. (Ministère de l'Instruction publique).

374. Damrich (Joh.). Ein Kunstlerdreiblatt des xiii Jahrh. aus Kloster Scheyern. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, iii-89 p. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. LII.)

375. Delaville le Roulx. — Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1100-1310). — Paris, E. Leroux, 1904; in-8°. (15 fr.)

376. Des Marez (G.). L'organisation du travail à Bruxelles au xve siècle. — Bruxelles, H. Lamertin, 1904; in-8°. (7 fr. 50.)

377. Dettmering (Wilh.). Beiträge zur älteren Zunftgeschichte der Stadt Strassburg. — Berlin, E. Ebering, 1903; in-8°, 138 p. (3 m. 60.)

378. Dion (A. de). Cartulaire de l'abbaye de Porrois, au diocèse de Paris, plus connue sous le nom mystique « Port-Royal ». 1er volume (1204-1280). — Paris, Picard, 1903; in-8°, xvi-339 p. et pl.

379. Disegni di architettura civile i militare di artisti italiani fioriti dal xv al xviii secolo, tratti dalla raccolta della r. Galleria degli Uffizî. — Firenze, G. Brogi, 1904; in-8°. (75 l.)

380. Douais (C.). L'art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire, du xve au xviiie siècle — Toulouse, Privat, 1904; in-8°, 214 p.

381. Douais (C.). Documents sur l'ancienne province de Languedoc. *T. 2 : Trésor* et reliques de Saint-Sernin de Toulouse. I : Les Inventaires *(1246-1657). — Toulouse,* Privat, 1904; in-8°, xl-513 p.

382. DUHAMEL (P.). La colline de Montdevergues, son nom, ses seigneurs. — Avignon, Bernaud, 1904; in-8°, 12 p.

383. DULON (J.). Date de la construction de la chapelle de Saint-Louis au château de Saint-Germain-en-Laye. — Angers, impr. de Burdin (1904); in-8°, 8 p.

384 DUMAY (G.). Compte rendu des fêtes données à Autun et au Mont-Beuvray les 19 et 20 septembre 1903, à la mémoire de Gabriel Bulliot. — Dijon, impr. de Darantière, 1904; in-8°, 16 p. (Extr. des *Mém. de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*. 4e série, IX.)

385. EUBEL (Conr.). Bullarium Franciscanum, sive Romanorum pontificum constitutiones, epistolæ, diplomata tribus ordinibus Minorum, Clarissarum, Pœnitentium a seraphico patriarcha sancto Francisco institutis ab eorum originibus ad nostra usque tempora concessa. Tom. VII. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1904; in-fol., LVIII-774 p. (45 m.).

386. L'Exposition des primitifs français. Préface de Lafenestre. Les tableaux, par Bouchot; les manuscrits, par L. Delisle; les sculptures, par P. Vitry; les tapisseries, par J. Guiffrey; les émaux, par F. Marcou, etc. — Paris, H. Floury, 1904; 2 vol. in 8°, pl.

387. FABRE (Paul). Le Liber censuum de l'Église romaine, 4e fascicule. — Paris, Fontemoing, 1903; in-4°, p. 425-600. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

388. FAURÉ-HÉROUART (D.). Histoire de Montataire, depuis son origine jusqu'à nos jours. — Méricourt-l'Abbé, impr. de Dubouchet, 1903; in-18, 234 p.

389. FICKER (Jul.). Untersuchungen zur Rechtsgeschichte VI Bd. 1 Abth. Untersuchungen zur Erbenfolge der ostgerman. Rechte-VI Bd. 1 Abth. — Innsbruck, Wagner, 1904; in-8°, XI-151 p.

390. FILIPPI (G.). Una nuova interpretazione del pensiero di Dante 2da edizione totalmente rifatta. — Pisa, E. Spoerri, 1904; in-8°, 92 p. (2 l.)

391. FLAMINI (F.). I significati reconditi della Commedia di Dante e il suo fine supremo. Vol. II : Il vero-l'allegoria. — Livorno, R. Giusti, 1904; in-16, 264 p. (Biblioteca storica letteraria.) (3 l. 50.)

392. FRANKFURTH (Herm.). Augustin und die Synode zu Diospolis Progr. — Berlin, Weidmann, 1904; in-4°, 35 p. (1 m.).

393. FRANZ (Adolf). Das Rituale von St. Florian aus dem 12 Jahrh., mit Einleitung und Erläuterungen hrsg. — Freiburg i. B., Herder, 1904; in-8°, XII-207 p. et 5 pl. (8 m.)

394. GAUTHIER (Jules). Services funèbres du comte Othon IV de Bourgogne, célébrés en Franche-Comté. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques*.)

395. GEVREY (A.). Symbolique des monnaies gauloises des dépôts de Moirans, Sainte-Blandine, Tourdan et Laveyron. — Grenoble, impr. de Allier frères, 1904; *in-8°, 47 p.* (Extr. du *Bull. de l'Académie delphinale. 4e série, XVII.)*

396. Girard de Chateauvieux (De). Un fief presbytéral en Anjou. Le Louroux-Béconnais (1130-1794). — Angers, Siraudeau, 1904; in-8°, 249 p.

397. Göller (E.). Zur Geschichte des Bist. Basel im 14 Jahrh. — Rom, E. Loescher, 1904; in-8°, 11 p. (Extr. des *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibliotheken.*)

398. Gottschewski (Adf.). Die Fresken des Antoniazzo Romano im Sterbezimmer der hl. Catarina von Siena zu S. Maria sopra Minerva in Rom. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, 26 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. XXII.) (4 m.).

399. Goudie (G.). Celtic and Scandinavian antiquities of Scotland. — London, 1904; in-8°. (7 sh. 6 d.)

400. Grisar (H.). San Gregorio Magno. Traduzione dal tedesco. — Roma, Desclée, Lefebvre e C°, 1904; in-8°. (Collezione I Santi. Vol. III-IV.). (4 l.)

401. Gruhn (Alb.). Die byzantinische Politik zur Zeit der Kreuzzige Progr. — Berlin, Weidmann, 1904; in-4°, 31 p. (1 m.)

402. Grünhut (L.) und Adler (Mark. N.). Des R. Benjamin von Tudela Reisebeschreibungen, nach drei Handschriften aus dem 13 u. 14 Jahrh. stammend und ältern Druckwerken ediert und übersetzt, mit Anmerkungen und Einleitung versehen. 1 Tl. Hebraïscher Text. — Frankfurt. a. M. J. Kauffmann, 1904; in-8°, 164 p. (2 m. 50.)

403. Guérard (Louis). Les derniers travaux sur saint Orens. — Auch, Impr. centrale, 1904; in-8°, 33 p.

404. Hæbler (Conrad). Beiträge zur Kenntniss des Schrift-Buch- und Bibliothekswesens. VIII. — Halle, R. Haupt, 1904; in-8°, vii-49 p. (Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten. XVII.) (3 m. 50.)

405. Haillant. Mesures anciennes des diverses régions vosgiennes. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 24 p. (Extr. du *Bull. historique et philologique.* 1903.)

406. Harnack (Adolf). Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius. 2 Thl. Die Chronologie. 2 Bd. Die Chronologie der Litteratur von Irenaeus bis Eusebius. — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904; in-8°, xii-564 p. (14 m. 40.)

407. Hartung (K.). Ein Traktat zur Apokalypse des Ap. Johannes in eine Pergamenthandschrift der K. Bibliothek in Bamberg. — Bamberg, G. Duckstein, 1904; in-8°, viii-22 p. (0 m. 60.)

408. Hasse (C.). Roger von Brügge, der Meister von Flemalle. — Strassburg, J. H. E. Heitz. 1904; in-8°, vii-53 p. et 8 pl. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. XXI.) (4 m.)

409. Hauck (Alb.). Kirchengeschichte Deutschlands 1 Tl. : Bis zum Tode des Bonifatius. 4 Aufl. — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904; in-8°, x-626 p. (12 m.)

410. Hausmann (S.) und Polaczek (E.). Denkmäler der Baukunst vom *Mittelater* bis zum 18 Jahrh. 7 und 8 Lfg. — Strassburg, W. Heinrich, *1904; in-fol. (3 m.)*

411. HÉNARD (Robert). Le Mont-Valérien, l'ermitage, le calvaire, la forteresse. — Paris, Champion, 1904; in-8°.

412. HENNINGSEN (J.). Das Stiftungsbuch der Stadt Husum, eine Urkundensammlung. — Husum, C. F. Delff, 1904; gr. in-8°, VI-578 p. (5 m.)

413. HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.). Outils d'artisans romains. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 38 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. nationale des Antiquaires de France*. T. LXII.)

414. HERZBERG-FRANKEL (Sigism.). Monumenta Germaniæ historica, Necrologia Germaniæ. Tom. II. 2. Diocesis Salisburgensis. — Berlin, Weidmann, 1904; in-4°, x p. et p. 285 à 804 et pl. (21 m.)

415. HODGES (G.). Fountains Abbey, story of a mediæval monastery. — London, J. Murray, 1904; in-8°. (10 sh. 6 d.)

416. HOFMAN (Hans). Zur Geschichte der Leipziger Gesangbücher, eine hymnologische Studie. — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904; in-4°, 22 p.

417. JADART (Henri). Le bourg et l'ancienne abbaye de Chaumont-Porcien (Ardennes); notes et documents. — Reims, Michaud, 1904; in-8°, 55 p. (Extr. de la *Rev. historique ardennaise*.)

418. JEANROY (A.). Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge, études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits. 2e édition, avec additions et un appendice bibliographique. — Paris, H. Champion, 1904; in-8°. (10 fr.)

419. JULLIAN (Camille). Mommsen. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 11 p. (Extr. de la *Rev. historique*, LXXXIV.)

420. KAUFFMANN (Frdr.). Römisch-germanische Forschungen. Theodor Mommsen zum Gedächnis. Rektoratsrede. — Kiel, Lipsius und Tischer, 1904; in-8°, 22 p. (0 m. 60.)

421. KEHR (Karl Andr.). Widukindi Monachi Corbeiensis rerum gestarum saxonicarum libri tres. Ed. IV. Accedit libellus de origine gentis Swevorum. — Hannover, Hahn, 1904; in-8°, XXXIII-162 p. (Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum.) (2 m.)

422. KEHR (P.). Der angebliche Brief Paschals II an die Consuln von Pisa und andere Pisaner Fälschungen. — Rom, Loescher, 1904; in-8°, 29 p. (Extr. des *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibliotheken*.)

423. KEHRER (Hugo). Die « Heiligen drei Könige » in der Legende und in der deutschen bildenden Kunst bis Albrecht Durer. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, IX-132 p. et 15 pl. (8 m.)

424. KERVAL (Léon DE). Sancti Antonii de Padua vitæ duæ, quarum altera hucusque inedita. — Paris, Fischbacher, 1904; in-8°, XIII-316 p. (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge. V.)

425. Kirchenordnung der ehemaligen Stiftskirche St. Martin zu Colmar während des Mittelalters. — Colmar, H. Hüffel, 1904; in-8°, 59 p. (0 m. 80.)

426. *KLEINCLAUSZ (A.). L'Empire carolingien; ses origines et ses*

transformations. — Paris, A. Rousseau, 1902; in-8°; XVI-618 p. (Rev. bourguignonne de l'enseignement supérieur. XII.)

427. KOSER (Rh.). Die Neuordnung des preussischen Archivwesens durch den Staatskanzler Fürsten von Hardenberg. — Leipzig, S. Hirzel, 1904; in-8°, XIX-72 p. (Mittalengen der k. preussischen Archivverwaltung. VII.) (2 m. 60.)

428. KRABBO (Herm.). Eine nicht ausgegebene Urkunde im Registe. Honorius III. — Rom, E. Lœscher, 1904; in-8°, 6 p. (Extr. des *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibliotheken.*)

429. KUSKE (Bruno.). Das Schuldenwesen der deutschen Städte im Mittelalter. — Tübingen, H. Laupp, 1904; in-8°, V-92 p. (Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft. XII Ergänzungsheft.) (2 m. 50.)

430. LABRIOLLE (Pierre DE.). Un apologiste du IVe siècle. — La Chapelle Montligeon, 1904; in-8°, 27 p. (Extr. de *La Quinzaine.*)

431. LAISNEL DE LA SALLE. Souvenirs du vieux temps (Mœurs et coutumes). — Paris. Maisonneuve, 1902; in-16, 423 p. (Les littératures populaires. XLIV.)

432. LALLEMAND (Alfred.). Les origines historiques de la ville de Vannes, de ses monuments, de ses armoiries, des noms de ses rues. 2e édition. — Vannes, imp. de Galles (1904), in-18, 380 p.

433. LANGER (Edm.). Mittelalterliche Hausgeschichte der edlen Familie Thun. 1 Heft. 1 Abtlg : Die Anfänge der Geschichte der Familie Thun. — Wien, C. Gerold's Sohn, 1904; in-8°, IX-42 et 8 p., 1 pl.

434. LA RONCIÈRE (Ch. DE). L'atlas catalan de Charles V, dérive-t-il d'un prototype catalan ?. — Nogent-le-Rotrou, imp. de Daupeley-Gouverneur, 1903; in-8°, 11 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.* T. LXIV.)

435. LAZARD (Lucien.). Répertoire alphabétique du fonds des domaines des archives départementales de la Seine. Première partie : Série des dossiers. — Paris, Picard. 1904; gr. in-8°, XVIII-256 p.

436. LE CLERT (Louis.). Les Castra et les oppida de l'Aube. — Caen, Delesque, 1904; in-8°, 18 p. (Extr. du *Compte rendu du 69e congrès archéologique de France.*)

437. LE CLERT (Louis.). Les églises romanes de l'Aube. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 17 p. (Extr. du *Compte rendu du 69e congrès archéologique de France.*)

438. LE CLERT (Louis.). Les mottes féodales et les mottes gauloises dans l'Aube. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 18 p. (Extr. du *Compte rendu du 69e congrès archéologique de France.*)

439. LEFÉBURE (E.). Musée rétrospectif de la classe 84 (Dentelles) à l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris. Rapport. — Saint-Cloud, imp. de Belin (1904); gr. in-8°, 44 p.

440. LEGRAND (Gaëtan.). Une charte inédite de Philippe de Beaumanoir, *grand bailli* de Vermandois. — Laon, imp. de Cortilliot (1904); in-8°, [illegible] p. (*Extr. du Bull. de la Soc. académique de Laon.* XXXI.)

441. LEHMANN (Jos.). Johann Ohne Land. Beiträge zu seiner Charakteristik. — Berlin, E. Ebering, 1904 ; in-8°, 259 p. (6 m. 80.)

442. LEHURAUX (P.). Excursion archéologique du 11 juin 1903 (Cesse, Laneuville et Luzy). — Montmédy, imp. de Pierrot 1904 ; in-8°, 16 p. (Extr. des *Mémoires de la Soc. des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse.*)

443. LESORT (A.) et PREVOST (M.). — Bulles inédites des papes Eugène II, Lucius III, Célestin III et Innocent III. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1903 ; in-8°, 15 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.* LXIV).

444. LÉVY (Emil.). Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique roman 17 Het. — Leipzig, O. R. Reisland, 1904 ; in-8°, VI p. et p. 385-446 du t. IV. (2 m.)

445. LIXI (Tommaso.). Notizie e considerazione sull' archivio notarile dei distretti riuniti di Cagliari e Lanusei. — Cagliari-Sassari. G. Dessi, 1904 ; in-8°, 126 p. (2 l. 50.)

446. LONGNON (Auguste.). Pouillés de la province de Lyon. — Paris, Klincksieck, 1904 ; in-4°, LIII-324 p. (Recueil des historiens de France.)

447 LONGNON (Auguste.). Pouillés de la province de Sens. — Paris, Klincksieck, 1904 ; in-4°, LXXXV-797 p. (Recueil des historiens de France.)

448. LOOTEN (C.) Le Comité flamand de France de 1853 à 1903. — Paris, Sueur-Charruey, (1904), in-8°, 19 p. (Extr. de la *Rev. de Lille*, 1903.)

449. LOUBIER (Jean.). Der Bucheinband in alter und neuer Zeit. — Berlin, H. Seemann, 1904 ; in-8°, 187 p. (Monographien des Kunstgewerbes. X.) (5 m.).

450. LUCAS (Fritz.). Zwei Kritische Untersuchungen zur Geschichte Friedrichs I. 1 Tl. Friedrichs I erster Romzug (1154-1155). 2 Tl. Die angebliche Zusammenkunft von Partenkirchen (1176) und der Sturz Heinrichs des Löwen (1180). Diss. — Berlin, Mayer and Müller, 1904 ; in-8°, 48 p. (1 m. 20).

451. LUGANO (Placido M.). Spicileguim Montolivetense editum a Monachis Congregations Olivetanæ, O. S. B. Vol. II : Origine et primordi dell'ordine di Montoliveto. — Firenze, B. Seeber, 1904 ; in-8°, 196 p. (5 l.)

452. LUQUET (G. H.) Aristote et l'Université de Paris pendant le XIII° siècle. — Paris, E. Leroux, 1904 ; in-8°, V-41 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études, section des sciences religieuses. XVI, 2.)

453. MANDRE (René DE.) Les familles et localités du nom de Mandre ou Mandres. — La Chapelle Montligeon (Orne), 1904 ; in-8°, VI-67 p.

454. MANFRIN (P.). La dominazione romana nella Gran Bretagna. Vol. I. — Torino, Bocca, 1904 ; in-8°. (1 vol.)

455. MAREŠ (Frz) und SEDLACEK (Joh.). Topographie der historischen und Kunst-Denkmale im Königr. Böhmen von der Urzeit bis zum Anfange des XIX Jahrh. X. Politischer Bez. Wittingau. — Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904 ; in-8°, 127 p. *et pl.*

456. MASSA (Teodoro.). Le consuetudini della città di Bari, studi et ricerche (commissione provinciale d'archeologia e storia patria).— Trani, V. Vecchi, 1904; in-8°, 314 p. (Documente e monografie per la storia di Terra di Bari. Vol. V.)

457. MASSEREAU (T.). Le château de Sarzay (Indre). — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 17 p. (Extr. du *Bull. monumental.* 1903.)

458. MATTHIAS (Frz.). Ueber die Wohnsitze in den Namen der Kimbern. Progr. — Berlin, Mayer und Müller, 1904; gr. in-8°, 49 p.

459. MAZE (Abbé C.). Étude sur le langage de la banlieue du Havre. — Havre, Gonfreville, 1903; in-8°, XII-266 p. (Sociéte havraise d'études diverses.) (7 fr.)

460 MEILLET (A.). Observations sur la graphie de quelques anciens manuscrits de l'Évangile arménien. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 23 p. (Extr. du *Journal asiatique.*)

461. MENJOT D'ELBENNE (Vte.). Note sur la famille de Jean d'Yerriau, évêque du Mans (1439-1448). — Laval, impr. de Goupil (1904), in-8°, 3 p.

462. MENJOT D'ELBENNE (Vte). Note sur les premiers vicomtes du Mans. Le vicomte Geoffroy. — Laval, impr. de Goupil (1904); in-8°, 5 p.

463. MERLO (C.). I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi studiati particolarmente nei dialetti ladini, italiani, franco-provenzali et provenzali. — Roma, H. Lœscher, 1904; in-8°. (10 l.)

464. MEYER (Christian). Chronik der Stadt Weissenburg i. B. — München, 1904; in-8°, IV-58 p. (1 m.)

465. MEYERMANN (Geo.). Göttinger Hausmarken und Familienwappen, nach den Siegeln des Göttinger städtischen Archivs bearbeitet. — Göttingen, L. Horstmann, 1904; in-8°, IV-97 p. et 25 pl. (3 m. 50.)

466. MICHEL (Edmond). Histoire de la ville de Brie-Comte-Robert, des origines au XVe siècle. — Paris, Dujarric, 1902; in-8°, 500 p.

467. MICHALCESCU (Jon.) und HAUCK (Alb.) Die Bekenntnisse und die wichtigsten Glaubenszeugnisse der griechisch-orientalischen Kirche im Originaltext, nebst einleit. Bemerkungen. — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904; in-8°, IV-315 p. (5 m.)

468. MILLET (G.), PARGOIRE (J.) et PETIT (L.). Recueil des inscriptions chrétiennes de l'Athos. 1re partie. — Paris, A. Fontemoing, 1904; in-8°. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. XCI.) (15 fr.)

469. MOLINIER (Auguste). Les sources de l'histoire de France. 1re partie : De l'origine à 1494. Fasc. 4 : Les Valois (1328-1481). — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, 354 p. (5 fr.)

470. MOMAL (Abbé G.). Monographie communale et paroissiale de Trois-villes. — Cambrai, impr. de Halluin-Carion, 1903; in-8°, IV-292 p.

471. MONACI (E.). L'Episodio del Lancelot ricordato da Dante : Inferno V, 157-137. — Roma, E. Loescher, 1904; in-16, 14 p. (Testi romanzi per uso delle scuole.)

472. MONACI (E.). Francese antico : romanze, pastorelle, lai, canzoni,

ballate. — Roma, E. Loescher, 1904; in-16, 18 p. (Testi romanzi per uso delle scuole.)

473. MONT (De). L'évolution de la peinture néerlandaise aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, et l'Exposition à Bruges, livr. 1-12. — Haarlem, H. Klemmann, 1904; in-fol. (9 fl.)

474. Monumenta Germaniæ historica Legum sectio IV. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum. Tom. III, pars I. — Hannover, Hahn, 1904; in-4°, 456 p. et pl. (15 m.)

475. MORANVILLÉ (H.). Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou. 1er fascicule. — Paris, E. Leroux, 1904; in-8°, 144 p. (4 fr.) (Ministère de l'Instruction publique.)

476. MORANVILLÉ (H.) Notes de statistique douanière sous Philippe VI de Valois. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1903; in-8°, 12 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. T. LXIV.)

477. MURET (Ernest). Le Roman de Tristan, par Béroul et un anonyme, poème du XIIe siècle. — Paris, F. Didot, 1903; in-8°, LXXX-265 p. (Soc. des anciens textes français.)

478. NENTWIG (Heinr.). Schaff II Gotsch genannt Fundator (c. 1346-1420). — Warmbrunn, M. Leipelt, 1904; in-8°, VII-30 p. et pl. (Mitteilüngen aus dem reichsgräfl. Schaffgotschschen Archive. III.)

479. NICHOLSON (E. W. B.). Keltic Researches. — London, H. Frowde, 1904; in-8°. (21 sh.)

480. Niederlausitzer Mitteilungen. Zeitschrift der Niederlausitzer Gesellschaft für Anthropologie und Alterthumskunde. VII Bd. 7-8 Hft. — Guben, A. Kœnig, 1904; in-8°, p. 297-437.

481. OURSEL (G.). Voyages en Bourgogne (1722-1758), par Courtépée et Papillon. — Paris, Nourry, 1904; in-8°, 113 p. (Extr. des *Mém. de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.*)

482. PARIS (Pierre). Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive. T. Ier. — Paris, Leroux, 1903; in-4°, XV-362 p. et pl.

483. PAULUS (Abbé). Supplément au Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Metz (collection Salis). — Besançon, impr. de Jacquin, 1904; in-8°, 16 p. (Extr. du *Bibliographe moderne.*)

484. PETIT-DUTAILLIS (Ch.). « Henri Sée. Les Classes rurales et le Régime domanial en France au moyen âge » (compte rendu). — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur (1904); in-8°, 18 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. T. LXIV.)

485. PICHLER (Fritz). Austria romana. Geographisches Lexikon aller zu Römer Zeiten in Œstreich genannten Berge, Flüsse, Häfen, Inseln, Länder, Meere, Postorte, Seen, Städte, Strassen, Völker, II. (Lexikon). — Leipzig, E. Avenarius, 1903; in-8°, p. 103 à 443. (Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie. III-IV.)

486. PIROUTET (Maurice). Coup d'œil sommaire sur le préhistorique en Franche-Comté. — Angers, impr. de Burdin (1904); in-8°, 51 p. (Extr. de *L'Anthropologie. 1903.*)

487. Plessier (L.). Catalogue des livres, brochures, cartes et plans légués à la Société historique de Compiègne, par Alexandre Sorel. — Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1904; in-8°, 22 p. (Extr. des *Procès-verbaux, rapports, etc., de la Soc. hist. de Compiègne.* XII.)

488. Podlaha (Ant.). Typographie der historischen und Kunst-Denkmale im königr. Böhmen, von der Urzeit bis zum Anfange des xix Jahrh. Die königl. Haupstadt Prag. II. 1. Der Domschatz in Prag, von Ant. Podlaha und Ed. Sittler; 2. Die Bibliothek des Metropolitankapitels, von Ant. Podlaha. — Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904; in-8°. vi-216 p. et 10 pl., v-310 p. et 5 pl. (11 et 15 m. 50.)

489. Pohl (Mich. Jos.) Thomæ Hemerken a Kempis Opera omnia. II. De imitatione libri IIII cum ceteris autographi Buxellensis tractatibus Adjectis epilegomenis, adnotatione critica, indicibus, tabulis photographicis e autographo. — Freiburg i. B., 1904; in-8°. xv-516 p (4 m. 40.)

490. Poppelreuter (Jos.). Der anonyme Meister des Poliphilo, eine Studie zur italienischen Buchillustration und zur Antike in der Kunst des Quattrocento. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, vii-62 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. XX.) (4 m.)

491. Poulaine (Abbé). Une statue de vierge mère à Voutenay (Yonne). — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 4 p. et pl. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

492. Poulhès (Abbé Bernard). Monographie historique de l'ancien Raulhac. — Aurillac, Impr. moderne, 1903; in-8°, 300 p.

493. Prentout (Henri). — Introduction à l'histoire de Caen. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 41 p.

494. Les Primitifs français, album de 25 planches in-8° jésus, héliogravures et burins reproduisant des peintures, dessins, miniatures et sculptures des maîtres français des xive, xve et xvie siècles. — Paris, « Gazette des Beaux-Arts », 1904; in-8°. (10 fr.)

495. Prost (Bernard). Inventaires des ducs de Bourgogne. Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477). T. I : Philippe le Hardi. 2e fascicule, 1371-1376. — Paris, E. Leroux, 1904; in-8°, p. 257-480. (Ministère de l'Instruction publique) (12 fr.)

496. Prou (Maurice). Deux fragments de bulles sur papyrus au musée du Puy. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur (1904); in-8°, 2 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.* T. LXIV.)

497. Prou (M.) et Vidier (A.). Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. T. I. fascicule 2. — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°. p. 209-399. (Documents publiés par la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais.) (6 fr.)

498. Quignon. La bibliothèque de la ville de Beauvais (ancien fonds, etc.). — Paris, H. Champion, 1904; in-8°, 51 p. (1 fr. 50.)

499. Rasilly (Mis de). Généalogie de la famille de Rasilly (Touraine, *Anjou, Poitou). — Laval,* Vve Goupil, 1903; in-8°, xli-596 p.

500. RAYNAUD (Gaston). Œuvres complètes d'Eustache Deschamps, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. T. XI. — Paris, F. Didot, 1903; in-8°, 387 p. (Société des anciens textes français)

501. RAYNAUD (Gaston). Eustache Deschamps : sa vie, ses œuvres, son temps. Étude historique et littéraire sur la seconde moitié du XIVe siècle (1346-1406). — Paris, F. Didot, 1904; in-8°, 353 p. (Soc. des anciens textes (français.)

502. REGNAULT (Félix). Peintures et gravures dans la grotte de Marsoulas Haute-Garonne). — Paris, Impr. nationale (1904); in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. archéologique du Comité des travaux historiques.*)

503. REY (Ferdinand). Étude sur une mesure antique découverte aux environs de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or). — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 23 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. nationale des antiquaires de France.* T. LXII.)

504. RICHARD (A.) Histoire des comtes de Poitou (778-1204). — Paris, A. Picard et fils, 1903-1904; IX-507 et 595 p. (30 fr.)

505. RICHTER (Paul Emil). Litteratur der Landes und Volkskunde des Königr. Sachsen. 4 Nachtrag, hrsg. von den Vereinen für Erdkunde zu Dresden und Leipzig. — Dresden, A. Huhle, 1903; in-8°, 220 p. (3 m.)

506. ROCKINGER (Ludw.). Deutschenspiegel, sogenannter Schwabenspiegel, Bertholds von Regensburg deutsche Predigten in ihrem Verlhältnisse zu einander. 1 Hälfte.— München, G. Franz, 1904; gr. in-4°, p. 211-300. (Extr. des *Abhandlungen der bayerischen Akademie der Wissenschaften.*)

507. ROHDE (Thdr). Collection Ernst Prinz zu Windischgrätz VI Bd. 3 Abth. Münzen des byzantinischen Kaiserreiches. — Wien, Gerold, 1904; III-32 p. et 4 pl. (6 m.)

508. ROSEROT (A.). Les abbayes du département de l'Aube (abbaye de Montier-la-Celle, de Mores, de Nesle, transférées à Villenauxe, de Notre-Dame-des-Prés et du Paraclet. Additions et corrections à la Gallia, t. 4 et 12, 4e partie. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 31 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

509. SACHAU (Eduard). Das Berliner Fragment des Mûsâ Ibn 'Ukba, ein Beitrag zur Kenntniss der ältesten arabischen Geschichtslitteratur. — Berlin, G. Reimer, 1904; in-8°, 26 p. et pl. (Extr. des *Sitzungsber. der preussischen Akademie der Wissenschaften.*) (1 m.)

510. SACHAU (Ed.). Ibn Saad. Biographien Muhammeds, seiner Gefahrten und der späteren Träger des Islams bis zum 230 der Fluch. Im Auftrage der Königl. preussischen Akademie der Wissenschaften hrsg. III. 1 : Biographien der mekkanischen Kämpfer Muhammeds in der Schlacht bei Bedr. — Leiden, E. J. Brill, 1904; in-8°, LXVI-56 et IV-304 p.

511. SALMON (Georges). Un précurseur d'Omar Khayyam. Le poète aveugle. Extraits des poèmes et des lettres d'Aboû'l-Alâ' Al-Ma'arrî (363 a. h.). — Paris, Carrington, 1904; in-4°. (10 fr.)

512. SATTLER (*Ant.*). Die pseudoaugustinischen Soliloquien in der

Übersetzung des Bischofs Johannes von Neumarkt. — Graz, Styria, 1904; in-8°, XIV-102 p.

513. SAUERLAND (H. V.). Vatikanische Urkunden des XIV Jahrh. zur Geschichte des Hauses Hohenzollern. — Rom, Loescher, 1904; in-8°, 15 p. (Extr. des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.*)

514. SAUERLAND (H. V.). Zu den Mailänder Privilegien für die deutschen Kaufleute. — Rom, Loescher, 1904; in-8°, 7 p. (Extr. des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.*)

515. SAUVAGE (H.-E.). Note sur quelques marques de potiers gallo-romains recueillies dans le Boulonnais. — Boulogne-sur-Mer, impr. de Hamain (1904); in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull de la Soc. académique de Boulogne-sur-Mer.* VI.)

516. SCHLAGER (Patricius). Beiträge zur Geschichte der Kölnischen Franziskaner-Ordensprovinz im Mittelalter, nach meist ungedruckten Quellen bearbeitet. — Köln, J. P. Bachem, 1904; in-8°, X-304 p. (3 m. 60.)

517. SCHMIDT (Ludw.). Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgange der Völkerwanderung. 1 Abtlg. A. B. 1es Buch. — Berlin, Weidmann, 1904; in-8°, VII-102 p. (Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie. VII.) (3 m. 60.)

518. SCHWEIZER (P.) und GLATTLI (W.). Das habsburgische Urbar. Bd. II, 2. Register, Glossar, Wertangaben, Beschreibung, Geschichte und Bedeutung des Urbars. — Basel, 1904; in-8°, 681 p. (Quellen zur schweizer. Geschichte. XV, 2)

519. SPATZ (Wilh.). Quellenstellen zur älteren Märkischen Geschichte als Hülfsmittel für den Geschichtsunterricht. Progr. — Berlin, Liebel, 1904; in-4°, 48 p. (1 m.)

520. STONE (J. M.). Reformation and Renaissance (circa 1377-1610). — London, Duckworth, 1904; in-8°. (16 sh.)

521. SUFFLAY (Milan VON). Die dalmatinische Privaturkunde. — Wien, C. Gerold's Sohn, 1904; gr. in-8°, 166 p. (Extr. des *Sitzungsber. der K. Akademie der Wissenschaften.*)

522. THIÉRY (Ch.). Notice historique sur Bezannes. — Reims, Matot, 1903; in-8°, 79 p.

523. THOISON (Eugène). Recherches sur les anciennes mesures en usage dans le Gâtinais Seine-et-Marnais, et sur leur valeur en mesures métriques. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 83 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

524. TRAVERS (Émile). Notice biographique et littéraire sur Armand Gasté. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 57 p. (Extr. des *Mém. de l'Académie de Caen.* 1903.)

525. VAN DEN BOGAERT. Recherches sur l'histoire primitive des Belges, les Saga scandinaves. — Bruxelles, E. Guyot, 1904; in-8°. (5 fr.)

526. VÉRAN. Rapport sur les fouilles du rempart d'Arles en 1902, et

restitution de l'arc admirable. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. et 6 pl. (Extr. du *Bull. archéol du Comité des travaux historiques.*)

527. VIDAL (Abbé J.-M.). Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318). — Toulouse, Privat, 1904; in-8°, 94 p. (Extr. des *Annales du Midi.* XV.)

528. VIVELL (Le P. Cöl.). Der gregorianische Gesang, eine Studie über die Echtheit seiner Tradition. Festschrift zum 1300 jähr. Jubiläum des hl. Gregor des Grossen. — Graz, Styria, 1904; in-8°, VI-205 p.

529. WAGNER (Carl). Das Ungeld in den schwäbischen Städten bis zur zweiten Hälfte des 14 Jahrh. — Frankfurt a. M., Gebrüder Knauer, 1904; in-8°, VIII-120 p. (3 m.)

530. WAGNER (P.). Kyriale. Die gewöhnl. Messgesänge nach unseren ältesten Handschriften, bearbeitet und in moderne Noten umgeschrieben. Graz, Styria, 1904; in-8°, XI-63 p.

531. Westfälisches Urkundenbuch. Fortsetzung von Erhards Regesta historiæ Westfaliæ, hrsg von dem Vereine für Geschichte und Alterthumskunde Westfalens. VII Bd. Die Urkunden des Kölnischen Westfalens vom J. 1200-1300. 4 Abth. Die Urkunden der J. 1269-1280. Bearb. vom Staatsarchiv Münster. — Münster, Regensberg, 1904: in-4°, p. 601-800. (6 m. 50.)

532. WILSER (Ludwig). Die Germanen. Beiträge zur Völkerkunde. — Eisenach, Thüringische Verlagsanstalt, 1904; in-8°, V-448 p. (6 m.).

533. Zeitschrift des Westpreussischen Geschichtsvereins. 40 Heft. — Danzig, L. Saunier, 1904; in-8°, III-139 p.

PÉRIODIQUES

534. **The American historical Review.** (New York, 1901-1902; gr. in-8°, 868 p.) — *G. B. Adams*: Anglo Saxon Feudalist, p. 11-35. — *G. Krehn*: Studies in the sources of the social revolt in 1381, p. 254-285, 458-484. — *Ch. Haskins*: Robert le Bougre and the beginning of the Inquisition in Northern France, p. 437-457, 631-652. — *G. L. Burr*: European archives, p. 653-662.

535. **Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes**, t. XVIII. (Nice, 1903; in-8°, 475 p.) — *F. Mader*: Les inscriptions préhistoriques des environs de Tende, p. 7-34 et 3 pl. — *G. Doublet*: Monographie des paroisses du canton de Cagnes, p. 35-81. — *P. Decoluy*: Essai sur les noms de lieux du comté de Nice, p. 229 à 281. — *L. Barbet*: Remise en place du milliaire DCVII à l'endroit précis où les Romains l'avaient placé, p. 359-364. — *Dr. A. Guebhard*: Étymologie provençale du mot baliverne, p. 365-371. — *G. Doublet*: Monographie de celles des paroisses des cantons de Coursegoules, Saint-Auban et Le Bar qui firent partie du diocèse de Vence, p. 373-437.

536. **Archeologia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London.** Volume LVIII. Part 1. (London, 1902; in-4°, XIV-340 p.) — *W. Greenwell :* On some rare forms of bronze weapons and implements, p. 1-16. — *W. H. St-John Hope* and *Clement Reid* : Excavations on the site of the Roman city at Silchester, Hants, in 1901 ; with a not on the plant-remains of Roman Silchester, p. 17-36 et 3 pl. — *W. Gowland and J. W. Judd* : Recent excavations at Stonehenge, vith a note on the nature and origin of the Rock-fragments found in the excavations, p. 37-118 et 4 pl. — *Thomas Ashby, Alfred E. Hudd, A. T. Martin* : Excavations at Caerwent, Monmouthshire, on the site of the Romano british city of Venta Silurum in 1901, p. 119-152 et 4 pl. — *Ph. Norman :* On the destroyed church of St-Michael Wood Street, in the city of London, with some notes on the church of St-Michael Bassishaw, p. 189-216 et pl. — *Charles Hercules Read :* On a saracenic goblet of enamelled glass of medieval date, p. 217-226 et pl. - *T. F. Kirby :* The charters of the manor of Ropley, Hants, p. 227-236 et pl. — *O. M. Dalton* : On some points in the history of Inlaid jewellery, p. 237-274 et pl. — *William Page :* The St-Albans school of painting, mural and miniature. Part I. Mural Painting, p. 275 à 292 et 4 pl. — *W. H. St-John Hope :* The London Charterhouse and its old water supply, p. 293-312 et 4 facs. — *J.-H. Round :* The castles of the conquest, p. 313-340.

537. **Archives historiques du département de la Gironde.** 38e volume. (Bordeaux 1903 ; in-4°, XXIII-597 p.). — *Tallet et La Martinière :* Cartulaire du prieuré de Sainte-Geneviève de Fronsac, p. 1-35. — *E. Piganeau* : Documents sur la ville de Saint-Émilion [1400-1790], p. 36-122. — *P. Courteault :* État des navires arrivés d'Angleterre en 1452, p. 223-228. — *J. Barrère :* Les filleules de Bordeaux, Rions, p. 562-565. — *A Nicolaï :* Les filleules de Bordeaux, Cadillac, p. 566-567.

538. **Le Bibliographe moderne.** Courrier international des archives et des bibliothèques, publié sous la direction de M. Henri Stein. 7e année, 1903. (Paris, s. d., in-8°, 455 p.). — *H.-F. Delaborde :* Le plus ancien inventaire des registres du Trésor des chartes et les registres de chancellerie, p. 5-24. — *L. Lecestre :* Table alphabétique de la « Chronologie militaire » de Pinard. p. 84-117 et 307-331. — *Ch. Enschedé :* Le premier ouvrage imprimé de Gutenberg d'après Otto Hupp, p. 118-142. — *L.-G. Pélissier :* Lettres de l'abbé Nicaise au cardinal Noris (1686-1701), p. 177-214. — *P. Arnauldet :* La librairie du château de Blois en 1518 (suite), p. 215-233. — *A. Leroux :* Comment on déménage un dépôt d'archives, p. 234-241. — *É. Picot :* Une édition inconnue du « Præconium crucis » de Marco Dandolo, p. 301-306. — *H. Stein* : Le manuscrit de Boèce revendiqué par la Bibliothèque nationale, p. 332-333. — *L. Auvray :* Sur le classement des manuscrits de Petau, p. 334-336. — *Abbé Paulus :* Supplément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Metz (collection Salis), p. 401-416.

539. **Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne**, t. VII [2e partie], 1903. (Narbonne, in-8°, p. XLIV-LXXIV et 286-584.). — *J. Campardou* : Sépultures du premier âge à Fleury-d'Aude, p. LXIII-LXVII.— *J. Yché :* A propos d'un tombeau gallo-romain du musée de Narbonne, p. LXVIII-LXX. — *A Sabarthès :* Le concile d'Attilian (902), p. 287-295.— *Baron de Rivières :* Le Petit Évêque (fête des Innocents à Narbonne), p. 296-303. — *Baron de Rivières :* Quelques notes sur la cathédrale Saint-Just de Narbonne au commencement du XVIIIe siècle (par dom Martène et dom Durand) p. 304-307.— *G. Amardel :* La monnaie de Narbonne à la fin de la domination romaine, p. 308 à 335. — Notice sur la Commision archéologique de Narbonne, p. 414-419. — *G. Amardel :* Les jetons de mariage et les médailles de Nîmes au pied de sanglier, p. 421-438. — *L. Favatier :* Éloge funèbre de M. Léonce Berthomieu, p. 574-584.

540. **Bulletin de la Société d'études diverses de l'arrondissementde Louviers**. Année 1902. (Louviers 1903 ; in-8°.) *L. Barbe:* Louviers décorée au XVe siècle, p. 74-86. — *V. Quesné :* Le Désert des Carmes déchaussés de la Garde Chatel, proche Louviers, p. 89-117.

541. **Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme**, t. XXXVII, 1903. (Valence, 1903, in-8°, 450 p.) — *Chanoine J. Chevalier :* Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, p. 44, 151, 256. — *A. Lacroix :* Chatillon et ses alentours [Creyers, Glandage, Bonneval, Boulc, Souberoche et Serionne], p. 80, 199, 289, 438. – *E. Mellier :* Les ponts anciens sur le Rhône à Valence, p. 89, 183, 273, 422.— *C.-F. Bellet:* Histoire de la ville de Tains, p. 301 à 320 et 337 à 374. — *A. Lacroix :* Plan-de-Baix, p. 321-327, 375-387. — *Caprais-Favier :* Sépulture gallo-romaine de Lachau, p. 328-330.

542. **Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain**, 3e année 1903. (Nancy, 1903; in-8°, 288 p.). – *L. Quintard* : Note sur une tessère de jeux découverte à Soulosse (Vosges), p. 4-6. — *Abbé M.-C. Idoux :* Pierre de Bauffremont, seigneur de Removille (1311), p. 16-20. — *E. D :* Le Temple de Lunéville [commanderie vers 1220-1234], p. 20. — *Léon Germain :* Le sceau inédit de Jean d'Aix, évêque de Verdun (1247-1253), p. 27-33. — *H. Bardy :* Ferry de Montreuil (1475), p. 33-36. – *J. Nicolas :* L'ancienne église de Stenay, p. 52-59, 88-95, 111-118, 135-137, 166-168, 190-192, 203-221, 249-262, 269-280.— *L. Germain :* Note sur un monument de l'ancienne église des Célestins à Metz. Famille Le Hungre, Boyleau, Noiron et de Vy, XIVe siècle, p. 64-67.— *L. Germain* : Notes sur la famille de Guelff (XV-XVIe siècles), p. 79-88, 102-107. — *Paul Chevreux :* La Merlusse au Val de Saint-Dié, p. 98-102.— *E. Duvernoy :* Le registre B. 256 des archives de la Meuse. Registre de la chancellerie des ducs de Lorraine (1202-1304), p. 107-111. — *P. Boyé:* La Compagnie du Lévrier blanc au duché de Bar (31 mai 1416-23 avril 1422), p. 123-131, 158-166, 177-189. — *E. Duvernoy* : La mouvance de

Rosières-aux-Salines au XIIIe siècle, p. 137-138. — *Ed. Chatton :* Interprétation du mot quarterium (quartier) employé au moyen âge, en Lorraine, pour désigner une terre d'une certaine étendue et d'une certaine condition, p. 149-158. — *L. Germain :* Un généalogiste voleur et faussaire au XVIIIe siècle, Jean-Baptiste-Guillaume de Gévigney, p. 170-176.— *L. Robert :* Note rectificative sur le château de Prény, p. 176-177. — *H. Lefebvre :* Excursion à Briey et à Saint-Pierremont, p. 193-197 et pl.. — *Eug. Martin :* Sur une communication de Mgr Barbier de Montault à propos d'un buste de saint Adelphe, évêque de Metz, p. 242-248. — *Ch. Pfister :* La rue de la Fontaine et le bailli à Nancy, p. 284-285.

543. **Comité archéologique et historique de Noyon.** Comptes rendus et mémoires lus aux séances, t. XVIII. (Chauny, 1903 ; in-8°, XCIX-264 p.)—*A. Ponthieux :* Excursion de Laon, p. XXIX-XXXV.—*A. Ponthieux :* Excursion à Saint-Quentin, p. LXXXII-LXXXVI. — *Dr G. Bougon :* Noyon-Noviodunum, p. 55-106. — *Abbé A. Bouxin :* Analyse de quelques pièces d'un cartulaire [du chapitre cathédral] de Laon concernant Noyon et Ourscamp, p. 107. — *A. Baudoux :* Les évêques de Noyon, p. 157-234 et 2 pl.

544. **Congrès archéologique de France**, 69e session. Séances générales tenues à Troyes et Provins en 1902, par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments. (Caen, 1903 ; in-8°.)— *L. Le Clert et E. Lefèvre-Pontalis :* Guide archéologique du Congrès de Troyes et de Provins [Troyes, Brienne-le-Château, Ceffonds, Montiérender, Villemaur, Villeneuve-l'Archêveque, les Noes, Saint-André, Saint-Germain, Bouilly, Saint-Léger, Pont-Sainte-Marie, Sainte-Maure, La Chapelle-Saint-Luc, Villenauxe, Montaiguillon, Voulton, Provins, Saint-Loup-de-Naud, Donnemarie, Rampillon], p. 1-91, et 22 pl. — *A. Babeau :* Les études archéologiques dans le département de l'Aube depuis cinquante ans, p. 167-179. — *L. Le Clert :* Les castra et les oppida de l'Aube, p. 180-195. — *Abbé Diette :* Les cimetières antiques de l'Aube et de la Marne, p. 196-207. — *L. Le Clert :* Les mottes féodales et les mottes gauloises dans l'Aube, p. 208-223. — *L. Le Clert :* Les églises romanes de l'Aube, p. 224-238 et 2 pl. — *R. Kœchlin :* La sculpture du XIVe et du XVe siècle dans la région de Troyes, p. 239-272 et 8 pl. — *E. Lefèvre-Pontalis :* L'architecture gothique dans la Champagne méridionale au XIIIe et au XVIe siècle, p. 273-349 et 34 pl. — *J. Pierre :* Notes sur les foires de Champagne et de Brie, p. 423-457. — *G. Fleury :* Le portail de Saint-Ayoul de Provins et l'iconographie des portails du XIIe siècle p. 458-488 et 2 pl. — *Rogeron :* L'enceinte de Provins, p. 489-511 et 5 pl. — *C. Destouches :* Une maison du XIIIe siècle à Provins, p. 512-513 et pl. — *J. Tillet :* Les ruines de l'Abbaye de Nesle-la-Reposte, p. 514-528 et pl. — *C. Destouches :* Une tombe plate du XVe siècle à Beauchery, p. 529-532 et pl.

545. ***École française de Rome***, Mélanges d'archéologie et d'histoire. ***XXIIIe année 1903.*** (Rome, 1903; in-8°.) — Mgr Duchesne : Les évêchés

d'Italie et l'invasion lombarde, p. 83-116. — *G. Perinelle* : Louis XI bienfaiteur des églises de Rome, p. 131-159. — *C. Enlart* : Eugène Müntz, notice biographique, p. 231-236. — *G. de Manteyer* : Eugène Müntz, Bibliographie, p. 237-272. — *D. Serrays* : Les actes du concile iconoclaste de 815, p. 345-351. — *Mgr Duchesne* : L'évêché de Montepeloso, p. 363-373. — *J. Calmette* : L'élection du pape Nicolas V (1447) d'après une lettre du prieur catalan de Sent Lorens del Mont, p. 419-425. — *G. Perinelle* : Un texte officiel sur l'exécution du connétable de Saint-Pol (19 décembre 1475), p. p. 427-432.

546. **The English historical Review** edited by Reginald L. Poole,... Vol. XVIII, 1903. (London, 1903; in-8°, 844 p.) – *B. W. Henderson*: The Roman legions in Britain (43-72), p. 1-23. — *H. M. Bannister* : The introduction of the cultus of St-Anne into the West, p. 107-112. — *G. J. Turner* : The justices of the forest South of Trent, p. 112-116. — *W. Miller* : The Ionian Islands under Venetian rule, p. 209-239. — *T. F. Tout* : The fair of Lincoln and the Histoire de Guillaume le Maréchal p. 240-265. — *J. H. Round* : The Colchester mint in Norman times, p. 305-315. — *C. G. Crump* : London and the Gild merchant, p. 315. — *E. Owen* : The Will of Adam of Usk [1430], p. 316-317. — *E. C. Lodge* : Serfdom in the Bordelais, p. 417-438. — *J. H. Round* : Some English crusaders of Richard I, p. 475-483. — *A. G. Little* : Provincial constitutions of the Minorite Order constitutions and capitular decrees of the province of St-Anthony (Venise), 1290-1296, p. 483-496. — *M. Bateson* : Irish Exchequer memoranda of the regn of Edward I, p. 497-513. — *W. Miller* : The name of Santa-Maura, p, 513-514. — *P. S. Allen* : Linacre and Latimer in Italy, p. 514-517. — *J. H. Ramsay* : Chroniclers'Estimates of numbers and official Records, p. 625-629. — *H. W. C. Davis* : The Anarchy of Stephen's Reign, p. 630-641. — *J. H. Round* : Hides and Virgates at Battle Abbey, p. 705-708. — *J. H. Round* : Decies and Desmond. p. 709. — *R. J. Whitwell* : The Revenue and expenditure of England under Henry III, p. 710-711. — *M. Bateson* : The Huntingdom song school and the school of St-Gregory's Canterbury, p. 712-713.

547. **Historisches Jahrbuch**, im Auftrage des Görres-Gesellschaft... herausgegeben von Joseph Weiss. XXXIV Band. (München, 1903; in-8°, 917-L p.). — *H. Günter* ; Das Mittelalter in der späteren Geschichtsbetrachtung, p. 1-14. — *F. X. Funk* : Ueber den Kanon der römischen Messe, p. 62-72. 283-302. — *Kl. Löffler* : Gregor VII und der Osnabrücker zehntenstreit, p. 302-307. — *Jos. Knöpfler* : Papsturkunden des 12, 13 und 14 Jahrhunderts aus dem Germanischen Nationalmuseum in Nürnberg, mit einer histor. Skizze des venetianischen Klosters Brondolo, p. 307-318, 763-785. — *P. M. Baumgarten* : Das Grabtuch Christi von Turin, p. 319-343. — *Fr. Diekamp* : zu Theodorus Lektor, p. 553-558.

548 **Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de *Boulogne-sur-Mer*.** *t.* XIX, 1903. (Boulogne-sur-Mer, s. d., in-8°,

524 p.). — *E. Sauvage* : Le tumulus funéraire de Wimereux, p. 66-80. — *E. Sauvage* : Les marques de potiers gallo-romains recueillies dans le Boulonnais, p. 81-136, 333-346 et 3 pl. — *R. Rodière* : Notice historique et archéologique sur l'église de Dannes, p. 279-332.— *A. Lefebvre* : Vie et commune origine de Jehan Molinet le Bolognois et de Jehan Le Maire le Belgeois, poètes et chroniqueurs des xve et xvie siècles, dissertation généalogique et biographique, p. 347-376. — *R. Rodière* : Le terrier de Beaulieu (1286), p. 377-428. — *J. Chavanon* : Charte de coutume de Marck (avril 1253) comparée à celles de Calais (1253) et de Bourbourg (1241), p. 429-452. — *A. Hamy* : Actes relatifs à la cession du comté de Boulogne à la couronne de France (1477), p. 453-498. — *A. Hamy* : Bulles et autres documents inédits du xve siècle concernant les comtes de Boulogne et d'Auvergne, p. 499-512.= t. XXII. 1903. (Boulogne-sur-Mer, 1903 ; in-8°, xvii-638 p.) — *D. Haigneré* : Le patois boulonnais comparé avec les patois du Nord de la France (suite) vocabulaire, p. i-xvii et 1 à 638.

549. **Mémoires de la Société archéologique**, tome VI. **Compte rendu des séances de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes**, de février 1887 à octobre 1895. (Avesnes, 1903; in-8°, 402 p.) — *Auguste Lebeau* : Notice sur l'industrie des draps au moyen âge à Avesnes, p. 4-7. — *R. Minon* : L'aqueduc romain de la rive droite de la Sambre à Bavai, p. 63-67. — *Albert Ducaux* : Transmission à travers les âges d'un fief tenu en foi et hommage de la terre et pairie d'Avesnes en Hainaut, ou histoire du fief de la Motte et de Coutant, p. 69-341 et 5 pl.

550. **Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain**, t. LIII. (4e série 3e vol.) 1903. (Nancy, 1903, in-8°. 536-xxxvii p.) — *P. Fournier* : Chaligny, ses seigneurs, son comté, p. 5 à 264. — Cte *J. Beaupré* et *Dr G. Voinot* : La station funéraire du bois de la Voivre (Haroué), p. 503-536 et 4 pl.

551. **Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France**, t. XXX, 1903. (Paris, 1903; in-8°, 309 p.) — *R. Giard* : Étude sur l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'à la fin du xiiie siècle, p. 41-126. — *H. Omont* : Cartulaire de l'hôpital de l'abbaye du Val-Notre-Dame au diocèse de Paris (xiiie siècle), p. 127-174.— *H. Fremaux* : La famille d'Étienne Marcel (1250-1397), p. 175-242. — *Colonel Borrelli de Serres* : Compte d'une mission de prédication pour secours à la Terre-Sainte (1265), p. 243-261. — *A. Vidier* : Un tombier liégeois à Paris au xive siècle. Inventaire de la succession de Hennequin de Liège (1382-1383), p. 281-308.

552. **Mémoires de la Société éduenne**, nouvelle série, t. XXXI. (Autun, 1903; in-8°, xxix-453 p.) — *Joseph Déchelette* : Chainette en or attachée à une lance de l'âge de bronze, p. 1-3 et pl. — *J. Sandre* : Notice sur le fief du Lac-lès-Anzy en Brionnais, p. 5-20. — *A. de Charmasse* : Jacques-Gabriel Bulliot, sa vie et son œuvre (1817-1902), p. 21-116 et pl. — *Gabriel Dumay* : Note sur un bréviaire éduen, manuscrit du xve siècle,

p. 135. — *Gabriel Bulliot* et *comte de Chastellux* : La Tour du Bost (suite), p. 247-299. — Beaune, Savigny, Sainte-Marguerite, compte rendu de l'excursion faite par la Société éduenne, p. 315-335. — *René Gadant* : Note sur une bouterolle de fourreau gallo-romain, trouvée à Autun, p. 337-343 et pl. — Inauguration du buste de M. Bulliot [à Autun] et du monument commémoratif des fouilles de Bibracte, p. 355-396 et 2 pl. — *René Gadant* : Découvertes archéologiques faites à Autun et à Brion, p. 409-411 et 427-430 — *Huet* : Le lieu dit le Chêne-Robin, dépendance de la viérie d'Autun, p. 440-443.

553. **Proceedings of the Society of antiquaries of Scotland.** Session 1901-1902. Vol. XXXVI-Nd. 102. (Edinburgh, 1902; in-8°, LI-775 p.) — *Arthur Mitchell* : The pre-history of the scottish area, p. 11-65. — *Thomas H. Bryce* : On the cairns of Arran, a record of explorations, p. 74-181 et pl. — *John Abercromby, Thomas Ross* : Account of the excavation of the roman station at Inchtuthil, Perthshire, undertaken by the Society of antiquaries of Scotland in 1891, p. 182-242. — *Earl of Southesk* : Douglas, Percy and the cavers ensign, p. 246-280. — *D. Christison* : The carvings and inscriptions on the kirkyard monuments of the scottish Lowlands, particularly in Perth, Fife, Angus, Mearns and Lothian, p. 280-457. — *R. Munro* : Notes on a set of five jet buttons found on a hill in Forfarshire, p. 464-487. — *Fred. R. Coles* : Report on stone circles in Aberdeenshire (Inverurie, Eastern Parishes and Insch districts), p. 488-581. — *Patrick Murray* : Note on a single-piece wooden vessel found in a peat moss on Torr Righ hill, Shiskin, Arran, p. 582-583.— *Ludovic M'Lellan Mann* : Note on the finding of an urn, jet necklace, stone axe, and other associated objects, in Wigtownshire, p. 584-589. — *Thomas Ross* : Notes on sculptured stones with chariots in the Neighbourhood of Auchterarder, and in Perth Museum, and of a sculptured monument recently found near Camelon, and now in the national Museum, p. 597-610. — *John Fleming* : Note on a Stone-Built fort overlooking Borgadail glen, near the mull of Kintyre, p. 611-613. — *David Christison* : Notices of an ancient fort and a stone circle at Wester Torrie, near Callander, Perthshire, p. 614-620. — *James Barbour* : Notice of the excavation of the camp or Earthwork at Rispain in Wigtownshire, p. 621-626. — *F. C. Eeles* : Note on a cist and urn found at Glasterberry, near Peterculter, Aberdeenshire, p. 627-628. — *Alexander Hutcheson* and *Broughty Ferry* : Notice of the exploration of a cairn of the bronze age at Greenhill, in the parish of Balmerino, Fifeshire, p. 635-653. — *Jas. T. Richardson* and *Jas. S. Richardson* : Prehistoric remains near Gullane, p. 654-658. — *Alan Reid* : The « Kings cellar » at Limekilns, p. 658-665. — *Angus Grant* : Notices of sepulchral slabs at Kilmore and Kilianan, Glenurquhart, Invernessshire, p. 665-668. — *Georg Macdonald* : Note on a hoard of coins of the Edwards, found at Kinghornie, Stonehaven, p. 668-670. — *F. R. Coles* : Notice on the descovery of cists containing urns at Succoth place, near Garsrcube Terrace, Edinburgh, p. 670-674. —

Joseph Anderson : Notices of cists discovered in a cairn at Cairnhill, parish of Monquhitter, Aberdeenshire, and at Doune, Perthshire, p. 675-688. — *Rae Macdonald* : The heraldry in some of the old Churchyards between Tain and Inverness, p. 688-732. — *M. M. Charleson* : Notice of a chambered cairn in the parish of Firth, Orkney, p. 733-738.

554. **Société d'émulation des Côtes-du-Nord.** Bulletins et mémoires, t. XLI. 1903. (Saint-Brieuc, 1903; in-8°, 217 p.) — *A. Raison Du Cleuziou* : Archives du château de Lesquiffiou (1386-1539), p. 42-72. — *A. Anne Duportal* : La seigneurie de La Villedaniel en Plainehaute, p. 98-160 et pl. — *J. Morvan* : Monographie de la chapelle de Notre-Dame de la Cour en Lantic (Côtes-du-Nord), p. 177-214.

555. **Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.** Mémoires, année 1902. (Beaune, 1903; in-8°, 211 p.) — *L. de Montille* : Les fouilles (des tumuli) des Murots-Bleus, p. 59-71 et 2 pl. — *A. Molin* : Rapport sur la découverte d'un cimetière burgondo-franc à La Rochepot, p. 85-91. — *A. Molin* : Une hache de bronze à Ivry, p. 92-93. — *Abbé Ph. Voillery* : La pierre d'exposition, ou lucarne du Saint-Sacrement dans les églises de Meursault, Merceuil, Sainte-Marie, Serrigny, Brochon, etc., p. 135-142. — *E. de Juigné de Lassigny* : Note sur une bague en or aux armes de Rolin, appartenant à l'hôpital de Beaune, p. 143-146. — *A. Molin* : L'unité de mesure (en archéologie). p. 149-153. — *F. Bailly* : Notice sur les anciennes mesures de Bourgogne (suite), p. 155-210.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-S-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

LA TRANSLATION

DES

RELIQUES DE SAINT AUSTREMOINE

A MOZAC

ET LE DIPLÔME DE PÉPIN II D'AQUITAINE (863)

A mon ami, M. Prou[1]

La translation des reliques de saint Austremoine à Mozac est aujourd'hui datée de l'an 767 par M. Krusch, et de 761 par le R. P. Poncelet et Mgr Duchesne. Les anciens auteurs variaient d'opinion : les uns plaçaient l'événement sous Pépin le Bref et en 764; les autres, sous Pépin Ier d'Aquitaine et en 833 ou 838. La conclusion des savants modernes paraît solidement établie depuis la publication par M. Krusch[2] d'un document attribué à Lanfroi, l'abbé de Mozac, qui, provoquant la libéralité du roi Pépin, assista à la translation des reliques aux côtés de ce prince et de l'évêque de Clermont, Adebert. Mais je crains que l'opinion des érudits sur la haute valeur de ce texte, qui, si elle était admise, permettrait de trancher le

1. M. Prou qui a bien voulu relire cette étude en manuscrit et collationner le texte du diplôme que l'on trouvera ci-dessous, m'a fait un certain nombre d'observations dont j'ai tiré grand profit. Qu'il me permette de le remercier et de lui dédier ce mémoire.

2. B. Krusch, *Aufzeichnung des Abtes Lanfred von Mozac über König Pippins Beziehungen zu seinem Kloster*, dans *Neues Archiv*, t. XIX (1893), p. 17-25. C'est à ce texte que M. Gomot semble faire allusion lorsqu'il écrit : « Lanfredus raconte, dans une histoire légendaire de l'abbaye de Mozat, l'apparition miraculeuse qui détermina le roi Pépin à cette importante concession ». (*Monuments historiques de l'Auvergne. Abbaye de Mozat*, p. 25).

débat, vieux de plus de deux siècles, résulte de l'idée préconçue que le roi Pépin, dont il s'agit, ne pouvait être que Pépin le Bref ou Pépin Ier d'Aquitaine.

Reprendre l'examen de cette question avec les seuls documents dont disposaient les anciens érudits pour connaître le degré de véracité des résultats acquis par eux, étudier le document nouveau à la lumière des conclusions que nous aurons établies, voilà l'objet du présent travail.

Avant la publication du document que nous continuerons à appeler jusqu'à nouvel ordre, avec les érudits contemporains : le document de Lanfroi, les historiens disposaient de cinq sources narratives ; ces textes ont été publiés en dernier lieu dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, par le R. P. Wilhelm van Hooff[1] dans l'ordre chronologique de leur composition[2]. On possédait en outre un diplôme d'un roi Pépin, dont on trouvera le texte en appendice.

I. — Les récits de la translation

Le plus ancien récit de la translation des reliques du premier évêque de l'Auvergne à Mozac se trouve à la fin de la *Vita prima sancti Austremonii episcopi*. Le P. van Hooff attribuait cette *Vita* au VIIe siècle ; elle n'est en réalité pas antérieure à la seconde moitié du IXe siècle[3]. Elle ne nous est parvenue que dans deux manuscrits, l'un du Xe siècle, l'autre du XIIIe[4]. Voici ce qu'elle rapporte de la translation : L'abbé de Mozac, Lanfroi et ses moines vinrent trouver le roi Pépin et lui demandèrent la permission de transporter dans leur monastère les reliques d'un des saints de l'Auvergne. Le roi

1. *Acta sanctorum Boll.*, novemb. t. I (1887), p. 53 et suiv.

2. Ce point a été solidement établi par A. Poncelet, *La plus ancienne Vie de saint Austremoine*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XIII, p. 33-46.

3. L. Duchesne, *La passion de saint Denis*, dans *Mélanges Julien Havet* (1895), p. 36. Cf. *Bulletin critique*, 1887, p. 205, et Krusch, *Neues Archiv*. t. XVIII, p. 640.

4. W. van Hooff, *De s. Austremonio primo episcopo Arvernorum in Gallia commentarius prævius*, dans *Acta sanct. Boll.*, nov. t. I, p. 23.

y consentit. Peu après, il vint à Volvic et, après enquête, il apprit qu'il y avait là les ossements de saint Austremoine, l'apôtre de l'Auvergne. Se souvenant de la requête des moines, il leur fit mander de venir en toute hâte enlever la précieuse dépouille. Ceux-ci arrivent tout joyeux et, avec Joseph, scribe et prêtre du roi (*scriba et sacerdos regis*), ils fouillent le lieu de la sépulture et, après une nuit de veille, ils élèvent le corps. Le lendemain matin, le roi vient avec son armée (*cum exercitu suo*) : la nouvelle se répand et la foule accourt. Le roi suit le corps et le porte sur ses épaules. Il y eut grande liesse : ceux qui emportaient le corps se réjouissaient, ceux à qui on l'enlevait pleuraient. C'est ainsi, dit l'hagiographe en guise de conclusion, que le saint martyr Austremoine voulut être transféré à Mozac.

L'auteur anonyme de la *Vita prima,* qui est évidemment un moine de Mozac, ajoute : *Credo nutu Dei actum fore quod primo de Icidiorensi fuerit ad Vulvicum delatus et inde Mausiacum. Nam isdem beatus Austremonius in loco qui vocatur Hiciodorus, sicut disseruimus, regulare monasterium primitus construens, ibi monasticam tenuit vitam. Sed jam non solum nec regularis ibi erat habitus, verum etiam propter imminentia paganorum bella, quæ Arvernis regio perpessa est, nullus cultus sanctæ religionis ibi habebatur; ob id voluit asportari. Postmodum vero* [*in*][1] *regulari iterum Mausiacense cœnobio placuit transferri, in quo loco quantas per illu*[*m*] *Dominus dignatus est operari virtutes, miracula, signa, non est hoc virium mearum exponere*[2] ».

Il semble que l'auteur était un contemporain des derniers événements qu'il rapporte : on observera en particulier qu'il parle de Lanfroi (*vir venerabilis Lanfredus abbas ejus cœnobii*) comme d'un personnage vivant, et que le soin avec lequel il signale que le corps de saint Austremoine reçut à Mozac

1. Les deux manuscrits donnent ici la leçon fautive a.
2. *Acta sanct. Boll.*, nov. t. I, p. 53.

seulement les honneurs qui lui étaient dus, cache peut-être le souci de défendre son monastère contre les revendications possibles de Volvic ou d'Issoire. Le texte affirme que le corps de saint Austremoine passa peu de temps à Volvic, où il avait été apporté d'Issoire, à cause des incursions imminentes des païens : ce détail est à retenir, car « on ne sait au juste à quel moment saint Austremoine fut transporté à Volvic[1] ». Dans tout le récit, nous ne rencontrons pas d'autre indication chronologique que celle qui résulte du synchronisme de la présence simultanée à Mozac d'un roi Pépin, du notaire Joseph et de l'abbé Lanfroi, synchronisme qui était suffisant pour des contemporains de la translation, mais qui ne devait plus l'être lorsque la tradition se perdit après une ou deux générations. En plaçant la rédaction de cette *Vita* dans la seconde moitié du IXe siècle, les critiques nous obligeraient à placer la translation à une date tardive. Est-il possible de retarder jusque là l'événement que l'on place le plus communément en 761 ?

La *Vita secunda* ne s'y oppose pas. Elle nous a été conservée dans un manuscrit de la fin du IXe ou du Xe siècle. Elle est évidemment postérieure à la précédente, qu'elle ne fait que paraphraser; elle fournit quelques détails nouveaux qui n'ajoutent rien d'essentiel au récit antérieur : elle indique l'emplacement de Mozac à dix mille pas de Clermont-Ferrand[2]; elle fixe l'époque de l'année à laquelle la translation eut lieu : « *Erat autem hiems* », et raconte à ce sujet le miracle suivant : pendant le voyage de Volvic à Mozac, la neige tomba si fort que toute l'Auvergne en fut couverte et cependant sur toute la route suivie par les reliques il n'en tomba pas un flocon (*per omne illud itineris spatium quo sanctum corpus vehebatur, nihil nivis cecidit*). Si nous ajoutons que l'auteur de la *Vita secunda* parle de l'abbé Lanfroi comme d'un personnage

1. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II (1900), p. 119.

2. Mozac (et non Mauzac ou Mozat), arr. et cant. de Riom, à 2 kil. à l'ouest de cette ville.

mort (*cujus cœnobii rector bonæ memoriæ Lanfredus illis erat in diebus*), qualifie Pépin de roi d'Aquitaine : ce qui était peut-être déjà dans la *Vita prima*[1], et fait du scribe Joseph un apocrisiaire de Pépin, nous aurons signalé tout ce qui mérite d'être relevé dans ce récit de la translation. En somme, à part un renseignement qui pouvait lui être fourni par les offices liturgiques de son monastère et quelques enjolivements destinés à grossir la puissance du saint et l'importance de Joseph, l'auteur respecte la tradition de son église. Il n'est pas sans intérêt de dire que, avant ce récit, la *Vita secunda* attribuait la translation des reliques d'Issoire à Volvic à la crainte des Vandales : ce qui, de toute évidence, est inadmissible puisque, vers 685, le corps de saint Austremoine reposait encore à Issoire[2], et ce qui, de toute évidence encore, est ajouté pour mettre mieux en relief le coupable abandon où les gens de Volvic avaient laissé les saintes reliques d'Austremoine.

La même erreur se retrouve dans la *Vita tertia* qui ne fait pas le récit de la translation à Mozac, mais qui mentionne la démarche de l'abbé Lanfroi pour raconter un miracle qu'elle est seule à rapporter[3]. On apprend alors pour la première fois que Lanfroi fit sa demande au roi dans un concile que le texte semble bien placer à Volvic, mais que l'on a voulu identifier avec le concile de Gentilly ; nous reviendrons sur ce point plus loin. La *Vita tertia* que M. Krusch[4] considérait comme la plus ancienne des Vies de saint Austremoine, est de beaucoup la plus récente : le R. P. Poncelet[5] et Mgr Duchesne[6] l'ont démontré. Elle est peut-être du XIe siècle.

1. Le manuscrit le plus ancien de la *Vita prima* est ici imparfait ; celui du XIIIe siècle donne : *Pipinus rex ipsius Equitanie provincie*. Cf. *Acta sanct. Boll.*, nov. t. I, p. 53, n.

2. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 118. Voir le texte de la *Vita secunda*, c. III, §§ 18 et 19 dans *Acta sanctorum Boll.*, nov. t. I, p. 59.

3. *Acta sanct. Boll.*, nov. t. I, p. 76-77.

4. Krusch, *Neues Archiv.*, t. XIX, p. 21.

5. A. Poncelet, *op. cit.*, *Analecta Bollandiana*, t. XIII, p. 33.

6. Duchesne, *op. cit.*, *Mélanges Julien Havet*, p. 36, et Fastes épiscopaux, t. II, p. 121, n. 2.

Dans l'un des manuscrits de cette *Vita tertia*, que le P. van Hooff disait du IXe siècle et qui est en réalité du XIe, et dans l'édition de Labbe, on rencontre à la suite une *Revelatio corporis s. Austremonii et ejusdem duplex translatio*, qui semble bien être l'œuvre de l'auteur de la *Vita*, et qui précise et éclaire ce qu'il y avait d'incertain et d'obscur dans les deux récits antérieurs dont elle reproduit le thème[1]. Aux renseignements fournis par la seconde Vie, elle ajoute que Mozac fut construit par le sénateur romain Calminius, qui lui donna ce nom « *eo quod inter aquas conditum sit* »; que Pépin fut décidé à faire droit à la requête des moines par une vision qu'elle rapporte; que l'apocrisiaire Joseph fut, après la mort du roi, *abba Tiernensis cœnobii;* que la translation à Mozac eut lieu au début de février : « *Erat autem hiems; Janus quippe tunc Februo locum dabat et alterno tunc successu vicem ipse sumebat.* » Enfin le récit se termine par la date : « *Anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi DCCLXIIII, indict. II, regnante vero domno Pippino anno XXIIII, acta est hæc translatio. Eodem tempore imperabat Romanis Constantinus filius Leonis imperatoris.* » Cette fois, on ne peut plus hésiter : la translation a eu lieu sous Pépin le Bref, en 764, dans la deuxième indiction, sous le règne de l'empereur des Romains, Constantin V Copronyme, fils de Léon III l'Isaurien (740-775)[3] : ce dernier synchronisme a paru décisif; en conséquence, comme Pépin le Bref n'a régné que dix-sept ans,

1. Bibl. du Vatican, Reg. 486. Cf. Duchesne, *op. cit.*, *Mélanges J. Havet*, p. 38, n. 1.

2. *Acta sanct. Boll.*, nov. t. I, p. 79. L'édition de Labbe se trouve dans la *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. II, p. 505-507. Le texte que Mabillon en a donné dans ses *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. III, pars. II, p. 191 et suiv. est fragmentaire. — Le R. P. Poncelet estime, et je crois qu'il a raison, que cette *Revelatio* est du même auteur que la *Vita tertia* ; cf. *Anal. Boll.*, t. XIII, p. 43-45.

3. Sur le règne de cet empereur, lire A. Lombard, *Constantin V empereur des Romains. Étude d'histoire byzantine 740-775*, dans *Bibliothèque de la Faculté des Lettres* (Université de Paris), t. XVI.

Mabillon[1] a proposé de corriger *anno XXIIII* en *anno XIIII*, et le P. van Hooff[2], de calculer les années du règne de Pépin le Bref, à dater de la mort de Charles Martel ; dans les deux systèmes, il fallait compter les années 751 et 741 comme des années pleines, bien que Pépin n'ait commencé de régner qu'en novembre 751, et que Charles Martel soit mort le 21 octobre 741. Il y a là, on le conçoit, une petite difficulté dont la solution ne satisfait pas l'esprit, surtout si l'on sait que le synchronisme du règne impérial n'a rien de probatoire, qu'il se rencontre fréquemment, exact ou non, dans des faux très postérieurs à la date qu'ils s'attribuent : l'accumulation des données chronologiques dans les documents est, en général, la caractéristique du xe ou du xie siècle. Mais laissons de côté cette question de date pour l'instant : nous aurons tout à l'heure l'occasion de la discuter plus longuement, à l'aide d'informations plus étendues.

La troisième Vie compilée à Mozac, comme les deux précédentes, fut connue à Charroux, puisque deux des manuscrits qui la contiennent portent la trace d'une retouche faite par des moines de cette abbaye poitevine[3] : ce remaniement fut exécuté pour attester que le fondateur de l'abbaye de Charroux Roger était présent lors de l'ouverture du tombeau qui suivit le concile supposé de Volvic[4].

C'est dans cette même abbaye de Charroux que fut composé, à l'extrême fin du xiie siècle, un autre texte publié par le P. van Hooff, sous le titre : *Additamentum de reliquiis s. Austremonii*, d'après l'édition de Labbe[5]. Ce document paraît avoir été écrit à l'occasion de la solennelle *recognitio* des reliques, qui eut lieu à Mozac le 10 avril 1197, en présence de l'évêque de Clermont, Robert, de l'abbé de Mozac W., du prévôt de

1. Mabillon, *AA. SS. ord. S. Bened.* saec. III, pars II, p. 191.
2. Van Hooff, *Commentarius prævius*, *l. c.*, p. 41-42.
3. Cette remarque a été faite avant moi, en particulier par Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p, 121.
4. *Acta sanctorum Boll.*, nov. t. I, p. 76.
5. *Ibid.*, *p. 80.*

Clermont W., oncle de l'évêque, de trois autres abbés et de nombreux moines. Cette cérémonie fut occasionnée par la prétention de l'abbé d'Issoire, Gaubert, qui, dépité de n'avoir pas été élu abbé de Mozac, déclara que les reliques de saint Austremoine, vénérées à Mozac, étaient fausses. On ouvrit alors le tombeau et l'on y trouva le corps du saint évêque encore enveloppé dans le linceul de lin et de soie où l'avait placé le roi Pépin, et enserré de liens que l'on fut obligé de couper en plusieurs endroits, à cause des sceaux du roi Pépin et de deux autres personnages destinés à authentiquer l'acte accompli sous ce roi[1]. Il n'est pas interdit de supposer que ces sceaux fournirent au moine de Charroux les noms qu'il a mentionnés dans son bref récit de la translation inspiré, du reste, de la *Revelatio* : c'était, nous dit-il, un fait notoire qu'Austremoine, le premier évêque de l'Auvergne, avait subi le martyre à Issoire. Longtemps après, Issoire fut détruit par les Vandales; après cette destruction, saint Avit II, évêque de Clermont, instruit par un ange de ce qu'il avait à faire, transporta le corps de saint Austremoine à Volvic. De ce lieu, Pépin « *inclytus rex Francorum*[2] », à la requête de l'abbé de Mozac, Lanfroi, et en présence de l'évêque de Clermont, Adebert, le porta à Mozac; il donna des matières précieuses pour faire la châsse dans laquelle on enferma les reliques. C'est pourquoi, ajoute l'auteur de l'*Additamentum*, Adebert, évêque de Clermont, pour gagner l'appui du saint auprès de Dieu, voulut être enterré à Mozac[3].

Les renseignements qui concernent Adebert n'ont rien que de vraisemblable, et le moine qui nous les donne assistait peut-être à l'ouverture de la châsse en 1197. L'authenticité des reliques de saint Austremoine intéressait évidemment les moines de Charroux, puisqu'une tradition de l'abbaye poite-

1. *Acta sanct. Boll.*, nov., t. I, p. 81.

2. J'attire l'attention du lecteur sur ce titre où l'épithète *inclytus* est celle que l'on trouve appliquée au roi Pépin II dans la date des actes officiels *authentiques émanés* de sa chancellerie.

3. *Acta sanct. Boll.*, nov. t. I, p. 80.

vine voulait que le fondateur de cette maison, le comte Roger, eût obtenu du roi Pépin, le chef de saint Austremoine, à l'époque même de la translation à Mozac : Roger aurait placé l'insigne relique dans son château de Pierre-Encise, qu'il donna à l'abbaye de Charroux, fondée par lui et par sa femme Eufrasia quelques années plus tard. Lors des invasions normandes dans le Poitou, les moines de Charroux envoyèrent dans ce lieu fortifié leurs trésors. Mais, vers 900, la colonie carrofienne établie à Pierre-Encise se rendait indépendante de l'abbaye-mère et rétablissait à Issoire l'ancien monastère de saint Austremoine. Près de trois siècles s'étaient écoulés lorsque l'abbé de ce monastère prétendit que seul l'établissement monastique d'Issoire possédait les reliques véritables de son saint patron[1].

De l'analyse de ces cinq sources, il résulte que, jusqu'à présent, les renseignements de la *Vita prima* sont seuls à retenir dans leur ensemble, et que les autres sources, nécessairement moins pures à mesure que l'on s'éloigne de l'époque de la translation, fournissent par-ci par-là des indications acceptables, mais qui ne seront admises par l'historien que si d'autres faits viennent les corroborer. Jusque-là, nous pouvons dire : le corps de saint Austremoine, apporté d'Issoire à Volvic, fut peu après transporté de Volvic à Mozac, pendant l'hiver ; l'abbé Lanfroi, le roi Pépin, le notaire Joseph et probablement l'évêque Adebert de Clermont présidèrent à la translation. Maintenant, qu'y a-t-il d'exact dans tout le reste? C'est ce

1. *Acta sanct. Boll.*, nov. t. I, p. 80 et 81.— Il me semble difficile d'admettre avec Mgr Duchesne que ce récit provienne de Mozac (cf. *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 122). Le rôle prêté au comte Roger me fait penser à Charroux. Il est trop naturel que les moines de Charroux aient saisi l'occasion de la cérémonie de 1197 pour revendiquer leurs droits sur la relique de saint Austremoine et pour rappeler que le monastère d'Issoire n'était, en droit, sinon en fait, qu'une dépendance de Charroux. Le procès-verbal de la cérémonie dressé à Mozac ne nous est pas parvenu. Cette vue me paraît donner une plus grande valeur aux faits que l'histoire peut retenir dans le récit de 1197.

qu'il nous faut essayer de déterminer. Ici intervient le diplôme d'un roi Pépin.

II. — Le diplôme de Pépin

Le 1er février, 11e indiction, en la vingt-quatrième année de son règne, le roi d'Aquitaine, Pépin, étant à Clermont-Ferrand, octroya à l'abbaye de Mozac, sur la requête de l'abbé Lanfroi, un diplôme par lequel il confirma, sur présentation des actes (*statuta*) de Calminius, sénateur romain, et des rois, ses prédécesseurs, l'abbaye, fondée par le susdit Calminius avec l'autorisation du roi Thierry et dotée par ledit sénateur et sa femme Numadia avec le consentement de Thierry et de son fils Clovis[1], dans la possession de ses biens qu'il énumère; à l'occasion de la translation des reliques de Volvic à Mozac qu'il a lui-même faite, il concède en toute propriété deux domaines à l'abbaye.

La première question à examiner est celle de l'attribution du diplôme : de quel Pépin s'agit-il? Nous avons à choisir entre Pépin le Bref, Pépin Ier d'Aquitaine et Pépin II, fils de ce dernier. Tous les érudits anciens, qui se sont occupés de la question, n'ont songé qu'aux deux premiers, parce qu'ils sont partis de cette idée que la translation des reliques ayant eu lieu au VIIIe siècle, d'après la *Revelatio*, un faussaire avait forgé un diplôme de Pépin le Bref à l'aide d'un diplôme de Pépin Ier d'Aquitaine. Nous avons là une preuve du danger de conclure trop vite sur des documents peu sûrs. En effet, les formules diplomatiques du précepte obligent à reconnaître ici Pépin II d'Aquitaine.

Le protocole initial : *In nomine sancte et individue Trinitatis Pipinus opitulante divine majestatis gratia Aquitanorum rex*, n'appartient ni à la chancellerie de Pépin le Bref ni à celle de

1. Thierry III et Clovis III. Cf. le tableau chronologique des derniers *Mérovingiens*, dans Levillain, *Contribution à la chronologie des rois mérovingiens* (*Le Moyen Age*, 1903, p. 11).

Pépin Ier d'Aquitaine, comme l'a bien vu le P. van Hooff[1]. Mais je le retrouve dans deux diplômes authentiques de Pépin II[2]. Le protocole final n'est pas moins caractéristique. En effet, l'annonce des signes de validation est diplomatiquement excellente : *Hec ergo auctoritas ut semper maneat inconvulsa, manogramma nostrum inserere curavimus ac de anuli nostri impressione insigniri subter jussimus.* Cette formule ne se trouve pas ainsi exprimée dans les diplômes de Pépin le Bref et de Pépin Ier d'Aquitaine, et je la rencontre dans cinq diplômes de Pépin II, dont un conservé en original, et dans un sixième document dont les formules finales sont bonnes, bien que l'acte lui-même soit mauvais[3]. La souscription du roi : *Signum Pippini* (monogramme) *præcellentissimi regis* convient aussi à Pépin II, puisque le qualificatif *præcellentissimus* est constamment employé dans la souscription des diplômes de ce roi[4]. La souscription de chancellerie : *Joseph subdiaconus ad vicem Adeberti episcopi recognovi et subscripsi* est encore diplomatiquement satisfaisante : notons cependant que le chancelier n'est désigné par son nom suivi d'un titre qu'à la fin du IXe siècle, sous Charles le Simple. L'abbé de Foy, au XVIIIe siècle, observait, avec raison, qu'il n'y avait jamais eu de notaire nommé Joseph ni dans la chancellerie de Pépin le Bref ni dans celle de Pépin Ier[5]. Il eût bien dû ajouter qu'un notaire de ce nom et de même grade ecclésiastique avait souscrit trois diplômes de Pépin II[6]. Reste donc le chancelier Adebert qui est inconnu comme tel; il serait osé d'affirmer qu'il n'a jamais

1. Van Hooff, *Commentarius prævius*, *l. c.*, p. 41-42.

2. Giard, *Catalogue des actes des rois d'Aquitaine, Pépin Ier et Pépin II*, nos 37 et 38, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXII, p. 527-528.

3. *Ibid.*, nos 37, 38, 39 (orig.), 40, 41, 44.

4. *Ibid.*, nos 34, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44.

5. Foy (abbé de), *Notices des diplômes*, t. I (seul paru, 1765), anno 833, p. 414-415.

6. Giard, *Catalogue*, nos 38, 39 (orig.), 43 (orig.). Dans les deux premiers, Joseph se qualifie de *subdiaconus* ; dans le troisième, de *levita*. Dans les nos 38 et 43, il souscrit *ad vicem Hilduini* ; dans le no 39, *ad vicem Gulfardi*.

existé, et nous examinerons si des circonstances particulières ne peuvent pas expliquer la titulature anormale. Enfin la date est ainsi conçue : *Data kl. febrioarii, indictione XI, anno XXIIII regnante Pippino inclito rege. Actum Arvernis civitate publica, in Dei nomine feliciter. Amen.* Cette date est suivie de notes tironiennes, que le fac-similé donné par une copie[1] permet de lire : *Deo gratias. Misereatur scriptore Deus.* AMHN[2]. Elle n'appartient, pas plus que les autres formules du document, à la chancellerie de Pépin le Bref ou à celle de Pépin Ier ; elle est, au contraire, de style dans la chancellerie de Pépin II[3].

Les érudits n'en ont pas moins cherché à appliquer les données chronologiques que le diplôme fournit à Pépin le Bref et à Pépin Ier. Mabillon[4] et les auteurs du *Gallia Christiana*[5] ont traduit la date en : 1er février 764 : ils corrigeaient l'indiction XI en indiction II, à l'aide de la *Revelatio*, et l'année du règne XXIIII en XIIII dans les deux textes, par simple conjecture, pour la faire concorder avec l'an de l'incarnation 764. C'est la solution que, de nos jours, MM. Sickel[6], van Hooff[7] et Duchesne[8] acceptent. Je me contenterai d'observer

1. Bibl. Nat. coll. Moreau, t. 284, fol. 160.

2. On trouve cette même formule en notes tironiennes dans un diplôme original que M. Giard, après D. Bouquet, Bréquigny et Böhmer, attribue à Pépin II et qui est très probablement de Pépin Ier (Giard, *Catalogue*, n° 33). La date de ce diplôme, qui a causé la méprise, a été ajoutée sur l'original au xe siècle. Elle comporte l'année de l'incarnation, et elle a induit M. Giard en singulière erreur. Cf. Giard, *De l'emploi de l'ère chrétienne dans les actes carolingiens*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXII, p. 715.

3. Cf. Giard, *Catalogue*. nos 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44.

4. Mabillon, *Annales Benedictini*, t. II, p. 204.

5. *Gallia Christiana*, t. II, *instrumenta*, col. 108, n° 43. Cf. encore Abbé Cohadon, *Recherches historiques sur Mauzac*, dans Bouillet, *Tablettes hist. de l'Auvergne*, t. III, p. 14-15, et Gomot qui date ce diplôme une première fois du mois de février 763 et ensuite de 764 (*op. cit.*, p. 27 et p. 30.)

6. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II (1867), *acta spuria*, p. 420.

7. Van Hooff, *Commentarius præcius*, *l. c.* p. 41-42.

8. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 119 et n. 3 : « faux diplôme où Pépin est qualifié de roi d'Aquitaine et confondu avec Pépin Ier, fils de Louis le Pieux. » Le diplôme n'a été tenu pour une charte authentique de *Pépin le Bref que dans* les travaux médiocres de Cohadon et de Gomot.

que la *Revelatio* a une autorité tout-à-fait insuffisante pour pouvoir être utilisée en l'espèce ; que l'an de l'incarnation qu'elle fournit peut et doit être le résultat d'un calcul erroné, puisque même la correction de Mabillon donne pour la date non pas 764 mais 765, les années du règne de Pépin se comptant à partir d'un jour indéterminé entre le 3 et le 19 novembre 751[1], que jamais un acte royal de Pépin le Bref ne pourrait être daté à partir du jour de la mort de Charles Martel, comme le suppose le P. van Hooff : ce qui d'ailleurs donnerait encore 765 et non 764. Enfin le R. P. Poncelet, qui rejette avec raison la date de 764 fournie par la *Revelatio* (il ne s'occupe pas ici du diplôme), constate que Pépin le Bref passa la fin de l'année 763 et le commencement de 764, jusqu'à Pâques au moins, à Longlier, dans les Ardennes, et non à Clermont-Ferrand, en Auvergne[2]. De quelque côté que l'on se tourne, il y a impossibilité de faire cadrer la date du diplôme avec ce que l'on sait du règne de Pépin le Bref. C'est sans doute pour cette raison que Mabillon[3], après mûr examen, revint à l'opinion du premier éditeur du diplôme.

Celui-ci, Du Bouchet, avait attribué le diplôme à Pépin Ier d'Aquitaine et l'avait daté de 833, dont l'indiction est XI[4]. Cette opinion fut acceptée par Le Cointe[5], par les auteurs de l'*Histoire Littéraire*[6], par l'abbé de Foy[7] et Bréquigny[8]. Il fallait du reste corriger XXIIII en XVIIII, ce qui n'était pas inadmissible, mais était arbitraire. Aussi, M. B. Krusch, écar-

1. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. I, p. 243.

2. Poncelet, *op. cit.*, *Anal. Boll.*, t. XIII, p. 35, n. 3.— Longlier, cant. et arr. de Neufchâteau, prov. de Luxembourg, Belgique. Sur ce palais calingien, voir Mabillon, *de re diplomatica*, lib. IV, § LXXXII, p. 295.

3. Mabillon, *Annales Benedictini*, t. IV, p. 849 D.

4. Du Bouchet, *La véritable origine... de la maison de France*, preuves, p. 241.

5. Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, t. VIII (1683), p. 229-231.

6. *Histoire littéraire de la France*, t. V (1740), p. 90.

7. Foy (abbé de), *Notice des diplômes*, a. 833, p. 414-415.

8. Bréquigny, *Table chronologique des diplômes*, t. II, a. 833.

tant l'indiction XI et n'attachant de valeur qu'à la XXIIIIe année de règne, avait-il résolument préféré la date de 838[1].

Mais ces données chronologiques, discordantes si l'on veut à tout prix attribuer le diplôme à Pépin le Bref ou à Pépin Ier, deviennent concordantes si l'on considère l'acte comme étant de Pépin II. Les années du règne de Pépin II ont été comptées à partir d'un jour indéterminé, entre la mort de son père (13 décembre 838[2]) et le 10 janvier 839[3], probablement du 14 décembre. Le 1er février de la vingt-quatrième correspond au 1er février 863, dont l'indiction est XI.

Nous avons assez de preuves pour croire que le diplôme du roi Pépin d'Aquitaine est bien de Pépin II.

Mais maintenant il faut voir : si à cette date le notaire Joseph pouvait encore souscrire un diplôme de Pépin II; qui était cet évêque Adebert, le chancelier; et enfin si la présence de Pépin II à Clermont-Ferrand en 863 est un fait possible.

A. Le notaire Joseph.

Trois diplômes, dont deux sont encore aujourd'hui conservés en originaux, nous ont attesté l'existence d'un notaire de la chancellerie d'Aquitaine, sous Pépin II, appelé Joseph. Ils sont datés du 18 janvier 846, du 27 mai 847 et du 25 février 848[4]. Ce notaire se qualifie sous-diacre ou lévite.

Un texte hagiographique, l'*Historia translationis sanctorum Regnoberti episcopi Baiocensis et Zenonis diaconi*[5], nous apporte sur ce personnage un témoignage précieux qu'il est nécessaire d'examiner de près pour lui reconnaître toute sa valeur.

1. B. Krusch, dans *Historische Zeitschrift*, t. LXIII (1889), p. 99.

2. Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, t. II (1876), p. 191.

3. Nous avons un diplôme daté du III des ides de janvier, indiction XI, année du règne X, ce qui donne 11 janvier 848 (Giard, *Catalogue* n° 42), et ce qui met le 11 janvier 839 dans la première année du règne.

4. Voir p. 291, n. 6.

5. Publiée par D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, 1re éd., t. XII (1675), *p. 600-621 ; 2e édit., t. II*, p. 133. Le texte de la 1re édition me paraît le *meilleur.*

A la fin, l'auteur, Joseph, se nomme et se qualifie « *quondam Aquitanorum regis cancellarius* » : c'est évidemment le personnage qui a souscrit les diplômes ci-dessus mentionnés, car le mot *cancellarius* a ici le sens de « notaire » et non celui de « chancelier » comme il appert du contexte où la fonction de chancelier est exprimée par la périphrase *sacri palatii cancellariorum ministerio functus*[1]. Je sais bien que le P. Daniel Papebroch a prétendu écarter du texte de l'*Historia translationis* ce passage, parce qu'il le considérait comme l'œuvre d'un imposteur[2]. Mais une partie de ses arguments tombait à faux, parce que le célèbre jésuite n'avait à sa disposition qu'un texte défectueux; et l'autre partie a été réfutée par M. Jules Lair[3] avec assez d'autorité pour que les érudits modernes Wattenbach[4], Giry[5], Mgr Duchesne[6] et M. Lot[7] aient adopté les conclusions de notre savant confrère. M. Lair écrit : « La dernière critique adressée à l'*Histoire* porte sur le nom de son auteur qui déclare se nommer Joseph, avoir été chancelier du roi d'Aquitaine, exercer présentement les fonctions de *præceptor liberalium litterarum* du roi Louis le Bègue et être prêtre de Paul, archevêque de Rouen. Les Bollandistes rejettent ce passage comme ajouté par un imposteur, qui aurait inventé un prêtre Joseph, chancelier; ils prétendent même que cet imposteur, après avoir composé la fausse Vie de saint Regnobert, a

1. Pour ce passage seul, on peut le lire dans J. Lair, *Études sur les origines de l'évêché de Bayeux*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 5e série, t. III (1862), p. 104, n. 5.

2. D. Papebroch, dans *Acta sanctorum Boll.*, maii t. III, p. 615. Le texte que Papebroch publie, du passage qui nous occupe ici, est fautif.

3. Lair, *op. cit.*, *l. c.*, p. 101-105.

4. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 5e édit. (1885), t. I, p. 281, n. 2.

5. Giry, *Sur la date de deux diplômes de l'Église de Nantes et de l'alliance de Charles le Chauve avec Érispoë* (Extrait des *Annales de Bretagne*, juillet 1898). p. 12, n. 2.

6. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 214.

7. Lot, *De quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom de Hilduin*, dans *Le Moyen Age*, 1903, p. 280, n. 1.

interpolé l'histoire de la translation. Ces suppositions ne reposent sur aucune preuve. Ce qui est certain, c'est que, dans plusieurs diplômes de Pépin, roi d'Aquitaine, on trouve un Joseph qui remplissait les fonctions de chancelier. Il n'avait point encore été élevé à la prêtrise et prenait simplement le titre de sous-diacre. On peut donc croire que, véridique quand il parle de son titre de chancelier, il ne l'est pas moins quand il énumère les autres... Les mêmes critiques supposent que le véritable auteur du récit de la translation est celui qui en fut le principal acteur, Hervé. Ce dernier a pu, il a dû la raconter au prêtre Joseph, c'est tout ce qu'on peut dire. En effet, Joseph n'a pas été témoin oculaire de tous les faits qu'il raconte, au moins de la translation des reliques de l'église de Saint-Victor à celle de Saint-Sauveur. Il a dû se renseigner auprès de quelqu'un. Certaines phrases ont même fait croire qu'il a eu sous les yeux un document écrit, fondu par lui dans le récit définitif qui nous est parvenu[1] ». « L'auteur se déclare témoin oculaire des faits qu'il raconte: *in sui translatione* [*corporis*] *vidimus*, et il est à peu près certain, d'après les textes cités... [ce sont les diplômes de Pépin II], que Joseph n'était pas en Neustrie à cette époque[2]. » La translation des reliques des saints Regnobert et Zénon eut lieu en effet en 847[3]. Déjà les auteurs de l'*Histoire littéraire* avaient déclaré ne point voir « de preuves suffisantes pour ôter cet écrit au chancelier Joseph[4] ».

J'ai tenu à citer tout au long l'argumentation de M. Lair

1. Lair, *Études sur les origines de l'évêché de Bayeux*, *l. c.*, p. 104-105.
2. *Ibid.*, p. 105, n. 1.
3. Cf. la date initiale du texte (d'Achery, *Spicilegium*, t. XII, p. 600), le récit de la deuxième vision de Hervé (c. I, p. 601), celui de la 3e vision (c. II, p. 602), le récit de la translation à Norolles et à la basilique Saint-Victor (c. III et IV, p. 605), et la translation de Saint-Victor à Saint-Sauveur (c. VII, p. 611). Il résulte de ces divers passages que la translation à Norolles eut lieu entre le 25 déc. 846 et le 9 janvier 847 et fut suivie immédiatement de la translation à Saint-Victor. La translation à Saint-Sauveur eut lieu le 25 mars.
4. *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 92.

sur ce point spécial parce qu'elle contient quelques inexactitudes qui ont, je le crains, provoqué quelques erreurs des historiens et sans doute conduit Mgr Duchesne à soutenir à quelques pages d'intervalle deux opinions tout contraires[1]; parce que, aussi M. Lair, ayant placé la rédaction de l'ouvrage entre 877 et 886[2] contrairement à la conjecture des auteurs de l'*Histoire littéraire* qui la mettaient vers l'an 868[3], tout lecteur au courant de l'histoire de cette époque pourrait se demander comment en 877 ou après cette date, Joseph aurait pu dire qu'il était prêtre de Paul, archevêque de Rouen, mort au plus tôt à la fin de 853 et au plus tard en 858[4], sans que son témoignage portât la marque la plus certaine de l'inauthenticité comme le prétendait Papebroch, surtout si, en 863, d'après notre diplôme, Joseph n'était encore que sous-diacre. C'est là peut-être la raison qui a déterminé Wattenbach et, après lui, Giry, MM. Lot et Molinier[5] à considérer Joseph comme précepteur en 855 et chancelier en 856 de Louis le Bègue. Si les renseignements fournis par M. Lair étaient exacts, il faudrait évidemment considérer la souscription de notre diplôme comme empruntée à un diplôme antérieur à l'époque où, selon l'expression de l'*Histoire littéraire* « l'archevêque Paul l'éleva au sacerdoce[6] ». Mais il n'en est heureusement rien, comme le lecteur s'en convaincra facilement en lisant le texte de Joseph que je cite d'après M. Lair :

Ego Joseph peccator, sacerdos omniumque servorum Christi ultimus, quondam autem Aquitanorum regis cancellarius, nunc inclyti regis Ludovici liberalium litterarum, etsi indignus, præceptor, atque ejusdem sacri palatii cancella-

1. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 210, n. 4 et p. 214.
2. Lair, *op. cit. l. c.*, p. 105.
3. *Histoire littéraire*, t. V, p. 91.
4. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 210.
5. Voir plus haut p. 295, n. 4, 5 et 7.—A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 254, n° 829. Cf. *Histoire littéraire*, V, p. 90.
6. *Hist. litt.*, t. V, p. 91.

riorum ministerio functus, olim studiis litterarum Turonis sub eruditione Amalrici, Turonensis archiepiscopi [*eruditus*][1] *cum Paulo Rothomagensi archiepiscopo, cujus ego precibus, Joseph peccator, sacerdos indignus, ad hoc scribendum provocatus, stilum admovi.*

Ainsi, Joseph se dit prêtre, notaire du feu roi d'Aquitaine, maintenant précepteur et chancelier du roi Louis, instruit jadis dans les lettres à Tours, sous la direction d'Amauri, archevêque de Tours, avec Paul, archevêque de Rouen, à la prière duquel il a commencé d'écrire sur ce sujet.

Quand Joseph écrit ces lignes, Pépin II d'Aquitaine est mort : or, Pépin II a été condamné à la peine capitale en 864 au mois de juin[2] ; la sentence ne fut pas exécutée[3], mais il a dû mourir peu après car on perd sa trace; en tout cas, il me suffit présentement de retenir que le texte de Joseph est postérieur à juin 864. Joseph nous dit qu'il a été condisciple de Paul aux écoles de Tours sous la discipline d'Amauri. Évidemment, il donne à ces deux personnages le titre qu'ils ont porté en dernier lieu : si cela est manifeste pour Paul, il faut par analogie l'admettre pour Amauri. Et cela constitue des détails du plus haut intérêt, car, s'il est bien vrai que Joseph fut chancelier du roi d'Aquitaine, il n'est pas moins vrai qu'il dut étudier à Tours avec Paul, puisqu'il est certain qu'Amauri, qui fut promu à l'épiscopat entre 850 et 853, avait été auparavant *magister scholæ sancti Martini* et bibliothécaire de Saint-

1. Ce mot qui manque dans d'Achery et Lair est restitué à l'aide du texte donné par Papebroch, *Acta sanct. Boll.*, maii t. III, p. 615, 1re col.

2. « Pippinus apostata a Nortmannorum collegio ab Aquitanis ingenio capitur et in eodem placito (Pistis) præsentatur et primum a regni primoribus ut patriæ et christianitatis proditor et demum generaliter ab omnibus ad mortem diiudicatur et in Silvanectis artissima custodia religatur. » *Annales Bertiniani*, a. 864, éd. Waitz *in usum scholarum*, p. 72.

3. Du moins, je le suppose, car c'est à cette date que se rapporte le *Consilium Hincmari archiepiscopi de pœnitentia Pippini junioris, olim regis Aquitaniæ*, publié par Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, *col. 820-822. Cf.* le texte d'Adon de Vienne : « *Pippinus ad Calorum adductus, Silvanectum perpetuo est exilio* detrusus » (Rec. des *hist. de*

Martin de Tours[1]. Mgr Duchesne a donc tort d'écrire, en parlant de Paul, archevêque de Rouen: « Il n'y a pas à tenir compte de la mention qui est faite de lui dans la Translation apocryphe de saint Regnobert[2]. » Au lieu d'écarter ce renseignement, il faut, avec l'*Histoire littéraire*[3], le recueillir soigneusement: nous avons ici les noms de deux des élèves des célèbres écoles de Tours au IXe siècle. Et quand Joseph ajoute qu'il a commencé d'écrire la Translation à la prière de Paul, cela prouve seulement qu'il a repris et terminé son œuvre beaucoup plus tard puisque la rédaction définitive ne peut être antérieure à 864 et même à 867, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

On assure d'autre part, que Joseph n'a pas été témoin des faits qu'il raconte, bien qu'il se déclare en certains endroits témoin oculaire. Mais la chose n'est pas sûre : les dates des diplômes de 846 et 847 qu'on invoque ne suffisent pas à légitimer cette opinion. On sait, en effet, que les diplômes n'étaient pas toujours présentés à la date, à la signature du roi et au scellage immédiatement après leur rédaction: l'acte était d'abord rédigé, puis souscrit par le notaire de la chancellerie; la formule de recognition était destinée à éviter qu'un acte fût présenté subrepticement à la signature et au scellage. La date ne se rapporte qu'à ces deux dernières formalités. Je montrerai, dans un travail ultérieur, que l'un des deux diplômes originaux signalés ci-dessus, celui du 27 mai 847, a dû être rédigé dans la seconde moitié de l'année 845. D'autre part, nous ne connaissons pas assez la biographie de Joseph pour être assurés qu'à l'époque de la translation, il ne pouvait pas être venu en Neustrie. Pourquoi Paul eût-il demandé à son ancien condisciple d'écrire l'*Historia translationis* si Joseph n'avait

France, t. VIII, p. 56), qui montre que les conseils de clémence de Hinemar furent écoutés.

1. Cf. Levillain, *Études sur les Lettres de Loup de Ferrières*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXII, p. 492-493.

2. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 210, n. 4.

3. *Hist. litt.*, *t. V*, *p. 91*.

pas assisté à une partie au moins de la translation[1]? Je concède, du reste, à M. Lair que l'auteur a dû se renseigner sur bien des points, et je reconnais avec M. Giry que, spécialement, il dut trouver dans l'entourage du roi Louis, l'occasion de se documenter sur l'assemblée des *Veteres Domus*[2] où furent conclues l'alliance de Charles le Chauve et d'Erispoé, les fiançailles du prince Louis et la constitution d'une sorte d'apanage pour ce dernier[3].

C'est précisément dans le chapitre XVIII de l'*Historia translationis*, où l'auteur rapporte la dévotion du roi Charles le Chauve et de la reine Hirmentrude aux reliques des saints Regnobert et Zénon, à l'occasion du plaid des *Veteres Domus*, que M. Lair, trouvant mention de la première année du règne de Louis le Bègue, en a conclu qu'il s'agissait de l'année du règne en France, c'est-à-dire de 877. Mais le texte ne permet pas d'adopter cette conclusion ; il faut ici le citer :

1. On pourrait supposer que cette demande fut faite à Joseph pendant que la captivité de Pépin II à Saint-Médard de Soissons de 852 à 854 créait au notaire de ce roi des loisirs et l'obligeait à chercher auprès de ses amis un asile d'autant plus inviolable que ces amis étaient mieux en cour auprès de Charles le Chauve: Joseph s'était peut-être réfugié auprès de l'archevêque de Rouen.

2. L'identification de ce lieu, sis en Roumois, est restée incertaine jusqu'à nos jours (Cf. Giry, *op. cit.*, extr. des *Annales de Bretagne*, juillet 1898, p. 13, n. 1). D'après quelques érudits, *Veteres Domus* serait le lieu-dit « les Vieilles Maisons » dans le voisinage de l'ancienne Uggate. L'église de Saint Germain de Pasquier tout voisine (cant. Amfréville-la-Campagne, arr. Louviers, Eure) et les découvertes récentes de nombreuses substructions de l'époque romaine et gallo-romaine faites par MM. de Vesly et Quesney légitimeraient pleinement l'opinion déjà ancienne de l'abbé Cochet. (*Revue de la Normandie*, 1870, p. 483 et 489; — *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, p. 53 et 57). Cf. [M Pelay], *Les* Veteres Domus; *leur emplacement* dans *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XII (1903), p. 422. Mais une autre solution sera prochainement présentée. Un mémoire de M. Lot sur cette question a été annoncé pour paraître dans *Le Moyen Age*. M. Lot a bien voulu me faire savoir qu'il identifiait *Veteres Domus* avec Louviers où il existe une vieille église dédiée à saint Germain.

3. *Giry, op. cit., l. c.*, p. 13.

Fuit isdem autem magnificus Rex Karolus circa loca divino cultui mancipata devotissimus, ut nullus prædecessorum suorum Imperatorum videlicet et parentum aut Regum fuerit, qui tantis munificiarum suarum rebus exornando Ecclesiis Dei contulerit veluti ipse. Quapropter villam quæ vocatur Veter[es] Domus veniens, venit ad eum ibi Brittonum Hilispogius Princeps, cum filio præfati sublimissimi Karoli Regis Hludovico nomine; ibidemque Hilispogius consilio cum Proceribus Francorum nobilibus, Hludovico filio suo regnum Niustriæ dedit, et in hac regni parte eum regnandum constituit. Et in eodem placito ob maximæ suæ conjugis nobilissimæ Hermentrudis devotionisque petitionem beatis confessoribus, veluti aliis plurimis Sanctorum locis, largitus est ad servorum Dei ibidem Deo famulantium stipendia... Quod ita fidei ipsius (Hermentrudis) *comperimus fuisse, qui n[os] jam in primo gloriosi Regis Hludovici anno, scilicet filii magni Regis Karoli et Hermentrudis nobilissimæ conjugis ejus gloriosæque Reginæ, pro amore Dei omnipotentis et beatorum Ragnoberti Confessoris atque Pontificis sociique sui sancti Zenonis Confessoris veneratione contulerunt*[1].

Le mot *regnum* qui, dans l'esprit de Joseph, n'est peut-être pas employé sans intention, peut prêter ici à la confusion. Il faut nécessairement traduire la phrase *ibidemque Hilispogius*, etc., ainsi : « Et là, Érispoé, dans l'assemblée des grands, donna le *gouvernement* de la Neustrie à Louis, fils du roi, et il institua ce prince pour qu'il *gouvernât* cette partie du *royaume*. » Il faut aussi entendre par là qu'Érispoé obtint pour Louis du père de ce prince, Charles le Chauve, avec le consentement des grands, le *ducatus Cenomannicus*, car les Annales de Saint-Bertin nous disent : *Karolus rex cum Respogio Brittone paciscens, filiam ejus filio suo Ludvico despondet, dato illi ducatu Cenomannico usque ad viam quæ a Lotitia Parisiorum Cesaredunum Turonum ducit*[2].

1. D'Achery, *Spicilegium*, t. XII, p. 620.
2. *Annales Bertiniani*, a. 856, p. 46.

Il est très vraisemblable que Charles le Chauve, qui paraît avoir toujours eu peu de confiance dans son fils Louis, ait eu la main forcée en la circonstance par Érispoé et par les grands qui préparaient déjà peut-être ces associations de rebelles dont les agissements troublèrent le royaume franc de l'Ouest de 856 à 858[1]. Quoiqu'il en soit, quand il est question un peu plus bas de la première année du roi Louis, cela pourrait s'entendre de la première année du gouvernement de Louis en Neustrie. Je crois cependant que ce n'est pas exact; l'auteur prend soin de nous dire que ces faits lui ont été rapportés dans la première année du *roi :* il n'assistait pas à l'assemblée de 856; et dès lors il s'agit ici du règne en Aquitaine.

En effet, la seule donnée chronologique précise que fournit l'*Historia translationis* est la mort du roi d'Aquitaine Pépin II. Comme Joseph se dit *nunc... præceptor atque... cancellariorùm ministerio functus,* comme Louis le Bègue avait perdu le gouvernement du duché manceau en 858[2], et comme on ne trouve pas trace dans les diplômes de Louis le Bègue, *roi de France*, du chancelier Joseph, la solution que nous préconisons paraît s'imposer. En 867, au commencement de mars, Charles le Chauve tint sa cour à Pouilly-sur-Loire ; il y reçut les grands d'Aquitaine et leur donna pour roi son fils Louis « *ordinatis illi ministerialibus de suo palatio*[3] ». Rien ne s'oppose à ce que Joseph ait pu, entre le mois de juin 864 et le mois de mars 867, passer au service de Charles le Chauve : sa connaissance toute spéciale des affaires d'Aquitaine, acquise dans la chancellerie de Pépin II, le désignait plus particulièrement pour prendre rang parmi ces *ministeriales* que Charles le Chauve tirait de son palais et plaçait auprès de Louis, *roi*

1. E. Bourgeois, *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, p. 225 et suiv. — Giry, *op. cit., l. c.*, p. 20. — J. Calmette, *La diplomatie carolingienne* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 135), p. 36 et suiv. ; cf. du même *Étude sur les relations de Charles le Chauve avec Louis le Germanique* dans *Le Moyen Age*, 1899.

2. *Annales Bertiniani*, a. 858, p. 49.

3. *Ibid.*, a. 867, p. 86.

d'Aquitaine, pour devenir le chef de la chancellerie d'Aquitaine où pendant vingt ans il avait été simple notaire. La date de la composition de l'*Historia translationis*, qui se trouve ramenée à l'époque comprise entre 867 et 877, est encore resserrée si l'on remarque que l'auteur parle de Charles le Chauve en ne le qualifiant jamais que de *rex* et de Hirmentrude comme d'une personne vivante; or, Charles le Chauve est empereur le 25 décembre 875 et Hirmentrude est morte le 6 octobre 869[1]. Ainsi se trouve justifiée la date conjecturale donnée par l'*Histoire littéraire*.

Pour admettre que Joseph ait pu être encore en 863 notaire de Pépin II, il nous reste un dernier point à examiner. La *Vita prima s. Austremonii* le dit *scriba et sacerdos regis;* notre diplôme nous le montre encore sous-diacre. Y a-t-il là une divergence irréductible? Évidemment non. Nous devons conclure seulement que Joseph, sous-diacre en 863 était prêtre quand la *Vita prima* fut écrite et que Joseph fut élevé au sacerdoce avant la mort de Pépin II, très probablement par l'évêque de Clermont, Adebert, dont nous allons maintenant parler.

B. L'ÉVÊQUE ADEBERT, CHANCELIER DE PÉPIN II.

Il n'est pas sans importance, pour la suite de notre étude, de constater dès maintenant que le diplôme de Pépin II réunit les quatre personnages : Pépin, Joseph, Lanfroi et Adebert, que les sources narratives désignent comme ayant pris part à la translation des reliques de saint Austremoine à Mozac; et que les deux premiers au moins de ces personnages n'appartiennent pas au VIIIe siècle, mais bien au IXe. On pourrait croire cependant que les deux autres ont été empruntés aux textes hagiographiques et auraient été de cette façon rajeunis d'un siècle environ. Si cependant je montre que deux personnages, nommés Lanfroi et Adebert, vivaient bien réellement dans la seconde moitié du IXe siècle et furent, le premier, abbé de

1. *Annales Bertiniani*, a. 869, p. 107. Cette remarque prouve que les mots *Fuit isdem... magnificus rex* n'impliquent pas nécessairement que Charles le Chauve fût mort quand Joseph les écrivit.

Mozac au diocèse de Clermont, le second, évêque de cette dernière ville, j'aurai fait faire au problème historique, dont nous cherchons la solution, un grand pas.

La preuve qu'un abbé de Mozac, du nom de Lanfroi, vivait au IXe siècle, a été indiquée par Mabillon qui, du reste, n'en a tiré aucun parti. Dans le cartulaire de Brioude, il y a une charte d'échange entre le comte Bernard et sa femme Ermengarde d'une part, et Lanfroi, abbé de Mozac d'autre part, charte que Mabillon a publiée le premier d'une façon correcte, d'après un manuscrit que lui communiqua Antoine d'Hérouval[1]. Ce document est ainsi daté : *Factæ fuerunt commutationes istæ die sabbato in mense Januario anno XXIIII regnante Karolo rege Francorum sive Aquitanorum.* Le roi dont il s'agit est évidemment Charles le Chauve, roi de France depuis le 20 juin 840, car l'échange a eu lieu du consentement du roi et de l'évêque métropolitain de Bourges, *Rodulfus* qui commença de siéger en 840 ou 841. Dans cette région, le compte des années du règne peut partir de 840, date ordinaire du comput suivi dans la chancellerie royale, ou du 6 juin 848, date du sacre d'Orléans[2] qui a servi au comput dans les chartes privées de la région aquitanique conjointement avec la précédente. Le point initial que l'on a utilisé dans l'espèce, est celui du 20 juin 840, car celui de 848 donnerait pour la charte : janvier 872 et *Rodulfus* est mort le 21 juin 866[3]. La charte est donc bien datée de janvier 864.

1. Mabillon, *Acta sanctorum ord. s. Benedicti*, saec. III, pars 2, p. 195. Cf. Henry Doniol, *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*, publ. par l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1861, charte n° 176. Le comte Bernard dont il s'agit ici est le célèbre Bernard II Plantevelue, qui, d'abord comte de Velay, devint en cette même année 864, quelques mois plus tard, comte d'Auvergne. Cf. Lot, *Fidèles ou Vassaux* (Paris, 1904), p. 17, n. 1. Calmette et Patry, *Les comtes d'Auvergne et les comtes de Velay sous Charles le Chauve* dans *Annales du Midi* n° 63 (juillet 1904) p. 307-310.

2. Levillain, *Le sacre de Charles le Chauve à Orléans*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXIV, p. 33-38 et p. 52, n. 5.

3. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 31. — Cf. Lot, *Une année du règne de Charles le Chauve. Année 866*, dans Le Moyen Age, 1902, p. 410.

A une époque toute voisine, nous allons trouver notre évêque Adebert à Clermont-Ferrand, bien que toutes les listes épiscopales dressées dans les deux derniers siècles ne mentionnent pas d'évêque de ce nom sur le siège épiscopal de l'Auvergne au IXe siècle[1]. Dans une lettre du pape Nicolas Ier au comte d'Auvergne, Étienne, en date de 862, le souverain-pontife reproche au comte d'avoir expulsé l'évêque de Clermont *Sigo*, et d'avoir installé à sa place Adon : *Quia contra omne quod christianæ religioni convenit, dejecto sanctissimo Sigone Arvernensi episcopo, in locum ejus pervasorem Adonem clericum substituisti; præcipimus auctoritate Dei omnipotentis beatorumque apostolorum principum Petri ac Pauli, ut nullam passus moram sanctissimum Sigonem episcopum, dejecto pervasore, ecclesiæ suæ restituas, et in omni sacerdotii dignitate eum manere amodo dimittas*[2]. Cet intrus, Adon, n'est pas autre que notre évêque cherché. « Les noms hypocoristiques de l'époque franque, écrit M. Longnon, ne sont pas seulement intéressants au point de vue onomastique ; ils méritent aussi l'attention de l'historien. Aux érudits qui étudient les textes du VIe au XIe siècle, propres à éclairer notre histoire nationale, il n'est pas indifférent de pouvoir reconnaître, sous ses diverses appellations, un personnage que les

1. *Gallia Christiana*, t. II, col. 252. — Gams, *Series episcoporum*. — Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, col. 1410. — Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 39.

2. *Gallia Christiana*, t. II, col. 252. — Jaffé-Ewald, *Regesta*, n° 2706. Cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 39. Mabille (*Histoire de Languedoc*, t. II, p. 309), fait observer que le comte Étienne n'est nulle part, dans les textes contemporains, mentionné comme comte d'Auvergne; que ce titre ne lui est donné que dans la chronique d'Adémar de Chabannes (XIe siècle), et dans la chronique de Saint-Maixent (XIIe siècle). Mais MM. Calmette et Patry (*op. cit.*, p. 309) exposent que ces textes tardifs sont corroborés par le témoignage d'un contemporain : « Hincmar, en effet, nous montre le comte Étienne tué par les Normands dans Clermont qu'il défend contre eux. Ce passage ne se comprend guère que si Clermont est le chef-lieu du comté d'Étienne, en d'autres termes si Étienne est comte d'Auvergne ». La lettre de Nicolas Ier fournit encore un argument très fort en faveur de la thèse de ces deux érudits.

documents désignent tantôt sous la forme officielle de son nom, tantôt sous une forme familière de ce vocable. L'ignorance de certains faits onomastiques occasionne parfois des remarques ou des confusions étranges de la part des travailleurs cependant fort érudits. » Le savant académicien ajoute : « *Adalbertus*, — et tout autre vocable masculin présentant la racine initiale *Adal-* « noble », — pouvait prendre les formes hypocoristiques *Adalo*, *Ado* qui, traités comme les mots latins en *-o*, *-onis*, étaient placés par les écrivains du moyen-âge dans la troisième déclinaison de la langue latine[1]. » En écrivant ce dernier passage, M. Longnon n'a évidemment voulu fournir qu'un exemple à l'appui d'une thèse générale ; mais *Ado* a été aussi la forme hypocoristique de tout mot commençant par la racine *Ad-*, et c'est ce que l'éminent érudit nous enseigne lui-même en classant sous la rubrique *Ad-* l'hypocoristique *Ado* et son féminin *Adois*[2]. *Adebertus* donne régulièrement *Ado*. Et l'évêque intrus de Clermont, installé sur le siège épiscopal en 862, doit être le même personnage que le chancelier de Pépin II[3].

1. A. Longnon, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon*, t. I, *Introduction* (Paris, 1895), appendice IV : *Les noms propres de personne au temps de Charlemagne*, p. 270, 271-272.

2. Longnon, *ibid.*, p. 277.

3. C'est parce qu'ils ignorèrent cet Adebert que les érudits furent conduits, par le nom même et le titre d'évêque du chancelier de Pépin, à attribuer le diplôme à Pépin le Bref ou à Pépin Ier d'Aquitaine, comme le montrent les auteurs de l'*Histoire littéraire*, (t. V, p. 90-91). Un évêque du même nom siégeait au VIIIe siècle à Clermont : la preuve en est fournie par les inscriptions de deux cassettes d'or dont je reproduis la transcription d'après la *Gallia Christiana* (t. II, col. 254) :

(I). — IN NOMINE DEI SVMMI ET IN HONORE SANCTORVM MARTYRVM AGRICVLI ET VITALIS ARVERNÆ CIVITATIS, HANC CAPTAM EX ELIMONIA CAROLO REGE ANNO DECIMO-OCTATO REGNI SVI, NECNON HICTERIO COMITE, VEL RELIQVIS CHRISTIANIS QVI HVNC AVRO VEL GEMMAS CONGREGAVERVNT, PRO ANIMAS EORVM HADDEBERTVS EPISCOPVS FIERI ROGAVIT. ET VOS DOMINI EPISCOPI SVCCESSORES VESTRI CVM CLERO IN MERCIDE ORATE PRO NOBIS. DEO DIGGVS FECIT. = HIC HAB. RELIQVIE DE CAPVT SANCTI AGRICVLI ET SANCTI VITALIS... HADEBERTVS EPISCOPVS IN BONONIA CIVITATE IVBENTE CAROLO REGE RECIPIT FESTO EORVM *IV. KAL. DECEMB.*

(II). — *IN NOMINE* DEI SVMMI ET IN HONORE SANCTÆ MARIÆ, SANCTI PETRI

Ainsi, nous trouvons précisément à la tête de l'église auvergnate, un évêque Adebert, contemporain de Lanfroi de Mozac, du notaire Joseph et du roi Pépin II. Cet évêque disparaît bientôt de la scène historique: *Sigo*, l'évêque expulsé a recouvré son siège diocésain et il assiste en qualité de chef du

ET SANCTI MARTIALIS QVORVM RELIQVIE HIC CONDITE SVNT ANDEBERTVS EPISCOPVS FIERI IVSSIT.

Les auteurs de la *Gallia Christiana* identifiaient le roi Charles mentionné dans le premier de ces monuments épigraphiques avec Charles le Simple et instituaient au xe siècle un évêque *Addebertus* qui n'est nulle part ailleurs signalé (*loc. cit.*) Rien dans le texte ne permet d'attribuer ces cassettes à l'époque de Charles le Simple Mgr Duchesne les a attribuées à celle de Charlemagne parce qu'il identifiait l'évêque *Haddebertus* avec celui qui opéra la translation des reliques de saint Austremoine et avec l'évêque *Adalbertus* de Clermont qui a souscrit le *testamentum* du comte Roger et de sa femme *Eufrasia*, fondateurs de Charroux. Le premier des motifs invoqués est insuffisant, nous venons de le voir; le second n'est pas plus solide. Ce n'est pas le lieu de discuter le *testamentum* de Roger, compilation d'actes vrais et d'actes faux que l'on date par conjecture de 785 et qui a été écrite au xie siècle. Ce document singulier a été publié par Mabillon (*Annales Bened.*, t. II, p. 711, n° 29), réédité et critiqué par M. Robert de Lasteyrie (*Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000*, dans *Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 18, 1874, p. 89 et suiv.). La fondation de Charroux sous Charlemagne par le comte *Rotharius* ou *Rotgerius* est un fait certain : entr'autres documents qui l'attestent nous possédons le diplôme authentique d'immunité de Charlemagne pour Charroux (*Rec. des hist. de France*, t. V, p. 762) et une pièce de vers de Theodulf d'Orléans (*Theodulfi carmina L*, éd. Duemmler, dans *Mon. Germ. hist.*, *Pœtæ latini ævi carolini*, t. I, p. 550). Cf. un consciencieux travail de M. de Chergé, *Notice sur l'abbaye de Charroux*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. I (1835), p. 233-300. Ce n'est pas la date de la fondation qui est mise en doute, mais la participation d'un évêque *Adalbertus*. M. de Lasteyrie a élevé contre les souscriptions du testamentum des objections nombreuses (*op. cit.*, p. 14 et 96, n. 2), qui n'ont pas paru à Mgr Duchesne entièrement fondées (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 39, n. 3). Elles le sont, à nos yeux, très suffisamment pour qu'on doive conclure que ces souscriptions ont été empruntées par le compilateur du xie siècle à l'un des actes qu'il groupait et cet acte ne peut être que celui qui contient des immunités ecclésiastiques « telles que le pape seul aurait pu en accorder » (Lasteyrie, *op. cit.* p. 93, n. 2), acte nécessairement faux qui, non moins nécessairement, devait comporter des souscriptions d'évêques. J'ajouterai même aux arguments de M. de Lasteyrie que la formule des souscriptions épiscopales n'est pas, diplomatiquement, bonne : les évêques

clergé auvergnat au concile de Soissons du 18 août 866[1]. Adebert dut probablement se retirer à Mozac où il serait mort et aurait été enterré, comme l'indique l'*Additamentum*. Pour qu'il ait pu être le chancelier de Pépin II, il faut que l'indica-

souscrivent toujours à la première personne et jamais sous la forme impersonnelle du *Signum N.* D'où viennent les noms des évêques énumérés dans cette charte? Il se peut que l'évêque de Toulouse, *Ericius* soit « le même que *Arricho* qui figure en 788 au concile de Narbonne et qu'un certain *Hartrichus* nommé dans la lettre de Charlemagne, *De septiformi gradu.* » Lasteyrie, *op. cit.*, p. 96, n. 2.) — Admissible à la rigueur pour *Ericius* et *Arricho* (cf. Longnon, *op. cit.*, p. 329), l'identification est plus difficile à admettre pour *Hartrichus* dont la racine *Hard* — ne s'est jamais confondue avec la racine *Hari* — (cf. Longnon, *op. cit.*, p. 328). Cela n'autorisait pas Mgr Duchesne à introduire *de plano* un évêque Benjamin dans la liste des évêques de Saintes au VIIIe siècle, pas plus qu'un évêque *Adalbertus*, parmi les prélats auvergnats à la date de 785. En ce qui concerne ce dernier, les racines *Ad*, — *had*, —*adal* — ne se confondaient pas anciennement. Or, nous avons vu qu'au XIe siècle à Charroux on avait fait participer le comte Roger à la translation des reliques de saint Austremoine; on eut alors connaissance de l'évêque Adebertus, et la confusion entre *Adebertus* et *Adalbertus* était un fait accompli puisque, par suite d'un rapprochement analogique, les deux formes donnèrent dans certaines régions le mot français Aubert. — Les motifs invoqués par Mgr Duchesne ne nous paraissent pas décisifs et cependant l'attribution des cassettes au règne de Charlemagne n'est pas douteuse. La première inscription nous apprend que l'évêque *Haddebertus* avait reçu les reliques de saint Agricole et de saint Vital à Bologne par ordre du roi Charles et que la cassette avait été faite dans la 18e année du règne, Hithier étant comte d'Auvergne. Cette année répond à 786 et à cette date, les Annales royales nous parlent du séjour du roi en Italie (*Annales qui dicuntur Einhardi*, a. 786. Cf. *Annales regni Francorum* a. 786; éd. Kurze, *in usum scholarum*, p. 72 et 73). D'autre part, nous savons qu'en Auvergne, il y avait une puissante famille dont un membre au moins avait porté le nom d'Ithier puisque en 760 Waïfre envoyait à Pépin le Bref des otages : « *dedit etiam duos de primoribus gentis, Adalgarium et Itherium* ». (*Ibid.*, p. 19. Cf. *ibid.*, p. 18). Il est d'ailleurs encore question du comte Ithier sous Louis le Pieux (*Vita Hludovici Pii* dans *Mon. Germ. hist.*, *Scriptores*, t. II, p. 608). Il n'y a que Charlemagne qui, en qualité de roi, ait pu ordonner à *Haddebertus* d'aller prendre des reliques à Bologne, et cela après 774. Nous admettons donc la présence de Haddebert sur le siège de Clermont en 786; mais nous ignorons les dates extrêmes de son épiscopat.

1. *Duchesne, Fastes épiscopaux*, t. II p. 39. Voir sur ce concile, Lot, *Une année du règne de Charles le Chauve*, *l. c.*, p. 414-417.

tion topographique de notre diplôme soit exacte, que Pépin II ait pu se trouver à Clermont-Ferrand le 1er février 863.

C. Du séjour de Pépin II en Auvergne.

La présence de Pépin II à Clermont-Ferrand en 863 est-elle pour nous surprendre? Les sources annalistiques sont malheureusement très pauvres de renseignements pour cette région de l'Aquitaine : force est de recourir aux hypothèses, et je ne cacherai pas l'insuffisance de nos informations, que des conjectures probables ne sauraient atténuer. En 862, les *Annales de Saint-Bertin* rapportent que le roi d'Aquitaine, Charles le Jeune, fils de Charles le Chauve, qui n'avait pas encore quinze ans, épousa contre la volonté de son père, et sur le conseil du comte Étienne, fils de Hugues, la veuve du comte Humbert[1]. On sait, — par les exemples contemporains de Gisalbert, qui avait enlevé et épousé une fille de Lothaire Ier ; de Baudouin, qui avait épousé, contre le gré de son père, Judith, fille de Charles le Chauve, veuve d'Aediwulf et d'*Adalboldus;* de Louis le Bègue qui, en 862, quelques jours après son frère Charles, au commencement du carême (4 mars), avait pris en mariage la fille du feu comte Hardouin[2]; — combien ces questions matrimoniales ulcéraient le cœur des souverains. Il n'est pas douteux que Charles le Chauve ait gardé rancune à Étienne des mauvais conseils donnés à Charles le Jeune[3] ; et je suppose

1. « Karolus rex Aquitanorum, Karoli regis filius, necdum quindecim annos complens, persuasione Stephani relictam Humberti comitis sine voluntate et conscientia patris in coniugem ducit ». *Annales Bertiniani*, a. 862, p. 58. Cf. *Epist. Nicolai I ad Carolum regem*, Jaffé-Ewald, *Regesta*, n° 2705. — Duemmler, *Gesch. d. ostfr. Reiches*, I, 505.

2. Sur l'affaire Gisalbert, *Annales Fuldenses*, a. 847, éd. Kurze, *in usum scholarum*, p. 36 ; voir Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 32 et suiv. — Sur l'affaire Baudouin et Judith, *Annales Bertiniani*, a. 862 et 863, p. 56-57, 61 et 66 ; *epist. Nicolai I*, Jaffé-Ewald, *Regesta*, nos 2703, 2704, 2722 et 2723. — Sur l'affaire Louis le Bègue, *Annales Bertiniani*, a. 862, p. 58.

3. Ceci n'est pas en effet une simple hypothese. Au plaid de Pitres du 1er juin 864, un complice d'Étienne, Efroi, que certains considèrent comme le même qu'*Acfridus, comte* de Bourges (cf. Waitz, éd. des Annales

que l'expulsion de l'évêque *Sigo* n'est pas sans rapport avec le mariage de ce prince enfant. Que l'évêque ait refusé de prêter la main à l'entreprise, qu'il ait refusé d'autoriser et de bénir l'union des deux jeunes gens, et l'on comprend l'initiative hardie du comte Étienne de chasser l'importun et de le remplacer par un clerc plus complaisant[1]. Charles le Chauve ne dut pas reconnaître alors le nouvel évêque puisque, dans la charte d'échange entre son fidèle, le comte Bernard, et Lanfroi de Mozac au mois de janvier 864, les contractants étaient obligés de demander, à défaut du consentement de l'évêque, celui du métropolitain *Rodulfus* de Bourges. Mais presque aussitôt après le mariage de son fils, le roi négociait avec le prince infidèle, et, dès le mois de juin 862, avait avec lui une entrevue à Meung-sur-Loire : l'enfant royal se montre soumis en paroles, mais non en esprit, et regagne l'Aquitaine sans s'être réconcilié avec son père[2]. Les négociations se poursuivirent jusqu'au moment où Charles le Chauve se décida à marcher contre le rebelle pour le ramener à la fidélité par la force, s'il était nécessaire. Au mois de décembre 863, à Nevers, il recevait la soumission du jeune roi d'Aquitaine[3]. Il l'emmenait alors avec

Bertiniani, p. 73, n. 1), et que Mabille (*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. I, p. 1088, n° 3), croit être au contraire un ancien comte de Toulouse, fut présenté au roi par Robert le Fort, qui l'avait fait prisonnier et qui arracha au souverain la grâce du coupable. Cf. *Annales Bertiniani*, a. 864, p. 73.

1. La *Gallia Christiana*, t. II, col. 253, qui a cité la lettre de Nicolas Ier à Étienne, suppose que ce remplaçant fut un certain *Ranulfus ;* mais cette erreur provient de ce que les frères de Sainte-Marthe ne connaissaient la charte de Brioude qu'ils invoquaient que par la mauvaise édition de Justel qui porte *Ranulfus* au lieu de *Rodulfus*, métropolitain de Bourges.

2. « Ipse (Carolus calvus) cum uxore super Ligerim in loco qui Maidunus dicitur, datis per suos sacramentis, cum Karolo filio loquitur, et eo quasi subito, sed voce submissa, et animo contumaci erecto, in Aquitaniam remeante, ipse ad Pistis... redit ». *Annales Bertiniani*, a. 862, p. 58.

3. « Indeque (Silvanectis civitas) cum valida manu ad recipiendum virtute filium suum Karolum, si aliter nollet venire, hostiliter versus Aquitaniam pergit... Inde (Autissiodorum civitas) Nivernum civitatem *perrexit; ubi filium* suum Karolum ad se venientem recepit et sibi fidelitatem *et debitam subiectionem* promitti sacramento praecepit et omnes pri-

lui, et il ne lui rendit le titre et le pouvoir royaux que vers le mois de mai 865[1]. Le comte Étienne, dont l'ambition secrète avait peut-être été dans cette affaire de jouer en Aquitaine le rôle d'un ministre tout puissant au nom de Charles d'Aquitaine, dut bien vite voir qu'il ne pouvait guère compter sur l'enfant dont les hésitations et l'inexpérience l'inquiétaient. Qu'il ait alors opéré un de ces revirements auxquels les Aquitains de cette époque habituent nos esprits[2], qu'il se soit prononcé en faveur de Pépin II contre Charles le Jeune et son père, ce n'est point invraisemblable : l'Auvergne serait devenue en 862 la citadelle centrale du royaume de Pépin, que les incessantes défaillances de ses partisans réduisaient le plus souvent à errer dans ses anciens domaines. Le palais de ce prince vagabond était sans nul doute réduit à peu de chose, et l'on conçoit que Joseph ait pu être tout à la fois le *scriba et sacerdos regis* dont parle la *Vita prima* : il n'y a tout simplement, dans le fait que Joseph aurait été notaire et clerc de la chapelle royale, qu'une preuve nouvelle de l'union étroite de la chapelle et de la chancellerie. Il n'est pas impossible que ce personnage fût à lui tout seul la chancellerie du roi errant. Maître de l'Auvergne, grâce au concours d'Étienne, Pépin II pouvait songer à réorganiser sa chancellerie et choisir un chancelier d'occasion, l'évêque de Clermont. Ce choix de l'évêque installé par le comte Étienne légitime notre hypothèse d'un accord intervenu entre le comte et Pépin II ; les circonstances de ce choix expliquent suffisamment l'emploi anormal du mot *episcopus* dans la souscription de chancellerie de notre diplôme.

mores Aquitaniæ iterum sibi iurari fecit ». *Annales Bertiniani*, a. 863, p. 66. — Cf. *Epistola Nicolai I ad Ludovicum et Carolum, Caroli regis filios*, Jaffé-Ewald, *Regesta*, n° 2728.

1. *Annales Bertiniani*, a. 864, p. 67; a. 865, p. 75. — Sur la révolte de Charles le Jeune, voir *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. I, p. 1088 et suiv.

2. *Annales Bertiniani*, aa. : 845, 848, 853, 854, 855, 856, 857, 859, 864, pp. 32, 36, 43, 44, 45, 46, 47, 52, 72.

La présence de Pépin II en Auvergne à cette époque se trouve confirmée par un passage des *Miracula et translatio sancti Martini Vertavensis*[1]. L'auteur, Letald, qui est bien connu pour le soin méticuleux qu'il met à rechercher les documents d'archives et qui vivait à la fin du xe siècle[2], rapporte qu'en l'an de l'incarnation 864 les Normands ont détruit Nantes et tué l'évêque Gohar; qu'à leur approche Raimbaud, abbé de Vertou, transporta les reliques de saint Martin à *Noviheria* (Saint-Philibert-de-Grandlieu), puis à Ension en Poitou (Saint-Jouin-de-Marnes), dépendance du monastère de Vertou occupée par des chanoines; que les chanoines refusèrent l'entrée de leur maison aux fugitifs qui durent gagner l'Auvergne, où ils adressèrent leurs plaintes à Pépin « *qui per id tempus regnator erat Aquitanorum* ». Ce roi leur donna un précepte[3]. On n'a

1. *Bibliotheca hagiographica latina*, n° 5668. Ce texte a été publié par Mabillon, *Acta sanctorum ord. s. Bened.*, sæc. I, p. 375-378; par les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, octobr. t. X, p. 810-818, et par B. Krusch, *Mon. Germ. hist.*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 567-573.

2. Letald a composé, outre la vie et les miracles de saint Martin de Vertou (*Bibl. hag. lat.*, nos 5667 et 5668), la vie de saint Julien du Mans (*ibid.*, n° 4544), la translation de saint Junien (*ibid.*, n° 4565) et le livre des miracles de saint Mesmin (*ibid.*, n° 5820). Cf. A. Poncelet, *La bibliothèque de l'abbaye de Micy*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXIII (1904), p. 80-81.

3. *Miracula et translatio sancti Martini Vertavensis*, §§ 8 et 9 éd. Krusch, p. 573-574. — Cf. Giard, *Catalogue*, n° 35 à la date de 843, *l. c.*, p. 527. L'analyse du diplôme donnée par M. Giard est inexacte. Voici ce qu'il faut dire : Pépin II, à la requête de Landry, octroie aux moines de Saint-Martin-de-Vertou un diplôme qui leur rend le domaine de *Branziacum* avec toutes ses dépendances, que ledit Landry avait reçu en bénéfice. *Branziacum* peut être ou Branssat, cant. Saint-Pourçain, arr. Gannat, Allier, ou Brassac-les-Mines, cant. Jumeaux, arr. Issoire, Puy-de-Dôme. L'erreur des érudits qui ont attribué au diplôme de Pépin pour Saint-Martin-de-Vertou la date de 843 ne peut s'expliquer que de la façon suivante : l'auteur des *Miracula* raconte que Pépin II députa auprès du comte de Poitiers pour lui ordonner de faire rendre Ension aux moines de Saint-Martin-de-Vertou, que les chanoines le voulussent ou non. Or, jusqu'en 845, le Poitou faisait partie des territoires revendiqués par Pépin II; après cette date, ce pays ne cessa plus de faire partie du royaume de Charles le Chauve (*Annales Bertiniani*, a. 845,

pas eu de peine à établir que l'invasion des Normands dans le Nantais, au cours de laquelle Nantes fut saccagée et l'évêque Gohar tué, était celle de l'année 843[1]. Et l'on s'est trop pressé de corriger la date initiale du récit des *Miracula* : la correction est inacceptable ; l'auteur des *Miracula* a évidemment rapproché deux événements de dates différentes pour expliquer le second par le premier : l'un, dont il ignorait la date, et c'est l'invasion normande naturellement; l'autre, la *translatio*, dont la date lui était fournie par le précepte qu'il avait sous les yeux. Il faut en conséquence signaler l'erreur chronologique du compilateur, mais conserver la date de 864[2], qui s'applique à la translation seule. Que cette translation ait été provoquée par une incursion des Normands, c'est certain ; mais le raid

p. 32). Ce serait donc avant 845 que Pépin II aurait pu prétendre commander au comte de Poitiers. Mais en 843, le comte de Poitou était Renoul (*Ramnulfus*), partisan de Charles le Chauve contre Pépin (cf. A. Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. I (1903), p. 14 et suiv.), et, en réalité, Pépin II ne pouvait pas plus avant 845 qu'après cette date commander à Renoul qui ne l'avait pas reconnu. Au contraire, en 864, le passage des *Miracula sancti Martini Vertavensis* s'explique très bien. La chronique d'Adon de Vienne rapporte à cette date, en effet, ceci : « *Qui* (Pippinus) *inde* (e sancti Medardi monasterio) *per fugam elapsus, in Aquitaniam regressus, multo tempore fugiendo latuit : iterumque a Rannulpho præfato* (comite Pictaviensi) *per fidem deceptus est ; et ad Carolum adductus, Silvanectum perpetuo est exilio detrusus* » (*Rec. des hist. de France*, t. VII, p. 56). Ainsi, en 864, Renoul avait entamé des négociations avec Pépin II pour le mieux trahir; le malheureux prince avait cru pouvoir compter sur la foi de ce personnage, qui avait été jusqu'alors son adversaire, et qui se saisit de sa personne en même temps que Robert le Fort se saisissait de son complice Efroi (*Egfridus*). Cf. *Annales Bertiniani*, a. 864, p. 73. Les Annales de Saint-Bertin, sans nommer l'auteur de la trahison qui avait livré Pépin II à Charles le Chauve, signalent cette trahison : « *Pippinus... ab Aquitanis ingenio capitur.* » (*Ibid.*, p. 72). Le fait même que Pépin II s'adresse au comte de Poitou pour faire rendre justice aux moines de Saint-Martin-de-Vertou constitue un argument très fort en faveur de l'année 864.

1. Janning (R. P. Conrad), dans *Acta Sanct. Boll.*, jun. t. VII, p. 681. Cf. Krusch, éd. des *Miracula Martini abbatis Vertavensis*, *l. c.*, p. 573, notes. — *Chronique de Nantes*, c. VI, éd. Merlet, p. 15.

2. Buck (R. P. Victor de), dans *Acta Sanct.* Boll., octobr. t. X, p. 815.

des pirates est celui de 863, ignoré sans doute par notre auteur. Les Normands, le 4 octobre 863, avaient vaincu et tué le comte d'Angoulême, Turpion, et de là avaient gagné la région poitevine : en novembre ou décembre, ils brûlèrent les églises de Saint-Hilaire et de Sainte-Croix, dans les faubourgs de Poitiers[1]. Ce sont probablement les mêmes qui, échappant à la poursuite des troupes aquitaniques, poussèrent leurs ravages jusqu'en Auvergne, au début de l'année 864[2]. Le diplôme de Pépin II, donné aux moines de Saint-Martin-de-Vertou dans le « *pagus Arvernicus* », est de 864, avant le mois de juin.

En 864, en effet, la cause de Pépin II se trouva brusquement compromise. Les Normands s'emparaient de Clermont-Ferrand : le défenseur de la ville, le comte Étienne, était tué, et Pépin II traitait avec les envahisseurs[3]. La mort d'Étienne semble avoir enlevé au malheureux roi son dernier appui.

1. *Annales Bertiniani*, a. 863, p. 66. — *Annales Engolismenses*, a. 863 (*Mon. Germ. hist. Scriptores*, t. XVI, p. 486). — Adémar de Chabannes, *Chronicon*, éd. Chavanon, p. 136. — *Chronique de Saint-Maixent* (dans Marchegay, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 367). — Cf. A. Richard, *op. cit.*, t. I, p. 24.

2. *Annales Bertiniani*, a. 864, p. 66-67.

3. *Ibid.*, p. 67. L'accusation lancée ici et ailleurs par Hincmar contre Pépin II d'avoir apostasié et de s'être joint aux pirates n'est pas isolée. Déjà, en 857, Prudence de Troyes (*ibid.*, p. 47), accusait Pépin II d'avoir pactisé avec les Normands. Aimoin, dans son *Historia translationis sancti Vincentii leviteæ et martyris ex Hispania in Castrense Galliæ monasterium* (dans Mabillon, *Acta sanct. ord. sancti Benedicti*, sæc. IV, pars. I, p. 768; cf. p. 650), se fait l'écho de la même rumeur à propos du siège de Toulouse par les Normands. Il y a dans cette histoire de la translation deux parties bien distinctes : la translation des reliques du saint de Valence en Espagne à Saragosse, qui eut lieu en 855, « *anno octingentesimo quinquagesimo quinto incarnationis Domini nostri Jesu Christi, regnante orthodoxo Francorum principe Carolo Hluduwici imperatoris filio* », et la translation de Saragosse à Castres qui fut accomplie huit ans et demie après, « *exacto denique tempore, annis scilicet octo et semis evolutis* » (*loc. cit.*, p. 645 et 646). Comme c'est à l'époque où les reliques arrivent dans la région toulousaine que les Normands font le siège de Toulouse, il faut évidemment rapporter ce siège à l'expédition des pirates de 863-864, et très probablement le considérer comme postérieur à la prise de Clermont-Ferrand, puisque les Normands arrivèrent à Clermont-Ferrand après avoir

Pépin II, que les textes nous montrent en dernier lieu en Auvergne, fut bientôt abandonné et trahi par ses anciens fidèles qui, à cause de sa conduite à l'égard des Normands, se rapprochèrent de Charles le Chauve : il était fait prisonnier par les hommes du comte de Poitou et conduit devant le roi franc de l'Ouest, dans ce même plaid de Pîtres où Bernard, fils de Bernard de Septimanie, et le comte Efroi furent jugés. Traduit devant une commission de grands, il eut à répondre de l'accusation portée contre lui d'avoir trahi et livré la patrie et la chrétienté aux pires ennemis du royaume et de la foi chrétienne ; l'assemblée générale des Francs réunie en ce lieu le condamna à mort à l'unanimité. Il fut conduit à Senlis, où il fut étroitement gardé[1].

Cette longue discussion, où nous nous sommes efforcés de tout expliquer et de tout éclairer, n'a pas d'autre fin que celle-ci : nous avons voulu établir que les formules diploma-

pillé les faubourgs de Poitiers. La rédaction de l'*Historia translationis* est au plus tôt de la seconde moitié de 864. L'exposé de ces faits justifie l'ordre que nous avons adopté : c'est après la prise de Clermont que Pépin II traite avec les Normands. Je ne me fais cependant pas l'écho des auteurs du IXe siècle, qui accusent Pépin d'avoir pris les Normands à son service ; ces auteurs sont des adversaires du roi d'Aquitaine, qui ont évidemment grossi les faits : Pépin a pu, comme tous les autres rois, traiter avec les pirates et dans la même mesure qu'eux. Il n'est pas inutile, à ce sujet, de rappeler que, depuis 863, Toulouse était occupée par *Huntfridus*, marquis de Gothie, qui en avait chassé Raimond Ier, dont la famille, depuis 849, avec Fredolon, tenait pour Charles le Chauve; que ce *Huntfridus* abandonna brusquement Toulouse et la Gothie vers le mois de mai 864 pour se réfugier en Italie, c'est-à-dire à l'époque même où Pépin II et ses partisans traqués tombaient aux mains des partisans de Charles le Chauve (*Annales Bertiniani*, a. 863 et 864, p. 62 et 72). La concordance des dates donnerait à croire que *Huntfridus* était, lui aussi, un partisan de Pépin II, et ce dernier n'aurait eu alors aucun intérêt à conduire lui-même les Normands sous les murs de Toulouse. Ce siège de Toulouse de 864 doit être distingué du sac de la ville par les Normands, dont parle l'*Historia translationis sancti Filiberti* d'Ermentaire (liv. II, *præfatio* et c. XII). Cf. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, note 98, p. 362-363.

1. Voir les textes des *Annales Bertiniani* et du *Chronicon* d'Adon de Vienne, *cités ci-dessus*, p. 298, n. 2 et p. 313 n.

tiques excellentes qui nous ont conduit à reconnaître dans le diplôme un acte de Pépin II, avaient été empruntées à un diplôme authentique de ce roi d'Aquitaine, daté du 1er février 863. Aux raisons de croire à l'existence de ce diplôme authentique, tirées de l'excellence des formules et de la possibilité de la date, vient ici s'ajouter une raison d'ordre paléographique. Dans la souscription de chancellerie, le nom du notaire Joseph présente un graphisme particulier, qui ne peut pas avoir été inventé par un faussaire en veine de singularités : en effet, la première et la troisième lettres du nom sont réunies par un *o* à longues antennes supérieures, et les trois dernières lettres sont groupées de façon à produire l'impression d'un φ grec, ce qui explique que certains copistes aient pu, dans d'autres diplômes qui devaient présenter la même disposition, lire le nom du notaire : *Josep* au lieu de *Joseph*. Je trouve une disposition analogue des lettres de ce nom dans un diplôme authentique de Pépin II[1].

Nous ne conclurons pas, de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, à l'authenticité du précepte tel qu'il nous est parvenu. Celui-ci nous paraît être ce que les diplomatistes appellent un *acte récrit*, c'est-à-dire un acte subreptice, refait à l'aide d'un bon diplôme et dans lequel l'auteur a introduit des renseignements que lui fournissaient les vies de saints, les traditions de son église et le désir d'assurer à son couvent la possession tranquille de biens dont les titres de propriété avaient disparu ou étaient contestés. L'acte refait peut contenir, à côté de notions exactes, des prétentions illégitimes, et il n'est pas certain qu'il n'y a pas eu, dans la réfection, intention de fraude[2].

L'original de ce document ne nous est pas présentement connu. Le diplomatiste n'est cependant pas privé totalement des ressources de la critique paléographique, car cet original qui existait encore au XVIIIe siècle a été décrit avec un soin mé-

1. Giard, *Catalogue*, n° 38. Copies de Duchesne (Bibl. nat., coll. Baluze, XLI, fol. 86) et de D. Estiennot (Bibl. nat.. ms. lat. 12763, p. 45-46).
2. *Giry, Manuel de diplomatique*, p. 12-13 et p. 867-868.

ticuleux par un copiste dont la transcription, insérée dans la collection Moreau à la Bibliothèque nationale[1], est presque entièrement une copie figurée : ce copiste a conservé la forme d'un grand nombre de lettres et toutes les abréviations de l'original; il a donné le fac-similé du protocole final dont on peut contrôler la scrupuleuse exactitude à l'aide de deux autres fac-similés plus grossiers de cette partie du style diplomatique, que l'on trouve dans le *Monasticon benedictinum*[2] et dans la collection Dupuy[3].

L'original nous est décrit comme « un parchemin long de 1 pied 6 pouces 6 lignes, large de 6 pouces »; on n'y voyait aucune trace du sceau, et l'écriture paraissait être de trois mains différentes[4]. L'absence du sceau est un des indices auxquels on reconnaît les copies figurées et les actes récrits[5]. La forme des lettres et en particulier de l'*s* et de l'*a*, la substitution dans tous les cas de *e* ou *ę* à *ae*, la multiplicité des abréviations qui, selon la remarque judicieuse du copiste de Moreau, « n'étaient pas encore aussi fréquentes dans les chartes[6] au IXe siècle », la présence d'un assez grand nombre d'abréviations qu'on ne trouverait pas au IXe siècle et qu'on rencontre fréquemment au XIe siècle : tout, en un mot, rend manifeste que le parchemin vu par les copistes des derniers siècles était du XIe siècle.

L'examen de la teneur, rendu difficile par la perte des actes anciens, quelque sommaire qu'il soit, confirme les conclusions de la critique paléographique. Au point de vue diplomatique, il faut noter la place de la formule de notification, qui est rejetée au milieu de l'exposé, au lieu de se trouver au commencement comme dans les diplômes royaux du IXe siècle, l'absence de la formule initiale du dispositif qui, dans les pré-

1. Bibl. Nat., coll. Moreau, t. 284, fol. 160.
2. Bibl. Nat., ms. lat. 12684, fol. 99.
3. Bibl. Nat., coll. Dupuy, t. 822, fol. 82.
4. Bibl. Nat., coll. Moreau, t. 284, fol. 159.
5. Giry. *Manuel de diplomatique*, p. 12.
6. Voir p. 36, n. 3.

ceptes authentiques du IXe siècle, permet d'établir nettement la séparation entre l'exposé et le dispositif, et les formes déjà trop romanisées de quelques noms propres. Pour trouver un acte royal rédigé dans la forme de celui-ci, il faut descendre jusqu'au XIe siècle, où les actes sont écrits dans les abbayes par les impétrants. Le style n'est point celui des diplômes du IXe siècle ; tout au plus pourrait-on admettre que par endroits il se rapproche de celui des chartes privées : ce qui donnerait à entendre que tout n'est pas faux dans l'énumération des possessions du monastère. Mais à ce point de vue du style, tout lecteur non prévenu notera la différence notable qu'un passage de la charte présente avec tout le reste : il suffit de comparer les deux extraits suivants, où se trouvent exprimées des donations analogues.

Item ecclesiam sancti Desiderii cum villa Laurigas, silvas atque prata mansosque qui in circuitu ejus habentur ex ipsa hereditate, servos ac mancipia aquarumve discurrentia, et villa Nintrangas quę sita est in vicaria Viganensi, cum mansis et vineis et molendinis et universis ad se pertinentibus terris...

Et ex nostra auctoritate vel hereditate beato Austremonio primo præsuli Arvernorum, cujus sacra ossa ab Vulvico ad ipsum nostrum cenobium transtulimus, pro beneficio quasdam villas in comitatu Arvernico sitas, unam in Brivatensi quę vocatur Flagiacus, aliam in Rigomensi vocabulo Primiliacus, cum mancipiis utriusque sexus, vineis, pratis, silvis, aquis aquarumve decursibus, vel quicquid ad jamdicta aspicere vel pertinere videtur, totum et ab integro de jure supradictorum ac de nostro in jus ac dominationem sancti Austremonii, primi presulis Arvernorum et sancti Petri apostoli et sancti Caprasii martyris jure proprietario cenobitis ibidem Deo et supradictis servientibus sollempni donnatione transferimus.

Le texte de la seconde colonne, sauf peut-être quelques mots, pourrait fort bien se lire dans un diplôme du IXe siècle; on n'en saurait dire autant de celui de la premiere. Je ferai d'ailleurs cette remarque que, si réellement Pépin II a présidé à la translation des reliques, il a bien dû faire en l'occurence au monastère quelque donation, et que, si, dans le reste du document, il est parlé de biens situés dans des régions qui échappaient à son autorité, comme la Bourgogne et peut-être le Limousin, le roi ne transfère, dans le passage que nous avons cité, que deux domaines dans les *pagi* de Brioude et de Rians, c'est-à-dire dans l'Auvergne et le Berry, qui lui auraient été soumis et où il pouvait même bien posséder personnellement des terres puisque, en juillet 858, il avait reçu des comtés et des monastères[1]. Ne le voit-on pas, un an plus tard environ, rendre aux moines de Saint-Martin-de-Vertou le domaine de *Branziacus*, qu'il avait donné en bénéfice à un certain Landry? En outre, saint Austremoine n'est pas qualifié de *martyr*, mais de *premier évêque* de Clermont : Grégoire de Tours nous dit que ce saint ne fut pas martyrisé[2]. Cela ne plaide-t-il pas en faveur de l'ancienneté et par le fait même de l'authenticité du passage : c'est seulement après qu'ils eurent reçu les reliques de saint Austremoine que les moines de Mozac, pour écrire la *Vita prima* de leur nouveau patron, durent prendre connaissance de la Vie de saint Prix (*Prœjectus*)[3] qui, écrite au VIIe siècle, selon l'opinion commune, mentionne pour la première fois le martyre de l'apôtre de l'Auvergne : si les moines avaient cru qu'Austremoine avait été martyrisé, il est vraisemblable que le diplôme authentique de Pépin II l'aurait

1. En effet, en 858, il y avait eu un compromis entre Charles le Chauve, Charles le Jeune et Pépin II. Celui-ci était venu à Oscelle en juillet, et c'est là que Charles le Chauve lui avait attribué des comtés et des monastères. *Annales Bertiniani*, a. 858, p. 50. Cf. J. Calmette, *La diplomatie carolingienne*, p. 49. Mais l'accord avait été de courte durée, puisque dès 859 la lutte recommençait entre Pépin et Charles le Jeune.

2. Cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 117-118.

3. *Cf. ibid., p. 32 et p. 120*, n. 1.

qualifié de martyr, et il est certain que le moine du XIe siècle, qui avait sous les yeux ce diplôme authentique n'aurait pas modifié sur ce point la rédaction ancienne. Bien plus, si ce moine du XIe siècle n'avait pas ici reproduit un document plus ancien, n'aurait-il pas donné à l'évêque un titre qui le plaçait au nombre des victimes de la foi ? Il y a, comme il semble, dans tout ce fragment, une observance de la vérité historique qu'un faussaire n'aurait point su garder. Ce serait donc là le seul vestige du diplôme ancien dans toute la teneur de l'acte que nous étudions.

Dans le reste de la teneur, certaines indications mettent notre diplôme en connexion étroite avec le récit de la *Revelatio*, attribué généralement au XIe siècle; ce sont : l'emploi du mot *archisterium* pour *monasterium*, commun aux deux textes, et la mention comme fondateur du sénateur romain *Calminius*. La tradition qui attribuait la fondation de Mozac à Calminius n'était pas ancienne, et la *Vita sancti Calminii confessoris*, qui est une œuvre du XIIe siècle, nous livre le secret de cette tradition lorsque, après avoir raconté la fondation de Mozac[1], elle ajoute que le corps de Calminius reposa dans l'abbaye jusqu'à l'époque de Louis VI le Gros[2] : le nom d'un bienfaiteur quelconque du monastère, enterré à Mozac, sera devenu, grâce à l'esprit inventif de l'auteur de cette pieuse supercherie, celui du fondateur. Le nom de Numadia, qui aurait été celui de la femme et collaboratrice de Calminius, n'a probablement pas une autre origine. Mais quel est celui des deux textes, diplôme et *Revelatio*, qui a emprunté à l'autre ? La question me paraît insoluble. De prime abord, on peut être tenté de répondre : la *Revelatio*. On se souvient, en effet, que la date fournie par ce texte comporte avec l'année de l'incarnation et l'indiction, l'année XXIIII du règne de Pépin ; pour que l'auteur de la *Revelatio* ait pu confondre Pépin II avec Pépin le

1. *Acta sanctorum Boll.*, aug. t. III, p. 760.
2. *Ibid.*, p. 761.

Bref et corriger l'indiction XI que donnait le diplôme en indiction II, il faut, comme il semble, qu'il y ait été déterminé par quelque chose : ce quelque chose doit être le nom de l'évêque Adebert. En consultant un catalogue épiscopal de Clermont[1], il ne pouvait trouver dans la liste des évêques d'Auvergne que le nom de Haddebert, l'évêque du VIIIe siècle, car celui de l'intrus du IXe siècle n'y pouvait figurer, parce que *Sigo* réintégré ne l'y fit pas inscrire certainement. Et puisqu'un seul évêque de ce nom paraissait avoir occupé le siège de Clermont, notre homme ne se préoccupa pas de savoir si, en 764, Haddebert, que nous n'avons trouvé mentionné qu'en 786, était déjà évêque. L'erreur sur le nom du roi étant commise, les autres s'expliquent : certains computistes du moyen âge ont calculé les années du règne de Pépin le Bref à dater de la mort de Charles Martel ; or, le nom de Charles Martel a provoqué le synchronisme du règne de l'empereur d'Orient, Constantin V, dont l'avènement était placé, jusqu'à nos jours, en 741, l'année même de la mort du tout puissant maire du palais. Cela prouve que notre auteur s'est servi de brèves annales. Mais ce raisonnement peut aussi bien convenir si le moine qui composa la *Revelatio* avait sous les yeux le diplôme authentique de Pépin du 1er février 863, et non l'acte récrit que nous possédons ; nous n'en tirerons que cette conclusion-ci : au temps de Mabillon, la correction de l'année du règne de Pépin dans la *Revelatio* semblait légitime parce que, la provenance en étant inconnue, on estimait devoir accorder plus de confiance aux deux éléments chronologiques concordants ; cette correction serait aujourd'hui arbitraire et contraire à la saine critique. En ce qui concerne la question spéciale de l'antériorité des deux textes dans l'état où ils nous sont parvenus, le plus vraisemblable est de croire à un emprunt fait à la *Revelatio*

1. De ce que nous ne possédons plus aujourd'hui un catalogue épiscopal de Clermont-Ferrand et de ce que Hugues de Flavigny ne paraît pas en avoir eu un entre les mains (cf. Duchesne, op. cit., t. II, p. 31-33), il ne *s'en suit pas qu'il n'y en ait pas* eu.

par le diplôme. La mention de *Numadia* que le diplôme seul fournit en est, sinon une preuve formelle, du moins un indice assez sûr.

Si donc nous ne nous trompons pas, le diplôme pour Mozac est un acte récrit à l'aide des textes hagiographiques et de documents anciens, parmi lesquels se trouvait un diplôme authentique de Pépin II. Nous pouvons alors nous rendre compte de cette assertion du copiste de Moreau que le pseudo-original était écrit de trois mains différentes. Il n'est guère admissible que pour fabriquer un tel acte, trois scribes se soient successivement passé la plume; les différences notables que présentait le graphisme s'expliquent ainsi : pour donner une apparence de vérité et d'authenticité à l'acte qu'il forgeait, le moine imita l'écriture du diplôme royal qui lui servait de modèle : sans y réussir complètement, il se montrait moins maladroit dans les passages qu'il n'avait qu'à copier : protocole initial, préambule qui est d'une simplicité de bon aloi, donation à l'occasion du transfert des reliques et protocole final, que dans les autres où il était réduit à ses seuls moyens, et peut-être même gêné par le graphisme différent des autres documents dont il se servait. Le commencement et la fin de l'acte se ressemblant, le milieu écrit d'une main moins assurée, il y aurait bien eu en apparence trois mains différentes.

Dans quel dessein l'acte refait a-t-il été écrit? Que le dictator ait voulu instituer un acte qui pût au besoin servir à l'abbaye de titre de propriété pour des biens qui n'en avaient plus, je l'admets volontiers; qu'il ait glissé frauduleusement quelque nom dans la nomenclature des domaines, dont la possession aurait été confirmée à l'abbaye par Pépin II, je n'en serais pas autrement étonné, mais je n'en ai pas la preuve formelle[1]. En tous cas, et cela me semble suffisant à tout expliquer, l'acte visait à assurer à l'abbaye la protection royale. Le soin que le dictator a pris de faire participer le roi Thierry à la fondation par

[1] *Voir ci-dessous, p.* 327, n. 3.

Calminius, et qu'il met à faire dire à Pépin II, parlant du monastère de Mozac « *monasterium nostrum* », « *congregatio nostra* » tend à prouver que l'abbaye était de fondation royale. Le signe caractéristique auquel, à partir du xe siècle, on reconnaît à coup sûr une abbaye royale, est le droit qu'a le roi d'en disposer : elle est « *in regali potestate*[1] ». Or, il s'est produit au xie siècle une affaire qui est pour nous d'un intérêt capital. L'évêque de Clermont, Duran, donna le monastère de Mozac à l'abbaye de Cluny, par l'entremise du comte de Clermont, Robert. Les moines, dont la conduite n'était pas exemplaire, tentèrent d'échapper à la réforme de Cluny et préparèrent sans doute notre diplôme en vue d'intéresser le roi à la cause de leur indépendance. Le différend s'aggrava au point que le roi Philippe Ier vint à Mozac dans la seconde moitié de 1095, avec le légat pontifical Hugues, archevêque de Lyon. A la requête du comte d'Auvergne, Robert, et de son fils Guillaume, il confirma la tradition de Duran, déjà confirmée par l'archevêque de Bourges, Aldebert, et faite par les deux comtes susdits[2]. Les moines avaient en somme fabriqué l'instrument qui servit à consommer leur ruine.

L'examen de tous les textes dont disposaient les historiens, tant que le document de Lanfroi resta inédit, conduit à cette conclusion nécessaire que la translation des reliques de saint Austremoine à Mozac fut accomplie sous Pépin II en 863, et non pas sous Pépin le Bref. La relation de Lanfroi a-t-elle assez d'autorité pour ruiner cette conclusion?

1. « Quod (monasterium) regale vel fiscale vocatur, eo quod in regali potestate... fuerit habitum ». Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, lib. IV, c. XLVI, éd. Lejeune, t. II, p. 610.

2. Voir la charte épiscopale de Duran et le diplôme de Philippe Ier, publiés dans Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. V, nos 3697 et 3698, p. 45 et 47. Le diplôme royal est imprimé dans M. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108)*, n° CXXXVI. Dans cette publication en cours d'impression, M. Prou, qui a bien voulu nous communiquer une épreuve de son travail, a daté ce document de 1095, après le *23 mai*.

III. Le document de Lanfroi

Le nouveau texte versé au débat ne nous a été conservé que par un feuillet du XIIe siècle, inséré dans le manuscrit 147 de Clermont[1]. C'est un court rapport dans lequel Lanfroi raconte la construction d'une église de Mozac et mentionne à la fin la translation de saint Austremoine. Voici les circonstances historiques qui datent la translation : le roi Pépin s'est rendu en Auvergne pour combattre le duc Waïfre ; il a détruit Bourbon-l'Archambault et quelques autres places. Il assiège Clermont-Ferrand. Le siège de la ville se prolongeant, Pépin vient à Mozac, s'entretient avec l'abbé Lanfroi et ordonne de construire une église magnifique. L'auteur ajoute : « *Ipsis igitur diebus obiit Stephanus episcopus Arverniæ sedis. Post quem, ordinatus est Adebertus in episcopatu a dompno Pipino post civitatem captam.* » Puis il raconte brièvement une vision du roi qui détermine la translation des reliques de saint Austremoine, à laquelle président Pépin et l'évêque Adebert[2].

1. B. Krusch, dans *Neues Archiv*, t. XIX, p. 23-24.

2. Voici d'ailleurs le passage important de ce document d'après l'édition de M. Krusch : « Post parvum ergo temporis spatium supradictus rex Arvernum venit contra Gaiferium ducem. Qui predictus rex castrum Borbonense et quedam alia evertens, Arvernis civitatem obsedit. In qua obsidione memor sompnii quod viderat, dum Aurelianis adesset, cum paucis Mauziacum adiit orandi causa. Mox vero ut adventum ejus ego peccator Lamfredus audivi, cum omni conventu fratrum cum crucibus et cereis et turibulis obviam ei exii. Post susceptionem vero et orationis finem, osculatis tam abbate quam ceteris fratribus, gratias egit. Postea ad consilium solum vocans Lamfredum, interrogat, qualiter a dompno Calminio senatore isdem locus fuerit olim constructus. Cui con (*sic*) cuncta enarrasset, supradictus rex ait quandam sibi visionem fuisse ostensam apud Aurelianis, ut eundem monasterium reedificaret noviter. Et abba per ordinem visionem quam viderat regi pandens, ut cercius crederet, ad cimiterium deduxit, in quo vestigia cervi impressa fuerant, ut veram esse crederet. Que vestigia clementissimus rex conspiciens, iussit, ut basilica mire magnitudinis construeretur in eodem loco, deditque immensum pondus auri et argenti ad construendum templum et monasterii necessaria cuncta. Qui postquam ad *exercitum rediit*, multa paria boum cum plaustris, honeratis ex lapidibus *quadris, quos ex civitatis* parte magne exercitus destruxerat, jussit adduci.

Ce qui, dans ce texte, a impressionné favorablement l'esprit de M. Krusch, du R. P. Poncelet et de Mgr Duchesne, c'est l'exactitude des renseignements historiques qui se rapportent à l'année 761, et qui peuvent être contrôlés à l'aide de la troisième continuation du pseudo-Frédégaire, des *Annales Petaviani*, des *Annales Tiliani* et des *Annales regni Francorum*. « En dehors du merveilleux, écrit en dernier lieu Mgr Duchesne, le récit est cohérent et d'accord avec ce que l'on sait de l'histoire du temps[1]. » Mais qu'est-ce que cela prouve au sujet de la sincérité et de l'ancienneté du texte? Rien, absolument rien. Le récit de la guerre de 761 courait, si j'ose dire, les monastères : les *Annales Fuldenses*, le *Chronicon* d'Adon de Vienne, les *Annales Mettenses*, le *Chronicon* de Sigebert de Gembloux ont reproduit très fidèlement les annales antérieures sur ce point[2]. Le document de Lanfroi a utilisé l'une quelconque de ces sources annalistiques. Mais ce que les textes anciens ne disent pas, c'est que le roi soit venu à Mozac voir l'abbé, c'est que l'évêque Étienne soit mort pendant le siège et ait été remplacé par l'évêque Adebert. Tant que l'on ne fournira pas la preuve indéniable que Clermont-Ferrand a possédé au VIIIe siècle un évêque Étienne, totalement inconnu par ailleurs, et qu'Adebert était déjà en possession de l'épiscopat en 761, on ne sera pas en mesure d'affirmer que nous avons un récit sûr de la translation dans ce texte, dont la tradition manuscrite est bien tardive. Et combien la *Vita prima* me paraît plus vraisemblable quand elle dit que l'abbé de Mozac est allé trouver

Ipsis igitur diebus obiit Stephanus episcopus Arvernicæ sedis. Post quem ordinatus est Adebertus in episcopatu a dompno Pipino post civitatem captam. Qui postea cum dicto venerabili rege, cui divinitus ostensa fuit visio super translationem corporis beati Austremonii, ipsius preciosi martiris ossa veneranda a Vulvico Mauziacum honorifice cum pompa sollempni detulit. In cujus rei munimen et certitudinem memorie dictus episcopus arvernensis in ecclesia Mauziacensi sepeliri se fecit ». (*Neues Archiv*, XIX, p. 25).

1. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 119, n. 2.

2. Je ne cite dans cette page que les principaux textes sur cette campagne, à *titre d'exemples*.

le roi! La démarche inverse, de Pépin auprès de Lanfroi, ne serait-elle pas tout simplement inspirée du voyage de Charlemagne à Rome pendant le siège de Pavie tel que le rapportent les sources annalistiques que j'ai citées plus haut? Enfin, il faut bien tenir compte, dans la critique du document, de l'élément merveilleux dont les érudits ont jusqu'alors fait trop bon marché, bien qu'ils aient relevé dans le récit une inexactitude historique : « Ce n'est pas une pièce entièrement sûre », écrit Mgr Duchesne. « On y raconte des songes simultanés analogues à ceux qui figurent dans la légende de sainte Marie-Majeure ; et ces songes supposent que Pépin aurait passé à Orléans les fêtes de Noël 760, tandis qu'en réalité il les célébra à Kiersy[1].» C'est pour esquiver la difficulté qui ressort du récit merveilleux que M. Krusch renonçait à adopter la date de 761 pour la translation, — date à laquelle sont revenus le R. P. Poncelet[2] et Mgr Duchesne[3] — pour accepter celle de 767, en identifiant le prétendu concile de Volvic dont parle la *Vita tertia* avec le synode de Gentilly tenu au commencement de 767[4]. Le texte de cette Vie se prête mal à la violence qu'on lui fait, et le R. P. Poncelet a eu raison de reprocher à M. Krusch de s'être servi de ce texte tardif pour dater la translation[5]. La vision du roi Pépin destinée à provoquer la translation n'avait apparu que dans la *Revelatio*, qui est probablement du même auteur que la *Vita tertia ;* le fait de retrouver une vision dans le document de Lanfroi constitue un élément de critique important. Le R. P. Poncelet note avec justesse, en parlant des *Vitæ* désignées chronologiquement par *A*, *B* et *C* : « Si les auteurs de *A* et *B* avaient eu *C* sous les yeux (comme le supposait M. Krusch, qui intervertissait l'ordre chronologique de composition des

1. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 119, n. 2.
2. Poncelet, *op. cit.*, *Analecta Bollandiana*, t. 13, p. 34.
3. Duchesne, p. 119.
4. L'identification avait déjà été faite par Œlsner, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter König Pippin* (1871), p. 404. Cf. Krusch, *op. cit.*, *p. 23.*
5. *Poncelet, op. cit., l. c.*, p. 35.

Vies), ils n'auraient pas manqué d'orner leur récit de cet épisode[1] ». Mais l'argument ne se retourne-t-il pas contre le document de Lanfroi? Si ce document avait existé à Mozac, les auteurs de la *Vita prima* et de la *Vita secunda* n'auraient pas hésité à lui emprunter la cause miraculeuse de la translation. L'on ne concevrait pas que les moines de Mozac, disposant du texte attribué au VIIIe siècle, eussent composé sous le règne de Charles le Chauve une œuvre, la *Vita prima*, qui, racontant le transfert des reliques de Volvic à Mozac, eût laissé planer le doute sur la date de cet événement. Je ne crois donc pas que nous ayons dans la relation publiée par M. Krusch « un récit utilisable et peut-être contemporain[2] ». Nous avons vu que la confusion entre Pépin le Bref et Pépin II d'Aquitaine est du XIe siècle, puisque l'auteur de la *Revelatio* est le premier à la commettre[3]. C'est seulement lorsqu'elle se fut produite qu'un faussaire put imaginer de placer sous le nom de Lanfroi un document où, la translation étant attribuée à Pépin le Bref, il était facile de faire entrer des renseignements historiques capables de légitimer cette attribution ; mais ce faussaire, livré à ses seuls moyens dans la partie merveilleuse de son récit, y commit au moins une erreur. Alors je me demande si le nom de l'évêque Étienne ne provient pas d'une confusion avec le comte Étienne, qui avait placé Adebert sur le trône épiscopal, et qui fit approuver son acte par le roi Pépin II. Il convient aussi de noter que le document de Lanfroi, comme la *Revelatio*, attribue la

1. Poncelet, *op. cit.*, *l. c.*, p. 45-46.
2. Duchesne, *op. cit.*, *l. c.*
3. L'église dont la fondation est attribuée par le pseudo-document de Lanfroi à Pépin le Bref ne serait-elle pas cette église dédiée à Saint-Martin, située « *prope monasterium* », dont parle le diplôme, et dont la propriété était peut-être contestée aux moines par le clergé séculier? La supposition est d'autant plus vraisemblable que ladite église est dite « *in vicaria Rigomensi* ». *Vicaria Rigomensis* peut se traduire par viguerie de Riom ou viguerie de Rians (Cher). Il se peut que la mention de l'église Saint-Martin ait pris la place d'une autre, située à Saux, qui n'est pas précisément « *prope monasterium* ».

fondation de Mozac au sénateur Calminius, ce qui achève de rattacher l'un à l'autre les deux textes, et, comme l'*Additamentum*, auquel il a peut-être servi de source, mentionne la sépulture d'Adebert à Mozac. Et maintenant que l'on rapproche de la relation du pseudo-Lanfroi le récit de la *Vita prima*, où il n'y a pas trace de merveilleux, et où tout est parfaitement acceptable! Je ne doute pas que tout esprit non prévenu ne donne la préférence à la *Vita prima* qui se trouve aujourd'hui confirmée et complétée par un fragment d'un diplôme authentique que le roi Pépin II rendit à l'occasion même de la translation, et dont s'est servi le faussaire qui a composé le diplôme récrit.

Il n'est pas interdit de penser que nous avons, dans ce document attribué à Lanfroi, un simple essai composé à l'époque du différend entre l'abbaye de Mozac et l'évêque Duran, que cet essai fut jugé insuffisant ou même compromettant, parce qu'il ne respectait pas les données historiques des textes antérieurs qui fournissaient, du moins, on le croyait, la date de 764. Contemporain de la réfection du diplôme et postérieur à la *Revelatio*, il tomba dans l'oubli mérité dont les érudits modernes ont eu le tort de vouloir le faire sortir pour lui attribuer une valeur documentaire à laquelle il ne saurait en rien prétendre.

IV. Conclusions

Nous sommes arrivés au terme de notre étude sur la translation des reliques de saint Austremoine. Cette étude nous conduit à fixer la date de cette translation à l'hiver de 862-863, avant le 1er février 863, et non au mois de février, comme le disait l'auteur de la *Revelatio*, qui n'a pas su mettre entre la documentation et l'action de l'instrument diplomatique le temps nécessaire aux formalités à remplir : le diplôme est daté de Clermont-Ferrand et non de Mozac. *Probablement du* mois de janvier, la translation eut lieu en

présence de quatre personnages : — le roi Pépin II, l'évêque Adebert, l'abbé Lanfroi et le notaire de la chancellerie royale, Joseph, — dont l'histoire n'a gardé, à cette date, qu'une trace fugitive. Elle fournit à Pépin II l'occasion de faire acte de roi, comme le montre le diplôme qui est ici, pour la première fois, attribué à ce souverain, et qui, sous sa forme actuelle, est un acte récrit composé vers 1095.

Outre ce résultat essentiel, le présent travail renferme quelques conclusions accessoires assez importantes pour qu'il soit bon de les réunir en terminant.

Nous avons confirmé l'opinion de MM. Krusch et Duchesne sur l'époque où fut composée la *Vita prima*, puisque cette Vie ne peut pas avoir été écrite avant 863 ; mais nous avons écarté cette autre opinion des mêmes savants et du R. P. Poncelet que le document du pseudo-Lanfroi était un texte utilisable, écrit au VIIIe siècle : il ne saurait être antérieur à l'époque tardive où l'on a confondu Pépin II avec Pépin le Bref, c'est-à-dire au XIe siècle. Le seul texte hagiographique à peu près contemporain de la translation est la *Vita prima*, composée quelque temps après les événements, comme le prouvent la qualité de *sacerdos* donnée à Joseph, qui n'était encore que sous-diacre le 1er février 863, le titre de *martyr* attribué à saint Austremoine, et la mention que de nombreux miracles s'étaient accomplis à Mozac depuis la translation.

Il faut aussi, après notre étude, rayer des listes de notaires de la chancellerie royale sous Pépin le Bref et sous Pépin Ier d'Aquitaine le sous-diacre Joseph ; en condensant tout ce que nous savons de ce personnage, nous avons été amenés à placer la composition de l'*Historia translationis sanctorum Regnoberti et Zenonis* entre 867 et 869, et à rendre à ce texte une valeur qui pouvait lui être contestée, comme nous avons rendu au texte des *Miracula et translatio sancti Martini Vertavensis* tout son prix.

Il faut encore corriger la liste des abbés de Mozac, qui indique deux abbés Lanfroi, l'un au VIIIe, l'autre au XIe siè-

cle : ce dernier seul doit être maintenu dans le catalogue abbatial[1].

Les listes épiscopales de Clermont doivent être remaniées : celle qui indique un évêque Étienne au VIIIe siècle et fait commencer l'épiscopat d'Adebert en 761[2], comme celles qui instituent deux évêques du nom d'Adebert au VIIIe siècle et au Xe. L'évêque Haddebert du VIIIe siècle ne nous est connu que par deux inscriptions de 786 ; celui du Xe n'existe pas ; et l'évêque Adebert, du IXe, bien qu'intrus, doit être inséré dans le catalogue épiscopal.

Le rôle de ce dernier projette un peu de lumière dans cette période obscure du IXe siècle où l'Auvergne fut troublée, comme toutes les autres parties de l'Empire carolingien, par les rébellions des sujets contre les souverains légitimes et par les invasions normandes. Quelle que soit la part nécessaire de l'hypothèse dans notre essai de restauration historique d'une époque pour laquelle les matériaux sont trop peu nombreux, nous pensons n'avoir pas fait un effort vain si, au cours de cette étude, nous avons pu indiquer des raisons valables aux agissements de ces personnages à demi énigmatiques que sont Pépin II, le comte Étienne et l'évêque Adebert. Par là, notre travail de critique se rattache à l'histoire générale.

L. LEVILLAIN.

1. *Gallia Christiania*, t. II, col. 352. — Abbé Cohadon, *op. cit.*, p. 25. — Gomot, *op. cit.*, p. 241 : ce dernier auteur place Lanfroi Ier à une date inconnue et Lanfroy II sous Pépin le Bref, ce qui est tout à fait déraisonnable.

2. Duchesne, *op. cit.*, p. 38-39.

APPENDICE

Diplôme de Pépin II, roi d'Aquitaine, pour l'abbaye de Mozac

ACTE RÉCRIT

863, 1er février, Clermont-Ferrand

Pépin II, roi d'Aquitaine, à la requête de Lanfroi, abbé de Mozac, confirme à l'abbaye de Mozac, fondée et dotée par le sénateur romain Calminius et par sa femme Numadia, avec le consentement des rois Thierry III et Clovis III, dont les actes et diplômes lui ont été présentés, les biens qu'il énumère; à l'occasion de la translation des reliques de saint Austremoine qu'il a lui-même faite, il donne au monastère deux domaines situés dans les pagi *de Brioude et de Rians.*

A. Original perdu, « parchemin long de 1 pied 6 pouces 6 lignes, large de 6 pouces », sans vestige de sceau, d'une écriture qui paraissait être de trois mains différentes, avec des taches de poix ou de cire fondue qui s'étendaient sur les trois premières lignes.

B. Copie en partie figurée du XVIIIe siècle, Bibliothèque nationale, Collection Moreau, t. 284, fol. 160, d'après *A*. — *C*. Copie du XVIIe siècle, de la main du président Savaron, lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne, Bibliothèque nationale, Collection Dupuy, vol. 822, fol. 82, « ex archivis monasterii Mauziacensis. » — *D*. Copie en partie figurée du XVIIe ou du XVIIIe siècle, dans le *Monasticon benedictinum*, Bibliothèque nationale, ms. lat. 12684, fol. 99, d'après *A* ou *C*. — *E*. Copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle, Bibliothèque nationale, Collection Baluze, t. 263, fol. 126 « ex archiviis monasterii Mausiacensis. »

a. Du Bouchet, *La véritable origine de la seconde et troisième lignée de la maison royale de France* (1646), p. 241-3. — *b*. *Gallia Christiana*, t. II, *instrumenta*. n° 43, col. 108-9. — *c*. Lecointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, t. VIII, p. 229. — *d*. Abbé Cohadon, *Recherches historiques sur Mauzac*, dans J.-B. Bouillet, *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. III (1842), p. 37, n° 1, d'après une copie faite par Michy, notaire royal à Riom, le 11 mai 1683 sur l'original. — *e*. H. Gomot, *Monuments historiques de l'Auvergne. Abbaye royale de Mozat* (*ordre de saint Benoît*), publication de la Société *du Musée de Riom*, p. 244, d'après d ou la source de d.

INDIQ.: Abbé de Foy, *Notice des diplômes*, a. 833, p. 414. — Bréquigny, *Table chronologique des diplômes*, t. II, a. 833. — Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 420, parmi les *acta spuria*.

In[a] nomine *sancte* et individue Trinita*tis* *Pi*pin*us* opitulante divine majestatis gr*ati*a Aq*u*itanor*um*[b] rex. *Si* uni*v*ersor*um*[c] fideli*um* domni[d] Dei oportunis[e] petitionib*us* benignu*m* acco*m*modamus assensu*m*, regie majestatis op*e*ra frequentam*us*. Ac p*er* hoc fideles *sancte* matris ecc*le*sie[g], Mauziacensis[1] n*ost*ri monasterii quod antiq*uitus* novim*us* constructu*m* a nobilissimo senatore Romanor*um* nomine Calminio[2] que*m*[h] p*ra*vitas malor*um* hominu*m* de p*ri*stino honore jamjamq*ue* magna[i] ex parte a suo dejecerat[j] et eccl*e*sias[k] ac villas amplissimaq*ue* dona que in[l] eode*m* loco[m] sup*ra*dict*us* vir ac e *us* uxor nomine Numadia[n] dereliquerant, cu*m* auctoritate[o] gl*ori*osissimi regis Theuderici[p 3] que sub sigillo ej*us* signata invenim*us*, cuncta[q], ut sup*ra* diximus, a malignis xpianis direpta invenim*us*[r]. Igitur

a) Nous suivons pour l'établissement du texte B qui reproduit l'orthographe et les abréviations de l'original, de préférence à CD et E qui ont résolu les abréviations et partout écrit æ *ou* œ *pour la diphtongue* ae *que l'original traduisait par* e *ou* ę. *Nous mettrons en italiques les lettres ou groupes de lettres qui dans l'original étaient abrégés, puisque les abréviations constituent ici un élément de critique. Enfin nous prévenons le lecteur que la conjonction* et *est partout dans B représentée par une ligature assez semblable à celle des anciennes impressions* &. — *b)* Francorum *d.* — *c) Les mots* si universorum *sont une interprétation plutôt qu'une lecture. Je crois lire un sigma lunaire attaché en haut du premier jambage d'un* u *qui est suivi de* ni *et d'une abréviation. La lecture* si quando *que donnent C et les éditions est inacceptable. d donne* si enim fidelibus. — *d)* domus *CD*; domini *E d.* — *e)* opportunis. *C d.* — *f)* accomodamus *E*, — *g)* eclesiae *E.* — *h)* quod *d.* — *i)* magna *omis d.* — *j)* decusserat *d.* — *k)* eclesias *E.* — *l)* de *E.* — *m)* loco *omis CD.* — *n)* Namadia *CDEd Il y avait* Numadia *dans D et l'*u *a été surchargé et changé en* a. — *o)* authoritate *E.* — *p)* Theodorici *CE d.* — *q) Le* t *de* cuncta *est surmonté de l'abréviation d'*us *dans B.* — *r)* inveniamus *E. Le passage* cuncta... invenimus *omis dans C et D à cause de la répétition du mot* invenimus.

1. Mozac, cant. et arr. de Riom, Puy-de-Dôme.

2. Saint Carmery, duc en Aquitaine et fondateur de Saint-Chaffre, d'après les renseignements fabuleux de la *Vita s. Calminii* (*Acta sanctorum Boll.*, aug. t. III, p. 759-761).

3. Thierry III (673-690).

abbas Lanfrid*us*[1] sup*ra*dicti cenobii[a] a nobis obnoxi*us*[b] expetiit ut n*ost*ro archisterio adirem*us* pro*c*lamationesq*ue* fr*atr*um ibide*m* com*m*orantiu*m*[c] audiendo recip*er*em*us*. Idcirco fieri voluim*us* om*n*iu*m* in notitia fideliu*m* n*ost*ror*um*[d] magnitudinis scilicet p*re*sentiu*m*[e] sive futuroru*m*, q*ua*lit*er* Lanfrid*us* abbas ac ej*us* congregatio, adientes presentia*m* dignitatis n*ost*re, obtuler*unt* statuta gl*ori*osi patris Calminii sup*ra*dicti ac regis sup*ra*memorati, q*ua*lit*er* sua magnificentia p*er* auctoritatem[g] suor*um* p*re*ceptor*um* honoraverint[h] eu*m*de*m* locu*m* q*u*ib*us*da*m* reb*us* denominatis, petentes denuo auctoritate*m* n*ost*ri precepti, veluti ab antecessorib*us* Theuderico[j] scilicet ac ej*us* filio Clodoveo[2], vel[k] que Calminio uxoriq*ue* Numadię[l] ac abb*ati* Euterio[m] totiq*ue* congregationi s*anc*ti Petri ap*ost*oli parit*er*q*ue* s*anc*ti Cap*ra*sii m*art*yris[n], p*ro* remedio animaru*m* suaru*m* concessa erant, et nos iteru*m* concedam*us* eor*um* sequendo exe*m*pla. Deniq*ue* petitionib*us* Lanfridi abb*at*is concteq*ue*[o] congregationis[p] n*ost*ri monasterii denegare noluim*us*[q]; insup*er* et ipsis quor*um* avi atq*ue*[r] patres injuste abstuler*unt*, vetando vetuim*us* ut relinquere*nt*, et Deo[s] servientib*us* ej*us*de*m* loci[t] trad*er*ent. Et hoc n*ost*re magnificencię[u] scriptu*m* fieri jussim*us* : id e*st* eccl*es*ia*m*[v] *sanc*ti Cap*ra*sii q*ue* vocat*ur* Podongas[x] cu*m* villis in circuitu sibi adherentib*us* cu*m* servis et ancillis ac mancipiis cunctisq*ue* ad se pertinentib*us* et[y] e*st* in pago Lemovicensi. Itemq*ue*[z] alia*m* ęccl*es*ia*m*[a] sita*m* in vicaria Brivatensi[b], vocabulo Vet*us* Brivate[3] et ips*um* cu*m* cunctis ad se pertinentib*us* mansis, cultis et

a) monasterii *E d*. — *b*) enixius *CD*. — *c*) commorentium *E*. — *d*) nostrorum *omis par E. Il faudrait corriger* nostræ. — *e*) scilicet et præsentium *E*. — *f*) adeuntes *C D E d*. — *g*) authoritatem *E*, aucthoritatem *d* — *h*) honoraverunt *d*. — *i*) authoritatem *E*. *j*) Theudorico *E d*. — *k*) *d donne* ut *au lieu de* vel. — *l*) Numadiæ *corr. en* Namadiæ *C*, *cf. plus haut* p.332, *note n*. — *m*) Eutherio *d*. — *n*) martiris *E*. — *o*) cunctæque *CDE*. — *p*) congregationi *E*. — *q*) nolumus *d*. — *r*) et *CD*. — *s*) ideo *CDE*. — *t*) loci *omis par B*. — *u*) magnificentiæ *d*; magnificentiæ nostræ *D*. — *v*) ecclesia *C*, eclesiam *E*. — *x*) Podangas *CDEd*. — *y*) id *CDE*. — *z*) itemque *E* — *a*) eclesiam *E*; ecclesiam *d*. — *b*) Brivatense *E*.

1. Voir ci-dessus, p. 303.
2. Clovis III (690-694).
3. *Vieille-Brioude, cant. et* arr. de Brioude, Haute-Loire.

incultis sibi adjacentib*us* ter*r*is vel aquis. Nam et[a] eccle*s*iam[b] *sancti* Victoris[1], vocabulo Heremi[c], et e*st* in valle[d] Dorensi[2], cu*m* servis et mancipiis et univ*e*rsis[e] ad se pe*r*tinentib*us*. Et e*st* ęcclesia[f] *sancti* Porciani[g], cognomine Born[h3], cu*m* silvis[i] et mansis et sibi pe*r*tinentib*us* villis ac te*r*ris. Eccle*s*iam[k] namq*ue* *sancti* Andreę[l] apostoli de Paignia*n*s[m4] quę sita e*st*[n] in vicaria Turiacensi[5], cu*m* mansis et servis et cunctis sibi adherentib*us*[o] te*r*ris. Ite*m* ęcclesiam[p] *sancti* Desiderii cu*m* villa Laurigas[6], silvas[q] atq*ue* p*r*ata mansosq*ue* q*ui* in circuitu ej*us* habent*ur* ex ipsa hereditate[r] servos ac[s] mancipia aq*u*aru*m*ve discurrentia, et villa Nintrangas quę sita e*st* in vicaria Viganensi[t], cu*m* mansis et vineis et molendinis et universis ad se pe*r*tinentib*us* te*r*ris. In vicaria Cantellensi[7], ęccle*s*iam[u] vocabulo Navas[v8] cu*m* mansis et cunctis sibi adjacentib*us* te*r*ris. Eccle*s*iam[x] na*m*q*ue* *sancti* Boniti, cognomine Carbonerias[9] cu*m* villis et servis ancillisq*ue* et mancipiis, silvis[y], p*r*atis ac[z] universis terris cultis et incultis q*uę* ad ipsa*m* ęccle*s*iam[a] scim*us* pe*r*tinere in Montana sitas[b]. Item ęccle*s*iam

a) et, *abrégé par un signe anormal*, *D*. — *b*) eclesiam *E*. — *c*) Eremi *CDE*. — *d*) villa *E*. — *e*) cunctis *E*. — *f*) ecclesia *D d*; eclesia *E*. — *g*) Portiani *E d*; Jobiani, *C*; *dans D le copiste après avoir écrit* Tobiani *a barré le* T *et écrit au-dessus un* J (Jobiani). — *h*) Boru *C*; Bory *d*. — *i*) sylvis *DE d*. — *k*) eclesiam *E*. — *l*) Andreae *D*; Petri *E*. — *m*) Paignans *C D*; Paiguano *E*; Pagnans, *d*. — *n*) est sita *E*. — *o*) adjacentibus *E*. — *p*) ecclesia, *C*; eclesiam *E*; ecclesiam *d*. — *q*) sylvas *E d*. — *r*) hæreditate *D*. — *s*) atque *E*. — *t*) Viganensi *corr. en* Niganensi *D*; Rigomensi *E*. — *u*) ecclesia *C*; eclesiam *E*; ecclesiam *d*. — *v*) Vavas *B*. — *x*) eclesiam *E*. — *y*) sylvis *E d*. — *z*) et *E*. — *a*) eclesiam *E*; ecclesiam *d*. — *b*) sita *CD*. — *c*) eclesiam *E*; ecclesiam *d*.

1. Probablement Saint-Victor, cant. de Saint-Remy-sur-Durolle, arr. Thiers, Puy-de-Dôme.

2. Val de Dore. Dore, riv., affl. de droite de l'Allier.

3. Born, probablement Bord, com. de Charbonnières-les-Vieilles. V. plus bas n. 9; à moins que ce ne soit Borne, cant. Saint-Paulien, arr. Le Puy, Haute-Loire.

4. Pagnant, com. Saint-André-le-Coq, cant. Randan, arr. Issoire, Puy-de-Dôme.

5. Thuret, cant. Aigueperse, arr. Riom, Puy-de-Dôme.

6. Loriges, cant. Saint-Pourçain, arr. Gannat, Allier.

7. Chantelle, ch.-l. de cant., arr. Gannat, Allier.

8. *Naves, com. Orbeil*, cant. et arr. Issoire, Puy-de-Dôme.

9. *Charbonnières-les-Vieilles*, cant. Manzat, arr. Riom, Puy-de-Dôme.

de Modon[a1] cum XXV[b] mansis ad se pertinentibus. Villam namque Bellenatensem[c2] cum mansis et vineis, servis et ancillis et universis sibi pertinentibus. Item villam de Plumberias[d] cum mansis et cuncta ad se pertinentia. In vicaria quoque Rigomensi[3], ecclesiam[e] quę sita est prope monasterium quę in honore[f] sancti[g] Martini est consecrata vocabulo Sadoc[h4], cum vineis, mansis[i], pratis, molendinis, servis, ancillis[j], cunctisque adjacentibus terris in circuitu, totam[k] et[l] ab integro domino Deo[m] delib[er]amus[n], cum villa Progolina[o5] quę sita est in vicaria Randanensi[6], cum suis omnibus appendiciis[p]. Et unam capellam in honore sancti Hylarii[q] in Molino[7] villa[r] sitam, pertinentem ad Progolinam[s] villam; et[t] in Cassaniolas[u8], mansos et vineas ibidem ad Progolinam[v] villam aspicientes, quicquid[x] in Arvernico vel Biturico ac Lemovicino necnon Burgundia visum est fuisse de ipsa hereditate[y] deliberamus. Et ex[z] nostra auctoritate vel hereditate[a] beato[b] Austremonio primo presuli Arvernorum, cujus sacra ossa ab Vulvico[c9] ad ipsum nostrum[d] cenobium transtulimus, pro beneficio quasdam

a) Mudon *E.* — *b*) 26 *E.* — *c*) Belenatensem *C.* — *d*) Plomberias *DE.* — *e*) eclesiam *E.* — *f*) honorem *E.* — *g*) S. *D;* — *h*) Sadox *E.* — *i*) mansis, *omis par CDE.* — *j*) et ancillis *Dd.* — *k*) totum *E d.* — *l*) et *omis par E.* — *m*) Deo *omis par E.* — *n*) delibamus *B. Restitué d'après CDE d.* — *o*) Pragolina *E.* — *p*) appenditiis *CD* ; omnibus appenditiis *d.* — *q*) *Dans B l'y de* Hylarii *est surchargé, peut-être corrigé en* i; Hilarii, *d.* — *r*) villam *BC.* — *s*) Pragolinam *E.* — *t*) et *omis par D.* — *u*) Cassainolas *B; mais le point de l'i paraît bien être mal placé.* — *v*) Pragolinam *E.* — *x*) quidquid *E d.* — *y*) hæreditate *D.* — *z*) a *CD.* — *a*) hereditate vel auctoritate *C;* haereditate vel authoritate *E*; authoritate vel *omis par D d.* — *b*) B. *DE.* — *c*) Wluico *D.* — *d*) ipsum nostrum *omis par D.*

1. Mondon, com. Espaly-Saint-Marcel, cant. et arr. Le Puy, Haute-Loire ; ou Mondon, com. Mailhac, cant. Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. Bellac, Haute-Vienne.

2. Corriger *Bellenacensis*, Bellenaves, cant. Ebreuil, arr. Gannat, Allier.

3. Riom, ch.-l. d'arr. Puy-de-Dôme ; ou Rians, cant. Les Aix d'Angillon, arr. Bourges, Cher. Cf. plus haut, p. 327, n. 3.

4. Saux, com. Premilhat, cant. et arr. de Montluçon, Allier.

5. Pragoulin, com. Saint-Sylvestre, cant. Randan, arr. Riom, Puy-de-Dôme.

6. Randan, ch.-l. de cant., arr. Riom, Puy-de-Dôme.

7. Probablement le Moulin-Fondiou, com. Beaumont, cant. Randan, arr. Riom, Puy-de-Dôme.

8. Les Chassaignoles, com. Saint-Just-de-Baffie, cant. Viverols, arr. Ambert, Puy-de-Dôme.

9. Volvic, cant. et arr. de Riom, Puy-de-Dôme.

villas in comitatu Arvernico sitas, una*m* in Brivatensi quę vocat*ur* Flagiac*us*[a1], ali*am* in Rigomensi[2] vocabulo P*ri*miliac*us*[b3], cu*m* mancipiis utri*us*qu*e* sex*us*, vineis, p*ra*tis, silvis[c], aquis aquaru*m*ve decursib*us*, v*el* q*ui*cq*ui*d[d] ad jam dicta[e] aspicere v*el* p*er*tinere[f] videtur, totu*m* et ab integro de jure sup*ra*dictoru*m* ac de[g] no*st*ro in jus ac[h] do*mi*natione[i] *sanc*ti Austremonii, p*r*imi p*re*sulis Arvernoru*m* et *sanc*ti Petri apo*st*oli et *sanc*ti Cap*ra*sii m*art*yris[j] jure p*ro*prietario cenobitis ibide*m* Deo et sup*ra*dictis servientib*us*[k] sollem*p*ni donnatione[m] transferim*us*, eo scilicet tenore ut[n], ab hodierna[o] die, heredib*us*[p] ac xpicolis[q] in eode*m* no*st*ro monasterio co*m*morantib*us* jure p*er*petuo si*n*t t*ra*dita.

Hec[r] ergo auctoritas[s] ut semper maneat inconvulsa, manogra*m*ma[t] no*st*ru*m* inserere curavimus ac de anuli[u] no*st*ri i*m*pressio*ne* insigniri subt*er* jussimus.

Signu*m* Pippini[v] (*monogramme*)[x] **præcellentissimi regis.**

a) Flaginiacus *E.* — *b*) Primilianus *CD.* — *c*) sylvis *E d.* — *d* quidquid *E.* — *e*) ad jura dicta *CD*; ad dicta *E.* — *f*) retinere *E.* — *g*)de *omis par d.* — *h*) et *C.* — *i*) dominationem *CDE d.* — *j*) martiris *E.* — *k*) servientibus *omis par C.* — *l*) solemni *DE d.* — *m*) donatione *CDE d.* — *n*) et *DE.* — *o*) hodierno *E.* — *p*) hæredibus *DE.* — *q*) christicolis *CDE.* — *r*) Hæc *DE d. A partir de ce mot qui est mis à la ligne dans BC et D, les caractères dans B sont beaucoup plus gros, bien qu'il soit difficile de les considérer comme des caractères allongés et qu'il soit impossible d'y reconnaître de l'écriture du IX*[e] *siècle. L'imitation est évidemment très grossière. Cependant l'original devait présenter quelque chose d'analogue car Savaron (C) n'a pas résolu les abréviations* nri ipssioe *et a reproduit ici la graphie de A comme le montre la comparaison de B et de C.* — *s*) authoritas *E.* — *t*) monogramma *CDE.* — *u*) annuli *E d.* — *v*) S. Pipini *E. A partir de ces mots, C* et *D présentent un essai grossier de figuration de l'écriture.* — *x*) *monogramme omis dans E. Le tracé du monogramme dans les trois autres copies est bien celui des actes de Pépin II.*

1. Flaghac, com. Saint-Georges d'Aurac cant. Paulhaguet, arr. Brioude ; ou Flagheac, com. Saint-Ferréol-de-Cohade, cant. et arr. de Brioude, Haute-Loire.

2. Ici le doute n'est pas possible il s'agit de Rians; voir p. 335, n. 3.

3. Premilhat, cant. et arr. de Montluçon, Allier.

Joseph[a] subdiaconus ad vicem[b] Adeberti[2] episcopi recognovi et ss.[c].

Data kl[d] febrioarii[e] indictione XI[f], anno XXIIII[g] regnante Pippino[h] inclito[i] rege[j]. Actum Arvernis[k3] civitate publica[l] in Dei nomine feliciter. Amen[m].

(*Notes:*) Deo gratias. Misereatur scriptore Deus. AMHN[n].

a) Joseph diaconus *D*; H. Subdiaconus *d*. *Le nom de Joseph affecte une forme graphique analogue à celle que l'on trouve dans d'autres documents du même roi.* — *b*) jussus *au lieu de* ad vicem *C*. — *c*) et ss. *omis par E d*. — *d*) Dato kal. *E*. — *e*) febroarii *CD;* februarii *E d*. — *f*) ind. II *E*. *Cette leçon résulte d'une correction de l'auteur de E ou de l'auteur de son modèle ;* undecima *d*. — *g*) XVIIII *E* ; *cf. note f*. — *h*) Pepino *E*. — *i*) inclyto *d*. — *j*) *E donne à la place de* inclito rege *des signes inintelligibles qui semblent être une déformation de ce qu'on voit dans C*. — *k*) Armoniæ *E*. — *l*) publico *CD;* publice *d*. — *m*) Amor *D*. — *n*) *CDE et d ne donnent pas les notes tironiennes et le mot* amen *en caractères grecs; D donne une seconde fois la date pour l'améliorer :* Data kl. febroarii indictione XI anno XXIIII regnante Pipino inclyto rege. Actum Arvernis civitate publice. In Dei nomine feliciter, amen.

1. Sur Joseph, voir ci-dessus, p. 294-303.
2. Sur Adebert, voir ci-dessus p. 303-309.
3. Clermont-Ferrand, ch.-l. de dép., Puy-de-Dôme.

SUR LES HILDUINS

NOTE RECTIFICATIVE

§ Ier. — Ce n'est pas sans avoir beaucoup hésité que je m'étais décidé à donner au *Moyen Age* un mémoire, préparé depuis longtemps, sur quelques personnages du IXe siècle, ayant porté le nom de Hilduin[1]. Il eut mieux valu persister encore quelque temps dans cette attitude. Elle m'eut évité de commettre une erreur que j'ai découverte aussitôt que mon article a été imprimé et que je tiens à signaler à nos lecteurs. J'ai identifié l'archichancelier de Lothaire Ier, un instant archevêque de Cologne, avec le célèbre Hilduin Ier, abbé de Saint-Denis, et je persiste dans cette opinion qu'il n'y a aucune raison d'abandonner. Mais quand, tentant de deviner ce qu'était devenu ce personnage après 855, j'ai voulu voir en lui l'archichapelain de Charles-le-Chauve, je me suis trompé. Un texte publié il y a quelques années, par M. Giry[2] et qui n'aurait pas dû m'échapper, prouve que l'archichapelain du roi de France occidentale était Hilduin II, parent, sans doute neveu, d'Hilduin Ier. Nous voyons, en effet, Charles-le-Chauve confirmer par diplôme un échange passé entre Einard, abbé des Fossés, et « *venerabilis Hilduinus sacri palatii nostri archicapellanus et monasterii sancti ac beatissimi confessoris Christi Germani* [*abbas*][3]. »

1. *Le Moyen Age*, 2e série, t. VII, 1903, p. 249-282.
2. *Dates de deux diplômes de Charles-le-Chauve pour l'abbaye des Fossés* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVI, 1895, p. 509-517.
3. *Ibid.*, *p. 516.*

L'archichapelain et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés sont donc un seul et même personnage. Il est bien vrai que deux Hilduins ont gouverné Saint-Germain. On pourrait admettre que Hilduin Ier, revenu de Lorraine, a recouvré son ancienne abbaye. Mais cette hypothèse est fort invraisemblable. Nous avons vu que, à la fin de 857, *Hilduinus secundus* régissait le monastère[1]. Je vais montrer que l'acte d'échange d'Einard et de l'archichapelain-abbé de Saint-Germain est de la même époque.

Le diplôme royal confirmatif nous est connu par une copie de cartulaire du xve siècle et une analyse du xviie siècle. Dans la première, la date est ainsi conçue: *data XV. Kl. janua., indictione IIII., anno XVI. regnante gloriosissimo rege atque piissimo.* Dans l'analyse, on lit : *data XV. Kl. janua., indictione IIII, anno IV. regnante Karolo gloriosissimo rege atque piissimo.* M. Giry a très ingénieusement proposé de voir dans les deux derniers mots, qui sont inadmissibles, une mauvaise lecture de *actum Parisiaco* [*palatio*]. Il s'est bien rendu compte que la date du règne dans l'analyse était à rejeter (c'est une étourderie provoquée par le chiffre 4 de l'indiction). Mais il n'a pas cru devoir accepter non plus le chiffre 16 du cartulaire et s'est borné à placer vaguement l'acte au 18 décembre d'une année comprise entre 858 et 863 ; le *terminus ad quem* représentant la dernière année de l'abbatiat d'Einard, abbé des Fossés, et le *terminus a quo* s'appuyant sur la date de mort d'Evrouin, abbé de Saint-Germain et prédécesseur d'Hilduin. Mais nous avons montré que ce personnage n'était pas mort le 18 avril 858, mais le 18 avril d'une année quelconque de 851 à 857, probablement 854-856[2]. Il n'y a donc aucune raison de ne pas accepter le chiffre 16 du règne qui concorde avec l'indiction 4 (partant de septembre). Le diplôme est bien du 18 décembre 855. Il a été probablement délivré à Paris.

1. *Moyen Age*, 1903, p. 257.
2. *Ibid.*, p. 256, note 1 et 275.

SUR

§ Ier. —
m'étais d
depuis l
ayant p
encore
comm
articl
J'ai i
vêq
Den
rai
de
ch
p
d

posée par M. Giry.
de l'itinéraire. En
ntion (Marne)[1], le
et 25 août, nous le
te un peu au Nord
est dans la forêt de
suivant, sans doute le
était sacré roi d'Aqui-
que Charles-le-Chauve
tout jeune enfant, et
avons ensuite le roi, au
il conclut un traité de
ontrerai dans un article
s et Erispoë se rencontrè-
Seine. Nous n'avons donc
Aquitaine, vers novembre,
regagné ses résidences
et de l'Oise. Il est plus

, t. VIII, p. 540.
fabriqué à Notre-Dame-de-la-
on a emprunté le protocole et
Privat, t. II. *Preuves*, p. 302.

de l'abbaye de Saint-Calais dans
lôme royal est dans les *Hist. de*

-sur-Loire, dans *Hist. de Fr.*,
Saint-Benoit-sur-Loire, par Prou
spect. Il a été refait d'après un
du Quesne (*apud illum Casnum*),
-Sulpice de Bourges qui a les
du règne, mais dont le jour et le
VIII, 542-544. Le Chesne ou le
dans la forêt de Cuise, dite aujour-
niani, année 877, p. 137.

de l'église de Nantes et de l'al-
dans les *Annales de Bretagne*.

admissible qu'il a passé les mois de décembre et de janvier à Paris, et, sans doute aussi, à Saint-Denis.

Une autre objection ne nous arrêtera pas non plus. La formule « *Actum Parisiaco palatio* » serait peu admissible parce que 1° « dans les dates des diplômes royaux de cette époque, le « lieu est toujours exprimé par un substantif à l'ablatif, au « locatif ou à l'accusatif précédé de la préposition *apud* et « jamais par un adjectif ethnique s'accordant avec le mot « *palatio* ; 2° Paris semble avoir été alors déchu de son ancien « rang de résidence royale (*palatium*), et dans les rares « documents carolingiens datés de Paris (je n'en connais « qu'un seul de Charles-le-Chauve) cette date est exprimée « par les mots *Parisius civitate*[1] ». Ces observations, justes d'ailleurs, ne doivent pas être exclusives, car un acte authentique pour Saint-Sulpice de Bourges du 24 février 855 porte pour date de lieu précisément la formule condamnée : « *Actum Parisiis palatio regio*[2]. »

Nous devons donc admettre que le diplôme de Charles confirmant un accord entre Einard, abbé des Fossés, et Hilduin, archichapelain et abbé de Saint-Germain-des-Prés, a été dressé à Paris, le 18 décembre 855. Or, comme nous avons vu que, deux ans plus tard[3], l'abbé de Saint-Germain était Hilduin II, il semble impossible de ne pas reconnaître le même personnage dans l'acte de décembre 855.

C'est donc à tort que j'ai voulu : 1° distinguer l'abbé de Saint-Germain de l'archichapelain (p. 278 et 280, note 2), et placer l'entrée en fonction de celui-ci entre janvier 856 et février 857 (p. 256 et 276)[4], alors qu'elle est antérieure au

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVI, 1895, p. 513.

2. *Historiens de France*, VIII, 538, n° cxxx.

3. Ou même dès 856, car c'est de Saint-Germain qu'Hilduin dépêcha les deux moines chargés de rapporter d'Espagne les corps des saints Georges, Aurèle et Nathalie (Mabillon, *Acta Sanct.*, saec. IV, t. II, p. 46, antérieurement, semble-t-il, à la prise de Paris par les Normands, qui eut lieu le 28 décembre 856 (*Annales Bertiniani*, p. 47).

4. A la *p. 256-257, il est dit* : « la lettre d'Hincmar où V

18 décembre 855 ; 2° identifier l'archichapelain de Charles-le-Chauve avec Hilduin Ier.

Les rectifications qui précèdent entraînent diverses conséquences. La lettre 110, par laquelle Loup de Ferrières répond à l' « ecclesiasticorum magister », c'est-à-dire à l'archichapelain, qui lui demandait si son monastère pourrait être un asile sûr contre les Normands, prend un autre sens. Puisque cet archichapelain est l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, le trésor qu'il s'agit de mettre à l'abri est plutôt le corps de saint Germain que celui de saint Martin de Tours, comme M. Levillain[1] et moi-même l'avions admis. La date de la lettre de Loup serait sensiblement modifiée s'il est question des Normands de la Seine et non de ceux de la Loire. L'étude de cette question et d'autres connexes feront la matière, espérons-nous, d'un prochain article.

Ferdinand Lot.

du siège de Térouane est de décembre 855 ou de janvier 856. Or Hilduin y porte simplement le titre d'abbé. » J'en concluais, avec quelque réserve d'ailleurs, que la nomination de celui-ci à l'archichapellanat était postérieure à janvier 856. C'était un raisonnement sans base. L'analyse de la lettre d'Hincmar par Flodoard porte simplement « *Item Hilduno.* » (*Mon. Germ. Script.*, t. XIII, p. 535, ligne 35).

1. *Loc. cit.* Depuis, dans son article *Une nouvelle édition des Lettres de Loup de Ferrières* (*Bibl. Éc. des Chartes*, t. LXIV, p. 276). M. L. a proposé de reconnaître dans le correspondant de Loup, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et de rapporter la lettre 110 aux expéditions normandes dans la vallée de la Seine.

COMPTES RENDUS

L. E. Chevaldin. — **Les jargons de la Farce de Pathelin.** — Paris, Fontemoing, 1903; petit in-8°, xvi-515 p.

Le spécialiste qui reçoit et lit un ouvrage comme celui-ci éprouve d'abord de la surprise, puis de l'embarras. S'il doit absolument communiquer au lecteur ses impressions, il risque d'être injuste pour l'auteur ou de tromper son monde. Ce qui lui sera particulièrement malaisé, c'est de faire comprendre et surtout admettre la méthode qui a présidé à de longues et laborieuses recherches. Elle est celle d'un non-initié, c'est trop certain, pour lequel tous les problèmes ont un égal attrait; qui, s'attardant à tous les détours de sa longue route, cueille des fleurs ou s'écorche les doigts à tous les buissons. En lisant ce livre, on voit très bien comment il a été fait; on le voit même trop bien ; on regrette que l'auteur n'ait pas mieux dissimulé la lenteur amusée de ses procédés, sa curiosité butinante et les concours de toute valeur qu'il a demandés; cette étude sur les jargons de *Pathelin* est presque de l'autobiographie.

Mais faut-il se gendarmer contre un procédé, assez rare dans l'érudition, comme l'a fait par exemple M. Bourciez dans la *Revue critique*, et s'arrêter à une condamnation en due forme d'un manque de tenue scientifique, qui est manifestement volontaire? Faut-il, au contraire, prendre gaiement cette façon d'originalité et faire l'école buissonnière avec M. Chevaldin? Le lecteur décidera, pour son compte; pour le mien, je n'ai pas hésité, et j'ai préféré excursionner en honnête compagnie; toutefois, n'ayant nulle envie de brocher un récit de voyage sur le récit d'une enquête philologique, je me bornerai à un chapelet de remarques particulières; le livre en main, on pourra les contrôler.

Après un long exposé, où il se donne une peine bien inutile pour excuser quelques grossièretés et obscénités de l'auteur anonyme de

Pathelin, M. Ch. conclut que « il n'est pas grivois, mais gaulois »; il aurait pu, d'ailleurs, emprunter des exemples plus significatifs à l'ancien théâtre, notamment aux mystères du xve siècle, dont il se désintéresse trop (Gréban, Michel, *Vieil Testament*, etc.). Ce qu'il dit du mot *patelin* est intéressant; ses préférences vont à paterninus, qui aurait donné *patelin*, comme *orphelin* vient de orphaninus; forme et sens s'accommodent suffisamment.

A ce propos, M. Ch. aurait fait un utile parallèle entre les sens successifs de *patelin* et ceux de *latin* qui = 1. Langue des Romains. 2. Langue en général (et même langage inarticulé, cri, chant des oiseaux). 3. Langage de dissimulation, dissimulation, fourberie. (Voyez Charles d'Orléans, dans Godefroy, IV, 736, col. 1). Il aurait pu alléguer aussi la forme *patelin*, qui dans les *Assises de Jérusalem* (éd. Beugnot) est la variante de *patarin* et désigne des hérétiques vaudois bien connus; *langage patelinois*, chez Rabelais II, 9, pourrait, opposé qu'il est à *langage christian*, avoir gardé l'acception originelle.

P. 59, *enfanchon* n'est pas seulement normand, mais picard. — P. 61 et 170, *aquo* doit être écrit en un mot. — P. 66, il y avait d'autres rapprochements à faire, à reconnaître que le germe de la scène alléguée des *Femmes savantes* (II, 6), est chez Larrivey (*Le fidelle*), et que c'est dans le *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac que Molière, outre la scène célèbre des *Fourberies de Scapin*, a été chercher les parodies de Despautere. — P. 87, l'analogie de *gent* ne prouve rien ici, car le mot a une valeur collective. — P. 90, il eût été préférable d'emprunter à l'a. fr. des exemples du futur employé au lieu du subjonctif présent. Au xvie siècle, Odet de Turnèbe, dans ses *Contens* (*A. Th. Fr.*, VII, 132) dit encore : « J'ay grand peur que ces bravades n'y *serviront* de rien », et le tour n'est pas rare, au début du xviie siècle, après les verbes de cette signification. V. Haase, § 77. — P. 176, il eût été prudent de ne pas disserter sur l'étymologie d'*anar*, comme l'a fait M. Ch. — P. 179, il valait la peine de citer *raneiet* dans Eulalie (rénéget); le rapprochement fait p. 190, avec *-ar=er* n'est nullement décisif en ce cas-ci. — P. 183, n. 3, l'explication de *Ventre Saint-Gris* m'est suspecte. — P. 194-7, longs et inutiles développements à propos de *none*. Ce mot est évidemment l'a. fr. *none* (anglais (*after*)*noon*) et signifie la « neuvième heure »; puis le milieu du jour. Du concept « heure », on passa à celui du « repas » qu'on avait l'habitude de faire à cette heure-là, puis à

celui du « repos » qui suit le repas. C'est exactement ainsi que *prangire*, en wallon = 1. Midi. 2. Repas de midi. 3. Repos de midi. V. *prangière* dans Godefroy. —P. 198, *Que de l'argent il ne me sone* s'interprète très simplement : « qu'il ne me parle pas d'argent », sans qu'il faille donner à *que* un sens archaïque, ni à *sone* une valeur douteuse.

P. 206-219. Ces quatorze pages sont consacrées à l'élucidation d'un demi-vers (le second hémistiche du v. 944 ne fait pas difficulté). C'est beaucoup[1]. Pourtant, à envisager le résultat, ce n'est pas assez, car le sens du passage est loin d'être éclairé. La *varia lectio* n'encourage guère la leçon ingénieuse, proposée par M. Ch. (*Wast le Deu(s)*) ; il faudrait justifier le maintien de *s* devant une consonne ; or, on ne le trouve nulle part en ce texte patois, si ce n'est dans *stan* qui reste sujet à polémiques ; le lorrain est loin de nous offrir ce maintien dans sa généralité, et si M. Chevaldin, au lieu de consulter tant de braves gens d'une compétence discutable, avait pris en main les travaux de Horning (§ 156 des *Grenzdialecte*, par exemple) de Thys et de Zeliqzon, ou tout simplement Meyer-Lübke (I, 470, très vague, il est vrai), il aurait vu qu'une grande portion de la Lorraine échappait à ce phénomène bien wallon. Et quant à l'adjectif (ou au pronom) démonstratif, tous les patois étudiés avec méthode par les dialectologues prénommés s'accordent dans un traitement, qui consiste à intercaler une voyelle entre *s* et *t* de *iste*, etc. Le Nord dit *sit'lel*, *sit'le ; set'lel*, *set'le ;* le sud a *sitel* ou *sid* suivant les cas ; un seul des villages explorés (Le Puix) a *sté*, d'après M. Horning. Je doute donc que *stan* (p. 243-47), soit *st-an* avec une nasalisation, dont un correspondant de M. Ch. me paraît s'accommoder trop facilement. Le liégeois *s'tin la* (= c'temps là) n'avait pas à être allégué ici et ne prouve quoi que ce soit en l'espèce ; le normand *stan* non plus[2]. C'est donc un procès à reviser.

P. 230, *acater* ne peut être liégeois, comme le dit M. Ch. C'est du picard. A Liège, on dit *atch'té*. — P. 232-5. Je doute de l'inter-

1. C'est trop, car il y a de véritables hors-d'œuvre en cet endroit, tels que les exemples 2 et 3 allégués p. 214 et qui ne prouvent rien. De même, il faudrait renoncer à faire de *Richart le Biau* un texte « wallon de Liège ». Il n'est pas même belge.

2. Pour les formes actuelles de *Deu*, conf. *Zeitschr. f. rom. Philol.*, XIV, 388. Les exemples les plus modernes de *st* et *w*, conservés sont dans le *Psautier lorrain*, du XIVe siècle, où déjà se note pourtant *x* = *s* dans plusieurs combinaisons consonantiques.

prétation, donnée là, du vers 947, avec deux adjectifs consécutifs alors que *boter* (*bouter*) = « pousser » ferait peut-être mieux l'affaire. Pousse-savate (ou traîne-savate) n'aurait rien d'invraisemblable, ni de choquant. La rime *nate : savate* est déjà dans un exemple que cite Littré. Et quant à *bote* d'un vers précédent, je n'ai rien à proposer d'acceptable, mais ne suis pas convaincu qu'il ait le sens admis par M. Ch. L'indication de Ducange est bien vague, et si elle signifie quelque chose, *bot* y a une fonction verbale. C'est un de ces composés comme *boute-charge*, *boute-feu*, *boute-selle*, etc. *Bot* = crapaud est subtantif et d'usage courant dans la vieille langue; Godefroy affirme qu'il est devenu adjectif dans les Ardennes. Où a-t-il pris cela? Je l'ignore. — P. 261, *a ty* est plutôt une inversion : elle introduit un nouveau personnage imaginaire, auquel, dans son délire simulé, s'adresse Pathelin. Et on s'explique alors qu'il lui demande s'il vient de Picardie, tandis qu'il a traité le précédent de *c... de Lorraine* et que, sous le sobriquet de *Renouart au Tinel*, il interpelle un tiers personnage, non moins imaginaire. — P. 269, la restitution du v. 956 est ingénieuse ; elle l'est même à l'excès ; *mein(t)* n'est guère appuyé, et je pencherais pour la conservation de *nient*, qui est attesté par la grande majorité des leçons, si le mot ne figurait à la même place dans le vers précédent, d'où un très vieux prototype a pu le transporter dans celui-ci. Il ne reste donc de plausible que la variante du ms. Bigot, qui est malheureusement isolée. L'élision de *u* dans *tu*, en Picardie et Wallonie, n'est nullement rare ; elle est, au contraire, de règle en ces régions. Voyez Meyer-Lübke, II, § 78, et des expressions liégeoises comme *taisse* = *tais-te* pour *tu*, *sésse* = *sés-te* pour *tu*, etc. — P. 276, c'est bel et bien du picard que le dialecte d'Adenet, quoique M. Ch. s'exprime de façon dubitative à ce sujet. — P. 281, sq. *Venes*, *ales* eussent été préférables en picard à *venez*, *alez* ; *ça* n'est nullement une « contraction de *cela* » ; *vueil* se retrouve dans toutes les provinces ; *dea* interjectif n'a rien à faire avec *deable ;* l'étymologie Chabaneau de *puist* est un peu vieillotte ; le petit *excurs* sur « messe » était tout à fait superflu, puisque *meche* n'est pas dans les textes, — P. 302. *Otinel* n'a rien de commun avec le sobriquet de Renouard ; c'est un dérivé de *Otes-otun*. — P. 308. Je ne comprends pas par quelle déduction M. Ch. arrive à justifier *s* de *mousque* à la fin du xve siècle, en s'appuyant sur des témoignages empruntés à Wace ou à Marie de France. Il *sait, aussi bien que moi,* que l'amuïssement de la sifflante dans tout

l'Ouest et le Nord-Ouest était, bien avant 1465 un fait accompli, et nous avons vu que dans l'Est, le lorrain le connaissait partiellement de bonne heure. C'est ce que confirment les patois modernes, picards et normands. Il faut donc lire *mouque* à cette date, et renoncer, d'autre part, à un *chousque* très hypothétique au vers 889, où je lirais plutôt *chouque* = *couge*, dont Godefroy a deux exemples, qui ont échappé à M. Ch. *Couge* est pour *couche* (voyez *rige* dans *Poème Moral*, etc.), et la forme correspondante du normand est nécessairement *couque* (ou *couke*). Godefroy a aussi le dérivé *coquet*, qui signifie « tonneau » et « petit bateau de transport ». *Coche* avait encore cette dernière acception chez Béranger (v. Littré). Je serais porté à admettre que le sens premier est celui de « baquet, tonneau », d'où métaphoriquement est sorti celui de « petit bateau ».

Pour revenir au vers 889, il y a encore lieu de remarquer que *miel* y est certainement monosyllabique et que la comparaison avec *ancien* et *aviés* est peu démonstrative. Donc, à redresser. — P. 312, *parler à moi* est chez Molière et ses principaux contemporains; il n'a donc rien de surprenant dans Pathelin. — P. 319, *men* est bien wallon; on l'a encore dans les patois de Sambre et Meuse : *m'n éfant*, etc. M. Ch. maintient *ou* dans le vers 892 « sans conviction, par respect pour notre bon manuscrit » (p. 320). Ne faut-il pas lire *çou?* *Essou* épelé à haute voix, équivaut à l'écriture : *est çou?* Le wallon a gardé *çou* dans *çoula;* le picard n'a cessé de l'employer au moyen âge (Godefroy, s. v. *ço*). Reste à savoir si l'Ouest normand a connu cette forme après les XIIe-XIIIe siècles. — P. 354-6, *antan* ne peut plus avoir conservé, à cette date, son sens étymologique. Le passage m'a paru moins clair qu'à M. Ch. La restitution du vers 358, en revanche, est ingénieuse et vraisemblable : *grolet de porc*. Le contexte l'autorise, et de plus la véritable interprétation de *guerbonnée* la confirme (p. 365); ce mot signifie un morceau de porc grillé, et la forme véritable en est *guerbonnée* ou *charbonnée* (*carbonée* dans Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, V, 350) où le sens est clair; le wallon l'a conservé : *chèv'née*, que Grandgagnage n'a pas réussi à expliquer et qui a subi des transformations phonétiques analogues à celles de *chèp'ti* (charpentier), *coèb'hî* (cordebisarius), etc. — P. 367, je ponctuerais *A! la...* (vers 896), en adoptant le sens exclamatif; *a* = *ad* est difficilement soutenable en cet endroit. — P. 382 la traduction du vers 960 me laisse hésitant. Je ponctuerais le vers suivant Parisius?

Non sunt ova, en rattachant le premier mot à l'interrogation que renferme le vers 960. Le sens du passage serait alors : « Qu'y a-t-il de nouveau à Paris ? N'est-ce pas des œufs que réclame le marchand ? » La légère difficulté que soulève *quid* n'est pas d'importance en un pareil latin.

M. Ch. m'excusera de n'avoir pas soumis à un examen aussi minutieux les mots de grimoire. Il ne m'a pas toujours convaincu en cherchant à les débrouiller ; mais je n'ai aucune rectification à lui proposer à leur sujet[1].

M. WILMOTTE.

WILHEM OHR. **Die Kaiserkronung Karls des Grossen.** Eine kritische Studie. — Tübingen und Leipzig, J. C. B. Mohr, 1904 ; in-8°, XI-155 p.

M. Ohr vient d'enrichir la littérature déjà si nombreuse des travaux consacrés au couronnement de Charlemagne à Rome en 800, d'une dissertation d'autant plus intéressante qu'on en pourrait résumer les conclusions sous cette forme : il n'y a pas eu de couronnement de Charlemagne comme empereur. Si cette affirmation peut sembler au premier abord un peu paradoxale, elle le paraîtra moins à ceux qui prendront la peine de suivre les discussions fort bien menées de M. Ohr et son argumentation dont je ne peux ici qu'indiquer les points principaux.

Un couronnement est une cérémonie faite *ad pompam*, mais c'est aussi un acte d'investiture ayant en quelque sorte un caractère juridique, comme conférant définitivement au nouveau souverain les droits qu'il a acquis par voie de succession ou d'élection. Dans le cas de Charlemagne il ne saurait être question de succession[2]. Y a-t-il eu élection ? Des érudits illustres, et en particulier Th. von Sickel, l'ont

1. Je signale du même auteur, sur le même sujet, une publication antérieure, *La farce de Pathelin et ses imitations*, traduction de l'allemand avec additions 1889).

2. On a parlé de « translation » de l'empire de Byzance à Rome, à la suite de l'avènement de l'impératrice Irène « quia jam tunc cessabat a parte Græcorum nomen imperatoris et femineum imperium apud se habebant ». Mais ce passage des *Annales Laureshamenses* (ou de leur source perdue), repris par la *Chronique de Moissac*, et qui a eu une certaine fortune dans l'historiographie du *moyen âge, peut ne représenter* qu'un essai de justification, tenté après coup, *de l'acte du 25 décembre 800.*

soutenu. M. Ohr se prononce catégoriquement contre cette hypothèse[1]. Le seul texte qui parle expressément d'une élection est celui de la *Vita S. Willehadi* : « cum, deficientibus viris regalis prosapiæ, feminea directione res administraretur publica, *per electionem Romani populi*... ad Francorum translatum est dominium » (*SS.*, t. II, p. 381). Mais ce passage ne représente qu'une interprétation du texte correspondant des *Annales Laureshamenses*, et de celui-ci on ne peut rien tirer de précis ni pour ni contre l'hypothèse d'une élection. Or une cérémonie de ce genre n'est mentionnée ni par le *Liber Pontificalis*, ni par Einhard, ni par aucun des annalistes francs. Une élection régulière n'eût pû avoir lieu qu'à Constantinople. Admettant même que les Romains aient prétendu s'autoriser de leurs anciens droits, une tentative de ce genre ne pouvait être l'œuvre que d'un groupe très restreint de partisans de Léon III, puisque l'aristocratie et la majeure partie de l'*exercitus romanus*, avec le primicier Pascal et le sacellaire Campulus, étaient vis à vis du Pape en état de révolte ouverte. Si une assemblée électorale a eu lieu, il faut que les Francs y aient assisté, et, en ce cas, il est tout à fait invraisemblable qu'elle soit demeurée inconnue au principal intéressé, dont l'ignorance sur ce point est attestée par le témoignage de son biographe. — A défaut d'élection y a-t-il eu au moins une sorte de *consensus* universel, dont la cérémonie de Saint-Pierre n'aurait été que la manifestation? Pour M. Ohr cette « Volksströmungtheorie » constitue un anachronisme. On peut, pour le XIXe siècle, parler d'un mouvement d'opinion préparé par les publicistes, comme celui qui a abouti à la reconstitution de l'unité allemande. Au VIIIe siècle il ne saurait être question d'un mouvement de ce genre.

A qui faut-il faire remonter l'initiative du couronnement? M. A. Kleinclausz a, avec un grand talent, présenté d'ingénieuses considérations tendant à faire attribuer une part prépondérante à l'influence d'Alcuin et du petit groupe de lettrés qui entourait Charlemagne. M. Ohr se refuse à voir, dans les passages de la correspondance d'Alcuin invoqués à l'appui de cette thèse, autre chose que des banalités théologico-politiques, et à croire que ce moinillon prétentieux ait pû jouer un rôle aussi considérable. — Faut-il attribuer à Char-

1. Cette discussion avait déjà fait, de sa part, l'objet d'une communication au Congrès historique de Rome en 1903, et d'une notice que j'ai signalée dans le *Moyen âge, 1903, p. 407.*

lemagne lui-même cette initiative? Mais, quoiqu'en ait dit Döllinger, on ne peut voir dans l'histoire des relations de Charles avec Byzance une preuve qu'il ait, dès les dernières années du VIIIe siècle, entamé des négociations ayant pour objet de lui faire concéder le titre impérial. Les *Libri carolini*, rédigés sous son inspiration vers cette époque, sont nettement hostiles à l'institution impériale. Lui-même semble ne s'être jamais formé de l'Empire une idée très nette, et toute sa conduite est en désaccord avec l'hypothèse d'une politique suivie ayant pour objet l'acquisition de la dignité d'empereur. « Qu'est-ce qu'un empereur, qui, après quelques mois, abandonne pour n'y plus revenir, la ville qui devait être la capitale de l'empire romain, la ville qui, d'après l'opinion courante, recouvrait les anciens droits dont Byzance l'avait dépouillée? Un empereur qui, quelques années plus tard, fait un testament dans lequel, selon le pur droit privé des Francs, l'Empire est divisé entre ses fils, dans lequel ce soi-disant empereur des Romains néglige complètement de s'occuper de la ville de Rome et de la dignité impériale?[1] » Et Charles, si occupé de préparer son avènement à l'Empire, aurait été assez inconscient pour ignorer ce qui allait se passer dans la basilique de Saint-Pierre, ou assez hypocrite pour déclarer ensuite à ses confidents que, s'il avait pu prévoir les intentions du Pape, il n'aurait jamais mis les pieds dans l'église[2]?

C'est donc à Léon III que reviendrait toute la responsabilité de l'acte dont les conséquences devaient être si graves dans l'histoire de l'Europe occidentale. M. Ohr essaie de déterminer les motifs qui ont pu le faire agir. Il est douteux qu'il ait eu en vue les intérêts généraux de la Papauté, dont l'unique préoccupation politique à cette époque paraît avoir été l'augmentation de patrimoine, et qui n'avait rien à gagner à la constitution d'un Empire d'Occident, dont elle aurait plus directement dépendu que de celui du basileus. Prêter à Léon le dessein, en posant la couronne sur la tête de Charlemagne, de préparer la

1. W. Ohr, p. 107.

2. W. Ohr, p. 114, remarque que Charles peut avoir été choqué par la dissimulation du pape et par la pompe déployée. Nous savons par Einhard qu'il n'avait pour la représentation qu'un goût médiocre. Mais alors il n'est pas impossible qu'il ait su qu'on se préparait à lui donner un titre nouveau, qu'il ait été sur ce point d'accord avec le pape, et que son mécontentement n'ait eu d'autre cause que les formes de la cérémonie ou le manque d'opportunité de celle-ci. *L'attitude de Byzance à* son égard le préoccupait certainement, comme le *prouve l'essai de justification* des *Annales Laureshamenses* auquel nous avons *déjà fait allusion.*

main-mise de la Papauté sur le pouvoir temporel, c'est le supposer capable de conceptions historiques et politiques de plusieurs siècles en avance sur celles de son époque. On a dit[1] d'autre part qu'il était nécessaire que Charles possédât le titre d'empereur, afin d'exercer dans Rome une autorité suffisante pour faire punir les auteurs de la tentative d'assassinat commise sur la personne de Léon III. Mais cette théorie est complètement inutile : il suffisait que Charles (ou même à la rigueur son représentant Guinichis de Spolète) fût maître effectivement de la ville, comme le prouve d'ailleurs la « *purgatio* » du pape qui avait eu lieu deux jours avant le couronnement. Tout au plus peut-on croire que Léon avait l'idée, juste ou non, qu'en donnant à Charles le titre d'empereur, il fortifiait sa situation en Italie et à Rome, et augmentait par conséquent sa sécurité personnelle. L'hypothèse la plus simple et la plus vraisemblable serait donc que le souverain pontife avait préparé la cérémonie du 25 décembre pour faire au roi des Francs une « surprise » agréable, et lui témoigner ainsi ses sentiments de reconnaissance et d'affection.

C'est plus particulièrement au sujet des circonstances de fait dans lesquelles s'accomplit la cérémonie que M. Ohr présente des observations nouvelles, pour en tirer d'ailleurs des conclusions importantes au point vue du caractère de l'acte. La basilique de Saint-Pierre ne pouvant contenir qu'un nombre restreint de personnes, l'assistance, en dehors des guerriers francs, n'était certainement composée que de gens de l'entourage plus ou moins immédiat du pape, de sa « clicque », comme le dit M. Ohr, auxquels il avait pu facilement donner ses instructions en vue du petit coup de théâtre qu'il préparait. Le prétexte de la cérémonie, c'était la consécration du jeune prince Charles, et ce prétexte expliquait tout naturellement la présence d'une couronne parmi les accessoires, sans éveiller les soupçons de Charlemagne. Quant à l'acclamation dont les Romains saluèrent le souverain que le Pape venait de couronner, M. Ohr a, je crois, le mérite d'en avoir découvert et exposé le véritable caractère. Le texte en est donné par deux sources indépendantes, la vie de Léon III dans le *Liber Pontificalis*, et le récit d'Einhard : *Karolo piissimo Augusto a Deo coronato magno pacifico imperatori vita et victoria*! C'est une formule beaucoup trop longue pour être considérée comme un cri spontané du

1. *Gasquet, Sackur etc.*

peuple (quelque chose comme : « vive l'empereur ! »). Les *Annales Laurissenses majores* ne détaillent pas cette acclamation : elles se bornent à la désigner sous le terme générique de *laudes*. Or nous savons par ailleurs ce que sont les *laudes*, sorte de litanies dans lesquelles une salutation à l'adresse d'un puissant personnage est jointe à l'invocation d'un certain nombre de saints. L'abbé Duchesne[1] a précisément publié, d'après le ms. lat. 13159 de la Bibliothèque Nationale, des *laudes* en l'honneur de Charles, patrice et roi des Lombards : *Carolo excellentissimo et a Deo coronato atque magno et pacifico regi Francorum et Langobardorum ac patricio Romanorum vita et victoria!* Les *laudes* du couronnement sont identiques à celles-ci ; il n'y a qu'une simple substitution du titre d'empereur à ceux de roi et de patrice, dans une formule liturgique d' « ovation » que Charles lui-même avait dû plusieurs fois entendre retentir dans les fêtes romaines. S'il s'agit d'une formule liturgique, la salutation impériale perd toute la valeur juridique que certains érudits ont voulu lui attribuer, en considérant la *proclamation* comme l'un des modes de l'*élection* proprement dite. Par suite, ainsi que je le disais en commençant, il n'y aurait point eu, à proprement parler d'avènement de Charlemagne à l'Empire. Le roi des Francs recevait, par un acte spontané du pape, le titre honorifique d'*imperator*. D'*imperium* il n'était pas encore question.

La théorie de l'Empire franc s'est faite après coup, et n'a même atteint son complet développement que sous Louis le Pieux. Mais elle eut pu se constituer indépendamment de l'acte pontifical du 25 décembre 800. Le roi franc, dit M. Ohr (p. 105) occupait déjà parmi les souverains une place éminente... « Sur les bases de l'ancienne constitution ecclésiastique des Francs s'était developpée, sous Charlemagne, en théorie et en pratique, une royauté théocratique... il régnait comme représentant de Dieu sur la terre au point de vue spirituel non moins qu'au point de vue temporel... Pourquoi aurait-il eu besoin du titre impérial ? Le titre de roi des Francs était le premier du monde. » Et p. 140 : « Après le couronnement, l'empereur et le pape demeurent comme auparavant les chefs de la chrétienté et les représentants de Dieu ».

Mais il résulte de ces considérations que si l'on a pu se former une

1. *Le Liber Pontificalis*, t. II, p. 37.

idée de ce que représentait le titre conféré à Charles, c'est que cette idée préexistait en quelque sorte à l'acte pontifical qui vint lui donner la forme définitive Elle existait tout au moins dans l'esprit des « intellectuels » pour employer un terme moderne, des Alcuin et des Arn de Salzbourg. Que ceux-ci aient ou non discuté la question de l'Empire avec Léon III, lors du voyage de ce dernier en France, le problème est insoluble et d'un intérêt assez secondaire. Si le couronnement préparé par Léon III a pu produire toutes ses conséquences, c'est qu'il correspondait à quelque chose, et, à ce point de vue, le système de M. Ohr et ses judicieuses démonstrations ne me paraissent pas du tout inconciliables avec les théories dont M. Kleinclausz est le dernier et le plus brillant représentant[1].

R. POUPARDIN.

P. THOMAS. — **Morceaux choisis des prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes.** — Gand, Vuylsteke, 1902; in-8°, XVI-277 p.

Si on ne compte plus les histoires de la littérature française, on aurait en revanche bien vite fait l'énumération des histoires littéraires de la France, j'entends celles qui sont à la portée des étudiants et des gens du monde. En existe-t-il même qui embrassent toute l'histoire des lettres depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Renaissance? C'est laisser dans les connaissances des étudiants une singulière et considérable lacune, que ne pas leur présenter au moins un résumé des productions de l'esprit humain pendant plus de dix siècles. Supposé que les jeunes gens profitassent des leçons qu'on leur donne au collège, ils auraient des notions suffisantes des littératures antiques et même des littératures française et étrangères. Mais de la littérature latine du moyen âge ce qu'on leur dit équivaut à rien, à peine quelques noms de pères de l'Église et de chroniqueurs, mais des noms qui sont des formes vides, et pas autre chose. En inscrivant dans les programmes de l'enseignement les auteurs qui ont écrit en langue vul-

1. Une abondante bibliographie termine le volume. M. Ohr ne s'est pas imposé la tâche ingrate autant qu'inutile de dépouiller tout ce qui avait rapport au couronnement de Charlemagne. Mais on trouvera dans son livre l'indication et la discussion des principales théories émises au cours du XIXe siècle et principalement dans les quinze dernières années. Un index des sources citées et des principales *matières (Laudes*, onction, élection, etc.), rendra également des services.

gaire, on est loin d'avoir fait assez et d'avoir relié l'antiquité aux temps modernes. Car il reste encore cinq siècles et plus dont on néglige les manifestations intellectuelles. Et du jour où paraissent les écrits en langue vulgaire, bien loin qu'ils représentent toute la pensée humaine, ils ne sont pas même l'expression de ce qu'elle a de plus essentiel. Pour nous en tenir à la France, les poèmes, les romans, puis quelques chroniques et non les plus importantes, voilà tout ce qu'on écrivait en français; c'est-à-dire la littérature populaire, et, pour trancher le mot, la littérature frivole, qui, si elle reflète les mœurs d'une époque, ne leur donne ni les principes ni la direction. Celle-ci appartient, suivant les temps, aux philosophes et aux théologiens. Ce sont eux qui formulent les idées morales qui dominent toute société, et d'après lesquelles les gouvernements agissent et les institutions se forment; or, au moyen âge, ils écrivaient en latin. Retracer la suite des événements sans connaître les idées de ceux qui en étaient les acteurs, c'est réduire l'histoire à une sèche nomenclature de dates et de faits dont les causes déterminantes et la signification nous échappent. Que le XIXe siècle, qui s'est jeté avec tant d'ardeur vers l'histoire du moyen âge, n'ait pas songé à étudier la pensée de ce temps-là — et encore un coup je ne parle pas des érudits —, qu'on n'ait institué l'enseignement de la littérature latine du moyen âge, ni dans les Collèges, ni dans les Facultés, voilà qui serait pour nous surprendre, si la cause ne nous en apparaissait tout de suite, que nous sommes encore sous l'empire des idées de la Renaissance. « L'esprit dont est imprégné notre enseignement du latin, dit M. Paul Thomas, est encore aujourd'hui celui des humanistes de la Renaissance. » Pour eux le latin de l'âge classique méritait seul qu'on l'étudiât; mais, comme leur conception de l'éducation formait un tout logiquement construit, ils négligeaient également l'histoire des siècles pendant lesquels, à leur jugement, la civilisation s'était éclipsée. Puisque les modernes ont cru que l'histoire des événements, des institutions et des mœurs du moyen âge pouvait être profitable à l'éducation, il fallait aussi faire une place à l'étude de la langue dans laquelle les esprits les plus distingués de ce temps-là, ceux qui ont eu une influence sur leurs contemporains, ont exprimé leur pensée. « Le latin, dit encore M. Thomas, n'est pas seulement la langue de la civilisation romaine, mais il est encore la langue de la civilisation européenne en Occident pendant le moyen âge et à la Renaissance. Il a été durant des siècles l'organe de la *res publica christiana*; il a servi

à l'expression de toutes les aspirations communes, de toutes les tendances au progrès, de tous les grands mouvements intellectuels jusqu'à la Réforme et même au delà. »

Et ce qu'on dit des histoires littéraires, on peut le dire des recueils de morceaux choisis ? Il n'en manque pas des écrivains latins de l'antiquité, non plus que des auteurs français, qui ont écrit en français, et même du moyen âge. Mais où sont les anthologies de prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes ? N'y a-t-il rien qui mérite l'attention des hommes cultivés dans cette immense production littéraire du moyen âge ? Et ne peut-on tirer rien ni d'instructif, ni de charmant, ni de spirituel, ni d'éloquent de tant de pages écrites par les théologiens et les historiens, les hommes politiques et les professeurs pendant des siècles où les conflits d'idées ont été aussi nombreux et aussi âpres que jamais, et ont retenti dans les événements ?

M. Thomas ne le pense pas ; il croit au contraire qu'il y aurait avantage, pour la formation de l'esprit, à faire connaître aux jeunes gens la latinité du moyen âge et de la Renaissance, à les initier aux idées de « l'homme chrétien, l'homme du moyen âge, l'homme de la Renaissance » qui nous touchent de plus près que « l'homme antique. »

Et le développement de la pensée humaine ne saurait être saisi si, brûlant les étapes, on fait un saut de l'antiquité à l'époque moderne. L'opinion du professeur de l'Université de Gand a d'autant plus de valeur qu'elle est celle d'un philologue classique, qui n'est pas suspect de partialité pour le moyen âge, et pour que les auteurs latins du VIe au XVIe siècle aient trouvé un avocat en la personne d'un savant qui entretient avec ceux de l'antiquité un commerce assidu, il faut bien qu'ils aient des qualités de pensée et de style telle que leur lecture puisse intéresser d'autres que les érudits.

A vrai dire, on n'a que l'embarras du choix entre tant de morceaux qui pourraient être détachés des ouvrages des prosateurs latins du moyen âge et de la Renaissance. Aussi M. Thomas a-t-il dû tout d'abord établir les principes qui le guideraient dans la composition de son recueil. Il a tâché de réunir, et il y a réussi, « des extraits qui fussent intéressants au point de vue historique, au point de vue national et au point de vue moral ».

Grégoire de Tours, Bède le Vénérable, Alcuin, Éginhard, Agobard, Guibert de Nogent, Galbert de Bruges, Orderic Vital, Guillaume de *Tyr, Pétrarque, Erasme*, Vivés, Muret, Strada, Grotius, et d'autres

encore lui ont fourni des pages dont les unes sont des récits dramatiques ou des peintures de mœurs, les autres se réfèrent à l'histoire de la Belgique, d'autres enfin sont l'expression de nobles pensées inspirées par l'amour de la justice et de l'humanité qui montrent assez, s'il en était besoin, que « les sentiments généreux ont existé de tout temps et ont trouvé en tout temps d'éloquents interprètes. »

Chaque morceau est précédé d'une notice sur l'auteur. Les notes au texte constituent un commentaire grammatical et historique du plus haut intérêt.

La tentative de M. Thomas est nouvelle. Nous ne savons si l'Université belge et la française feront place dans leurs programmes aux auteurs latins du moyen âge et de la Renaissance ; nous n'osons pas l'espérer. Toujours est-il que les efforts du savant recteur de l'Université de Gand ne seront pas vains, car son livre devra être accueilli par tous les jeunes gens qui se tournent vers l'étude du moyen âge ; ils ne sauraient trouver un meilleur guide pour s'initier à la connaissance du bas latin et même du latin, en général. Quant aux maîtres, j'appelle leur attention sur la remarquable préface de cette excellente anthologie.

M. Prou.

Eugène Drot. — **Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives départementales de l'Yonne** (xve-xviiie siècle). — Paris, Picard, 1903 ; in-8°, 629 p., et 5 planches.

Bien que les plus anciens documents imprimés dans le recueil formé par M. Drot ne se réfèrent qu'à l'extrême fin du moyen âge, ce volume doit être signalé aux lecteurs de notre revue. Il serait oiseux d'insister sur l'importance des actes notariés pour l'histoire. Cependant puisqu'il s'agit d'un ouvrage dont l'auteur est attaché aux Archives départementales de l'Yonne, c'est bien le lieu de rappeler que l'un des premiers, Max. Quantin, archiviste de l'Yonne, a signalé dès 1848, l'intérêt historique des anciens dépôts d'actes notariés.

La question de la conservation des archives notariales préoccupe vivement, depuis quelques années les érudits. Mais comme un long temps s'écoulera avant que la réunion des anciennes archives de cette espèce aux archives départementales n'ait été effectuée, ne

conviendrait-il pas que l'administration compétente se préoccupât de faire dresser un inventaire sommaire des archives conservées dans les études de notaires, seul moyen d'empêcher la dispersion de ces vieux papiers, et aussi de préparer leur concentration?

En outre, il serait à souhaiter que les érudits se missent plus activement à la publication des minutes de notaires. Ces actes pourraient être l'objet de deux sortes de publications. Il serait utile pour l'histoire du droit que, prenant modèle sur l'ouvrage du Dr Hans von Voltelini (signalé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1900, p. 554), on imprimât intégralement des registres de notaires des diverses régions de la France qui donneraient des types d'actes aux diverses époques et permettraient de préciser les notions que nous pouvons avoir sur le développement du droit pratique. En second lieu, il conviendrait de constituer des recueils du genre de celui que nous donne M. Drot, présentant des actes ou extraits, d'actes relatifs soit à un même objet, soit à une même époque, soit encore à une même région.

M. Drot a divisé son livre en onze chapitres. Le premier est relatif aux inventaires après décès. Le plus ancien de ces inventaires n'est que du 12 juillet 1505. De tous ces inventaires, il ressort qu'au XVIe siècle le mobilier d'un bourgeois était sommaire. Le chapitre II intéressera les archéologues : il est consacré aux marchés de travaux de construction. Ces documents sont compris entre 1491 et 1692. Les dessins annexés aux actes sont assez rares pour que nous signalions (p. 158) le plan d'une voûte tracé au bas d'un marché de 1557 pour des travaux de maçonnerie à exécuter à l'église Saint-Mamert d'Auxerre, et encore le plan grossièrement dessiné (p. 199) sur la minute d'un marché pour la construction d'une chapelle au hameau de l'Autremont, près de Perrigny-sur-Armançon. Mais on trouvera plus encore pour l'histoire de l'art dans le chapitre III, où sont réunis les marchés relatifs à l'exécution d'œuvres de sculpture et de peinture, de verrières, de meubles d'église, d'objets d'orfèvrerie. M. Drot a relevé les noms de quelques artistes célèbres, dont il a esquissé la biographie, grâce aux renseignements qu'il a puisés dans les documents des divers fonds des archives de l'Yonne. Ainsi il a noté les mentions relatives : aux Hympe, peintres-verriers qui ont travaillé à la belle rose du portail d'Abraham à la cathédrale de Sens; aux Michel, peintres auxerrois de la fin du XVe siècle et du XVIe; aux Cornouaille, *peintres* auxerrois de la seconde moitié du XVIe siècle;

au tailleur d'images, Pierre Gramain, qui travailla à Auxerre et à Sens à la fin du xve siècle. Enfin il a dressé la liste des ouvriers d'art, arbalétriers, armuriers, brodeurs, écrivains, enlumineurs, fondeurs, imprimeurs et libraires, orfèvres, serruriers, etc., mentionnés dans les minutes de notaires. Mais il semble que c'est étendre un peu trop la dénomination d'ouvriers d'art que l'appliquer aux maçons et aux tailleurs de pierre. Puisque certains érudits font une étude spéciale des cloches, nous leur signalerons à la p. 236 un marché, du 14 décembre 1568, pour la fonte de trois grosses cloches destinées à la cathédrale d'Auxerre; un autre marché analogue, p. 242. Le chapitre IV, intitulé : *Affaires religieuses*, a surtout un intérêt local; il contient des baux de cures, des inventaires de mobilier d'église, une liste de dignitaires ecclésiastiques.

Avec les chapitres V et VI, nous abordons l'histoire économique : ventes et échanges, baux divers, transactions, servitudes, marchés de culture, contrats de mariage, donations, testaments, baux à nourriture, etc. A vrai dire, le choix était difficile à faire entre les actes de ce genre. M. Drot n'a recueilli que ceux qui présentaient quelque particularité intéressante, soit au point de vue juridique, soit au point de vue économique, soit encore parce qu'ils concernaient des personnes notables. Le chapitre VII est consacré aux actes propres à éclairer l'histoire de l'industrie et du commerce. A noter (p. 450) la création en 1476, d'une fabrique de papier dans les moulins d'Argentenay. Les actes relatifs à la batellerie sont très nombreux. Les moindres transactions faisaient souvent l'objet de marchés passés devant notaire ; aussi les anciennes minutes ne sont-elles pas moins utiles à consulter pour le commerce en détail que pour le commerce en gros; et si nous ne le savions pas d'ailleurs, nous serions surpris de voir la vente d'un simple muid de vin, devenir l'objet d'un acte notarié (actes de 1483, 1490, 1493, etc., p. 481). Dans le chapitre VIII ont été réunis les actes relatifs aux communautés de village, à l'instruction publique, aux établissements hospitaliers. Les matières du chapitre IX sont singulièrement mêlées : mœurs et usages, procédures et transactions. Les questions de droit féodal, telles que des actes de foi et hommage, ne sont guère à leur place à côté d'un compromis entre un tonnelier et un vigneron par lequel ils s'engagent à ne jouer à aucun jeu pendant un an, sous peine par le perdant de payer au *gagnant un habit* de 18 livres tournois. Ce chapitre-là mériterait le

titre de *Varia* tout aussi bien que le chapitre XI, lequel aurait pu être allégé. Pourquoi, par exemple, y avoir inséré la mention d'un potier de terre à Leugny, qui aurait mieux trouvé place dans le chapitre relatif à l'industrie? C'est que la classification des actes notariés, suivant leur objet, présentait de grandes difficultés. Nombre d'actes, suivant le point de vue sous lequel on les considère, pourraient entrer dans plusieurs des divisions établies par M. Drot. N'eût-il pas été préférable de publier et analyser les actes chronologiquement et de fermer le recueil par une table alphabétique et analytique.

Signalons enfin une contribution importante à l'histoire de la signature : un relevé de signatures, accompagné de trois planches de facsimilés.

L'aperçu que nous venons de donner du recueil de M. Drot, suffit à faire ressortir tout l'intérêt du travail qu'il a entrepris et mené à bonne fin.

Pour tirer des actes notariés ce qu'ils contiennent d'intéressant, une grande patience est nécessaire, et bien des érudits se laissent décourager par l'abondance et l'enchevêtrement des formules, sans compter que l'écriture cursive des minutes présente de grandes difficultés de lecture.

M. Prou.

König. bayerische Akademie der Wissenschaften. Plan eines Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit. — Munich, 1903; in-4°, 124 p.

Les documents d'archives relatifs à l'histoire de l'Empire byzantin, sont dispersés dans un grand nombre de recueils, qui, par leur rareté et leur prix élevé sont peu accessibles à la grande majorité des travailleurs.

En outre, un assez grand nombre de documents sont demeurés inédits. On ne saurait donc trop louer l'initiative, prise par l'Académie de Bavière, de publier un *Corpus* des actes byzantins. Le plan du grand recueil projeté vient d'être publié pour être proposé, à Londres, à l'Association internationale des Académies. D'après l'introduction de MM. Krumbacher et Jirecek, l'ouvrage comprendrait seize ou dix-

sept volumes, dans lesquels les documents seraient répartis dans l'ordre suivant :

I. Constantinople et environs. 4 à 5 vol.

II. Asie Mineure et îles voisines. 3 vol.

III. Syrie, Chypre, Palestine, Sinaï, Égypte. 2 vol.

IV. Thessalie, Epire, îles ioniennes. 1 vol.

V. Grèce et îles grecques. 2 vol.

VI. Italie.

a) Sicile. 1 vol.

b) Italie méridionale. 1 vol.

c) Italie centrale et Italie du Nord, France méridionale et Espagne. 1 vol.

VII. Thrace, Macédoine, Caucase, Russie, Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Serbie, Raguse. 1 vol.

Les actes relatifs à l'Athos, dont la publication est entreprise par l'Académie de Pétersbourg, d'après les copies de Porphyre Ouspenkij, pourraient former une huitième section.

L'introduction est suivie du relevé des actes connus, dû à M. P. Marc. Les documents sont classés dans sept sections, d'après l'ordre indiqué ci-dessus. Ce travail m'a paru très complet. Je note toutefois que le fonds de Corato, à l'Archivio di stato, à Naples, n'est pas indiqué. Il s'y trouve deux actes grecs de 1104 et 1115. Ce sont deux diplômes du comte de Sicile. Cf. [Capasso]. *L'archivio di stato in Napoli dal 1883 fino a tuto il 1898. Relazione a S. E. il ministro dell' Interno.* Napoli, 1899, gr. in-8°, p. 7.

F. CHALANDON.

Erich CASPAR. — **Die Gründungsurkunden der sicilischen Bistümer und die Kirchenpolitik Graf Rogers I (1082-1098).** Inaug. dissert. — Innsbruck, 1902; in-8°, 58 p.

Dans cette brochure, M. C. reprend le travail que M. Starrabba avait, il y a quelques années, consacré à l'examen des diplômes du comte Roger Ier, relatifs à la fondation des évêchés de Sicile (*Arch. storico siciliano* N. S., t. XVIII, 1893, p. 30 et sq.). Après avoir examiné et critiqué la plupart des conclusions de M. S., l'auteur passe successivement en revue les diplômes de fondation de Troina, Syracuse, Catane, Mazzara et Girgenti. Nous ne suivrons pas M. C.

dans le détail de cet examen et nous nous bornerons à indiquer les conclusions auxquelles il arrive. On ne saurait, d'après lui, démontrer à l'aide des moyens que fournit la critique diplomatique la fausseté des actes du grand comte Roger, relatifs à la fondation des évêchés de Sicile. Ces actes, tels qu'ils nous sont parvenus, ne sont pas en contradiction avec les données que nous fournissent les chroniques.

La dissertation de M. C. est soigneusement conduite et la critique de chaque document est bien faite. Ce mémoire apporte une utile contribution à l'histoire des premiers rapports des Normands de Sicile avec l'Église.

F. CHALANDON

C. VORETZSCH. — **Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten und ihre Entwicklung an der Universität Tübingen**. Akademische Antrittsrede gehalten am 19 November 1903, bei Uebernahme der ordentlichen Professur für romanische Philologie an der Universität Tübingen. — Tübingen, 1904; in-8°, 32 p.

La chaire « extraordinaire » de philologie romane, que M. Carl Voretzsch occupe depuis une douzaine d'années avec tant de distinction à l'Université de Tubingue, a été érigée l'an dernier pour lui en chaire « ordinaire » ; et dans le discours d'inauguration que, suivant l'usage, a dû prononcer le nouveau titulaire, celui-ci a retracé les débuts de la philologie romane dans les universités allemandes et son développement à l'université de Tubingue. Cette esquisse est donc divisée en deux parties : dans la première, l'auteur indique, en s'appuyant sur des documents d'archives, à quelle date, pour qui et dans quelles circonstances une chaire ordinaire de philologie romane a été créée, pendant le cours du XIXe siècle, dans la plupart des universités de l'Allemagne. Renseignements intéressants, mais donnés sans commentaires ni appréciations. Dans la deuxième partie, M. Voretzsch rappelle les vicissitudes à l'université de Tubingue, non pas, en réalité de l'enseignement des langues romanes, mais des titres officiels de ceux qui en furent chargés, depuis J.-H. Emmert, qui professa l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol, de 1792 à 1829, moyennant un traitement annuel de 250 gulden, 42 boisseaux d'épeautre.

7 boisseaux d'orge, 10 boisseaux d'avoine et 3 seaux de vin, jusqu'à la promotion de M. Voretzsch à l'ordinariat. Aujourd'hui deux universités allemandes seulement n'ont pas encore de chaire ordinaire pour la philologie romane, Rostock et Erlangen: mais cet enseignement n'y est pas moins bien représenté par des professeurs extraordinaires.

E. LANGLOIS.

GOWER. — **Selections from the Confessio Amantis** edited by G. C. Macaulay. — Oxford, Clarendon Press, 1903; in-8°, LI-251 p.

M. Macaulay, l'éditeur de la collection complète des œuvres de Gower, dont nous avons annoncé dans le temps le volume contenant les œuvres françaises, donne ici, à l'usage des étudiants, un choix de passages de la grande œuvre anglaise du poète, la *Confessio Amantis*. Comme il l'annonce dans sa préface, le texte de cette anthologie n'est pas tout à fait le même que celui de la grande édition. M. E. y a admis sans changement certaines particularités orthographiques qu'il avait modifiées dans sa grande édition pour la commodité du lecteur, mais qui sont intéressantes pour des débutants, qui étudient la *Confessio* surtout au point de vue linguistique. Une introduction donne les renseignements essentiels sur Gower, la *Confessio Amantis*, la langue et la versification; des notes et un glossaire détaillé éclaircissent le texte. Le choix des morceaux paraît en général heureux; peut-être M. M. eût-il pu donner quelques récits de plus et supprimer quelques raisonnements, mais dans son ensemble, le volume sera consulté avec plaisir et profit, même par ceux qui, sans vouloir devenir spécialistes, désirent s'exercer à la lecture de l'anglais de la fin du XIVe siècle, époque pour laquelle, pour des raisons qu'indique M. M., Gower est un guide plus sûr que Chaucer lui-même.

G. HUET.

Edward BUHLE. — **Die musikalischen Instrumente in den Miniaturen des frühen Mittelalters**, ein Beitrag zur Geschichte der Musikinstrumente. I. Die Blaseinstrumente. Mit Textfiguren und Tafeln. — Leipzig, Breitkopf und Haertel, 1903; *in-8°, 120 p.*

Tandis que d'ordinaire, la méthode et la critique sont les qualités qui manquent le plus aux publications d'histoire musicale, nous avons été frappé, en lisant le travail de M. Édouard Buhle, d'y rencontrer tout ce qui pouvait nous plaire à ce point de vue et assurer notre confiance dans les résultats proposés. M. B. étudie les instruments de musique du moyen âge d'après les miniatures. Ce sont les termes même du titre, mais ils nous paraissent singulièrement modestes, et par suite incomplets, car les recherches de l'auteur sont beaucoup plus larges et c'est là le prix de son travail. M. B. connaît parfaitement la miniature, ses dépouillements sont nombreux et ses trouvailles fructueuses, mais ce qui est infiniment intéressant, ce sont les rapprochements de textes, qui constituent les meilleures légendes. La bibliographie est aussi complète que possible dans une matière aussi pauvre que ce chapitre de l'histoire musicale. Le seul reproche que nous puissions faire ne touche pas l'auteur lui-même : c'est la médiocrité de l'illustration. Les dessins au trait qui terminent la brochure sont bien imparfaits, alors qu'il eut été facile de faire emploi de l'un quelconque des procédés de reproduction photographique pour facsimiliser les miniatures de manuscrits et de réserver le dessin au trait pour donner dans le texte un croquis exact de l'instrument étudié. Cette brochure est un tirage à part d'articles de revue et ne contient que l'étude des instruments à vent; les instruments à archets et ceux à percussion viendront ensuite, croyons-nous. Il serait intéressant que ces travaux fussent republiés en volume et, cette fois, avec une illustration digne d'eux.

P. A.

CHRONIQUE

Les précis d'histoire ne s'adressent pas seulement aux élèves des lycées et collèges. Ils peuvent être utiles aux érudits, qui par cela même qu'ils se spécialisent, ont besoin de recourir souvent à des manuels pour prendre une connaissance sommaire d'époques et de faits avec lesquels ils ont perdu tout contact. Sans compter qu'il leur est agréable de voir que leurs recherches ne sont pas stériles et que les résultats nouveaux qu'ils ont obtenus passent dans l'enseignement et de là dans la culture générale. Car les manuels destinés à l'enseignement sont aujourd'hui composés par des historiens qui ne sont pas étrangers aux méthodes de la composition historique, remontent aux chroniques et aux actes et savent à l'occasion en tirer parti pour écrire des livres de pure érudition. Et quand même ils ne peuvent vérifier toutes les assertions des auteurs auxquels ils empruntent la substance de leurs manuels, les documents leur sont assez familiers pour reconnaître entre les conclusions formulées par d'autres celles qui sont fondées et celles qui ne le sont pas. C'est bien là ce qui apparaît dans l'*Histoire ancienne* de MM. Roger Peyre et Henri Gaillard, destinée aux élèves de la classe de première du second cycle (Paris, Delagrave, in-12, XXVII-751 p.), et dont nous n'aurions pas à parler si la seconde partie n'était consacrée à l'histoire du haut moyen-âge. Car le programme de cette classe de première comprend l'histoire romaine depuis ses origines, et celle du moyen-âge jusque vers l'an 1000. Comme si l'on avait voulu, en rompant avec les coupures traditionnelles, montrer aux enfants que les divisions en périodes sont arbitraires, et qu'en réalité la civilisation se développe sans interruption. Que pourrais-je dire de la façon dont M. Gaillard a retracé l'histoire des invasions barbares, de la constitution de la monarchie mérovingienne, du tableau de la civilisation pendant la période franque, de la formation de la féodalité, sinon qu'il l'a fait avec talent, en tenant compte des derniers travaux des érudits, en rapportant de temps à autre des témoignages caractéristiques empruntés à des auteurs contemporains des événements, en donnant des notions exactes sur les institutions, et tout cela dans un style clair et élégant. Spécialement, pour ce qui regarde l'Eglise, l'auteur qui en connaît bien l'histoire, a nettement dégagé le rôle qu'elle a tenu du VIe au Xe siècle. Je signalerai spécialement le chapitre consacré aux ordres religieux. Et puisque tant d'historiens appliquant aux moines des temps mérovingiens la qualification de clergé *régulier, attribuent ainsi* à l'institut monastique un caractère qu'il n'a pris

que plus tard, il faut savoir gré à M. Gaillard d'avoir rappelé que « la grande majorité des moines était laïque ». Je n'adresserai à l'auteur qu'une critique et qui touche l'illustration, d'avoir donné à la page 589 l'image d'un sceau de Dagobert, et à la page 639, le portrait de Charlemagne d'après la mosaïque du Latran ; ce sont là deux gravures qui devront disparaître de la seconde édition. En effet, on n'a pas pris garde que le prétendu sceau de Dagobert porte la formule d'humilité *Dei gracia*, qui n'apparaît, pour les rois de France, qu'à la fin du VIIIe siècle. Quant au portrait de Charlemagne de la mosaïque du Latran, la plupart des auteurs l'ont accueilli comme une représentation authentique de l'empereur, oubliant que la mosaïque a été restaurée au XVIIe siècle, et qu'un dessein exécuté pour Peiresc prouve que les restaurateurs ont modifié l'effigie impériale. Le dessin de Peiresc donne à la figure une barbe, au lieu d'une simple moustache, la tête est couverte d'une coiffure à triple aigrette, analogue à celle qu'on voit sur une bulle de plomb de Charlemagne conservée au Cabinet des Médailles. Voilà des observations qui ne sauraient en rien diminuer le mérite du livre de MM. Peyre et Gaillard. M. P.

***

Ce n'est pas sortir du cadre de notre revue que signaler ici la 3e édition de l'ouvrage de M. Henry Thédenat, intitulé : *Le Forum romain et les forums impériaux* (Paris, Hachette, 1904; in-12, x-458 p., 62 grav., 3 plans, 8 phototypies). En effet, le moyen-âge y tient une place importante. La fin de l'Antiquité n'a pas été la mort du *Forum*. A la vie païenne s'est substituée la vie chrétienne. Les églises ont succédé aux temples. Et même les dernières fouilles ont mis au jour la vieille église de Sainte-Marie Antique, dont les ruines et les peintures ont, pour ainsi dire, ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de l'art chrétien. Non seulement M. Thédenat a retracé les vicissitudes des monuments païens à travers le moyen-âge, mais il a donné de *Sancta Maria Antiqua* et de ses peintures une longue, minutieuse et intéressante description. Le livre de M. Thédenat, dont l'éloge n'est plus à faire, c'est le travail d'ensemble le plus remarquable qu'on ait écrit sur le forum, son histoire et ses monuments, et est tout à la fois un livre de cabinet et un guide pour le voyageur ; il ne figurera pas seulement dans la bibliothèque des antiquaires, il sera le compagnon « utile et discret », charmant aussi, de tous ceux qui feront le pèlerinage en ce lieu sacré « où vit encore aujourd'hui, dans tant de débris, la mémoire d'un si long et si glorieux passé. » Et pour n'envisager les choses que de ce point de vue, c'est la première fois qu'un guide nous donne toute satisfaction parce qu'il contient tout ce qui est nécessaire à l'intelligence des monuments. Je m'explique. S'agit-il d'un tableau, un guide se contente d'en indiquer brièvement le sujet, sans rapporter les textes qui ont servi de thème à l'artiste, de telle sorte que nous ne pouvons ni comprendre les gestes des personnages, ni juger du talent de l'artiste à *traduire par le pinceau* les sentiments des acteurs, qu'en un mot

la moitié de la valeur de l'œuvre d'art nous échappe. Au contraire, M. Thédenat ne se contente pas de nous indiquer le sujet de la peinture qui recouvre l'un des murs du bas-côté de *Sancta Maria Antiqua*, le « songe de Jacob »; il transcrit le passage de la Genèse que le peintre a prétendu illustrer, pareillement, pour l'histoire de Joseph et encore pour les scènes de la passion de sainte Julitte et de saint Cyr. Voilà une excellente manière de procéder. Nous souhaiterions que tous les auteurs de guides suivissent cet exemple. M. Thédenat s'est mieux rendu compte qu'on ne le fait d'ordinaire, du degré d'ignorance de ses contemporains, même des plus instruits, à l'égard des livres saints, et, à plus forte raison, des vies de saints. Il faut lui en savoir gré. M. Thédenat n'a rien épargné pour donner à son livre la perfection; il l'a remis à plusieurs reprises sur le chantier; il a puisé directement aux sources, et par là nous entendons qu'il a lu et critiqué non seulement les auteurs anciens, mais qu'il a vu et revu les ruines du forum. Il a su nous communiquer l'émotion qu'il a si vivement ressentie à les étudier, et ce n'est pas là le moindre attrait de son livre. M. Prou.

***

La porte de Hal à Bruxelles où sont actuellement conservées les collections d'armes et d'armures de l'État est un des spécimens de l'architecture militaire de la fin du xve siècle qui ont le mieux été conservés, et on lira avec intérêt la notice que M. Jean van Malderghem, archiviste de la ville de Bruxelles lui a consacrée (*La porte de Hal (de Obbrusselsche poort) à Bruxelles, description et histoire*. Bruxelles, 1903, in-8°, 51 p., fig.). La porte de Hal faisait partie du système de fortifications élevé par le magistrat de Bruxelles dans la seconde moitié du xive siècle pour éviter le retour possible d'un coup de main analogue à celui que la folle témérité des milices bourgeoises avaient permis aux troupes de Louis le Male, comte de Flandre, d'exécuter contre la bonne ville du duc de Limbourg et Brabant, Wenceslas, en 1356. Après bien des affectations diverses, après bien des menaces de démolition, après une restauratiou assez malheureuse mais non irréparable dans ses effets, la porte de Hal a été sauvée en 1840 par un arrêté royal au nom de son intérêt archéologique. C'est cet intérêt que M. van Malderghem a savamment mis en lumière dans sa notice. A. V.

***

M. Calmette a retrouvé aux archives municipales de Barcelone une lettre adressée de Rome au Conseil de la ville par Fra Cruilles, prieur du monastère de Sent Lorens del Mont, écrite au lendemain de l'élection du pape Nicolas V. (*L'élection du pape Nicolas V (1447) d'après une lettre du prieur catalan de Sent Lorens del Mont*, Rome, 1903, in-8°, 9 p.; Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XXIII). Ce document est fort intéressant pour l'histoire de l'Église, en ce qu'il nous fait connaître les dessous de l'élection du pape et pour l'histoire du règne d'Alphonse le Magnanime, roi de Naples et d'Aragon, en

ce qu'il nous fait connaître l'attitude conciliante adoptée par ce prince après une élection faite alors que son armée campait à Tivoli et dans laquelle son candidat favori avait été battu d'une seule voix par un candidat imprévu. A. V.

***

On sait à combien de discussions ont donné lieu la chanson de geste anglo-normande de *Horn*, et le poème en moyen anglais sur le même sujet. M. Schofield (*The Story of Horn and Rimenhild.* — The Modern Language Association of America, 1903, in-8°, 83 p.) examine de nouveau la question du rapport entre ces poèmes et de l'origine de la tradition qui leur sert de base. Prenant comme point de départ l'analyse des données géographiques, il arrive à la conclusion que *Sudene*, le nom essentiel, dont l'interprétation était si douteuse, désigne l'île de Man, il place, par conséquent, le théâtre des principaux événements dans l'ouest de l'Angleterre. L'origine de la tradition serait une saga scandinave, qui aurait donné naissance à un poème anglo-saxon (perdu), lequel aurait été imité en anglo-normand (version perdue également). Le poème anglais ne dériverait pas directement de l'anglo-saxon, mais, comme la chanson de geste, de ce poème anglo-normand perdu.

La question du *Roi Horn* est extrêmement complexe, étant à la fois du domaine de la philologie romane et de la philologie germanique; nous nous bornons à signaler le travail de M. S., plein de savoir et d'ingéniosité, comme tout ce que publie ce savant américain. G. Huet.

LIVRES NOUVEAUX

556. Andersen (Axel). Das Abendmahl in den zwei ersten Jahrhunderten nach Christus. — Giessen, J. Ricker, 1904; in-8°, IV-96 p. (1m. 80.)

557. Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein, insbesondere die alte Erzdiözese Köln. 77 Heft, zur Erinnerung an das 50 jähr. Bestehen des Vereins, 1854-1904. — Cöln, J. W. Boisserée, 1904; in-8°, 272 p.

558. Augustin (S.) S. Aureli Augustini Hipponiensis episcopi epistulæ. Recensuit et commentario critico instruxit Al. Goldbacher. Pars III. Ep. 124-184 A. — Leipzig, G. Freytag, 1904; in-8°, 736 p. (Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum. XLIV.)

559. Auriault (J.). La sainteté du IVe au VIe siècle. — Lyon, Vitte, 1904; in-16, 219 p.

560. Baboin (Abbé A.) Les seigneurs de Mélicourt et leurs alliances. — Brionne, impr. de Amelot, 1904; in-8°, 32 p.

561. Babut (Ch.). Le concile de Turin. Essai sur l'histoire des *églises provençales au* Ve *siècle* et sur les origines de la monarchie ecclé-

siastique romaine (417-450). — Paris, A. Picard, 1904; in-8°, XI-313 p. (6 fr.)

562. BABUT (Ch.). La plus ancienne Décrétale. — Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904; in-8°, 88 p.

563. BALOSSI (G.) Dante e Bonifacio VIII. saggio critico-storico. — Roma F. Pustet, 1904; in-16, 112 p.

564. BARBAUD (Raymond). Le château de Bressuire en Poitou, depuis sa fondation, au commencement du XIe siècle jusqu'à nos jours, précédé d'une étude sur les défenses antérieures. — Paris, Gastinger, 1903; in-4°, XVI-173 p. et 26 pl.

565. BARBIELLINI-AMIDEI (Alessandro). Una nuova pagina della storia d'Italia, ossia la vera fine dell'ultima dinastia longobarda e l'origine del potere temporale dei papi, da documenti inediti, secolo VIII e IX. — Città di Castello, S. Lapi, 1904; in-16, IV-397 p. (5 l.)

566. BARRIÈRE-FLAVY. Les portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne). — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 11 p. et 4 pl. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

567. BARTHETY (Hilarion). Le Castella de Lâroin (Basses-Pyrénées). — Pau, Vve Ribaut, 1904; in-8°, 15 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. des sciences lettres et arts de Pau.* 2e série XXXI.)

568. Bau-und Kunstdenkmäler (Die) des Herzogt. Oldenburg. Bearb. im Auftrage des grossherzogl. Staats-ministeriums. III Heft. Amt Cloppenburg und Amt Friesoythe. — Oldenburg. G. Stalling, 1904; in-8°, VIII-176 p.

569. BEAUPRÉ (Jules). Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Moselle. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 27 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

570. BEAUREPAIRE (Ch. DE). Notice sur la Chartreuse de Saint-Julien, composée d'après les comptes de cette communauté. — Rouen, impr. de Gy, 1904; in-8°, 35 p.

571. BEAUREPAIRE (Ch. DE). Nouveaux mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen. — Rouen, impr. de Gy, 1904; in-8°, 468 p.

572. BECKER (Eduard). Geschichte des Kondominats zu Kürnbach bis 1598. — Darmstadt, A. Bergsträsser, 1904; in-3°, 154 p. (Aus: *Archiv. für hess. Gesch. und Altertumskunde.*)

573. BECKMANN (Gust.), WACKERNAGEL (Rud.) et COGGIOLA (Giulio). Concilium Basiliense. Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel. V. Bd.: Tagebuchaufzeichnungen, 1431-1435 und 1438; Acten der Gesandtschaft nach Avignon und Konstantinopel, 1437-1438; Briefe des Æneas Silvio, 1433; Tagebuch des Andrea Gatari, 1433-1435. — Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1904; in-8°, LXXVI-484 p. et pl.

574. BERNIER (L'abbé P.-D.). Les deux saints patrons de Melun: saint Aspais et saint Liesne. — Meaux, Le Blondel, 1904; in 8°, 55 p.

575. Bilguer (Von). Gregor der grosse. Lebensbild zur 1300 jähr. Wiederkehr seines Totestages. — Berlin, Germania, 1904; in-8°, 40 p. (1 m. 50.)

576. Bitton (A.). Une fonderie de fer des invasions saxonnes (?) en Bas-Poitou. — La Roche-sur-Yon, impr. de Servant-Mahaud, 1904; in-8°, 14 p.

577. Blume (Clem.) Analecta hymnica medii ævi. XLIV. Sequentiæ ineditæ. Liturgische Prosen des Mittelaters aus Handschriften und Fruhdrucken. 9 Folge. — Leipzig, O. R. Reisland, 1904; in-8°, 352 p. (11 m.)

578. Blumenschein (Gust.). Aus dem Wortschatze der Kölner Mundart. — Köln, P. Neubner, 1904; in-8°, 32 p. (Aus: *Feschrift zum 11 deutschen Neuphilologentage*. 1904.)

579. Bobrinskoy (A.). Notes d'archéologie russe. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 18 p. (Extr. de la *Rev. archéologique*.)

580. Boehmer (H.) Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi. S. Francisci opuscula, regula pœnitentium, antiquissima de regula Minorum, de stigmatibus S. patris, de Sancto ejusque societate testimonia, mit e. Einleitung und Regesten zur Geschichte des Franciscus und der Franciscaner. — Tubingen, J. C. B. Mohr, 1904; in-8°, lxxii-146 p. (4 m.).

581. Boland (Henri). Les îles de la Manche. — Paris, Hachette, 1904; in-16. (4 fr.)

582. Boll (Paul). Die Sprache der altenglischen Glossen im ms. Harley 3376. — Bulbring (K. D). Ueber Erhaltung des altenglischen kurzen im langen œ-Lautes im Mittelenglischen mit e. Untersuchung uber das aus dem Altengl. eo, ēo entstandene kurze und lange mittelengl. œ. — Bonn, P. Hanstein, 1904; in-8°, vi-140 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik. XV.) (5 m.).

583. Bonnard (Fourier). Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris (première période 1113-1500). Préface par M. Paul Tannery. — Paris, Savaète (1904); in-8°, xxx-477 p.

584. Bourrienne (Abbé V.). Antiquus cartularius ecclesiæ Baïocensis (Livre noir). T. II. — Rouen, Lestringant, 1903; in-8°, 446 p. (Société de l'histoire de Normandie.)

585. Bresslau (Harry). Aufgaben mittelalterlicher Quellenforschung. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904, in-8°, 30 p. (1 m.).

586. Brockelman (Carl). Ibn Saad. Biographien Muhammeds, seiner Gefährten und der späteren Träger des Islams bis zum J. 230 der Flucht. VIII. Biographien der Frauen. — Leiden, E. J. Brill, 1904; in-8°, xlviii-46 et xvii-365 p.

587. Bucalo (Filippo). La riforma morale della chiesa nel medio evo e la letteratura antiecclesiastica italiana, dalle origini alla fine del secolo xiv. — Palermo, R. Sandron, 1904; in-8°, 182 p. (3 l.)

588 Calendini (Abbé). Les sanctuaires de la sainte Vierge dans la vallée du Loir. Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche. — La Flèche, impr. de Besnier. 1904; in-8°, 82 p.

589. Calvi (Emilio) Bibliografia analitica petrarchesca (1877-1904), in continuazione a quella del Ferrari. — Roma, E. Lœscher, 1904; in-8°, xi-103 p. (6 l.)

590. Campion (Abbé L.). S. Servatius, évêque de Tongres, patron de Saint-Servan. — Paris, Fontemoing, 1904; in-8°, 84 p. (Extr. des *Annales de Bretagne*.)

591. Capreolus. Johannis Capreoli Tholosani, Ordinis Prædicatorum, thomistarum principis, Defensiones theologiæ divi Thomæ Aquinatis, de novo editæ cura et studio RR. PP. Ceslai Paban et Thomæ Pègues. T. V. — Tours, Cattier, 1904; in-4°, xv-448 p.

592. Carlesi (Ferdinando). Origini della città e del comune di Prato. — Prato, tip. Vestri, 1904; in-8°, xi-197 p. (3 l.50.)

593. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs, t. 17 : Boucicault-Bournus. — Paris, Impr. nationale, 1904 ; in-8°, 1258 col.

594. Cazalis de Fondouce. Les cromlechs de la Can de Ceyrac (Gard). — Paris, Institut de bibliographie, 1904; in-8°, 12 p.

595. Celier (Léonce). Les anciennes vies de saint Domnole. — Mamers, Fleury et Dangin, 1904; in-8°, 20 p. (Extr. de la *Rev. hist. et archéol. du Maine*.)

596. Chabalier (Abbé L.). Les Lapsi dans l'Église d'Afrique au temps de saint Cyprien. — Lyon, impr. de Legendre, 1904; in-8°, 85 p.

597. Chabot (J.-B.). Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199), éditée pour la première fois et traduite en français, t. II, fasc. 3. — Paris, Leroux, 1904; in-4°, 321-547 p.

598. Champion (Pierre). Les plus anciens monuments de la typographie parisienne. Préfaces typographiques des premiers livres sortis des presses de Sorbonne (1470-1472). Recueil de fac-similés. — Paris, Champion, 1904; in-4°, 22 p. et pl. (50 fr.)

599. Chapot (Victor). La Province romaine pro-consulaire d'Asie, depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut-Empire. — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, xv-584 p. et carte (Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences historiques et philologiques. CL.)

600. Charléty (Sébastien). Les régions de la France. II : Le Lyonnais. — Paris, Cerf, 1904; in-8°, 39 p. (Publications de la *Revue de synthèse historique*.)

601. Charon (Le P. Cyrille). Les saintes et divines liturgies de nos saints Pères : Jean Chrysostome, Basile le Grand et Grégoire le Grand, en usage dans l'Église grecque catholique. — Paris, A. Picard, 1904; in-12 (3 fr. 50.)

602. Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-bibliographie. Nouvelle édition. Fasc. 2 : Bernard-Crespin. — Paris, A. Picard et fils, 1904; gr. in-8°, col. 545-1072 (7 fr. 50.)

603. Cholat (Auguste). Le bréviaire de sainte Claire conservé au couvent de Saint-Damien, à Assise et son importance liturgique. — Paris,

Fischbacher, 1904; in-8°, 68 p. et facs. (Opuscules de critique historique. VIII.)

604. CLEMEN (Carl). Die religionsgeschichtliche Methode in der Theologie. — Giessen, J. Ricker, 1904; in-8°, III-39 p. (0 m. 80.)

605. CONRADY. Das Kastell Alteburg bei Walldürn. — Heidelberg, O. Petters, 1904; in-4°, 18 p. et 3 pl. (Aus : *Der obergem. raet. Limes des Römerreiches.*) (3 m.)

606. DALBON (Charles). Les procédés des Primitifs. Les origines de la peinture à l'huile. — Paris, Perrin, 1904; in-16, 228 p. (3 fr.)

607. DÉCHELETTE (Joseph). Les graffites de la Graufesenque. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 7 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

608. DELAVILLE LE ROULX (J.). Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1100-1310). — Paris, Leroux, 1904; gr. in-8°, XIII-445 p.

609. DELISLE (L.). Les Heures de Jacques Cœur. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 6 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

610. DELISLE (Léopold). Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XXIV, contenant les enquêtes administratives du règne de saint Louis et la Chronique de l'anonyme de Béthune. — Paris, C. Klincksieck, 1904; 2 parties en un vol. in-folio. (60 fr.).

611. DIEHL (Ch.). Théodora, impératrice de Byzance. — Paris, H. Piazza, 1904; in-fol., 250 p. et pl. (150 fr.).

612. DONNADIEU (A.-L.). Le saint suaire de Turin devant la science. — Paris, C. Mendel, 1904; in-8°, 200 p. et 10 pl. (10 fr.).

613. DUBARAT (Abbé V.). Bulles pontificales relatives au cardinal Pierre de Foix le vieux (XVe siècle). — Pau, Vve Ribaut, 1904; in-8°, 33 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau.* 2e série XXXI.)

614. DUBARAT (Abbé V.) Mélanges de bibliographie et d'histoire locale. T. VI. — Pau, impr. de Lescher-Montoué, 1904; in-8°, II-358 p.

615. DUCHESNE (Mgr L.). Églises séparées. 2e édition. — Paris, A. Fontemoing, 1904; in-18. (3 fr. 50.)

616. DUCHESNE (Mgr L.). Les premiers temps de l'État pontifical. 2e édition. — Paris, Fontemoing, 1904; in-18. (3 fr. 50.)

617. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR (Édmond). Étude historique sur les droits de bail seigneurial et de rachat en Bretagne. — Rennes, Plihon et Hommay, 1904; in-8°, 170 p.

618. DURVILLE (Abbé G.). Études sur le vieux Nantes (vues et plans), 1re livraison. — Nantes, impr. de Dugas (1904); in-8°, p. 1 à 16.

619. EGIDI et FESTA (G. B.). Il libro de varie romanze volgare. Cod. Vat. 3793. (Fasc. IV.)— Roma, E. Lœscher, 1904; in-8° (Società filologica romana) (5 l.).

620. EISENHOFER (Ludw.). Das bischöfliche Rationale, seine Entstehung und Entwickelung. — München, J. J. Lentner, 1904; in-8°, 49 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München. II Reihe, Nr 4.) (1 m. 60.)

621. Falke (O. von) et Frauberger (H.). Deutsche Schmelzarbeiten des Mittelalters. Émaux allemands du moyen âge à l'Exposition de Düsseldorf en 1902. — Francfurt. a M., J. Baer und H. Keller, 1904; in-fol. 151 p. et 155 pl.

622. Faraglia (N. F.). Storia della regina Giovanna II d'Angio. — Lanciano, B. Carabba, 1904; in-16. (8 l.)

623. Faucon (Maurice). Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), son fondateur, son architecte, ses décorateurs (1344-1342), d'après les documents conservés aux archives du Vatican. Nouvelle édition revue. — Paris, Picard et fils, 1904; in-8°, 68 p. et 3 pl. (2 fr.)

624. Frati (Lodovico). Storia documentata di Castel S. Pietro dell' Emilia. — Bologna, N. Zanichelli, 1904; in-8°, 366 p. et pl. (Biblioteca storica bolognese. VIII.) (5 l.)

625. Friedensburg (F.). Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter. Ergänzungsband. Namens des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens hrsg. — Breslau, E. Morgenstern, 1904; in-8°, vi-70 p. et 2 pl. (Codex diplomaticus Silesiæ. XXIII.) (4 m.)

626. Galabert (Abbé). La condition des serfs questaux du xe au xiie siècle dans le pays du Tarn-et-Garonne. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 19 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

627. Gartner (Th.). Darstellung der rumänischen Sprache. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, x-237 p. (Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen. III.) (5 m.)

628. Gay (Jules). L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avénement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071). — Paris, Fontemoing, 1904; in-8°, xxvi-644 p. et 2 cartes (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. XC.)

629. Gay (Jules). Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352). — Paris, Bellais, 1904; in-8°, 191 p.

630. Geidel (Heinrich). Alfred der Grosse als Geograph. — München, 1904; in-8°, vii-105 p. (Münchener geographische Studien. XV.) (2 m. 40.)

631. Ghazarian (Mkrtitsch). Armenien unter der arabischen Herrschaft bis zur Entstehung des Bagratidenreiches, nach arabischen und armenischen Quellen. — Marburg, N. G. Elwert, 1904; in-8°, 87 p. (Aus: *Zeitschrift für armen. Philologie.*)

632. Giacomo (Salvatore di). Die Prostitution in Neapel im 15, 16 und 17 Jahrh., nach unveröffentlichen Dokumenten nach der deutschen Uebersetzung bearbeitet und mit ein. Einleitung versehen von Dr Iwan Bloch. — Dresden, H. R. Dohrn, 1904; in-8°, viii-176 p.

633. Girodie (André). La sculpture bourguignonne et les droits du musée de Dijon. — Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1904; in-8°, 45 p.

634. Goetz (L. K) Das Kiever Höhlenkloster als Kulturzentrum des vormongolischen Russlands. — Passau, M. Waldbauer, 1904; in-8°, xxxiv-*242 p. (7 m.).*

635. GOLDMANN (Emil). Beiträge zur Geschichte der germanischen Freilassung durch Wehrhaftmachung. — Breslau, M. und H. Marcus, 1904; in-8°, IX-73 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats-und Rechtsgeschichte. LXX.) (2 m. 40.)

636. GRENIER (A.). La Polychromie des sculptures de Neumagen. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 18 p.

637. GROSSE-DUPERON (A.). Les chapellenies de Mayenne avant la Révolution (1420-1789). — Mayenne, impr. de Poirier frères, 1904; in-8°, 168 p.

638. GROSSE-DUPERON (A.). Le château d'Aron et ses grosses forges. — Mayenne, impr. de Poirier frères, 1904; in-8°, 86 p.

639. GUILLET (Abbé). Essai sur le château de La Frette et ses seigneurs (1050-1904). — La Chapelle-Montligeon, 1904; in-8°, VIII-74 p.

640. HANSEN (R.) und JESSEN (W.). Quellen zur Geschichte des Bist. Schleswig. — Kiel, Universitäts-Buchhandlung, 1904; in-8°, X-447 p. (Quellensammlung der Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte. VI). (10 m.).

641. HARNACK (Ad.). Der Brief des britischen Königs Lucius an den Papst Eleutherus. — Berlin, G. Reisner, 1904; in-8°, 8 p. (Aus: *Sitzungsber. der preuss. Akad. der Wissenschaften.*)

642. HAURÉAU (B.). Notices des manuscrits latins 583, 657, 1249, 2945, 2950, 3145, 3146, 3437, 3473, 3482, 3495, 3498, 3652, 3702, 3730 de la Bibliothèque nationale. — Paris, Klincksieck, 1904; in-4°, 59 p. (Tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques.* XXXVIII).

643. HÉNARD (Robert). Le Mont-Valérien, l'hermitage, le calvaire, la forteresse. — Paris, E. Paul, 1904; in-8°, 187 p. et pl.

644. HERMET (F.). Les Graffites de la Graufesenque (Aveyron). — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 18 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

645. HEUSER (W.). Die Kildare-Gedichte. Die ältesten mittelengl. Denkmäler in anglo-irische. Ueberlieferung.— Bonn, P. Hanstein, 1904; in-8°, VIII-331 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik. XIV.) (7 m.)

646. HIRSCHFELD (Otto) et ZANGEMEISTER (Carl). Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum latinæ. Partis 1 fasc. 2. Inscriptiones Belgicæ. — Berlin, G. Reimer, 1904; in-4°, V p. et p. 39-54 et 521-719 (Corpus inscriptionum latinarum. Vol. III partis I fasc. 2.)

647. HORE (P. H.). History of the town and county of Wexford. — London, E. Stock, 1904; in-4°. (2 £.)

648. HOROVITZ (Jos.). Ibn Saad Biographien Muhammeds, seiner Gefährten und der späteren Träger des Islams bis zum J. 230 der Flucht. III. 2. Biographien der medinischen Kämpfer Muhammeds in der Schlacht bei Bedr. — Leiden, E. J. Brill, 1904; in-8°, XXVII-18 et IX-152 p.

649. JANIN (Édouard). Histoire de Montluçon, d'après des documents inédits. Étude sur Néris. — Paris, Lechevalier, 1904; in-8°, VIII-607 p. (6 fr.)

650. JAURGAIN (Jean DE) et MAUMUS (Justin). Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (Ordre de Cluny), publié pour la Société historique de Gascogne. — Auch, Cocharaux, 1904; in-8°, XIV-152 p. (Archives historiques de la Gascogne. 15e année, 1er-2e trimestres, 2e série, 7e fascicule).

651. JEANROY (Alfred). Les origines de la poésie en France au moyen âge (études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits), 2e édition avec additions et un appendice bibliographique. — Paris, Champion, 1904; in-8°, XXXI-537 p.

652. JOANNE. Tours et ses environs. Guide Joanne. — Paris, Hachette, 1904; in-16, 186 p. (Collection des Guides Joanne.)

653. JOURDAN (F.). Histoire de l'hospice d'Avranches, depuis son origine jusqu'à nos jours. — Avranches, impr. de Perrin, 1904; in-8°, 320-IV p.

654. Katalog der internationalen Kunstausstellungen Düsseldorf 1904; in städtischen Kunstpalast. — Düsseldorf, Schmitz und Olbertz, 1904; in-8°, 156 et 143 p. (2 m.).

655. KETRZYŃSKI (W. VON). Der deutsche Orden und Konrad von Masovien (1225-1235). — Lemberg, Subrynowicz und Schmidt, 1904; in-8°, 189 p. (5 m.)

656. KOCH (Giuseppe Antonio). La iconografia dantesca. XLVI tavole illustrate dal prof. Giovanni Ghirardini e pubblicate per cura dell' avv. Emilio Valle. — Vicenza, G. Galla, 1904; in-fol., XXII-180 p. et 46 pl. (80 l.)

657. KOEHNE (Carl). Das Recht der Mühlen bis zum Ende der karolinger Zeit, ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Gewerberechts. — Breslau, M. und H. Marcus, 1904; in-8°, VIII-48 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats-und Rechtsgeschichte. LXXI.) (1 m. 60.)

658. KRAUS (F. X.), WAGNER (E.) und WINGENROTH (Max.). Die Kunstdenkmäler des Grossherzogth. Baden. VI Band. Kreis Freiburg. 1 Abth. Die Kunstdenkmäler der Amtsbezz. Breisach, Emmendingen, Ettenheim, Freiburg (Land), Neustadt, Staufen und Waldkirch (Kreis Freiburg Land). — Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904; in-8°, VI-556 p.

659. KUHNS (O.). Dante and the English Poets from Chaucer to Tennyson. — London, G. Bell and sons, 1904; in-8°, (6 sh.)

660. LABANDE (L.-H.). Bertrand Du Guesclin et les états pontificaux de France; passage des routiers en Languedoc (1365-1367); guerres de Provence (1368). — Paris, A. Picard, 1904; in-8°. (2 fr.)

661. LEBEY (André). Le connétable de Bourbon (1490-1527). — Paris, Perrin, 1904; in-8°, 454 p.

662. LECLÈRE (J.) et COZETTE (P.). Les mesures anciennes en usage dans le canton de Noyon. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 19 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

663. LEROUX (A.). De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des archives provinciales. — Besançon, impr. de Jacquin, 1904; in-8°, 61 p. (Extr. du *Bibliographe moderne.*)

664. LISINI (Alesandro) e ZDEKAUER (Lodovico). Libri dell' entrata e dell'

uscita della repubblica di Siena, detti del Camarlingo e dei quattro provveditori della Biccherna, editi dalla Commissione senese di storia patria. Fasc. I : Libro dell' anno 1226. — Siena, tip. Sordomuti, 1904 ; in-8°, 99 p. (4 l.)

665. Loisne (Comte de). Les miniatures du cartulaire de Marchiennes.— Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 16 p. et pl. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*. 1903.)

666. Longnon (Auguste). Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361. T. II : le domaine comtal. — Paris, Leroux, 1904 ; in-4°, xlviii-745 p. (Collection des Documents inédits.)

667. Lot (Ferdinand). Fidèles ou Vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté, depuis le milieu du ixe jusqu'à la fin du xiie siècle. — Paris, Bouillon, 1904 ; in-8°, xxxiv-288 p.

668. Luchaire (Achille). Innocent III. Rome et l'Italie. — Paris, Hachette, 1904; in-16, 267 p. (Bibliothèque variée.)

669. Mallet (Auguste). De la signification des menhirs. — Paris, Institut de bibliographie, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

670. Manteyer (Georges de). La sépulture de Silvanus à Vachères. — Avignon, Seguin, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. des *Mém. de l'Académie de Vaucluse.*)

671. Marchal (Napoléon). Saint-Amé (Vosges), depuis son origine jusqu'en 1904. — Épinal, impr. de Homeyer et Ehret, 1904; in-16, 31 p.

672. Martellière (P.). Notes archéologiques sur la collégiale Saint-Georges de Pithiviers. — Fontainebleau, impr. de Bourges, 1904; in-8°, 24 p. (Extr. des *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gatinais.*)

673. Martin (E.) und Lienhart (H.). Wörterbuch der elsässischen Mundarten. 2 Bd. 1 Lfg. — Strassburg, K. J. Trübner, 1904; in-8°, p. i-160.

674. Martin (Abbé Eug.). Saint Léon IX (1002-1054). — Paris, Lecoffre, 1904; in-18, 216 p. (Les Saints.)

675. Martin (Dr Henri). Lame à crochet du Grand Pressigny. — Paris, Institut de bibliographie, 1904; in-8°. 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

676. Mayer (Ernst). Die Schenkungen Constantins und Pipins. — Tübingen, J. C. B. Mohr, 1904; in-8°, iv-69 p. (Aus *Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht.*)

677. Mazzatinti (G.). Gli archivi della storia d'Italia. Vol. IV, fasc. 1. — Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1904 ; in-8°. (1 l. 50.)

678. Meier (Heinr.). Die Strassennamen der Stadt Braunschweig. — Wolfenbüttel, J. Zwisler, 1904; in-8°, viii-144 p. (Quellen und Forschungen zur braunschweigischen Geschichte, hrsg. von dem Geschichtsvereine fur das Herzogt. Braunschweig. I.)

679. Mettler (A.) et Schultz (P.). Die Kastelle bei Welzheim. — Heidelberg, O. Petters, 1904 ; in-4°, 18 p. et 4 pl. (Aus : *Der obergerm. rœt-Limes des Rœmerreiches.*) (4 m.)

680. MEYER (Wilh.). Die Legende des h. Albanus, des Protomartyr Angliæ in Texten vor Beda. — Berlin, Weidmann, 1904; in-8°, 82 p. (Abhandlungen der kgl. Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen. Philol. hist. Klasse. N. F. VIII, 1.) (5 m. 50.)

681. MIGLIOLI (G.). Le corporazioni cremonesi d'arti et mestieri nella legislazione statutaria del medio evo. — Verona, Padua, Frat. Drucker, 1904; in-8°. (5 l.)

682. MILLET (G.), PARGOIRE (J.) et PETIT (L.). Recueil des inscriptions chrétiennes du mont Athos. 1re partie. — Paris, Fontemoing, 1904; in-8°, 198 p. et 11 pl. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. XCI.)

683. Mitteilungen der 3. (Archiv-) Sektion der K. K. Central-Kommission zur Erforschung und Erhaltung der kunst.-und historischen Denkmale. VI Bd. und 3. Folge III Bd. 1904. — Wien, 1904; 2 vol. in-8°.

684. Mitteilungen des Altertumsvereins zu Plauen i. V. 16. Jahresschrift auf die J. 1903-1904. Hrsg. von Realgymn. Rekt. Prof. Dr Chr. A. Scholtze. — Plauen, R. Neupert, 1904; in-8°, VIII-200 p.

685. Mitteilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück (Historischer Verein), XXVIII Bd 1903. — Osnabrück, H. Meinders, 1904; in-8°, XX-385 p.

686. Mitteilungen des Vereins für Geschichts-und Alterthumskunde zu Kahla und Roda. VI Bd. — Kahla, F. Beck, 1904; in-8°.

687. Mitteilungen des Vereins für Hamburgische Geschichte. 23 Jahrg. 1904. — Hamburg, W. Mauke Söhne, 1904; in-8°, 368 p.

688. MOLINIER (Auguste). Les sources de l'histoire de France. Des origines aux guerres d'Italie (1494). IV : Les Valois (1328-1461). — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, 358 p.

689. MORIN (G.-D.). Les véritables origines du chant grégorien, à propos du livre de M. Gevaert. Les origines du chant liturgique de l'Église latine. — Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, 1904; in-8°, 80 p. (1 l. 25.)

690. MORTIER (Le P. D.-A.). Notre-Dame de La Quercia. — Paris, P. Lethielleux, 1904; in-4°. (6 fr. 50.)

691. NEJEDLÝ (Zdeněk). Das Verhältnis des hussitischen Gesanges zu der vorhussitischen Musik. Vortrag. — Prag, F. Rivnáč, 1904; in-8°, 14 p.

692. NEUMANN (Geo.). Die Orthographie der Paston letters von 1422-1461, ein Beitrag zur Geschichte der englischen Orthographie. — Marburg, N. G. Elwert, 1904; in-8°, 126 p. (Marburger Studien zur englischen Philologie. VII.) (3 m. 20.)

693. NEUWIRTH (Jos.). Die Baukunst des Mittelalters. — Leipzig, E. A. Seemann, 1904; in-8°, VII-407 p. (Geschichte der Baukunst. II.) (9 m.)

694. OLIVIER (Abbé C.). Thaon-les-Vosges. — Epinal, impr. de Fricotel, 1904; in-8°, V p. et p. 1-356.

695. PANGE (Cte M. DE). Le pays de Jeanne d'Arc. Greux encore du temporal de l'évêché de Toul en 1388. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 4 p. (Extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France.*)

696. PANNET (Abbé). Notre-Dame-de-L'Épine. La statue miraculeuse. Deuxième réponse à M. Misset. — Châlons, impr. de Martin frères, 1904; in-8°, VII-114 p.

697. PANSIER (Dr P.) Arnaldi de Villanova. Libellus regiminis de confortatione visus, editus circa annum 1308, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de Metz. Johannis de Casso Tractatus de conservatione visus, editus anno 1346, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris et de la bibliothèque de Metz. — Paris, J.-B. Bailliere, 1903; in-8°, 40 p. (Collectio ophtalmologica veterum auctorum. I.)

698. PAUL (Herm.). Hartmann's von Aue Werke. Der arme Heinrich. 3 Aufl. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, VIII-40 p.

699. PETAK (Arth.). Grabschriften aus Oesterreich. — Wien, Gerold, 1904; in 8°, 75 p. (Zeitschr. für österr. Volkskunde II Suppl.-Heft zum X. Jahrg., 1904.)

700. PEYRON (Bernardus). Codices italici manu exarati qui in Bibliotheca Taurinensis Athenæi ante diem 26 Januari 1904 asservabantur. — Torino, C. Clausen, 1904; in-4°, XXXVI-690 p.

701. PIE II. Aeneæ Silvii Piccolomini de duobus amantibus historia Lectiones varias excerpsit J. Dévay. Nebst Æneæ Sylvii de duobus amantibus historia cento ex variis. — Budapest, L. Toldi, 1904; in-8°, XXII-90 et 14 p.

702. PITON (Camille). Marly-le-Roi. Son histoire (694-1902). — Paris, A. Joanin, 1904; in-8°, 500 p. (15 fr.)

703. PIVANO (S.). I contratti agrari nell' alto medioevo. — Torino. Unione tip. editrice, 1904; in-8°, 6 l.

704. POETE (Marcel). Les primitifs parisiens, étude sur la peinture et la miniature à Paris du XVIe siècle à la Renaissance. — Paris: Champion, 1904; in-8°, 79 p. (3 fr. 50.)

705. PRUTZ (H.). Die exemte Stellung des Hospitaliter Ordens, ihre Entwickelung, ihr Wesen und ihre Wirkungen. — München, G. Franz, 1904; in-8°, p. 95-187 (Aus : *Sitzungsber. der bayer. Akad. der Wissenschaften*). (1 m. 20.)

706. PUTON (Bernard). La léproserie de la Magdelaine-lès-Remiremont. — Saint-Dié, impr. de Cuny, 1904; in-8°, 121 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. philomatique vosgienne.*)

707. RAINER (Norb.). Geschichte der ehemaligen kärntnerischen Hauptstadt St. Veit an der Glan, hrsg. vom Kuratorium für das Museum der Stadt St. Veit. — Klagenfurt, A. Raunecker, 1904; in-8°, 66 p.

708. RICHTER (Élise). Ab in Romanischen. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, VIII-120 p. (3 m.).

709. RICHTER (G.). Statuta majoris ecclesiæ Fuldensis. Ungedruckte Quellen zur kirchlichen Rechts-und Verfassungsgeschichte der Benediktinerabtei Fulda. — Fulda, Fuldaer Actiendruckerei, 1904; in-8°, L-118 p. (Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diözese Fulda. Im Auftrage des histor. Vereins der Diözese Fulda. V.)

710. Rivière (Émile). Bracelets, parures, fétiches, monnaies d'échanges. — Paris, Institut de bibliographie, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Société préhistorique de France.*)

711. Rivière (Émile). Quelques observations sur les menhirs en général. Les menhirs de la Corrèze. — Paris, Institut de bibliographie, 1904; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

712. Rothschild (Leop.). Die Judengemeinden zu Mainz, Speyer und Worms von 1349-1438, ein Beitrag zur Geschichte des Mittelalters. — Berlin, Rathausen und Lamm, 1904; in-8°, vii-118 p. (2 m.).

713. Roux (Albert). Note sur les dernières acquisitions du musée de Montbéliard à Mandeure (septembre 1903). — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 7 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

714. Saige (Gustave) et Lacaille (Henri). — Trésor des chartes du comté de Réthel, publié par ordre de S. A. S. Albert Ier, prince de Monaco. T. II : 1329-1415. — Paris, A. Picard; in-4°, xxiv-724 p. (25 fr.)

715. Saint-Léger (A. de). La légende de Lyderic et des forestiers de Flandre. — Lille, Tallandier, 1904; in-4°, 27 p. (Extr. du *Bull. de la Commission historique du département du Nord.* XXVI.)

716. Salembier (P.). Il grande scisma d'occidente, svolto in Italiano da V. Lusini sulla 3a ediz. — Siena, tip. S. Bernardino, 1904; in-8°, ix-375 p.

717. Salin (Bernh.). Die altgermanische Thierornamentik. Typologische Studie über german. Metallgegenstände aus dem iv-ix Jahrh., nebst eine Studie über irische Ornamentik. Aus dem schwedischen Mskr. übers. von J. Mestorf. — Berlin, A. Asher, 1904; in-8°, x-383 p. (30 m.)

718. Schmoll (Armand). Table générale de la Revue de l'histoire des religions. Années 1880 à 1901. T. I à XLIV. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, vi-174 p.

719. Schmoller (Gustave). Le mouvement historique des salaires de 1300 à 1900 et ses causes. — Paris, Giard et Brière, 1904; in-8°, 19 p. (Extr. de la *Rev. internationale de sociologie.*)

720. Schönbach (Ant. E.). Mitteilungen aus altdeutschen Handschriften. 8, Stück. Seitenstettner Bruchstücke des jüngeren Titurel. — Wien, G. Gerold's Sohn, 1904; in-8°, 14 p. (Aus : *Sitzungsber. der kais. Akad. der Wissenschaften.*)

721. Schücking (L. L.). Die Grundzüge der Satzverknüpfung im Beowulf. II Tl. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, xxviii-149 p. (Studien zur englischen Philologie. XII.) (4 m.)

722. Schwingrouber (Camille). Reims. Rues et places publiques. Recherches historiques sur leurs dénominations. — Reims, Gobert et Helluy, 1904; in-16, 183 p.

723. Sebillot (Paul). Le folk-lore de France. I. Le ciel et la terre. — Paris, E. Guilmoto, 1904; in-8°. (16 fr.)

724. Starrabba (Raffaele). Aneddoti storici e letterari siciliani. Punt. 1a: Thomæ de Chaula, per Alphonsum Aragonum et Siciliæ regem, libri V ex unico codice regii neapolitani archivi nunc primum editi. — Palermo, A. Reber, 1904; in-8°, xxxvii-140 p. (6l.)

725. TARCHIER (Abbé L.). Le sacrement de l'Eucharistie d'après saint Augustin. — Lyon, Rey, 1904; in-8°, 116 p.

726. TEULE (Édilbert DE). Annales du prieuré de Notre-Dame de Prouille. — Carcassonne, impr. de Bonnafous-Thomas, 1902; in-8°, XXXIX-557 p.

727. THALČIĆ (J. B.). Monumenta historica liberæ regiæ civitatis Zagrabiæ, metropolis Regni Dalmatiæ, Croatiæ et Slavoniæ. X. Libri fassionum seu funduales, 1441-1470. — Agram, G. Trpinac, 1904; in-8°, V-XXVII-309 p.

728. THEDENAT (Henry). Le forum romain et les forums impériaux. 3e édition. — Paris, Hachette, 1904; in-16, XII-459 p. et pl.

729. THIBAULT (Fabien). L'impôt direct et la propriété foncière dans le royaume des Lombards. — Paris, L. Larose et L. Tenin, 1904; in-8°. (Extr. de la *Nouv. Rev. hist. de droit français et étranger.*)

730. THOMAS (Louis). La vie privée de Guillaume de Nogaret. — Toulouse, Privat, 1904; in-8°, 63 p. (Extr. des *Annales du Midi.*)

731. TOSTI DI VALMINUTA (Fulco). L'antica navigazione bolognese. Una bataglia navale fra Bologna et Venezia nel XIII secolo. 2a ediz. riveduta ed ampliata. — Bologna, L. Beltrami, 1904; in-8°, 70 p. et 3 pl. (3 l.)

732. TOYNBEE (Paget). Ricerche e note dantesche. Traduzione dall' inglese con aggiunte dell' autore. — Bologna, N. Zanichelli, 1904; in-8°, 101 p. (Biblioteca storico-critica della letteratura dantesca. Serie II, n° 2.) (4 l.)

733. TRAUTMANN (Mor.). Das Beowulflied, als Anh.; das Finn-Bruchstück und die Waldhere-Bruchstücke, bearb. Text und deutsche Uebersetzung. — Bonn, P. Hanstein, 1904; in-8°, XII-188 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik. XVI.) (4 m.)

734. TRÉMAULT (Auguste DE). La communauté d'habitants et l'échevinage de la ville de Vendôme. Histoire municipale de Vendôme avant 1789. — Vendôme, impr. de Empaytaz, 1904; in-8°, III-202 p.

735. Trierisches Archiv, hrsg. von DD. Stadtbiblioth. Kentenich und Domkapitul. Lager. 7 Heft. — Trier, F. Lintz, 1904; in-8°, IV-96 p. et pl. (3 m. 50.)

736. VIGNOT (Charles). Inventaire du mobilier du prieuré de Joigny (mai 1418). — Sens, Duchemin, 1904; in 8°, 14 p.

737. VINCENTI (Arth. VON). Die altenglischen Dialoge von Salomon und Saturn, mit histor. Einleitung, Kommentar und Glossar. 1 Thl. — Leipzig, A. Deichert, 1904; in-8°, XXI-125 p. (Münchener Beiträge zur romanischen und engl. Philologie. XXXI.) (3 m. 60.)

738. WAESCHKE. Regesten der Urkunden des herzogl. Haus-und Staatsarchivs zu Zerbst aus den J. 1401-1500. 3 Heft. — Dessau, C. Dunnhaupt, 1904; in-8°, p. 97-144.

739. WIESNER (J.). Ein neuer Beitrag zur Geschichte des Papieres. — Wien, C. Gerold's Sohn, 1904; in-8°, 26 p. (Aus : *Sitzungsber. der kais. Akad. der Wissenschaften.*)

740. WITTE (*Heinrich*). Regesten der Markgrafen von Baden und

Hachberg 1050-1515, hrsg. von der badischen Commission. III Bd. Regesten der Markgrafen von Baden von 1431-1453. 3 und 4 Lfg. — Innsbruck, Wagner, 1904; in-8°, p. 161-321. (8 m.)

741. Wulf (De). Introduction à la philosophie néoscholastique. — Louvain, Institut supérieur de philosophie, 1904; in-8°. (5 fr.)

742. Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg 30 Jahrg. — Augsburg, J. A. Schlosser, 1903; in-8°, 143 p.

743. Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Namens des Vereins hrsg. von Dr Colmar Grünhagen XXXVIII Band. — Breslau, E. Morgenstern, 1904; in-8°, 380 p. (4 m.)

744. Zeitschrift des Vereins fur rheinische Volkskunde. 1 Jahrg. — Elberfeld, Baedeker, 1904; in-4°.

PÉRIODIQUES

745. **Annales de Saint-Louis des Français**, publication trimestrielle des études des chapelains. 6e année. (Rome, 1901-1902; in-8°, 475 p.). — *Abbé J.-M. Vidal* : Rapport fait au pape Clément VII au sujet des bénéfices vacants dans le royaume de Castille par la mort du cardinal Gomez (1391). Candidats du roi; candidats de la cour d'Avignon, p. 5-34. — *P. Calmet* : Sommaire des bulles de Clément VI concernant le diocèse de Rodez (d'après le sommaire de P. de Montroy et les Regesta d'Avignon), p. 201-248, et 283-335. — *Edmond Albe* : Autour de Jean XXII. Jean XXII et les familles du Quercy, p. 341-396. — *Abbé G. Mollat* : Un envoi en France de commissaires pontificaux après la restitution d'obédience à Benoît XIII (1404-1405), p. 445-470 = 7e année. (Rome, 1902-1903; in-8°, 535 p.). — *H. Hyvernat* : Concordance des cotes des anciens fonds et et du fonds actuel syriaques de la Vaticane, p. 73-89. — *Edmond Albe* : Autour de Jean XXII. Jean XXII et les familles du Quercy (suite), p. 91-135, 141-234, 287-336 et 441-491. — *P. Calmet* : Sommaire des bulles de Clément VI concernant le diocèse de Rodez (suite), p. 493-526.

746. **Archæologia Cambrensis. The journal of the Cambrian archæological association**. Vol. II, sixth series. (London, 1902; in-8°, 320 p.) — *John Ward* : Prehistoric interments near Cardiff, p. 25-32 et 2 pl. — *Archdeacon Thomas* : Camps and earthworks of the Newton district, p. 33-42. — *Stephen R. Glynne* : Notes on the older churches in the four welsh dioceses (suite) [Monmouthshire], p. 81-114 et 11 pl. — *Harold Hughes* : Church of St Michael, Llanfihangel-Glyn-Myfr, Denbighshire, p. 133-135 et 2 pl. — *Boyd Dawkins*: On the cairn and sepulchral cave at Gop, near Prestatyn, p. 161-181. — *J. Romilly Allen* : The chevron and its derivatives, a study in the art of the Bronze age, p. 182-229 et 12 pl. — *G. E. Halliday* : Notes on Llandaff parish, p. 230-238 et 2 pl. — *Francis Green* : The Wogans of Boulston, p. 241-251. — *B. H. Williams* :

The exploration of a prehistoric camp in Clamorganshire, p. 252-260. — *Harold Hughes* : The architectural history of the cathedral church of St. Deiniol, Bangor, p. 261-276. = Vol. III, sixth series. (London, 1903; in-8°, 388 p.) — *S. Baring-Gould* : The exploration of Clegyr Voya, p. 1-11. — *F. Haverfield* : Roman forts in South Wales, p. 12-15. — *C. Anwyl* : The early settlers of Brecon, p. 16-38. — *G. E. Halliday* : The removal of the cross of Iltyd at Llantwit Major, Glamorganshire, p. 56-64. — *Archedacon Thomas* : Montgomeryshire screens and rood-lofts, p. 85-120. — *Thomas Gray* : The hermitage of Theodoric, and the site of Pendar, p. 121-153. — *J. Romilly Allen* : Pre-norman cross-base at Llange-Felach, Glamorganshire, p. 181-188 et 2 pl. — *Alfred Neobard Palmer* : A history of the old parish of Gresford in the counties of Denbigh and Flint, p. 189-204. — *Gwenllian E. F. Morgan* : Forgotten sanctuaries being some thoughts on the vanished crosses and chapels in St. John's parish Brecon, p. 205-223. — *J. Romilly Allen* : Note on a perforated stone axe-hammer found in Pembrokeshire, p. 224-238 et 2 pl. — *Archdeacon Thomas* : Llangurig church, Montgomeryshire, p. 239-250 et pl. — *Edward Owen* : Ancient british camps, etc., in Lleyn, Co. Carnarvon, p. 251-262. — *W. Done Bushell* : The early life of St. Samson of Dole, p. 319-338. — *Geo. Eley Halliday* : Gileston church, Glamorgan, p. 339-344 et pl. — *S. Baring-Gould* : St. Brychan, King, confessor, p. 345-370.

747. **The archæological Journal, published under the direction of the council of the royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland.** Vol. LIX. Second series, vol. IX. (London, 1902; in-8°, VI-396 p.) — *R. L. Hobson* : Mediæval pottery found in England, p. 1-16 et 6 pl. — *Alfred C. Fryer* : On fonts with representations of the seven sacraments, p. 17-66 et 18 pl. — *Viscount Dillon* : Horse Armour, p. 67-92 et 6 pl. — *Canon Raven* : Notes on some Nottinghamshire bells, p. 93-99 — *Robert Munro* : On the prehistoric horses of Europe and their supposed domestication in Palæolithic times, p. 119-143 et pl. — *J. H. Round* : Castle Guard, p. 144-159. — *W. Boyd Dawkins* : On Bigbury camp and the Pilgrims' Way, p. 211-218 et 2 pl. — *T. M'Kenny Hughes* : The early potters' art in Britain, p. 219-237 et pl. — *E. B. S. Shepherd* : The church of the friars minors in London, p. 238-287 et pl. — *C. R. Peers* : The benedictine nunnery of Little Marlow, p, 307-325 et pl. — *W. H. Knowles* : The premonstratensian abbey of St. Mary, Blanchland, Northumberland, p. 328-341 et 2 pl. — *F. Haverfield* : Two hoards of roman coins found in Somersetshire in 1666, p. 342-345.

748. **Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,** t. XXI (Romans, 1901[-1903]; in-8°, 224 et 41 p.) — *F. Vernet* : Une bulle de Clément VI sur la fête des fous à Vienne (1344), p. 5-6. — *C. Perrossier* : Nomination d'un curé d'Alixan (1339), p. 7-8. — *J. Chevalier* : L'abbaye de Saint-Tiers de Saou des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Valence ou de Die, p. 57-74, 145-158, 199-214. — A. Grospellier :

Mélanges d'hagiographie dauphinoise, suite, Passio sancti Juliani Brivatensis, p. 74-80. — Table générale des matières par ordre alphabétique des noms d'auteurs, I-XXI, 1880-1902, p. 215-224. = APPENDICE, *Chanoine U. Chevalier* : Le St-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité, p. 1-41.

749. **Bulletin de la Diana...**, t. XIII, 1902-1903. (Montbrison, 1904 ; in-8°, 388 p.) — *Abbé Reure* : Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon, p. 13-24. — *J. Déchelette* : Découvertes gallo-romaines dans la ville de Roanne, p. 46-55 et 3 pl. — *E. Brassart* : Épitaphe récemment découverte au chevet de l'église de Notre-Dame de Montbrison, p. 55-57. — *E. Brassart* : Le dôme du tribunal à Montbrison, p. 58-60 et pl. — *Abbé Reure* : Notes sur le Forez, p. 85-90. — *Abbé Signerin* : Sépulture du moyen âge dans la commune de Bonson ; l'église Notre-Dame de Bonson, p. 150-151. — *E. Leriche* : Excursion archéologique à Ouches, Pouilly-les-Nonnains, Saint-André d'Apchon, Saint-Léger, p. 171-205 et 7 pl. — *J. Déchelette* : La nécropole gallo-romaine de Roanne, p. 286-325 et 7 pl.

750. **Bulletin de la Société archéologique du midi de la France**, série in-8°, n°s 29 à 31, 19 novembre 1901, au 7 juillet 1903. (Toulouse, 1903; in-8°, 419 p.) — *E. Cartailhac* : Bijoux wisigoths de Teilhet (Ariège), au musée de Toulouse, p. 17-19. — *E. Cartailhac* : Deux statues de la chapelle de Rieux (Cordeliers) de Toulouse, retrouvées p. 19-21 et 2 pl. — *E. Cartailhac* : Le cimetière barbare de Saint-Affrique (Aveyron), p. 35-37 et pl. — *A. Niceduab* : Les portes de l'enceinte d'Alet (Aude), p. 38. — *Jeanroy* : Uu sirventès historique de Peire del Vilar, p. 47-48. — *Barrière-Flavy* : Sépultures barbares de Venerque (Haute-Garonne), p. 52-54. — *Abbé Hermet* : Cimetière wisigoth de Briadels, près Saint-Georges de Luzençon (Aveyron), p. 54-58 et pl. — *E. Cartailhac* : Un cubitus humain percé par une flèche en silex (à Caunes, Aude), p. 61-62. — *Durrbach* : Bustes inédits d'Hermès aux musées de Toulouse, p. 62-65 et 12 pl. — *E. Lamouzèle* : Collection du conseiller Fr. de Montégut (XVIIIe siècle ; monnaies), p. 65-66. — *Abbé Cousy* : Durand d'Henri de Bredon, abbé de Moissac et évêque de Toulouse (XIIe siècle), p. 67-69. — *Abbé Cau-Durban* : L'art français en Navarre sous Charles le Noble (1361-1425), p. 91-92. — *Pasquier* : Le vandalisme au château de Montségur (Ariège), p. 92-93. — *Abbé Saltet* : Vivien d'Aliscans et la légende de saint Vidian, p. 94. — *J. de Lahondès* : Les projets de restauration de l'église Saint-Étienne (de Toulouse), p. 97-99. — *Decap* : La régence des écoles de Muret avant la Révolution (1451-1790), p. 101-112. — *De Mély* : Origine de quelques reliques de Saint-Sernin de Toulouse, p. 128-129. — *Vignaux* : Inventaire du Trésor et du mobilier de Saint-Étienne (de Toulouse), p. 133-144. — *Joulin* : Les stations antiques des côteaux de Pech-David, près Toulouse, p. 145-148. — *J. de Lahondès* : Les vierges sculptées du musée de Toulouse, p. 149-150. — *Delaruze* : Note sur un moule arabe découvert en Espagne, p. 155-161. —

J. de Lahondès : Excursion à Saint-Hilaire et Alet, dans l'Aude, p. 162-168. — *Mgr Batiffol* : Le Saint-Suaire à Toulouse et à Carcassonne, p. 168-172. — *Baron de Rivières* : Fouilles sur l'emplacement de l'église Saint-Julien à Albi, p. 172-173. — *Baron de Rivières* : Travaux divers à Albi, cathédrale et hôtels privés, p. 174-175. — *Abbé Auriol* : Crosse dite de saint Louis d'Anjou, à Saint-Sernin de Toulouse, p. 216-220 et pl. — *Baron de Rivières* : Trois pierres sacrées, ou autels portatifs, conservées dans le trésor de l'ancienne cathédrale de Saint-Just et Saint-Pasteur à Narbonne, p. 220-223. — *Dr L. de Santi* : Statue de Jupiter, Avignonet (Haute-Garonne), p. 228-230. — *Baron Desazars de Montgailhard* : Les antiquaires, les collectionneurs et les archéologues d'autrefois à Toulouse, p. 234-256. — *De Lahondès* : Le calice du château de Cabaret (Aude), p. 288-291. — *Barrière-Flavy* : Fouilles de l'église de Saint-Paul d'Auterive, p. 291-294. — *Colonel Bourdès* : Deux pièces d'or (Sévère III et François Ier), trouvées à Quint, près Toulouse, p. 295. — *Abbé Vidal* : Notice sur les œuvres du pape Benoît XII, p. 298-299. — *Baron Desazars de Montgailhard* : Étude iconographique des miniatures de l'Hôtel de ville de Toulouse, p. 317-319. — *Baron de Rivières* : Derniers travaux à la cathédrale d'Albi, p. 325-326. — *De Lahondès* : Trois pierres tumulaires d'abbés de Saint-Sernin, p. 331-335. — *De Lahondès* : Excursion à Villefranche de Rouergue, p. 335-338. — *Abbé J. Lestrade* : Inventaire des ornements et vases sacrés de l'église de Saint-Rome à Tholose, p. 347-350. *Abbé Degert* : Origine de la vierge noire de la Daurade, p. 355-358. — *Seymour de Ricci* : Notes d'onomastique pyrénéenne, p. 362-374. — *E. Cartailhac et L. Deloume* : Martres Tolosane; la Société archéologique du midi de la France et son œuvre (1831-1901), p. 401-410.

751. **Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois**, t. XLII, 1903. (Vendôme, 1903; in-8°, 270 p.) — *G. Bonhoure* : Histoire du collège et du lycée de Vendôme (suite). p. 38-53. — *E. Peltereau* : Notice sur M. Auguste de Tremault et sa famille (1821-1903), p. 67-82. — *J. Alexandre* : Souday. Testament de J. Peschard (1390), chapelle des Peschard, école (1390-1833), p. 92-109. — *G. Renault* : Areines (antiquités romaines), p. 110-112. — *G. Renault* : Le menhir d'Huchigny, p. 112-114. — *J. Alexandre* : Le polissoir de La Fontenelle, p. 191-194. — *R. de Saint-Venant* : Excursion à Ruan et Droué, p. 201-210. — *R. de Saint-Venant* : La paroisse de La Chapelle-Vicomtesse et sa fondation (suite), p. 244-265.

752. **Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest**, t. IX, 2e série, années 1901-1902-1903. (Poitiers, 1904; in-8°, 760 p.) — *Abbé Courteaud* : Sur une hache trouvée dans le souterrain-refuge de Bellebouche, commune de Gourgé (Deux-Sèvres), p. 22-23. — *A. de La Bouralière* : Deux souvenirs des Templiers en Poitou, p. 38-50 et 2 pl. — *Commandant Rousseau* : Note au sujet de quelques bijoux mérovingiens trouvés dans le département de Loir-et-Cher, p. 51-54 et 2 pl. — *L. Dupré* : Inventaire des objets offerts ou acquis pour les musées de la Société (années 1900-

1902), p. 55-94, 220-259 et 472-500.— *Le Fr. René* : Les sépultures franques aux environs de Saint Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), p. 121-130. — *Dom Besse* : Les premiers moines gallo-romains, p. 161-180. — *Commandant Rousseau* : Note au sujet du crochet en bronze doré offert par le Dr Poupelard à la Société, p. 181-184 et pl. — *Le P. de La Croix* : Caveau funéraire de Nueil-sous-Faye (Vienne). Théâtre gallo romain des Bouchauds (Vienne), p. 194-196. — *J.-A. Hild* : La Minerve de Poitiers, p. 278-301. — *A. Richard* : Relation de la découverte de la Minerve de Poitiers le 20 janvier 1902, p. 302-328 et 2 pl. — *Abbé A. Collon* : Essai sur l'archiprêtré de Lusignan et ses annexes successives, le prieuré de Celle-l'Évêcault et la cure de Voulon, p. 351-392. — *Gelin* : Les vipères du Poitou (traditions et légendes). p. 132-140. — *L. Duprè* : Les carreaux émaillés du Palais de justice de Poitiers au XIVe siècle, p. 459-469 et pl.— *A. Richard* : Note sur une inscription du XIe siècle [trouvée à Vouhé], p. 470-471. — *Le P. de La Croix* : Étude sommaire du baptistère Saint-Jean de Poitiers, p. 527-612 et 3 pl. — *Abbé Bleau* : L'inscription d'une clef de voûte à la cathédrale de Poitiers (1167), p. 676-677. — *A. Barbier* : Chroniques châtelleraudaises. Le fort du Peu Millerou (Puymilleroux), ès frontières de Guienne (1371), p. 681-694 et pl. — *Le P. de La Croix* : Inventaire des objets offerts ou acquis pour les musées de la Société, année 1903, p. 719-732.

753. **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord**, t. XXX. (Périgueux, 1903; in-8°, 474 p.) — *R. de Boysson* : Une chanson d'amour composée au XIIe siècle par Bertrand de Born, p. 61-68. — *E. Comte* : Abbaye de Châtres, p. 69-78, 118-139 et pl. — *A. Dujarric-Descombes* : Le traité d'Élie Salomon sur la science de l'art musical, p. 114-118, 186-192 et 3 facs. — *Cte de Saint-Saud* : Privilèges de la ville d'Excideuil (1482-1726), p. 216-220. — *Féaux* : Découverte de tombeaux des XIe et XIIe siècles à Périgueux, p. 256-259. — *Hardy* : Bersac, hameau de la commune de Beauregard, de Terrasson, p. 261-262. — *Marquis de Fayolle* : Les tombeaux de La Ribeyrie, près Bergerac, fig. et 2 pl., p. 266-275. — *A. de Rouméjoux* : Domme [château de la Vistor] (1495), p. 275-276. — *F. Villepelet* : Inventaire du trésor de l'église collégiale Saint-Front de Périgueux (15 mai 1552), p. 277-293. — *Adalbert Du Soulas* : Pressignac, commune, canton de Lalinde (Dordogne), p. 346-350 et pl. — *Cte Ch. de Beaumont* : Excursion à Marsac, Montanceix, Saint-Astier, Grignols, Neuvic-sur-l'Isle, Mussidan, p. 406-415 et 2 pl.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-S-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

LES VISIONS DE SAINT-JEAN

DANS TROIS APOCALYPSES MANUSCRITES A FIGURES

Du XVe Siècle

Dans une courte étude sur les *Apocalypses manuscrites du Moyen Age* et les *Tapisseries de la cathédrale d'Angers*, publiée dans cette Revue en mars 1896, nous avions cru pouvoir montrer, à la suite de M. Giry[1], que Jean de Bruges pour les cartons de cette suite célèbre de tapisseries s'était inspiré de l'Apocalypse de la bibliothèque du roi Charles V, portant actuellement à la Bibliothèque nationale de Paris, dans le fonds français, le n° 403. — Nous avions rapproché chaque miniature de ce manuscrit des reproductions données par M. Joannis, et, par la confrontation de ces planches avec les folios correspondants du manuscrit, nous avions essayé de prouver que la série des sujets se poursuivait dans le même ordre et dans le même style, avec des différences très légères dans le détail de certaines compositions, mais avec de telles analogies dans l'ensemble que l'influence du manuscrit sur les dessins du peintre nous paraissait incontestable.

Nous avions constaté, en effet, que sur les 67 compositions existant encore de nos jours dans la cathédrale d'Angers, il y en avait : trente-sept identiques à celles du ms. fr. 403 ; vingt-cinq présentant de grandes analogies avec les pages correspondantes de cette Apocalypse ; enfin que cinq seulement nous paraissaient avoir été inventées par Jean de Bruges, et que six

1. Voy. *L'art* (année 1876), p. 300.

sujets des miniatures ne correspondaient plus à des panneaux, ces derniers ayant été détruits en 1784.

En tenant compte surtout de certains détails caractéristiques de quelques-unes des compositions du ms. 403 qui se retrouvent absolument dans les tapisseries, tels que les armures des chevaliers, le diablotin et les têtes des chevaux dans la vendange céleste, le costume à bandelettes de la Grande Prostituée, le turban héliçoïdal du chef de l'armée céleste, et de la façon presque identique dont les principaux personnages sont disposés dans chaque scène, nous n'avions pas hésité à affirmer que le ms. 403 f. fr. était bien celui qui avait dû être prêté par le duc d'Anjou à Jean de Bruges pour l'aider dans l'exécution de ses cartons apocalyptiques. Le ms. n'était plus en effet au Louvre à la mort de Charles V. En son récolement de 1380, Jean Blanchet met cette mention en marge de l'Inventaire de 1373, fait par Gilles Mallet : « Le roi l'a baillée à Mons. d'Anjou pour faire son beau tapis. » Nous avions cependant eu tort d'ajouter, et nous le reconnaissons volontiers aujourd'hui, que le peintre n'avait dû se servir que de ce ms. 403 seul.

Après l'examen si judicieux et si complet de cette question par M. Léopold Delisle[1] notre opinion semble plus difficile à soutenir, et il nous paraît plus juste de dire que l'honneur d'avoir servi de modèle pour les cartons des tapisseries d'Angers, en même temps que le ms. 403 f. fr., doit revenir vraisemblablement à un ou plusieurs autres manuscrits d'une famille tout à fait voisine, et que nous appellerons cousine-germaine de la première à laquelle appartient l'Apocalypse de Charles V.

Cette deuxième famille de manuscrits en comprendrait, d'après M. Delisle, une quinzaine au moins, présentant entre eux, comme avec ceux de la première, de grandes similitudes

1. *L'Apocalypse en français au XIIIe siècle*, par L. Delisle et Meyer *dans le tome LXII* de la Société des anciens textes français (1901) et *l'album des reproductions* en phototypie des miniatures du ms. 403 f. fr.

dans le style et l'exécution des compositions. M. Delisle penche tout particulièrement pour le ms. portant dans la bibliothèque de Cambrai le n° 482 (plutôt encore que pour l'Apocalypse de Metz) comme ayant servi à Jean de Bruges. Il croit en même temps impossible que le ms. 403 (qui a pu parfaitement, il le reconnaît, être mis sous les yeux du peintre) ait pu l'influencer, car d'après lui le style des cartons serait tout à fait différent de celui de ces miniatures. Faut-il souscrire entièrement à cette dernière affirmation ? Nous ne le pensons pas et nous demandons à l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale la permission de lui soumettre à ce sujet quelques observations.

Il est d'abord certain que toutes les Apocalypses françaises ou anglo-normandes (depuis le XIIIe jusqu'au XVe siècle), qu'on les classe dans la première ou la deuxième famille, renferment, à peu de chose près, la même série de sujets apocalyptiques. C'est ce qui a permis à M. Delisle de dresser un tableau synoptique de tous ces manuscrits, avec des références aux folios respectifs, correspondant pour chacun d'eux aux diverses visions représentées par les différents enlumineurs de ces Apocalypses, et la possibilité même de l'établissement d'une seule liste générale des sujets apocalyptiques pour les divers manuscrits des deux familles suffirait à prouver qu'ils ne s'éloignent guère d'un type commun.

La principale différence entre les deux séries vient du texte qui n'existe pour ainsi dire que d'une façon accessoire, ou tout à fait rudimentaire, dans les 4 mss. de la première famille (ms. 403 f. fr.; ms. d'Oxford[1]; ancien ms. Didot, actuellement au comte de Crawford à Wigan, en Angleterre ; et ms. du vicomte Blin de Bourdon, analogue à celui d'Oxford), tandis que les miniatures des mss. de la seconde série sont généralement accompagnées d'une version française de l'Apo-

1. Le ms. d'Oxford a été reproduit en fac-simile en 1876 par M. Cox pour le Roxburgh Club (Bibl. nat. Imprimés, Réserve A. 5504).

calypse et quelquefois d'une glose. Or le lien entre le texte et les illustrations n'est pas aussi intime qu'on pourrait le croire, et il pourrait y avoir eu des sources différentes pour les unes et pour l'autre, le texte ayant été quelquefois ajouté ultérieurement. En dehors de cette raison que donne M. Delisle de distinguer ces Apocalypses en deux séries il n'en signale pas d'autre importante, et nous inclinerons toujours à croire qu'il vaudrait mieux les classer toutes (avec ou sans texte), d'après le style des compositions peintes que ces manuscrits renferment, dans un seul et même groupe, si leur illustration est analogue et provient, comme il nous le semble encore, de ce prototype anglo-normand qui reste imprégné, au XIIIe et XIVe siècle, des traditions de l'iconographie byzantine dont les artistes ne s'affranchirent que peu à peu, au XVe siècle, en étudiant la nature de plus près.

Nous aurions toutefois mauvaise grâce à ne pas reconnaître la justesse d'une des observations de M. Delisle qui trouve dans les miniatures du manuscrit de Cambrai (n° 482) l'origine des cinq compositions des Tapisseries d'Angers[1] que nous avions eu l'imprudence de qualifier de « Compositions originales de Jean de Bruges », ne connaissant pas alors l'Apocalypse de Cambrai, au lieu de constater purement et simplement qu'elles ne reproduisaient pas les folios correspondants du manuscrit qu'elles avaient jusque-là suivi très scrupuleusement[2].

Mais si des lacunes existent ainsi, pour quelques scènes accessoires et peu nombreuses des Tapisseries d'Angers, dans l'imitation du manuscrit f. fr. 403, et si ces lacunes sont parfaitement comblées, ce qui est très exact, par la reproduction, à cet endroit précis des cartons, de certains folios du manuscrit de Cambrai ou de celui de Metz, pourquoi ne plus voir dans la belle Apocalypse de Charles V la principale ou en tout cas

1. Planches 22-28-29-30 et 31 de Joannis (Les 4 anges de l'Euphrate. *La Prédication* et la Mort d'Élie et d'Énoch).
2. *Fos 16, 17, 17 v° et 18* du ms. 403 f. fr.

une des premières sources des compositions de Jean de Bruges, ou plutôt pourquoi ne pas continuer à admettre que si ce manuscrit du XIIIe siècle n'a pas servi seul de modèle au peintre, ce dernier s'en soit toutefois inspiré pour le plus grand nombre de ses compositions, en même temps qu'il s'aidait pour le reste de quelques autres manuscrits du même groupe (manuscrits de Cambrai, de Metz ou autres) que M. Delisle classe dans la deuxième famille?

Mais à vrai dire, s'il y a deux familles au point de vue du texte, en est-il bien ainsi au point de vue des peintures? Nous ne le pensons pas, et la meilleure raison que nous ayons d'en douter vient d'une confrontation qu'il est facile de faire (dans l'album publié par M. Delisle lui-même) d'un des folios de l'Apocalypse de Cambrai (f° 42) avec les autres planches qui reproduisent une à une les miniatures du ms. 403 f. fr. de la Bibliothèque nationale.

Nous avons l'intime conviction qu'on aurait peine à distinguer ce folio 42 du manuscrit de Cambrai au milieu des autres du ms. 403 f. fr., si, au lieu de le donner à part dans un appendice à la fin de l'album, on l'avait intercalé à sa place rationnelle, d'après le texte, dans la série complète des sujets du manuscrit de Charles V, tant il y a entre les deux suites de miniatures de nombreuses analogies de style et même d'exécution.

Toutes ces compositions, ainsi que nous l'avons déjà indiqué plus haut, sont encore largement imprégnées à cette époque des règles de l'iconographie byzantine à laquelle elles se conforment plus ou moins, comme dans certaines peintures du XIIe siècle ou des temps antérieurs, telles que les fresques de Saint-Savin près Poitiers.

Il n'est pas possible, au contraire, de ne pas classer à part le manuscrit de l'Apocalypse appartenant à M. Thompson et portant dans sa collection le n° 38. Les 70 miniatures sont d'un style anglo-saxon pur très marqué et d'une exécution compliquée tout à fait spéciale. Les compositions sont surchargées de

personnages et de détails inutiles qui rendent la compréhension des sujets fort difficile : leur aspect général est confus, monotone, et assez peu intéressant : elles s'éloignent en tout cas beaucoup de la belle simplicité et de l'ampleur de style, large quoique primitive sous certains rapports, des miniatures du groupe français ou anglo-normand dont nous avons parlé jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette question des manuscrits qui ont plus ou moins inspiré Jean de Bruges dans la composition des cartons pour les Tapisseries d'Angers, le but que nous nous proposons aujourd'hui n'est pas d'éclaircir d'une façon définitive un problème aussi délicat.

Nous voudrions analyser successivement l'illustration de 3 manuscrits apocalyptiques français ou franco-flamands du milieu ou de la fin du xve siècle, dont la valeur artistique est certainement inégale par suite de l'habileté de main plus ou moins grande des artistes qui les ont enluminés, mais qui ont tous trois, pour les amateurs de peintures de cette époque, un très réel intérêt iconographique. Ces 3 Apocalypses (dont nous étudierons la première seule dans cet article), sont par ordre de dates probables d'exécution :

1° L'Apocalypse française n° 1378 du Musée Condé à Chantilly (1re moitié du xve siècle).

2° L'Apocalypse avec texte latin du Monastère de Saint-Laurent à l'Escurial en Espagne (commencée en 1428 et terminée en 1482).

3° L'Apocalypse du fonds Néerlandais n° 3 à la Bibliothèque nationale de Paris (fin du xve siècle).

I. Apocalypse n° 1378 du Musée Condé

Cet intéressant manuscrit que la bienveillante recommandation de M. A. Gruyer et l'obligeance de M. Mâcon, conservateur-adjoint, nous ont permis d'étudier à loisir, avait figuré en 1734 à Bruxelles, à la vente du marquis de Westerloo, sous

le n° 77, puis à la vente Dawson-Turner, faite à Londres en juin 1859, où il dut être acquis par Mgr le duc d'Aumale. Il porte aujourd'hui, dans les collections léguées à l'Institut de France, le n° 1378 des manuscrits, et peut être vraisemblablement daté de la première moitié du XVe siècle.

Ce manuscrit contient d'abord une histoire en abrégé de la Bible (fos 1-33) d'une illustration lourde, où l'on sent une influence siennoise assez marquée de l'École de Simone Memmi, et dont le style rappelle certaines peintures de l'École d'Avignon: quelques types de bourreaux sont flamands, par exemple dans le f° 36, qui est de la même main que les scènes précédentes (bien qu'il contienne le tableau du supplice de saint Jean dans la chaudière, à la Porte Latine, et la prétendue lettre du consul d'Éphèse à l'empereur Domitien).

A partir du f° 37 la main change, et le manuscrit de Chantilly suit la version française courante de l'Apocalypse avec quelques gloses. Les visions de saint Jean sont interprétées par un artiste d'une imagination assez vive dans des dessins à la plume, lavés d'aquarelle dans les tons clairs, qui peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec tous ceux des autres manuscrits de la même époque; bien que l'exécution ne soit pas d'une grande finesse, et que la main ne soit que d'une bonne habileté courante, il y a dans ces miniatures de grandes qualités de composition, et surtout, malgré quelques défauts de perspective, une grande entente de la disposition des personnages à différents plans, ce qui est rare à cette époque. Le vélin a été presque partout ménagé ici comme fond des sujets (au lieu d'être entièrement couvert de peintures en losanges, ronds ou quadrillés, comme dans les bibles du XIVe siècle), et ce parti pris très moderne donne un aspect des plus agréables à toutes les pages de ce manuscrit.

Les reproductions en phototypie de quelques-unes des plus intéressantes miniatures de ce manuscrit aideront nos lecteurs à se rendre compte des modifications très importantes qui se *produisirent à la fin du* XIVe siècle dans le style et la disposition

des personnages par rapport aux manuscrits de la première famille tels que l'Apocalypse du fonds français n° 403. M. Delisle rapproche très justement (dans son catalogue des mss. de Chatilly), le ms. 1378 du Musée Condé dont nous nous occupons aujourd'hui du ms. 397 *bis* de la Bibliothèque de Cambrai (qu'il ne faut pas confondre avec le ms. de la même Bibliothèque portant le n° 482 dont nous avons parlé plus haut) et du ms. n° 30 du fonds Salis de Metz, c'est-à-dire de deux manuscrits de la deuxième famille dans laquelle il fait figurer l'Apocalypse de Chantilly.

La raideur des attitudes, l'allongement exagéré des corps que nous avons dû constater dans les manuscrits de la première famille (403 f. fr., Oxford, etc.), font place ici à une souplesse assez naturelle dans les mouvements, et à une justesse de proportions assez rares, qui donnent infiniment de charme à l'ensemble de ces compositions.

Nous donnerons folio par folio une description très sommaire des 84 miniatures de ce ms. 1378 en n'analysant avec détail que les compositions qui interprètent le texte de saint Jean d'une façon originale, ou celles qui nous sembleront susciter des comparaisons avec des peintures dont il nous paraîtra intéressant de les rapprocher :

— f° 37 v°. — *Saint Jean dans l'île de Pathmos*, vêtu d'une tunique rosée à jolis plis franco-flamands.

Le coloris de cette page est doux et agréable.

— f° 38 v°. — *Les sept Églises* avec les anges debout devant leurs portes.

— f° 39 v°. — *Le fils de l'homme entre les sept chandeliers.*

— f° 40 v°. — *Notre-Seigneur au milieu des cingt-quatre vieillards* qui sont disposés en cercle autour de lui dans des attitudes naturelles, avec une grande justesse dans la perspective.

— f° 41 v°. — *Saint Jean pleurant*, consolé par un vieillard.

— f° 42 v°. — *Notre-Seigneur dans une gloire, tenant le livre des sept sceaux.* — Les vieillards à genoux autour de lui se penchent *tellement que leurs* couronnes sont sur le point de tomber de leurs *têtes.*

folio 109 verso.

folio 100 verso.

— f° 43 v°. — *L'Agneau dans une gloire entre les quatre animaux.*
— f° 44 v°. — *Notre-Seigneur tenant le livre des sceaux* au milieu des vieillards musiciens.
— f° 45 v°. — *Le 1er sceau.* — Le cavalier avec l'arc sur un cheval blanc.
— f° 46 v°. — *Le 2e sceau.* — Le diable casqué et vêtu d'une cuirasse tenant une longue épée.
— f° 47 v°. — *Le 3e sceau.* — Le cavalier barbu, tenant des balances, coiffé d'un bonnet pointu rouge.
— f° 48 v°. — *Le 4e sceau.* — La mort entourée de flammes sur un cheval pâle. — Elle tient une grande flèche à la main (tandis que dans le ms. f. fr. 403 c'était une coupe d'où jaillissaient des flammes).
— f° 49 v°. — *Le 5e sceau.* — Les âmes des fidèles sous l'autel : ils n'ont autour de leurs corps nus que de petites étoles bleues ou rouges dont les pans tombent de chaque côté.
— f° 50 v°. — *Le 6e sceau.* — Des hommes se réfugient dans les rochers pour fuir le bouleversement du monde.
— f° 51 v°. — *Les vents empêchés de souffler.* — Des anges mettent leurs mains devant leurs têtes.
— f° 52 v°. — *Notre-Seigneur au milieu des quatre animaux* adoré par les vieillards et les fidèles.
— f° 53 v°. — *Le 7e sceau.* — Remise des trompettes aux sept anges.
— f° 54 v°. — *L'ange encensant l'autel* et renversant l'encensoir sur la terre.
— f° 55 v°. — *Le 1er ange sonnant de la trompette.* — Pluie de grêle et de sang : à droite des hommes étendus; au fond les six autres anges.
— f° 56 v°. — *Le 2e ange sonnant.* — Pluie de feu sur la mer et sur des bateaux.
— f° 57 v°. — *Le 3e ange sonnant.* — Une étoile tombe du ciel sur un rocher. — Des hommes renversés au premier plan.
— f° 58 v°. — *Le 4e ange.* — Une boule de feu dans le ciel.
— f° 59 v°. — *L'aigle volant* avec la banderolle « Douleur ».
— f° 60 v°. — *Le Puits de l'abîme.* — Le cavalier ailé est à cheval sur la sauterelle caparaçonnée dont la tête diadémée a les cheveux bouclés. — Contrairement à la tradition des autres mss. c'est bien

ici, ainsi que veut le texte, *une tête de femme*, et non d'homme barbu comme dans le 403 et autres mss. antérieurs. D'autres sauterelles ou « locustes » se préparent à sortir de l'ouverture béante au premier plan de la miniature. *Le 5e ange* est à gauche et sonne de la trompette dans une attitude noble de beaucoup d'allure.

— f° 61 v°. — *Un ange descend en volant* d'un autel.

— f° 62 v°. — *L'armée sur les chevaux à têtes de lions.*

— f° 63 v°. — *L'ange ayant un pied sur la mer et l'autre sur la terre* remet le livre à saint Jean.

— f° 64 v°. — *Même sujet.* — Saint Jean debout.

— f° 65 v°. — *Saint Jean invité à mesurer le temple.* — Il est représenté prêchant à quelques fidèles au fond d'une chapelle.

— f° 66 v°. — *Prédication d'Élie et d'Énoch.* — Ils ont tous les deux de grandes barbes, des robes de moines à capuchons en étoffes grises, des couronnes vertes sur la tête, et se tiennent debout sur l'intersection des deux branches de grands chandeliers entre lesquels on voit un ange tenant un cierge dans chaque main.

— f° 67 v°. — *Mort des deux témoins.* — Un moine armé d'une épée s'élance sur l'un des deux, tandis que l'autre est dévoré par une bête à tête de lion.

— f° 68 v°. — *Élie et Énoch étendus comme morts* au milieu d'hommes sur la place d'une ville.

— f° 69 v°. — *L'ange les ranime.* — *Leur ascension.* — On n'aperçoit plus que le bas de leurs jambes sortant d'une nuée.

— f° 70 v°. — *Le 7e ange sonnant de la trompette.* — En haut N. Seigneur adoré par les vieillards.

— f° 71 v°. — *La Vierge* dans une mandorla rouge et le dragon à 7 têtes.

— f° 72 v°. — *Saint Michel et le Dragon*, en bas saint Jean dans l'île de Pathmos.

— f° 73 v°. — *La femme fuyant la colère du Dragon.* — Elle s'envole à gauche en tenant son enfant dans ses bras; au-dessous d'elle le Dragon.

— f° 74 v°. — *Le serpent vomit un fleuve contre la femme.* C'est une représentation de la Fuite en Égypte, tout à fait analogue à celle de Giotto dans la chapelle de l'Arena à Padoue, sauf quelques détails peu importants. Saint Joseph a ici un bonnet pointu tout à fait *flamand, de couleur* rouge, au lieu d'être nimbé suivant les tradi-

tions de l'iconographie byzantine. L'ange qui vole au-dessus du groupe formé par la Vierge et l'Enfant tient dans chaque main une couronne comme dans la peinture italienne. L'ânesse du manuscrit de Chantilly est de couleur blanche suivant le texte des Écritures et son exécution est d'une irréprochable correction de dessin : on sent qu'elle a été faite d'après nature; Giotto la fit de couleur foncée, tout aussi agréable d'aspect, également sur modèle vivant.

— f° 75 v°. — *La famille de la femme combat le Dragon.* Des hommes combattent la bête à face d'homme barbu ; au-dessus volent des petits diables noirs.

— f° 76 v°. — *La bête de la mer semblable à un léopard*, avec 6 petites têtes autour d'une principale: le Dragon lui transfère sa puissance.

— f° 77 v°. — *L'univers adorant le Dragon.* L'Antéchrist sous la forme d'un vieillard barbu, coiffé d'une mitre, est à cheval à droite.

— f° 78 v°. — *L'adoration de la bête.* L'Antéchrist renverse un édicule en forme de chapelle, tandis que sur le premier plan trois bourreaux décapitent quelques hommes qui ont refusé d'adorer la bête.

— f° 79 v° — *Les saints terrassés par le bélier à deux cornes.* Sur le devant l'Antéchrist au milieu de ses fidèles.

— f° 80 v°. — *L'adoration du Dragon* par les habitants de la terre : une pluie de feu tombe du ciel pendant que le bélier cornu grimpe contre un arbre.

— f° 81 v°. — *Le pseudo-prophète invitant à faire une statue de la bête à sept têtes.* Il est représenté ici (comme dans les f°s 14 et 17 du ms. f. néerlandais n° 3. de la Bibliothèque nationale que nous étudierons ultérieurement), *sous l'apparence d'un moine avec deux cornes de bélier sur la tête*, prêchant dans une petite chapelle dont la baie centrale, largement ouverte, permet de voir tout l'intérieur. Une semblable disposition se retrouvera dans le f° 38 de la main de Jean Colombe dans l'Apocalypse de l'Escurial qui fera l'objet de notre prochaine étude[1].

1. V. Cte Durrieu : 1° Manuscrits d'Espagne dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIV, 1893, p. 22 et 26. — 2° *Chronique des Arts*, avril 1895. — 3° *Bulletin des antiquaires*, avril 1901.

Voy. également dans l'*Art* (1901), t. IV article de MM. Vesme et Carta, p. 35 *et note de M.* Jean Guiffrey, p. 196.

— f° 82 v°. — *L'Antéchrist met sa marque sur le front de ses fidèles.* Il distribue de petits masques ronds à l'effigie de la bête qu'il prend à même dans une corbeille portée par le pseudo-proprophète.

— f° 83 v°. — *L'agneau sur la montagne* au milieu de ses fidèles qui sont marqués du monogramme du Christ *J.H.S.* sur un disque.

— f° 84 v°. — *Chant de cantiques devant le trône de Dieu.*

— f° 85 v°. — *L'Évangile remis à l'ange.*

— f° 86 v°. — *Chute de Babylone.*

— f° 87 v°. — *Un ange menace les adorateurs de la bête.*

— f° 88 v°. — *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur.* Notre-Seigneur est entouré d'anges dans un disque : ils sont représentés ici (comme dans certaines des miniatures des Heures d'Étienne Chevallier par Jean Fouquet), sous l'apparence de chérubins de couleur rouge.

— f° 89 v°. — *Le Fils de l'homme scie le blé de la terre.*

— f° 90 v°. — *L'ange vendange les vignes de la terre.*

— f° 91 v°. — *Pluie de faucilles* envoyées du ciel par des anges sur des hommes et des animaux de toute espèce étendus au premier plan, puis au fond, sur le blé d'un côté, sur les vignes de l'autre.

— f° 92 v°. — *Les vainqueurs de la bête* chantant avec des harpes sur la mer enflammée.

— f° 93 v°. — *Remise des sept fioles d'or aux sept anges, par le lion ailé.*

— f° 94 v°. — *Le premier ange répand sa fiole sur la terre.*

— f° 95 v°. — *Le deuxième ange répand sa fiole sur la mer.*

— f° 96 v°. — *Le quatrième ange répand sa fiole sur le soleil :* le feu du ciel tombe sur les infidèles.

— f° 97 v°. — *Le cinquième ange répand sa fiole sur le trône de la bête.*

— f° 98 v°. — *Le Dragon, la bête et le faux-prophète vomissent des esprits impurs* qui sortent de leurs bouches sous la forme de petits diables noirs.

— f° 99 v°. — *Le septième ange répand sa fiole.* La terre est bouleversée, les maisons s'écroulent.

— f° 100 v°. — Un ange montre à saint Jean la Grande Prostituée *Babylon Magna* sous les apparences d'une jeune femme à boucles *blondes, coiffée* d'un grand chapeau de bergère, assise sur un fauteuil

en forme d'X entre deux jeunes seigneurs (les Rois de la terre) en pourpoint court, l'un tête nue avec des cheveux crépus, l'autre ayant un chapeau de feutre bleu à visière pointue avec une plume rouge[1].

Il nous paraît intéressant de rapprocher de cette page du manuscrit de Chantilly une grande fresque du début du XVIe siècle que l'on attribue à *Lorenzo Costa*, peintre ferrarais mort en 1530, et qui se trouve dans un arc semi-lunaire de la chapelle San-Giacomo-Maggiore à Bologne.

Si mes souvenirs de voyage (qui datent de 1897) sont exacts, on aperçoit près de la Grande Prostituée (assise également sur un fauteuil en X) les sept têtes, en forme de serpents, de la bête, qui ne figurent pas dans la miniature: devant elle se tiennent debout quelques-uns des rois de la terre qui eurent commerce avec la Grande Babylone, et derrière elle se trouvent quelques femmes en costume de la fin du XVe siècle.

Cette fresque de Costa est d'un dessin agréable et rappelle beaucoup la facture de Pinturicchio dans la Libreria de Sienne: le peintre paraît s'être inspiré, en la compliquant, de la composition de notre ms. ou d'un prototype analogue dont il a conservé le caractère général en y ajoutant quelques personnages.

— f° 101 v°. — *La courtisane sur la bête à sept têtes.* Vêtue d'un manteau bleu, ayant sur sa tête fine et agréable une haute couronne à cinq fleurons, les cheveux blonds épars, elle est assise sur le léopard dont les sept têtes sont couronnées. Six petits diables, échappés de la coupe qu'elle tient à la main, volent autour de sa tête et représentent les impuretés du monde[2].

— f° 102 v°. — *Un ange proclame la chute de Babylone.* — Des diables se battent au milieu des maisons écroulées.

— f° 103 v°. — *L'ange jetant la meule dans la mer.*

— f° 104 v°. — *Le lion ailé remet des fioles aux anges* qui sortent d'une chapelle.

— f° 105 v°. — *Les Noces de l'Agneau.* — En bas on voit un groupe d'hommes et de femmes, mais l'Agneau n'y est pas.

— f° 106 v°. — *Saint Jean averti de ne pas adorer l'ange.* — En

1. Voy. reproduction phototypique n° 1 (f° 100 v°).
2. Voy. reproduction phototypique n° 2 (f° 101 v°).

haut Notre-Seigneur ayant l'agneau sur ses genoux, et autour de lui des anges rouges (comme au f° 88 v°).

— f° 107 v°. — *Le Roi des rois sur un cheval blanc* au milieu de son armée.

— f° 108 v°. — *Un ange rassemble les oiseaux du ciel* pour dévorer la chair des réprouvés; en bas, des hommes sont étendus ainsi que toute sorte d'animaux morts.

— f° 109 v°. — *La prostituée sur le léopard asperge avec un goupillon l'armée de la bête;* en haut l'Agneau couché sur un cheval blanc au milieu de ses fidèles. C'est une des jolies pages du manuscrit au point de vue de l'équilibre des groupes, et une des compositions les plus harmonieuses comme coloris[1].

— f° 110 v°. — *La bête et ses serviteurs jetés dans l'étang de feu.*

— f° 111 v°. — *L'ange enferme le dragon dans l'abîme.*

— f° 112 v°. — *Résurrection des justes* qui reçoivent le pouvoir de juger.

— f° 113 v°. — *Satan à deux cornes recouvre sa liberté* après mille ans. — *Gog et Magog.* — Siège de la Cité Sainte.

— f° 114 v°. — *Le diable et le faux-prophète dans l'étang de feu.*

— f° 115 v°. — *Le jugement dernier.* — Un diable tient la chaîne qui entoure le groupe des damnés.

— f° 116 v°. — *Dieu demeure parmi les hommes* qui sont figurés ici par Adam et Ève qu'il unit par la main au seuil d'une chapelle : ils sont représentés dans un complet état de nudité (comme dans les volets du musée de Bruxelles de Van Eyck, dont il semble bien que le miniaturiste ait voulu se rapprocher), tandis qu'entre le premier plan sur lequel se trouvent l'ange et saint Jean et le fond de la composition, des anges musiciens accompagnent, sur des violons et des flûtes, la cérémonie de ce premier mariage chrétien[2].

— f° 117 v°. — *La nouvelle Jérusalem.* — Devant la porte de la Cité Sainte, surmontée par l'Agneau couché, est prosterné un personnage qui peut être le donateur du manuscrit. — En bas, saint Jean étendu au premier plan sommeille, tandis que son âme (sous la forme d'un enfant), se promène avec l'ange (comme cela se voit souvent dans des sujets analogues au moyen âge, où l'on aimait à symboliser toute chose).

1. Voy. reproduction phototypique n° 3 (f° 109 v°).
2. *Voy. reproduction* phototypique n° 4 (f° 116 v°).

— f° 118 r°. — *Le fleuve de vie coulant du trône de Dieu.* — Là encore l'Agneau est au milieu de chérubins rouges, dans un cercle, entouré des fidèles.

— f° 119 v°. — *Notre-Seigneur fait un discours à saint Jean* qui s'agenouille devant l'Agneau et reçoit de lui le livre des sept sceaux.

— f° 120 v°. — *Saint Jean à genoux devant Dieu,* qui tient le livre avec A et Ω. — A droite saint Jean en chaire prêche aux fidèles.

Telles sont les 85 miniatures du manuscrit de Chantilly que nous avons cru devoir décrire une à une pour qu'on puisse les rapprocher de celles d'un manuscrit analogue, qui doit être une copie de celui-ci, et qui a figuré dans une vente faite à la salle Silvestre, à Paris, en 1879[1].

Malgré toutes les recherches faites, tant dans les archives de M. Navoit (successeur médiat de M. Boulant, commissaire-priseur chargé de cette vente, dont malheureusement le procès-verbal n'a pas été conservé), que dans les exemplaires de ce catalogue de 508 pages à la Bibliothèque nationale (Δ 36.748) et à la librairie Guillemin, rue des Bons-Enfants, il nous a été impossible de savoir le nom de l'acquéreur de ce manuscrit qui devait dater du xve siècle et venait des comtes de la Tour-du-Pin, près de Grenoble[2].

La description très complète des miniatures de ce manuscrit étant donnée à la fin du catalogue de cette vente de 1879, il est facile de constater que toutes les compositions un peu originales (dont nous avons donné l'analyse au fur et à mesure dans le manuscrit de Chantilly), se retrouvaient exactement semblables dans le manuscrit du comte de N... Il serait assez intéressant que le possesseur actuel de ce manuscrit voulût bien se faire connaître pour que l'on puisse comparer la valeur d'exécution de cette Apocalypse avec celle du musée Condé.

1. Voy. *Catalogue des livres et manuscrits du comte de N...* (Vente du 7 au 15 avril 1879), par les libraires Schlesinger frères.

2. Voy. également sur ce ms. de 1879 *l'Apocalypse en français de M. Delisle, p. LXXXI de la notice des 16 manuscrits.*

Nous ne croyons pas, en tout cas, nous avancer beaucoup en déclarant que, suivant nous, c'est le manuscrit de Chantilly qui est l'original, et en supposant que le manuscrit vendu en 1879 par MM. Schlesinger frères n'avait pas une grande valeur artistique, car la dernière vacation, dont il faisait partie, ayant produit à peine quatre mille francs en tout, alors que les précédentes variaient de 2.500 à 3.000 francs, il est probable que ce manuscrit ne fut pas payé plus d'un millier de francs, ce qui autorise à penser que ses peintures devaient être d'une exécution assez médiocre, malgré sa bonne origine et l'importance de sa description dans le catalogue de la vente (où les 85 miniatures étaient décrites une à une en 11 pages).

Nous faisons en terminant nos excuses aux lecteurs de la Revue pour la fastidieuse énumération que nous avons dû faire de tous ces sujets apocalyptiques, mais il nous a paru nécessaire, pour rendre cette comparaison possible entre ces deux manuscrits, de donner une brève description de chaque folio du manuscrit de Chantilly, qui mérite, d'ailleurs, d'être examiné page par page, tant au point de vue de ses compositions très bien agencées, qu'en raison de l'exécution agréable et du coloris clair de ses miniatures, dont les spécimens que nous donnons en phototypie permettront d'apprécier le charme et la valeur artistique très réels si l'on tient compte de l'époque à laquelle ce manuscrit fut enluminé (milieu du xve siècle).

Max. Petit-Delchet,
Ancien élève de l'École du Louvre.

LES CHARTES DE FONDATION

DE LA

TRINITÉ DE VENDÔME ET DE L'ÉVIÈRE D'ANGERS

L'étude publiée par M. l'abbé Métais dans un des derniers numéros du *Moyen Age* sur les chartes de fondation et les premières bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme[1] nous a amené à modifier très sensiblement les conclusions que nous avions cru devoir précédemment proposer sur cette même question[2].

En ce qui touche les bulles, nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître, sauf certaines réserves de détail, le bien-fondé des observations présentées par notre contradicteur, et nous ne nous séparons de lui que sur des points trop secondaires pour que nous croyions utile d'y revenir ici[3]. Au con-

1. C. Métais, *De l'authenticité des chartes de fondation et bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, p. 1-44 du *Moyen Age*, 2e série, t. VIII, 1904.

2. *Étude critique sur les chartes de fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme*, p. 69-112 du *Moyen Age*, 2e série, t. V, 1901.

3. Disons cependant qu'il nous paraît à peu près certain, après nouvel examen, que le fragment publié par M. l'abbé Métais sous le n° 106 de son *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, t. I, (Paris, 1893, in-8°), n'est qu'une analyse avec extraits partiels de la bulle de Victor II publiée sous le n° 107 et que, de même, le n° 165 n'est qu'une analyse du n° 164 (bulle d'Alexandre II). — Ajoutons que la bulle de Victor II (n° 107) présente une difficulté : elle est adressée à Geoffroi Martel et à « son épouse Agnès ». Or, elle est de 1056-1057, et ce serait le seul texte de quelque valeur qu'on pourrait invoquer à l'appui d'une opinion, que nous jugeons erronée, suivant laquelle Agnès, répudiée en 1049 ou 1050, aurait été reprise pour quelques semaines ou quelques mois, tout

traire, en ce qui touche les chartes de fondation, nos conclusions restent sur des points essentiels si différentes de celles qu'il a adoptées, qu'on nous permettra d'exposer le plus brièvement possible les raisons de notre dissidence.

I

On sait que l'abbaye de la Trinité de Vendôme fut fondée par Geoffroi Martel, maître alors du comté de Vendôme, et par Agnès, son épouse, peu avant la mort du comte d'Anjou Foulque Nerra. Cette fondation donna lieu à la confection de plusieurs actes constitutifs, qui tous furent solennellement souscrits à Vendôme, le 31 mai 1040, devant une foule nombreuse de grands, laïques et ecclésiastiques, accourus pour assister à la dédicace de la nouvelle église.

Un premier acte, délivré au nom des deux fondateurs, eut exclusivement pour objet l'énumération des biens réunis par eux afin de constituer la dotation de l'abbaye naissante. Cet acte, dont nous n'avons plus l'original, avait été transcrit au début du XIIe siècle dans le *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*[1]. Des copies prises sur ce manuscrit nous en ont conservé le texte, qui ne semble donner prise à aucune critique[2].

Le même *Cartulaire* s'ouvrait par un second acte de fondation, que la table, placée au XIe siècle en tête du volume, dé-

au plus, en 1056, par le comte d'Anjou. Mais on peut, croyons-nous, sans avoir recours à ce prétendu rapprochement, dont aucun texte ne parle, expliquer cette anomalie, soit que le pape n'ait pas voulu reconnaître officiellement la répudiation d'Agnès, soit même, à la rigueur, que la nouvelle n'en fût pas parvenue encore à Rome, soit enfin que, sans chercher plus loin, on se soit borné à rédiger une bulle sur le modèle de celle de Clément II (n° 76 de l'éd. Métais).

1. Il y portait le n° 519 et occupait le folio 194 (voir Bibliothèque nationale, Collection Decamps, vol 103, fol. 151 r°). Le *Cartulaire*, dont cette partie a disparu, était du XIe siècle, mais, suivant M. l'abbé Métais (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, t. I, p. XIX), les pièces 508 à 549 y avaient été ajoutées au début du XIIe.

2. C'est le n° 35 de l'édition Métais, *Cartul. de la Trin. de Vendôme, t. I.*

signe de la façon suivante : « I. Privilegium comitis Goffridi atque Agnetis comitissæ quando primum a novo ab eis fundatum est monasterium Vindocino, ita incipiens : *In nomine Dei omnipotentis Patris et...* »[1] Et nous savons, en effet, que, le 31 mai 1040, Geoffroi Martel et Agnès ont bien, par une charte spéciale, fait de la Trinité de Vendôme une abbaye exempte, puisque, ce même jour, l'évêque de Chartres Thierri et l'archevêque de Tours Arnoul, ratifiant chacun dans un acte particulier les décisions prises par les fondateurs avec leur agrément, déclarèrent expressément que ceux-ci avaient donné leur monastère au Saint-Siège « in patrimonium et alodium »[2], fait qui est d'ailleurs rappelé dans les documents postérieurs[3]. Seulement, ce qui complique la question, c'est que les premiers folios du *Cartulaire*, sur lesquels était transcrite cette seconde charte du 31 mai 1040, ont été arrachés et détruits à une époque certainement antérieure au XIIIe siècle[4] et que nous n'avons plus aucune copie qui en dérive.

Or, nous avons conservé deux textes qui peuvent sembler répondre à la fois au titre et à l'*incipit* indiqués par la table du *Cartulaire*. L'un (le n° 37 de l'édition Métais) n'était plus connu, dès le XVIIe siècle tout au moins, que par une copie faite au XIIIe siècle en tête du *Cartulaire* primitif[5]; de l'autre (le n° 36 de l'édition Métais), il existait encore au XVIIIe siècle

1. Bibliothèque Philipps à Cheltenham, ms. 2970 (fragment du *Cartulaire*), fol. 1 (ancien fol. A). Il existe une copie de ce ms., par A. Salmon, à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 1232.

2. *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, nos 39 et 40.

3. *Ibid.*, n° 75 (lettre de Thierri, évêque de Chartres, 1046-1047), n° 76 (bulle de Clément II, 27 juin 1047), n° 107 (bulle de Victor II, 1056-1057), etc.

4. *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, t. I, p. XX-XXII.

5. Au XIIIe siècle, on utilisa quatre feuillets restés libres en tête du *Cartulaire* pour y transcrire quelques chartes; de ce nombre fut le n° 37 de l'éd. Métais, qui s'y lit encore aujourd'hui sous le n° 2 (Bibl. Philipps à Cheltenham, ms. 2970 [fragment du *Cartul. de la Trinité*], fol. 5 [ancien fol. D], copié dans le ms. de la Bibl. nationale, nouv. acq. lat. 1232). Les autres copies que nous avons de cette charte dérivent du Cartulaire.

un prétendu original, scellé d'un sceau pendant sur lacs de cuir[1].

De ces deux textes, le premier ne saurait être l'acte de 1040 que nous recherchons : M. l'abbé Métais, faisant droit sur ce point à nos observations, a justement fait remarquer[2] que la date du 31 mai 1040 lui a été attribuée à tort, que, dans la seule copie qui puisse faire foi (celle du XIIIe siècle), il n'en porte aucune, et que nous sommes, par suite, autorisés à le placer entre l'année 1047 et l'année 1050, comme le contexte nous y oblige[3].

1. Cet original était, au XVIe siècle, conservé à l'abbaye de la Trinité dans le « primum scrinium privilegiorum apostolicorum », sous le n° 1 (*Inventaire des chartes*, rédigé au XVIe siècle, Bibliothèque de Vendôme, ms. 273, fol. 2). On en possède une copie simple du XIIIe siècle aux Archives nationales, J 460, n° 1 (publ. par Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. I, p. 18), et plusieurs vidimus. Un de ceux-ci, daté du 6 septembre 1520, décrit le sceau de la façon suivante : « Scellé en une casse de fer blanc de cire blanche, où est imprimé ung homme à cheval, soubz laz de cuyr blanc » ; un vidimus de la même époque (?) s'exprime ainsi : « Et scellé sur laz de cuyr blanc d'un grand scel de cyre de couleur blanc ouquel est imprimé ung homme à cheval. » (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, t. I, p. 70). Au XVIIIe siècle, dom Verninac pouvait encore copier cette pièce sur l'original (Bibliothèque d'Orléans, ms. 394, t. III, fol. 237), que Gaignières, tout à la fin du XVIIe siècle, avait également eu sous les yeux (Bibliothèque nationale, ms. lat. 5419, p. 73-78). Cet original fut brûlé le 10 août 1793 (voir Métais, *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, t. I, p. XII-XIII) ; il n'avait jamais été transcrit au *Cartulaire*.

2. *De l'authenticité des chartes... de la Trinité de Vendôme, loc. cit.*, p. 16.

3. *Ibid.*, p. 17. — M. l'abbé Métais n'a pas, il est vrai, répondu à l'argument principal que nous avions fait valoir pour nier l'authenticité de cette charte, à savoir qu'elle ne pouvait se placer ni avant ni après 1056, puisqu'elle était à la fois plus et moins complète que la charte de fondation de l'Évière (n° 38 de l'éd. Métais, 1056) sur les points communs à ces deux documents : si l'on admet l'authenticité de cette charte de fondation de l'Évière, comme nous l'avions d'abord fait nous-mêmes et comme continue à le faire M. l'abbé Métais, notre argumentation première ne perd rien de sa force sur cette question particulière. Mais nous verrons plus loin que notre raisonnement était vicieux, parce que c'est la charte n° 38 qui est fausse et qu'on ne saurait, par suite, faire aucun fond sur elle. Ajoutons que le texte du n° 37 tel que nous l'a transmis le Cartulaire, contient une légère

La seconde charte, au contraire (n° 36 de l'édition Métais), est formellement datée du 31 mai 1040[1]; mais cette date est démentie par le contexte. M. l'abbé Métais, forcé de le reconnaître, n'en essaie pas moins de défendre l'authenticité du document : c'est ici que nous nous séparons de lui, et nous continuons à admettre que le prétendu original, conservé au XVIIIe siècle dans les archives de l'abbaye, était bel et bien un faux des plus manifestes, faux qui, dans la pensée des moines, était destiné à remplacer la charte du 31 mai 1040, dont le *Cartulaire* ne conserve plus que le titre.

Faisons, en effet, d'abord remarquer qu'ici il ne s'agit pas d'alléguer des interpolations ou des fautes de copies: les transcriptions que nous avons ont été faites directement sur le prétendu original et, quelques détails mis à part, les leçons qu'elles nous fournissent sont de tous points concordantes. Or, non seulement l'acte est daté du 31 mai 1040, mais les souscriptions qu'il renferme ne conviennent qu'à cette date[2] : par conséquent, quand on relève dans le texte de longs passages qui dénotent

interpolation (facile ici à expliquer) : dans cette charte antérieure à 1050, Geoffroi Martel et Agnès sont censés avoir fait confirmer leur fondation « auctoritate Romanorum pontificum, Benedicti scilicet, Clementis *et Victoris* »; les deux derniers mots sont évidemment une addition du copiste.

1. « Actum est hoc anno ab incarcatione Domini nostri Jesu Christi millesimo quadragesimo, indictione octava, regnante Henrico rege anno nono. In Dei nomine feliciter, amen. Scriptum Vindocino ipso die dedicationis ecclesiae Sanctae Trinitatis et ab omnibus episcopis atque abbatibus qui interfuerunt confirmatum. »

2. Ainsi, le vicomte de Blois Hervé s'était fait moine à Marmoutier avant 1048 (voir *Cartul. de Marmoutier pour le Dunois*, éd. Mabille, n°s 5 et 9, en particulier); Thibaud II de Blaison était mort avant 1049 et avait été remplacé par son fils Eude Ier (voir *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n°s 88, 95; *Cartul. du Ronceray d'Angers*, éd. Marchegay, n° 175); Effroi, vicomte de Châtellerault, était mort en 1046 (Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. I, p. 244, n. 10. D'ailleurs la liste des témoins est identique à celle de la charte de fondation du 31 mai 1040 (n° 35 de l'éd. Métais) et l'on ne peut admettre qu'à plusieurs années de distance les mêmes personnages, originaires de provinces très diverses, se soient, comme par miracle, trouvés tous à nouveau réunis.

une époque postérieure au moins à 1056[1], on ne peut s'empêcher de déclarer la pièce incohérente.

Sans doute, il a pu arriver exceptionnellement au XIe siècle, lorsqu'on avait reçu une première fois d'un prince un privilège en bonne et due forme et qu'on désirait en obtenir la confirmation, qu'on se contentât de faire transcrire la première charte en y opérant dans l'énumération des biens et des droits les quelques modifications que la différence des temps entraînait, et sans pour cela changer quoi que ce fût ni à la date, ni aux souscriptions, ni aux principales formules du protocole[2]; mais il semble que l'on ait alors au moins pris soin de modifier la formule de chancellerie, ce qui n'est point ici le cas.

Et d'ailleurs à quelle date placer notre charte? En 1057, prétend M. l'abbé Métais[3]. Mais dans un acte rédigé, dans cette hypothèse, précisément à l'époque où Victor II délivra une bulle à l'abbaye, cette bulle aurait dû être rappelée au même titre que celles de Benoît IX et de Clément II, qu'on mentionne[4] : voilà donc un détail qui, cette fois, ne nous renvoie ni à 1040 ni à 1057, mais à une période intermédiaire. Remarquons, en outre, que l'acte est rendu au nom d'Agnès, comtesse d'Anjou, qui était, sans aucun doute, séparée de Geoffroi Martel depuis l'année 1049 ou 1050[5].

1. Nous avions même cru dans notre précédent travail (*Moyen Age*, 2e série, t. V, 1901, p. 91-92) relever dans ce n° 36 des mentions qui nous reportaient après 1057 : M. l'abbé Métais le conteste et ses arguments sont suffisants. Nous n'avions pas d'ailleurs attribué grande importance au fait et n'en attribuons pas davantage à présent.

2. M. Prou a signalé tout récemment un cas de ce genre dans son *Examen de deux diplômes de Philippe Ier pour l'abbaye de Messines, en Flandre* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. LXXI, 1902, n° 2).

3. Métais, *De l'authenticité des chartes... de la Trinité de Vendôme*, *loc. cit.*, p. 20 et suiv.

4. « ... ipsam donationem concessione et auctoritate Romanorum pontificum, Benedicti scilicet et Clementis, corroborari postulavimus. »

5. On a, il est vrai, prétendu qu'Agnès avait été reprise par Geoffroi pendant quelques semaines ou quelques mois en 1056; mais le seul texte qu'on ait fait valoir, c'est la charte de fondation de l'Évière, n° 38 de l'édition *Métais*. Or ce texte, nous allons y revenir, n'est pas authentique.

Nous avouons enfin n'avoir jamais vu une seule pièce authentique, au bas de laquelle des papes, déjà défunts d'ailleurs depuis plusieurs années (et non pas même Victor II, qui était alors sur le siège pontifical), auraient apposé successivement leur souscription en ces termes : « Ego Benedictus, catholicæ ecclesiæ episcopus, subscripsi. — Ego Clemens, sanctæ et apostolicæ Romanæ ecclesiæ episcopus, subscripsi ».

Mais — et voici la grande raison — « nous avons un autre signe extérieur d'authenticité, singulièrement favorable à notre charte : le n° 36 avait été scellé par Geoffroy »[1]. — Nous regrettons d'enlever à M. l'abbé Métais ses dernières illusions, mais la présence d'un sceau pendant au bas de la charte en question est précisément à nos yeux une nouvelle raison de suspicion. Le dessin que Gaignières nous a transmis d'un prétendu sceau pendant de Geoffroi Martel est, en réalité, la reproduction d'un sceau de Geoffroi le Bel[2], et sans que nous puissions y insister ici, il est certain que les premiers sceaux pendants des comtes d'Anjou, qu'on puisse regarder comme authentiques, ne sont, en tout cas, pas antérieurs aux dernières années du XIe siècle[3].

Cet acte, daté de 1040, contenant des détails qui ne s'expliquent tantôt que pour cette année 1040, tantôt que pour une année postérieure à 1056, tantôt enfin que pour une année intermédiaire, cet acte qui aurait été souscrit par Benoît IX et Clément II et scellé d'un sceau pendant était incontestablement un faux. Nous verrons plus loin s'il y a moyen d'en expliquer la fabrication.

1. Métais, *loc. cit.*, p. 27.

2. On trouvera la reproduction du dessin de Gaignières dans le *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, t. I, p. 174, et celle d'un sceau de Geoffroi le Bel, appendu à une acte de l'an 1149, dans Bertrand de Broussillon et P. de Farcy, *Sigillographie des seigneurs de Laval* (Paris et Mamers, 1888, in-8°), p. 10.

3. Nous reviendrons sur la question dans un volume que nous publierons prochainement sur l'histoire du comté d'Anjou au XIe siècle.

II

Peu après la mort de Foulque Nerra, survenue le 21 juin 1040, Geoffroi Martel, devenu comte d'Anjou, entreprit de compléter sa fondation en établissant à Angers même une succursale de la Trinité de Vendôme. Il acquit à cet effet des 'rains dans cette ville, près de la porte de l'Évière, et dès ' la construction commença[1]. En 1056, ce nouveau monas- ui prit le nom de Saint-Sauveur ou de l'Évière d'An- ., était terminé. Dans un acte de cette date, Geoffroi Martel .apporte que, non content d'avoir fondé avec la comtesse Agnès le monastère vendômois, il en a construit un autre à Angers, et qu'il l'offre aussi bien que le précédent en alleu au Saint-Siège[2]. On possède, de plus, une autre charte ayant le même objet, mais énumérant les possessions et privilèges de la Trinité de Vendôme[3].

Ni l'un ni l'autre de ces deux textes ne nous est connu par des copies anciennes; mais nous savons que le premier avait été inséré au XIe siècle dans le *Cartulaire*[4], et nous en avons des copies faites d'après cette source, alors que le second n'y 'vait été inséré qu'au XIIe siècle[5]. Le premier, correctement ıaté, semble n'être qu'un fragment: les souscriptions manquent, et peut-être contenait-il une énumération de biens semblable à celle qu'on lit dans le second. En tout cas, il importe de noter qu'il n'est pas rendu au nom d'Agnès : Geoffroi Martel dit seulement que, non content d'avoir fondé avec la comtesse

1. Voir les n°s 72 et 73 du *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais.
2. *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 105.
3. *Ibid.*, n° 38.
4. Il y occupait le n° 246. Cette partie du *Cartulaire* est perdue.
5. M. l'abbé Métais dit, en effet, qu'il avait été inséré au fol. 205, sous le n° 532, c'est-à-dire dans une partie écrite au XIIe siècle. Nous n'avons pu vérifier le fait. Nous savons, en tout cas, que le n° 38 avait été, au XIIIe siècle, *copié sur les feuillets* préliminaires du *Cartulaire* (Bibl. Philipps, *ms. 2970, fol.* 7, ancien fol. 3).

(qu'il n'appelle plus ici sa femme[1]), le monastère de la Trinité, il a décidé de compléter cette œuvre par la fondation de l'Évière, et qu'il donne les deux établissements en alleu au Saint-Siège.

Au contraire, dans le second texte (n° 38 de l'édition Métais), les incohérences reparaissent . non seulement l'acte, quoique rempli de détails qui ne conviennent qu'à l'an 1056, est daté du 31 mai 1040, mais les souscriptions, comme dans le prétendu original relatif à la fondation de la Trinité de Vendôme, ne conviennent qu'à cette date; et de même encore que dans le premier faux, Agnès, divorcée depuis 1049 ou 1050, et qui dans le texte précédent n'est plus indiquée comme la femme de Géoffroi Martel, paraît ici à ses côtés en cette qualité[2]. En présence de ces incohérences, on doit reconnaître que ce n'est pas là la charte de fondation de l'Évière d'Angers, mais que c'en est une version remaniée : le seul texte authentique que nous ayons sur cette matière est celui qui avait été inséré dans le *Cartulaire* dès le XIe siècle et qui, comme nous l'avons dit, ne nous est plus connu que par un fragment.

III

On voit combien, sur la question des chartes de fondation, nos conclusions continuent à différer de celles qu'a adoptées M. l'abbé Métais : nous admettons que, des deux actes délivrés le 31 mai 1040 par Geoffroi Martel et Agnès, nous n'en avons conservé qu'un (le n° 35 de l'édition Métais), et que le plus

1. « Ego Gaufredus comes pariterque comitissa Agnes, pro redemptione peccatorum et liberatione animarum nostrarum... monasterium a novo fundavimus. » Au lieu que dans la charte de fondation, n° 35 de l'éd. Métais, on lit : « Ego Goffridus comes et uxor Agnes mea, etc. », et dans la charte n° 37 de l'éd. Métais ; « Ego Goffredus, comes Andecavorum, pariter comitissa Agnes, *mea dulcissima uxor*, etc. »

2. « In nomine Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Goffridus, comes Andegavorum, pariterque comitissa Agnes, mea dilectissima uxor, pro redemptione animarum nostrarum, etc... In eodem pago, ego Agnes, favente filio meo Willelmo, comite Pictavorum, monasterio Sanctae Trinitatis *concedo, etc...* Signum Goffredi comitis Andecavorum. *Signum Agnetis comitissae*, conjugis suae, etc... »

important, celui qui stipulait la remise de l'abbaye en alleu au Saint-Siège, a disparu et a été remplacé par un acte faux (n° 36 de l'édition Métais). Nous reconnaissons avec M. l'abbé Métais qu'un troisième acte, confirmant et complétant les deux premiers, fut délivré en 1047-1050 au nom des fondateurs (n° 37 de l'édition Métais) ; mais, allant sur ce point plus loin que précédemment, nous rejetons comme faux le prétendu acte de fondation de l'Évière, publié par M. l'abbé Métais sous le n° 38, pour voir dans le seul n° 105 de cette édition un fragment de l'acte authentique, que le n° 38 a eu pour objet de remplacer.

Nous reconnaissons, d'autre part, que les raisons que nous avions invoquées pour expliquer la fabrication de certaines chartes étaient inexactes, et, par suite, l'époque à laquelle nous avions attribué cette fabrication tout à fait incertaine. Remarquant, par contre, à présent que les deux chartes fabriquées (n°s 36 et 38 de l'édition Métais) ont eu pour résultat de combler des lacunes qui provenaient, sans doute, pour l'une comme pour l'autre, d'une mutilation du *Cartulaire*[1], accompagnée, selon toute vraisemblance, d'une destruction parallèle des titres originaux[2], nous inclinons à penser qu'en les confectionnant, les moines de la Trinité auront voulu uniquement réparer une des pertes les plus regrettables de leurs

1. Cette mutilation est bien constatée en ce qui concerne l'acte de fondation de la Trinité, que le n° 36 de l'édition Métais a remplacé : il était, avons-nous dit, transcrit sous le n° 1 du *Cartulaire*, fol. 1 du ms. du XIe siècle, et ce folio a disparu au XIIe siècle (voir Métais, *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, t. I, p. XX-XXII). Quant au n° 105, il est permis de supposer que c'est une mutilation analogue qui en a fait disparaître la partie finale, mais on ne peut le vérifier, cette portion du manuscrit étant perdue.

2. On peut d'autant plus vraisemblablement le supposer que, des actes qui avaient été insérés en tête du *Cartulaire* et qui en furent enlevés lors de la mutilation du manuscrit, plusieurs ont dès cette époque disparu totalement. C'est le cas de deux diplômes de Henri Ier, ainsi désignés dans l'index initial du *Cartulaire* : « III. Privilegium Hainrici regis de Vindocinensi monasterio : *Pietate ac misericordia...* »; « VII. Privilegium Hainrici regis de Vindocinensi monasterio : *In nomine sanctae...* » ; c'est le cas encore d'une charte délivrée au nom de tous les évêques présents à la dédicace de l'abbaye, désignée de la façon suivante dans l'index initial : « II.

archives. Ce serait donc là un cas de plus à ajouter à la liste de ces actes refaits, dont la diplomatique nous fournit déjà tant d'exemples, surtout pour les époques anciennes.

Ce qui nous porte à adopter cette hypothèse, c'est qu'aucun des détails insérés dans ces deux pièces, faciles à forger à l'aide de celles dont l'abbaye avait encore des copies, ne permet, nous le reconnaissons, d'entrevoir quelle raison frauduleuse aurait été le mobile de la falsification ; au lieu qu'on s'explique fort bien que, en butte à des attaques incessantes de la part des comtes de Vendôme, les moines aient senti le besoin d'avoir des titres en bonne forme qui pussent être produits.

Leur fabrication, qu'on ne saurait placer avant l'extrême fin du XIe siècle, puisque le *Cartulaire* a été commencé seulement alors[1], est, d'autre part, antérieure au milieu du XIIe siècle, puisque l'une des deux chartes fut confirmée en 1146 par le roi Louis VII[2] et que l'autre semble bien avoir été, à cette date déjà, insérée dans la seconde partie du *Cartulaire*[3]

Louis HALPHEN.

Item privilegium episcoporum ab eodem (Goffrido) congregatis : *Non solum quia...* » ; c'est le cas enfin d'une bulle de Benoît IX, ainsi désignée au même endroit : « IV. Privilegium Benedicti papae : *Benedictus episcopus...* »

1. Voir *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd, Métais, t. I, p. XIX. M. l'abbé Métais y fait remarquer que le *Cartulaire* a été composé d'un seul jet jusqu'au n° 507. Or, pour prendre quelques exemples, le n° 488 du *Cartulaire* était daté de l'an 1094 (c'est le n° 352 de l'éd. Métais) ; le n° 501 était daté de l'an 1097 (c'est le n° 358 de l'éd. Métais) ; le n° 497 était daté de l'an 1098 (c'est le n° 363 de l'éd. Métais). C'est donc, au plus tôt, en 1098, si les indications données par M. l'abbé Métais sont exactes, que le *Cartulaire* a pu être commencé.

2. Par un diplôme de cette date (Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, n° 173), qu'a publié Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. I, p. 61, n° 92 (republié par M. l'abbé Métais, *Cartul. saintongeais de la Trinité de Vendôme*, n° 60), Louis VIII confirma les donations faites autrefois par Geoffroi Martel et Agnès en Poitou, en Saintonge et dans l'île d'Oléron : c'est le prétendu original du 31 mai 1040 qui est ici visé, car seul il énumère les possessions poitevines et celles de l'île d'Oléron et ce sont les phrases de cette charte que le diplôme de Louis VII répète.

3. Voir ce que dit M. l'abbé Métais, *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, *t. I, p. XIX-XX, des n°s 508* et suiv. du Cartulaire original.

COMPTES RENDUS

Ferdinand Lot. — **Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle.** — Paris, Bouillon, 1903; in-8°, XL-525 p. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. CXLVII).

Aucun annaliste n'a relevé l'époque de la naissance de Hugues Capet; la date exacte du couronnement de ce roi est un objet de controverses; il y a quelque incertitude au sujet du jour et même de l'année de sa mort[1]. Quant au caractère du souverain il nous est presque aussi inconnu que celui des plus obscurs mérovingiens et les avis peuvent différer complètement à ce sujet[2]. C'est au règne de ce personnage que M. Lot a consacré un volume de 525 pages, fruit de dix années de travail, de recherches étendues et de critique pénétrante. Encore n'a-t-il pas, dans ce volume, donné une histoire complète du règne, puisque la période de la lutte de Hugues contre les derniers Carolingiens avait été déjà étudiée par lui dans un précédent travail.

M. Lot ne pouvait avoir la prétention de faire connaître Hugues Capet lui-même. La tentative eût été vaine. Mais il s'est efforcé de déterminer, aussi exactement que possible, ce que nous pouvons savoir de l'histoire générale de la France, à l'avènement de la « troisième race de nos rois », c'est-à-dire durant les dix dernières années du xe siècle à peu près.

La tâche était rendue particulièrement difficile par le déplorable état des sources. « C'est pendant cette période que les lettres de Gerbert, devenues fort rares, cessent pour la plupart de pouvoir être datées avec précision. Richer, bien que témoin oculaire, ne juge pas à propos

1. M. Lot a consacré à l'établissement de cette date un appendice de son livre, pp. 298-303

2. *la préface* mise par A. Giry en tête des *Derniers Carolingiens* (Paris, *) de M. Lot.*

de nous fournir une seule date. Les événements qu'il raconte ne peuvent être localisés dans le temps qu'avec une approximation qui va parfois jusqu'à trois années. Quant aux autres sources narratives, elles sont trop insignifiantes ou de valeur trop incertaine pour être d'un secours réel. Je ne parle même pas des documents diplomatiques. Très riches pour l'Empire, ils sont pour la France d'une insignifiance parfaitement misérable[1].» Ajoutons que les dates de ces actes ne sont pas toujours établies d'une façon très certaine et que l'authenticité de certains d'entre eux est suspecte[2]. De là la nécessité d'entrer à chaque pas dans des discussions critiques. Les plus intéressantes de celles-ci ont, bien entendu, pour objet la chronologie des lettres et de la vie même de Gerbert. Il est impossible d'entrer ici dans le détail des hypothèses et des théories émises à ce sujet par M. Lot[3], mais il nous fait espérer une nouvelle édition de la correspondance de Gerbert, dans laquelle il présentera un système d'ensemble.

Il y a, d'ailleurs, dans son livre autre chose que de la minutieuse critique de textes et des réfutations des hypothèses de J. Havet ou de M. Lair sur des dates des lettres, ou sur l'exactitude de l'attribution à Adémar de Chabannes de la chronique qui porte son nom. Le livre de M. Lot est l'œuvre d'un historien, et son objet principal. c'est de déterminer quelle était, à cette fin du xe siècle, la situation respective, en France, de l'Église, de la féodalité et de la royauté.

En ce qui concerne l'histoire ecclésiastique, il est une personnalité qui domine toutes les autres, celle de Gerbert, et une affaire qui remplit tout le règne, celle de l'archevêché de Reims. Cette affaire, commencée en 991 au concile de Saint-Basle de Verzy, où fut déposé l'archevêque Arnoul, se poursuit durant huit années à travers les synodes trop imparfaitement connus de Mouzon, de Chelles, de Saint-Rémy de Reims, d'Ingelheim, et nécessite non seulement l'intervention du pape, mais encore celle de l'empereur. On sait comment Gerbert, d'abord

1. Lot, *Introd.*, p. x.

2. M. Lot fait d'ailleurs remarquer avec raison qu'on n'a mis sous le nom de Hugues Capet aucun faux ancien, autre preuve du peu de célébrité dont ce prince a joui.

3. M. Lot admet avec M. Delisle et M. Lair que la rédaction de la Chronique d'Adémar, considérée jadis comme interpolée au XIIe siècle, est en réalité du même auteur que les deux autres. Mais pour lui cet auteur est Adémar lui-même, et *non le faussaire anonyme* auquel M. Lair avait attribué la composition de la chronique.

vainqueur, fut forcé, malgré son habileté, de céder devant l'autorité pontificale, et de chercher auprès d'Otton III une compensation au siège archiépiscopal qu'il perdait en Gaule, jusqu'au jour où son propre avènement au trône de saint Pierre le mit à même d'humilier son adversaire en lui accordant un dédaigneux pardon. La personnalité de Gerbert, celle de certains prélats comme Arnoul d'Orléans ou Abbon de Fleury, suffiraient à rendre intéressant le débat raconté, on pourrait dire reconstitué d'une manière si complète par M. Lot. Mais il a su montrer en outre qu'il y avait dans toute cette affaire autre chose que la lutte entre deux compétiteurs ambitieux. Il y a eu aussi un conflit entre le « gallicanisme », ou pour mieux dire le parti des évêques de Gaule, et l'Église romaine, appuyée par les chefs du parti monastique. Du côté de l'épiscopat la résistance fut dirigée par Gerbert, c'est-à-dire par un futur pape, et elle se termina par une défaite de l'Église française. Cette lutte a fourni à M. Lot l'occasion de remonter jusqu'à l'époque de Charles le Chauve et d'Hincmar, pour exposer l'histoire du « gallicanisme » à l'époque carolingienne. La question a d'autant plus d'intérêt que ce sont au fond les arguments d'Hincmar qui ont été repris par les défenseurs plus récents de la même doctrine, par Gerbert d'abord et, huit siècles plus tard, par Bossuet. — A ce propos M. Lot a examiné à nouveau la question des Fausses Décrétales[1], pour lesquelles il repousse avec décision l'hypothèse d'une origine mancelle. Selon lui, elles devraient être attribuées aux clercs rémois adversaires d'Hincmar, et particulièrement à Gouffé (Vulfadus), plus tard archevêque de Bourges, qui les aurait composées entre 853 et 856 environ. C'est ce qui explique qu'Hincmar ait été le premier à les connaître, parce qu'on les lui opposa, et le premier à les citer, parce que lui, qui commit tant de faux, se laissa prendre à celui-là. Gerbert aussi a connu les Fausses Décrétales. A-t-il cru à leur authenticité ? C'est une question que M. Lot soulève, mais qu'il n'a pu résoudre. D'ailleurs le jugement qu'il a porté sur Gerbert est loin d'être favorable à ce dernier. Sans doute, comme l'a montré J. Havet, on ne peut accuser Gerbert d'avoir manqué de patriotisme en quittant la France pour poursuivre sa carrière en terre d'Empire, puisque la notion de patriotisme n'existait guère à la fin du xe siècle. Il n'en est pas moins vrai qu'il abandonna assez vilainement son ancien protecteur, Hugues Capet, pour passer au service d'Otton III. Sa conduite

1. *Appendice* IX, p. 361-376.

dans l'affaire de la déposition d'Arnoul fut un modèle d'hypocrite duplicité. Ambition effrénée, dissimulation, mauvaise foi, tels sont les caractères principaux du portrait que M. Lot a tracé du futur Silvestre II.

La deuxième partie de l'ouvrage est plus particulièrement consacrée aux rapports de la royauté et de la féodalité. L'événement le plus saillant de l'histoire du règne, à ce point de vue, est la guerre soutenue par Hugues et son fils Robert contre Eudes de Blois avec l'appui du comte d'Anjou, Foulques Nerra, jusqu'au jour où la mort d'Eudes vint débarrasser les nouveaux rois de leur plus rude adversaire. Cette mort eut d'ailleurs une conséquence funeste, le coup de tête du jeune Robert, épousant la veuve du défunt, malgré l'avis de son père, contre lequel il semble même être entré en révolte ouverte. Mais le chapitre le plus intéressant de l'étude de M. Lot est celui dans lequel il a cherché à donner une sorte de bilan des forces comparées du roi et des grands feudataires, en passant successivement en revue chacune des principales unités féodales. Parmi les grands vassaux, quelques-uns, comme le duc de Normandie, le marquis de Flandre, les seigneurs de Gascogne, n'ont eu avec la royauté que des rapports fort éloignés. C'est ce qui explique peut-être qu'ils aient accompli sans difficulté tous les actes impliquant la reconnaissance plus ou moins effective de l'autorité du nouveau roi. D'autres, au contraire, comme les comtes de Blois ou les Vermandois de Champagne, ont été pour celui-ci des adversaires aussi acharnés que dangereux.

Au premier abord, ce qui frappe surtout c'est l'extrême faiblesse de la royauté, réduite à la possession du Parisis avec le Châtrais et le Melunois, de l'Orléanais avec l'Étampois et le Pincerais, de Dreux, de Senlis, des anciens *palatia* carolingiens des vallées de l'Oise et de l'Aisne, et de quelques alleux excentriques en Berri ou sur les bords de la Somme. Avec les maigres ressources dont il dispose, Hugues Capet se trouve parfois dans l'impossibilité matérielle de porter secours à ses meilleurs serviteurs, comme Bouchard de Corbeil, et celui-ci est obligé de livrer bataille avec ses propres forces à Orsay, au centre du domaine royal, contre Eudes de Blois. Cependant M. Lot a cherché aussi quels étaient les éléments de force de cette royauté si débile en apparence. Je ne sais s'il faut attribuer à la littérature autant d'influence qu'il le fait. Mais si le lien vassalique qui unissait au Capétien les dix *ou douze grands* vassaux du royaume n'empêchait en rien

l'anarchie féodale, en réalité il était très fort. C'était l'hommage dans toute sa rigueur, ce qu'on appellera aux XIIe et XIIIe siècles l'hommage lige, héritier direct de la *commendatio* de l'époque franque ». Qu'un ou deux des feudataires consentissent à remplir leur devoir d'ost, cela donnait au roi capétien les moyens de tenir chacun des autres en échec. Or parmi les vassaux, il en est qui obéissent plus souvent que les autres aux « semonces » royales, ce sont les vassaux ecclésiastiques, et M. Lot a insisté avec raison sur leur rôle. Pour autant que nous pouvons le savoir, et lorsque les choses se passaient régulièrement, le roi avait à sa nomination vingt-cinq évêques environ sur les soixante-dix ou quatre-vingts dont les sièges se trouvaient compris dans l'étendue de son royaume. Aucun de ses vassaux n'en avait autant. Quelques-uns même, et des plus importants comme le duc de Normandie, n'en avaient aucun. Le roi peut donc mettre de temps en temps entre les mains d'un homme à lui, non pas seulement l'autorité épiscopale dans tel ou tel diocèse, mais la seigneurie féodale qui dépend de l'évêché. Le pouvoir temporel de l'archevêque de Reims est considérable. En Bourgogne l'évêque de Langres est, depuis le temps du roi Lothaire, comte de sa cité, et c'est lui qui fera plus tard triompher Robert le Pieux dans sa lutte contre Otte-Guillaume. Il est inutile de rappeler longuement le rôle que jouèrent les milices ecclésiastiques dans les guerres de Louis VI contre ses vassaux rebelles. Cette situation existait en germe dès le temps de Hugues Capet, et c'est ce qu'a bien fait ressortir M. Lot.

L'ouvrage de celui-ci se termine par de nombreux appendices. Quelques-uns d'entre eux sont relatifs à des questions de chronologie auxquelles j'ai déjà fait allusion. Dans l'*App. VI*, M. Lot reprend[1] la question du surnom de Capet, qu'il rattache au mot chappe et aux dérivés de celui-ci[2]. L'*App. VII* est consacré aux légendes sur Hugues, en particulier à celle qui le fait fils d'un boucher. L'ingénieuse tentative d'explication par un monument figuré où le roi aurait tenu en main un coutelas n'est peut-être pas absolument satisfaisante[3], mais

1. Cf. *Derniers Carolingiens*, p. 320-322.

2. Aux exemples réunis par M. Lot j'ajouterai le *Hugo Chapez* d'un cartulaire-chronique de Luxeuil qui paraît aujourd'hui perdu, mais cité par d'anciens historiens francs-comtois (Clerc, *Essai histor. sur la Franche-Comté*, p. 223, n. 1).

3. On sait qu'on avait également attribué l'origine de la légende de la papesse Jeanne à une tradition populaire formée autour d'une prétendue statue. Le P. Lapôtre a montré combien il était plus vraisemblable de voir là une croyance absurde issue de la mauvaise interprétation d'un texte.

sur ce point aucun érudit ne paraît avoir mis en avant d'hypothèse bien acceptable. Dans l'*App. X*, M. Lot examine avec quelque détail la situation des comtés méridionaux de Bordelais, d'Agenais et de Bazadais au cours du IXe siècle, et dans l'*App. XI* éclaircit le problème compliqué du partage de la succession du comte Étienne de Troyes et de Meaux. L'*App. XII* propose avec assez de vraisemblances, pour le *Rythmus satiricus* d'Adalbéron de Laon, dirigé comme l'on sait, contre le roi Robert et le comte Landri de Nevers, la date de 996, au lieu de celle de 1023, proposée par M. Hückel. L'*App. XIV* est une liste des abbayes du royaume de France au Xe siècle, avec pour chacune d'elles l'indication du seigneur ecclésiastique ou laïque qui en disposait à titre de patron. Bien entendu, il faut toujours faire cette réserve que, les textes étant peu abondants, les personnages que l'on rencontre exerçant des droits de patronat sur telle ou telle église, peuvent avoir agi irrégulièrement, le légitime patron étant inconnu. Néanmoins cette liste rendra certainement des services.

On pourra discuter, sur bien des points de détail, les conclusions de M. Lot. On pourra même adresser à l'ensemble de son livre certaines critiques. Il est regrettable, par exemple, qu'il n'ait pas tout au moins résumé l'histoire de la lutte de Hugues contre Lothaire et Charles de Lorraine, traitée par lui dans les *Derniers Carolingiens*, et d'autre part donné plus d'ampleur aux chapitres relatifs à la géographie féodale de la France au temps de Hugues Capet, soit en grossissant le volume, soit en élaguant certains appendices, très intéressants d'ailleurs, mais où il n'est pas à proprement parler question de Hugues Capet ou même de son époque. Les *Études sur le règne de Hugues Capet* n'en constituent pas moins un des livres qui feront le plus d'honneur aux élèves du maître regretté qui l'avait inspiré, A. Giry.

RENÉ POUPARDIN.

BERTRAND DE BROUSSILLON. — **La maison de Laval** (1020-1605), étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires par Paul de Farcy. — Paris, A. Picard, 1895-1903; 5 vol. in-8°.

Frappé de l'insuffisance de tous les livres consacrés à l'histoire du Maine, M. Bertrand de Broussillon a entrepris depuis de longues années déjà, *non pas précisément* de refaire cette histoire, mais d'en

préparer la refonte, en publiant soigneusement les principaux textes qui y sont relatifs et en procédant à des recherches généalogiques minutieuses sur les maisons féodales de la région. C'est ainsi qu'après nous avoir donné, en ce qui concerne le moyen âge, une solide étude sur la *Maison de Craon*[1], à laquelle il avait annexé un copieux recueil d'actes, embrassant les années 1050-1480 et de nombreuses reproductions de sceaux, il a publié les *Cartulaires de Saint-Michel de l'Abbayette*[2] et de *Saint-Victeur au Mans*[3], prieurés de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, puis ceux de *l'évêché du Mans*[4] et d'*Assé le Riboul*[5]; enfin, non content de mettre au jour le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*[6], qui intéresse le Maine à plus d'un titre, il vient de terminer un important ouvrage sur la *Maison de Laval*, qu'il avait, dès 1888 préparé par une *Sigillographie des seigneurs de Laval*[7].

Bien que les seigneurs de Laval n'aient pas joué un très grand rôle dans l'histoire du moyen âge, la publication de M. Bertrand de Broussillon mérite d'être signalée aux historiens, non seulement parce que l'auteur y a groupé un nombre considérable de documents inédits ou peu connus, provenant en partie d'archives privées, mais aussi parce qu'il a eu à résoudre dans son étude généalogique plusieurs problèmes intéressants. Il a eu d'abord à établir l'époque où s'est constituée la seigneurie de Laval : à cet égard, il n'a pas eu de peine à prouver que les prétendus seigneurs de Laval indiqués par Bourjolly et encore par dom Piolin pour le IXe et Xe siècle étaient de pures imaginations et que le fondateur du château et de la seigneurie

1. Paris, A. Picard, 1893; 2 vol. in-8°. (Dessins de M. Paul de Farcy).
2. Paris, A. Picard, 1894; in-8°, 63 p.
3. Paris, A. Picard, 1895; in-8° (publ. par la *Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe*).
4. Forme le tome I des *Archives historiques du Maine*.
5. Forme le tome III de la même collection.
6. Paris, A. Picard, 1903; 3 vol. in-8° (publ. par la *Soc. d'agricult., sciences et arts d'Angers*). — Tables par M. E. Lelong.
7. En collaboration avec Paul de Farcy. Paris, A. Picard, et Mamers, Fleury et Dangin, 1888; in-8°. Ce volume mérite encore d'être signalé, parce qu'il contient quelques monuments étrangers aux seigneurs de Laval, qui n'ont pas été réédités dans *La maison de Laval*, notamment un sceau de Geoffroi le Bel, datant de l'an 1149. — A *La maison de Laval* se rattachent encore trois opuscules du même auteur : *Les Laval la Faigne et leur livre de raison* (1452-1533), *documents inédits*. Paris, A. Picard, 1898, in-8°, 31 p.; *Robert de Vitré, chanoine de Saint-Julien du Mans et chantre de Notre-Dame de Paris* (1197-1208). Le Mans, 1903, in-8°, 16 p. (extr. de la *Province du Maine*); *La charte d'André II de Vitré et le siège de Karac en 1184*, Paris, Impr. Nationale, 1900, 8 p., fac-similé (extr. du *Bulletin historique et philologique*).

de Laval était Guy Ier, qui mourut en 1065 et dut recevoir le fief vers l'année 1020. M. Bertrand de Broussillon a, en outre, groupé quelques textes d'où il semble ressortir que le cas de Laval est loin d'être unique et que c'est au début du XIe siècle que plusieurs grandes maisons féodales du Maine ou des régions voisines semblent avoir pris naissance. Le fait est intéressant et nous avait déjà frappé nous-mêmes; mais M. Bertrand de Broussillon n'en a pas bien mesuré la portée, puisqu'il croit pouvoir en conclure qu' « avant l'an mil, la féodalité n'existe pas » : la conclusion est aussi inattendue qu'inexacte.

M. Bertrand de Broussillon a eu, de plus, à démêler une question très délicate et très curieuse. Il se trouve en effet que, parmi les seigneurs de Laval, deux au moins, au XIIe siècle, se sont attribué à eux-mêmes dans leurs chartes un numéro d'ordre : « Ego Guido Lavallensis dominus quintus », dit l'un; « Ego Guido sextus dominus Lavallensis », dit son successeur. C'est là un cas qui est sans doute à peu près unique; il méritait donc d'être étudié de près. Or, il se trouve qu'avant les deux Guy de Laval qui se désignent eux-mêmes par un numéro d'ordre, on ne trouve que trois autres Guy, ce qui ne concorde pas avec les numéros V et VI qu'ils s'attribuent. M. Bertrand de Broussillon avait cru primitivement qu'un des Guy antérieurs à « Guido Lavallensis dominus quintus » devait être dédoublé; M. l'abbé Angot, dans son *Dictionnaire de la Mayenne,* avait rejeté ce système que les documents contredisaient, et M. Bertrand de Broussillon, se rangeant à son opinion, reconnaît aujourd'hui[1] que les numéros d'ordre pris par les deux Guy de Laval du XIIe siècle sont des numéros d'ordre dans la série, non pas des Guy, mais des seigneurs de Laval. Les suscriptions des chartes auxquelles nous faisions allusion doivent donc se traduire : « Guy, cinquième seigneur de Laval » : « Guy, sixième seigneur de Laval ». Par suite, toute l'ancienne numérotation des Guy de Laval, fondée uniquement sur une erreur d'interprétation doit être réformée[2].

Les autres parties de l'histoire généalogique des seigneurs de Laval n'ont pas été traitées par M. Bertrand de Broussillon avec un

1. Dans un carton destiné à remplacer au t. Ier les p. 49-80, imprimées en 1895.

2. M. Bertrand de Broussillon, qui n'a reconnu ce point qu'après coup, a maintenu l'ancienne numérotation, en donnant à Guy II le double numéro II-III, *système très critiquable* et qu'il eût été facile d'éviter en laissant à Guy ouvrel *le nom de Guy que lui* donnent les chartes et en l'appelant Guy VI.

soin moins grand. Plusieurs questions intéressantes se sont encore présentées à lui. Relevons au moins un cas nettement caractérisé d'ingérence du roi dans le mariage d'une de ses vassales : le fief de Laval ayant, au début du XIIIe siècle, par suite des décès successifs de Guy VI (lisez : Guy V) de Laval et de son jeune fils Guyonnet, passé aux mains d'Emma, sœur aînée de ce dernier, au détriment de la cadette (1211), Philippe-Auguste, sur le conseil de Guillaume des Roches, usant du droit, qui, au dire du sénéchal d'Anjou, lui était formellement reconnu dans le Maine, lui fit épouser un seigneur de son choix, Robert III, comte d'Alençon.

Nous ne pouvons signaler tous les points curieux qu'éclairent les cinq volumes de M. Bertrand de Broussillon. Encore qu'on puisse regretter qu'il n'ait traité de l'histoire seigneuriale que le côté généalogique[1], il a été amené à rassembler une telle quantité de renseignements que son ouvrage, tout en s'adressant spécialement aux érudits locaux, n'en sera pas moins consulté avec fruit par tous les historiens.

Louis HALPHEN.

J. TRÉNEL. — **L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge** (VIIIe-XVe siècle). Étude sur le rôle de l'élément biblique dans l'histoire de la langue, des origines à la fin du XVe siècle. — Paris, L. Cerf, 1904; in-8°, 671 p.

J. TRÉNEL. — **L'élément biblique dans l'œuvre poétique d'Agrippa d'Aubigné.** — Paris, L. Cerf, 1904; in-8°, 124 p.

On sait de quel appoint considérable le latin ecclésiastique a enrichi le vocabulaire français. Ce n'est pas seulement de mots « savants » que notre langue est redevable à celle de l'église, c'est aussi de significations nouvelles appliquées à des mots anciens, et de tournures spéciales, primitivement étrangères au parler populaire. Cet afflux a pénétré dans la langue à différentes époques et par de multiples canaux : la théologie, la controverse, la philosophie, l'exégèse, d'une part; d'autre part, la prédication, la prière, la lecture des livres saints; il provient de sources diverses, dont la plus abondante est sans doute la Bible. M. Trénel s'est imposé la tâche longue, difficile, délicate,

1. *La sigillographie et l'iconographie occupent aussi dans l'ouvrage une place importante.*

mais fort utile, d'analyser les matières ainsi importées, d'en isoler les éléments fournis par la bible hébraïque, à l'exclusion du Nouveau Testament, et même des apocryphes de l'Ancien Testament, qui peuvent être entachés d'hellénisme. J'avoue ne pas comprendre pourquoi, de ce que certains apocryphes ont été directement rédigés en grec, les autres, ceux qui ont été primitivement écrits en hébreu, ont encouru la suspicion de M. Trénel. J'ajoute même que l'élimination de ceux qui sont le plus « entachés d'hellénisme », aussi bien celle du Nouveau Testament, procède d'un point de vue trop subjectif ; à celui qui étudie la formation de la langue française, c'est l'origine immédiate des éléments hétérogènes qu'il importe d'abord de connaître ; l'intérêt qui s'attache à la connaissance des origines plus lointaines n'étant que secondaire. Je veux dire que, si dans la langue française on rencontre une expression dont le sens est emprunté aux livres des Macchabées, il est important surtout de savoir qu'elle est empruntée aux Macchabées, et que la question de l'origine première, hébraïque, araméenne ou hellénique, ne se présente qu'en dernière analyse. Ce n'est pas que je reproche à M. Trénel les limites dans lesquelles il a circonscrit ses recherches, un auteur étant parfaitement libre de choisir son sujet ; je veux simplement constater que cette limitation ne s'imposait pas; et je noterai en outre qu'elle aurait dû avoir pour conséquence une modification dans le titre du livre, où *hébraïque* serait plus exact que *biblique*[1].

Ce livre est précédé d'une introduction d'une soixantaine de pages, dans laquelle l'auteur établit d'abord la caractéristique des éléments bibliques. Ces éléments sont nombreux : ce sont des mots hébreux, littéralement transcrits ou à peine déguisés sous une désinence grecque ou latine dans la traduction des Septante et dans celle de saint Jérôme (*saphir*, *manne*, etc.) ; des acceptions, des dérivations nouvelles, imposées à des mots, pour rendre le sens des termes hébreux qui n'avaient pas leurs équivalents adéquats dans la langue des traducteurs (*circumcidere* = *circoncire*, etc.) ; ce sont aussi des locutions qui ont passé de l'hébreu en français par l'intermédiaire de la Vulgate (*garder les voies de Dieu*, etc.) ; ou des « expressions refaites », qui « rappellent ou résument un fait, une parole de l'Écriture, en termes

1. Des mots tels que *pharisien*, *messie*, *gehenne* sont exclus du vocabulaire, parce qu'ils sont empruntés au Nouveau Testament ; au contraire on y trouve *hagiographe*, « terme étranger aux Septante et à la Vulgate », et qui n'est pas d'origine hébraïque.

empruntés tous ou en partie au texte, et avec des constructions plus ou moins libres qui aboutissent souvent à de véritables gallicismes » (*la colombe de l'arche*, etc.); ou encore des « expressions imitées », qui, à l'inverse des précédentes, introduisent en français une construction essentiellement hébraïque, qui consiste en l'emploi d'un génitif qualifiant ou déterminant un autre substantif (*l'homme de péché*, pour « l'homme pécheur », expression imitée de l'hébreu *l'homme de sang*, etc.). Cette première partie de l'introduction n'appelle guère que des éloges; tout au plus pourrais-je faire quelque réserve sur l'utilité des nombreuses subdivisions parmi lesquelles sont distribuées les expressions. J'adresserais pourtant à M. Trénel une critique plus sérieuse, si j'étais certain que ce n'est pas uniquement par ma faute que je n'ai pas toujours compris sa pensée. Le second groupe des expressions bibliques comprend les « expressions refaites », dont j'ai reproduit ci-dessus la définition donnée par l'auteur. Ce groupe est subdivisé en sept catégories : 1° expression *de* entre deux noms communs concrets tirés du texte: *la colombe de l'arche;* 2° même préposition entre un nom commun concret et un nom propre : *la côte d'Adam*, etc. Comment ne pas s'imaginer qu'il s'agit de locutions composées de deux substantifs unis par *de*? Il n'en est rien cependant; si l'on se reporte aux textes (p. 547), on ne trouvera « la colombe de l'arche » que dans la rubrique de l'auteur; les textes sont : *Le colon por veoir tot l'estre Mist Noé [fors] par la fenestre, Et il revint arriers grant cors;* ou *Il vit le coulon venir, il tendi la main, si le prist et le mist en l'arche*, etc. Alors il ne s'agit plus de l'expression définie par l'auteur, mais simplement d'une allusion à un récit de la Bible, et c'est en effet dans la section des « Faits historiques, allusions » que ces textes sont réunis dans le vocabulaire. D'autre part, ces allusions peuvent intéresser l'histoire de la stylistique, mais pas celle de la langue; à moins qu'elles ne contiennent un vocable qu'elles auraient fait pénétrer dans le lexique; et si tel est le cas, exceptionnellement, à cause du mot *arche*, pour l'exemple que je viens de citer au hasard, c'est à la page 138, sous la rubrique « arche », parmi les « mots isolés », que ces textes pouvaient figurer. En réalité, le chapitre des « faits historiques et allusions » n'avait pas sa place dans le cadre du livre; et plusieurs autres s'y trouvent dans les mêmes conditions.

La seconde partie de l'introduction est consacrée à l'histoire géné-

rale des emprunts faits à la Bible, c'est-à-dire à la fixation approximative de l'époque où chacun d'eux a été introduit, soit pour un temps seulement, soit d'une façon définitive, dans la langue française. Ici l'auteur pèche par excès de précision ; il attache trop d'importance à la date des documents où il rencontre pour la première fois des expressions bibliques. Si tous les textes français du moyen âge nous étaient parvenus, et si tous avaient été dépouillés par lui, même alors il aurait encore dû admettre que des termes avaient pu pénétrer par la voie orale dans le langage quotidien avant l'époque où ils apparaissent dans les manuscrits; à plus forte raison cette réserve était-elle de rigueur quand, d'une part, tant d'écrits en langue vulgaire ont péri, et quand, d'autre part, parmi ceux qui ont été conservés, M. Trénel a dû faire un choix, se contentant d' « étudier spécialement les œuvres maîtresses de chaque siècle, celles d'un caractère religieux ou moral ». C'est la forme d'un mot, autrement dit la part qu'il a prise à l'évolution phonétique qui peut seule, en général, fournir des indications sur l'époque où il est entré dans la langue; mais M. Trénel n'use jamais de cette pierre de touche, qu'il n'a probablement pas à sa disposition. Il connaît cependant le livre de M. Henri Berger sur les *Mots d'emprunt dans le plus ancien français*, mais les citations qu'il en fait prouvent que la philologie romane n'est pas de son domaine; il n'en est que plus regrettable qu'il n'ait pas connu le compte rendu de ce livre fait par G. Paris (*Journal des Savants*, mai et juin 1900).

L'introduction à part, l'ouvrage de M. Trénel est un « Vocabulaire biblique de l'ancien français », comprenant 250 mots et 700 expressions, non pas rangées par ordre alphabétique, mais classées par catégories. Ce vocabulaire est divisé en trois parties, dont la première contient les « mots isolés », la seconde les « expressions », la troisième les « hébraïsmes ». Les mots isolés sont groupés dans 4 sections : *Mots hébreux, Mots grecs, Mots latins, Acceptation biblique de mots français ;* la seconde partie comprend 9 sections : *Expressions contenant le mot Dieu, Termes et expressions liturgiques, Institutions politiques, Expressions tirées de la vie pastorale, Forme concrète d'idées abstraites, Langue poétique, Phrases sentencieuses, expressions proverbiales, Comparaisons bibliques, Faits historiques, allusions ;* les 6 sections de la troisième partie sont intitulées : *Génitif qualificatif, Génitif déterminatif, Génitif du superlatif* absolu, Verbes et *compléments, Prépositions, Antithèse et parallélisme.* Il ne faudrait pas

s'illusionner sur la portée de ces titres, qui ne donnent pas toujours ce qu'ils promettent; bien que, par exemple, le chapitre des prépositions soit précédé de l'avertissement que les Septante et saint Jérôme ont fait « exprimer à une même préposition grecque et latine tous les rapports marqués par celle de l'hébreu, ou l'introduisent dans des tournures contraires à la bonne langue », il ne faudrait pas croire que ce chapitre est un recueil de prépositions figurant dans l'emploi annoncé. Où est, en effet, l'hébraïsme des prépositions dans les expressions *de siècle en siècle* ou *pour son nom ?* Est-ce donc la tournure qui est hébraïque, et non la préposition ? Alors que signifie le titre du chapitre ? En fait, ni pour le sens des prépositions, ni pour la construction des phrases, je ne vois de différence entre « de siècle en siècle » et « de jour en jour », entre « pour son nom » et « pour lui ».

Pour chaque mot, l'auteur donne le passage de la Vulgate où il se rencontre, puis quelques textes français où il est reproduit; mais ces textes français, étant le plus souvent des traductions mêmes de la Bible, prouvent moins que tout autre que le vocable dont ils sont appelés à certifier l'existence était réellement entré dans la langue vulgaire.

J'ai dit déjà que des « expressions » étudiées par M. Trénel, un bon nombre me paraissaient n'être pas à leur place dans une histoire de la langue; je crois que, de la liste des « mots isolés », on pourrait aussi supprimer tout au moins les noms propres.

Si j'ai montré, sans même entrer dans les questions de détail, que des rectifications, une disposition moins artificielle des matériaux, et surtout des suppressions pourraient améliorer considérablement le livre de M. Trénel, je tiens à dire cependant que ce livre, très volumineux, n'en contient pas moins une quantité d'excellentes choses, dont les lexicographes et les grammairiens feront leur profit. Je reviens aussi sur ce point que beaucoup de pages ne sont à supprimer que parce qu'elles n'entraient pas dans le cadre de l'ouvrage, en tant qu'elles n'apportent aucune contribution à l'histoire de la langue française; mais qu'à un autre point de vue, celui de la stylistique, elles ne sont pas les moins intéressantes.

Admirablement préparé par l'élaboration du volume dont il vient d'être parlé, M. Trénel se propose de publier une série de vocabulaires particuliers, qui promettent d'être fort instructifs, et qui lui vaudront la reconnaissance du monde lettré. Chacun d'eux donnera la liste

des emprunts faits à la Bible par un auteur de cette période. Naturellement il sera inutile de signaler dans ces monographies les éléments bibliques qui, déjà à l'époque précédente, feront partie de la langue commune; tout ce qui ne sera pas un emprunt nouveau, fait directement ou indirectement aux Écritures, devra en être exclu. En revanche, les deux Testaments devront y être réunis, et la distinction établie ci-dessus entre la langue et le style n'aura plus sa raison d'être. Déjà le premier de ces vocabulaires a paru : *L'Elément biblique dans l'œuvre poétique d'A. d'Aubigné.* M. Trénel y fait figurer des mots tels que *abominable*, *confondre*, *convertir*, *essayer*, *exalter*, etc., qui vraiment ne peuvent plus être considérés, au XVIe siècle, comme des termes bibliques; qui pouvaient, en tous cas, être employés par les écrivains les plus étrangers aux livres saints. J'estime que dans ses monographies futures, il devrait supprimer tous les mots dont il dit lui-même que l'histoire est close avant cette période, et remplacer, dans les titres, l'expression *Élément biblique* par *Emprunts à la Bible.* Mais je désirerais surtout qu'il adoptât un plan plus simple. Dans son vocabulaire de d'Aubigné, il a cru « nécessaire de grouper les expressions, les unes d'après leur sens, en les rattachant à quelques idées générales, les autres, d'après leur construction grammaticale, et d'y joindre les mots d'origine biblique ». De là 10 sections, dont les deux premières n'ont pas moins de 12 et 13 subdivisions. Je ne vois ni la nécessité, ni même l'utilité de ces groupements, dont plusieurs sont purement factices; j'y vois, par contre, un inconvénient capital : le livre est très difficilement praticable aux lecteurs à qui surtout il devrait s'adresser, c'est-à-dire aux lecteurs de d'Aubigné. Il est vrai que chaque citation est accompagnée d'un numéro d'ordre, et qu'un index alphabétique renvoie à ces numéros. Mais même à l'aide de cet index les recherches seront ennuyeuses, peut-être n'aboutiront-elles pas toujours; surtout, pour les faire, il faudra savoir au préalable quelles expressions sont bibliques, et pour qui le saura, le livre de M. Trénel deviendra à peu près inutile. Supposons un lecteur en présence de ce vers des *Tragiques* :

Du plus bas de la terre, du plus profond du vice,

dont le premier hémistiche est rapproché, non sans quelque effort, de ce verset d'un psaume : *Libera me de profundis aquae*; s'il y soupçonne une inspiration biblique, il consultera l'index, où il ne trouvera

rien ni à *bas*, ni à *terre*, ni à *vice*, mais, seulement à *profond*, un renvoi au n° 585, où le même vers est reproduit, à cause de l'emploi du génitif hébraïque dans le second hémistiche ; d'ici il sera renvoyé au n° 344, où enfin il trouvera le rapprochement signalé ci-dessus. N'eût-il donc pas été préférable de ranger toutes ces expressions dans l'ordre où elles se présentent au lecteur de d'Aubigné ? Sinon, une table de concordance entre les vers ou les pages de l'auteur étudié et les numéros des emprunts bibliques cités me paraît indispensable. D'une consultation plus rapide, le livre de M. Trénel serait certainement mieux apprécié; mais tel qu'il est, il rendra néanmoins de réels services, et si les candidats qui, il y a deux ans, préparaient les *Tragiques* pour l'agrégation, l'avaient eu à leur disposition, ils en auraient béni l'auteur.

Ernest LANGLOIS.

Léon PINEAU. **Les vieux Chants populaires scandinaves** (Gamle Nordiske Folkeviser). Étude de littérature comparée. Tome II, époque barbare. La légende divine et héroïque. — Paris, Vve É. Bouillon, 1901; in-8°, 584 p.

Le second volume du bel ouvrage de M. Pineau nous transporte dans une société beaucoup plus récente que celle que nous avions appris à connaître à la lecture du premier. Celle-ci n'était composée que d'hommes qui n'avaient guère d'autre occupation que la chasse, la pêche, l'élevage de troupeaux nomades et une agriculture rudimentaire encore: l'animisme, puis la personnification de la nature étaient l'âme de sa poésie, des « chants de magie », pour reprendre l'expression de M. Pineau. Plus tard, les populations se sont mises en mouvement; on a chanté leurs « gestes », en même temps que l'on chantait des dieux nouveaux. C'est vers les mille premières années de notre ère qu'il faut placer cette époque « barbare » succédant à l'époque « sauvage », et c'est à cette date que remontent, — non pas, bien entendu, dans la rédaction qui nous est parvenue, mais certainement dans leur inspiration, — les poèmes qui font l'objet du volume dont nous rendons compte aujourd'hui. Ils offrent ceci de particulier qu'ils ont continué à vivre chacun de leur vie propre, et n'ont point, en se réunissant et en se fusionnant, donné naissance à une épopée grandiose comme l'Iliade, l'Odyssée, la Chanson de Roland ; les Scandinaves n'ont pas eu leur épopée.

Qu'était la Scandinavie primitive et qui la peuplait? Elle a, comme tous les peuples, passé par la sauvagerie et la barbarie avant d'arriver à la civilisation actuelle. Peuplée à l'origine de Lapons et de Finnois, puis de tribus celtiques, elle fut envahie ensuite par les Germains. Les croyances primitives de ces peuples ont survécu pendant fort longtemps dans leur littérature populaire; souvent, bien entendu, sous forme seulement d'allusions brèves et rapides; c'est ainsi que les trolls et les géants occupent une place considérable dans les traditions de la Norvège. Sans doute, le christianisme a fait tout ce qui était en son pouvoir pour déraciner ces vieilles légendes: bon nombre ont subsisté cependant. « On appelle *Edda* des chants en vers, d'auteurs inconnus, qui contiennent la mythologie, l'éthique et les légendes héroïques des peuples du Nord. » Un premier recueil *Saemunder Edda* en a été fait au début du douzième siècle, on ne sait par qui; sous leur forme actuelle, ils remontent approximativement, à en juger par la langue et la métrique, entre 850 et 1050; tous, d'ailleurs, ne sont pas contemporains, et M. Pineau distingue trois périodes dans l'histoire de leur développement : les plus anciens sont les chants des dieux; puis viennent les poèmes héroïques; enfin les chants héroïques dus à l'influence allemande et composés au Groënland. Sur leurs auteurs, nous ne savons rien, et nous sommes réduits aux conjectures : « Nous croirions assez volontiers, écrit M. Pineau, qu'au lieu d'être des poètes, au vrai sens du mot, ou plutôt des poètes de métier, ce furent des zélateurs du vieux culte national, admirateurs des héros de jadis, qui recueillirent ces chants. Indifférents à la gloire, ils n'avaient, ce faisant, d'autre but que de ranimer l'ardeur d'autrefois, d'opposer les croyances du passé au nouveau *credo* importé par des étrangers. » Ils ne sont, nous l'avons dit déjà, que des *arrangeurs*, si l'on peut risquer ce barbarisme. « Les sujets des chants mythiques — dit M. Finmer Jonsson à l'avis de qui se range M. Pineau, — aussi bien que des chants héroïques, de vieilles légendes, existaient pour la plus grande partie dans la tradition orale. Les poèmes eddiques, tels que nous les possédons, et d'autres du même genre, qui ont été perdus, ne sont, en réalité, que des remaniements dont les versificateurs n'étaient point considérés comme les auteurs véritables. »

Les Scandinaves primitifs s'étaient créés des dieux à leur image, semblables aux hommes, animés des mêmes passions, sujets au même

besoin, mais supérieurs par l'intelligence et la force physique. Ils sont soumis à une force inéluctable, la nécessité. Deux grands dieux, longtemps rivaux et finalement réconciliés, l'emportent de beaucoup sur tous les autres : Thôr et Odin. Le dernier est le premier des deux par l'intelligence. Quant à Thôr, il ressemble par bien des points à Héraklès : « tous deux, d'une taille et d'une force gigantesque, n'ont qu'une arme également primitive, marteau ou massue. Ce ne sont point, à proprement parler, des dieux, mais des géants admis au rang des nouveaux dieux. Tous deux sont en lutte continuelle contre les monstres qui personnifient l'hiver et les ténèbres. Aucune divinité n'occupe dans les chants populaires scandinaves une place plus considérable que Thôr. De ces chants M. Pineau passe en revue les principaux ; deux en particulier sont étudiés à fond : *le jeune Svejdal* et *Svend Vouved*.

Les poèmes qui composent la légende héroïque se groupent autour de deux noms : celui de Sigurd et celui de Diderik de Berne. Comme les Germains, les Scandinaves de l'époque barbare se plaisaient à célébrer leurs héros et à transmettre à la postérité le souvenir de leurs hauts faits : c'était d'ailleurs la seule forme de l'histoire qui fût connue chez eux. Chaque peuplade germanique possédait ainsi son Romancero. Les Francs par exemple, nous dit M. Kurth (*Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 51) « chantaient au IVe siècle, en allant aux combats, et le rétheur grec qui guidait contre eux les légions romaines, étonné de la rauque harmonie de ces accords si nouveaux pour lui, les comparait à des croassements de corbeaux.... Ils chantaient au Ve siècle, aux jours de grandes invasions, et sans doute, ils redisaient les exploits des héros d'autrefois, lorsque au milieu des plaines de l'Artois ils furent surpris par les troupes d'Aétius, au moment où ils célébraient les noces d'un des leurs ». Plus que chez aucun autre peuple, les antiques traditions sont restées vivaces en Scandinavie ; encore aujourd'hui, les paysans du Jutland se souviennent de Diderik, et les pêcheurs de Féroé redisent les exploits de Sigurd.

M. Pineau étudie minutieusement, et en en notant les variations successives, la légende de Sigurd dans les chants populaires, dans les Nibelungen et la tradition allemande, dans la tradition écrite de l'Edda. Dans quel pays naquit la légende ? Les Allemands la doivent-ils aux Scandinaves, ou les Scandinaves aux Allemands ? « Ce ne

sont point les Allemands, dit M. Pineau, qui ont fourni la légende de Sigurd aux Scandinaves, ni réciproquement; non, chez les uns et chez les autres, dès la plus haute antiquité, le même arbuste avait poussé, sauvage », et quelques pages plus loin, après une analyse intrinsèque de la légende : « A l'époque à peu près où les moines irlandais sont venus s'établir en Allemagne, cette tradition, dans leur pays, était déjà fixée par l'écriture. De la même époque environ date aussi la tradition écrite de l'Edda. Or, il suffit, nous semble-t-il, de comparer les poèmes eddiques aux chants épiques de l'Irlande pour se convaincre et de leur parfaite indépendance les uns à l'égard des autres, tant les détails caractéristiques sont différents, et de leur parallélisme, si nous pouvons nous exprimer ainsi : leur source étant incontestablement commune, mais si lointaine, mais si voilée de brouillards ! » Quelle est enfin la signification de cette légende? M. Pineau y voit un mythe solaire : c'est la lutte célèbre d'un héros lumineux contre le dragon des ténèbres et du froid qui tient captive la terre printanière. L'hypothèse est ingénieuse, sinon certaine, et habilement défendue par l'auteur.

Diderik de Bern, c'est Théodoric le Grand qui, d'abord retenu en otage à la cour de Constantinople, devint en 481 le chef de tous les Ostrogoths et vainquit ensuite à Vérone (d'où son surnom, Dietrich de Beren, c'est-à-dire de Vérone) Odoacre et son armée. Il lutta quelque temps encore avec Odoacre, et finalement, après l'avoir poignardé dans un festin, resta seul maître de toute l'Italie. Il sut faire régner l'ordre, faire renaître l'agriculture et le commerce, protéger les arts et les lettres, ce qui ne l'empêcha pas de faire périr dans d'affreux supplices le philosophe Boèce et Symmaque. A l'extérieur, il sut se faire respecter des Barbares. Ce prince, la poésie populaire l'a transformé au point qu'il ne ressemble plus en rien à ce qu'il fut dans l'histoire. Sa légende, ostrogothique dans son origine, est essentiellement allemande dans son développement; néanmoins, nous la trouvons aussi dans les pays scandinaves : dès le milieu du XIIIe siècle, elle y était fixée par l'écriture; et elle vit encore de nos jours dans les chants de la Suède, du Danemark et des îles Féroé. Les aventures du roi ostrogoth sont-elles les mêmes dans la littérature populaire scandinave et dans la légende allemande? Non, les noms sont en partie les mêmes, mais rien de plus De ce fait étrange, M. Pineau donne une explication, — appuyée, bien entendu, sur un examen tout à fait

minutieux des diverses formes de la légende, — qu'il résume ainsi : « L'Allemagne étant alors à la mode, les chanteurs scandinaves ont pu croire, comme cela se passe en tous temps et en tous pays en pareilles circonstances, que pour assurer leur succès il leur fallait, obéissant à l'engouement général, faire entendre à leurs auditeurs des productions allemandes. Que des chants d'origine étrangère se soient, de cette façon, implantés dans le Nord, c'est presque certain. Mais ce que ces chanteurs ont dû faire surtout, comme étant plus facile e plus expéditif, c'est arranger les chants nationaux d'après cette nouvelle mode, donnant des noms allemands à de vieux héros scandinaves, attribuant à l'étranger toute une partie du trésor national. »

Après avoir étudié les poèmes relatifs aux dieux et aux héros, M. Pineau s'occupe de chants dont les sujets sont assez différents. Les uns sont des chants de vengeance : on sait que c'est là l'une des passions qui se sont fait le plus vivement sentir dans le cœur des héros du moyen âge; un membre de leur famille avait-il été assassiné, ils n'avaient pas de repos qu'ils n'eussent découvert et châtié le meurtrier; et la vengeance est terrible, souvent même dépasse son but. D'autres poèmes nous montrent les Scandinaves jouant aux dés autour d'une vaste table, ce qui était leur occupation favorite, lorsqu'ils n'étaient pas à la chasse ou à la guerre. Tout un groupe de chansons est consacré aux femmes guerrières, aux « Vierges aux Boucliers », comme les appelle M. Pineau; la jeune fille armée est, pendant tout le moyen âge, restée un des types favoris de la poésie scandinave; elle est Hervik, la fille d'Angantyr, qui va au tumulus de son père et lui réclame son épée, menaçant, s'il la lui refuse, de renverser le tertre funéraire; telle encore Siguild, victorieuse des ennemis de son frère, et mille autres encore. Les chants d'enlèvement nous font pénétrer plus intimement dans la vie de la tribu. A l'origine des sociétés, les femmes appartenaient à tous les hommes indistinctement, et les enfants ne pouvaient se distinguer que par leur mère; plus tard, le mariage individuel apparaît, fondé sur la capture; l'homme n'a que deux moyens, en effet, de s'assurer la femme dont il convoite la possession : l'achat ou la capture. Le souvenir de cet antique état de choses subsiste encore — confus, mais vivace, — dans certains usages de nos campagnes : qu'on se rappelle toute la dernière partie de la *Mare au Diable*, de George Sand, que je m'étonne que M. Pineau ne rappelle pas ici. Très fréquemment, en Scandinavie, les ravisseurs

étaient des marins venus de pays étrangers; d'autres fois aussi, ils venaient par terre. Tantôt ils procèdent par ruse, tantôt ils ont recours à la force, assez souvent aussi ils sont d'accord avec la jeune fille qu'ils emmènent.

Il est une dernière légende dont s'occupe longuement M. Pineau, c'est la légende d'Hagdad et Signe. Elle présente un caractère tout particulier. Toutes les œuvres précédemment étudiées, en effet, si elles parlaient beaucoup de la femme, ne parlaient guère de l'amour; il en va tout autrement de celle-ci. L'aventure d'Hagdad et Signe est racontée par Saxo Grammaticus, au livre VII de ses « Gesta Danorum »; mais son récit est évidemment emprunté à la tradition orale, tradition dont nous avons un écho dans une chanson dont M. Pineau démontre l'antériorité sur le récit de Saxo; il faut lire chez lui la très intéressante étude qu'il consacre à ce beau et antique roman d'amour.

J'aurais voulu insister davantage sur les mérites de ce remarquable ouvrage. Mais je ne pourrais que redire ici ce que j'ai déjà dit à propos du premier volume: on y retrouvera au même degré, les qualités de clarté, de précision, de conscience scientifique, de poésie enfin. Le livre de M. Pineau ne quittera plus la table de quiconque s'intéresse aux études de folk-lore et de littérature comparée. Ajoutons en terminant qu'une table très complète et très détaillée, qui ne comprend pas moins de trente pages, termine le volume.

Gaston ROUSSELLE.

Luigi SCHIAPARELLI. **I diplomi di Berengario I.** — Rome, Loescher, 1903; in-8°, XIV-514 p. (Fonti per la storia d'Italia, XXXV).

On sait que l'*Istituto storico italiano* se propose de former un *Corpus* des actes des souverains italiens du IXe et du Xe siècles, parallèlement aux recueils du même genre entrepris en Allemagne et en France. Cette série diplomatique vient d'être brillamment inaugurée par un volume dû à M. L. Schiaparelli, et consacré aux diplômes de Bérenger I, roi d'Italie de 888 à 915, empereur de 915 à 924. Ces diplômes sont au nombre de 155, dont 15 faux. Il faut y joindre les mentions relatives à une soixantaine d'actes aujourd'hui perdus. Les régestes de Böhmer (1833) comptaient 82 actes du même prince; ceux de

Dümmler[1], en 1871, en indiquaient 105. On voit donc qu'au point de vue du nombre des textes connus, les recherches de M. Schiaparelli et les dépouillements effectués par lui ont abouti à d'heureux résultats. Lui-même, d'ailleurs, avait fait connaître une partie des documents ainsi découverts, dans diverses publications préliminaires, en particulier dans un article du *Bolletino dell' Istituto storico*, dont j'ai rendu compte dans cette revue[2], et dans un travail sur un précieux rouleau du xe siècle, conservé à Novare et contenant des copies d'actes royaux et impériaux[3]. La diplomatique de Bérenger avait été également l'objet de la part du même auteur d'un important mémoire, qui remplit presque entièrement le fascicule 22 du *Bolletino dell' Istituto*. Ce mémoire constitue une introduction naturelle au recueil des diplômes, et l'éditeur y renvoie à chaque instant au cours de sa publication. Il est fâcheux qu'il n'ait pas cru devoir la reproduire en tête de celle-ci. Le volume aurait été grossi de 100 ou 150 pages, mais ceux qui le consulteront ne l'auraient certainement pas regretté. Je laisserai donc de côté tout ce qui est relatif à la diplomatique des actes de Bérenger, pour signaler uniquement ce qui concerne la publication même des textes.

Pour celle-ci les éditeurs italiens — comme d'ailleurs ceux des diplômes des empereurs germaniques — se trouvent placés dans une situation particulièrement favorable. Sur les 140 diplômes authentiques de Bérenger, le temps a épargné 70 originaux, soit la moitié des actes. Un grand nombre d'autres sont connus par des copies anciennes, du xe siècle ou du début du xie. La proportion des originaux à l'ensemble des documents serait toute différente pour les souverains français de la même époque, pour le règne de Charles le Simple par exemple, qui est à peu près contemporain. En revanche, l'Italie a peu de ces beaux cartulaires qui ont fait la gloire des archives des abbayes françaises, et les textes qui ne sont pas représentés par des originaux ou des transcriptions très anciennes, ne le sont en général que par des copies relativement modernes du xvie au

1. A la suite de ses *Gesta Berengarii imperatoris*, Halle. 1871, in-8°.

2. *Diplomi inediti dei secoli*, IX e X, dans le *Boll. dell' Ist. storico*, n° 21 (1899); cf. Le *Moyen Age*, 1900, p. 90.

3. *Il rotolo dell' Archivio capitolare di Novara*, dans l'*Archivio storico Lombardo*, t. XIII (1900); ce rouleau avait été assez imparfaitement analysé par Jaksch, au t. II des *Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschungen*.

XVIIIe siècle. L'existence de ces nombreux originaux, en même temps qu'elle permettait d'établir au point de vue de la diplomatique des règles certaines, avait conduit M. Schiaparelli à donner une grande place à l'étude comparative du style et de l'écriture des divers actes. Il a donc pu, à la suite de chacune des pièces, donner l'indication du notaire qui l'avait rédigée et du scribe qui l'avait copiée[1]. D'autre part, le texte pouvant être le plus souvent établi d'après l'original où d'après une seule copie, l'appareil critique est en général peu développé.

L'édition est faite d'après les mêmes principes que celle des *Diplomata* allemands, à part quelques légères différences[2]. On pourrait même regretter que M. Schiaparelli se soit parfois trop bien conformé aux règles adoptées par les collaborateurs des *Monumenta*, en ce qui concerne, par exemple, l'emploi continuel d'un certain nombre de sigles, comme *SR* pour désigner la ruche du chancelier, *MF* le monogramme, et *SI* le sceau (*Sigillum impressum*) lorsque celui-ci est conservé. Il est certain aussi que l'on pourrait trouver, pour représenter les caractères allongés des originaux, une combinaison typographique plus heureuse que les ⁝, qui ne disent pas grand chose aux lecteurs non initiés. En revanche il est un point sur lequel M. Schiaparelli se sépare fort heureusement de ses guides : c'est lorsqu'il signale, même pour un acte dont l'original est conservé, toutes les copies qui sont parvenues à sa connaissance, quand bien même il n'y avait pas lieu d'utiliser celles-ci pour l'établissement du texte. Le souci d'être aussi complet que possible se manifeste également dans l'énumération des sources imprimées de chaque texte, parmi lesquelles sont indiqués non seulement les ouvrages dans lesquels la pièce est publiée *in extenso*, mais ceux dans lesquels elle est simplement citée ou discutée, lorsque la mention valait la peine d'être relevée.

La série des diplômes authentiques est suivie de celle des diplômes

1. Ceux-ci étant désignés comme d'habitude par des lettres.

2. Par exemple les passages empruntés à des actes antérieurs sont imprimés en italique au lieu de l'être en petit texte. L'analyse placée en tête de chaque pièce (dont elle est séparée par l'indication des sources manuscrites et imprimées) est du même corps que le texte, au lieu d'être en italique. Il peut sembler oiseux d'insister sur ces détails typographiques, mais, en matière d'éditions, ils ont leur importance. Il est essentiel que le texte « se présente bien », et comme tel est le cas en général pour la publication de M. Schiaparelli, il y a quelque intérêt à s'arrêter à ces minuties.

faux, avec pour chacun de ceux-ci renvoi à la dissertation spéciale dans laquelle est établie la fausseté de l'acte. Parmi ces derniers il en est un spécialement intéressant au point de vue français. C'est la donation faite par Bérenger au monastère de Saint-Martin de Tours, dont Mühlbacher a, dans les *Mélanges J. Havet*, péremptoirement démontré l'inauthenticité. Puis viennent les mentions d'actes aujourd'hui disparus, et enfin les mentions d'actes faux perdus ou dont les textes n'ont peut-être jamais existé. Le volume se termine par divers index : 1° des bénéficiaires des diplômes; — 2° des noms propres de personnes et de lieux : — 3° des *cose notabile*, qui donne sous chaque terme un choix de passages intéressants plutôt qu'une table complète : ainsi je relève p. 152, 154, 195, 329, 349, plusieurs exemples de l'emploi du mot *comitatus* au sens de « domaine comtal » qui ne figurent pas à l'index; — 4° des mots qui ne figurent ni dans le latin classique ni dans le glossaire de Ducange; — 5° des ouvrages cités, ce dernier constituant un très précieux répertoire des publications, des histoires documentaires de villes et d'abbayes, pouvant contenir des chartes de l'époque carolingienne.

Les actes publiés sont naturellement pour la plupart des préceptes, des concessions à des particuliers et surtout à des églises. Il faut signaler cependant un certain nombre de notices de jugements (n°s XXXVII, LXXIII, LXXIV, LXXXV, LXXXVIII, XCVIII, CXVII) et son curieux mandement (n° CXXXIII) investissant l'évêque de Plaisance, Gui, des fonctions de *missus* pour le jugement de certaines affaires intéressant son église[1].

Il va sans dire que le volume n'intéressera pas seulement les diplomatistes de profession. Les historiens y trouveront, comme dans tous les recueils de ce genre, une foule de renseignements précieux. Je me borne à signaler les nombreux actes qui montrent le roi se dépouillant peu à peu, au profit des évêques, des droits divers qui appartenaient, soit à lui, soit à son représentant le comte, droits sur des domaines, sur des revenus publics, tonlieux, marchés et autres, sur les murailles et les fortifications des cités : c'est une situation tout à fait analogue à celle qui, en France et dans certaines parties de l'Empire germanique, a abouti à la formation des comtés ecclésiastiques. Je relève aussi les mentions relatives aux ravages des Hon-

1. Ce document est l'un de ceux que M. Schiaparelli a découverts et le premier publié.

grois. Bérenger, comme le raconte Liutprand[1], avait conclu une ailiance avec les bandes qui, au début du xe siècle, avaient pénétré en Italie, Les textes narratifs pourraient faire croire à diverses invasions successives. D'après les diplômes au contraire il semble que des bandes madgyares aient presque constamment parcouru l'Italie septentrionale, en vivant sur le pays, et que Bérenger ait eu fort à faire pour indemniser ses sujets des maux que leur causaient ses dangereux auxiliaires.

Terminons en disant que le volume est imprimé avec élégance, dans un format commode, et ce sont là des détails qu'il ne faut pas négliger lorsqu'il s'agit d'une édition de textes. M. Schiaparelli nous promet un recueil des actes des empereurs Gui et Lambert. Il est à souhaiter qu'il ne tarde pas trop à l'exécuter, et de toute manière l'on ne peut que former des vœux pour la prompte continuation d'une collection diplomatique qui fera certainement le plus grand honneur à l'*Istituto storico italiano* et à ses collaborateurs.

René POUPARDIN.

Louis GUÉRARD. — **Documents pontificaux sur la Gascogne, d'après les archives du Vatican. Pontificat de Jean XXII (1316-1334)**. Auch., 1896-1903, 2 vol. in-8° (Archives historiques de la Gascogne).

L'apparition relativement récente du 2me fascicule des Documents pontificaux sur la Gascogne nous donne l'occasion de parler de cette publication de la Société historique de Gascogne. Qu'il nous soit permis tout d'abord de déplorer la lenteur avec laquelle se succèdent les parties de ce recueil dont l'utilité pour l'histoire du Sud-Ouest n'a pas besoin d'être démontrée. Nous n'ignorons pas que, depuis l'apparition du 1er fascicule de M. G., l'École française de Rome a décidé et commencé la publication des lettres secrètes et curiales des papes d'Avignon, que plus récemment les chapelains de St Louis des Français ont été chargés d'analyser sous la direction de la même École les lettres communes de ces papes. Mais est-il besoin de dire que ce monument imposant n'est pas près d'être édifié? Le 3me fascicule de M. Coulon qui s'est chargé précisément du pontificat de Jean XXII arrive à peine à la fin de l'année 1320 tandis que le 2me de M. G.

1. *Antapodosis*, II, 42.

nous conduit déjà à la fin de 1325. Il faut donc souhaiter que la Société historique de Gascogne, sûre de n'être pas devancée par l'École française (qui se réjouira de son côté de voir son fardeau allégé dans une certaine mesure) puisse achever sans trop tarder, au moins pour le pontificat de Jean XXII, la mise au jour des documents de tout premier ordre qu'elle a depuis longtemps promis à ses souscripteurs.

Il n'est point étonnant de voir Jean XXII, né à Cahors, allié à plusieurs familles importantes du Sud-Ouest, successeur presque immédiat d'un pape gascon Clément V, conserver avec la Gascogne de solides attaches. On est néanmoins surpris du nombre des affaires d'ordre ecclésiastique, politique et même intime dans lesquelles, tantôt en pape, tantôt en ami, il juge à propos d'intervenir.

C'est la querelle des maisons de Foix et d'Armagnac qui depuis la fin du XIIIe siècle se disputent âprement l'héritage du vicomte Gaston VIII le dernier représentant de la maison de Béarn; c'est le procès intenté en 1318 à Bertrand de Got vicomte de Lomagne et d'Auvillars lequel doit rendre compte de trois cent mille florins détournés de la succession de Clément V. Dans cette province mi-anglaise mi-française de perpétuels conflits de juridiction éclatent entre les officiers du roi de France et ceux du roi d'Angleterre duc d'Aquitaine; le pape s'efforce d'apaiser ces conflits en rappelant alternativement les deux souverains à l'observation de leurs droits respectifs. Mais nous ne pouvons songer à donner même une idée de la variété et de l'intérêt de cette correspondance qui éclaire d'un jour si curieux un grand nombre de points de l'histoire de Gascogne dans la première moitié du XIVe siècle. Aussi bien M. G. en trace-t'il dans son Introduction (pp. LXVII à LXXVI) un excellent tableau.

Des mérites d'ordres très divers recommandent la publication de M. G Le texte des lettres pontificales est soigneusement établi, l'annotation est la plupart du temps très précise, toujours intéressante[1].

1. Plaçons ici toutefois quelques remarques : malgré les récents travaux de M. Albe sur l'entourage de Jean XXII, M. G. conserve encore dans son deuxième fascicule (en particulier p. 112 n. 2) la forme Arnaud de *La Vie*. On ignore encore le vrai nom de ce cardinal, mais on ne saurait dans tous les cas traduire *de Via* par de *la Vie*. — Pourquoi M. G. traduit-il Camerarius par Camerlingue? Je crois qu'il ne faut pas confondre le *cardinal* camerlingue avec le *camérier* chef de la chambre apostolique, lequel n'était point cardinal. — P. 83 n. 1, j'aurais voulu que M. G écrivît *Meymés* (avec un accent aigu) et non *Meymes* le nom *du château archiépiscopal* dans lequel mourut en 1318 Amanieu d'Armagnac

Enfin l'Introduction que M. G. a jointe au premier fascicule a un mérite tout particulier qu'il convient de signaler ici. Devenu par suite d'une fréquentation régulière aux Archives du Vatican très familier avec un grand nombre de fonds de ce vaste dépôt, il a voulu faire profiter ses successeurs d'une expérience péniblement acquise et leur donner quelques moyens de se retrouver dans ce véritable dédale. Son travail plein de renseignements précis sur la composition des séries, leur mode de classement et les anciens inventaires (indici) qui peuvent faciliter les recherches rend tous les jours, surtout sous sa forme plus récente[1], de très grands services.

CH. SAMARAN

G.-H. LUQUET. **Aristote et l'Université de Paris pendant le XIIIe siècle.** — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 34 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences religieuses. XVIe vol., fasc. II).

On sait comment se posa au XIIIe siècle la question des rapports de l'aristotélisme et de l'enseignement officiel. Les théologiens admettaient alors l'étude de la philosophie; ils en acceptaient même les conclusions, dans la mesure où elles ne s'opposaient pas à la doctrine catholique; au besoin, ils en tiraient des arguments en faveur de la foi. C'est ainsi que l'autorité ecclésiastique trouva en face d'elle la philosophie d'Aristote. La Faculté des arts admit dans son enseignement l'explication de la *Logique*. Mais il était délicat pour l'Église de choisir dans l'œuvre du philosophe et d'en isoler un ouvrage, surtout quand le philosophe avait une autorité incontestée et que l'œuvre — telle que la faisaient connaître les Arabes — mettait en question l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Elle commença par proscrire la doctrine péripatéticienne. On sait que les livres d'Aristote furent interdits en 1210 par un concile tenu à Paris. C'est précisément le texte de cette condamnation que M. L. s'attache à élucider: par un examen minutieux des mots *libri de philosophia naturali*, il croit pouvoir établir que le concile visait non seulement la Logique, mais tous les ouvra-

archevêque d'Auch, ou du moins qu'il fît remarquer l'erreur du *Dictionnaire des Postes* probablement basée d'ailleurs sur la mauvaise prononciation moderne. Le document auquel M. G. fait allusion porte en effet, si je ne me trompe, *de Medio Mense*, latinisation très exacte du mot tel que le prononçaient les Gascons du XIVe siècle.

1. Paris, Picard; Rome, Spithöver 1901 in. 8°.

ges du philosophe, y compris la Métaphysique. Il resterait à savoir si la doctrine condamnée par l'Église était bien la doctrine aristotélicienne, ou si ce n'en était pas plutôt une déformation, fournie par ces traducteurs que jugeait si sévèrement Bacon. C'est un problème que, nous l'espérons, résoudra un prochain travail de M. L. Quoi qu'il en soit, les œuvres condamnées continuèrent à être lues comme par le passé : au milieu du XIIIe siècle, elles figuraient au programme de la Faculté des arts. L'enseignement officiel alla plus loin encore : il incorpora l'aristotélisme au dogme chrétien : pour arriver à ce résultat, il ne fallait qu'une nouvelle interprétation du Philosophe. Saint Thomas s'appliqua à montrer, par exemple, que beaucoup des propositions contraires à la théologie viennent non pas d'Aristote, mais de ses commentateurs ou bien que ce sont des conclusions mal déduites par Aristote lui-même de prémisses conformes au dogme. Aristote devint ainsi un allié de l'Église. — Le travail de M. L. intéresse donc l'histoire même de la pensée au Moyen Age et, bien que la discussion à la fois historique et philosophique de l'auteur sur les *libri naturales* ne nous ait peut-être pas entièrement convaincu, nous félicitons M. L. d'avoir abordé ce sujet et de l'avoir présenté avec cette netteté.

P. Hildenfinger.

J. Fraikin. — **Les comptes du diocèse de Bordeaux de 1316 à 1453 d'après les comptes de la Chambre apostolique.** Première partie. — Rome, 1903, in-8°, 191 pp. (Extrait des *Annales de Saint-Louis des Français*).

Les documents que nous donne M. F. sont extraits de ce fonds de la Chambre apostolique des Archives du Vatican dont l'Inventaire sommaire publié il y a quelques années par J. de Loye semble avoir mieux fait saisir l'importance aux travailleurs français. Les séries mises à contribution sont celles des Collectoriae, des Introitus et Exitus, des Obligationes, des Miscellanea.

Ainsi que le titre l'indique, ce travail a pour but de faire connaître l'histoire financière du diocèse de Bordeaux pendant le XIVe siècle et la première moitié du XVe[1], ou plutôt de publier les documents qui

1. J'avoue que la raison donnée par M. F. pour justifier le choix de l'année *1453 comme* date extrême ne me parait pas très forte : « 1453, dit-il, (p. 6-7), *marque mieux encore* pour Bordeaux que pour le reste de l'Europe la fin du

permettraient d'étudier les rapports du diocèse de Bordeaux avec la fiscalité pontificale.

Bien préparé pour la connaissance du pays, M. F. a soigneusement identifié les noms de lieu ; peut-être aurait-il pu sur quelques autres points[1] et en particulier sur les questions monétaires[2] étendre et préciser son annotation. En somme l'essentiel était de nous donner les textes, et on ne saurait trop remercier M. F. de nous les avoir donnés aussi complets que possible.

CH. SAMARAN

Moyen âge, puisque c'est l'année où prend fin la Domination anglaise et où la Guyenne entre vraiment dans l'histoire de France. » Il ne s'agit point d'histoire civile, mais de fiscalité pontificale et je ne sache point que 1453 marque une étape quelconque dans l'évolution de cette dernière.

1. p. 8 Le point d'interrogation dont M. F. fait suivre *Auranyca* me parait inutile. *Auranyca* n'est qu'une variante orthographique de *Auranica* forme latine tout à fait régulière du nom de la ville d'Orange. — P. 44. Même observation pour les mots *Johannes de Jeguno* (?) *Auxitano.* (?) — PP. 35 et 36 M. F. eût pu éviter la négligence par suite de laquelle il traduit de deux façons différentes (*Vaquey* et *Vaquier*) le même mot *Vaquerii.*

2. Avant M. F., M. Maurice Prou avait publié dans la *Revue numismatique* (1897, pp. 175-180) avec d'excellents commentaires le très important document qui a pour titre : *Copia tabule valoris monetarum* (la leçon *monetarum* de M. P. me parait préférable à la leçon *monete* de M. F.).

CHRONIQUE

Sous le titre *Dante Studies and Researches*, M. Paget Toynbee a réimprimé, il y a deux ans (London, Methuen, 1902; in-8° de VIII-359 p.), en un élégant volume, quinze de ses articles sur Dante, disséminés dans diverses revues ou publications de l'ancien et du nouveau continent; et à ces articles, il a joint une quarantaine de notes plus courtes ou de moindre importance, qui avaient paru pour la plupart dans l'*Academy*, quelques-unes dans le *Giornale storico della letteratura italiana* ou dans l'*Athenæum*. Il a constitué de la sorte un très intéressant et utile recueil, pourvu de bonnes tables, qui témoignent de la diversité des questions abordées par l'auteur dans le corps de l'ouvrage.

Des quinze articles inédits dans les *Dante Studies and Researches*, six avaient été, avant l'apparition de ce recueil, traduits en italien et réunis en un petit volume intitulé : *Ricerche e note dantesche, serie prima*, dont nous avons rendu compte ici même (*Moyen Age*, 2° série, t. III, 1899, pp. 184-188). Une seconde série de ces *Ricerche e note dantesche* a récemment paru chez Zanichelli (Bologne, in-8° de 101 pages, 1904); elle forme le second volume de la *Biblioteca storico-critica della letteratura dantesca, diretta da Pasquale Papa*, 2° *série*. Sur les huit mémoires de M. Paget Toynbee, traduits en italien, que renferme ce nouveau fascicule, sept figurent dans les *Dante Studies and Researches*. La publication italienne n'a pas été, quant à l'exécution matérielle, aussi soignée que la publication anglaise; et, soit au commencement soit à la fin du petit volume qui forme la seconde série de ces *Ricerche*, on chercherait vainement la liste des articles dont il se compose ; on nous saura d'autant moins mauvais gré d'en donner ici l'énumération : I. *Dante e il romanzo di Lancelotto;* — II. *Il Dizionario latino di Dante. Le* Magnae Derivationes *di Uguccione da Pisa;* — III. *L'accenno di Dante ai drappi dei Tartari ;* — IV. *L'accenno di Dante alla lancia di Peleo ;* — V. *Dante e « Seneca morale » ;* — VI *Una notizia biografica di Dante nell' edizione del 1494 dello* Speculum historiale *di Vincenzo di Beauvais;* — VII. *Omero in Dante e Benvenuto da Imola;* — VIII. « *Camminata di palazio* » *e* « *natural Burella* » (*Inf.*, XXXIV, 97-99 ; *camminata* a ici le sens de *salle d'apparat*, non de *cheminée; Burella*, prison, mais non pas une prison quelconque; c'était le nom d'une des anciennes prisons de Florence; nous dirions, à Paris, un *Mazas;* ce huitième article ne se trouve

pas dans les *Dante Studies;* on ne dit pas de quelle revue il est tiré, ni à quelle date il a été publié. — Trois des articles compris dans les *Dante Studies : Dante's references to Pythagoras*, — *Dante's obligations to the Ormista*, — *Professor Rajna's critical text of the* de Vulgari Eloquentia, de même que les courtes notes dont nous avons parlé plus haut, n'ont pas paru en italien.

Qu'il nous suffise, sans entrer dans de plus grands détails, comme nous l'avons fait pour la première série des *Ricerche*, d'avoir signalé ces nouvelles publications de l'un des dantologues les plus laborieux et les plus justement réputés de ce temps. L. A.

***

M. R. Röhricht a publié en 1893 des *Regesta regni Hierosolymitani* où il a relevé dans l'ordre chronologique tous les documents concernant le royaume de Jérusalem de 1097 à 1291. Point n'est besoin d'insister sur l'importance de ce répertoire, son objet et la compétence de son auteur indiquent suffisamment de quel précieux secours les *Regesta* ont été depuis dix ans pour les historiens. Cependant par suite de nombreuses publications de textes faites depuis 1893 tant par M. Röhricht lui-même, que par M. Hagenmeyer, dans ses *Epistulæ et chartæ quæ pertinent ad primum bellum sacrum*, par M. Delaville Le Roulx dans son *Cartulaire des Hospitaliers*, par les collaborateurs de la *Zeitschrift des deutschen Palästina Vereins*, et de la *Revue de l'Orient latin*. entre lesquels il faut citer tout particulièrement MM. Köhler et Hagenmeyer, les *Regesta* n'étaient plus au courant; afin d'obvier à cet inconvénient et de tenir son œuvre à jour, M. Röhricht a colligé tous les textes nouveaux, et il nous donne aujourd'hui un *Addimentatum* (Innsbruck, Wagner, in-8°), contenant plus de 1500 numéros, et qui forme un fascicule de 136 pages avec table des noms de personnes et des noms de lieux. On ne saurait trop féliciter M. Röhricht de sa persévérance et du soin qu'il a apporté à compléter ainsi l'ouvrage si utile qu'il avait précédemment publié. A. V.

***

La Société belge pour le progrès des études historiques et philologiques fondée en 1874, réorganisée en 1898 par M. Paul Frédéricq, a voulu au moment où cet érudit cesse de remplir dans la Société les fonctions de secrétaire général, témoigner de sa reconnaissance pour les services rendus à l'association en lui dédiant un volume de mélanges. Ce recueil, en tête duquel se trouve un portrait en héliogravure de M. P. Frédéricq contient des travaux très variés sur des questions d'histoire et de philologie[1]. Voici ceux qui intéressent les études médiévales : *F. Cumont*, Pourquoi le latin fut-il la seule langue liturgique de l'Occident, p. 63-66; — *E. Monseur*, L'origine danubienne des Francs. p. 67-74. — *J. Feller*, L'idolâtrie de la chanson de Roland, p. 75-86; — *M. Wilmotte*, De quelques Wallo-

1. Mélanges Paul Frédéricq, 10 juillet 1904 (Bruxelles, H. Lamertin, 1904, in-8°, XIII-375 p.)

nismes, p. 91-95; — *J. Vercoulie*, Etymologiese Sprokkels, p. 161-165; — *L. Leclère*, A propos du couronnement de l'an 800, p. 181-187;—*Ch. Mœller*, Les Flamands du Ternois au royaume latin de Jérusalem, p. 189-202; — *E. Duprèel*, Les ministeriales de Cambrai, p. 203-211; — *L. Vanderkindere*, Un village du Hainaut au XIIe siècle, la loi de Prisches, p. 213-229 et carte; — *M. Huisman*, Guiot de Namur, notes biographiques, p. 231-243;—*V. Fris*, Documents gantois concernant la levée du siège de Calais en 1436, p. 245-258; — *L. Willems*, De Ketter Willem van Hildernissem, en diens verhouding tot blœmœrdinne, p. 259-266; — *H. Pirenne*, Le rôle constitutionnel des États généraux des Pays-Bas en 1477 et en 1488, p. 267-271; — *V. Vander Haeghen*, La charte donnée aux Gantois par Marie de Bourgogne en 1477, p. 275-278;—*G. Des Marez*, Les Bogards dans l'industrie drapière à Bruxelles, p. 279-287.

LIVRES NOUVEAUX

754. ALBERT LE GRAND. Commentarii in Job.— Freiburg i. B., Herder, 1904; in-8°, XI p. et 568 col. (12 m.)

755. ALLARD (Paul). Un empereur gaulois au Ve siècle. — Paris, Amat, 1904; in-8°, 51 p.

756. ANGER (D). Histoire du prieuré de Saint-Vincent de Naintré, près Châtellerault (Vienne). dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1147-1789). Curieux usages et privilèges. — Poitiers, impr. de Blais et Roy, 1904; in-8°, 79 p.

757. Archivio storico per la Sicilia orientale, pubblicato per cura della Società di storia patria per la Sicilia orientale. Anno I, fasc. 1°. — Catania, N. Giannotta, 1904; in-8°, 160 p.

758. ARNONI (Eugenio). Le opere di Francesco Petrarca, studio critico-storico-letterario pubblicato per il VI centenario della nascita del poeta. — Milano, Soc. editr. Dante Alighieri, 1904; in-16, 448 p.

759. ASPINWALL (B.). Les Écoles épiscopales monastiques de l'ancienne province ecclésiastique de Sens, du VIe aux XIIe siècle. Les maîtres et les matières de l'enseignement. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904; in-8°, XXIII-153 p.

760. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. La région de La Roche-Bernard (Morbihan) aux époques préromaine, gallo-romaine et mérovingienne. Inventaire descriptif des monuments et découvertes des cantons de La Roche-Bernard et de Muzillac. — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1904; in-8°, 50 p. et pl. (Extr. du *Bull. archéol. de l'Association bretonne*. 1903.)

761. BARBE (Lucien). Patois normand. Étude sur quelques noms des environs de Louviers. — Caen, Delesques, 1094; in-8°, 15 p. (Extr. de *l'Annuaire de l'Association normande*).

762. Bauchond (Maurice). La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge. — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, 314 p.

763. Berendts (A.). Die handschriftliche Ueberlieferung der Zacharias und Johannes Apokryphen. Ueber die Bibliotheken der Meteor und Ossa olympischen Klöster.— Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904; in-8°, III-84 p. (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. XXVI, 3.) (2 m. 70).

764. Bérenger (Abbé Joseph). Les traditions provençales, réponse aux arguments de M. l'abbé Duchesne. — Marseille, Impr. marseillaise, 1904 ; in-8°, 196 p. (3 fr.)

765. Bergner (Heinrich). Kirchliche Kunstaltertümer in Deutschland 4. Lfg. — Leipzig, C. H. Tauchnitz, 1904; in-8°, p. 337-448. (5 m.)

766. Bertaux (E.). Les Français d'Outre-mer en Apulie et en Épire au temps des Hohenstaufen d'Italie. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 30 p. (Extr. de la *Rev. historique.*)

767. Berthou (Paul de). Analyse sommaire de statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc. — Vannes, impr. de Lafolye frères, 1904; in-8°, 23 p. (Extr. de la *Revue de Bretagne.*)

768. Bigelmair (Andr.). Zeno von Verona. — Münster, Aschendorff, 1901; in-8°, VIII-162 p. (4 m.)

769. Blanchet (Adrien). Marques de tâcherons et marques d'appareillage. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

770. Blanquart (Abbé F.) Un sanctuaire de Terre sainte en Normandie. Le Bethléem de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon à Aubevoye. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 16 p. (Extr. de l'*Annuaire de l'Association normande.* 1903.)

771. Bliemetzrieder (Franz). Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma. — Paderborn, F. Schöningh, 1904; in-8°, XII-348 p. (8 m.)

772. Boehme (Paul). Urkundenbuch des Klosters Pforte. 1. Thl., 2. Halbband (1301-1350). — Halle, O. Hendel, 1904; in-8°, VII p. et p. 341-732. (Geschichtsquellen der Prov. Sachsen. XXXIII.) (10 m.)

773. Bogišić (V.). et Jireček (C.). Liber statutorum civitatis Ragusii, compositus anno 1272, cum legibus aetate posteriore insertis, adnotationibus et scholiis a veteribus jurisconsultis Ragusinis additis. — Agram, G. Trpinac, 1904 ; in-8°, LXIX-467 p. (Monumenta historico-juridica Slavorum meridionalium. IX.)

774. Bonnard (J.) et Salmon (Am.). Grammaire sommaire de l'ancien français, avec un essai sur la prononciation du IXe au XIVe siècle. — Paris, Welter (1904) ; in-8°, 74 p. (3 fr. 50.)

775. Borrelli de Serres (Colonel). Compte d'une mission de prédication pour secours à la Terre sainte (1265). — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 40 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France.*)

776. *Bouchaud (Pierre de).* Les successeurs de Donatello. La sculpture

italienne dans la seconde moitié du xve siècle. — Paris, Lemerre, 1903; in-16, 194 p. (2 fr. 50.)

777. Bouchinot (E.). L'actualité archéologique au pays d'Arles. Arles; allées couvertes, grottes, dolmens; colline de Cordes, rapport lu en séance des Excursionnistes marseillais. — Marseille, Carbonel, 1904; in-8°, 16 p.

778. Boudet (Marcellin). Note sur le cartulaire de Saint-Flour. — Paris, Impr. nationale, 1903; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

779. Bourgeois (Henri). La Vendée d'autrefois. Archives du Bas-Poitou. II. Le canton de La Roche-sur-Yon. II. — Luçon, impr. de Bideaux, 1904; in-16, 192 p.

780. Bourgin (Georges). L'incendie de la Bibliothèque nationale et universitaire de Turin. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 11 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

781. Bradney (J. A.). History of Monmouthshire, being the Hundred of Skenfrith. Part I. — London, Mitchell, Hughes and Clarke, 1904; in-fol. (2 £. 2 sh.)

782. Bruneau (C.). Monographie des communes de la Loire-Inférieure. Nantes, Salières, 1904; in-16, 280 p. et cartes.

783. Brunet (Lieutenant G.). Une revanche française. Formigny (15 avril 1450). — Paris, Chapelot, 1904; in-8°, 81 p.

784. Brutails (J.-A.). La coutume d'Andorre. — Paris, E. Leroux, 1904; in-8°, clxvi-348 p. (10 fr.)

785. Bruyant (Pierre). Nogent-le-Rotrou et les environs. — Nogent-le-Rotrou, Hamard, 1904; in-16, 128-iv p.

786. Cabrol (Dom F.). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fascicule 5 : Alexandrie-Ame. — Paris, Letouzey et Ané, 1904; gr. in-8°, col. 1185 à 1504.

787. Calisse (Carlo). Liber maiolichinus de gestis Pisanorum illustribus, poema della guerra barbarica secondo il cod. pisano Roncioni, aggiuntevi alcune notizie lasciate da M. Amari. — Roma, tip. Forzani, 1904; in-8°, lx-161 p. et 2 facs. (Fonti per la storia d'Italia. Scrittori sec. XII.) (10 l.)

788. Calvo (Giovanni). Filippo Villani e il Liber de origine civitatis Florentiae et ejusdem famosis civibus. — Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1904; in-16, 292 p. (3 l.)

789. Catalogue du musée d'Abbeville et du Ponthieu. Peintures, gravures, sculptures, antiquités. — Paris, Plon et Nourrit, 1902, in-16, 399 p.

790. Cessi (Benvenuto). Venezia e Padova e il Polesine di Rovigo. Secolo xiv. — Città di Castello, S. Lapi, 1904; in-16, 170 p. (2 l.).

791. Chevalier (Abbé Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-Bibliographie. Nouvelle édition. Fasc. 3 : Crespin-Frédéric. — Paris, A. Picard et fils, 1904; gr. in-8°, col. 1072-1600. (7 fr. 50.)

792. Coindre (Gaston). Le vieux Salins. Promenades et causeries. — Besançon, impr. de Jacquin, 1904; in-8°, ix-394 p.

793. Coville (A.). Sidoine Apollinaire à Lyon. — Lyon, Rey, 1904; in-8°, 44 p. (Extr. de la *Rev. d'histoire de Lyon.*)

794. Croiset (Maurice). Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 35 p. (Extr. de *la Bibliothèque de l'École des chartes.*)

795. Degert (Abbé A.). L'impression des liturgies gasconnes. Tableau d'ensemble et documents inédits. — Paris, Impr. nationale, 1903; in-8°, 19 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

796. Delisle (Dr Fernand). Le préhistorique dans les arrondissemonts de Nérac (Lot-et-Garonne) et de Condom (Gers). — Paris, 28, rue Serpente, 1904; in-8°, 5 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

797. Delisle (L.). Les Heures de Jacques Cœur. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 6 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

798. Delisle (L.). Lettre de saint Louis expédiée par Guillaume de Chartres. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 3 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

799. Delort. Sépulture gauloise des bois de Celles, près Neussargues (Cantal). — Paris 28, rue Serpente, 1904; in-8°, 6 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

800. Delrue (Abbé D.). Monographie de Saint-Maurice-des-Champs. — Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq, 1904; in-8°, 340 p. et 5 pl.

801. Denys le Chartreux. Opera omnia. XXIV. In IV libros Sententiarum lib. IV, dist. 1-23. — Freiburg i. B., Herder, 1904; in-8°, 624 p. (12 m.)

802. Derenbourg (Hartwig). Notes critiques sur les manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale de Madrid. — Paris, Maurin, 1904; in-8°, 54 p.

803. Desmazières. Note sur une statuette préhistorique en grès trouvée à Blaison (Maine-et-Loire). — Paris, 28, rue Serpente, 1904; in-8°, 3 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

804. Deydier. Les maillets de Murs. — Paris, 93, boulevard Saint-Germain 1904; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

805. Dobenecker (Otto). Regesta diplomatica necnon epistolaria historiae Thuringiae. III Bd. 1. Tl : 1228-1247 Namens des Vereins für Thüringische Geschichte und Altertumskunde bearbeitet. — Jena, G. Fischer, 1904; in-4°, 240 p. (15 m.)

806. Dubrulle (H.). Documents pour servir à l'histoire des indulgences accordées à la ville de Malines au milieu du xve siècle. — Paris, A, Picard et fils, 1904; in-8°, 38 p. (1 fr. 25.)

807. Dufourcq (Albert). Saint Irénée. — Paris, Lecoffre, 1904; in-18, II-209 p.

808. Durand (Georges). Description abrégée de la cathédrale d'Amiens. — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-12, v-224-iv p. et pl. (3 fr. 50.)

809. Durrieu (Paul). Les manuscrits à peintures de la bibliothèque incendiée de Turin. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 13 p. (Extr. de la *Rev. archéologique*.)

810. Durrieu (Paul). La peinture à l'Exposition des primitifs français. Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1904; in-4°. (15 fr.)

811. Duval (Louis). Étude sur l'origine et l'orthographe des noms de communes du département de l'Orne. — Paris, Berger-Levrault, 1904; in-8°, 44 p. (Extr. de la *Rev. générale d'administration*.)

812. Duvernoy (Émile). Le duc de Lorraine, Mathieu Ier (1139-1176). — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, xxiv-228 p.

813. Duvernoy (Émile). Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III (1559). — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, xxiv-483 p.

814. Eckardt (Sophie). Beiträge zu einer Geschichte der Klangveränderungen altfranzösischer Vortonvokale, vornehmlich in erster Silbe, aus Texten des Zeitraums von c. 1200 - c. 1400 — Heidelberg, J. H. Eckardt, 1904; in-8°, 140 p. (2 m.)

815. Esseyric (S.-M.). — Les municipalités de Sisteron depuis 1790, précédées d'un essai de constitution de la suite des syndics, assesseurs, consuls, maires, de 1314 à 1790. — Sisteron, impr. de Allemand fils, 1904; gr. in-8°, 260 p.

816. Falcando (Ugo). La historia o liber de regno Silicie e la epistola ad Petrum, Parnormitane Ecclesie thesaurarium, lezione del cod. di S. Nicolò dell' Arena di Catania, ora Vaticano lat. 10690, a cura di G. B. Siracusa. — Roma, E. Loescher, 1904; in-8°, xv-16 p. et facs. (Fonti per la storia d'Italia. 22 bis.) (1 l. 30.)

817. Ferotin (D. Marius). Le liber ordinum en usage dans l'église wisigothique et mozarabe d'Espagne du ve au xie siècle, publié pour la première fois, avec une étude sur neuf calendriers mozarabes. — Paris, Firmin Didot, 1904; in-4°, xxxviii p. col. xxxix-xlvi et 1-800 et 8 pl. (Monumenta ecclesiæ liturgica. V.)

818. Ferran (Eugène). La navigation sur l'Ariège et le commerce des vins à Pamiers au xiiie et au xive siècle. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bull. des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques*. 1903.)

819. Fletcher (C. R. L.). Introductory history of England, from earliest times to close of middle ages. — London, Macmillan, 1904; in-8°, (7 sh. 6 d.)

820. Fouché (Abbé C.) et Du Poerier de Portbail (Abbé). — Saint-Julien-de-l'Escap.— Saint-Jean-d'Angely, impr. de Renoux, 1904; in-8°, 148 p.

821. Freisen (Jos.). Manuale Lincopense, Breviarum Scarense, Manuale *Aboense*. Katholische Ritualbücher Schwedens und Finnlands im Mittelalter. — *Paderborn*, 1904; in-8°, lxxiii-260 p. (7 m. 50.)

822. FREMAUX (Henri). La famille d'Étienne Marcel. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur. 1904; in-8°, 72 p. et tableau. (Extr. des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France.*)

823. FUSTEL DE COULANGES et JULLIAN (C.). — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. L'invasion germanique et la fin de l'Empire. 2e édition. — Paris, Hachette, 1904; in-8°, XII-572 p. (7 fr.50.)

824. GAUDEFROY (Léon). Notice historique sur la commune de Pont-Noyelle. — Amiens, impr. de Yvert et Tellier, 1904; in-8°, 55 p. et pl.

825. GIARD (René). Étude sur l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'à la fin du XIIIe siècle. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 90 p. (Extr. des *Mém. de la Société de l'hist. de Paris et de l'Ile de France.*)

826. GÖTTLER (Joh.). Der hl. Thomas von Aquin und die vortridentinischen Thomisten über die Wirkungen des Bussakramentes, dogmengeschichtliche Studie.— Freiburg i B., Herder, 1904; in-8° XVI-280 p. (6 m.)

827. GURLITT (Cornel.). Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königr. Sachsen. XXIV. Amtshauptmannsch. Dresden-Altstadt (Land). — Dresden. C. C. Meinhold, 1904; in-8°, II-141 p. et 3 pl. (5 m.)

828. GUY (L.). Le millénarisme dans ses origines et son développement. — Paris, A. Picard, 1904; in-8°, 144 p. (2 fr. 75.)

829. HAILLANT. Mesures anciennes des diverses régions vosgiennes. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 24 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.* 1903.)

830. HAILLANT (Nicolas). Phonétique toponomastique vosgienne. Les noms de lieux habités des Vosges. Remarques et observations sur l'inventaire et la notation des sons. — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, 30 p. (Extr. des *Annales de la Soc. d'émulation des Vosges.*) (1 f. 50.)

831. HALPHEN (Louis). Recueil d'annales angevines et vendômoises. — Paris, A. Picard et fils, 1903; in-8°, LXI-163 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

832. HALPHEN (Louis). La royauté française au XIe siècle, à propos d'un livre récent. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 17 p. (Extr. de la *Rev. historique.*)

833. HARNACK (Adolf). Uber die Herkunft der 48 ersten Päpste. — Berlin, G. Reimer, 1904; in-8°, 19 p. (Aus : *Sitzungsber. d. k. preuss. Akad. der Wissenschaften.*) (1 m.)

834. HEIL (Aug.). Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich (936-954). — Berlin, E. Ebering, 1904; in-8°, 110 p. (Historische studien. XLVI.) (3 m.)

835. HÉRENT (Abbé Jules). La bataille de Mons-en-Pévèle (18 août 1304). — Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq, 1904; in-8°, 82 p. et cartes.

836. HEUVRARD (A.) et GALMICHE (E.). Nomenclature des hameaux, fermes et écarts du département de la Côte d'Or. — Dijon, Damidot, 1904; in-8°, 45 p.

837. Hildebrand (Carl) und Gering (Hugo). Die Lieder der älteren Edda (Saemundar Edda). 2. Aufl. — Paderborn, Schöningh, 1904; in-8°, xx-484 p. (Bibliothek der ältesten deutschen Literatur Denkmäler. VII.) (8 m.)

838. Hirschfeld (Otto). Gedächtnisrede auf Theodor Mommsen. — Berlin, G. Reimer, 1904; in-8°, 38 p. (Aus *Abhandlungen der preuss. Akad der Wissenschaften.*) (1 m. 50.)

839. History of Northumberland. Issued under direction of Northumberland county history committee. - London, Simpkin, Marshall and C°, 1904; in-4°. (2£. 2 sh.)

840. Houdas (O.). L'islamisme. — Paris, Dujarric, 1904; in-18. (3 fr.50.)

841. Inventario dei codici superstiti greci e latini antichi della Biblioteca nazionale di Torino. — Torino, E. Loescher, 1904; in-8°, 204 p. (Extr. de la *Rivista di filologia e d'istruzione classica.* (5 l.)

842. Jacotin de Rosières (Charles) Procès-verbal de l'incendie de l'abbaye de la Chaise-Dieu en 1574. — Le Puy, impr. de Marchessou, 1904; in-8°, 35 p. et pl.

843. Jeanroy (A.), Dejeanne (D^r) et Aubry (P.). — Quatre poésies de Marcabru, troubadour gascon du xiie siècle. Texte, musique et traduction. — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, 12 p.

844. Jordell (D.). Catalogue général de la librairie française, 1891-1899; XV : 4e fasc., Rolland-Zyromski. — Paris, Per Lamm, 1904; in-8°, p. 721-1059.

845. Juglar (Louis). La peinture dite des primitifs, à propos de l'Exposition des primitifs français. — Besançon, impr. de Dodivers, 1904; in-8°, 16 p. (Extr. de la *Rev. idéaliste.*)

846. Jumel (Abbé Ed.). Monographie de la ville de Corbie. — Amiens, impr. de Yvert et Tellier, 1904; in-8°, iii-154 p.

847. Katalog der kunsthistorischen Ausstellung, Düsseldorf 1904. 2° Aufl. — Düsseldorf, Schmitz und Olbertz, 1904; in-8°, xxxi-234 p. (3 m.)

848. Katona (Louis). Description du manuscrit franciscain de Budapest (Antiqua legenda S. Francisci). — Paris, Fischbacher, 1904; in-8°, 23 p. (Opuscules de critique historique.)

849. Kehr (C. A.). Staufische Diplome im Domarchiv zu Patti. — Rom, E. Loescher, 1904; in-8°, 13 p. (Aus : *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.*)

850. Kehr (Paul). Die Minuten von Passignano, eine diplomatische Miscelle. — Rom, E. Loescher, 1904; in-8°, 36 p. et pl. (Aus : *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.*)

851. Kempis (Thomas a). Opera omnia, ed M. J. Pohl. III. Tractatum asceticorum partem tertiam complectens. Meditatio de incarnatione Christi. Sermones de vita et passione Domini. Alphabetum monachi, etc. — Freiburg i. B., Herder, 1904; in-8°, viii-440 p. et 5 pl.

852. Klauenburg (Otto). Getränke und Trinken in altfranzösischer Zeit nach poetischen Quellen dargestellt. — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1904; in-8°, vi-161 p. (3 m.)

853. LABANDE (L.-H.). Antoine de La Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou. — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-8°, 80 p. (2 fr. 50.)

854. LABANDE (L.-H.). Étude historique et archéologique sur Saint-Trophime d'Arles du IVe au XIIIe siècle. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 80 p. et pl. (Extr. du *Bull. monumental*. 1903-1904.)

855. LABATE (V.). Frammenti di cronaca messinese del secolo XV. — Messina, A. Trimarchi. 1904; in-16, 16 p. (1 l.)

856. LABOURT (Abbé J.) Le christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie sassanide (224-632). — Paris, V. Lecoffre, 1904; in-12. (3 fr. 50.)

857. LABOURT (J.). De Timotheo I nestorianorum patriarcha (728-823) et christianorum orientalium conditione sub chaliphis Abassidis; accedunt XCIX ejusdem Timothei definitiones canonicae e textu syriaco inedito nunc primum redditae. — Paris, V. Lecoffre, 1904; in-8°, XV-88 p. (4 fr.)

858. LA CROIX (Le P. Camille DE). Étude sommaire du baptistère Saint-Jean-de-Poitiers. 2e édition. — Poitiers, impr. de Blais et Roy, 1904; in-8°, 134 p. et 8 pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest*. XXVII, 2e série.)

859. LAFENESTRE (Georges). Les primitifs à Bruges et à Paris, 1900-1902-1904. Vieux peintres de France et des Pays-Bas. — Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1904; in-8°. (3 fr. 50.)

860. LAMBIN (P.). Étude sur Sainte-Périne (forêt de Compiègne). — Compiègne, impr, du « Progrès de l'Oise », 1904; in-8°, 6 p.

861. LAMBIN (P.). Monographie de Saint-Nicolas-de-Courson (forêt de Compiègne). — Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1904; in-8°, 8 p.

862. LASSERRE (Gilbert). Topographie ancienne et moderne de la ville de Bordeaux. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 7 p. (Extr. des *Comptes rendus du Congrès des soc. savantes, 1903, sciences*.)

863. LAVERGNE (Adrien). Jean-François Bladé, notice biographique et bibliographique. — Auch, impr. de Cocharaux, 1904; in-8°, 48 p., portr. (Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Gers*.)

864. LÉGER (Louis). Moscou. — Paris, Laurens, 1904; in-8°, 143 p. (Les Villes d'art célèbres.)

865. LENEL (O.). Neue Ulpianfragmente. — Berlin, G. Reimer, 1904; in-8°, 17 p. et 2 pl. (Aus: *Sitzungsber. der preuss. Akad. der Wissenschaften*.) (1 m.)

866. LEROY (Gabriel). Le vieux Melun. — Melun, Huguenin, 1904; in-4°, XVI-533 p

867. LESMARIS (Albert). Saint-Étienne-sur-Usson, notes historiques, d'après le cartulaire de Sauxillanges. — Paris, Larose, 1904; in-8°, 132 p.

868. LIMAGNE (A.). Souvigny, son histoire, son abbaye, son église. — Paris, 5, rue Bayard (1904); in-8°, 61 p. (Extr. du *Mois littéraire et pittoresque*.)

869. Little (W. J. K.). St Francis of Assisi, his times, life and work. — London, Isbister, 1904 ; in-8°. (5 sh.)

870. Loisel (Abbé A.). La cathédrale de Rouen avant l'incendie de 1200. La tour Saint-Romain. — Rouen, impr. de Lecerf fils, 1904; in-8°, 88 p. (3 fr. 50.)

871. Loncao (Enrico). Stato, chiesa e famiglia in Sicilia, dalla caduta dell' Impero romano al Regno normanno. Parte I: Le invasioni vandaliche e il regno dei Goti : studio di economia e diritto, con prefazione di E. Besta. — Palermo, A. Reber, 1904; in-8°, 125 p. (4 l.)

872. Longuemare (Élie). Les Franciscains et leur action populaire au moyen âge. — Paris, 27, rue Notre-Dame-des-Champs, 1904; in-8°, 16 p.

873. Lorin (F.). La Société archéologique de Rambouillet à Marcq et Goupillières, au château de Thoiry, à Autouillet, Auteuil et Saulx-Marchais. Notice sur les poteries du château de Thoiry. — Versailles, impr. de Aubert, 1904; in-8°, 79 p.

874. Loth (J.). L'année celtique d'après les textes irlandais, gallois, bretons et le calendrier de Coligny. Des nombres et du système de numération chez les Celtes. — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, 50 p. (Extr. de la *Revue celtique*.) (3 fr.)

875. Lux (Carl). Constitutionum apostolicarum de generali beneficiorum reservatione ab anno 1265 usque ad annum 1378 emissarum, tam intra quam extra corpus juris existantium, collectio et interpretatio. — Breslau, Müller und Seiffert, 1904; in-8°, 109 p. (5 m.)

876. Macler (Frédéric). Histoire d'Héraclius par l'évêque Sebéos, traduite de l'Arménien. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, xv-167 p.

877. Macqueron (Henri). Bibliographie du département de la Somme. I. — Paris, A. Picard et fils, 1904; in-4°, ix-501 p. (Mém. de la Soc. des antiquaires de Picardie. XV.) (6 fr.)

878. Marsaux (Abbé). Notes historiques sur la paroisse d'Hondainville. — Beauvais, impr. du « Progrès de l'Oise », 1904; in-8°, 56 p.

879. Martin (Henry). Testament de Simon Piz-d'Oue, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois (3 octobre 1307). — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*.)

880. Martin (J.-B.). L'église de Lyon, des origines au xive siècle. — Lyon, Vitte, 1904; in-8°, 42 p.

881. Martius (Ancus). Zur Lehre von der Verwendung des Futurs im Alt-und Neufranzösischen. — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1904; in-8°, 57 p. (1 m. 40.)

882. Mélanges Paul Frédéricq. Hommage de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, 10 juillet 1904. — Bruxelles. H. Lamertin, 1904; in-8°. (15 fr.)

883. Menger (L. E.). Anglo-norman dialect. — London, Macmillan, 1904; in-8°. (7 sh. 6 d.)

884. MÉTAIS (Abbé C.). Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme, t. V. Tables. — Vannes, Lafolye. 1904 ; in-8°, XCVI-472 p.

885. MÉTAIS (Abbé C.). Du titre cardinalice des abbés de Vendôme. — Vendôme, impr. de Empaytaz (1904); in-8°, 21 p.

886. MEYER (R.), BÉDIER (J.). AUBRY (P.). La chanson de Bele Aelis, par le trouvère Baude de La Quarière. Étude métrique, essai d'interprétation, étude musicale. — Paris, A. Picard et fils, 1904; gr. in-8°, 23 p.

887. MEYER-LÜBKE (Wilh.). Romanische Namenstudien I. Die altportugiesische Personennamen german. Ursprungs. — Wien, C. Gerold, 1904; in-8°, 102 p. (Aus *Sitzungsber. der kaiserl. Akad. der Wissenschaften.*) (2 m. 40.)

888. MICHON (Étienne). Inscription de l'année 1172 relative à une convention entre les églises SS. Côme et Damien et S. Jean della Pigna. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 24 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. nationale des antiquaires de France.* LXIII.)

889. MIGNEN (G.). Chartes de fondations pour l'aumônerie de Montaigu (Bas-Poitou) (1174, 1182, 1241, 1696). — La Roche-sur-Yon, impr. de Servant-Mahaud, 1904 ; in-8°, 39 p.

890. MOMMÉJA (Jules). La Roue de fortune du château de Mazères, notes pour servir à l'histoire des carrelages émaillés du moyen âge. — Auch, impr. de Cocharaux, 1904; in-8°, 28 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Gers.*)

891. MONACI (E.). Studi romanzi, II. — Roma, Loescher, 1904; in-8°. (7 l.)

892. MORTET (Ch.). Le fonds scandinave à la bibliothèque Sainte-Geneviève. — Besançon, impr. de Jacquin, 1904; in-8°, 3 p.

893. MOULIN (F.). Le préhistorique dans les régions du sud-est de la France. Le Dépôt moustérien de la caverne de Châteaudouble (Var). — Draguignan, impr. de Latil, 1904; in-8°, 19 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.*)

894. MULLER (H.). Découverte et fouille d'une station néolithique dans les gorges d'Engin (Isère). — Paris, 28, rue Serpente, 1904 ; in-8°, 4 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

895. NEUHAUS (Leop.). Die Reichsverweserschaft und Politik des Grafen Heinrich von Anjou, des zweiten Kaisers im Lateinerreiche zu Byzanz. — Leipzig, G. Fock, 1904; in-8°, 51 p. (1 m. 20.)

896. NIEDERHUBER (J. E.). Die Lehre des hl. Ambrosius vom Reiche Gottes auf Erden, eine patristische Studie. — Mainz, Kirchheim, 1904; in-8°, XII-282 p. (Forschungen zur christlichen Litteratur-und Dogmengeschichte. IV, 3-4.) (8 m.)

897. NIEUWBARN (M. C.). S' Dominicus in de Kunst. — Nijmegen, L. C. G. Malmberg, 1904 ; in-fol. (19 fl. 50 c.)

898. Offizieller Katalog der III Ausstellung der deutschen Gesellschaft für christliche Kunst in Domkreuzgang zu Regensburg von 15.VIII-Mitte Septbr. 1904. — München, 1904; in-8°, 24 p. (1 m.)

899. Omont (H.). Cartulaire de l'hôpital de l'abbaye du Val Notre-Dame au diocèse de Paris (xiiie siècle). — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 52 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France.*)

900. Omont (H.). L'édition de Froissart de Dacier. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur (1904); in-8°, 7 p. (Extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France.*)

901. Palanque (Charles). Vestiges égyptiens dans le sud-ouest de la France. — Auch, impr, de Cocharaux, 1904; in-8°, 15 p.

902. Pallat (L.). Das Kastell Holzhausen. — Heidelberg, O. Petters, 1904; in-4°, 43 p. et 8 pl. (Aus : *Der obergerm.-raet. Limes des Rœmerreiches.*) (7 m. 50.)

903. Paris (G.). et Langlois (E.). Chrestomathie du moyen âge. Extraits publiés avec des traductions, des notes, une introduction grammaticale et des notices littéraires. 4e édition. — Paris, Hachette, 1904; in-8°, xciii-371 p. (3 fr.)

904. Pascal (César). L'Hostel royal de Longchamp. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France.*)

905. Payne (J. F.). English medicine in Anglo-Saxon times. — London, H. Frowde, 1904; in-8°. (8 sh. 6 d.)

906. Perels (Ernst). Die kirchlichen Zehnten im karolingischen Reiche. — Berlin, E. Ebering, 1904; in-8°, 93 p. (2 m. 50.)

907. Peynot (Abbé Michel). Saint-Yorre à travers les siècles. Généalogie des sires de Chaussin. — Moulins, impr. de Auclaire, 1904; in-8°, xi-238 p. et pl.

908. Philippe (André). L'architecture religieuse au xie et au xiie siècle dans l'ancien diocèse d'Auxerre. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 52 p. et carte. (Extr. du *Bull. monumental.* 1904.)

909. Picardie (La) historique et monumentale, t. III, fasc. I. Arrondissement d'Abbeville. Abbeville et ses cantons. — Paris, A. Picard, 1904; in-4°, 90 p. et 20 pl. (Société des antiquaires de Picardie.) (12 fr.)

910. Pilloy (J.). Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne, t. III, 2e fascicule. — Paris, Lechevallier, 1903 ; in-8°, p. 99-208 et pl.

911. Porée (Chanoine). Une vieille description du château de Vaudreuil. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 16 p. et pl. (Extr. de l'*Annuaire de l'Association normande.*)

912. Pratesi (Luigi). L'istoria di Firenze di Gregorio Dati, dal 1380 al 1405, illustrata e publicata secondo il codice inedito stradiniano collazionato con altri manoscritti e con la stampa del 1785. — Firenze, A. Seeber, 1904; in-4°, xxxvii-186 p. (5 l.)

913. Prévost (Michel). Étude sur la forêt de Roumare. — Paris, A. Picard et fils, 1904 ; in-8°, 462 p. et pl. (5 fr.)

914. Régnier (Louis). L'église et le château d'Acquigny. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 16 p. (Extr. de l'Annuaire de l'Assoc. normande.)

915. Reil (Joh.). Die frühchristlichen Darstellungen der Kreuzigung Christi. — Leipzig, Dieterich, 1904; in-8°, ix-128 p. et 6 pl. (Studien über christliche Denkmäler. II.) (4 m.)

916. Reinach (Salomon). Les carnassiers androphages dans l'art gallo-romain. — Paris, Bouillon (1904); in-8°, 17 p. (Extr. de la *Rev. celtique.*)

917. Reinhold (Heinr.). Jahrbuch des kaiserl. deutschen archäologischen Instituts. Register zu Bd. I-X, 1886-1895. — Berlin, G. Reimer, 1904; in 8°, iii-151 p. (8 m.)

918. Richard (Alfred). Histoire des comtes de Poitou (778-1204). T. II (1126-1204). — Paris, A. Picard, 1903; gr. in-8°, 601 p.

919. Rogé (Henri). Droit coutumier de Verdun et du pays verdunois. — Nancy, impr. de Kreis, 1904; in-8°, 185 p.

920. Röhricht (R.). Regesta regni Hierosolymitani (1097-1291). Additamenta. — Innsbruck, Wagner, 1904; in-8°, iv-136 p. (4 m. 50.)

921. Rossignot (Abbé J.). Hugues Ier, archevêque de Besançon. — Besançon, impr. de Jacquin, 1904; in-8°, 28 p. (Extr. des *Mém. de l'Acad. de Besançon.*)

922. Rossini (C. C.). Vitæ sanctorum indigenarum. 1. Acta Marqorewos. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1904; in-8°, 51 p. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores æthiopici. XXII. 1.) (4 m. 40.)

923. Rouquette (Abbé). Histoire de la ville de Ganges. — Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1904; in-8°, 303 p.

924. Roustan (Emmanuel). Essai historique sur le droit de banalité. — Aix, impr. de Pourcel, 1904; in-8°, 57 p.

925. Sacerdote (Gustavo). Cataloghi dei codici orientali di alcune biblioteche d'Italia, stampate a spese del Ministero della pubblica istruzione Fasc. VII. Indice generale. — Firenze, Soc. tip. fiorentina, 1904; in-8°, p. 669-743. (2 l. 50.)

926. Sachse (Frz.). Das Aufkommen der Datierungen nach dem Festkalender in Urkunden der Reichskanzlei und der deutschen Erzbistümer, ein Beitrag zur Chronologie des Mittelalters. — Erlangen, F. Junge. 1904; in-8°, iii-128 p. (3 m. 20.)

927. Saint-Venant (J. de). Inventaire des polissoirs historiques de Loir-et-Cher. — Paris, 93, boulevard Saint-Germain, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

928. Sammelblatt des historischen Vereins Eichstätt. XVIII. 1903. — Eichstätt, Ph. Brönner, 1904; in-8°, iii-153 p. et pl. (4 m.)

929. Schönfelder (Alb.). Sammlung gottesdienstl. Bücher aus dem deutschen Mittelalter. I. Ritualbücher. — Paderborn, F. Schöningh, 1904; in-8°, xx-100 p. (4 m. 50.)

930. Sébillot (Paul). Les traditions populaires en Anjou. — Paris, 28, rue Serpente, 1904; in-8°, 13 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

931. Serbat (Louis). Chronique archéologique de la France. 1903. — — Caen, *Delesques, 1904*; in-8°, 77 p. (Extr. du Bull. monumental, 1903.)

932. SETTEGAST (Frz.). Quellenstudien zur galloromanischen Epik. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1904; in-8°, VII-395 p. (9 m.)

933. SEYBOLD (Chr.). Severus ben el Moqaffa. Historia patriarcharum Alexandrinorum. — Paris. Vve Ch. Poussielgue, 1904; in-8°, 120 p. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores arabici. Series tertia. t. IX, fasc. 1.) (7 fr. 50.)

934. SFORZA (Giovanni). Storia di Pontremoli dalle origini al 1500. — Firenze, tip. L. Franceschini, 1904; in-8°, 862 p. et 12 pl. (8 l.)

935. SIGNERIN (Charles), Histoire religieuse et civile de Saint-Rambert-en-Forez. T. Ier. — Saint-Étienne, impr. de Thomas, 1900; in-8°, XXIII-488 p.

936. SOMMÉNIL (Abbé F.). L'abbaye du Valasse. — Évreux, impr. de Odieuvre. 1904; in-8°, 230 p, et pl.

937. THIOLLIER (Noël). Guide du congrès du Puy en 1904, de la Société française d'archéologie. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 93 p. et pl.

938. THIOLLIER (Noël). Monographie de la cathédrale du Puy. Manuscrit de l'architecte Mallay. — Le Puy, impr. de Marchessou, 1904; in-8°, 39 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. agricole et scientifique de la Haute-Loire*. 1902-1903.)

939. THOMAS (Abbé Jules). Épigraphie de l'église Notre-Dame de Dijon. — Dijon, Nourry, 1904; in-8°, 147 p. et 2 pl.

940. THOMAS (Abbé Jules). Inscriptions de deux cloches de l'horloge de Jacquemart. à Dijon. — Dijon, Pillu, 1904; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bull. d'hist., de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon.*)

941. TILLE (Ar.) und KRUDEWIG (Joh.). — Uebersicht über den Inhalt der kleinen Archiven der Rheinprovinz. II Bd. — Bonn, H. Behrendt, 1901; in-8°, IX-385 p. (Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde. XIX.) (6 m.)

942. TRAUBE (L.) und EHWALD (R.). Jean-Baptiste Maugérard, ein Beitrag zur Bibliotheksgeschichte. — München, G. Franz, 1904; in-8°, p. 301-387 (Palaeographische Forschungen III. — Aus: *Abhandlungen der bayer. Akad. der Wissenschaften.*) (3 m.)

943. UEDING (Paul). Ludwig der Bayer. und die niederrheinischen Städte. — Paderborn, F. Schöningh, 1904; in-8°, VI-55 p. (Münstersche Beiträge zur Geschichtsforschung. XV) (1 m. 40.)

944. ULRICH (Jak.). Eine spanische Bearbeitung des Pseudo-Cato. — Erlangen, F. Junge, 1904; in-8°, p. 585-608. (Aus: *Romanische Forschungen.*) (0 m. 75.)

945. VACANT (A.) et MANGENOT (E.). Dictionnaire de théologie catholique, t. II, fasc. 13: Boris-Cajétan de Vio. — Paris, Letouzey et Ané, 1904; gr. in-8°, col. 1032-1322.

946. VIDAL (J.-M.) Menet de Robecourt, commissaire de l'Inquisition de Carcassonne (1320-1340). — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, 25 p. (Extr. *du Moyen âge.*)

947. VIDIER (A.). Un tombier liégeois à Paris au XIVe siècle. — Nogent

le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904; in-8°, 32 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France.* XXX.)

948. VILLETARD (Abbé). Deux noms de rivières : Le Serain et le Cousain, notes d'histoire et de philologie. — Avallon, impr. de Grand, 1904; in-8°, 20 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. d'études d'Avallon.* 1902-1903.)

949. VITRY (Paul) et BRIÈRE (Gaston). Documents de sculpture française du moyen âge. — Paris, D. A. Longuet, 1904; in-4°, 140 pl. (60 fr.)

950. VOSSELMANN (Ant.). Die reichsstädtische Politik König Ruprechts von der Pfalz. — Paderborn, Schöningh, 1904; in-8°, VI-92 p. (Münstersche Beiträge zur Geschichtsforschung. XVI.) (2 m.)

951. WEGENER (Joh.) Die Zainer in Ulm, ein Beitrag zur Geschichte des Buchdrucks im XV. Jahrh. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-4°, VII-70 p. (Beiträge zur Bücherkunde des XV und XVI Jahrh. I.) (6 m.)

952. WITTE (Rud.). Der Einfluss von Benoit's Roman de Troie auf die altfranzösische Litteratur. — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1904; in-8°, IV-102 p. (2 m. 20.)

953. WOLFF (F.). Die Klosterkirche St Maria zu Niedermünster im Unter-Elsass, eine Monographie. — Strassburg, F. Bull, 1904; in-fol., 57 p. et 25 pl. (30 m.)

954. ZANUTTO (Luigi). Carlo IV di Lussemburgo e Francesco Petrarca a Udine nel 1368, studio storico con documenti. — Udine D. del Bianco, 1904; in-8°, 81 p. (2 l. 50.)

955. ZAPPIA (E. V.). Studi sulla Vita nuova di Dante. Della questione di Beatrice. — Roma, E. Loescher, 1904; in-8°, 376 p.

956. Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte. XII. Band, 1 Heft. — Hamburg, L. Gräfe und Sillem, 1904; in-8°, 206 p. (3 m.)

PÉRIODIQUES

957. **Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1903.** (Paris, 1903; in-8°, 686 p.). — *H. de Gérin-Ricard et abbé Arnaud d'Agnel* : Une sépulture à incinération avec inscription grecque dans la vallée de l'Arc (Bouches-du-Rhône), p. 58-61. — *L. Bréhier* : L'introduction du crucifix en Gaule, p. 67-70. — *H. Omont* : Un plagiat littéraire au XIIe siècle, la vie de saint Willibrord, évêque d'Utrecht, par le prêtre Egbert, p. 93-108. — *D'Arbois de Jubainville* : VENITOVTAQVADVNIA, inscription de Ventabren (Bouches-du-Rhône), p. 108-111. — *Dr Capitan et l'abbé Breuil* : Les figures peintes à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume (Dordogne), p. 117-129. — *Dr E. T. Hamy* : Quelques observations au sujet des gravures et des peintures de la grotte de Font-de-Gaume (Dordogne), p. 130-134. — *E. Ricière* : Découvertes gallo-romaines faites à Paris, p. 142-151.

— *E. Chatelain* : Le manuscrit d'Hygin en notes tyroniennes, p. 169-174. — *Dr Capitan, abbé Breuil* et *Peyrony* : Les figures gravées à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Bernifal (Dordogne), p. 219-230. — *E. Cartailhac* et *abbé H. Breuil*: Les peintures préhistoriques de la grotte d'Altamira à Santillana (Espagne), p. 256-265. — *D'Arbois de Jubainville* : Les Gourdeiziou [douze jours] bretons et leur origine babylonienne, p. 315-318. — *Frœlich* : Les inscriptions de la roche de Trupt, p. 331. — *Dr Capitan, abbé Breuil* et *Peyrony*: Une nouvelle grotte à parois gravés à l'époque préhistorique, la grotte de Teyjat (Dordogne), p. 407-412. — *Clermont-Ganneau* : Le chrisme constantinien selon Mas'oudi, p. 416-419.

958. **Annales du Midi**, XV, 1903. (Toulouse, 1903; in-8°, 592 p.). — *R. Grand* : Testament de Pons de Cervière, texte roman inédit du Haut-Rouergue (1255). p. 58-69, — *A. Thomas :* Le mot rouergat oütjabo, p. 69-70. — *A. Jeanroy* : Un sirventès contre Charles d'Anjou (1268), p. 145-167. — *A. Thomas* : A propos des coutumes de Laroquebrou, p. 205-207. — *C. Jullian* : Questions de topographie et de toponymie méridionale (Monaco), p. 207-211. — *G. Millardet* : Gascon añeru, añerun, p. 211-212. — *Abbé J.-M. Vidal*: Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318), p. 289-328, 469-492. — *Dr Dejeanne* : Le troubadour gascon Marcoat, p. 358-370, — *A. Thomas*: Sur la date d'un mémorandum des consuls de Montferrand en dialecte auvergnat, p. 370-374. — — *A. Thomas* : La formule citra mortem, p. 372-373. — *G. Bertoni* : Un descort d'Albertet de Sisteron, p. 493-497. — *A. Vidal* : Glanures lexicographiques d'après le registre des lausimes du chapitre de Saint-Salvi (d'Albi), p. 498-512

959. **Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France**, année 1903. (Paris, 1903; in-8°, 272 p.). — *H. Omont* : L'édition de Froissart de Dacier, p. 193-199. — *Cte M. de Pange*: Le pays de Jeanne d'Arc, Greux encore du temporel de l'évêché de Toul en 1388, p. 270-271.

960. **Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon**, 21e année. (Dijon, 1903; in-8°. 288 p.). — *F. Pajot* : Attribution à Beneuvre d'un atelier monétaire de l'époque mérovingienne, p. 10-15. — *E. Debrie* : Saint Ferréol et saint Fergeux, p. 18-20. — *E. Debrie* : Ancien nom de Semur-en-Auxois, p. 23-24. — *J. Bourlier*: Toponomastique de la Côte-d'Or (suite et fin), p. 61-69. — *Abbé Joliet* : La chronique de l'abbaye de Bèze, p. 97-109. — *Henry Cochin*: Encore un mot sur Saint-Bénigne de Dijon, p. 121-131 et 154. — *Abbé A. Taupenot*: Une vierge ancienne (XIIIe siècle) à Vertault, p. 155-157 et pl. — *Abbé H. Couturier* : Des agglomérations humaines en Côte-d'Or (suite), p. 169-178. — *J. Bourlier* : Le vitrail de sainte Paschasie, [dans la basilique romane de Saint-Bénigne de Dijon] est-il le plus ancien vitrail historié, p. 217-223. — *Abbé J. Thomas* : Inscriptions de deux cloches de l'horloge de Jaquemart à Dijon [1383 et 1387], p. 265-273. — *Dr E. Menard* et *L. Chomton* : A propos du vitrail de sainte Paschasie, p. 274-277.

961. **Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons**, t. X (3e série 1900). (Soissons, 1904; in-8°, 186 et 19 p.). — *Abbé Callay* : Essai bibliographique sur le Genovéfain Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, p. 7-12. — *Abbé Hivet* : Études étymologiques [noms de lieux du Soissonnais], p. 12-24, 85-93, 95-102, 116-118, 123-127, 131-136, 160-162. — *Vaucillé* : Vases gallo-romains [trouvés à La Roche-au-Prieur, sur Ambleny], p, 31-33. — *Abbé Ledouble*: Soissons, à propos de l'ancienne rue aux Anes, dite maintenant rue Hozanne, p. 141-159.

962. **Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais**, 4e année, 1903. (Villefranche, 1903; in-8°, 337 p.). *J. Morel de Voleine*: Le fief d'Épeisses à Cogny, p. 23-41. — *Mehu* : Excursion archéologique à Belleville, p. 86-110. — *L. B. Morel*: Notes sur l'église de Morancé et sur une inscription funéraire, p. 186-190. — *E. Longin*: Les anciennes mesures et monnaies de Beaujeu, p. 191-200. — *E. Mèhu* : Notes d'archéologie beaujolaise, p. 201-207. — *J. Balloffet*: L'abbaye royale de Joug-Dieu (1115-1738), p. 254-286 et pl.

963. **Bulletin de la Société historiqne et archéologique de l'Orne**, t. XXII. (Alençon, 1903; in-8°, XVIII-596 p.). — *A. Chollet* : Courgeron-Chagny, p. 44-80. — *Ch. Verel*; Nonant-le-Pin, p. 81-103, 157-205, 225-284. — Bibliographie du département de l'Orne pendant l'année 1902, p. 117-147, 319-321. — *Mte de Beauchesne*: Les seigneuries mancelles du Passais normand [Ceaucé], p. 285-310. — *F. Ducal*: Documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon, conservés dans les archives anglaises, Normann Rolls et additionned manuscripts (1202-1585), p. 311-318. — *H. Tournouer*: Excursion archéologique dans le Houlme, p. 350-473 et 6 pl. — *H. Tournouer* : Briouze, sa baronnie, ses barons, p. 477-490. — *Abbé V. Gourdel* : Briouze et sa région, p. 504-516. — *J. de Vaucelles* : Les possesseurs du fief de Lignou, p. 524-530 — *L. Ducal* : Souvenirs de Treize-Saints et de Batilly, canton d'Écouché (Orne), les Le Verrier, les De Gautier, la dame de Tilly et le curé de Batilly, p. 531-567.

964. **Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques**. Section des sciences économiques et sociales. Congrès des sociétés savantes de 1902 [lis. 1903], tenu à Bordeaux. (Paris, 1903, in-8°; 462 p.) — *R. Kehrig* : Historique du commerce des vins à Bordeaux, p. 346-350. — *A. Ledieu* : Le budget communal d'Abbeville en 1464 et 1465, p. 351-367. — *Chanoine E. Ferran* : La navigation sur l'Ariège et le commerce des vins à Pamiers au XIIIe et au XIVe siècle, p. 367-376.

965. **Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie**. (Quimper, 1902; in-8°, 382 p.) — Musée d'art religieux (suite), p. 5-8 et 193. — *Abbé J.-M. Abgrall* : Architecture bretonne. Étude des monuments du diocèse de Quimper (suite), p. 13-38, 72-93, 129-158, 195-224, 257-281, 312-345 et pl. — *Chanoine Peyron* : Cartulaire de l'église de Quimper (suite), p. 39-

48, 99-105, 159-169, 225-235, 262-271, 346-355, 380-382. — *Chanoine Peyron* et *abbé Abgrall* : Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon [Argol, Arzano Audierne, Bannalec, Bas-Corlay et Corlay, Baye, Benodet-Perguet], p. 55-64, 113-128, 177-192, 239-256, 272-320 et 356-374.

966. **Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne,** 12e année. (Pau, 1903; in-8°, 628 p) — *A. de Dufau de Maluquer* : Odon de Mendousse, évêque de Lescar et sa famille (XIV-XVe siècles), p. 52-63. — *J. Bordedarrère* : La fontaine de Salies, p. 64-74, 139-144, 181-191, 304-308, 343-348, 452-459. — *L. Batcave* : La station du pont d'Orthez au XIVe siècle, p. 191-192. — *V. D.* : Vieilles abbayes bénédictines dans l'ancien diocèse de Bayonne, p. 198-201.

967. **The journal of the British archaeological Association,** New series, vol. VIII, 1902. (London, 1902, in-8°, VIII-245-XXII p.) — *W. A. Carrington* : The early lords of Belvoir, p. 17-38. — *C. A. Evelyn-White* : On some recently discovered earthworks, the supposed site of a roman encampment at Cottenham, Cambridgeshire, p. 94-102, 167-178 et 2 pl. — *R. Goddard* : The underground strong-room at Richborough, p. 103-114 et 209-214. — *H.-J. Dunkinfield Astley* : The early history and associations of Lindisfarne or Holy Island, p. 115-128. — *S. W. Kershaw* : Canterbury's ancient coinage, p. 161-166. — *H. J. Dunkinfield Astley* : Lindisfarne priory, Northumberland, p. 179-194. — *Andrew Oliver* : Notes on the flemish brasses in England, p. 195-208.= New series. Vol. IX. 1903. (London, 1903; in-8°, VIII-236-XXII p.) — *J. Andrew* : Buried treasure, some traditions, records and facts, p. 8-32.— *Geo. Patrick* : Hulne priory, Alnwick, Northumberland, p. 49-58. — *H. J. Dunkinfield Astley* : Some further notes on the Langbank Crannog, p. 59-64 et pl. — *Charles B. Plowright* : On the archaeology of woad, p. 95-110.— *C. H. Compton* : The castle of Dunstanburgh, p. 111-116. — *C. H. Evelyn-White* : The Galilee considered as a place of sanctuary. p. 117-132. — *W. J. Nichols* : The Chislehurst caves and deneholes, p. 147-160. — *Thomas Gray* : Notes on the granges of Margam abbey, p. 161-181 et 2 pl. — *W. S Lach Szyrma* : The mining tribes of ancient Britain, p. 191-196.

968. **Kirchengeschichtliche Abhandlungen** hrsg. von M. Sdralek II Bd. (Breslau, 1904, in-8°, 286 p.) — *F. X. Seppelt* : Das Papsttum und Byzanz, p. 1-105. — *J. Knossala* : Der pseudojustinisch λόγος παραινετικὸς πρὸς Ἕλληνας, p. 107-190. — *F. von Blacha* : Der pseudocyprianische Traktat de singularitate clericorum, ein Werk des Novatian, p. 191-256. — *J. Grabisch* : Die pseudo-cyprianische Schrift ad Novatianum ein Beitrag zur Geschichte des Papstes Cornelius, p. 257-282.

969. **Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichts-forschung**. Bd. XXIV. (Innsbruck, 1903; in-8°.) *H. Krabbo* : Bischof Virgil von Salzburg und seine kosmologischen Ideen, p. 1-28. — *Fr. Wilhelm* : Die Erwerbung Tirols durch Herzog Rudolf IV von Œsterreich, p. 29-86. — *M. Manitius* : Der Dichter Waltharius und die Vulta, p. 111-112. — *L. von Ebengreuth* : Zur Frage der Interpolation des

Privilegium minus, p. 112-115. — *K. Zimmert* : Zu Ansbert, p. 115-121, 435-442. — *M. Manitius* : Zu Amarcius und Eupolomius, p. 185-197. — *K. Hampe* : Aus verlorenen Registerbanden der Päpste Innozenz III und Innozenz IV, p. 198-237. — *W. Lippert* : Jahresanfang am 1 Januar in der Meissnischthüringischen Kanzlei um die Mitte des XIV Jahrhunderts, p. 302-309. — *A. Schrohe* : Kleinere Beiträge zu den Regesten der Könige Rudolf bis Karl IV. 1. Die Zerstörung der Burgen Reichenstein und Saneck durch König Rudolf im August 1282. p. 309-312. — *L. Schmitz* : Zwei Originalbriefe von 1188, p 345-352. — *F. Wilhelm* : Zu Jordanus von Osnabrück, p. 353-368. — *G. Sommerfeldt* : Die Adventsrede des Matthäus de Cracovia vor Papst Urban VI im Jahr 1385, p. 369-388. — *E. Mühlbacher* : Zwei weitere Passauer Fälschungen, p. 424-432. — *V. Novotny* : Studien zur Quellenkunde Böhmens, p. 529-615. — *K. Sternfeld* und *O. Schultz Gorra*. Ein Sirventes von 1268 gegen die Kirche und Karl von Anjou, p. 619-629. — *M. Manitius* : Eine Summa dictaminis in einem Merseburger Codex, p. 648-653.

97). **Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde**. XXIX Band. (Hannover, 1903; in-8°, 843 p.) — *B. Krusch* : Die älteste Vita Richarii, p 13-48. — *B. von Bonin* : Eine Glosse zur Lex Visigothorum, p. 49-94. — *W. Levison* : Bischof Germanus von Auxerre und die Quellen zu seiner Geschichte, p. 95-175. — *O. Holder-Egger* : Ueber die verlorene grössere Chronik Sicards von Cremona, p. 177-245. — *B. Krusch* : Die neueste Kritik der ältesten Corbeier Klosterurkunden. p. 249-254. — *W. Levison* : Eine neue vita Willibrordi, p 255-261. — *A. Bernoulli* : Æneas Silvius' Fortsetzung des Liber Augustalis, p. 262-265. — *Tangl* : Engelbert Mühlbacher, p 266-274. — *E. Seckel* : Studien zu Benedictus Levita II-V., p. 275-331. — *B. Krusch* : Meine Ausgabe der Vita Haimhrammi vor dem Richterstuhle Bernhard Sepps, p. 333-373. — *E. Stengel* : Die Immunitätsurkunde Ludwigs des Frommen für Kloster Inden (Cornelimünster), p. 375-393. — *F. Schneider* : Studien zu Johannes von Victring (suite), p. 395 442. — *B. Krusch* : Eine englische Studie über die Handschriften der Vita Columbani, p. 445-463. — *F. Kurze* : Corrigenda zur Handausgabe der Annales regni Francorum, p. 464-467. — *P. von Winterfeld* : Paulus Diaconus oder Notker der Stammler?, p. 468-471. — *F. Liebermann* : Zu Abbo's Bella Parisiaca, p. 472. — *W. Hauthaler* : Litteræ fictitiæ? (bulle de Léon IX?). p. 473-475 — *G. Kentenich* : Die älteste Urkunde der Stadtgemeinde Trier, p. 476-479. — *B. Bretholz* : Neueste Litteratur über Pseudochristian, p. 480-489. — *B. Bretholz* : Ueber die Gelnhausen-Hs. im Berünner Stadtarchiv, p. 490-494. — *H. Werner* : Zur Reformation Kaisers Sigmund, p. 495-506. — *J. Schwalm* : Reise nach Frankreich und Italien im Sommer 1903 [Königsurkunden und Acta Imperii; Urkunden für die Delphine von Vienne (1303-1310); Briefe Clemens' V an Philipp den Schönen (1310-1311); Sechs Schreiben deutscher Fürsten an Philipp den Schönen (1307-1308)], p 569-640. — *S. Rietschel* : Das Alter von Köpke edierten Translatio

sancti Dionysii Ariopagitæ, p. 641-651. — *H. Wibel*: Die Urkundenfälschungen Georg Friedrich Schotts, p. 653-765 et pl.

971. **Revue catholique de Normandie**, 13e année. (Évreux, 1903; in-8°, 376 p.) — *L. Couppey*: L'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu (près Cherbourg) (suite), p. 41-48, 122-139, 178-187, 202-209, 266-279. — *F. Sommenil*: Origines de l'abbaye du Valasse (suite), p. 49-60, 85-98, 282-306, 325-339. — *E. Vacandard*: La liste chronologique des archevêques de Rouen, p. 189-201. — *E. Deville*: Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève, p. 232-244, 280-285, 358-368 [mss. provenant de Sainte-Barbe-en-Auge, et de Saint-Lô de Rouen].

972. **Revue d'Ardenne et d'Argonne**, publiée par la Société d'études ardennaises, 10e année, 1902 1903. (Sedan, 1903; in-8°, 212 p.). — *H. Menu*: Recherches sur les portraits de dom Mabillon, p. 61-74. — *M. D.* : Une monstrance flamande à Sedan, p. 87 et pl. — *P. Benoit* : Mes antiquités ardennaises. p. 87-88. — *P. Collinet*: Acceptions nouvelles du droit de servage dans des documents intéressant la vallée de la Meuse, p. 89-91. — *J. Letellier* et *P. Collinet*: Inventaire sommaire de la collection de notes et documents sur l'histoire des Ardennes réunis par le marquis Olivier de Gourjault et déposés à la bibliothèque de Sedan, p. 93-139, 153-172. — *G. Logeart* : Résultats des fouilles faites dans les cimetières gaulois d'Aussonce, Juniville, l'Écaille et la Neuville-en-Tourne, à-Fuy, pendant l'année 1902, p. 140-141. — *P. Collinet* : Trouvaille d'un sceau [rethelois] et de pièces [romaines et françaises] à Omont, p. 141-142. — *Mis Olivier de Gourjault* : Bogny et ses seigneurs jusqu'au XVIe siècle (publié par P. Collinet), p. 177-184. — *Dr Jailliot* : Nouveaux documents sur l'abbaye de Chéhéry, p. 185-207.

973. **Revue de l'Anjou**, nouvelle série, t. XLVII. (Angers, 1903; in-8°, 479 p.) — *Joseph Joubert* : Les rois angevins à Fontevrault (fin), p. 27-52. — *A. Angot* : La paroisse et la seigneurie de Mazières (1294-1790), p. 73-88. — *G. Fleury* : Le portail occidental de la cathédrale d'Angers, p. 153-162 et 2 pl.

974. **Revue du Bas-Poitou**, 16e année. (Fontenay-le-Comte, 1903; in-8°, 420 p.) — *Fr. René* : Les souterrains-refuges pré-romains de la vallée de la Sèvre-Nantaise, cantons de Pouzauges (Vendée) et de Châtillon (Deux-Sèvres), p. 20-33 et pl. — *Jehan de La Chesnaye* : L'Hebergement-Enthier et la seigneurie du Bois-de-Chollet, p. 34-51, 252-263 et pl. — *Marcel Baudouin* et *G. Lacouloumère* : Découverte d'une station de silex, taillés de l'époque moustérienne, au Moulin-Cassé de Saint-Martin-de-Brem (Vendée), p. 131-144 et pl. — *Dr Atgier* : L'abbaye de Ré (suite), p. 277-286. — *Fr. René* : Dans les souterrains-refuges des Écotteaux et du Petit-Beugnon, à Saint-Germain-l'Aiguillier, p. 287-293. — *L. Maître* : Les hypogées chrétiens et les cryptes du Poitou antérieures à l'an mille, p. 309-321. — *E. Waitzen-Necker* : Recherches sur le fossé des Sarrazins

et sur les origines de La Mothe-Achard, p. 330-338. — *G. Boisseau* : Le couvent des Cerisiers [à Fougeré], son origine et sa fin, p. 352-363.

975. **Revue du Berry**, 8e année. Revue du Centre, 24e année, 1903, (Châteauroux, 1903, in-8°, 273 et 300 p.) — *J. Ageorges* : Notice historique sur Lourdoueix-Saint-Michel, p. 3-48.

976. **Revue historique et archéologique du Maine**, t. LIII, 1903, 1er semestre. (Le Mans, 1903, in-8°, 352 p.) — *G. Fleury* : Des portails romans du XIIe siècle et de leur iconographie, p. 31-68 et 16 pl. — *E. de Lorière* : Un rôle de la garnison anglaise de Fresnay-le-Vicomte (décembre 1433-mars 1434), p. 149-156. — *L. Froger* : La paroisse de Bouloire, p. 157-173, 320-344 et pl. — *R. Triger* : Découverte de peintures anciennes à Auvers-le-Hamon, p. 209-211. — *G. Fleury* : Les peintures anciennes de Vezot, p. 220-224. — *L. Denis* : Thorigné féodal, p. 269-302.

= T. LIV, année 1903, 2e semestre (Mamers et Le Mans, 1903; in-8°, 352 p.). *E. Lefèvre-Pontalès*: L'église abbatiale d'Evrou, p. 5-43 et 13 pl. — *Abbé L. Denis* : Thorigni féodal (suite), p. 44-73, 275-299. — *Dr Candé*: Les foires et marchés du Lude avant la Révolution, p. 74-81. — *L. Froger*: La paroisse du Bouloire jusqu'en 1789, p. 82-102. — *R. Triger*: Les origines de la maison de la reine Bérangère au Mans, p. 107-109. — *R. Triger*: Excursion archéologique [Le Mans, Saint-Pierre-de-la-Cour; abbaye de l'Épau], p. 113-200 et 8 pl. — *L. Brière* : Bibliographie du Maine, année 1902, p. 310-329.

977. **Société nationale des Antiquaires de France.** Centenaire 1804-1904. Recueil de mémoires publiés par les membres de la Société. (Paris, s. d., in-4°, XVIII-495 p.). — *H. d'Arbois de Jubainville* : Avotis [mot gaulois], p. 15-16. — *A. de Barthélemy* : Note sur quelques fibules franques, p. 25-31. — *Otto Benndorf* : Le trophée d'Auguste, près de Monaco (La Turbie), p. 33-54 et pl. — *Adrien Blanchet* : L'influence de la Sicile sur Massalia, p. 61-67. — *Henri Bouchot* : Quelques estampes primitives de la région de Douai, p. 69-72. — *Édouard Corroyer* : Remarques sur l'architecture dite gothique, p. 87-92. — *Comte Delaborde* : Une charte historiée des Archives nationales [acte de Pierre, abbé de Royaumont, 14 septembre 1374], p. 93-99. — *Léopold Delisle* : Une lettre en partie autographe du roi Charles V [à Jean Ier, comte d'Armagnac, 6 septembre 1370], p. 101-103. — *Mgr L. Duchesne* : Saint Melaine, évêque de Rennes, p. 105-109. — *Comte Paul Durrieu* : La question des œuvres de jeunesse de Jean Fouquet, p. 111-119. — *Camille Enlart* : La cathédrale Saint-Jean de Beyrouth, p. 121-133 et 2 pl. — *Henri Gaidoz* : De l'influence de l'Académie celtique sur les études de folk-lore, p. 135-143. — *Jules Guiffrey* : La maison de la reine Blanche du faubourg Saint-Marcel, à Paris, p. 153-168. — *Antoine Héron de Villefosse* : La statuette d'argent de Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre), p. 185-197 et pl. — *Léon Heuzey* : Buste d'un flamine provenant de Villevieille (Gard), p. 199-209 et pl. — *Otto Hirschfeld* : Le Conseil des Gaules, p. 211-216. — *Georges Lafaye* : Les divinités alexandrines chez les Parisii, p. 225-237. — Comte

de Lasteyrie : Restitution d'une inscription du XIe siècle [Humbert, moine de Montmajour], p. 239-245. — *Eugène Lefèvre-Pontalis* : Deux monuments du musée de Vich (Espagne), p. 247-250 et 2 pl. — *Auguste Longnon* : L'étymologie du nom de Montmartre, p. 251-253. — *Henry Martin* : Cinq portraits du XIIIe siècle, Marie de Brabant, Blanche de France, Jean II de Brabant, Robert II d'Artois, Adenet le Roi, ménestrel, p. 269-279 et pl. — *F. de Mély* : Pétrarque et le symbolisme antique, p. 291-297. — *Étienne Michon* : Menhirs sculptés de la Corse, p. 299-306. — *Henri Omont* : Le cabinet d'antiques de Saint-Germain-des-Prés au XVIIIe siècle, p. 333-356. — *Comtesse Ouvaroff* : Aperçu sommaire du développement des sciences archéologiques en Russie, p. 357-367. — *Maurice Prou* : Une charte de Garin, évêque de Beauvais, l'assemblée de Compiègne de 1023 ou 1024, p. 383-398 et pl. — *Ulysse Robert* : Les « Empiriens » [hommes d'affaires suivant la maison du roi et la chancellerie, XVe siècle], p. 409-412. — *Gustave Schlumberger* : Tessère inédite portant les noms de Zénon et Odoacre, p. 413-415. — *Henri Stein* : La dédicace de l'église abbatiale de Méobecq en 1048, p. 417-422 et pl. — *Joseph Tardif* : Les graffites de l'autel de l'abbaye du Ham (musée de Valognes), p. 423-429. — *Jules Toutain* : L'institution du culte impérial dans les Trois Gaules, p. 455-459. — *Noël Valois* : Fra Angelico et le cardinal Jean de Torquemada, p. 461-470 et pl. — *Marquis de Vogüé* : Deux statuettes de bronze du XIVe siècle, p. 471-476 et pl.

978. **Theologische Quartalschrift**, 1903. — *P. A. Kirsch* : Das wahrscheinliche Zeitalter der hl. Cäcilia, p. 47-69. — *F. X. Funk* : Das Alter der Arkandisziplin, p. 69-90. — *Sägmüller* : Die Ernennung des Nachfolgers durch die Päpste, Ende des 5 und Anfang des 6 Jahrhunderts, p. 91-108 et 235-254. — *Van Bebber* : Der Teich Bethesda und der Teich Siloe, p. 161-195 et 369-417. — *Funk* : Ein Fragment zu den apostolischen Konstitutionen, p. 195-202. — *H. Koch* : Der Büsserplatz im Abendland, p. 254-270. — *Kellner* : Nochmals das wahre Zeitalter der hl. Cäcilia, p. 321-333. — *V. Schweitzer* : Glaube und Werke bei Klemens Romanus, p. 417-437 et 547-575. — *C. Wawra* : Ein Brief des Bischofs Cyprian von Toulon an den Bischof Maximus von Genf, p. 576-594.

979. **La Thiérache. Bulletin de la Société archéologique de Vervins** (Aisne), t. XIX. (Vervins, 1899-1900 [1901], in-8°, 144 p.) — *E. Bercet* : Faits historiques touchant la ville d'Aubenton, son ancienneté et son déchet de son ancien état, p. 5-13. — Documents sur l'histoire de Guise, p. 13-21, 53-72 et 90-103. — Notice sur l'abbaye de Saint-Michel, p. 114-134. — *Dr Gannelon* : Charte de l'achapt fait du terrage de Vervins (1230), p. 139-140.

980. **Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.** 1902. — *F. Quilling* : Spätrömische Germangräber bei Frankfurt a. M., p. 1-3 et pl. — *O. Oppermann* : Kritische Studien zur älteren Kölner Geschichte, p 4-118. — *A. Weichhart* : Die Legio XXII Primigenia, p. 119-158. — *Von Domaszewski* : Benefiziarierposten und die römischen

Strassennetze, p. 158-211 et pl. — *J. Cramer* : Aliso, sein Name und seine Lage, p. 253-276. — *K. Popp* : Das Segment Irnsing-Weissenburg des Strassenzuges Vindonissa-Bojodorum der Peutinger Tafel, p. 277-284.

981. **Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins**, 1902, N. F. Bd. XVII. — *H. Kaiser* : Die Briefsammlung des bischöflichen Offizials Nikolaus Lindenstumpf aus Strassburg, p. 17-36. — *J. Becker* : Geschichte der Reichsvogtei Kaysersberg, p. 90-122 et 217-250. — *A. Postina* : Ergänzungen zur Kostenrechnung einer bischöflich-strassburgischen Gesandtschaft an die Kurie (1478-79). — *Fr. Pfaff* : Zur Geschichte der Klosterbibliothek von St. Peter auf dem Schwarzwald, p. 169-170. — *K. Rieder* : Zur Frage der Gottesfreunde, p. 205-216, 480-496. — *F. Frankenhauser* : Badische Geschichtslitteratur des J. 1901, p. 340-380. — *G. Caro* : Zwei Elsässer Dörfer zur Zeit Karl des Grossen, p. 450-479 et 561-587. — *B. Albers* : Zwei Bücherverzeichnisse aus Handschriften der Palatina, p. 497-502. — *H. Witte* : Markgräfin Agnes von Baden, Herzogin von Schleswig, p. 503-530. — *Postina* : Vermeintliche Irregularität des Saarburger Dekans Nikolaus anlässlich eines zu Hagenau i. J. 1279 verübten Mordes, p. 539-540. — *H. Kaiser* : Elsässische Geschichtslitteratur des J. 1901, p. 679-716 = Mitteilungen der Badischen historischen Commission. — *K. Rieder* : Die Archivalien des Münsterarchivs zu Breisach, p. 540. — *A. Birkenmeyer* : Archivalien aus Orten des A.-Bez. Neustadt i. Schw., p. 41-49. — *F. Platz* und *J. Scheuermann* : Archivalien aus Orten des A.-Bez. Offenburg, p. 50-60. — *L. Hilsbach* : Archivalien aus Orten des A.-Bez. Kehl, p. 61-69. — *H. Kaiser* : König Sigmunds Einkünfte aus dem Zehnten des Bistums Strassburg, p. 113-220 = 1903, N. F. Bd. XVIII. — *P. Albert* : Ueber die Heimat Heinrichs von Beringen, Verfassers des ersten deutschen Schachgedichtes, p. 8-23. — *Chr. Roder* : Die Juden in Villingen, p. 25-45. — *N. Paulus* : Wimpfelingiana, p. 46-57. — *E. Waldner* : Das Colmarer Ried, p. 104-112. — *H. Kaiser* : Eine Richtung zwischen dem deutschen Hause zu Weissenburg und Markgraf Rudolf I von Baden (9 April 1264), p. 157-158. — *H. Simonsfeld* : Reichenau und Konstanz i. J. 1492, p. 158-160. — *H. Haupt* : Jeremias Jakob Oberlin über die Vernichtung des Strassburger Stadtarchivs im Jahre 1789, p. 161 162. — *H. Kaiser* : Neue Mitteilungen über Reinbold Slecht und seine Chronik, p. 240-250. — *Th. Schön* : Beziehungen des Oberrheinisch-badischen Adels zum deutschen Orden in Ost-und Westpreussen, p. 251-285. — *Fr. Frankenhauser* : Badische Geschichtslitteratur des Jahres 1902, p. 342-393. — *E. Ettlinger* : Nachträgliches zur Geschichte der Bibliothek von St. Peter im Schwarzwald, p. 394-398. — *G. Sommerfeldt* : Ueber den Verfasser und die Entstehungszeit der Traktate De squaloribus curiæ Romanæ und Speculum aureum de titulis beneficiorum [Matthäus von Krakau, 1404], p. 417-433. — *M. Ginzburger* : Zur Geschichte der Juden in Villingen, p. 571. — *Fr. Breining* : Bruchstücke der alten Stadtordnung von Besigheim (ca. 1490), p. 539-599. — *H. Kaiser* : Elsässische Geschichtslitteratur des Jahres 1902, p. 712-718 = Mitteilungen der

BADISCHEN HISTORISCHEN KOMMISSION. — *G. F. Emlein* : Freiherrl. von Schönau Wehrsches Archiv zu Waldkirch, p. 17-19. — *J. Gutmann* und *B. Ziegler* : Archivalien aus Orten des A.-Bez. Waldkirch, p. 20-34. — *B. Schwarz* : Die älteste Originalurkunde des Frhrl. von Böcklinschen Familienarchivs in Rust, p. 35-38. — *F. Maier* : Archivalien aus Orten des A.-Bez. Schwetzingen, p. 41-45. — *H. Maurer* : Archivalien aus Orten des A.-Bez. Mannheim, p. 46-47. — *F. Pfaff* und *Ad. Birkenmeyer* : Archivalien aus Orten des A.-Bez. Breisach, p. 48-58. — *F. Pfaff*: Archivalien aus Orten des A. Bez. Freiburg, p. 59-60. — *Freigenbutz* und *F. Frankenhauser* : Archivalien aus Orten des A.-Bez. Bretten, p. 61-78. *B. Schwarz* : Archivalien des Frhrl. Schilling von Cannstattschen Archivs in Hohenwettersbach, p. 79-118.

982. **Zeitschrift für Katholische Theologie** 1903. — *C. A. Kneller*: Papst und Konzil im ersten Jahrtausend, p. 1-36 et 391-428. — *J. Göttler*: Zur Lehre des hl. Thomas von Aquin über die Wirkungen des Busssakramentes, p. 37-61 et 209-229. — *St. von Dunin-Borkowski*: Die Interpretation der wichtigsten Texte zur Verfassungsgeschichte der alten Kirche, p. 62-86 et 181-208. — *H. Grisar*: Bibel oder Bibliothek? [Basilique Saint-Laurent, à Rome], p. 131-133. — *H. Grisar*: Zum ältesten Kultus des Martyrers Laurentius, p. 133-138. — *J. Stiglmayr* : Die Kommentare des Karthäusers Dionysius Rickel zu den aeropagitischen Schriften, p. 148-151. — *E. Michael* : Zur Geschichte Alberts des Grossen, p. 356-362. — *N. Paulus* : Eine ungedruckte Ablassschrift des Dominikaners Heinrich Kalteisen, p. 362-372. — *F. Herklotz* : Ὠδλιας, Euseb., H. E. II, 23, 7, p. 572-574. — *N. Paulus*: Eine eingedruckte deutsche Ablasslehre des Mittelalters, p. 598-601. — *N. Paulus*: Die verloren geglaubten philosophischen Schriften des Johann von Wesel, p. 601. — *M. Hofmann*: Leo XIII und die Wissenschaft, p. 605-620. — *N. Nilles* : Aus Iberien oder Georgien. Nova et vetera, p. 652-683. — *H. Hurter* : Die Elemente der Eucharistie in den ersten drei Jahrh., p. 754-756. — *J. Ernst* : Die Ketzeraufangelegenheit auf den Konzilien von Arles und Nicäa, p. 759-767. — *N. Paulus* : Eine ungedruckte Ablassschrift des böhmischen Kanonisten Stanislaus, p. 767-770. — *H. Grisar* : Nochmals das Palästinaitinerar des Anonymus von Piacenza, p. 776-780. — *E. Michael* : Zur Theologie der Gral-Legende, p. 780-789. — *C. A. Kneller*: Zum zweiten allgemeinen Konzil von J. 381, p. 789-799.

Le Gérant : Vve E. BOUILLON.

CHALON-SUR-SAONE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

MÉLANGES CAROLINGIENS

I

VETERES DOMUS

On désigne sous ce nom une localité où Charles le Chauve et le roi des Bretons, Erispoë, conclurent un traité d'alliance le 10 février 856. Son emplacement est certainement dans le bassin inférieur de la Seine, mais aucun des érudits qui ont tenté de l'identifier n'a pleinement réussi. On peut écarter immédiatement Trouville avancé par l'abbé Lebeuf[1] et Auguste Le Prévost[2]. Ni le nom ni la situation[3] n'autorisent cette identification de pure fantaisie. M. Lair a proposé « le Manoir » dans la commune de Pitres (Eure)[4]. M. Giry, après une conjecture sur laquelle nous allons revenir, a conclu que la localité avait disparu sans laisser de traces comme tant d'autres centres d'habitation de la Normandie[5]. Dans son précieux atlas

1. *Sur la situation de deux anciens palais des rois de France*, dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, anc. série, t. XXV, 1759, p. 123-129.

2. *Notes pour servir à l'histoire de la Normandie*, dans l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1835, p. 24.

3. Voy. les remarques de M. Jules Lair, dans son mémoire sur les origines de l'évêché de Bayeux, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXIII, 1862, p. 103, note 5.

4. Dans son édition de Dudon de Saint-Quentin, p. 155, note *b* : « *Veterae domus* pourrait être devenu le Manoir et on pourrait l'avoir abandonné pour le nouveau palais de *Pistes*, dont les Carlovingiens avaient fait leur principale défense sur la Seine. »

5. *Sur la date de deux diplômes de l'église de Nantes, et de l'alliance de Charles le Chauve avec Erispoë*, Rennes, 1898, in-8°, p. 13, note 1 (Extrait des *Annales de Bretagne*, juillet 1898).

historique, M. Longnon ne fait point mention de « Veteres domus », sans doute parce qu'aucune identification ne lui a paru satisfaisante[1]

Rappelons brièvement les textes qui mentionnent *Veteres domus :*

1° Deux diplômes de Charles le Chauve du 10 février 856, donnés « in Vetere domo[2] ». Rien n'y détermine la situation de ce lieu.

2° Un passage des *Miracles de saint Germain d'Auxerre*, composés à la fin du IXe siècle par Heric, va heureusement nous apporter des renseignements plus précis :

« Praeterea in pago Rotomagensi regius fiscus est quem » incolae, ob palatii antiquitatem, *Veterem Domum* nun- » cupant; capella, palatio contigua, beati Germani famosa » nomine, illustris merito, signorum dote summam sibi facile » venerationem obtinuit... Rex Carolus huc fortasse devenerat » cum Herispogio, duce Britonum, placitaturus, ac seria quaeque » de regni negotiis tractaturus. Illuc, ut in tanto conventu » assolet, immodica turba pauperum undecumque confluxit; » inter quos puella quoque muta adfuit, *etc.* Huic miraculo » tot extitere testes quot ad hujus generalis conventus specta- » culum e cunctis regni partibus occurrere potuerunt[3].»

Ainsi *Vetus domus* ou *Veteres domus* était en Roumois. C'était un domaine royal avec un vieux palais dont la localité tirait son nom. Près de ce palais était une célèbre chapelle dédiée à saint Germain, renseignement dont nous tirerons bientôt parti.

1. On peut négliger l'opinion de Mme Philippe-Lemaître qui, sans aucun argument sérieux à l'appui, voit dans *Veteres domus* un vaste clos, dit « Clos à la reine », faisant partie de la commune de Voiscreville (Eure, arr. Pont-Audemer, canton Bourgtheroulde). Voy. *Recueil des travaux de la Société de l'Eure*, t. X, (1839), p. 381-392. Cette reine est sans doute Mathilde, fille de Henri Ier. Il n'y a là, du reste, aucun vestige de palais antique. Voy. Auguste Le Prévost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure* (Évreux, 1864), t. III, p. 389.

2. Giry, *loc. cit.*, p. 15-16,

3. *Dans Duru, Bibliothèque historique* de l'Yonne, t. II, p. 144.

3° En 868, Joseph, ancien notaire de Pépin II d'Aquitaine, passé au service de Charles le Chauve et devenu précepteur et chancelier de son fils Louis II, mit au net un récit de la *Translation des SS. Ragnobert et Zénon*, commencée une vingtaine d'années auparavant[1], on y trouve un passage sur *Veteres domus :*

« Karolus denique rex Franciae, Aquitaniae, Niustriae glo-
» riosissimus, dolore dentium tactus, vota ad beatorum corpora
» confessorum misit, statim remedium adeptus est. Cui nobi-
» lissima conjux Hermentrudis, venerabilis regina, ob munifi-
» centiae suae pietatis meritum, petiit praefati magnificen-
» tissimi Karoli regis magnificentiam ut aliquid proprii
» largiri dignaretur sanctis confessoribus. Cujus petitioni,
» favente Deo, annuit ac suae pietatis donum, ob suae vene-
» rabilissimae conjugis meritum, eisdem beatis confessoribus
» largitus est, atque per auctoritatis suae praeceptum ibidem
» res cum omni integritate quas in juris beneficio habere visus
» fuit, perpetue habendum tenendumque confirmavit... Qua-
» propter villam quae vocatur Vetera (*sic*) Domus veniens, venit
» ad eum ibi Brittonum Hilispogius princeps cum filio praefati
» sublimissimi Karoli regis, Hludovico nomine, ibidemque
» Hilispogius, consilio cum principibus Francorum nobilibus
» [habito], Hludovico filio suo regnum Niustriae dedit, et in
» hac regni parte eum regnandum constituit, et in eodem
» placito, ob maximae suae conjugis nobilissimae Hermentrudis
» devotionisque petitionem, beatis confessoribus, veluti aliis
» plurimis sanctorum locis, de suo largitus est ad servorum
» Dei ibidem Deo famulantium stipendia. Unde, largiente Deo,
» cum aliis quibuslibet rebus quas ibidem Deo timentes contu-
» lerunt, ejusdem ecclesiae fratres vivere queant. Maxima autem
» reginarum Hermentrudis non solum regem ad hoc agendum
» provocavit, sed etiam pallium ad beatorum corpora con-
» fessorum misit, dicens : « ex rebus impetratis meorum

1. Voy. Levillain, *La translation des reliques de saint Austremoine*, dans le *Moyen Age*, 1904, p. 294-303.

» peccaminum veniam ad vitam æternam adipisci merear et » pallio misso pectoris mei infatigabilem dolorem sentire » praesentialiter quaero. » Quod ita fidei ipsius comperimus » fuisse, qui nec jam in primo gloriosi regis Hludovici » anno, scilicet filii magni regis Karoli et Hermentrudis, nobi- » lissimae conjugis ejus gloriosaeqne reginae, pro amore Dei » omnipotentis et beatorum Ragnoberti confessoris atque » pontificis sociique sui sancti Zenonis confessoris veneratione » contulerunt[1]. »

Nous savons où étaient les corps des saints personnages dont l'action bienfaisante coupa la rage de dents du roi Charles. En 846, un pieux seigneur de Lieuvin, Hervé, averti par une vision, les avait enlevés de la vieille église abandonnée de Saint-Exupère de Bayeux et les avait transportés sur son domaine propre en l'église de Saint-Victor, aujourd'hui Saint-Victor d'Épines, commune du canton de Brionne (Eure, arr. Bernay). Plus tard une autre église fut bâtie pour recevoir les précieuses reliques à *Suiacum*. La dédicace en fut faite solennellement par Frecoux, évêque de Lisieux, Baufrey, évêque de Bayeux, et Ansejoud, évêque d'Avranches. M. Lair[2] a identifié *Suiacum*, selon toute vraisemblance, avec Notre-Dames d'Épines, dans le même canton de Brionne.

Le récit de Joseph donne tout lieu de croire que *Veteres domus*, n'en était pas fort éloigné et, comme ce palais était en Roumois, il était vraisemblablement dans la partie qui avoisine la Seine, de préférence dans la portion située sur la rive gauche. C'est bien ce qu'a vu M. Giry[3]. Ne pouvant retrouver *Veteres domus* il a pensé que cette localité avait pu prendre le nom du saint auquel était dédiée la chapelle palatine, et il a

1. *Translatio SS. Ragnoberti episcopi Baiocensis et Zenonis*, dans Bollandistes, *Acta Sanct.*, mai, t. III, p. 624; d'Achery, *Spicilegium*, XII, p. 619-620, préférable à l'éd. in-folio, t. II, p. 127-133; *Hist. de France*, t. VII, p. 366-367.

2. *Origines de l'évêché de Bayeux*, *loc. cit.*, p. 102, note 2.

3. *Loc. cit.*, *p.* 13, note 1.

cherché entre la Seine et la Rille un *Saint-Germain* qui répondît aux données des textes, mais ajoute-t-il, « j'ai vaivement cherché. »

On peut dire que notre cher maître a touché du doigt la solution de ce petit problème qui n'offre aucune difficulté : *Saint-Germain est un faubourg de Louviers et Vetus domus ou Veteres domus n'est autre que Louviers*[1].

Un dernier texte, négligé par M. Giry, va achever la démonstration. Dudon de Saint-Quentin nous raconte longuement la fameuse expédition des Normands contre Paris en 885. Après être entrés en Seine et s'être emparé de Rouen (25 juillet), Rollon et ses compagnons remontent le fleuve « ad Archas usque quae *As Dans* dicitur[2] ». Il s'agit de Pont-de-l'Arche et du hameau appelé aujourd'hui encore « Les Damps ». Rollon ne pouvait sans doute remonter plus haut, à cause du Pont de Pitres, bâti par Charles le Chauve. Il s'arrêta et se fortifia. Les Francs résolurent alors d'attaquer les envahisseurs. Une immense armée se rassembla près de la rivière de l'Eure (*super Othurae fluminis decursum*) sous la conduite de Rainaud, duc du Maine. Après une vaine tentative de négociations avec Rollon, les Francs, ayant ouï la messe et communié au petit jour en l'église Saint-Germain, chevauchèrent à la rencontre des Danois. Ceux-ci avaient tiré leurs navires sur le rivage et s'étaient retranchés derrière un rempart de terre, en laissant libre une large ouverture. Le porte-étendard Roland s'y étant engagé imprudemment fut massacré[3]. A cette vue, Rainaud et le reste de l'armée franque

1. C'est en 1330 que la *Capella sancti Germani* fut érigée en paroisse de la ville. Voy. Le Prévost, *Mémoires...*, t. II, p. 352 et 353.

2. *De moribns et actis primorum Normanniae ducum*, éd. J. Lair, p. 153-154 (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, série in-4°, t. XXIII, 1865).

3. Cet épisode n'aurait pas été sans influence sur la formation de la *Chanson de Roland*, selon Bartolo Faggion, *Le incursioni de' Normanni in Francia e la Chanson de Roland*, 1902, in-4°, br. de 12 p. extr. de la revue *Il Saggiatore*. Cette thèse, que je ne connais que par le compte rendu

prirent la fuite. Rollon, vainqueur sans combat, remonta jusqu'à Meulan où Rainaud tenta de prendre sa revanche. Mais, voyant les siens plier, il s'enfuit à brides abattues et fut tué par un pêcheur[1].

Un semblable récit ne laisse point de doute sur la position de Saint-Germain et par suite de *Veteres Domus*. Cette localité est sur l'Eure ou près de l'Eure et proche de Pont-de-l'Arche. Louviers avec l'église de Saint-Germain à 10 kilomètres au sud de Pont-de-l'Arche, convient parfaitement[2]. Les Francs, après avoir campé et prié à *Vetus domus*, ont marché sur les Danois en suivant la voie romaine se dirigeant de Rouen à Chartres[3]. Leurs flancs étaient protégés à droite par l'Eure, à gauche par la grande forêt de Bord.

Comment une identification aussi aisée a-t-elle pu échapper au savant éditeur de Dudon de Saint-Quentin? Nous croyons que M. Lair s'est laissé induire en erreur par les *Annales Vedastini*, ou plutôt qu'il a mal interprété un passage obscur de cette chronique. Voici ce qu'elle rapporte sous l'an 885 :

« Mense itaque julio, VIII kal. augusti, Rotomagum civi-
» tatem ingressi (Dani) cum omni exercitu; Francique eos
» usque in dictum locum insecuti sunt. Et quia necdum eorum
» naves advenerant, cum navibus in Sequana repertis fluvium
» transierunt et sedem firmare non desistunt. Inter haec
» omnes qui morabantur Neustria atque Burgundia adunantur,
» et collecto exercitu adveniunt quasi debellaturi Nortmannos.
» Sed, ut congredi debuerunt, contigit ruere Ragnoldum, du-

de M. Becker (dans *Litteraturblatt f. german. u. roman. Philologie*, 1903, p. 249), me semble *a priori* fort peu vraisemblable.

1. *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. J. Lair, p. 154, 157. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, série in-4°, t. XXIII, 1865).

2. C'est ce qu'a bien vu M. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 18, note 5 (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*, fasc. 99).

3. Le Prévost, *loc. cit.*, t. II, p. 335, et dans Paul Dibon, *Essai historique sur Louviers* (Rouen, 1836, in-8°), p. 11, note 1.

» cem Cinomannicum cum paucis, et hinc rediere omnes ad » loca sua cum magna tristitia; nil actum utile[1]. »

Laissons de côté la question secondaire de lieu et de temps en ce qui touche la mort de Rainaud. Le problème porte sur la phrase « quia necdum eorum naves advenerant ». M. Lair[2] croit qu'elle concerne les Francs : « les Normands s'étaient » établis sur la rivière, pouvant au besoin se transporter sur » l'une ou sur l'autre rive. Les Français arrivèrent alors par » la rive gauche de la Seine et s'arrêtèrent tout naturellement » au confluent de ce fleuve et de l'Eure, *super Othuraefluminis* » *decursum*. C'est là que durent avoir lieu les entretiens des » parlementaires. L'annaliste français complète ici et explique » en même temps le texte du chroniqueur normand. Ragnold » n'avait pas de vaisseaux. Il dut pour passer sur la rive » droite de la Seine se servir de quelques barques trouvées » par hasard. Ensuite il s'établit un peu en avant de Pistes et » du Manoir et s'y retrancha. De leur côté, les Normands se » fortifièrent, et l'on peut croire, d'après les termes dont se » sert notre auteur, qu'ils avaient tiré leurs barques sur le » rivage, *in ripa fluminis naves Dacosque in munimine* » *avulsae terrae* ».

On voit de suite l'arbitraire de cette combinaison. Dudon ne parle nullement de la traversée de la Seine par les Francs. Il dit formellement que le camp des Normands est aux Damps, autrement dit Pont-de-l'Arche, donc sur la rive *gauche*. C'est là que les Francs, partis de l'église Saint-Germain, près de l'Eure, vont les attaquer, et il est visible que cette localité est proche du camp des barbares et sur la même rive. Si l'on veut à toute force que la phrase « quia necdum eorum naves advenerant » s'applique aux *Franci*, il faut comprendre par ce mot les habitants du pays entre Meuse et Seine, lesquels auraient passé en barque sur la rive *gauche* pour rejoindre les Neus-

1. Voyez l'édition de l'abbé Dehaisnes, à la suite des *Annales* *Bertin* (Société de l'Histoire de France), p. 321-322.
2. Éd. *de Dudon*, p. 154, note *a*.

triens et les Bourguignons commandés par Rainaud, et celui-ci, à la tête de ces trois corps, mériterait presque le titre de « princeps totius Franciae » que lui attribue Dudon.

Une autre interprétation, et plus vraisemblable, a été donnée par M. Édouard Favre[1]. La phrase en question concerne ceux des Normands qui venaient *par terre* de Louvain, suivis de près par les *Franci*. Ceux-ci sont les Francs dits de l'Ouest (par opposition aux Lorrains et aux Franconiens) qui, appelés par l'empereur Charles III, ont participé au blocus de Louvain vers le mois de juin, et se sont attirés cette raillerie sanglante des barbares : « Pourquoi venez-vous nous trouver ? c'est inu- » tile ; nous savons qui vous êtes. Vous voulez que nous retour- » nions chez vous, c'est ce que nous ferons[2] ». Arrivés à Rouen, les Normands de Louvain eurent une déception : leurs navires n'étaient pas arrivés. Or, s'ils étaient braves, ils étaient également prudents ; aussi, en attendant leurs compagnons, ils jugèrent bon de mettre le fleuve entre eux et l'armée franque qui les suivait de près. Ils réussirent à échapper à leurs ennemis, grâce à quelques barques dont ils se saisirent, et passèrent la Seine. Peu après, la grande flotte, venue de tous côtés, d'Angleterre, des bouches de l'Escaut, des bouches du Rhin, fit son apparition. La masse des Normands, dont Rollon, quoi qu'en dise Dudon, n'était pas le principal chef, remonta alors le fleuve depuis Rouen, mais se vit barrer le chemin par le fameux pont dit « de Pitres », construit sur l'ordre de Charles le Chauve, de 862 à 873[3]. Il fallut s'arrêter, tirer les navires sur le rivage et construire des levées en terre, dont les restes étaient encore visibles plus d'un siècle après, et qui conservèrent le nom des envahisseurs, *As Dans* (*ad Danos*), aujourd'hui « Les Damps ». On ne

1. *Op. cit.*, p. 17-18. Voyez aussi Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*, t. III, p. 247, note 1.

2. *Annales Vedastini*, an. 885, p. 321 : « Francosque qui venerant ex » regno Karlomanni irrisere Dani : ut quid ad nos venistis ? non fuit ne- » cesse ; nos scimus qui estis ; et vultis ut ad vos redeamus quod faciemus. »

3. *Voy. le prochain* n° du *Moyen âge*.

sait ce que devinrent les *Franci*, s'ils restèrent sur la rive droite ou s'ils passèrent sur la rive gauche (en amont de Pont-de-l'Arche). Le plus probable est qu'ils se dispersèrent et qu'une partie d'entre eux, sous les ordres du comte Aleran, alla fortifier Pontoise et y tenir garnison[1]. Mais, si la rive droite du fleuve fut abandonnée, il n'en fut pas de même de la rive gauche. Déjà sous Charles le Chauve sa défense était confiée aux Neustriens, tandis que celle de l'autre rive incombait aux *Franci*[2]. Aux Neustriens se joignirent les Bourguignons et les deux corps, réunis sur l'Eure sous la conduite du duc du Maine, allèrent livrer aux Normands du Pont-de-l'Arche l'engagement malheureux dont il a été question plus haut. On peut supposer que le camp normand était en avant de la tête du pont de la rive gauche, pour empêcher les Neustriens de ravitailler les défenseurs de cette ligne fortifiée[3].

De toutes manières, on le voit, l'interprétation de M. Lair, qui place sur la rive *droite* le camp des Danois et met celui des Français au Manoir, près de Pitres, est inadmissible. L'infatigable érudit normand se trouve ainsi puni pour n'avoir point accordé autant d'attention qu'il en méritait en la circonstance au chroniqueur dont il a entrepris, cependant, l'apologie!

Louviers étant résidence royale appartenait au fisc. On s'explique donc que cette localité et le pays environnant aient fait partie du domaine des ducs de Normandie, du xe siècle à 1197[4]. Après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, le chef des

1. Nous consacrons une étude spéciale à ce personnage dans la *Romania*, t. XXXIII, 1904, p. 145-159.

2. Ainsi en 865. Mais, tandis que les Neustriens, gardes de la rive gauche, réussissaient à mettre en fuite les Normands qui voulaient se diriger sur Chartres, les Francs, chargés de surveiller la rive droite, sous la conduite des comtes Alard, Utton et Bérenger, manquèrent à leur devoir. Voy. *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 79 et 80.

3. Il paraît probable que les défenseurs du pont fortifié ont résisté assez longtemps, puisque les Normands ont mis quatre mois pour remonter de Rouen à Paris, où ils arrivèrent seulement le 24 novembre.

4. Plusieurs donations des ducs Richard Ier (943-996) et Richard II (1028) ne laissent point de doute à ce sujet. Le 16 octobre 1197, Richard Cœ

Normands mit la main sur tous les biens du fisc dans la contrée qui lui fut cédée.

Un dernier mot. Nous venons de montrer que *Vetus domus* ou *Veteres domus* n'était autre que Louviers. Comment s'expliquer le changement de nom de cette localité[1] ?

Nous croyons qu'en réalité elle n'a pas changé de nom, ou fort peu : *Louviers* correspond à *Locos veteres*.

Les graphies *Lovers*, *Loviers* qu'offrent différents textes du xe, xie, xiie siècle[2], les *Loviers* ou *Louviers*[3] du xiiie siècle, ne laissent pas tout d'abord que de faire obstacle : la disparition du *c* semble douteuse. Mais la forme *Lotvers* (pour *Locvers*) d'une charte du duc Richard, en 1027[4], le *Locvies* du Cartulaire du chapitre de Rouen à la fin du xiie siècle[5], et

de-Lion céda Louviers, etc., à l'archevêque de Rouen, en échange des Andelys. Voy. Le Prévost, *op. cit.*, t. II, p. 335, 344. Les textes sont cités dans Th. Bonnin, *Cartulaire de Louviers* (Évreux, 1870-78, 4 vol. in-4°), t. I, p. 1-115.

1. Je ne cite que pour mémoire les étymologies celtiques de fantaisie données par Guillaume Petit, *Histoire de Louviers* (Louviers, 1877, in-8°), p. 47 sq., et Caresme et Charpillon, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du département de l'Eure* (Les Andelys, 1879, 2 vol. in-4°), t. II, p. 458. — Quant à l'origine « saxonne » dont parle Le Prévost (*op. cit.*, t. II, p. 335), j'ignore sur quoi elle se fonde. L'étymologie *lupariae* « tannières à loup », proposée par Dibon (*op. cit.*, p. 2 et 3), est aujourd'hui abandonnée.

2. L'acte le plus ancien, celui de Richard I, présente *Loviers* (Bonnin, p. 2), mais il n'est connu que par des transcriptions des xiiie et xive siècles qui ont pu modifier la graphie de l'original. Des témoignages de 1080, 1164, 1183, 1194, 1195, etc., offrent *Loviers*, *Loveriis*, *Lovers*. Voy. Blosseville, *Dictionnaire topographique de l'Eure*, p. 128; Le Prévost, *op. cit.* t. II, p. 347; Bonnin, *Cartulaire de Louviers*, nos I, II, III, IV, VIII, XLVIII, p. 1-57, etc.

3. Les témoignages en sont si nombreux, qu'il est impossible et inutile de les énumérer : il suffit de renvoyer aux ouvrages cités à la note précédente.

4. Bonnin, *op. cit.*, n° II, p. 5, d'après le *Cartulaire de Jumièges* aux Archives de la Seine-Inférieure à Rouen, lequel date du xiiie siècle.

5. Cité par Blosseville, *op. cit.*

même l'aimable fantaisie *Locus veris*[1] laissent, à mon avis, transparaître l'étymologie[2].

Louviers, qui apparaît sous le règne de Richard Ier (943-996), n'est autre que le vieux domaine royal carolingien, *Veteres domus*, bâti lui-même probablement sur l'emplacement d'une villa romaine ou mérovingienne[3].

***

Le présent mémoire était rédigé depuis près d'un an quand mon ami M. Levillain voulut bien (par une lettre du 2 juin 1904) attirer mon attention sur des identifications de *Veteres domus* qui m'avaient échappé. Ni *Vieux-Manoir*, vers Saint-Germain-des-Essourds (Seine-Inférieure, arr. Rouen, cant. Buchy), auquel songea un instant l'abbé Cochet[4], ni *Vieux-Maisons*, hameau près de Saint-Germain-sur-Saulne (Seine-Inférieure, arr. et cant. Neufchâtel), avancé par un anonyme dans la

1. On la trouve pour la première fois dans une charte de Saint-Taurin d'Évreux datant de 1212. Voy. Le Prévost, *op. cit.*, t. II, p. 348. — On trouve *Locoveris* gravée sur une croix de pierre érigée à Rouen pour perpétuer le souvenir de la négociation de 1197, fort avantageuse à l'archevêque. Voy. Bonnin, *op, cit.*, n° LXXVII, p. 115.

2. Cette étymologie trouverait sa confirmation dans la forme *Locver* que présentent les plus anciens actes de l'abbaye de Conches (fondée en 1033) au dire d'Aug. Le Prévost (*op. cit.*, II, 334) et de Guillaume Petit (*op. cit.*, p. 49). Mais, d'une lettre de M. Georges Besnier, archiviste de l'Eure (en date du 25 juillet 1903), qu'a bien voulu me communiquer M. Poupardin, il résulte que Le Prévost a fait erreur. Il n'existe plus à Évreux d'autres titres de l'abbaye de Conches que des copies du XVIIe siècle et un cartulaire perdu d'humidité et illisible. Le nom de Louviers n'y figure pas.

3. Puisque, au témoignage d'Héric (voy. plus haut, la *capella beati Germani*, était contiguë au palais, il ne serait peut être pas difficile de retrouver les fondations de cet édifice, en opérant des fouilles près de l'église actuelle de Saint-Germain. — Un érudit local, M. Renault, a déjà soupçonné, mais pour des raisons archéologiques seulement, que « la fondation... de l'église primitive de Saint-Germain, pourrait bien remonter à une époque voisine des temps mérovingiens » (Voy. le *Bulletin monumental*, t. XXVIII, 1862, p. 223).

4. *La Seine-Inférieure archéologique*, 1re éd., p. 418-419.

Revue de la Normandie[1] ne méritent même la discussion. Il en va autrement d'une troisième. En 1870, M. Jude Gosselin découvrit dans la forêt de Bord, sous les buttes dites *Vieilles Maisons*, à quelques centaines de mètres du village de la Vallée, à mi-chemin environ entre Caudebec-lès-Elbeuf et Louviers, des restes de constructions romaines. L'abbé Cochet, directeur des fouilles, songea aussitôt aux *Veteres domus* de la Translation des SS. Zenon et Ragnobert[2]. Ces fouilles ont été, depuis lors, poursuivies par MM. de Vesly et Quesné, qui ont rencontré en cet endroit une longue suite de substructions, si bien que, récemment, M. Pelay[3] rappelant la conjecture de l'abbé Cochet,déclare qu' « elle est devenue quasi certitude ». Mais il ajoute à l'appui[4] que l'église de Saint-Germain-de-Pasquier fortifie cette conjecture. Ce rapprochement, à mon sens, rendrait l'identification ruineuse. Saint-Germain-de-Pasquier, petit village du canton d'Amfreville-la-Campagne (Eure), est à 8 kil. environ à l'*Ouest* des « Vieilles-Maisons » du village de la Vallée. Cela ne s'accorde guère avec le texte de Dudon, montrant lesFrancs venant ouïr la messe au petit jour « ad ecclesiam S. Germani », puis chevauchant aussitôt contre l'ennemi. En effet, l'armée qui va attaquer les Danois retranchés à Pont-de-l'Arche est commandée par le duc de Maine, Rainaud, et composée de Neustriens et de Bourguignons (*Annales Vedastini*, Dudon), comme toutes les armées franques du IXe siècle, elle suit les voies romaines. Son lieu de rassemblement avait certainement été Chartres. De là par Dreux, Évreux et *Uggate* (Caudebec-lès-Elbeuf) la carte antique menait en face de Rouen sur la rive gauche, au faubourg actuel de Saint-Sever. Mais les Barbares ne sont plus à Rouen, ils ont remonté jusqu'à Pont-de-l'Arche. Donc, arrivée à

1. 1870, p. 483.
2. Voy. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II (1878), p. 53, 57 et 72.
3. *Ibidem*, t. XI, (1900-1902), p. 422.
4. *Cf. l'anonyme* de la *Revue de la* Normandie, 1870, p. 489.

Évreux, l'armée franque a obliqué au Nord-Est et a marché dans la direction de Louviers et non point vers *Uggate* et Saint-Germain-de-Pasquier.

Mais, écartons Saint-Germain-de-Pasquier, et adoptons Saint-Germain (faubourg de Louviers) l'identification des « Vieilles Maisons » du village de la Vallée aux *Veteres domus* ne serait-elle pas assurée quoique par une autre voie? Assurément, le rapprochement vaudrait mieux. Toutefois, il se heurte à une objection capitale. Au témoignage d'un contemporain, Héric, l'église Saint-Germain était contigue au palais dit *Veteres domus* (*palatio contigua*). Or, les « Vieilles Maisons » du finage de la Vallée sont à *8 kilomètres environ du faubourg de Louviers, renfermant la seule église de Saint-Germain qui puisse convenir*. La conclusion, c'est que *Veteres domus* demeure bien toujours pour nous Louviers. Et c'est une simple rencontre, qui n'a d'ailleurs rien de surprenant, si à deux lieues de là, des ruines antiques au milieu de la forêt de Bord ont été appelées par les paysans les « Vieilles Maisons ».

Ferdinand Lot.

(*A suivre.*)

Notes tironiennes dans les Diplômes

I

La ruche d'un diplôme de Charlemagne (décembre 781), dont le fac-similé a été donné dans les *Kaiserurkunden,* VII, taf. I[1],

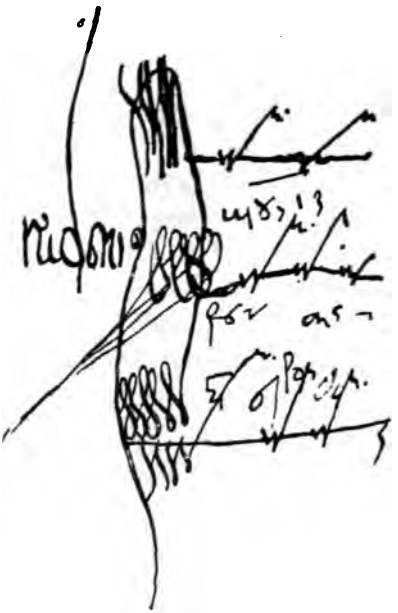

Fig. 1

renferme des notes tironiennes qui, jusqu'à ce jour, ont été mal interprétées. Le professeur von Sickel a lu[2] : « Vidolaicus [ad vicem] Radonis relegi et subscripsi, obtulit Rado regi ».

1. Cf. Carl Herquet, *Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibitorum* (Cassel, 1867, in-fol.) pl. IV.
2. *Kaiserurkunden in Abbildungen*, texte, p. 149. Voy. fig. 1.

Sans proposer une autre lecture, M. Chatelain dit[1] : « La lecture de M. Sickel *obtulit* est paléographiquement douteuse, et sur le fac-similé je ne vois rien de semblable à *regi*. » La comparaison de ces notes avec celles d'autres diplômes nous permet d'en donner une lecture certaine. Nous avons en effet un diplôme portant la même date et dont la ruche est bien conservée[2]. D'autre part, Mabillon a donné le fac-similé partiel[3] d'un acte écrit peu de temps après les précédents par le même notaire (déc. 781) et dont les notes tironiennes ont été lues par Kopp : « Vidolaicus ad vicem Radonis relegi et subscripsi. Folrados[4] ». Ces notes sont semblables à celles des actes de 781, mais le nom de *Folrados* au nominatif, placé ainsi sans aucun lien avec le reste de la phrase, montre que la lecture de Kopp est incomplète. Un examen attentif du fac-similé des *Kaiserurkunden* permet de constater que ces savants ont lu incomplètement, parce qu'ils ont confondu les notes avec les traits de la ruche[5]. Je propose la lecture suivante : *Vidolaicus* [*ad vicem*] *Radonis relegi et subscripsi, Folrado ordinante*. Les notes employées pour exprimer les mots *Folrado ordinante* sont très classiques ; les lexiques tironiens offrent plusieurs exemples de la syllabe *fol*, de Folrado, ainsi formée[6].

II

Dans son *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, M. Chatelain, s'appuyant sur une remarque de Kopp[7], a écrit (p. 205) : « La présence de notes tironiennes fautives est un

1. *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, p. 188, n° V.
2. Carl. Herquet, *op. cit.*, pl. V (Sickel, K. 88).
3. *De re diplomatica* tab. XXIV, 1 p. 389 et p. 501, n° LIV. Cf. Tardif, n° 83 (Arch. nat., K. 7, n° 8), et Sickel, K. 84.
4. *Palæographia critica*, t. I, p. 384, § 393.
5. Voir, par exemple, la reproduction donnée par M. Chatelain.
6. Cf. G. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, tab. 98, n°s 11 et 12.
7. *Palæographia critica*, t. I, p. 432, § 456.

des indices qui permettent au diplomatiste de déclarer faux un document. » Je me propose d'apporter ici un nouvel exemple de ces notes qui ont une valeur en elles-mêmes, mais sont

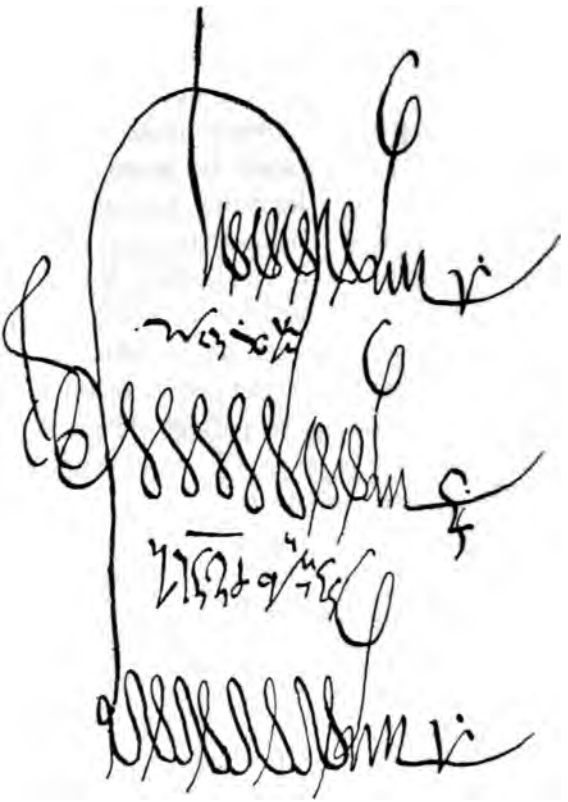

Fig. 2

fautives par rapport aux autres éléments du diplôme. Un prétendu diplôme de Charlemagne pour le monastère de Saint-Aubin d'Angers, publié et reconnu suspect par M. Bertrand de Broussillon[1], a été étudié par M. Giry dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*[2]. Ce diplôme, fabriqué à

1. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I (1903), p. 25, n° XI.

2. *Tome* XXXVI, 2e partie, p. 186-190 et 214-215, avec fac-similé du *prétendu original* conservé au musée de Saint-Jean, à Angers, n° 2318.

l'abbaye de Saint-Aubin, dans la seconde moitié du xe siècle (vers 966), pour favoriser la revendication du domaine de Seiches sur le comte d'Anjou, Geoffroi Grisegonelle (960-986), présente de nombreuses contradictions entre ses éléments et particulièrement entre la souscription du chancelier et la ruche. La souscription est ainsi conçue : « Gozlenus cancellarius scripsit et s[ubscripsit] » ; or, parmi les notes tironiennes que renferme la ruche et qui devraient, selon l'usage, rappeler le nom du chancelier, nous ne voyons aucun signe répondant à chacune des syllabes dont se compose le nom de *Gozlenus*. J'ai pensé que la critique définitive de cet acte faux exigeait une connaissance précise de ces notes; et, après recherches, j'ai constaté que cette ruche était la copie imparfaite d'une ruche d'un diplôme authentique de Louis le Pieux, et que les notes tironiennes reproduites avec quelque maladresse par le faussaire signifiaient : *Dur-an-dus diaconus in-vicem*[1]. *Hel-li-sa-ca-ar recognovi et subscripsi*. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les reproductions ci-contre. La première (fig. 2) représente la ruche d'un diplôme authentique (816, 17 novembre[2]), tracée par le notaire Durand, la seconde (fig. 3) est la ruche du diplôme faux.

1. Je transcris *in-vicem* pour être exact; mais je crois qu'au temps de Louis le Pieux, la différence entre les deux signes signifiant l'un *ad-vicem*, l'autre *in-vicem*, n'est déjà plus observée, et que la note représentant *in-vicem* a définitivement prévalu avec le sens de *ad-vicem*. Par un oubli semblable de nuances, les notaires ont employé le signe signifiant *vi*, terminaison de la première personne des parfaits, pour exprimer la terminaison *vit* de la troisième personne, dans *ambasciavit, dictavit, impetravit, recognovit, rogavit, sigillavit*. Un diplôme de Louis le Pieux, du 4 octobre 832, dont le fac-similé se trouve dans le nouveau *Recueil de fac-similés* (pl. VII) que vient de publier M. Prou (Paris, Picard, 1904, in-4°), offre un remarquable exemple de cette confusion. A la suite du texte se trouvent des notes tironiennes qui signifient : *Magister dictavit et scribere jussit*. Le notaire a bien écrit *jussit*, le signe *it* ne pouvant se confondre avec le signe *i*, mais, pour exprimer la terminaison de *dictavit*, il a employé la note *vi*, formant à son insu une phrase fautive dans laquelle deux verbes, l'un à la première personne, l'autre à la troisième, s'accordent avec un même sujet.

2. *Diplomi imperiali e reali delle cancellerie d'Italia*, pubblicati a fac-simile dalla *R. Società romana di Storia patria*, Roma, 1892, in-fol., taf. V.

Le dessin des ruches offre une impression de similitude que confirme l'examen des notes elles-mêmes. La première ligne ne laisse aucun doute. On reconnaît facilement les trois syllabes *Du-ran-dus* dont se compose le nom du notaire, et le signe qui exprime le mot *diaconus* suivi de la préposition liée *in-vicem*.

Au commencement de la seconde ligne de notes, dans le diplôme au thentique, nous trouvons les cinq syllabes du nom

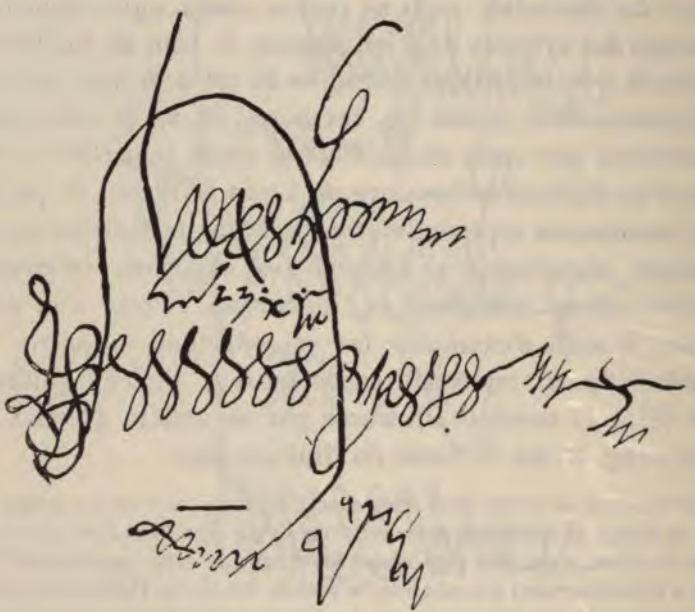

Fig. 3

du chancelier *Hel-li-sa-ca-ar,* à la place duquel le notaire Durandus a reconnu et souscrit l'acte, et ces syllabes sont surmontées d'un trait qui, suivant l'usage bien connu, avertit le lecteur qu'il se trouve en présence d'un nom propre.

Dans le diplôme faux, le nom du chancelier n'est plus représenté que par des traits informes. On peut s'en étonner, car jusque-là l'imitation était parfaite. Si l'on remarque que la reproduction des signes qui terminent cette seconde ligne et *gnifient : recognovi et subscripsi* est aussi très mauvaise, on

pourra supposer que dans le diplôme authentique qui a servi de modèle au faussaire, la partie inférieure de la ruche était endommagée et les notes tironiennes trop effacées pour qu'un moine vivant à la fin du xe siècle pût en faire une restitution fidèle; mais au-dessus des signes devenus illisibles, le trait, indice du nom propre, avait conservé assez de netteté pour que le faussaire crût bon de le retracer d'une main ferme.

Pour donner plus de valeur à cette démonstration, il est nécessaire d'indiquer, avec précision, quel est le diplôme authentique auquel le faussaire a emprunté la ruche. Cet acte devait se trouver à Saint-Aubin d'Angers au moment de la fabrication du faux, le moine n'ayant pas eu d'autres ressources que les archives de son monastère. Il devait aussi être émané de la chancellerie de Louis le Pieux, entre les années 814 (28 janvier) et 819 (7-17 août), époque pendant laquelle Helisachar en fut le chef. Le nom de *Durandus* ne permet pas de préciser davantage, ce notaire ayant été en charge de 814 à 832[1]. Or, un acte dont nous n'avons plus l'original, et dont la copie[2] du XIIe siècle est détruite, paraît avoir satisfait à ces conditions. C'était un précepte par lequel Louis le Débonnaire confirmait les privilèges de Saint-Aubin[3]. Nous ne le connaissons que par la table des rubriques du cartulaire, mais M. Bertrand de Broussillon dit[4], en s'appuyant sur le témoignage d'*Ermoldus Nigellus* (III, v. 293-96[5]) : « Ce diplôme se rapporte probablement à l'année 818, époque de la venue de Louis le Débonnaire à Angers, où il fut reçu, au commencement du

1. Cf. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, p. 287.

2. V. Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de... Saint-Aubin*, I, p. 25, n. 1. Le feuillet du cartulaire (Bibl. d'Angers, ms. 745), a été arraché.

3. *Ibid.*, p. 25, n° XIII.

4. *Ibid.*, p. 25, n. 2.

5. Dümmler, *Poetæ latini ævi Carolini*, II, p. 49 :

« Andegavensis ovans Cæsar pervenit in urbem,
Sacrum, Albine, tuum corpus honore petit.
Obvius occurrit lætanti pectore carus
Helisachar, validas sedulus auget opes. »

mois d'août, par l'abbé de Saint-Aubin, Helisachar. Sa femme, l'impératrice Ermengarde, y tomba malade et y mourut le 3 octobre. » Les moines ont profité du séjour de Louis dans leur monastère pour obtenir de lui la confirmation de leurs privilèges, et c'est le diplôme accordé gracieusement par l'empereur, désireux de mériter la protection de Saint-Aubin, qui a servi en partie de modèle au faussaire du Xe siècle[1].

La ruche du diplôme faux, reconnue identique à celle des actes émanés de la chancellerie de Louis le Pieux pendant une époque déterminée, permettait seulement de supposer l'existence d'un diplôme de ce prince pour Saint-Aubin. Les indications fournies par le Cartulaire apportent un témoignage irréfutable, et la démonstration qui vient d'être faite se trouve suffisamment confirmée.

III

La ruche d'un précepte de Charles le Chauve donné le 10 mai 841 au monastère de Ferrières en Gâtinais, à la prière de l'abbé Loup, pour confirmer deux privilèges de l'empereur Louis le Pieux, renferme des notes tironiennes dont la première ligne reproduit les premiers mots de la souscription du chancelier : « Meginarius notarius ad vicem Ludovici ». M. Chatelain a trés bien lu ce début[2], mais il a eu tort d'ajouter : « le reste de la souscription est caché par le sceau. » En effet, le sceau a disparu, et sur la partie du parchemin qu'il recouvrait, nous ne distinguons pas de notes tironiennes.

1. Le 17 août 818. Louis le Pieux accorda un privilège d'immunité à chacun des monastères de Grandlieu, en Auvergne (Sickel, L. 125) et de Saint Antonin-en-Rouergue (Sickel, L. 126). La date du diplôme pour S. Antonin est ainsi conçue : « Data XVI kal. septembr. anno, Christo propitio, V imperii domni Hludowici piissimi augusti, indict. XI. Actum Andecavis palatio. In Dei nomine feliciter. Amen. » Le diplôme pour Saint-Aubin a dû être donné à la même époque.

2. *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, p. 198, n° XXX.

Celles-ci forment, plus bas, une seconde ligne dont les signes, plus grands et plus espacés que ceux de la première ligne, sont mêlés aux traits nombreux de la ruche. Il faut lire le tout : *Meginarius notarius ad vicem Ludovici recognovi et subscripsi. Magister fieri et firmare jussit.* Les signes signifiant *recognovi* et *subscripsi* sont très effacés et je restitue le mot *magister* qui n'a pas laissé de traces, mais la dernière partie *fieri et firmare jussit* est très nette et les notes qui la composent sont bien formées.

IV

Un diplôme de Louis le Pieux, donné à Worms le 8 juin 833, et dont le fac-similé se trouve dans les *Kaiserurkunden*[1] renferme dans la ruche et à la droite de celle-ci des notes tironiennes qui ont été lues par M. Sickel[2] : *Meginarius notarius advicem Teotonis recognovi et subscripsi ; Hucbertus impetravit ; magister Hirminmaris scribere et anulo firmare jussit.* Nous proposons d'apporter à cette lecture quelques modifications. Il n'y a pas *scribere,* mais bien *dictavit*[3], et à la place de *anulo*[4], je lis *mihi*[5] et transcris ainsi cette dernière partie : *Magister Hirminmaris dictavit et mihi firmare jussit.* On remarquera, en examinant de très près le fac-similé, que le dernier des traits dont se compose la note *mihi,* celui qui se dirige vers la droite, a été formé en deux fois. Le premier trait de plume, dont il reste encore quelques traces, n'ayant pas, faute d'encre, donné une ligne suffisamment apparente.

1. Lieferung III, taf. 5, texte p. 43-44.
2. *Kaiserurkunden*, texte, p. 44.
3. Cf. G. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, tab. 36, n° 98. — Kopp, *Palæographia critica*, t. I, § 412, p. 398. — M. Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. VII.
4. Cf. Kopp, *Palæographia critica*, t. II, p. 3 et 19. — Schmitz, *Commentarii*, tab. 99, n° 55.
5. Cf. Schmitz, *Commentarii*, tab. 2, n° 98.

V

Les notes tironiennes encadrées dans la ruche d'un diplôme du 10 juin 833[1], accordé par Louis le Pieux à l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens[2] et conservé dans la collection Tarbé à la bibliothèque de Reims, ont été reproduites dans le *Nouveau Traité de diplomatique*[3], mais le fac-similé donné par les Bénédictins n'a pas permis de faire une lecture complète de ces notes[4]. Une photographie mise obligeamment à ma disposition par M. Prou, m'autorise à proposer une nouvelle lecture[5]. — Dans la ruche, les notes répètent la souscription du chancelier ; *Me-gi-na-rius notarius ad vicem Te-o-to-nis recognovi et subscripsi.* Celles qui sont placées à droite et disposées en deux lignes signifient : *Domna*[6] *re-gi-na et Ful-co impetraverunt.* L'état primitif de cette souscription en notes tironiennes était : « Meginarius notarius ad vicem Teotonis recognovi et subscripsi et Fulco impetravit ». En effet, nous avons là un exemple, assez rare, de notes tironiennes corrigées dans la ruche[7]. On a ajouté après coup « domna re-

1. Ce diplôme, comme le précédent (n° IV), a été donné à Worms.

2. Sickel, L 316; Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. I (1854), n° XXII, p. 44.

3. Tome V, pl. XCIII.

4. Cf. Kopp, *Palæographia critica*, t. I, § 407, p. 393; Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, p. 195, n° XXIII.

5. M. Th. Sickel, qui a vu l'original, dit cependant : « Vom Original ist keine Spur mehr aufzufinden » (*Regesten*, L. 316, p. 347).

6. Cf. Kopp, *Palæogr. crit.*, t. I, § 395, p. 385, et Chatelain, *Introd.*, p. 190, n° X. On y voit que la ruche du diplôme donné par Gisèle, fille de Pépin, à l'abbaye de Saint-Denis, le 13 juin 799 (Arch., nat., K. 7, n° 14. Tardif, n° 99, p. 73), et dont Mabillon a donné un fac-similé (*De re diplomatica*, tab. XXIV, 2 et p. 503, n° LVII), renferme la forme du génitif *domnæ* de la note que nous avons ici au nominatif. Le mot *domnus* et ses formes casuelles s'exprimait dans les diplômes avec un radical semblable à celui que nous offre ici *domna*, la terminaison étant toujours placée à gauche et en bas.

7. *Un diplôme* du même empereur en faveur de l'abbaye de Corvey, donné

gina » ; la couleur de l'encre plus foncée le prouve, ainsi que la note *impetravit,* sur la terminaison *vi* (pour *vit*) de laquelle on a mis en surcharge la finale *verunt* pour faire accorder le verbe avec ses deux sujets *regina* et *Fulco*. Après cette correction on a lu *et Fulco* après le mot *regina* au lieu de le lire après *subscripsi* comme on devait le faire primitivement.

Maurice JUSSELIN,
Élève de l'École des Chartes.

à Worms, conme les précédents, le 1er juin 833 (Sickel, L. 314), et dont le fac-similé a été donné dans les *Kaiserurkunden*, I, taf. 6, nous offre un exemple semblable. Le professeur Von Sickel décrit ainsi la ruche de ce diplôme : « Im S R. trug dieser zuerst die tironischen Noten ein : *Hucbertus impetravit;* er ersetzte dann im letzteren Worte die Hülfsnote für *vit* durch die für *verunt* und fügte vor dem Verbum drei weitere Noten hinzu, welche *et E-bo* bedeuten » (*Kaiserurkunden,* texte, p. 4).

COMPTES RENDUS

Bibliotheca franciscana ascetica Medii aevi. Tomus I. Opuscula sancti Patris Francisci Assisiensis sec. codices mss. emendata et denuo edita a PP. Collegii S. Bonaventuræ. — Ad Claras Aquas (Quaracchi), prope Florentiam, ex typographia Collegii S. Bonaventuræ, 1904; in-16, XVI-209 p.

H. BOEHMER.—**Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi.** S. Francisci opuscula, antiquissima de regula minorum, de stigmatibus S. Patris, de Sancto ejusque societate testimonia. — Tübingen et Leipzig, Mohr, 1904, in-8° de LXXII. 146 p.

Les Pères du Collège Saint-Bonaventure de Quaracchi ont entrepris la publication d'une bibliothèque ascétique formée des écrits des franciscains du moyen âge. Le tome second est le *Speculum B. M. V.* de Conrad de Saxe. Le troisième contiendra les *Dicta B. Ægidii.* Le premier est la réunion des œuvres de saint François d'Assise. C'est un élagage en règle que les nouveaux éditeurs ont fait subir au texte publié par Wadding à Anvers en 1623, et continuellement reproduit par le P. de la Haye, par Jos. von der Burg, par Horoy, par le P. Bernardo da Fivizzano, par Berthaumier. Voici en effet la liste des seules œuvres qui ont réussi à passer au travers du crible : I. Les *admonitiones,* la *salutatio virtutum*, le *de reverentia corporis Domini*, le double texte de la règle des mineurs, deux extraits de la règle de Sainte-Claire, le *testamentum* et le *de religiosa habitatione in eremo*; II. Six lettres : à tous les fidèles, — au chapitre général et à tous les frères, — à un ministre, — à ceux qui commandent, — à tous les custodes, — au frère Léon ; III. des prières : les *laudes*, — la *salutatio beatæ Virginis*, — la *chartula* donnée au frère Léon, — l'oraison *Absorbeat*, — l'Office de la passion du Seigneur.

Il n'y a que deux pièces nouvelles, les lettres I et V. On rejette par ailleurs, la règle du Tiers-Ordre dont le P. Mandonnet veut que les

douze premiers chapitres soient de 1221, alors que le ch. VI fait allusion à la bulle *Detestanda* du 30 mars 1228; — on rejette les cantiques, la délicieuse page de la joie parfaite, la grande partie des lettres éditées par Wadding, qui en donnait dix-sept, dont la lettre à saint Antoine; — on rejette les prières que saint François récitait au moment de sa conversion, à la consécration de la messe, et celle pour obtenir la pauvreté. Et pourtant la critique est assez indulgente : les deux admonitions *de reverentia corporis Domini* et *de religiosa habitatione in eremo*, les lettres (sauf la sixième) sont attribuées à saint François sur le témoignage de manuscrits du XIVe siècle seulement. Et dans toutes les bibliothèques d'Europe, les éditeurs ont compulsé une trentaine de *codices* antérieurs à l'an 1500.

Je ne prétends pas que cette édition des *Opuscula S. Francisci* soit définitive. Non, mais elle fait faire un grand pas à la critique franciscaine. Une judicieuse préface étudie les deux plus anciennes collections des opuscules, le ms. 338 (XIVe s.) de la bibliothèque communale d'Assise, et le ms. de la bibliothèque du couvent d'Ognisanti à Florence, également du XIVe siècle, enfin le catalogue donné par Mariano de Florence au tome premier de ses chroniques et l'édition de Wadding. Un *apparatus criticus* termine le volume. Il indique, pour chaque morceau, les manuscrits qui prouvent son authenticité, ainsi que les variantes notables.

Ne pouvait-on attendre une explication sur le cantique du soleil, comme il y en a une sur les règles de Sainte-Claire et du Tiers-Ordre? Sans doute, sous sa forme actuelle, ce cantique n'est pas de saint François, pas plus que l'autre qui commence par ces mots *Dans le feu l'amour m'a mis*. Et c'est en effet à saint Bernardin que Wadding en a emprunté le texte. Cependant le Cantique du soleil se trouve dans le ms. 338, fol. 33 a. de la bibliothèque d'Assise, et dans les conformités 202 b. 2 — 203 a 1. A ce titre n'aurait-on pu l'insérer, avec une note explicative (cf. *Crestomazia italiana* par Monaci. Città di Castello. 1889, p. 29-31, et *Vie de saint François* par M. Sabatier, 1894, p. 349-351).

L'édition de M. Boehmer est foncièrement la même que celle des Pères de Quaracchi. M. Boehmer toutefois range parmi les *opera sincera* le cantique du soleil, parmi les *opera dubia* la lettre *ad popu rectores*, la lettre à saint Antoine, l'oraison *Absorbeat* et l'e *super orationem dominicam*.

La règle du Tiers-Ordre est dite *spuria*. M. Boehmer ajoute de plus un fragment de la règle écrite avant la bulle d'Honorius III; ses *laudes* diffèrent de ceux de Quaracchi, qui sont l'exposition du *Pater*, et comme telles sont regardées par lui comme douteuses. La *chartula* adressée au F. Léon (1224) est raccourcie de la fin. Enfin, tandis que dans Quaracchi, c'est l'ordre systématique qui a été suivi ; M. Boehmer a classé les œuvres par ordre chronologique

A la fin de son livre de M. B. donne une une chronologie franciscaine qui va de 1181 (1182) au 13 juin 1337, en appendice, il cite p. 86-87, un texte du *Speculum Perfectionis*. Ce texte est très sujet à caution, et je voudrais bien, pour le comprendre, qu'on n'oubliât pas un autre passage, très authentique celui-là, le chapitre premier de la *regula non bullata*.

F. Ubald d'Alençon.

J. Chavanon. — **Renaud VI de Pons... conservateur des trêves de Guyenne, (vers 1348-1427)**. — La Rochelle, 1903; in-8°, 224 p. (Publication de la *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

Dans le livre de M. J. Chavanon, il y a deux sujets : l'étude d'un personnage et l'étude d'une institution ; le personnage, Renaud IV de Pons, a eu quelque importance ; l'institution, la conservation des trêves, en Guyenne pendant la guerre de Cent Ans, est vraiment curieuse. L'auteur se défend d'avoir voulu « écrire une biographie proprement dite comme celle où les auteurs suivent rigoureusement l'ordre chronologique », dans la crainte, dit-il, que cette méthode expose son œuvre « à présenter la sécheresse de la plupart des annales ». Mais quelques lignes plus loin, il nous annonce que ses premiers chapitres sont de simples « annales militaires ». Il y a là une indécision préliminaire qui se répercute dans tout l'ouvrage. En réalité M. C. a fait une biographie ni plus ni moins sèche que bien d'autres, et il y a ajouté une sorte d'esquisse de la conservation des trêves de Guyenne.

M. C. a très consciensieusement réuni les textes et documents sur Renaud VI de Pons ; ils lui sont presque tous, sauf ceux que donne Rymer, venus de France. Mais une connaissance un peu plus solide de l'histoire générale de la guerre de Cent Ans aurait souvent permis d'en tirer un meilleur parti. En voici un exemple : très jeune Renaud VI

a perdu son père à la bataille de Poitiers ; le 29 janvier 1358, le Dauphin Charles a désigné Guillaume de Montolieu comme gouverneur et administrateur des biens du mineur. Puis, le 24 août 1363, Renaud VI fait hommage de ses terres au Prince Noir à Saintes. Et l'auteur de s'écrier : « Nous avons vu en 1358 le Dauphin de France s'intéresser en personne à l'orphelin de Pons en lui nommant un tuteur pour le plus grand bien de ses intérêts, et moins de dix ans après... Renaud VI fait hommage de ses terres au prince Noir dans l'église de Saint-Pierre de Saintes !... L'intérêt seul doit faire commettre à Renaud VI cette trahison et pour ne pas trop lui en vouloir, nous devons penser à son jeune âge, à l'influence qu'il subit sans doute de conseillers avides de voir s'étendre encore le domaine si grand de leur protégé. » M. C. croit même que déjà Renaud songeait à faire un beau mariage dans la maison de Périgord, dévouée aux Anglais. Il était bien inutile de se tourmenter ainsi l'imagination : dans l'intervalle des deux dates 1358-1369, il y a eu le traité de Brétigny. Régulièrement, le sire de Pons fut délivré, comme les autres seigneurs des pays cédés aux Anglais, des liens féodaux qui l'attachaient au roi de France ; et comme la presque unanimité de ces seigneurs, il prêta hommage au prince de Galles en exécution du traité de Brétigny. On ne peut imaginer qu'à quinze ans il ait dû s'insurger seul ou presque seul contre un traité aussi solennel, tandis que les plus puissants et les plus redoutés parmi les barons du Midi, malgré leurs hésitations et leurs regrets, finissaient par céder.

M. C. n'a pas non plus définitivement expliqué comment Renaud VI de Pons revint au parti français. Les faits paraissent bien enchevêtrés. Toute une série d'actes montre Renaud adhérant dès le milieu de 1369 au roi de France : 7 mai-9 juin 1369, adhésion au roi de France par procureur, — 25 novembre 1369, engagements de Renaud à l'égard du roi de France, — 1er juin 1370, confirmation par Charles V de ses privilèges et don d'une rente de 2.000 livres, — 23 juin 1371, nouveau don royal de 1.000 florins d'or, — 10 juillet 1371, nouveau don royal de 2.000 fr. pour services, — 25 décembre 1371, paiement de 3.675 l. de gages pour Renaud et ses hommes d'armes ; d'autre part, 7 mai 1371, confiscation du domaine du sire de Pons au nom du prince de Galles. Mais, dans le même temps, Foissart fait assister Renaud VI à l'attaque de Saint-Savin par Chandos, fin décembre 1369, au sac de Limoges par le prince de Galles, 14-19 septembre 1370, au siège de Montpont en Périgord par le duc de Lancastre (septembre 1370-fin février 1371),

au départ du Prince de Galles de Bordeaux (janvier 1371). Faut-il voir là, comme le veut M. C., la preuve des tergiversations du sire de Pons, qui aurait été tour à tour français et anglais avant de devenir définitivement français en 1371? Ou bien ne pourrait-on plutôt suspecter l'exactitude de Froissart d'ordinaire si imparfait dans le détail, et l'anecdote elle-même où le chroniqueur raconte la conversion de Renaud au parti français et ses démêlés avec sa femme ne pourrait-elle être plus rigoureusement critiquée ? Il y a là une série de questions qui restent à résoudre. En tout cas dans ce développement M. C. a commis deux erreurs, une de lieu, l'autre de date. Ce n'est pas au siège de Montfort, mais à celui de Montpont en Périgord que Froissart fait assister Renaud sous les ordres du sire de Lancastre. D'autre part, le compte cité de Jean Lemercier ne va pas du 1er mars 1370, au 1er mars 1371, mais, en tenant compte de l'ancien style, du 1er mars 1371 au 1er mars 1372 n. s. ; du reste l'article qui concerne Renaud succède à d'autres articles datés de la seconde partie de 1371.

Sous Charles VI, le rôle de Renaud VI prend un intérêt particulier: pour la première fois en 1384, il est conservateur des trèves de Guyenne entre Anglais et Français. Il resta mêlé à l'établissement et à la conservation des trèves jusqu'en 1415. C'est ici un nouveau sujet qui commence. La part que Renaud prit aux trèves a été étudiée avec soin. Ce qui était vraiment nouveau, comme l'indique M. C., c'était d'examiner et d'analyser le mécanisme des trèves et l'institution des conservateurs. L'intention était excellente ; mais pourquoi n'avoir fait de cette étude qu'un appendice au chapitre précédent? Cinq pages, c'est bien peu pour rendre compte de ce régime délicat sous lequel l'Ouest du royaume a vécu pendant de si longues années. Là était le véritable intérêt, bien plus que dans la biographie : là devait être le développement le plus fouillé, le plus complet. Négociations pour les trèves, suspension des hostilités, levée des pâtis, protection du commerce, impositions, surveillance des trèves, droits et juridiction des conservateurs, conservateurs généraux et conservateurs locaux, voilà autant de points sur lesquels on eût été heureux de trouver plus de détails, expliqués par quelques exemples. Le travail reste à reprendre: il devrait tenter M. C.

Après l'étude sommaire des trèves, l'auteur revient à la famille de Pons pour définir ses domaines. Il y aurait eu sans doute profit de clarté à commencer par là ; on se serait ainsi rendu compte au point

de départ de la puissance, des ressources et des intérêts du sire de Pons. Tel quel, ce chapitre est plein de faits : on y voit d'une façon très précise grandir la fortune territoriale des Pons. C'est d'abord presque toute la Saintonge, l'île d'Oléron, une partie de l'Aunis, des châteaux en Poitou et jusque dans le sud de l'Anjou, le vicomté de Turenne, le vicomté de Carlat que Renaud VI vendit au duc de Berry. Il est regrettable qu'une carte ne puisse pas éclaircir ce chapitre et faire juger d'un coup des résultats.

La moitié du volume est remplie par 85 pièces justificatives. Elles sont éditées avec soin et plusieurs d'entre elles ont un vif intérêt. Elles ajoutent une valeur particulière à ce travail, à qui il ne manque qu'un peu plus de netteté dans la conception, de largeur et de clarté dans l'exécution pour être définitif.

C. Coville

Félix Senn. — **L'institution des avoueries ecclésiastiques en France**. — Paris, Rousseau, 1903 ; in-8°, xvi-252 p.

Le mot *advocatus* a, suivant les époques, servi à désigner des personnages pourvus de fonctions très différentes. C'est ce que M. Senn vient d'établir avec une grande netteté dans un livre dont l'idée centrale — un peu en contradiction avec le titre adopté — est, en somme, la suivante : il faut, au moyen-âge, distinguer deux catégories d'avoueries essentiellement différentes : l'avouerie carolingienne et l'avouerie seigneuriale. Ce sont là deux institutions qui n'ont guère de commun que le nom.

Tout d'abord M. Senn montre qu'avant les Carolingiens, si l'on trouve dans les textes mention d'avoués d'églises, l'existence de ces avoués ne correspond à aucune institution régulière : nous voyons seulement les évêques et les abbés, respectueux du précepte de saint Paul « nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus », et se conformant aux prescriptions canoniques, se faire représenter en justice, quand il y a lieu, par un *advocatus* choisi spécialement pour chaque affaire.

Charlemagne, au contraire, rendit obligatoire la présence constante d'avoués dans tous les établissements ecclésiastiques. En outre, ayant été amené — suivant un système de décentralisation dont le séniorat nous présente une autre application — à multiplier les immunités, il

lui fallut s'assurer que l'immuniste, sur lequel il s'était déchargé du soin de remplir sa mission dans le territoire privilégié, s'en acquittait d'une manière satisfaisante, empêcher ses empiétements, enfin prévenir les conflits qui auraient pu surgir entre celui-ci et ses représentants. Pour cela, entre l'immuniste et la puissance publique un échelon intermédiaire était nécessaire : cet intermédiaire fut l'avoué. Il suffit pour qu'il remplît les conditions voulues qu'il fût placé sous la surveillance des *missi*[1], qu'il pût être destitué par eux, enfin que sa nomination fût soumise à la ratification des pouvoirs publics[2]. Si l'on ajoute à cela un certain nombre de garanties morales et matérielles exigées par les capitulaires, notamment l'interdiction de choisir pour avoué un agent du pouvoir royal, on aura l'état à peu près complet de la législation carolingienne relativement à la nomination de l'avoué.

L'avoué carolingien, tout en étant le représentant judiciaire désormais permanent de l'évêque ou de l'abbé, est, avant tout, officier de l'immunité. Il en est d'abord le juge, au nom de l'immuniste qu'il représente, et M. Senn a montré avec beaucoup de force que sa juridiction embrasse tous les cas où les hommes en cause appartiennent exclusivement à l'immunité; il exerce, en second lieu, dans l'immunité, encore au nom de l'immuniste, la *districtio* ou pouvoir de contrainte, que la puissance publique a cessé d'y exercer. Comme intermédiaire entre l'immuniste et la puissance publique, il assiste les hommes de l'immunité devant le tribunal du comte, lorsqu'un procès est engagé entre l'un d'eux et une personne étrangère à l'immunité; il assure, s'il y a lieu, leur comparution devant ce tribunal; enfin, il est tenu, sous peine d'amende, d'y amener les coupables qui, sans appartenir à l'immunité, sont venus se réfugier sur les domaines de l'immuniste.

1. M. Senn eût peut-être pu indiquer ce point spécial plus nettement qu'il ne l'a fait.

2. Cette nomination est-elle d'ailleurs une véritable élection faite en assemblée publique, comme le pense M. Senn (p. 25 et 38) ? Nous en doutons fort. Le seul texte qu'on puisse invoquer dans ce sens est l'article 22 du *Capitulare missorum* d'Aix (809), où on lit : « Ut vicedomini, prepositi, advocati boni et veraces et mansueti cum comite et populo eligentur. » (*Capitul. reg. francorum*, éd. Boretius-Krause, t. I, p. 151). M. Senn comprend : les avoués doivent être nommés [par l'évêque, l'abbé ou l'abbesse] avec le concours du comte et du peuple. Les mots « cum comite et populo » ne portent-ils pas plutôt sur « mansueti » et ne faut-il pas traduire : que l'on ne choisisse comme vidames, prévôts et avoués que des hommes bons, véridiques, qui se montrent conciliants dans leurs rapports avec le comte et avec le peuple ?

Dès le milieu du IXe siècle, les règles qui présidaient à l'institution des avoueries se relâchent : le pouvoir public ne surveille plus la nomination des avoués et se désintéresse de plus en plus de l'exercice de de leurs fonctions. L'autorité souveraine est oubliée peu à peu dans les monastères ; l'anarchie et la faiblesse du pouvoir central obligent ceux-ci à se chercher des défenseurs : d'où le choix de plus en plus fréquent fait par eux comme avoués, non plus d'humbles, mais de puissants personnages, et même fréquemment, en dépit des prescriptions anciennes, des comtes et des vicomtes de la région. De sorte que par une lente progression l'ancien avoué disparut; et M. Senn eût peut-être dû montrer plus nettement qu'il ne l'a fait, comment les transformations sociales amenèrent, non pas, comme il le dit, la déviation, mais bien la ruine complète de l'institution : la justice publique est, dans l'intérieur de l'immunité, l'équivalent de cette justice publique disparaissant au profit de la justice seigneuriale et féodale; il n'y avait plus de place dans l'édifice social pour les anciens avoués, et vers la fin du Xe siècle ou le début du XIe la seule survivance des temps anciens fut le mot *advocatus*; mais désormais ce mot ne signifia plus que défenseur et protecteur.

L'étude de cette nouvelle institution, que M. Senn distingue avec raison de la garde (*custodia*)[1] protection générale accordée à une église, et de l'avouerie du midi de la France, simple fonction de régisseur, fait l'objet de la seconde partie de son livre. Il pose d'abord en principe qu'il n'y a d'avoués en France à l'époque féodale que dans la la région située au nord d'une ligne qui passerait par Lyon, Moulins, Bourges, Orléans, Chartres en n'englobant pas la Normandie. Mais nous sommes tout de suite obligés de faire remarquer que ce point de départ n'est pas très exact : on trouve des avoués, dans le sens où l'entend M. Senn, en dehors de cette région, par exemple en Anjou, en Touraine, en Poitou et ailleurs encore[2], de sorte que toute la seconde partie du livre a une base infiniment trop restreinte. Nous ne sommes

1. Il ne faudrait cependant pas trop insister sur cette distinction, moins tranchée dans la plupart des régions, que M. Senn ne veut bien le dire.

2. Voici, à titre d'exemple, un passage d'une notice du début du XIe siècle insérée au *Livre noir de Saint-Florent de Saumur* (Bibl. Phillipps à Cheltenham, ms. n° 70), fol. 116 r° (Copie des Archives de Maine-et-Loire, n° 230) : l'abbaye de Saint-Florent étant sans cesse exposée aux déprédations de Nerra, comte d'Anjou, l'abbé concède à un chevalier nommé Renaud « ut tutor existeret terræ S. Florentii et quandocumque in expeditio Fulco procederet, ipse ante hostem in terra S.Florentii staret et aucto

d'ailleurs pas sûrs que M. Senn eût pu, en tenant compte de ce qui se passait dans l'ouest de la France, arriver à une conception bien précise de l'avouerie seigneuriale : ce qui caractérise cette avouerie, c'est sa variété ; si bien que plus on embrasse de provinces, plus la synthèse devient malaisée, pour ne pas dire impossible.

En se restreignant au nord-est de la France, M. Senn n'a même pas pu échapper à cette difficulté : il n'est presque pas un point important sur lequel il puisse citer des textes d'une même époque empruntés à des régions variées ; presque partout il lui faut se limiter à des documents d'une seule région (et spécialement de la Flandre, de la Lorraine, et même des terres d'Empire) et utiliser indifféremment ceux des premières années du XIe siècle et ceux des dernières années du XIIe. Et encore n'est-il guère arrivé à faire ressortir que ceci : l'avoué, choisi par l'établissement ecclésiastique, a pour fonction unique la défense des domaines dont il a la garde. Les droits de police ou de juridiction, qui peuvent lui être reconnus, ne sont pas caractéristiques de sa charge ; ils constituent seulement avec quelques domaines la rémunération de ses services : c'est son fief d'avouerie. C'est à ces idées très générales que M. Senn doit s'en tenir sur la nature de l'avouerie seigneuriale ; à part cela, tout n'est que particularités régionales ou même locales.

L'évolution qui amena la ruine de l'institution, est, par contre, un peu partout la même. Les fiefs d'avouerie étant devenus insensiblement héréditaires et les avoués ayant, par suite, fini, au XIIe siècle surtout, par oublier tous leurs devoirs de protection pour ne plus se souvenir que de leurs prérogatives, on chercha à les supprimer. Les évêques et principalement les papes intervinrent d'abord pour mettre des bornes à leurs prétentions ; les conciles imitèrent cet exemple ; les rois, de leur côté, cherchèrent à imposer des règlements d'avoueries qui, depuis le XIIIe siècle surtout, se firent de plus en plus au détriment des avoués ; enfin les monastères eux-mêmes s'efforcèrent par tous les moyens de racheter leurs droits. L'institution ainsi minée de

precatione sua ne in eam hospitaretur averteret». La notice ajoute d'ailleurs que l'attente des moines fut trompée : « Incassum vero ex magna parte provisio abbatis cessit : nam tutela quam optabat prout sibi opus esset non accepit et terram de potestate sancti vel sua emisit. » On peut voir encore pour le Poitou une charte tout à fait significative de Geoffroi Martel, au sujet de l'avouerie de la terre d'Agressay, dans le *Cartulaire de Saint-Nicolas de Poitiers*, éd. Redet (Arch. histor. du Poitou, t. Ier). Ces exemples sont loin d'être isolés.

tous côtés finit par disparaître au grand profit du pouvoir central : car l'avouerie, qui avait cessé de plus en plus d'être une protection constante et directe, ayant fini par se confondre avec la *garde*, se trouva tout naturellement absorbée par la garde royale universelle impérieusement réclamée par le souverain à partir du XIIIe siècle.

C'est sur cette vue intéressante que M. Senn s'arrête. S'il y a, on l'a vu, quelques réserves à faire sur tel ou tel point de détail et même sur la conception générale de son livre, on ne pourra s'empêcher de reconnaître à la fois la netteté avec laquelle il est arrivé à distinguer les situations très diverses que le mot avouerie a servi à désigner au moyen âge et la précision avec laquelle il est parvenu à définir l'avouerie carolingienne; enfin on lui saura gré d'avoir si bien mis en lumière les raisons et les conséquences de la disparition des avoués seigneuriaux.

Louis HALPHEN.

Ferdinand LOT. — **Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle.** — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, XXXIV-287 p.

L'apparition au début du XIIIe siècle de la cour des douze pairs de France est un fait si déconcertant que, pour tenter de l'expliquer, les théories les plus contradictoires ont pu être émises. Le choix de ces pairs et la limitation de leur nombre à douze furent-ils un phénomène presque entièrement artificiel ou bien, au contraire, peut-on trouver dans l'histoire des siècles précédents, les raisons de cette limitation et de ce choix? C'est sur cette question primordiale que les avis des érudits se sont le plus partagés.

Les tenants du deuxième système étant obligés de supposer pour établir leur thèse une distinction foncière soit entre les feudataires que Hugue Capet avait comme vassaux en tant que duc et ceux qu'il eut en tant que roi[1], soit, comme le prétend, entre autres, M. Flach[2], entre les feudataires de la région « française », vassaux du roi, et les

1. Voir, en particulier, dom Brial, *Recueil des historiens de la France*, t. XVII, *Préface*, p. XIV et suiv.

2. Voir, en dernier lieu, le t. III des *Origines de l'ancienne France*, livre 2e partie, ch. V. Ce volume a d'ailleurs paru presqu'en même temps qu livre de M. Lot; mais M. Flach n'a fait qu'y développer une théorie qu'il a émise dans ses volumes précédents.

chefs d'états de la Gaule, simples fidèles ne devant pas l'hommage, il était essentiel de se rendre compte par une enquête minutieuse si oui ou non les futurs pairs de France de l'ordre laïque, c'est-à-dire les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne et les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine et de Normandie ont été depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle rattachés au roi par un lien *juridiquement* différent du lien qui exista alors entre le roi et les autres chefs d'états féodaux. C'est cette enquête que M. Lot a entreprise.

Remarquant que l'hommage lige ne diffère pas essentiellement de la *commendatio* franque, mais qu'il en est, au contraire, directement issu, M. Lot était tout naturellement amené à consider *a priori* comme invraisemblable que les comtes et ducs qui deviendront pairs de France aient pu jusqu'au milieu du IXe siècle ou jusqu'au Xe, puis de nouveau à partir du XIIIe être tenus d'entrer dans la vassalité du roi et n'y aient pas, en droit, été obligés pendant l'époque intermédiaire. Cette réflexion l'amenait à rechercher si les documents révélaient une semblable solution de continuité : or, à les lire sans parti pris, M. Lot n'a pas tardé à s'apercevoir que, si l'insoumission de ces grands feudataires avait été un fait assez fréquent et le lien qui les rattachait au roi souvent très lâche dans la réalité, il n'en était pas moins vrai que juridiquement ce lien n'avait cessé d'être celui de la vassalité la plus complète.

C'est pour les comtes de Flandre que les documents sont le plus explicites : quelqu'indépendants qu'ils aient été pendant la période qu'envisage M. Lot, il n'est presque pas un d'entre eux dont il ne nous soit dit qu'il s'est reconnu le «fidèle» du roi, qu'il lui a prêté hommage, qu'il a reçu son fief de ses mains, et, quoiqu'avec intermittence, nous les voyons en effet remplir les principaux devoirs de la vassalité et notamment se rendre personnellement à l'ost du roi et venir lui «faire leur cour». — Pour les ducs de Bourgogne, les textes sont un peu moins probants et peut-être y a-t-il même quelque imprudence à renvoyer au *Chronicon Normannicum* ou à la *Flandria generosa* pour établir la participation de ces princes aux expéditions militaires de Henri Ier et de Philippe Ier ; mais qu'en principe, sinon toujours en fait, ils aient été vassaux du roi, c'est là un point qui semble hors de doute. — Sans vouloir s'exagérer non plus la portée de certains textes tels que celui où Guillaume de Poitiers nous montre dans un accès de lyrisme la Gaule entière se ruer contre son héros,

Guillaume le Conquérant, sans parvenir à l'abattre[1], la vassalité des ducs d'Aquitaine est suffisamment affirmée dans les documents des XIe et XIIe siècles surtout, pour qu'on ne puisse la révoquer en doute. — Enfin, non seulement la même constatation vaut pour le comte de Champagne[2] et le duc de Normandie, mais il n'est pas jusqu'au comte de Toulouse qui, en dépit de toutes les apparences, n'ait cessé *en droit* d être le vassal du roi, puisque cette vassalité constatée sous Raoul et, à ce qu'il semble, sous Louis IV, si elle est incertaine, faute de rapports entre le Languedoc et le nord de la France, pendant le XIe siècle, reparaît avec netteté à partir du XIIe.

Sans doute, le mot «fidèle» est employé souvent dans les textes pour indiquer la situation de ces futurs pairs de France vis-à-vis du roi; mais c'est que fidèle et vassal — M. Lot n'a pas de peine à l'établir — sont deux termes qui étaient devenus rapidement synonymes et le restèrent jusqu'au XIIIe siècle, et peut-être M. Lot eût-il pu citer ici à l'appui de sa thèse la célèbre lettre de Fulbert de Chartres à Guillaume le Grand[3] si malencontreusement invoquée par ceux qui prétendent établir au XIe siècle une distinction foncière entre la fidélité et le contrat de fief[4], puisqu'en réalité Fulbert les considère comme les deux faces d'un même tout[5].

Tel est, réduit à son squelette, un livre qu'il faudrait analyser presque page par page si l'on voulait signaler tout ce qu'il contient de nouveau tant au point de vue de la question traitée qu'au point de vue de l'histoire des grands états féodaux. Il redouble l'impatience de ceux qui désireraient voir paraître à bref délai l'étude sur les ancienne dynasties féodales annoncée par son auteur depuis plusieurs années.

Louis HALPHEN.

1. Encore moins, peut-on invoquer le témoignage de Guillaume de Malmesbury à l'appui de celui de Guillaume de Poitiers, comme le fait M. Lot, p. 74, n. 1, puisque le premier s'est ici borné à copier le second.

2. En ce qui touche les rapports mutuels de Thibaut III, Henri Ier et Geoffroi Martel à l'issue de la bataille de Saint-Martin-le-Beau et de la prise de Tours par le comte d'Anjou en 1044 (et non 1042), nous faisons les plus expresses réserves sur l'usage fait par M. Lot (p. 166-167) des *Gesta Ambaziensium dominorum*; mais c'est un point trop secondaire pour que nous nous y arrêtions ici.

3. *Recueil des historiens de la France*, t. X, p. 463.

4. Ainsi M. Luchaire, dans son *Histoire des institutions monarchiques*, 2e éd., t. II, p. 41, écrit : « La fidélité... n'est point, en effet, naturellement, comme l'hommage, le signe d'un accord conclu au sujet de la possession de la terre. Suivant la définition très connue de Fulbert de Chartres, c'est le serment, etc... »

5. Énumérant les devoirs du «fidèle» vis-à-vis de son « dominus », Fulbert cite en dernier lieu le suivant : « Restat ergo ut in eisdem sex supradictis consilium et auxilium domino suo fideliter praestet si beneficio dignus videri velit et salvus esse de fidelitate quam juravit ».

Abbé V. Carrière. — **Rôle et Taxes des fiefs de l'arrière-ban du bailliage de Provins en 1587, avec une introduction sur le rétablissement et l'étendue de ce bailliage.** — Paris, Alph. Picard, 1903; gr. in-8° de 63 p. (Extrait revu et augmenté du *Bulletin de la conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*. IIIe vol., n° 1).

Cet extrait, à l'exception du rôle lui-même, est si différent de la publication première que celle-ci n'est plus à consulter. L'introduction a été complètement refaite. Elle est particulièrement importante et renferme un essai sur le rétablissement et l'étendue au XVIe siècle, du bailliage de Provins qui remonte à la seconde moitié du XIIe siècle. Son autonomie dura un siècle, puis de 1271 à 1544, il forme avec Meaux et Troyes tantôt un triple bailliage, tantôt un double, et ressaisit momentanément son indépendance sous Gaucher de Bruillat, bailli des villes fortes de Provins et de Montereau-Fault-Yonne, nommé le 27 décembre 1432, non pas comme le dit Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. II, p. 89, par le roi d'Angleterre, mais par le roi de France. Enfin François Ier rétablit par lettres d'avril 1544 le bailliage de Provins comprenant les anciens sièges particuliers de Provins et de Montereau-Fault-Yonne, détachés du bailliage de Meaux.

M. C. donne et est le premier à donner une liste bien datée des baillis de Meaux et de Provins pendant la réunion des bailliages, et celle des baillis de Provins de 1544 à 1789, et publie d'après des documents de la bibliothèque de Provins :

1° D'après un rôle des bénéficiers contribuables aux frais des députés du clergé du bailliage de Provins aux États généraux de 1578, une liste de 106 paroisses comprises alors dans ce bailliage et situées dans les diocèses de Sens (97), Troyes (7) et Meaux (2), lesquelles correspondent à 114 communes actuelles des départements de Seine-et-Marne (97), Aube (6) et Yonne (11).

2° Le rôle des 312 fiefs de l'arrière-ban ou bailliage en 1587 convoqué en été, dans le but d'empêcher les reîtres allemands de s'unir au roi de Navarre; — avec les noms des propriétaires des fiefs, l'indication de leur revenu et le montant de la taxe (6e du revenu).

M. C. a identifié, avec précision et d'une manière heureuse, les fiefs avec les localités actuelles ou disparues et dressé une table des noms de personnes et de lieux.

Le travail a été fait avec beaucoup de soin et d'érudition. L'occasion s'en est présentée à l'auteur dans la préparation d'une édition nouvelle et complète, très désirable, des *Mémoires* de Claude Haton, trop systématiquement discrédités d'après l'imparfaite édition et la préface de Bourquelot.

M. C. réhabilitera définitivement le vieil et original chroniqueur provinois et établira sa véracité et la sûreté de presque toutes ses informations.

Maurice LECOMTE.

Abbé Eugène CHARTRAIRE. — **Cartulaire du Chapitre de Sens.** — Sens, Duchemin, 1904; in-8°, XXIII-304 p. (*Société archéologique de Sens*, Documents, t. III).

Des huit cartulaires qui se trouvaient en 1620 dans les archives du Chapitre de l'église de Sens, un seul nous est parvenu, celui, qu'à cause de l'aspect de sa reliure, on appelait *Liber pilosus*. De la collection Monteil il a passé à la Bibliothèque nationale où il est inscrit sous le n° 9898 du fonds latin. Ce recueil a été formé peu après l'année 1422 ; la plus récente des chartes qu'il contient n'est, il est vrai, que de 1462, mais c'est une addition. Cette compilation a été faite dans le dessein de réunir et de conserver les titres qui établissaient les prérogatives du Chapitre à l'égard de l'archevêque, d'une part, et des évêques de la province de Sens, d'autre part.

C'est là ce que le savant éditeur, M. l'abbé Chartraire, a bien mis en lumière dans son intéressante introduction. Il y a examiné successivement les relations du Chapitre avec les archevêques et avec les évêques suffragants. Car, ce même Chapitre qui s'efforçait de se soustraire à la juridiction de l'ordinaire pour ne relever que du Saint-Siège, prétendait, comme représentant de l'Église métropolitaine, exercer certains droits sur les évêques de la province. Ceux-ci étaient tenus de venir à Sens prêter le serment d'obéissance et de soumission non pas seulement à leur métropolitain, mais aussi et tout d'abord à l'église même de Sens « sanctæ matri ecclesiæ Senonensi ». L'évêque, après avoir prêté le serment, abandonnait à l'église de Sens la chape dont il était revêtu pour faire la profession ; et en outre le Chapitre exigeait de lui le paiement d'une redevance pécuniaire. Le serment était transcrit sur un Pontifical et signé de l'évêque. M. l'abbé Char-

traire a donc été amené à former, à la suite du cartulaire, un recueil de ces professions qu'il a tirées de deux pontificaux de l'église de Sens, l'un conservé à la Bibliothèque nationale et qui est de la fin du XIIe siècle, l'autre, du XIIIe siècle, et qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Metz dans la collection Salis. On lira avec intérêt l'étude que M. Chartraire a consacrée à ce manuscrit célèbre[1]. Le pontifical de Metz contient aussi les serments prêtés par les abbés du diocèse à l'église de Sens.

En outre, les archevêques étaient tenus de promettre solennellement, le jour de leur intronisation, de respecter et maintenir les privilèges, coutumes et droits de leur église. Le texte du serment était transcrit sur un Évangéliaire dit Livre d'or, qui, dépouillé de sa reliure en 1792, est encore conservé au Trésor de la cathédrale de Sens. L'éditeur du cartulaire en a extrait ces serments, auxquels il a joint quelques autres, tirés d'autres manuscrits.

Tous ces documents réunis et publiés avec soin forment un ensemble intéressant. On ne saurait trop féliciter la Société archéologique de Sens des peines qu'elle prend depuis quelques années d'imprimer les documents de l'histoire sénonaise, et du soin qu'elle a eu de confier la publication du cartulaire du Chapitre à un éditeur à qui sa connaissance de la méthode historique et des antiquités sénonaises permettait de faire une publication de tout point excellente. L'annotation est précise et sobre. Les noms de personne et de lieu ont été identifiés. Et dans l'introduction, M. Chartraire, sans sortir du sujet, se contentant de dégager le caractère des textes qu'il publiait et d'en montrer l'intérêt, a su cependant rattacher l'histoire particulière du Chapitre sénonais à l'histoire générale des chapitres des églises épiscopales et par là apporter une utile contribution au tableau des institutions ecclésiastiques du moyen âge.

M. Prou.

1. Récemment la nouvelle société paléographique de Londres a publié dans *Facsimiles of ancient manuscripts, part II*, (1904) pl. 36 et 37, les fac-similés des fol. 131 et 192 de ce manuscrit.

CHRONIQUE

On a publié quatre nouvelles livraisons (22-25) de la nouvelle édition des *Rerum italicarum scriptores* (Città di Castello, S. Lapi), le grand *Corpus*, où Ludovic Muratori recueillit les sources du moyen âge de l'histoire italienne. Cet ouvrage paraît dans une nouvelle édition revue, augmentée et corrigée sous la direction de MM. Giosué Carducci et Vittorio Fiorini.

La 22e livraison, par laquelle commence la 16e partie du volume III, contient la Vie de Paul II par Gaspar de Vérone. C'est une précieuse relation sur la société de Rome et du Vatican au temps de ce pape, Pierre Barbo (1464-71) qui fit bâtir le palais de Venise. A cette *Vie*, fort intéressante soit pour l'histoire de la littérature, soit pour les mœurs de la seconde moitié du xve siècle, fera suite, dans une prochaine livraison, l'autre *Vie*, que Michel de Viterbe (Michele Canensi) écrivit sur Paul II. Comme celle-ci met surtout en relief la partie politique de son pontificat, elle est le complément nécessaire de la première. M. Joseph Zippel a revu le texte du biographe de Vérone sur les manuscrits *Vat. lat.* 3620-21, et y a joint une préface et des notes.

Dans la 23e livraison, qui ouvre la 3e partie du volume XXII, M. Julien Bonazzi a redonné le texte de la *Chronica Gestorum in partibus Lombardiae*, que Muratori publia sous le titre de *Diarium Parmense*. C'est un document fondamental pour l'histoire des guerres dans l'Italie septentrionale de 1476 à 1482. Le texte a été revu et notablement amendé d'après le ms. 56 de la bibliothèque palatine de Parme.

La 24e livraison contient la suite (Partie 3e du volume XII) du *Chronicon de rebus in Apulia gestis*. C'est là que le notaire Dominique de Gravina, le principal champion du parti hongrois dans sa patrie, conta les tragiques événements qui, à la suite de l'assassinat d'André, des expéditions du roi Ludovic de Hongrie et des guerres civiles, désolèrent le royaume de Naples dans les premières années du gouvernement de Jeanne I (1343-50). L'auteur lui-même prit part à plusieurs exploits, surtout dans l'action des Hongrois et des Napolitains. M. Albano Sorbelli a revu le texte, qui est dans Muratori incorrect et plein de lacunes, sur le manuscrit de bibliothèque impériale de Vienne (cod. 4365) et l'a illustré de notes historiques.

Le texte continue et finit dans la 25e livraison, où commence la table

alphabétique ample et détaillée du *Chronicon Parmense* de 1038 à 1338, que M. Julien Bonazzi a reconstitué sur les manuscrits de la Palatine, de telle sorte que le monde savant sera en possession d'un texte plus autorisé et moins arbitraire que celui de Muratori et des éditions postérieures de Barbieri (*Mon. hist. ad prov. Parmensem et Placentinam pertinentia*) et de Jaffé (*Mon. Germ. hist.*)

***

Un comité s'est récemment constitué à Paris pour la publication d'une *Collection de Cartulaires* dont le programme est ainsi conçu :

« Depuis plusieurs siècles les documents transcrits dans nos Cartulaires ont été pour les érudits une mine inépuisable. Un grand nombre et des plus considérables ont été publiés au XIXe siècle, et il paraît superflu d'insister sur l'intérêt que peuvent présenter des recueils de ce genre pour l'histoire du droit et des mœurs, l'histoire économique, la géographie historique, la chronologie, la généalogie.

Mais beaucoup de ces documents sont encore inédits. La publication des Cartulaires de France, entreprise dans la collection des Documents inédits, est interrompue, et ne comportait d'ailleurs que de gros volumes, chers et difficiles à manier. D'autre part, beaucoup de Sociétés savantes de province, auxquelles semblerait devoir incomber cette tâche, hésitent souvent à accueillir dans leurs recueils des textes latins. Il existe dans nos archives et dans nos bibliothèques, de nombreux cartulaires de première importance, dont il serait indispensable de mettre le texte à la portée des historiens. » C'est pour répondre à ce besoin que le comité, composé de : MM. L. Auvray, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale; Ch. Bémont, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études ; E. Lelong, Chargé de cours à l'École des Chartes ; F. Lot, Maître de conférences à l'École des Hautes-Études ; G. de Manteyer, ancien Membre de l'École française de Rome ; R. Poupardin, de la Bibliothèque nationale ; M. Prou, Professeur à l'École des Chartes ; H. Stein, Archiviste aux Archives nationales ; A. Thomas, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; A. Vidier, Sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, fait appel au concours des érudits.

La collection comprendra :

1° Des Cartulaires publiés in-extenso; 2° des Recueils de chartes de tel ou tel établissement ; 3° des analyses de cartulaires trop considérables pour être intégralement publiés. Chaque recueil sera accompagné d'une introduction, de tables et de notes. Le premier fascicule de la collection sera consacré à la publication d'une *Bibliographie des Cartulaires français*, par M. Stein, indiquant à la fois, pour cette catégorie de documents, ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Dès maintenant le Comité projette de publier les volumes suivants :

Cartulaire de l'église d'Apt (IXe-XIe siècle), par G. de Manteyer.

Cartulaire de l'église de Laon, par M. L. Broche.

Cartulaire de l'abbaye de Bonneval, par M. L. Mirot.
Cartulaire de l'évêché d'Avignon, par M. G. de Manteyer.
La Pancarte Noire de Saint-Martin de Tours par M. Ph. Lauer.
Cartulaire Navarrais de Philippe III, par M. H. Courteault.
Cartulaire du Mont-Saint-Michel, par M. P. Le Cacheux

La collection paraîtra par fascicules in-8°, à la librairie Alphonse Picard et Fils, 82, rue Bonaparte. Chaque année il sera publié un certain nombre de fascicules, qui seront payés par le souscripteur, au moment ou il les recevra, à raison de 0,50 par feuille. Le prix des publications d'une année ne s'élèvera pas au-dessus de 25 francs.

Nous engageons vivement les personnes qui s'intéressent à cette publication, à envoyer sans retard leur bulletin de souscription, le premier volume ne devant être mis sous presse que lorsque deux cents adhésions auront été recueillies.

***

M. le Dr Richard Knipping, archiviste d'État à Dusseldorf, a soigneusement dépouillé, au cours d'une récente visite à Paris, les catalogues et répertoires imprimés et manuscrits de la Bibliothèque et des Archives nationales, et y a relevé les mentions d'un grand nombre de documents relatifs à l'histoire d'Aix-la-Chapelle, Berg, Clèves, Cologne, Düsseldorf, Juliers, etc. C'est au résultat de ce travail qu'est consacré le 8e fascicule des *Mittheilungen der k. preussischen Archivverwaltung*, qui vient de paraître (*Niederrheinische Archivalien in der Nationalbibliothek und dem Nationalarchiv zu Paris*, zusammengestellt von Dr Richard Knipping, Archivar am Staatsarchiv zu Düsseldorf. (Leipzig, Hirzel, 1904; in-8°, VIII-126 p.). On trouve dans ce recueil l'analyse exacte de 222 actes ou lettres, la plupart originaux, de 925 à 1778, examinés par l'auteur à la Bibliothèque nationale, et de 114 autres, de 1281 à 1760, conservés aux Archives nationales. Une copieuse table termine ce répertoire et le rendra encore plus utile aux historiens.

H. O.

***

Pour faire pendant à la série des *Arthurian Romances* que nous avons annoncée jadis, la librairie David Nutt publie *The Irish Saga Library*, dont nous avons reçu le premier volume (*The Courtship of Ferb, an old Irish Romance... translated into English Prose and Verse by A. H. Leahy, illustrations by Caroline Watts*. London, D. Nutt, 1902, in-12). — Seuls les spécialistes peuvent juger de la valeur scientifique de la traduction de M. Leahy; elle se lit avec agrément : les dessins de Miss Watts sont fort gentils, et une collection ainsi publiée est bien faite pour tenter les bibliophiles en même temps qu'elle intéresse ceux qui s'occupent de l'histoire comparée des littératures.

Le *Moyen Age* a reçu également pour compte rendu un volume de M. John Erskine, *The Elizabethan Lyric, a study*. New York, Columbia Press, 1903. *Columbia University, Studies in English*, II.) La poésie lyrique anglaise du temps de la reine Élisabeth n'est plus du domaine de cette revue ; signalons cependant le chapitre II, où l'auteur étudie la poésie lyrique anglaise du moyen âge, dans ses rapports avec celle du XVIe siècle.

G. H.

*
* *

E. Dümmler a consacré à Otton le Grand un volume de la collection des *Jahrbücher* de l'histoire d'Allemagne, et le règne de Louis d'Outre-Mer a été l'objet d'une étude approfondie de M. Ph. Lauer. M. A. Heil ne pouvait donc prétendre apporter, dans son étude sur les relations politiques de ces deux princes (*Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich*. Berlin, E. Ebering, 1904 ; in-8°, 110 p.), beaucoup de faits nouveaux. Il y a cependant intérêt à extraire des Annales d'un règne une série spéciale d'événements, pour montrer leur enchaînement entre eux, alors que, dans une histoire générale du même règne, cet enchaînement se laisse moins facilement apercevoir à travers la multiplicité des faits rapportés à leur ordre chronologique. C'est le principal intérêt des monographies du genre de celle de M. Heil. Pour celui-ci, ce qui domine toute l'histoire des rapports d'Otton avec son voisin de l'Ouest, c'est la question de la Lorraine. C'est la possession éventuelle du pays qui a toujours déterminé la politique respective des deux souverains en présence, et motivé l'intervention du roi de Germanie dans les luttes entre Louis et ses vassaux. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il est difficile de dire si les gens du Xe siècle ont eu une politique suivie, et dirigée sans cesse vers un but unique. Il est même malaisé quelquefois de dire quelle était la situation exacte des deux adversaires (l'affirmation, par exemple, qu'Otton ne pouvait avoir rien à craindre de Louis en 940, p. 64,, me paraît moins vraisemblable que l'hypothèse émise par M. Lauer, que le roi de Germanie hésitait à engager une lutte décisive) ; quant aux motifs qui les ont fait agir, on en est réduit aux hypothèses. On peut tout au plus arriver à dégager un ensemble de conclusions vraisemblables, et c'est là le caractère du travail de M. Heil.

R. P.

*
* *

En 1894, M. le Dr E. Moore donnait sa première édition des Œuvres complètes de Dante, édition qui, grâce à la commodité du format, à la netteté et à l'élégance de l'impression, et aussi à la correction du texte, devint bientôt célèbre sous le nom d'*Oxford Dante*. Une deuxième édition, parue en 1897, apporta quelques améliorations à la première, sans qu'il ait été procédé à une complète révision du texte. Les modifications sont beaucoup plus considérables dans la troisième, qui vient d'être livrée au public

(*Tutte le Opere di Dante Alighieri, nuovamente rivedute nel testo dal* Dr E. Moore, *con indice dei nomi propri e delle cose notabili, compilato dal Dr Paget Toynbee.* Terza edizione più estesamente riveduta. Oxford, Stamperia dell' Università, 1904; in-16, IX-490 p.) C'est dans les Œuvres en prose qu'ont été introduites les corrections les plus nombreuses. Pour l'établissement du texte du *De Vulgari Eloquentia*, si maltraité par les précédents éditeurs, M. Moore s'est beaucoup servi des belles éditions de M. Pio Rajna (1896 et 1897), sans toutefois adopter partout l'orthographe suivie par ce dernier. Il a révisé le texte du *Convivio* sur tous les manuscrits connus, réunissant ainsi les matériaux d'une édition critique de ce traité, que nous souhaitons qu'il nous donne un jour; il a pu profiter des travaux de MM. Wicksteed et Gardner et de M. Giuseppe Albini sur les *Eclogae;* ceux du Dr Shadwell sur le traité si controversé, intitulé : *Quaestio de Aqua et Terra*, lui ont permis d'en donner, dans cette réimpression, un texte sensiblement plus correct. Au *Canzoniere* on a joint (p. 179-180) les six sonnets qui composent la *Tensone di Dante con Forese Donati*; enfin, l'excellent index, dû à M. Paget Toynbee, a été revu par son auteur, et a reçu plus d'une addition heureuse, soit dans la nomenclature, soit surtout dans le corps d'articles déjà existant (voir, par exemple, les articles *Dante*, *Physica*, *Testamento*).

L. A.

LIVRES NOUVEAUX

983. Ali ben Issa. Epistola Jhesu Filii Haly de cognitione infirmitatum oculorum. Avec les deux textes juxtaposés de la traduction arabo-latine et de la traduction hébraïco-latine, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et les incunables, par le Dr P. Pansier. — Paris, J.-B. Baillière et fils, 1903; in-8°, p. 189-380. (Collectio ophtalmologica veterum auctorum. Fasc. 3.)

984. Altertümer (Die) unserer heidnischen Vorzeit, hrsg. von der Direction des römisch-germanischen Centralmuseums in Mainz. V. Bd, 3 Hft. — Mainz, V. von Zabern, 1904; in-4°, p. 53-96 et 6 pl. (8 m.)

985. Atti del Congresso internazionale di scienze storiche (Roma, 1-9 aprile 1903). Vol. V : Archeologia. — Roma, E. Loescher, 1904; in-8°, XXVI-684 p. et pl. (15 fr.)

986. Atz (Paul) und Adelgott-Schatz (P.). Der deutsche Anteil des Bist. Trient. Topographisch-historisch-statistisch und archäologisch beschrieben und hrsg. II Band. Das Dekanat Neumarkt und Kaltern. — Bozen, A. Auer, 1904; in-8°, 272 p. (4 m.)

987. Ausbüttel (Erich). Das persönliche Geschlecht unpersönlicher Substantiva, einschliesslich der Tiernamen im Mittel-Englischen seit dem Aussterben des grammatischen Geschlechts. — Halle, M. Niemeyer, 1904 ; in-8°, xvi-135 p. (Studien zur englischen Philologie, hrsg. von Prof. Lor. Morsbach. XIX.) (4 m.)

988. Aveneau de La Grancière. Une promenade archéologique à Bubry — Vannes, impr. de Lafolye frères, 1904; in-8°, 16 p. (Ext. de la *Rec. Morbihanaise.*)

989. Bartsch (Carl). Chrestomathie provençale (x^e-xve siècles). 6e édition entièrement refondue par Eduard Koschwitz. — Marburg, N. G. Elwert, 1904; in-8°, xii p., 662 col. (8 m. 50.)

990. Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde, hrsg. von der histor. und antiquar. Gesellschaft zu Basel. IV Band.— Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1904; in-8°.

991. Baudrillart (André). Saint Paulin, évêque de Nole (353-431). — Paris, V. Lecoffre, 1904; in-16, viii-198 p. (Les Saints.)

992. Baveux (Abbé F.-J.). Les vitraux de l'église de Brienne-le-Château. — Caen, Delesques, 1904; in-8°, 53 p. et pl. (Extr. du *Compte rendu du 69e congrès archéologique de France.* 1902.)

993. Bazin (Hippolyte). Les monuments de Paris. Souvenirs de vingt siècles. Préface d'André Theuriet. — Paris, Ch. Delagrave, 1904; in-8°.

994. Beani (Gaetano). S. Giovanni in corte (battistero in Pistoia), appunti storici documentati. — Pistoia, G. Flori, 1904; in-8°, 39 p. et 5 pl. (2 l.)

995. Beaupré (Cte J.). Observations sur un instrument de bronze désigné communément sous le nom d'épingle. — Paris, Institut de bibliographie, 1904; in-8°, 12 p.

996. Beiträge zur St. Gallischen Geschichte. Der allgemeinen geschichtsforsch. Gesellschaft der Schweiz zu ihrer 59 Jahresversammlung am 12 und 13, IX, 1904 gewewidmet vom hist. Verein des Kantons St. Gallen. — St. Gallen, Fehr, 1904; in-8°, iii-303 p. et 13 pl.

997. Belsheim (J.). Codex Veronensis. Quattuor Evangelia ante Hieronymum latine translata, eruta e codice scripto ut videtur sæculo quarto vel quinto, in bibliotheca episcopali Veronensi asservato et ex Josephi Blanchini editione principe. — Prag, F. Rivnáč, 1904; in-8°, vi-142 p. (1 m. 80.)

998. Berlière (D. Ursmer). Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des Archives vaticanes au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai. — Paris, H. Champion, 1904; in-8°, xxvii-317 p. (6 fr.)

999. Bethmann (Joh.). Untersuchungen über die mittelhochdeutsche Dichtung vom Grafen Rudolf. — Berlin, Mayer und Müller, 1904; in-8°, viii-170 p. (Palaestra. XXX.) (5 m.)

1000. Biguet (E.). Jametz à travers l'histoire. — Montmédy, impr. de

Pierrot, 1904; in-8°, 61 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.*)

1001. Boyé (Pierre). Les coutumes inédites du comté de Vaudémont. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 86 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

1002. Brouard (Eugène). Saint-Lyé (Loiret). Légendes, histoires, anecdotes. — Orléans, impr. de Gout, 1904; in-8°, 72 p.

1003. Buhl (Ant.). Geschichtliche Notizen zum Kloster Unterlinden, mit einem Rundgang durch das Schöngauer-Museum. — Colmar, H. Hüffel, 1904; in-8°, 36 p. et 4 pl. (0 m. 75.)

1004. Cain (Georges). Croquis du vieux Paris. Préface par Victorien Sardou. — Paris, Conard, 1904; in-8°.

1005. Candellier (Abbé). Histoire locale, civile et religieuse de Combles, Fregicourt, le Priez. — Amiens, impr. de Yvert et Tellier 1904; in-8°, v-319 p.

1006. Cassan (Abbé Léon). Notre-Dame-de-la-Garrigue, aujourd'hui Lagamas. — Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1904; in-8°, 67 p.

1007. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XVIII : Bouron-Brauzi. — Paris, Impr. nationale, 1904; 1238 col.

1008. Catalogue général illustré de monnaies françaises provinciales. I. Duché de France, Normandie, Bretagne, Anjou, Maine, Touraine, Orléanais, Berri, Nivernais et Bourbonnais. 2e édition. — Paris, 2, rue de Louvois (1904); in-8°, 44 p. (2 fr.)

1009. Catalogue n° 24 des monnaies italiennes, spécialement papales. — Paris, J. Florange, 21, quai Malaquais. 1904; in-8°, 32 p. (1 fr.)

1010. Cavaniol. Une habitation gallo-romaine. La Vieille Cité (Haute-Marne).— Paris, Leroux, 1904; in-8°, 25 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

1011. Charabot (A.). La pâtisserie à travers les âges. Résumé historique de la communauté des pâtissiers. — Meulan, Réty, 1904; in-8°, xi-116 p.

1012. Charasson (Abbé A.), Un curé plébéien au xiie siècle. Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne (1191-1202), prédicateur de la IVe croisade, d'après ses contemporains et les chroniques du temps. — Paris, F.-R. de Rudeval, 1904; in-18, 230 p. (3 fr. 50.)

1013. Chenot (A.). Notice historique sur la paroisse d'Alger. — Bar-le-Duc, impr. de Contant-Laguerre, 1904; in-8°, 18 p.

1014. Christian (Arthur). Études sur le Paris d'autrefois (les Médecins; l'Université). — Paris, Roustan, Champion, 1904; in-8°, xi-223 p. (4 fr.)

1015. Christliche (Die) Kunst. Monatsschrift für alle Gebiete der christlichen Kunst, sowie für das gesamte Kunstleben. In Verbindung mit der deutschen Gesellschaft für christliche Kunst, hrsg. von der Gesellschaft für christliche Kunst, München. Red : S. Staudhammer. 1 Jahrgang Oktober 1904-September 1905. 12 Hefte. 1 Heft. — München, Gesellschaft für christliche Kunst, 1904; in-8°, 24 et viii p.

1016. Clouzot (Étienne). Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, du xe à la fin du xvie siècle. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 270 p., 3 pl. et carte. (7 fr. 50.)

1017. Clouzot (Henri). Cens et rentes dus au comte de Poitiers, à Niort, au xiiie siècle, publié d'après un manuscrit des Archives nationales et précédé d'une introduction et d'un état de Niort au xiiie siècle. — Paris, H. Champion, 1904; in-8°, 63 p. (3 fr.)

1018. Collignon (Albert). Pétrone en France. — Paris, A. Fontemoing, 1905; in-16, ix-198 p.

1019. Dai tempi antichi ai tempi moderni. Da Dante a Leopardi, raccolta di scritti critici, di ricerche storiche, filologiche e litterarie di settanta autori per le nozze di Michele Scherillo con Teresa Negri. — Milano, U. Hœpli, 1904; in-4°, xvi-782 p., pl. et facs. (35 l.)

1020. Darenne (E.). Histoire des métiers de l'alimentation. — Meulan, Réty, 1904; in-8°, xi-167 p.

1021. Déchelette (Joseph). Les fouilles du mont Beuvray de 1897 à 1901. Compte rendu suivi de l'Inventaire général des monnaies recueillies au Beuvray, et du Hradischt de Stradonic en Bohême, étude d'archéologie comparée. — Paris, Picard et fils, 1904; in-8°, 193 p., plan et 26 pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. éduenne*. Nouvelle série, XXXII.)

1022. Déprez (E.). Hugo Aubriot præpositus Parisiensis et urbanus prætor (1367-1381), quo pacto cum Ecclesia atque Universitate certaverit. — Paris, Fontemoing, 1902; in-8°, 140 p.

1023. Dieckmann (Friedrich). Die lothringischen Ahnen Gottfrieds von Bouillon. Programm. — Osnabrück. F. Schöningh, 1904; in-8°, 25 p. (1 m.)

1024. Diehl (Charles). Theodora, impératrice de Byzance. — Paris, Rey, 1904; in-16, 314 p. (3 fr. 50.)

1025. Digard (Georges). Les registres de Boniface VIII, publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican par Georges Digard, Maurice Faucon. Antoine Thomas. 8e fascicule. — Paris, Fontemoing, 1904; in-4°, p. 798-971 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 3e série.)

1026. Dubois (Pierre) Guide sommaire du touriste à Amiens. La cathédrale, le musée de Picardie, le vieil Amiens. — Amiens, Poiré-Choquet (1904); in-16, 64 p. et pl.

1027. Duchesne (L.). Les premiers temps de l'État pontifical. 2e édition. — Paris, Fontemoing, 1904; in-18, vii-421 p.

1028. Dumas (Ulysse). Note sur la grotte de l'Enquissé, commune de Sainte-Anastasie (Gard). — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*.)

1029. Elbogen (J.). Ein hebräisch-italienisches Glossar philosophischer Ausdrücke. — Berlin, M. Poppelauer, 1904; in-8°, 11 p. (Aus: *Festschrift zum 70 Geburtstage A. Berliners*.)

1030. Enlart (Camille). Les villes d'art célèbres. Rouen. — Paris, H. Laurens, 1904; in-4°, 164 p. (5 fr.)

1031. Ernault (Émile). Dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes. — Vannes, Lafolye, 1904; in-8°, 243 p.

1032. Farcy (Louis de). La croix d'Anjou. — Paris, 28 rue Serpente, 1904; in-8°, 7 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.*)

1033. Farcy (Louis de). Les tapisseries de la cathédrale d'Angers. — Paris, 28 rue Serpente, 1904; in-8°, 19 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Assoc. française pour l'avancement des sciences.*)

1034. Feuardent (F.). Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du consulat de Bonaparte. T. Ier. Grandes administrations de l'État et de la ville de Paris; corporations, etc., noblesse et villes de l'Ile de France, — Paris, Rollin et Feuardent, 1904; in-8°, xvi-503 p.

1035. Fisch (A.). Fidèles jusqu'à la mort, ou précurseurs et martyrs (Claude de Turin, Valdo, Wiclef, Jean Huss, Jérôme de Prague, Savonarole). Avec une préface d'E. de Faye. — Paris, Fischbacher, 1904; in-16, viii-156 p.

1036. Fouché (Abbé C.) et Du Poerier de Portbail (Abbé). — Poursay-Garnaud, notice historique. — Saint-Jean-d'Angély, 1904; in-8°, 41 p.

1037. Fourdrignier (Édouard). L'âge du fer (Hallstatt; le Marnier; la Tène); conférence-promenade faite le 10 avril 1904 au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain. — Paris, Institut de bibliographie, 1904; in-8°, 28 p.

1038. Foudrignier (Édouard). Inscriptions et symboles alphabétiformes des mobiliers franc et mérovingien. — Paris, 28 rue Serpente, 1904; in-8°, 5 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Assoc. française pour l'avancement des sciences.*)

1039. Fraymonville (Carl). Zur Kritik der Restauration des Aachener Münsters. Beschreibende Darstellung der ältesten Abbildungen seines Innern. — Aachen, A. Creutzer, 1904; in-8°, 32 p. et 3 pl. (1 m. 60.)

1040. Freytag (Gust.). Bilder aus der deutschen Vergangenheit. II. Bd. 1 Abth. : vom Mittelalter zur Neuzeit (1200-1500). — Leipzig, S. Hirzel, 1904; in-8°, viii-466 p. (5 m. 25.)

1041. Gatinot (Jean-Charles). A travers Montgeron. II. Blignery, Chalandray, la forêt de Senart. — Brunoy, impr. de Muller, 1904; in-8°, 99 p.

1042. Gaultier de Kermoal (Adolphe). Histoire et législation de l'impôt sur le sel en France (thèse). — Rennes, impr. de Simon, 1904; in-8°, 127 p.

1043. Gauthier (Gaston). Notes sur d'anciens fiefs du Gâtinais et de la Puisaye (la Bergerie; la Ferrière; la Villeneuve; le Challoy, Nombenard; la Margaudière; le Pigeon). — Fontainebleau, impr. de Bourges, 1904; in-8°, 23 p. (Extr. des *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais.*)

1044. Gendre (Abbé H.). L'église Saint-Martin de Colmar. — Colmar, H. Hüffel, 1904: in-8°, 80 p. et 6 pl. (1 m.)

1045. Gerster (Carl). Abriss der Geschichte der Jatrohygiene, vom

Altertum durchs deutsche Mittelalter bis zur Neuzeit. Vortrag. — Wien, M. Perles, 1904; in-8°, 41 p. (Aus *Wiener medic. Wochenschrift.*)

1046. Goetz (Walt.) Die Quellen zur Geschichte des hl. Franz von Assisi, eine kritische Untersuchung. — Gotha, F. A. Perthes, 1904; in-8°, x-259 p. (4 m.)

1047. Gonthier (L'abbé). Œuvres historiques, T. III. — Thonon-les-Bains, impr. de Masson, 1903; in-8°, 536 p.

1048. Grillnberger (Otto). Die Catalogi abbatiarum ordinis Cisterciensis. Nachträge zu Dr L. Janauscheks Originum Cisterciensium tom. I. — Wien, A. Hölder, 1904; in-8°, 74 p.

1049. Guillevic (A.) et Le Goff (P.). Vocabulaire breton-français du dialecte de Vannes. — Vannes, Lafolye frères, 1904; in-16, 85 p.

1050. Guillotin de Corson (Abbé). Les seigneurs de Champeaux, leur collégiale et leur château. — Rennes, Plihon et Hommay, 1904; in-8°, 45 p.

1051. Guiraud (Jean). Les registres d'Urbain IV (1261-1264), recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican. Fasc. 6-8.— Paris, Fontemoing, 1904; in-4°, p. 129-472. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 2e série.)

1052. Handwerker (Otto). Geschichte der Würzburger Universitäts-Bibliothek bis zur Säkularisation. Dissertation. — Würzburg, Stahel, 1904; in-8°, III-147 p. et pl. (2 m.)

1053. Hansische Geschichtsblätter, hrsg. vom Verein für hansische Geschichte. 31. Jahrg. 1903. — Leipzig, Duncker und Humblot, 1904; in-8°, IV-30 et 209 p. (5 m. 40.)

1054. Hantzsch (Vikt.). Die Landkartenbestände der königl. öffentlichen Bibliothek zu Dresden. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1904; in-8°, VI-146 p. (Centralblatt für Bibliothekswesen. XXVIII Beiheft.) (6 m.)

1055. Hartmann (L. M.). Zur Wirtschaftsgeschichte Italiens im frühen Mittelalter. Analekten. — Gotha, F. A. Perthes, 1904; in-8°, III-131 p. et pl.

1056. Hauck (Alb.) Der Gedanke der päpstlichen Weltherrschaft bis auf Bonifaz VIII. Programm. — Leipzig, A. Edelmann, 1904; in-8°, 47 p. (1 m. 50.)

1057. Heins (A.). L'ancienne Flandre. — Gand, N. Heins, 1904; in-fol. (25 fr.)

1058. Herluison (H.). Musée historique de l'Orléanais. Notice des collections préhistoriques. I. Série A : Age de la pierre. — Orléans impr. de Marron, 1904; in-8°, 23 p.

1059. Héron de Villefosse. Découverte de poteries romaines à Doue (Seine-et-Marne). Rapport. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. archéologique du Comité des travaux historiques.*)

1060. Herzog (Eug.) Streitfragen der romanischen Philologie I. Die Lautgesetzfrage zur französ. Lautgeschichte. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, 123 p. (3 m. 60.)

1061. HESSLING (Egon). Alt-Paris. Historische Bauten in Gesamtansichten und in ihren Einzelheiten. Photographische Aufnahmen nach der Natur mit illustr. Text (Architektur und Skulpturschätze aus vergangener Zeit. 1. Serie) 1. Bd. Romanisch-gotische Periode. 1. Lfg. — Berlin, B. Hessling, 1904; in-fol., p. 1-4 et 30 pl. (20 m.)

1062. HOFFBAUER (F.). Les rives de la Seine à travers les âges. Paris. Préface de M. Victorien Sardou. — Paris, Schmidt (1904); in-4°, VIII-231 p.

1063. HOFFMANN (F. W.) Die Nürnberger Kirchen. — Stuttgart, W. Spemann, 1904; in-fol., 16 p. et 6 pl. (Die Baukunst, 2e Serie, XII Heft) (4 m.)

1064. HÜBSCHMANN (H.) Die altarmenischen Ortsnamen, mit Beiträgen zur histor. Topographie Armeniens. — Strassburg, K. J. Trübner, 1904; in-8°, IV p. et p. 197-490 (Aus : *Indo-germanische Forschungen.*) (8 m.)

1065. HUGO VON TRIMBERG. Der Renner, ein Gedicht aus dem XIII Jahrh., verfasst durch Hugo von Trimberg, Magister und Rector der Schulen in der Theuerstat von Bamberg, zum 1 Male hrsg. und mit Erläuterungen versehen vom historischen Vereine daselbst. I Heft. Bamberg 1833. Fcsm.-Druck. — Berlin, Mayer und Müller, 1904; in-4°, XI-274 p. et 2 pl. (20m.)

1066. Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens, hrsg. von dem historisch-literar. Zweigverein des Vogesen-Clubs. XX Jahrg. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, 308 p. et pl.

1067. Jahresberichte und Rechnungen des Vereins für das historische Museum und für Erhaltung Baslerischer Altertümer. Jahr 1903. — Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1904; in-8°, 36 p. et pl. (2 m. 80.)

1068. JOANNE (P.). Itinéraire général de la France. Bretagne. — Paris, Hachette, 1904; in-16, XLVI-486 p., cartes et pl.

1069. JOANNE (P.). Itinéraire général de la France. Normandie. — Paris, Hachette, 1904; in-16, XLV-525 p., cartes et pl.

1070. KELLER (Sigm.). Die 7 römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter. — Stuttgart, F. Enke, 1904; in-8°, X-155 p. (Kirchenrechtliche Abhandlungen. XII.) (5 m. 40.)

1071. KIRCHEISEN (F. M.). Die Geschichte des literarischen Porträts in Deutschland I : Von den ältesten Zeiten bis zur Mitte des 12 Jahrh. — Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904; in-8°, VIII-170 p. (5 m.)

1072. KLEINCLAUSZ (A.). La lettre de Louis II à Basile le Macédonien. — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, 9 p. (Extr. du *Moyen âge.*)

1073. KNIPPING (Rich.). Niederrheinische Archivalien in der Nationalbibliothek und dem Nationalarchiv zu Paris. — Leipzig, S. Hirzel, 1904; in-8°, VIII-126 p. (Mitteilungen der k. preussischen Archivverwaltung. VIII.) (5 m.)

1074. KNUPFER (Eug.). Urkundenbuch der Stadt Heilbronn. I Bd. — Stuttgart, W. Kohlhammer, 1904; in-8°, XIV-681 p. (Wurtembergische Geschichtsquellen, hrsg. von der wurtembergischen Kommission für Landesgeschichte. V.) (6 m.)

1075. Kraatz (Wilhelm). Koptische Akten zum ephesinischen Konzil von J. 431. Uebersetzung und Untersuchungen.— Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904; in-8°, vii-220 p. (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. XXVI, 2; neue Folge, XI, 2.) (7 m.)

1076. Krebs (Engelb.). Die Mystik in Adelhausen, eine vergleich. Studie über die Chronik der Anna von Munzingen und die thaumatographische Literatur des 13 und 14 Jahrh., als Beitrag zur Geschichte der Mystik im Predigerorden. — Freiburg i. B., J. Waidel, 1904; in-8°, 65 p. (Aus *Festgabe für Heinr. Finke.*) (1 m. 50.)

1077. La Brière (De) et Chappée (J.). L'église et la chapelle abbatiale de l'abbaye d'Asnières (Maine-et-Loire). Rapport des fouilles. — Angers, Germain et Grassin, 1904; in-8°, 31 p. et 5 pl. (Extr. de la *Rev. de l'Anjou.*)

1078. Lafenestre (Georges). L'Exposition des primitifs français. — Paris, impr. de la « Gazette des Beaux-Arts », 1904; in-4°, 123 p. et pl.

1079. Langlois (Abbé M.). Le fonds d'État de la bibliothèque de Chartres. Formation, restitutions et aliénations. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 15 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques.* 1903.)

1080. Lasteyrie (Robert de) et Vidier (Alexandre). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. Nouvelle série. 1901-1902. — Paris, Leroux, 1904; in-4°, viii-287 p.

1081. Le Braz (A.). Essai sur l'histoire du théâtre celtique. — Paris, Calmann-Lévy, 1904; in-8°, viii-548 p. (7 fr. 50.)

1082. Ledieu (Alcius). Budget communal d'Abbeville en 1464 et 1465. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 19 p. (Extr. du *Bull. des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques.*)

1083. Le Rouzic (Z.). Carnac, fouilles faites dans la région (1902-1903). — Vannes impr. de Galles, 1904; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan.*)

1084. Leroy (G.). Contrat de mariage d'une fille du vicomte de Melun en 1209. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. historique et philologique du Comité des travaux historiques.*)

1085. Leuridan (Abbé Th.). L'armorial de la châtellenie de Lille. Mosaïque de la chapelle de Saint-Charles-le-Bon, comte de Flandre, en la basilique de Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille. — Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq, 1904; in-8°, 48 p. et pl.

1086. Levillain (L.). Les plus anciennes chartes de Corbie. Réponse à M. Bruno Krusch. — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, 32 p. (Extr. du *Moyen Age.*)

1087. Lintilhac (Eugène). Histoire générale du théâtre français. I. Le théâtre sérieux du moyen âge. — Paris, Flammarion, 1904; in-18. (3 fr. 50.)

1088. Liocourt (François de). Monographie architecturale de l'église de Champ-le-Duc (Vosges). — Saint-Dié, impr. de Cuny, 1904; in-8°, 31 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. philomathique vosgienne.*)

1089. Loisne (Comte de). Un impôt sur le revenu à Arras en 1387. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

1090. Lottici (S.) e Sitti (Gius.). Bibliografia generale per la storia parmense. — Parma, A. Zerbini, 1904; in-8°. (10 l.)

1091. Luschin von Ebengreuth (A). Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der neueren Zeit. — München, R. Oldenbourg, 1904; in-8°, xiii-287 p. (Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte, hrsg. von Proff. G. von Below und F. Meinecke. V. Abtlg. Hilfswissenschaften und Altertümer.) (9 m.)

1092. Macary (Sylvain). L'orfèvrerie à Toulouse aux xve et xvie siècles (1460-1550), d'après les documents conservés aux archives notariales. — Paris, Impr. nationale, 1904; in 8°, 15 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

1093. Macler (P.). L'Apocalypse arabe de Daniel. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 41 p. (Extr. de la *Rev. de l'histoire des religions.*)

1094. Magne (Lucien). Le palais de justice de Poitiers, étude sur l'art français au xive et au xve siècle.— Paris, E. Lévy, 1904; in-fol., 174 p. et 36 pl.

1095. Martin (Henry). Les esquisses des miniatures. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 29 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

1096. Martini (Martino). La Trinità nel Paradiso Dantesco. — Firenze, tip. S. Giuseppe, 1904; in-8°, 32 p. (1 l.)

1097. Métais (Abbé C.). De l'authenticité des chartes de fondation et bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, 44 p. (Extr. du *Moyen Age.*)

1098. Minassiantz (Erwand). Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zu den syrischen Kirchen bis zum Ende des 13 Jahrh., nach den armenischen und syrischen Quellen bearbeitet. — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904; in-8°, xii-212 p. (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. XXVI, 4; neue Folge, XI, 4.) (7 m. 50.)

1099. Misset (Abbé E.). Notre-Dame-de-l'Épine, près Châlons-sur-Marne. Avant-propos d'une deuxième petite réponse à M. le chanoine Ulysse Pannet. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 12 p.

1100. Misset (Abbé E.). Une église de Victorins en Champagne. Avant-propos d'une troisième petite réponse à M. le chanoine Ulysse Pannet. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 6 p.

1101. Misset (Abbé E.). Une église de Victorins en Champagne. Les Bollandistes et Notre-Dame-de-l'Épine. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 4 p.

1102. Misset (Abbé E.). Une église de Victorins en Champagne. Les Études des RR. PP. Jésuites et Notre-Dame-de-l'Épine. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 8 p.

1103. Misset (Abbé E.). Une église de Victorins en Champagne. Fausseté de la statue de Notre-Dame-de-l'Épine (dans l'hypothèse d'un miracle). Première réponse à M. Pannet. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 60 p.

1104. Misset (Abbé E.). Une église de Victorins en Champagne. Simple petit mot au Révérend Père Vérax. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 8 p.

1105. Misset (Abbé E.). Une église de Victorins en Champagne. Les Victorins de Toussaints-en-l'Isle, curés et seigneurs de l'Épine-Melette du xiie au xvie siècle. Deuxième réponse à M. Pannet. — Paris, Champion, 1904; in-8°, 80 p.

1106. Mitteilungen des geschichts- und altertumsforschenden Vereins zu Eisenberg im Herzogt. Sachsen-Altenburg, 19 Heft. (III Bd., 4 Heft.)— — Eisenberg, P. Bauer, 1904; in-8°, 77 p. (1 m.)

1107. Molinier (Émile). Collection du baron Albert Oppenheim. Tableaux et objets d'art, catalogue précédé d'une introduction. — Paris, E. Lévy, 1904; in-fol., 142 p. et 100 pl. (100 fr.)

1108. Mollat (Abbé G.). Lettres communes de Jean XXII (1316-1334), analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican. 1er et 2e fascicules. — Paris, Fontemoing, 1904; in-8°, p. 1-496. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

1109. Morel (Chanoine). Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. T. Ier (877-1216). — Montdidier, impr. de Bellin, 1904; in-4°, xii-488 p. (Société historique de Compiègne.)

1110. Morel (Chanoine). Le Saint-Suaire de Saint-Corneille de Compiègne. — Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1904; in-8°, 112 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne.* XI.)

1111. Mortet (Victor). Notes historiques et archéologiques sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris. II. L'ancien niveau de Notre-Dame de Paris et les portes secondaires de la façade méridionale (xiiie et xive s.) — Caen, Delesques; et Paris, Picard, 1904; in-8°, 15 p. et pl. (Extr. du *Bull. monumental.*)

1112. Müllerheim (Rob.). Die Wochenstube in der Kunst, eine kulturhistorische Studie. — Stuttgart, F. Enke, 1904; in-4°, xvi-244 p. (16 m.)

1113. Münch (Ferd.). Grammatik der ripuarisch-fränkischen Mundart. — Bonn, F. Cohen, 1904; in-8°, xvi-214 p. (4 m.)

1114. Musée rétrospectif des classes 85 et 86 (le costume et ses accessoires), à l'Exposition universelle internationale de 1900, à Paris. Notices-Rapports de MM. Georges Cain, Henri Cain, Jules Claretie, Lucien Duchet, François Flameng, Henri Lavedan, Maurice Leloir, Jean Robiquet. — Saint-Cloud, impr. de Belin frères (1904); gr. in-8°, 195 p.

1115. Noreen (Adolf). Altnordische Grammatik II. Altschwedische Grammatik mit Einschluss des Altgutnischen. 4 Lfg. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, xv p. et p. 387-642. (Sammlung kurzer Grammatiken germanischer Dialekte. VIII, 4.)

1116. Noyes (E.). Story of Ferrara. — London, Dean and son, 1904; in-8°. (4 sh. 6 d.)

1117. Olivieri (Alessandro). Contributo alla storia della cultura greca nella Magna Grecia e nella Sicilia. — Catania, N. Giannotta, 1904; in-8°, 180 p. (8 l.)

1118. Omont (Henri). Manuscrit des œuvres de S. Denis l'Aréopagite envoyé de Constantinople à Louis le Débonnaire en 827. — Paris, Leroux, 1904; in-8°, 11 p. et facs. (Extr. de la *Rev. des études grecques.*)

1119. Paris (Pierre). Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive. T. II. — Paris, Leroux, 1904; in-4°, 331 p.

1120. Pasquier. Mandement de Louis XI concernant la translation de la sainte Ampoule en 1483. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

1121. Paul (Herm.). Mittelhochdeutsche Grammatik. 6 Aufl. Mit Wort- und Sachregister, von F. Saran. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, xii-222 p. (Sammlung kurzer Grammatiken germanischer Dialekte. II.) (3 m.)

1122. Périer (J.). Vie d'Al-Hadjdjâdj ibn Yousof, 41-95 de l'hégire, 661-714 de J.-C., d'après les sources arabes. — Paris, E. Bouillon, 1904; in-8°. (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. CLI.)

1123. Perrett (Wilfrid). The story of King Lear, from Geoffrey of Monmouth to Shakespeare. — Berlin, Mayer und Müller, 1904; in-8°, x-308 p. (Palaestra. XXXV.) (9 m.)

1124. Pessard (Gustave). Nouveau dictionnaire historique de Paris. Avec une préface de M. Charles Normand. — Paris, E. Rey, 1904; in-8°, xvi-1695 p.

1125. Petrucci (Paul). La musique en Anjou au xve siècle. — Paris, 28, rue Serpente, 1904; in-8°, 9 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Assoc. française pour l'avancement des sciences.*)

1126. Philippe. Marché pour la construction de la porte d'Aiguespasses, à Mende (1436, 20 décembre). — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

1127. Pidoux (P.-A.). Notes sur d'anciens usages des diocèses de Besançon et de Saint-Claude. — Lons-le-Saulnier, impr. de Rubat Du Mérac, 1904; in-8°, 20 p. (Extr. de la *Semaine religieuse du diocèse de Saint-Claude.*)

1128. Pinder (Wilh.). Einleitende Voruntersuchung zu e. Rhytmik romanischer Innenräume in der Normandie. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, 82 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. XXIV.) (4 m.)

1129 Prost (Bernard). Bougenot (S.). Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319), publié d'après le manuscrit original du British Museum. Introduction historique et table, par Jules Gauthier. — Lons-le-Saulnier, impr. de Declume, 1904; in-8°, xxxii-622 p. (Publications historiques et archéologiques de la Société d'émulation du Jura.)

1130. Prou (Maurice). Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés d'écritures du ve au xviie siècle (manuscrits, latins, français et provençaux), accompagnés de transcriptions. — Paris, Picard et fils, 1904; in-4°, 50 pl.

1131. Quentin (Dom). Lettre de Nicolas Ier pour le concile de Soissons, et formules ecclésiastiques de la province de Tours dans un manuscrit de Nicolas Lefèvre. — Paris, Bouillon, 1904; in-8°, 18 p. (Extr. du *Moyen Age.*)

1132. Rechtschandschriften (Die) der Universitätsbibliothek in Inns-

bruck. — Innsbruck, Wagner, 1904; in-8°, 41 p. (Aus : *Beiträge zur Rechtsgeschichte Tirols.*)

1133. Reichling (Dietrich). Appendices ad Hainii-Copingeri repertorium bibliographicum, additiones et emendationes. — München, J. Rosenthal, 1904; in-8°, III-206 p. (10 m.)

1134. Richemond (Émile). Fromonville, ses pierres tombales et ses anciens seigneurs (1130-1643). — Fontainebleau, impr. de Bourges, 1904; in-8°, 77-XXXVIII p., 2 pl. et un tableau. (Extr. *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais.*)

1135. Rindfleisch (Wilhelm). Altpreussische Bibliographie für das Jahr 1903. Im Auftrage des Vereins für die Geschichte von Ost-und Westpreussen zusammengestellt. — Königsberg, F. Beyer, 1904; in-8°, 52 p. (Aus : *Altpreussische Monatsschrift.*) (1 m. 60.)

1136. Rivière (Émile). Découverte d'une nécropole gallo-romaine à Paris. — Paris, 28, rue Serpente, 1904; in-8°, 21 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Assoc. française pour l'avancement des sciences.*)

1137. Rivière (Émile). La lampe en pierre de Saint-Julien-Maumont (Corrèze). — Paris, 28, rue de Serpente, 1904; in-8°, 5 p. (Extr. des *Comptes rendus de l'Assoc. française pour l'avancement des sciences.*)

1138. Roeder (Fritz). Der altenglische Regius-Psalter, eine Interlinearversion in Hs. royal 2 B. 5. des British Museum. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, XXII-305 p. (Studien zur englischen Philologie, hrsg. v. Prof. Lor. Morsbach. XVIII.) (10 m.)

1139. Roger (F.). Commune de Saint-Ouen-l'Aumône. Notice historique sur son blason, formation des bourgs de Saint-Ouen et de l'Aumône, l'abbaye de Maubuisson. — Pontoise, impr. de Paris, 1904; in-8°, 16 p.

1140. Ropp (G. Frhr. von der) und Foltz (M.). Urkundenbuch der Stadt Friedberg. — Marburg, N. G. Elwert, 1904; in-8°, XVIII-698 p. (Veröffentlichungen der histor. Kommission für Hessen und Waldeck.) (16 m.)

1141. Rothes (Walt.). Die Blütezeit der sienesischen Malerei und ihre Bedeutung für die Entwickelung der italienischen Kunst, ein Beitrag zur Geschichte der sienesischen Malerschule. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904; in-8°, X-138 p. et 52 pl. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. XXV.) (20 m.)

1142. Sabarthès (Abbé). Étude sur les noms de baptême à Leucate (Aude). — Narbonne, impr. de Caillard, 1904; in-8°, 30 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan.*)

1143. Sabarthès (Abbé). Les libertés et coutumes de Pexiora. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

1144. Schelenz (Herm.). Geschichte der Pharmazie. — Berlin, J. Springer, 1904; in-8°, XI-935 p. (20 m.)

1145. Schermann (Theodor). Die Geschichte der dogmatischen Florilegien vom V-VIII Jahrh. — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904; in-8°, VI-104 p.

(Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. XXVIII, 1; neue Folge, XIII, 1.) (3 m. 50.)

1146. SCHLAGINTWEIT (Emil). Bericht über e. Adresse an den Dalai Lama in Lhasa (1902) zur Erlangung von Bücherverzeichnissen aus den dortigen buddhistischen Klöstern. — München, G. Franz, 1904; in-8°, p. 657-674 et 2 pl. (Aus *Abhandlungen der bayerischen Akademie der Wissenschaften.*) (1 m.)

1147. SCHMID (Jos.). Die Osterfestberechnung auf den britischen Inseln, vom Anfang des 4 bis zum Ende des 8. Jahrh., eine historisch-chronologische Studie. — Regensburg, G. J. Manz, 1904; in-8°, VII-95 p.

1148. SCHNITZER (Jos.). Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas. III. Bartolomeo Cerretani.— München, J. J. Lentner, 1904 ; in-8°, LX-110 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München. IIe Reihe, Nr 5.) (3 m. 80.)

1149. SCHOTTMÜLLER (F.). Donatello, ein Beitrag zum Verständnis seiner künstlerischen Tat. — München, F. Bruckmann, 1904; in-8°, VIII-140 p. (7 m. 50.)

1150. SCHWAB (Moïse). Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 264 p. (Extr. des *Nouv. Archives des missions scientifiques.* XII.)

1151. SELLIER (Charles). Curiosités historiques et pittoresques du vieux Montmartre. — Paris, Champion, 1904; in-16, IX-349 p.

1152. SOMMERFELD (W. VON). Beiträge zur Verfassungs-und Ständegeschichte der Mark Brandenburg im Mittelalter. 1 Tl. — Berlin, 1904; in-8°, XII-168 p. (Veröffentlichungen des Vereins für Geschichte der Mark Brandenburg.) (4 m.)

1153. STEIN (H.). La papeterie de Saint-Cloud, près de Paris, au XIVe siècle. — Besançon, impr. de Jacquin, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bibliographe moderne.*)

1154. Studi medioevali diretti da F. Novati e R. Renier. Vol. I, fasc. 1 (1e semestre 1904). — Torino, E. Loescher, 1904; in-8°, 170 p.

1155. TAPP (S. C.). Story of Anglo-Saxon institutions. — London, G. P. Putnam's sons, 1904; in-8°. (6 sh.)

1156. TARDIEU (Ambroise). Dictionnaire iconographique de l'ancienne Auvergne. — Clermont-Ferrand, 1904; in-4°, 230 p.

1157. ULRICH (Jak.). Douin de Lavesne. Trubert, Altfranzösischer Schelmen-roman. — Halle, M. Niemeyer, 1904; in-8°, XXXIV-85 p. (Gesellschaft für romanische Literatur. II Jahrg. 1903. II Band; der ganzen Reihe IV.) (10 m.)

1158. Urkundenbuch der Stadt Lübeck, hrsg. vom dem Vereine für lübeckische Geschichte und Alterthumskunde. II Thl., 5 und 6 Lfg. — Lübeck, Lübcke und Nohring, 1904; in-8°, p. 401-600 (9 m.)

1159. URSEAU (Abbé Ch.). Authentiques de reliques provenant de l'ancienne abbaye du Ronceray. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

1160. VAILLANT (Abbé H.). Ingrandes et les confins du Bas-Berry (marquisat du Blanc, commanderie de Plaincourault, abbaye de Saint-Savin, prieuré de Notre-Dame de Puy-Chevrier). — Châteauroux, impr. de Mellotée, 1904; in-18, 114 p.

1161. VAN DER GAAF (W.). The transition from the impersonal to the personal construction in middle English. — Heidelberg, C. Winter, 1904; in-8°, XIX-168 p. (Anglistische Forschungen. XIV.) (5 m.)

1162. VAN MOERKERKEN (P. H.). De Satire in de nederlandsche Kunst der Middeleeuwen, — Amsterdam, S. L. Van Looy, 1904; in-8°, II-243 p.

1163. VASCONCELLOS (C. M.). Cancioneiro da Ajuda, ediçao critica e commentada. — Halle, M. Niemeyer, 1904 ; 2 vol. in-8°. (60 m.)

1164. VESLY (Léon DE). Exploration archéologique de la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure). — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 20 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

1165. VIDAL (Auguste). Un primitif italien à la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 15 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

1166. VIDAL (Abbé J.-M.). Le sire de Parthenay et l'Inquisition (1323-1325). — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 23 p. (Extr. du *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques.*)

1167. VILLEPELET. Inventaire du trésor de l'église collégiale Saint-Front de Périgueux, le 15 mai 1552. — Paris, Impr. nationale, 1904; in-8°, 19 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des trav. historiques.*)

1168. VITRY (Paul) et BRIÈRE (Gaston). Documents de sculpture française du moyen âge. — Paris, D.-A. Longuet, 1904; gr. in-4°, 140 pl. (60 fr.)

1169. VOLTELINI (Hans VON). Die ältesten Pfandleihbanken und Lombardenprivilegien Tirols. — Innsbruck, Wagner, 1904; in-8°, 70 p. (Aus *Beiträge zur Rechtsgeschichte Tirols.*)

1170. WILHELM (Frdr.). Die Geschichte der handschriftlichen Ueberlieferung von Strickers Karl dem Grossen. — Amberg, H. Böes, 1904; in-8°, VIII-290 et 11 tableaux (8 m.)

1171. Zeitschrift der Gesellschaft für niedersächsische Kirchengeschichte, unter Mitwirkung von Prof. D. Paul Tschackert und Superint. D. Karl Kayser, hrsg. von Studiendir. Lic. Ferd. Cohrs. 9 Jahrg. — Braunschweig, A. Limbach, 1904; in-8°, IV-299 p.

PÉRIODIQUES

1172. **Annales de la Société d'émulation de l'Ain**, t. XXXVI. (Bourg, 1903; in-8°, 455 p.). — *Abbé Fr. Marchand*: Études archéologiques (dans le département de l'Ain), p. 149-212, 285-342, 399-446 et pl.

— *F. Thibaut*: Extraits d'une monographie de Pérouges, p. 213-236, 357-373 et 4 pl.

1173. **Archaelogia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London.** Vol. LVIII, part 2. (London, 1903; in-4°, p. 341 à 593.) — *T. F. Kirby*: Charters of Hardmondsworth [dépendances de la S. Trinité et S. Catherine du Mont, de Rouen], Isleworth, Heston, Twickenham and Hampton-on-Thames, p. 341-358. — *Towry Whyte*: Brougham Castle, Westmorland, p. 359-382, pl. — *J. H. Round*: Garnier de Nablous, prior of the Hospital in England, and grand master of the Order of St John of Jerusalem, p. 383-390. — *Thomas Ashby, Alfred E. Hudd, A. T. Martin*: Excavations of Caerwent, Monmouthshire, on the site of the Romano-British city of Venta Silurum in 1902, p. 391-406 et pl. — *Charles H. Read*: On a morse ivory Tau cross head of English work of the eleventh century, p. 407-412. — *W. H. St John Hope*: Excavations on the site of the roman city at Silchester, Hants, in 1902, p. 413-428 et pl. — *O. M. Dalton*: On a carved ivory pyx in the British Museum, p. 429-436. — *W. H. St. John Hope, T. J. Fowler*: Recent discoveries in the closter of Durham abbey, p. 437-460 et pl. — *H. St-George Gray*: On the excavations at Arbor Low, 1901-1902; p. 461-498 et pl. — *J. K. Floyer*: The mediaeval library of the Benedictine priory of St. Mary in Worcester cathedral church, p. 561-570 et pl.

1174. **Archiv für katholisches Kirchenrecht.** LXXXIII. 1903. — *St. Schiewitz*: Geschichte und Organisation der Pachomianischen Klöster im 4 Jahrh. (Schluss), p. 52-72. — *K. Holder*: Die Designationsfrage nach den neuesten Forschungen, p. 73-96. — *K. Rieder*: Das geistliche Gericht des Hochstifts Konstanz in Zürich. 1366, p. 193-198. — *E. Göller*: Zur Stellung des papstlichen Kamerars unter Klemens VII, p. 387-397. — *C. Blasel*: Der Uebertritt der Langobarden zum Christentum, bis zur Okkupation Italiens, p. 577-619.

1175. **Archivio della R. Societa romana di storia patria.** XXV. (Roma, 1902; in-8°, 504 p.) — *L. Schiaparelli*: Alcuni documenti dei magistri aedificiorum Urbis (secoli XIIIe XIV), p. 5-60. — *G. Tomassetti*: Della campagna romana (suite), p. 61-102; et XXVI, p. 165-184. — *P. Fedele*: Tabularium S. Mariae Novae, ab an. 982 ad an. 1200, p. 169-209; et XXVI, p. 21-141. — *P. Egidi*: Notizia sommaria dell' archivio comunale di Ferentino, p. 211-217. — *L. Schiaparelli*: Note su un documento del secolo x presso l'archivio capitolare di San Pietro in Vaticano, p. 218-227. — *F. Tonetti*: Alcuni documenti del territorio Verolano, p. 228-237. — *L. Schiaparelli*: Le carte antiche dell' archivio capitolare di S. Pietro in Vaticano (suite), p. 273-354. — *M. Antonelli*: Vicende della dominazione pontificia nel patrimonio di S. Pietro in Tuscia dalla draslazione della sede alla restaurazione dell' Albornoz, p. 355-395; et XXVI t. 249-341. — *J. Giorgi*: Il trattato di pace e d'alleanza del 1165-66 fra Roma, e Genova, p. 397-466. — *V. Federici*: Di una iscrizione che riccorda la

chiesa di S. Cecilia a Monte Giordano, p. 467-469.—*P. Egidi* : L'abbazzia Sublacense e la signoria di Tuscolo, p. 470-477. = XXVI. (Roma, 1903; in-8°, 554 p.). — *V. Capobianchi* : Le origini del peso gallico, p. 5-20. — *P. Fedele* : Une chiesa del Palatino, S. Maria in Pallara, p. 343-380. — *P. Egidi* : Soriano nel Cimino e l'archivio suo, p. 381-435. — *P. Fedele* : Un giudicato di Cola di Rienzo fra il monasterio di S. Cosimato e gli Stefaneschi, p. 437-451. — *G. Ferri* : La romana fraternitas, p. 453-466.— *P: Fedele* : Una composizione di pace fra privati nel 1364, p. 466-471. — *P.Egidi* : Carta di rappresaglia concessa da Luigi di Savoia, senatore di Roma, p. 471-484.

1176. **Archivio storico Lombardo, giornale della società storica Lombarda**, serie terza, vol. XVII. Anno 29. (Milano, 1902; in-8°, 492 p.) — *A. Ratti* : Il probabile itinerario della fuga di Ariberto, arcivescovo di Milano, da un suo autografo inedito, p. 5-25 et facs.; et XVIII, p. 476-481. — *G. Biscaro* : La Compagnia della Braida di Monte Volpe nell' antico suburbio milanese ed il suo statuto del 1240, p. 26-59. — *C. Pellegrini* : Fonti e memorie storiche di S. Arialdo, p. 60-98. — *G. Romano* : Tornandoci sopra (a proposito di alcuni recenti studi sul matrimonio di Valentina Visconti col duca di Touraine), p. 99-120. — A. V.: Lo statio di Monza, p. 139-142. — *S. Ambrosoli* : Una moneta milanese anonima dei successori di Giovanni Visconti, p. 143-146. — *A. Cappelli* : Un orologio a sveglia nel secolo xv, p. 223-224. — *F. Savio* : Una lista di vescovi italiani presso S. Atanasio, p. 233-248. — *R. Maiocchi* : Milanesi prigioneri di guerra in Pavia nel 1247, p. 249-276. — *G. Riva* : Une codice sconosciuto di privilegi bergamaschi, p. 277-309. — *F. Tarducci* : Gianfrancesco Gonzaga signore di Mantova (1407-1420), p. 310-360. — *C. Salvioni* : Nomi locali lombardi, p. 361-376. — *A. Zanelli* : I porci di Sant'Antonio in Brescia, p. 377-386.— *E. Verga* : Una condanna a morte contro Carlo Visconti figlio di Bernabò, p. 387-394. — *F. E. Comani* : Mastino Visconti. p. 395-399. = Vol. XVIII. Anno 29. (Milano, 1902 in-8°, 513 p.) — *G. Calligaris* : Per una nuova edizione del « Liber de gestis in civitate Mediolani » di fra Stefano da Vimercato, p. 5-32. — *E. Riboldi* : La famiglia di Pinamonte da Vimercate, secondo nuovi documenti, p. 141-145. — *L. Sighinolfi* : Di chi fu figlio Giovanni da Oleggio? p. 145-156. — *F. Fossati* : Le prime notizie di una scuola publica in Vigevano, p. 156-167. — *A. Capelli* : Un viaggiatore sconosciuto del secolo xv? [le s^r de Montpezat en Terre-Sainte], p. 188-191. — *F. E. Comani* : Sui domini di Regina della Scala e dei suoi figli, p. 211-218. — *A. Segre* : Lodovico Sforza, detto il Moro, e la repubblica di Venezia dall' autunno 1494 alla primavera 1495, p. 249-317. — *R. Maiocchi* : Valenza venduta a Pavia nel 1207, p. 361-367.— *O. Schiff* : Antonio de' Minuti, il biografo contemporaneo di Muzio Attendolo Sforza p. 368-380.= Vol. XIX, Anno 30. (Milano, 1903; in-8°, 518 p.) — *A. Mazzi* : I confines domi et palatii in Bergamo, p. 5-33 ; et XX, p. 326-367 et pl.—*F. Malaguzzi Valeri* : Ricamatori e arazzieri a Milano nel quattrocento, p. 34-63, 484-486. — *C.*

Müller: Possedimenti del monastero vecchio di Santa Maria di Pavia in Valle Intrasca (1175-1180), p. 126-131. — *G. Bonelli* : A proposito dei beni di Beatrice della Scala nella Calciana, p. 131-144. — *A. Ratti* : Bonvesin della Riva e i frati Ierosolimitani, p. 191-193. — *M. Lupo* : Due diplomi riferentisi alle relazioni di Enrico VII coi comuni di Venezia e Bergamo, p. 193-196. — *G. Seregni*: Documenti Viscontei negli archivi di Vercelli, p. 226. — *A. Sepulcri*: I papiri della basilica di Monza e le reliquie inviate da Roma, p. 241-262 et 2 pl. — *A. Ratti* : Quaranta due lettere originali di Pio II relative alla guerra per la successione nel reame di Napoli (1460-1463), p. 263-293. — *F. Novati* : Bartolommeo della Capra ed i primi suoi passi in corte di Roma (1402-1412), p. 374-387. — *B. Nogara* : I codici di Maffeo Vegio nella Biblioteca vaticana e un inno di lui in onore di S. Ambrogio, p. 388-396.— *R. Sabbadini*: Il cardinale Branda da Castiglione e il rito romano, p. 397-408. — Per Giovanni da Oleggio e la sua casata, p. 478-483. = Vol. XX. Anno 30. (Milano, 1903; in-8°, 578 p.)—*C. Müller* : Fondazione del Borgo di S. Ambrogio per opera dei Novaresi, nel luogo d'Intra, l'anno 1270, p. 5-32 et pl. — *A. Battistella* : Alcuni documenti sul conte Carmagnola, p. 177-194. — *A. Capelli* : Un senatore di Roma nel 1456, p. 195-199. — *F. Fossati* : Gli ebrei a Vigevano nel secolo xv, p. 199-215. — *F. Novati* : Una canzone lombarda del sec. xv, p. 237-238 et 554. — *G. Calligaris* : Stefanardo de Vicomercato, esame delle fonti principali che ci dan notizie della sua vita, p. 257-325. — *F. Novati* : Gli statuti dei canonici della cattedrale di Cremona dal 1247, p. 444-460.— *A. Dutto* : Sulla data di una sollevazione guelfa in Piemonte e di una spedizione milanese fino a Cuneo nel secolo xiii, p. 460-470. — *A. Segarizzi* : Antonio Carabello,umanista bergamasco del secolo xv, p. 470-483. — *D. S.* : Un marmo cremonese disperso a Torre de' Picenardi, p. 548-549. — *F. Novati*: I del Torso, una famiglia milanese passata ad Udine nel secolo xiii, p. 549-550. — *D. Sant' Ambrogio* : La lastra sepolcrale del preposito Guglielmo de Villa, del 1365, nella badia di Viboldone, p. 550-554.

1177. **Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne**... 2e série, t. XVIII, 1902. (Laval, 1902; in-8°, 516 p.). — *Marquis de Beauchesne*: Le château du Coudray et les châtellenies de Chemeré et Saint-Denis-du-Maine (suite), p. 41-74, 174-197, 303-320, 389-416; et XIX, p. 90-120. — *Bertrand de Broussillon* : La maison de Laval. Cartulaire de Laval (suite), p. 75-123, 198-247, 334-377, 476-504. — *P. Delaunay* : La pierre levée de La Chablère, p. 124-126. — *Dom L. Guilloreau* : L'obituaire des Cordeliers d'Angers, p. 164-173, 278-302, 417-446. — *A. de Barthélemy* : Les reliques de saint Tudual, évêque de Tréguier, p. 261-277. = T. XIX, 1903. (Laval, 1903; in-8°, 516 p.). — *A. Angot* : Le balneum de Rubricaire, p. 310-315 et 2 pl. — *A. Alleaume*: Fenêtre du chevet de l'église N.-D. des Cordeliers (Laval) [vitraux], p. 339-347 et pl. — *A. Angot* : Note sur l'origine de Guy Ier de Laval, p. 408-410.

1178. **Bulletin de la Société académique de Brest...** 2e série, t. XXVIII, 1902-1903. (Brest, 1903; in-8°, XXIV-313 p.). — *A. de Lorme* : L'art breton du XIIIe au XVIIIe siècle. Vannes et sa cathédrale, p. 3-34. — *A. de Lorme* : L'épopée celtique et la légende bretonne dans le Finistère, p. 95-150.

1179. **Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure**, t. XLIV-XLV, 1903. (Nantes, 1903 ; in-8°, XXXIV-XLVI-287 p.) — *J. Senot de La Londe* : Le temple de Mercure au Puy-de-Dôme, p. 3-22. — *A. Oheix* : Études hagiographiques : saint Victor de Cambon, p. 115-153. — *J. Revelière* : Notes archéologiques sur Blain, p. 161-203 et 7 pl. — *J. Révérend* : Droits féodaux existant encore à la fin du XVIIe siècle dans certaines paroisses du Morbihan [Rocheffort et Marzan], p. 204-213. — *P. Soullard* : Le trésor [monnaies françaises et bijoux] du Douet, p. 269-283.

1180. **Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais**, t. XI. (Moulins, 1903 ; in-8°, 428 p.) — *Ph. Tiersonnier* : Remarques sur la sigillographie figurant au catalogue du Musée départemental de Moulins, p. 20-30, 61-76, 99-112, 138-143, 169-173, 196-208, 224-238. — *F. Claudon* : Sur les tombeaux de Bellaigue, p. 38-46. — *Abbé Berthoumieu* : Les fontaines publiques de Moulins depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, p. 125-137, 155-168, 218-223 et 2 pl. — *Aubert de La Faige* : Excursion au Breuil, Chatel-Montagne et Montmorillon, p. 271-285 et 3 pl. — *Bertrand* : Antiquités reconnues dans les environs d'Isserpent, Chatel-Montagne et Arfeuilles, p. 290-295. — *Ph. Tiersonnier* : Note sur les armoiries des Balzac d'Entragues, p. 298-299. — *Du Broc de Seganges* : La baronnie et la paroisse de Bressolles, p. 302-312, 369-377. — *Abbé G. Coulhon* : Note sur les anciennes peintures décoratives de l'église de Saint-Hilaire (Allier), p. 333-336. — *A. Bertrand* : Un ornement provenant de la Bible de Souvigny, p. 339-341.

1181. **Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France**, t. XXX. (Paris, 1903; in-8°, 301 p.) — *H. Omont* : Charte de Philippe-Auguste confirmant un accord entre l'abbé de Prémontré et les bourgeois de Chauny, relatif à la navigation de l'Oise (juin 1216), p. 46-47. — *N. Valois* : Les statues des rois dans la grande salle du Palais, p. 87-90. — *H. Morancillé* : Aide imposée par le roi d'Angleterre à Paris en 1423, p. 112-126. — *H. Stein* : Testament d'un chambellan de Philippe-Auguste, p. 156-157. — *L. Delisle* : Recouvrement de l'indemnité promise à Pierre Schoeffer par Louis XI, p. 159-160. — *P. Lacombe* : La malpropreté des rues de Paris à la fin du XVe siècle, p. 173-175. — *M. Poëte* : La confrérie de Notre-Dame de Liesse ou confrérie aux Goulus, p. 176-180. — *E. Mareuse* : La Croix des Bureau au cimetière des Innocents, p. 196-199. — *A. Vidier* : Bibliographie de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour 1902-1303, p. 209-301.

1182. **Bulletin de la Société des antiquaires de France**, 1903. (Paris, s. d.; in-8°, 401 p.). — *C. Pallu de Lessert* : Note nécrologique sur

Samuel Berger, p. 79-114. — *H. Omont*: Martyrologe et obituaire des Dominicaines de Sainte-Croix de Ratisbonne, p. 133-137 et pl. — *A. Blanchet*: Disposition intentionnelle des haches dans des cachettes ou sépultures, p. 137-141. — *R. Grand* : Croix reliquaire du XIVe siècle du comte d'Armagnac, p. 146-148 et pl. — *P. Vitry*: La vierge de l'église d'Apchon, p. 151-154 et pl. — *J. Destrée*: Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège, p. 163-164. — *F. de Mély* : Le buhotiaus de Sainte-Sophie de Constantinople, p. 194-198. — *A. Blanchet* : Dispater du Musée de Nevers, p. 222-225 et pl. — *Demaison*: Découvertes archéologiques à Reims, p. 230-234. — *P. Monceaux* : Tradition relative aux origines de la hiérarchie épiscopale, p. 254-256. — *Grenier* : L'amphithéâtre romain de Metz, p. 256-261. — *F. Moulin* : Trouvailles archéologiques au quartier de Venejean-sur-Montbrun, p. 262-269. — *P. Arnauldet* : La bibliothèque de Saint-Mesmin de Micy, p. 270-277. — *P. Arnauldet* : Francesco da Bologna et l'imprimerie dans l'Italie du Nord au XVe et au XVIe siècle, p. 289-295.

1183. **Giornale storico della letteratura italiana**, vol. XXXIX. (Torino, 1902; in-8°, 480 p.).—*M. Vattasso*: Una miscellanea ignota di rime volgari dei secoli XIV e XV, p. 32-53 ; et XL, p. 66-119. — *S. Minocchi*: La questione francescana, p. 293-326. = Vol. XL. (Torino, 1902; in-8°, 488 p.). — *F. Neri*: Le abbazie degli Stolti in Piemonte nei secoli XV e XVI, p. 1-34. — *A. Belloni* : Dante e Lucano, p. 120-139. — *N. Vaccaluzzo* : Le fonti del Catone dantesco, p. 140-150 = Vol. XLI. (Torino, 1903 ; in-8°, 480 p.) — *P. Sacj-Lopez* : Lirica spagnuola in Italia nel secolo XV, p. 1-41. — *Paget Toynbee* : Dante's references to glass, p. 78-83. — *B. Soldati* : La coda di Gerione [Dante], p. 84-88.— *G. Salvemini* : Il Liber de regimine civitatum di Giovanni da Viterbo, p. 284-303. — *B. Feliciangeli* : Alcuni documenti relativi all' adolescenza di Battista e Costanzo Sforza, p. 304-317. — *G. Mancini* : Una intercenale inedita di L. B. Alberti, p. 318-323. = Vol. XLII. (Torino, 1903 ; in-8°, 488 p.). — *C. Marchesi* : Il compendio volgare dell' Etica aristotelica e le fonte del VI libro del « Trésor » [de Brunetto Latini], p. 1-74. — *H. Cosmo* : Le polemiche tassesche. La crusca e Dante, sullo scorcio del cinque et i principio del seicento, p. 112-160.— *I. Sanesi* : Sul significato della parola « Malizia » nel verso 22 del canto XI dell' Inferno, p. 350-354.

1184. **Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie**, 4e série, t. X. (Chambéry, 1903 ; in-8°, 760 p.). — *A. Perrin* : L'âge de la pierre en Savoie. Station de Saint-Saturnin, commune de Saint-Alban, p. 157-176, — *Abbé S. Truchet* : La cathédrale de Saint-Jean-Baptiste et ses dépendances à Saint-Jean de Maurienne (Savoie), p. 559-700 et 4 pl.

1185. **Mémoires de la Société académique... de l'Aube**, t. LXVII de la collection, t. XL, 3e série. Année 1903. (Troyes, s. d., in-8°, 370 p.). — *A. Bardet* : L'hôpital de Brienne (Aube) du XIIe au XXe siècle, p. 5-122 et 3 pl. — *Abbé A. Petel* : La charte d'affranchisse-

4

1178.
XX\
art b
. *de*
95-1
1179
oire
LVI-2
Ôme.
amb
. 161
u xv
. 20
Doue
118
. XI
a si
lins.
F. (
mie
nos
Exc
— *I*
Mo
arn
La
G.
Sa
na

Fr
li
bo
47
p
e
li
P
I

la Bibliothèque nationale contenant un nouveau texte français de la Fleur des Histoires de la Terre-Sainte de Hayton. p. 237-292. — *P. Meyer* : Notice d'un manuscrit de Trinity College (Cambridge). contenant les vies en vers français de saint Jean l'Aumônier et de saint Clément. pape, p. 293-340. — *H. Omont* : Notice du ms. nouv. acq. lat. 763 de la Bibliothèque nationale contenant plusieurs anciens glossaires grec et latins, et de quelques autres manuscrits provenant de Saint-Maximin de Trèves (Commentaires sur la Bible; S. Augustin, questions sur l'accord des Quatre Évangiles; office de saint Gilles; vie des saints; vie de saint Willibrord; traités d'Origène et de saint Augustin; vers de Serlon et visions d'Élisabeth de Schoenau; Somme de Raymond de Penafort et formulaire de lettres à l'usage de Prémontré), p. 341-396.

1190. **Nuovo archivio Veneto, pubblicazione periodica della Deputazione Veneta di storia patria**. Nuova serie. Anno II. Tomo III. (Venezia, 1902; in-8°, 442 et 140 p.) — *M. Roberti* : Nuove ricerche sopra l'antica costituzione del comune di Padova, p. 77-97. — *G. Biscaro* : Il comune di Treviso e i suoi più antichi statuti fino al 1218 (suite), p. 107-146. — *V. Barichella* : Antichità d'Arzignano, p. 189-190. — *L. Marinelli* : I castelli di Verona, p. 221-258. — *R. Galli* : Venezia e Roma in una cronaca del secolo VI, p. 259-372. — *G. Luzzato* : La popolazione del territorio padovano nel 1281, p. 373-384 = APPENDICE. — *C. Cipolla* : Pubblicazioni sulla storia medioevale italiana (1899), 140 p. = Nuova serie, anno II, tomo IV. (Venezia, 1902; in-8°, 450 p.). — *R. Predelli* et *A. Sacerdoti* : Gli statuti marittimi Veneziani fino al 1255, p. 113-161, 267-291. — *M. Roberti* : Diritto romano e coltura giuridica in Padova sulla fine del secolo XII, p. 162-201. — *V. Lazzarini* : Le offerte per la guerra di Chioggia e un falsario del quattrocento, p. 202-213.

1191. **Revue archéologique**, 4e série, t. I, janvier-juin, 1903. (Paris, 1903; in-8°, 448 p.). — *J. Déchelette* : La sépulture de Chassenard et les coins monétaires de Paray-le-Monial, p. 235-258. — *D'Arbois de Jubainville* : Le pantalon gaulois, p. 337-342 = 4e série, t. II. juillet-décembre, 1903. (Paris, 1903; in-8°, 496 p.) — *H. Breuil* : Deux épées hallstatiennes en Poitou, p. 56-58. — *A. Favraud* : Statues gallo-romaines découvertes à Sireuil (Charente), p. 96-99. — *S. Reinach* : Le musée chrétien dans la chapelle de Saint-Louis au château de Saint Germain-en-Laye, p. 262-301. — *J. Dulon* : Date de la construction de la chapelle de Saint-Louis au château de Saint-Germain-en-Laye, p. 402-405.

1192. **Revue Bénédictine**, 19e année. (Maredsous, 1902; in-8°.) — *G. Morin* : L'année liturgique à Aquilée antérieurement à l'époque carolingienne d'après le codex Evangeliorum Rehdigeranus, p. 1-12, 145-170. — *J. Chapman* : La chronologie des premières listes épiscopales de Rome (suite), p. 13-37. — *U. Berlière* : Les chapitres généraux de l'Ordre de Saint-Benoît (suite), p. 38-75, 268-278, 371-411. — *G. Morin* : Quatorze nouveaux discours inédits de saint Jérôme sur les Psaumes, p. 113-141. — *Porée* : Lettres de quelques bénédictins de la fin du XVIIIe siècle, p. 171-

ment de Ricey-Bas (1345), p. 145-157. —
p. 159-179 et pl. — *Abbé A. Petel* : Do
chard, évêque de Troyes, p. 199-213. — *I*
au musée de Troyes pendant l'année 190

1186. **Mémoires de la Société ac**
4e série, t. XIV. Années 1899-1900. (
549 p.). — *E. Lemaire* : Saint Quent
du second siècle de l'ère chrétienne,
sodè retrouvé de l'histoire de la vil
riage de Jean Ier de Brabant avec M
— *J. Pilloy* : Les cimetières anti
essai de classification chronologiq
vingiens et carolingiens en Picard
maire : Les origines de l'évêché de
Archéologie gallo-romaine. Découv
romain à Saint-Quentin, p. 269-27
voie antique à Saint-Quentin, p.
sionnelle de Vermand (fin du XIIe
Notice sur Fayet et ses seigneurs.
les recherches faites dans les deu
Berthenicourt (Aisne), p. 393-
XIIIe siècles, relatives aux ancien
des Prés et Foigny, p. 482-499.

1187. **Mémoires de la Soci**
et arts d'Angers. Ancienne
1903; in-8°, 454 p.). *L. de F*
et pl. — *J. Joubert* : Le dern
solées des Plantagenets à Fon

1188. **Mitteilungen des**
chichtsforschung. V. F
J. Jung : Organisationen Ita
— *J. Ficker* : Die Heimat
Nochmals der geschicht
p. 62-73. — *K. Uhlirz* : D
1281-1288, p. 76-110. — *O*
vormundschaft, p. 193
Untersuchungen zur Rei
474.

1189. **Notices et e**
nationale et autres
inscriptions et belle
in-4°.) — *Baron Ca*
tiques et des machine
les versions arabes d
p. 27-235. — *H. O*

Bibliothèque nationale Transaction entre Guillaume, vicomte de
es Histoires de la Terre-Sa Marsal, au sujet des justices de Bellpuig
'un manuscrit de Trinity C *Freixe* : Historique de la question de la voie
rançais de saint Jean l'A erona et conclusion, p. 285-294, 303-317. —
— *H. Omont* : Notice du s provenant du prieuré cistercien de Saint-
iale contenant plusieurs 295-302. — *B. Palustre* : Aveu rendu à
autres manuscrits prove r Pierre Adalbert pour le château de L'Écluse,
ur la Bible ; S. Augustin : Fragments d'une croix en pierre trouvés à
ffice de saint Gilles ; V. *de Descallar* : Épisodes de la domination
l'Origène et de saint A e Roussillon et de Cerdagne, sous le règne de
Schoenau ; Somme de *Masnou* : Une levée d'interdit [évêché d'Elne]
l'usage de Prémontré).

1190. **Nuovo archi t chrétien**, publiée sous la direction d'un
deputazione Vene héologues, 4e série, t. XIV ; de la collection LI.
Tomo III. (Venezia, p.) — *L. de Farcy* : Fouilles dans la cathédrale
icerche sopra l'anti — *Dom E. Roulin* : Orfèvrerie et émaillerie, mo-
Biscaro : Il com gne, p. 19-31, 201-206, 292-298 et 3 pl. — *Gerspach* :
nite), p. 107-14 32-50, 108-121. — *X. Barbier de Montault* : Che-
L. Marinelli : I teau de Boutheon, Loire], p. 53-56. — *L. Cloquet* :
ma in una cro 56-57. — *L. Cloquet* : Cathédrale catholique de
ione del territo 0. — *L. de Farcy* : Croix d'Anjou. Vraie Croix de
ia : Pubblicazioni re. p. 93-95. — *L. Maitre* : Les premières basi-
Nuova serie, rs cryptes, p. 96-107. — *X. Barbier de Montault* :
Predelli et A ade de la cathédrale de Poitiers au XIVe siècle, p. 129-
13-161, 267 Deux têtes de pleureurs du XVe siècle au musée de
ova sulla — *A. Brykczynski* : La restauration de la cathédrale
la guerra di 3. — *A. Brykczynski* : La porte de bronze connue sous
91. Reva Plock [église Sainte-Sophie de Nowgorod-le-Grand],
s in 8°, 4 : La chaire de Roucourt, p. 152-155. — *Dom E. Rou-*
monu n, p. 185-192. — *X. Barbier de Montault* : L'agneau,
: Le p *Sanoner* : Analyse de la porte méridionale de l'église
is, 110 ort à Étampes (S.-et-O.), p. 224-231, 325. — *L. Cloquet* :
III, p. es anciens édifices [à Tournai], p. 231-238. — *P. Mayeur* :
de Bayeux, p. 239-241. — *Dom E. Roulin* : La châsse
le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, p. 299-303,
: Un bénitier [bronze] du VIIe siècle, p. 313. — *Gerspach* :
du VIIIe siècle à Florence, p. 313-316. — *L. Cloquet* : Ruines
Aulne, p. 316-319. — *L. Serbat* : L'église Notre-Dame la
lenciennes, p. 366-383 et 2 pl. — *Gerspach* : Carnet de
ne, Venise, Cortina d'Ampezzo, Pieve di Cadore, Trévise,
84-395. — *G. Sanoner* : Analyse du portail de l'église Saint-
nton-Château (Deux-Sèvres), p. 397-405. — *C. Enlart* : Par-
e en pierre de Tournai, p. 405-407. — *X. Barbier de Mon-*
croix pectorale du XIIIe siècle, p. 407-408. — *G. Sanoner* :
sculptures de Remagen (Prusse rhénane), p. 445-458. —

182. — *B. Albers* : Une nouvelle édition des Consuetudines Sublacenses, p. 183-204. — *U. Berlière* : Dom Mathias Grenet, bénédictin de Saint-Martin de Tournai, p. 205-208. — *G. Morin* : Un type peu connu de la croix de saint Benoît, p. 208. — *G. Morin*: Autour des Tractatus Origenis, p. 225-245. — *J. Chapman* : Les interpolations dans le traité de saint Cyprien sur l'unité de l'Église, p. 246-254, 357-373. — *J. Chapman*: A propos de l'autographe de la Règle de saint Benoît, p. 314-317. — *U. Berlière*: Pierre Bersuire, p. 317-320. — *U. Berlière* : Lettres de Dom Calmet à Jean-Frédéric Schannat, p. 320-323. — *G. Morin*: La translation de saint Benoît et la chronique de Leno, p. 337-356. = 20e année. (Maredsous, 1903; in-8°.) — *U. Berlière*: Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIIIe et XIVe siècles, p. 7-25, 237-265. — *J. Chapman*: Les interpolations dans le traité de saint Cyprien sur l'unité de l'Église, p. 26-51. — *G. Morin* : Pages inédites d'Arnobe le Jeune : la fin des Expositiunculæ sur l'Évangile, p. 64-76. — *G. Morin*: Hilarius, l'Ambrosiaster, p. 113-131. — *U. Berlière* : Aux archives vaticanes, p. 132-173. — *B. Albers* : Le plus ancien coutumier de Cluny, p. 174-184. — *G. Morin*: Hieronymus, de monogrammate. Un nouvel inédit hiéronymien sur le chiffre de la bête dans l'Apocalypse, p. 226-236. — *J. Chapman* : A propos des martyrologes, p. 285-313. — *H. Quentin* : Le martyrologe hiéronymien et les fêtes de saint Benoît, p. 351-374. — *G. Morin* : Un système inédit de lectures liturgiques en usage au VIIe-VIIIe siècle dans une église inconnue de la Haute-Italie, p. 375-388. — *B. Albers*: Les Consuetudines Sigiberti Abbatis, p. 420-433.

1193. **Revue d'histoire de Lyon**, études, documents, bibliographie, publié sous la direction de Sébastien Charlety, t. I, année 1902. (Lyon, 1902; in-8°, 527 p.) — *Guigue* : Note sur la liste des doyens de l'église métropolitaine de Lyon du XVe au XVIIIe siècle p. 14-32. — *P. Fabia* : La querelle des Lyonnais et des Viennois en 68-69 après J.-C., p. 105-118. — *G. Mougeot* : La verrière de la Rédemption à Saint-Jean, histoire d'une restauration, p. 207-222. — *A. Coville* : L'évêque Aunemundus et son testament, p. 353-372, 465-486.

1194. **Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon, III.** Année 1902. (Perpignan, 1902 ; in-8°, 397 p.) — *B. Palustre*: Inventaire du château royal de Perpignan à la fin du XVe siècle, p. 17-35. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines sur les origines d'Elne et d'Auch, villes neuves du Sud, p. 37-41. — *J. Calmette* : Mandement de Louis XI à Dunois (4 juin 1469), p. 59. — *B. Palustre*: Note sur le clergé séculier de l'ancien diocèse d'Elne [et ses archives], p. 73-86. — *J. Sarrète* : La confrérie de La Sanch à Vinça, p. 87-97. — *B. Palustre* : Vieilles recettes médicales, p. 130-132. — *J. Armagnac* : Notre-Dame de Laval, p. 152-157. — *M. Pratx* : Les origines de Belestar-de-la-Fontière, p. 165-179. — *J. Freixe* : La route de Narbonne à Gerona à travers les âges, p. 202-216. — *A. Salsas* : Consécration de l'église de Saillagouse, en 913, p. 217-227. — *B. Palustre* : Accroissement des archives départementales (1901-1902),

p. 231-238. — *B. Palustre* : Transaction entre Guillaume, vicomte de Castellnou et Arnald de Saint-Marsal, au sujet des justices de Bellpuig (2 mai 1282), p. 261-262. — *J. Freixe* : Historique de la question de la voie Domitienne de Narbonne à Gerona et conclusion, p. 285-294, 303-317. — *A. Salsas* : Briques armoriées provenant du prieuré cistercien de Saint-Guillaume à Perpignan, p. 295-302. — *B. Palustre* : Aveu rendu à Jacques Ier, roi de Majorque par Pierre Adalbert pour le château de L'Écluse, p. 324-326. — *B. Palustre* : Fragments d'une croix en pierre trouvés à Llupia, p. 327-333, pl.. — *X. de Descallar* : Épisodes de la domination française dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, sous le règne de Louis XI, p. 359-371. — *P. Masnou* : Une levée d'interdit [évêché d'Elne] (mai 1369), p. 372-376.

1195. **Revue de l'art chrétien**, publiée sous la direction d'un comité d'artistes et d'archéologues, 4e série, t. XIV; de la collection LI. (Lille, 1903 ; in-4°, 544 p.) — *L. de Farcy* : Fouilles dans la cathédrale d'Angers, p. 1-18 et 3 pl. — *Dom E. Roulin* : Orfèvrerie et émaillerie, mobilier liturgique d'Espagne, p. 19-31, 201-206, 292-298 et 3 pl. — *Gerspach* : Le Arti de Florence, p. 32-50, 108-121. — *X. Barbier de Montault* : Cheminée du xve siècle [château de Boutheon, Loire], p. 53-56. — *L. Cloquet* : La Ruthwell Cross, p. 56-57. — *L. Cloquet* : Cathédrale catholique de Westminster, p. 58-60. — *L. de Farcy* : Croix d'Anjou. Vraie Croix de l'abbaye de La Boissière. p. 93-95. — *L. Maitre* : Les premières basiliques de Lyon et leurs cryptes, p. 96-107. — *X. Barbier de Montault* : Symbolisme de la façade de la cathédrale de Poitiers au xive siècle, p. 129-132. — *C. Enlart* : Deux têtes de pleureurs du xve siècle au musée de Douai, p. 134-136. — *A. Brykczynski* : La restauration de la cathédrale de Plock, p. 137-138. — *A. Brykczynski* : La porte de bronze connue sous le nom de porte de Plock [église Sainte-Sophie de Nowgorod-le-Grand], p. 138-142. — *E. L.* : La chaire de Roucourt, p. 152-155. — *Dom E. Roulin* : Art byzantin, p. 185-192. — *X. Barbier de Montault* : L'agneau, p. 212-222. — *G. Sanoner* : Analyse de la porte méridionale de l'église Notre-Dame du Fort à Étampes (S.-et-O.), p. 224-231, 325. — *L. Cloquet* : Le dégagement des anciens édifices [à Tournai], p. 231-238. — *P. Mayeur* : Sur la tapisserie de Bayeux, p. 239-241. — *Dom E. Roulin* : La châsse de l'Escurial et le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, p. 299-303, pl. — *Gerspach* : Un bénitier [bronze] du vie siècle, p. 313. — *Gerspach* : Une mosaïque du viie siècle à Florence, p. 313-316. — *L. Cloquet* : Ruines de l'abbaye d'Aulne, p. 316-319. — *L. Serbat* : L'église Notre-Dame la Grande à Valenciennes, p. 366-383 et 2 pl. — *Gerspach* : Carnet de voyage : Padoue, Venise, Cortina d'Ampezzo, Pieve di Cadore, Trévise, Vicence, p. 384-395. — *G. Sanoner* : Analyse du portail de l'église Saint-Gilles à Argenton-Château (Deux-Sèvres), p. 397-405. — *C. Enlart* : Parclose de stalle en pierre de Tournai, p. 405-407. — *X. Barbier de Montault* : Une croix pectorale du xiie siècle, p. 407-408. — *G. Sanoner* : Analyse des sculptures de Remagen (Prusse rhénane), p. 445-458. —

L. Maitre : Saint-Seurin de Bordeaux et sa crypte, p. 459-475. — *J. Chappée* : Le tombeau de saint Pavin [près le Mans], p. 478-490. — *J. Fennebresque* : L'église de Châteloy (Allier), p. 490-498.

1196. **Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, illustrée**, t. XI, 1903. (Privas, s. d.; in-8°, 607 p.) — *Vte de Montravel* : Les châteaux de Blou (Blod), p. 19-29, 65-75. — *F. de Charbonnel* : Chassiers jadis et aujourd'hui, p. 76-89. — *Vte L. de Montravel* : Laboume-sous-Sampzon, p. 90-96. — *A. Mazon* : Le temple de Diane à Desaignes, p. 97-110. — *E. Nicod* : La maison de Fay-Peyraud, p. 145-158, 203-212, 281-296, 315-338, 379-389, 431-440, 503-532, pl. — *B. E.* : Le château de Rieux à Saint-Alban d'Ay, p. 233-243, pl. — *Silvius* : Le cardinal de Brogny, évêque de Viviers, p. 339-344. — *Vte L. de Montravel* : Paroisses et monastères de Lavilledieu et de Saint-Maurice de Terlin, p. 399-409, 465-481, 489-502. — *F.-B. E.* : Saint-Martin-le-Supérieur, p. 540-554. — *A. Mazin* : L'église Notre-Dame de Pommiers, à Largentière, p. 555-569.

1197. **Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn**... 28e année, 20e volume, 2e série, 12e année. (Albi, 1903 ; in-8°, 382 p.) — *A. Vidal* : Histoire des rues du vieil Albi, p. 23-42, 66-87, 147-181, 267-283. — *Baron de Rivières* : Inventaire des reliques de la collégiale Saint-Salvy, à Albi (1725), p. 104-112. — *E. Cabié* : Forges ou moulins à fer de la Montagne Noire du XIIIe au XVIIIe siècle, p. 237-248. — *J. Laran* : Notes sur Saint-Pierre de Burlats, p. 249-266. — *A. Vidal* : Armement d'une compagnie d'arbalétriers albigeois en 1360, p. 301-312.

1198. **Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte**. 17 Jahrg. (1903; in-8°.) — *F. Lanzoni* : La Passio S. Sabini o Savini, p. 1-26. — *J. A. Andres* : Die Confessio des hl. Emmeran zu Regensburg, p. 27-35. — *Th. Schermann* : Die pseudo ambrosianische Schrift de Sacramentis, p. 36-53, 227-255. — *E. Wüscher-Bechi* : Die griechischen Wandmalerei in S. Saba, p. 54-69. — *Th. Schermann* : Eine vermeintliche dogmatische Katene in Cod. Mon. Gr. 494, p. 70-72. — *J. Wilpert* : Die Entdeckung der Crypta Damasi, p. 72-75. — *De Waal* : Die Titelkirchen S. Laurentii in Damaso und in Lucina, p. 75-77. — *B. M. Reichert* : Feier und Geschäftsordnung der Provinzialkapitel des Dominikanerordens im 13 Jahrh., p. 101-140. — *E. Göller* : Papst Johann XXIII und König Sigmund im Sommer 1410, p. 169-180. — *K. Eubel* : Die letztwilligen Legate des Gegenpapstes Nikolaus V (Petrus von Corbara), p. 181-183. — *K. Eubel* : Weitere Urkunden zu dem Verhalten der Päpste gegen die Juden, p. 183-187. — *K. Eubel* : Zur Errichtung des Episcopatus Moldaviensis, p. 188-191. — *P. Franchi de' Cavalieri* : Le reliquie dei martiri Sicillitani, p. 209-221. — *P. Franchi de' Cavalieri* : S. Martina, p. 222-236. — *E. Wüscher Bechi* : Ueber einen Altar des 7 Jahrh. in der Kirche des hl. Pankratius zu Ferentino (Camp. Romana), p. 258-262. — *K. Eubel* : Zur Kardinalsernennung des Dominikus Capranica, p. 273-292. — *Hilling* : Zur Geschichte der zweiten

Romfahrt Kaiser Friedrich III im J. 1468-69, p. 324-327. — *Th. Schermann*: Griechische Litanien, p. 333-338. — *A. de Waal*: Der leidende Dinokrates in der Vision der hl. Perpetua, p. 339-347. — *F. Diekamp*: Johannes von Damaskus « Ueber die im Glauben Entschl fenen », p. 371-382. — *Hilling*: Die Amtseinführung eines Abbreviator de presidentia minori im Jahre 1487, p. 407-410. — *E. Göller*: Handschriftliches aus dem Vatikanischen Archiv zur Geschichte des 14 Jahrh. I. Rezeptionen päpstlicher Beamten und Provisionen unter Clemens VI. II. Zur Geschichte der Audientia contradictarum. III. Eine Aufzeichnung über päpstliche Beamte in Avignon, p. 410-413. — *E. Göller*: Zur Geschichte der päpstlichen Pönitentiarie unter Clemens VI, p. 413-417.

1199. **Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner-und dem Cistercienserorden**, XXIV, 1903. (Salzburg, 1903; in-8°.) — *Ed. Schmidt*: Noch einmal die Vorrede zur Regel des hl. Benedikt, p. 18-33. — *S. Birkle*: Rhabanus Maurus und seine Lehre von der Eucharistie (Schluss), p. 33-58. — *O. Grillnberger*: Die Anfänge des Cistercienserstiftes Wilhering in Oesterreich ob. d. Enns, p. 92-99, 303-321, 652-659. — *Fr. Pl. Bliemetzrieder*: Handschriftliches zur Geschichte des grossen abendländischen Schismas, p. 100-114. — *J. M. Seefried*: Einiges aus der Verwandtschaft, dem Leben und Wirken der Gräfin Haziga von Kastel-Scheyern, der Stifterin des Benediktiner-Klosters Fischbachau am Wendelstein, p. 124-134, 416-426, 604-625. — *L. Pfleger*: Die Cistercienser und der Weinbau im unteren Elsass, p. 139-149. — *St. Kainz*: Die Consuetudines Schyrenses [Scheyern], p. 161-175, 430-446, 696-704. — *J. E. Kathrein*: Aus dem Briefverkehr deutscher Gelehrten mit den Benediktinern der Kongregation von St. Maur und deren Beziehungen zu den literarischen und religiösen Bewegungen des 18 Jahrh. (Forts. J. C. Bartenstein et Montfaucon), p. 175-184, 446-466. — *A. Schmid*: Studien und Mitteilungen zur der jüngst erschienenen Monographie Otto von Lonsdorf, Bischof zu Passau (1254-1265), p. 339-351.

2000. **Theologische Studien und Kritiken**, 1902, 75 Jahrg. — *F. Wiegand*: Ein Vorläufer des Paulushomiliars [Alain de Farfa, VIIIe siècle]. p. 188-205. = 1903, 76 Jahrg. — *A. Knaake*: Die Schrift des Rhabanus Maurus de Institutione clericorum nach ihrer Bedeutung für die Homiletik und Rhabanus Maurus als Prediger, p. 309-327. — *W. Riedel*: Bemerkungen zu den Kanones des Hippolytus, p. 338-342. — *A. Knaake*: Die Predigten des Tertullian und Cyprian, p. 606-630.

2001. **Travaux de l'Académie nationale de Reims**, CXIII^e volume, année 1902-1903, t. Ier. (Reims, 1903; in-8°, 204 p.) — *Dr A. Bourgeois*: Recherches historiques sur l'origine des lunettes, p. 153-161. — *A. Gosset*: Basilique Saint-Remi [de Reims], origine architecturale, p. 163-176. — *Demaison*: Quelques mots de réponse à la communication de M. Gosset, p. 177-179. — *Dr Lamiable*: Tracé de la voie romaine de Reims à Castrice autour de Château-Porcien (Ardennes), p. 181-186 et pl. — *Ch. Coyon*: Notes sur le filage et le tissage dans l'antiquité,

d'après les découvertes faites à Reims et dans les environs, p. 187-202 et pl.

2002. **Würtembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte**, 1902. Neue Folge 11 Jahrgang. — *K. Häbler*: Das Zollbuch der deutschen in Barcelona (1425-1440) und der deutsche Handel mit Katalonien bis zum Ausgang des 16 Jahrh., p. 1-35, 332-417.— *A. Schulte*: Zur Geschichte der Regensburger Gesellschaft [commerce, xve siècle], p. 36-42. — *E. Schneider*: Eine Gefangennahme Graf Eberhards des Erlauchten von Würtemberg (1281), p. 241. — *J. Knöpfler* : Die Reichstadtestener in Schwaben, Elsass und am Oberrhein zur Zeit Kaiser Ludwig v. Bayern, p. 287-351.

2003. **Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins**, 1903. XXV Band. — *E. Pauls* : Erinnerungen aus den zu Aachen am 16 März 1278 erschlagenen Grafen Wilhelm IV von Jülich, p. 87-132, 355-360. — — *R. A. Peltzer* : Die Beziehungen Aachens zu den französischen Königen, p. 133-268. — *E. Teichmann* : Aachen in Phil. Mouskets Reimchronik (Forts.), p. 269-300. — *A. Schoop* : Dürener Karmeliterurkunden, p. 313-334. — *E. Pauls*: Die Heiligsprechung Karls d. Gr. und seine kirchliche Verehrung bis zum Schluss des 13 Jahrh., p. 335-354. — *E. Pauls* : Breve Innocenz III (1211), p. 361. — *E. Pauls*: Einigung zwischen dem Propst und den Kanonikern des Marienstifts zu Aachen (1213), p. 362-364.

2004. **Zeitschrift für vaterlandische Geschichte und Altertumskunde Westfalens**, 1902. Bd. LX. (Münster und Paderborn, 1902; in-8°.) Abt. I. — *F. Koepp*: Herr Knoke und die Ausgrabungen bei Haltern, p. 1-12. — *N. Hissing* : Die Entstehungsgeschichte der Münsterschen Archidiakonate, p. 13-88. — *Rothert* : Das älteste Bürgerhaus Westfalens [Soest, 1200], p. 89-100. — *Böhmer* : Ein neuer Versuch zur Alisofrage, p. 101-107. — *F. Philippi* und *O. Grotefend* : Neue Quellen zur Geschichte Wesfalens in Handschrift 861 der Leipziger Universitätsbibliothek, p. 108-156. [Corvey, xve siècle] = Abth. II. — *A. Heldmann* : Westfälische Studierende zu Heidelberg (1386-1668), p. 19-37. — *A. Gottlob* : Die Gründung des Dominikanerklosters Warburg, p. 109-175. — *Vüllers* : Die sogenannte prähistorische Stein-Bronze und Eisenzeit, p. 176-215.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

17e ANNÉE — 1904

I. — Mémoires

Pages

Calmette (Joseph). — Contribution à la critique des Mémoires de Commynes. Les ambassades françaises en Espagne et la mort de D. Juan de Castille en 1497 201

Halphen (Louis). — Les chartes de fondation de la Trinité de Vendôme et de l'Évière d'Angers 401

Halphen (Louis). — Note sur les deux chroniques de Saint-Julien de Tours... 208

Jusselin (Maurice). — Notes tironiennes dans les Diplômes 478

Kleinclausz (A.). — La lettre de Louis II à Basile le Macédonien 45

Langlois (E.). — Deux et deux font trois 147

Levillain (L.). — Les plus anciennes chartes de Corbie. Réponse à M. Bruno Krusch 115

Levillain (L.). — La translation des reliques de saint Austremoine à Mozac et le diplôme de Pépin II d'Aquitaine (863) 281

Lot (F.). — Mélanges carolingiens. I. Veteres domus 465

Lot (F.). — Sur les Hilduins, note rectificative 338

Métais (C.). — De l'authenticité des chartes de fondation et bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme 1

Petit-Delchet (M.). — Les visions de saint Jean dans trois apocalypses manuscrites à figures du xve siècle 385

Quentin (H.). — Lettre de Nicolas Ier pour le concile de Soissons et formules ecclésiastiques de la province de Tours dans un manuscrit de Nicolas Le Fèvre 97

II. — Comptes rendus

Bartoli (Matteo). — Voy. Savj-Lopez (Paolo).

Beaudoire (Théophile). — Genèse de la cryptographie apostolique et de l'architecture rituelle du Ier au xvie siècle (P. Hildenfinger) 244

Bertrand de Broussillon. — La maison de Laval (L. Halphen) 417

Bibliotheca Franciscana ascetica medii ævi. I. (Ubald d'Alençon) 488

Bœhmer (H.). — Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi (Ubald d'Alençon) 489

Broche (Lucien). — Inventaire sommaire des documents originaux de la Bibliothèque communale de Laon (M. Prou) ..... [illegible]

Pages

Brown (Arthur C. L.). — Iwain, a study in the origins of the Arthurian romance (G. Huet) 65
Buhle (Edward). — Die musikalischen Instrumente in den Miniaturen des frühen Mittelalters (P. Aubry) 362
Cabrol (Dom Fernand). — Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, fascicule 2 (M. Prou) 176
Calmette (J.). — De Bernardo sancti Guillelmi filio (?-844) (F. Lot) 148
Carrière (V.). — Rôle et taxes du bailliage de Provins (Lecomte) 500
Caspar (E.). — Die Gründungsurkunden der sicilischen Bistümer und die Kirchenpolitik Graf Rogers I (1082-1098) (F. Chalandon) 360
Chartraire (E.). — Cartulaire du chapitre de Sens (Prou) 501
Chavanon (J.). — Renaud VI de Pons, conservateur des trêves de Guyenne (vers 1348-1427) (A. Coville) 490
Chevaldin (L.-E.). — Les jargons de la Farce de Pathelin (M. Wilmotte) 343
Combet (Joseph). — Louis XI et le Saint-Siège (1461-1483) (J. Calmette) 169
Commissie van advies voor's Rijks Geschiedkundige publication (G. Huet) 255
Daumet (Georges). — Benoit XII (1334-1342). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, 2e fascicule (M. Prou) 227
Doren (Alf.). — Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im mittelalterlichen Italien (G. Espinas) 155
Drot (E.). — Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives départementales de l'Yonne (M. Prou) 356
Dubrulle (Abbé). — Lettres des rois de France conservées dans le fonds de la cathédrale de Cambrai (M. Prou) 247
Dupont-Ferrier (Gustave). — Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées, et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen-âge (M. Prou) 223
Finot (Jules). — Liste des diplômes des rois carolingiens et des premiers rois capétiens conservés aux Archives du Nord (M. Prou) 257
Fraikin (J.). — Les comptes du diocèse de Bordeaux de 1316 à 1453, d'après les comptes de la Chambre apostolique, I (Ch. Samaran) 438
Galle (Léon) et Guigue (Georges). — Histoire du Beaujolais. Mémoires de Louvet (M. Prou) 73
Grupp (G.). — Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit, I (P. Monceaux) 77
Guérard (L.) — Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les Archives du Vatican. Pontificat de Jean XXII (1316-1334) (Ch. Samaran) 435
Guigue (Georges). — Voy. Galle (Léon).
Jenkins (J. A.). — The Espurgatoire saint Patriz of Marie de France (G. Huet). 251
Kittredge (G.-L.). — Arthur and Gorlagon (G. Huet) 66
Kleinclausz (A.). — L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations (F. Lot) 54
Kleinclausz (A.). — Quomodo primi duces Capetianae stirpis Burgundiae res gesserint (1032-1162) (F. Lot) 62
Königliche Bayerische Akademie der Wissenschaften. Plan eines Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit (F. Chalandon) 359
Lesquen (G. de) et Mollat (G.). — Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du grand schisme d'Occident (Ch. Samaran) 76
Longnon (Auguste). — Voy. Molinier (Auguste).

Pages
Lot (F.). — Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du xe siècle (R. Poupardin) 412
Lot (F.). — Fidèles ou vassaux (L. Halphen) 497
Louvet. — Voy. Galle (Léon).
Luquet (G.-H.). — Aristote et l'Université de Paris pendant le xiiie siècle (P. Hildenfinger) 437
Macaulay (G. C.). — Gower. Selections from the Confessio Amantis (G. Huet).. 362
Molinier (Auguste). — Obituaires de la province de Sens, t. I (diocèses de Sens et de Paris). Préface de M. Auguste Longnon (M. Lecomte) 70
Mollat (G.). — Voy. Lesquen (G. de).
Ohr (W.). — Die Kaiserkrönung Karls des Grossen (R. Poupardin) 348
Pineau (Léon). — Les vieux chants populaires scandinaves, t. I-II (G. Rousselle) ..... 234 et 427
Portal (Charles). — Histoire de la ville de Cordes (L. Batiffol) 220
Roserot. — Catalogue des actes royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne (M. Prou) 246
Roy (E.). — Études sur le théâtre français au xive siècle. Le Jour du jugement, mystère sur le Grand Schisme (G. Rousselle) 161
Sabatier (P.). — Description du manuscrit franciscain de Liegnitz (antiqua legenda S. Francisci) (Ch. Guignebert) 69
Sabatier (P.). — S. Francisci legendae veteris fragmenta (Ch. Guignebert)... 69
Savj-Lopez (Paolo) et Bartoli (Matteo). — Altitalienische Chrestomathie, mit einer grammatischen Uebersicht und einem Glossar (L. Auvray) 173
Schiaparelli (Luigi). — I diplomi di Berengario (R. Poupardin) 431
Schnürer (Gustav). — Die ursprüngliche Templerregel (Trudon des Ormes)... 254
Senn (F.). — L'Institution des avoueries ecclésiastiques (L. Alphen) 493
Sorbelli (Albano). — La biblioteca capitolare della cattedrale di Bologna nel secolo xv; notizie e catalogo (1451) (H. Omont) 250
Soyer (Jacques). — Les actes des souverains antérieurs au xve siècle conservés dans les archives du Cher, I. Fonds de l'abbaye de Saint-Satur (M. Prou). 248
Steuer (Wilhelm). — Die altfranzösische Histoire de Joseph (G. Huet) 252
Thomas (P.). — Morceaux choisis des prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes (M. Prou) 353
Trenel (J.). — L'ancien Testament et la langue française du moyen âge (E. Langlois) 420
Trenel (J.). — L'élément biblique dans l'œuvre poétique d'Agrippa d'Aubigné (E. Langlois) 425
Vanderkindere (Léon). — La formation territoriale des principautés belges au moyen âge, t. II (F. Lot) 253
Vidal (J.-M.). — Benoît XII. Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, 2e fascicule (E. Chartraire) 172
Voretsch (C.). — Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten (E. Langlois) 361
Wahlund (C.). — Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt (G. Huet) 175
Wibel (Max). — Beiträge zur Kritik der Annales regni Francorum und der Annales q. d. Einhardi (A. Molinier) 62
Yver (Georges). — Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au xiiie et au xive siècle (M. Prou) 245

III. — Chronique

Pages

Bédier (Joseph). — Voy. Michaut (Gustave).
Beiträge zur Bücherkunde und Philologie A. Wilmanns gewidmet..... 178
Bertrand de Broussillon. — Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette..... 79
Brandin (L.). — Voy. Kemp-Welch (Alice).
Calmette (J). — L'élection du pape Nicolas V (1447) d'après une lettre du prieur catalan de Sent-Lorens del Mont (A. Vidier)..... 366
Collection de cartulaires..... 504
Collinet (Paul). — Traduction néerlandaise du Conseil de Pierre de Fontaines.. 76
Dion (A de.). — Cartulaire de l'abbaye de Porrois au diocèse de Paris, plus connue sous le nom mystique Port-Royal. I. (A. Vidier)..... 257
Gaillard (H.). — Voy. Peyre (Roger).
Heil (A.). — Politische Beziehungen zwischen Otto d. Gr. und Ludwig. IV. (R. Poupardin)..... 506
Herluison (H.). — Une visite au Musée de Jeanne d'Arc (L. Auvray)..... 179
Jellinek (A.). — Bibliographie der vergleichenden Litteraturgeschichte (G. Huet)..... 80
Kemp-Welch (Alice). — La Chastelaine de Vergi. Introduction par L. Brandin (G. Huet)..... 258
Knipping (R.). — Niederrheinische. Archivalien zu Paris (H. Omont)..... 505
Langlois (Ernest). — Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées (M. Prou)..... 79
Leahy (A.-H.). — The courtship of Ferb (G. Huet)..... 505
Le Blant. — Les quatre mariages de Jacqueline (M. Prou)..... 178
Lelong (Eugène). — Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers. III. 78
Mélanges Paul Frédéricq..... 441
Michaut (Gustave). — Aucassin et Nicolette, chante-fable du XIIe siècle, préface de Joseph Bédier (G. Huet)..... 258
Mœller (Charles). — Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque (M. Prou)..... 81
Moore (E.). — Opere di Dante (L. Auvray)..... 507
Muratori (L.). — Rerum italicarum scriptores..... 503
Peyre (R.) et Gaillard (H.). — Histoire ancienne (M. Prou)..... 364
Prou (M.) — Recueil de fac-similés d'écritures du XVe au XVIIe siècle (A. Vidier) 259
Rickert (Edith). — Marie de France, seven lays done into English (G. Huet).. 258
Röhricht (R.). — Regesta regni Hierosolymitani. Additamentum..... 441
Schofield. — The Story of Horn and Rimenhild (G. Huet)..... 367
Sol (Eugène). — Archives ombriennes. Les Oddi Baglioni de Pérouse..... 78
Stuckelberg (E. A.). — Die schweizerischen Heiligen des Mittelalters (M. Prou)..... 180
Thédenat (Henry). — Le forum romain et les forums impériaux (M. Prou).... 365
Thatcher (O. J.). — Studies concerning Adrianus (A. Molinier)..... 81
Tournier (Abbé F.). — S. Valerius Ursolensis (A. Molinier)..... 180
Toynbee (Paget). — Dante Studies and researches (L. Auvray)..... 441
Uhlirz (Carl).— Das Gewerbe, Separatabdruck der Geschichte der Stadt Wien.. 78
Van Malderghem (J.). — La porte de Hal à Bruxelles (A. Vidier)..... 366
Weston (Jessie L.). — Arthurian romances unrepresented in Malory's Morte *d'Arthur. (G. Huet)*..... 257

IV. — Périodiques

Pages
Académie des inscriptions et belles-lettres, comptes rendus des séances 1903.. 455
American (The) historical Review, 1901 et 1902 273
Analecta Bollandiana, XXII, 1903 90
Annales de la Société d'émulation de l'Ain, XXXVI, 1903 520
Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1903 191
Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, XVIII, 1903 273
Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1902 (1903) 191
Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, 1903 191
Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, XXI, 1903... 191
Annales de Saint-Louis des Français, 6e et 7e années, 1901-1902 et 1902-1903.. 380
Annales du Midi, XV, 1903 456
Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1902 et 1903... 191 et 456
Archaeologia LVIII. part 1-2, 1902 et 1903 ..... 274 et 521
Archaeologia Cambrensis. The journal of the Cambrian archaeological association, vol. II and III, sixth series, 1902 et 1903 380
Archaeological (The) Journal, published under the direction of the council of the royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland, LIX; 2e series, vol. IX, 1902 381
Archiv für katholisches Kirchenrecht, LXXXIII, 1903 521
Archives historiques du département de la Gironde, XXXVIII, 1903 274
Archivio della R. Società romana di storia patria, XXV-XXVI, 1902 et 1903. 521
Archivio storico italiano, 5e serie, XXXI-XXXII, 1903 91
Archivio storico lombardo, serie 3e, XVII-XX 1902 et 1903 522
Le Bibliographe moderne, 1903 274
Bibliothèque de l'École des chartes, LXIV, 1903 192
Bulletin archéologique de l'Association bretonne, 3e série, t. XXI, 1902 (1903)... 91
Bulletin d'histoire, de littérature et d'art du diocèse de Dijon, XXI, 1903.. 456
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, XXI, 1901-1903 381
Bulletin de géographie historique et descriptive, 1902 92
Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, XVI, 1902 (1903) 192
Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, VII, 2e partie, 1903.... 275
Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série XVIII-XIX, 1902 et 1903 523
Bulletin de la Diana, XIII, 1902-1903 382
Bulletin de la Société académique de Brest 2e série XXVIII, 1903 524
Bulletin de la Société archéologique de Nantes, XLIV-XLV, 1903 524
Bultetin de la Société archéologique de Sens, XX, 1903 92
Bulletin de la Société archéologique du Gers, III, 1902 92
Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, 1901-1903 382
Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, 3e série, X, 1900 (1904) 527

Pages
Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, XLII, 1903 383
Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, XXII, 1903 193
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 4e série, II, 1902 92
Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, XI, 1903 524
Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, XXII, 1903 193
Bulletin de la Société d'études diverses de Louviers, 1902 275
Bulletin de la Société Dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie, IX, 1902 92
Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, XXX, 1903. 524
Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, XXXVII, 1903 275
Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1903 524
Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, IX, 2e série, 1901-1903 383
Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais, IV, 1903 457
Bulletin de la Société Grayloise d'émulation, VI, 1903 193
Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, XXII, 1903 457
Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, XXX, 1903 384
Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 1902 93
Bulletin de la Société philomathique Vosgienne, 1902-1903 193
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section de sciences économiques et sociales, 1903 457
Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, XXXII, 1903 93
Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 7e série, III, 1902-1903 193
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, 1902 193
Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, 1903 275
Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires, 4e série, V, 1902 (1903) 194
Comité archéologique et historique de Noyon, XVIII, 1903 276
Congrès archéologique de France, LXIX, 1902 (1903) 276
Département de Seine-et-Oise. Commission des antiquités et des arts, XXXIII, 1903 93
Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie, 1902 457
École française de Rome. Mélanges, XXIII, 1903 276
École nationale des Chartes. Positions des thèses, 1904 195
English (The) historical Review, XVIII, 1903 277
Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, XII, 1903 458
Études, revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus, XCIV-XCV, 1903. 195
Giornale storico della letteratura italiana, XXXIX-XLII, 1902 et 1903 525
Historisches Jahrbuch, XXXIV, 1903 277
Journal des savants, 1903 93
Journal (The) of the British archaeological Association, new series, VIII-IX, 1902 et 1903 458
Kirchengeschichtliche Abhandlungen, II, 1904 458
Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e série, III, 1903 195

Pages
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, VII, 1903 196
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 4e série, X, 1903 525
Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2e série, XXXIV, 1903 196
Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, XIX, 1903 277
Mémoires de la Société académique de l'Aube, LXVII, 1903 525
Mémoires de la Société académique de l'Oise, XVIII, 3e partie, 1903 196
Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 4e série, XIV, 1904 526
Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, VI, 1903. 278
Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, XIX, 1903 94
Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 2e série, V, 1901-1902(1903) 196
Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, LIII, 1903 278
Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 7e série, VII, 1902 (1903) 196
Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, XXX, 1903 278
Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e série, IV, 1903 94
Mémoires de la Société éduenne, XXXI, 1903 278
Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher, 4e série, XVII, 1902 94
Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1898-1902 (1903) 94
Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 5e série, VI, 1903 526
Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, XLII, 1903 196
Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, XXIV, 1903 et V Ergänzungsband ..... 458 et 526
Museon (Le), nouv. série, III, 1902 197
Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, XXIX, 1903 459
Notes d'art et d'archéologie. Revue de la Société de Saint-Jean, 1902 94
Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, XXXVIII, (1), 1903 526
Nuovo archivio Veneto, nuova serie, anno II, III-IV, 1902 527
Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1901 et 1902 279
Province (La) du Maine, X, 1902 95
Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 1902 197
Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 5e série, X, 1902 (1903) 95
Revue archéologique, 4e série, I-II, 1903 527
Revue Bénédictine, XIX-XX, 1902 et 1903 527
Revue catholique de Normandie, XII-XIII, 1902-1903 ..... 95, 460
Revue d'Alsace, LIV, 1903 197
Revue d'Ardenne et d'Argonne, X, 1902-1903 460

Pages
Revue d'Auvergne, XX, 1903 197
Revue d'histoire de Lyon, I, 1902 528
Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon, III, 1902 528
Revue de Bretagne, XXIX, 1903 96
Revue de Comminges, XVIII, 1903 197
Revue de l'Agenais, XXIX, 1902 96
Revue de l'Anjou, XLV-XLVII, 1902 et 1903 ..... 96, 198 et 460
Revue de l'art chrétien, LI, 1903 529
Revue des études juives, XLVI-XLVII, 1903 198
Revue des langues romanes, XLVI, 1903 198
Revue des questions historiques, LXXIII-LXXIV, 1903 198
Revue du Bas-Poitou, XV-XVI, 1902 et 1903 ..... 96 et 460
Revue du Berry, VIII, 1903 461
Revue historique, LXXXI-LXXXIII, 1903 199
Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, XI 1903 530
Revue historique et archéologique du Maine LIII-LIV, 1903 461
Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn, XX, 1903 530
Revue numismatique, 4e série, VII, 1903 199
Revue philomathique de Bordeaux, 1903 199
Römische Quartalschrift, XVII, 1903 530
Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires, XLI, 1903 280
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires, 1902 (1903) 280
Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne, 1903 200
Société nationale des Antiquaires de France. Centenaire 1804-1904 461
Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner und dem Cistercienserorden, XXIV, 1903 531
Theologische Quartalschrift, 1903 462
Theologische Studien und Kritiken, LXXV-LXXVI, 1902 et 1903 531
Thiérache (La). Bulletin de la Société archéologique de Vervins, XIX, 1899-1900 (1904) 462
Travaux de l'Académie de Reims, CXIII, 1903 531
Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 1902 462
Würtembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte, 1902 532
Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, XXV, 1903 532
Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, XVII-XVIII, 1902 et 1903 463
Zeitschrift für katholische Theologie, 1903 464
Zeitschrift für vaterlandische Geschichte Westfalens, LX, 1902 532

V. — Livres Nouveaux et Périodiques

SOMMAIRE MÉTHODIQUE

(Les numéros renvoient à ceux des livres nouveaux et recueils périodiques qui terminent chaque fascicule.)

HISTOIRE GÉNÉRALE : 247.

Allemagne et Autriche. — 130, 195, 450, 517, 532, 834, 943, 1040, 1188.

Angleterre. — 248, 441, 454, 546, 819.
Arabes. — 33, 142, 338, 510, 586, 631, 648, 840, 1122.
Belgique. — 525.
Byzantin (Empire). — 7, 59, 87, 202, 250, 401, 611, 628, 876, 895, 968, 1024, 1072, 1117, 1118.
Celtes. — 479.
Croisades. — 148, 250, 337, 400, 546, 766, 920, 1012, 1189.
Espagne. — 33, 338.
France. — *Mérovingiens* : 755. — *Carolingiens* : 52, 76, 83, 152, 153, 245, 259, 300, 338, 426, 834, 1072, 1170. — *Capétiens* : 52, 298, 307, 309, 835. — *Valois* : 141, 189, 298, 300, 302, 307, 309, 319, 312, 326, 327, 534, 545, 660, 661, 783, 976, 1194.
Italie. — 6, 132, 273, 282, 546, 565, 622, 628, 1117, 1175, 1188.
Scandinaves (Pays). — 358.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE : 156, 326, 402, 434, 630.

Allemagne et Autriche. — 458, 485, 678, 1054, 1188.
Arménie. — 1064.
France. — 13, 82, 86, 97, 115, 133, 134, 142, 151, 174, 200, 204, 205, 243, 244, 249, 261, 277, 278, 297, 298, 300, 303, 304, 306, 307, 322, 329, 330, 340, 346, 446, 447, 535, 548, 751, 811, 830, 836, 948, 958, 960, 961, 977, 1043, 1186, 1194, 2001.
Suisse. — 112.

HISTOIRE RELIGIEUSE :

Histoire générale, papes. — 5, 61, 76, 105, 310, 327, 359, 400, 443, 545, 547, 561, 563, 565, 575, 587, 604, 615, 616, 629, 668, 674, 676, 716, 718, 745, 833, 968, 982, 1009, 1027, 1056, 1174, 1198. Voir aussi dans les *Sciences auxiliaires* le § *Cartulaires*, etc. (papes).
Allemagne et Autriche. — 409, 981.
Conciles et synodes. — 392, 539, 545, 561, 573, 767, 771, 982, 1075, 1131.
France. — 16, 17, 21, 182, 307, 309, 322, 527, 534, 539, 561, 745.
Hérésies. — 212, 326, 615.
Italie. — 195, 317, 324, 536, 712, 981, 1176, 1198.
Juifs. — 195, 317, 324, 536, 712, 981, 1176, 1198.
Liturgie. — 41, 43, 49, 131, 136, 173, 191, 307, 393, 528, 530, 547, 556, 577, 601, 603, 620, 689, 725, 795, 817, 821, 929, 978, 1127, 1192.
Mythologie. — 42, 121, 133, 139, 372, 977, 984.
Ordres religieux et militaires. — 17, 71, 131, 309, 318, 327, 375, 385, 516, 546, 580, 608, 655, 705, 709, 752, 872, 1048, 1173, 1174, 1176, 1192, 1198, 1199.
Orient. — 467, 856, 857, 933, 1098.

SCIENCES :

Hydraulique. — 1189.
Médecine et pharmacie. — 65, 145, 155, 311, 697, 905, 983, 1014, 1045, 1144, 1194, 2001.

DROIT, INSTITUTIONS, INSTRUCTION ET COUTUMES :

Droit général. — 79, 703, 865.
Allemagne et Autriche. — 88, 110, 142, 239-241, 294, 389, 572, 635, 773, 1152, 1188.
Angleterre. — 237, 534, 546, 1155.

Église. — 61, 182, 281, 309, 387, 534, 562, 709, 805, 875, 906, 946, 970, 978, 981, 982, 998, 1174, 1175, 1182, 1192, 1199.

France. — 40, 52, 74, 80, 122, 126, 136, 138, 142, 151, 169, 300, 301, 306-308, 315, 320, 325, 326, 329, 349, 353, 368, 405, 476, 484, 523, 542, 546, 548, 555, 617, 626, 662, 667, 734, 753, 762, 784, 813, 823, 829, 919, 924, 958, 962, 972, 977, 1001, 1017, 1022, 1042, 1082, 1089, 1143, 1179, 1181, 1185.

Industrie et Commerce. — 132, 142, 179, 241, 264, 307, 309, 376, 377, 429, 514, 529, 544, 546, 548, 638, 657, 681, 719, 818, 964, 976, 1055, 2001, 2002. — *Agriculture* : 145, 703, 1016. — *Alimentation* : 145, 1011, 1020.

Instruction. — 145, 307, 309, 326, 452, 546, 750, 751, 759, 1014, 1022.

Italie. — 131, 456, 514, 632, 681, 729, 1055, 1169, 1175, 1176, 1190.

Mœurs, Usages, Légendes. — 139, 144, 148, 178, 226, 295, 431, 632, 723, 748, 752, 828, 852, 930, 977.

Suisse. — 219, 309.

HISTOIRE LITTÉRAIRE :

Littérature latine et grecque, Philosophie, Théologie. — 36, 78, 85, 109, 111, 113, 120, 142, 162, 184, 185, 212, 213, 256, 280, 300, 307, 311, 318, 326, 332, 406, 407, 430, 452, 460, 489, 512, 558, 591, 604, 630, 701, 725, 741, 754, 763, 801, 826, 851, 896, 945, 968, 969, 978, 982, 997, 1018, 1019, 1035, 1071, 1117, 1145, 1189, 1192, 1198, 1199, 2000.

LITTÉRATURE EN LANGUE VULGAIRE, PHILOLOGIE :

Généralités. — 162, 708.

Allemagne. — 64, 71, 201, 208, 257, 258, 279, 280, 283, 506, 578, 673, 698, 720, 999, 1065, 1121.

Angleterre. — 171, 209, 238, 279, 582, 645, 659, 692, 721, 733, 737, 987, 1123, 1138, 1161.

Celtique. — 50, 84, 133, 142, 286, 1031, 1049, 1081, 1178.

Espagne et Portugal. — 887, 944, 1163, 1182.

France. — 62, 74, 75, 89, 114, 142, 151, 163, 193, 203, 274, 287, 290, 295, 296, 305-307, 309, 324, 325, 330, 337, 341, 418, 444, 459, 463, 472, 477, 500, 501, 535, 548, 651, 749, 753, 761, 774, 814, 843, 852, 853, 881, 883, 886, 903, 932, 952, 958, 989, 1060, 1087, 1113, 1142, 1157.

Italie. — 5, 25, 31, 35, 39, 47, 57, 132, 165, 199, 255, 390, 391, 463, 471, 563, 589, 619, 656, 659, 732, 758, 954, 955, 977, 1019, 1029, 1096, 1182.

Juifs. — 210, 324, 402, 983, 1029.

Scandinaves (Pays). — 837, 892, 1115.

ARCHEOLOGIE ET BEAUX-ARTS :

Archéologie générale. — 23, 28, 173, 324, 350, 410, 423, 555, 693, 786, 915, 916, 977, 985, 1015, 1063, 1112, 1195.

Allemagne et Autriche. — 24, 95, 103, 207, 235, 270, 343, 344, 455, 488, 568, 658, 683, 717, 765, 827, 984, 1039, 1044.

Angleterre. — 399, 536, 553, 746, 747, 967, 1173.

Arabes. — 350.

Belgique. — 32.

Byzance. — 7, 55.

Espagne. — 482, 1119.

France (Généralités). — 8, 19, 48, 147, 190, 211, 222, 232, 309, 315, 321, 328, 334,

370, 380, 436-438, 494, 544, 551, 908, 909, 931, 949, 957, 965, 973, 976, 977, 1128, 1168, 1172, 1178.

Italie. — 12, 22, 51, 55, 91, 142, 310, 345, 379, 775, 994, 1149.

Pays-Bas. — 1162.

Préhistorique — 1, 9, 133, 138, 145, 152, 154, 158, 159, 224, 303, 304, 306, 330, 352, 369, 371, 486, 502, 533, 548, 553, 555, 594, 607, 644, 669, 710, 711, 746, 747, 750-752, 777, 796, 803, 893, 894, 927, 957, 974, 977, 1028, 1037, 1058, 1083, 1177, 1184, 1191, 2004.

Russie. — 579, 634, 864, 977.

BEAUX-ARTS DIVERS :

Armes. — 552, 747, 1191.

Céramique. — 752.

Émaux. — 194.

Glyptique. — 142.

Gravure. — 20, 490, 977.

Horlogerie. — 1176.

Inventaires. — 355, 381, 475, 495, 750, 753, 1167, 1194.

Ivoires. — 37, 1173.

Mosaïques. — 38, 1195.

Musique. — 27, 57, 94, 165, 199, 416, 528, 689, 691, 753, 843, 886, 1125.

Orfèvrerie et bijoux. — 750, 752, 977, 995, 1092, 1179, 1180, 1182, 1195.

Peinture et miniature. — 46, 116, 129, 140, 142, 147, 351, 386, 398, 408, 473, 494, 502, 536, 606, 665, 704, 736, 750, 809, 810, 845, 859, 957, 976, 977, 1095, 1141, 1165, 1180, 1198.

Tapisserie. — 300, 1033, 1176, 1195.

Vitraux. — 147, 960, 992, 1193.

SCIENCES AUXILIAIRES :

Archives. — 69, 81, 117, 125, 132, 141, 183, 214, 272, 373, 427, 435, 445, 534, 538, 554, 663, 677, 849, 850, 941, 981, 998, 1175, 1192, 1194.

Bibliographie. — 119, 181, 204, 217, 228, 229, 363, 448, 469, 505, 538, 589, 602, 614, 688, 718, 748, 791, 844, 877, 961, 963, 976, 981, 1080, 1090, 1133, 1135, 1181, 1190.

Bibliothèques. — 53, 54, 58, 63, 66, 68, 93, 135, 142, 170, 175, 176, 210, 260, 265, 285, 300, 307, 361, 404, 483, 487, 498, 538, 547, 593, 700, 745, 780, 807, 809, 841, 892, 925, 942, 971, 972, 981, 1007, 1052, 1054, 1073, 1079, 1132, 1146, 1173, 1182.

Biographies et correspondances d'historiens modernes. — 14, 56, 150, 168, 300, 320, 323, 328, 341, 384, 419, 420, 524, 538, 539, 545, 547, 552, 751, 794, 838, 863, 970, 972, 981, 1182, 1192, 1199.

Cartulaires, Recueils d'actes, Regestes. — *Allemagne et Autriche :* 216, 348, 412, 474, 513, 521, 531, 727, 738, 740, 772, 805, 969, 1073, 1074, 1140, 1158. — *Angleterre :* 227. — *Belgique :* 72. — *France :* 81, 242, 246, 251, 307, 325, 333, 348, 357, 378, 497, 537, 543, 551, 584, 650, 665, 666, 714, 778, 884, 899, 965, 1109, 1129, 1177. — *Grèce :* 99. — *Italie :* 117, 451, 849, 1175. — *Papes :* 127, 132, 221, 245, 253, 385, 513, 547, 745, 969, 998, 1025, 1051, 1108. — *Suisse :* 288.

Chroniques, Lettres, Obituaires. — 4, 10, 73, 124, 130, 132, 142, 206, 245, 254, 284, 299, 300, 307, 326, 337, 358, 402, 414, 421, 469, 558, 585, 597, 610, 641, 688, 787, 788, 816, 831, 855, 900, 912, 959, 969, 970, 977, 978, 1076, 1176, 1177, 1189, 1190, 1192.

Diplomatique et Chronologie. — 133, 140, 252, 267, 281, 300, 309, 320, 323, 359, 422, 496, 521, 542, 548, 585, 850, 874, 926, 969, 970, 977, 1086, 1097, 1147, 1193.
Épigraphie. — 132, 135, 269, 311, 326, 330, 346, 468, 646, 682, 699, 769, 1038, 1150.
Hagiographie. — 131, 133, 135, 146, 148, 153, 179, 187, 197, 220, 307, 312, 316, 318, 322, 323, 325-327, 347, 381, 400, 403, 424, 546, 547, 559, 574, 575, 580, 590, 595, 612, 674, 680, 696, 746, 748, 750, 764, 798, 807, 848, 869, 896, 897, 922, 957, 960, 970, 977, 991, 1046, 1099-1105, 1110, 1120, 1159, 1176, 1177, 1179, 1189, 1192, 1197, 1198.
Héraldique. — 179, 322, 465, 553, 1032, 1085, 1180.
Imprimerie, Papeterie, Reliure. — 132, 172, 300, 404, 449, 538, 598, 739, 795 951, 1133, 1153, 1181, 1182.
Musées, Expositions, Collections particulières. — 66, 108, 142, 194, 218, 295, 351, 386, 439, 473, 507, 621, 633, 654, 713, 750, 752, 789, 810, 845, 847, 859, 898, 965, 977, 1026, 1058, 1067, 1078, 1114, 1180, 1185, 1191.
Notices de manuscrits. — 123, 129, 142, 157, 291, 300, 460, 552, 609, 642, 797, 1118.
Numismatique. — 104, 128, 136, 236, 296, 303, 328, 360, 395, 507, 539, 542, 625, 750, 960, 977, 1008, 1009, 1021, 1034, 1091, 1175, 1176, 1179, 1191.
Paléographie. — 118, 268, 292, 364, 957, 1130, 1159, 1176.
Sigillographie. — 101, 298, 306, 328, 465, 542, 1180.

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

(Les numéros renvoient à ceux des listes de livres nouveaux qui terminent chaque fascicule).

Abbeville, 307, 789, 909, 964, 1082.
Abbon, 970.
Aberdeenshire, 553.
Abingdom, 227.
Aboe, 821.
Aboûl l-Alâ' Al - Ma'arrî, 511.
Achon (D'), 360.
Acquigny, 914.
Adelhausen, 1076.
Adelphe (S.), 542.
Adenet le Roi, 977.
Aelfric, 171.
Afrique, 596.
Agen, 152.
Agenais, 152.
Agnès de Bade, 981.
Agram, 727.
Aigolant, 307.
Aiguespasses, 1126.
Ain, 1172.
Aisne, 910.
Aix (Jean d'), 542.
Aix-la-Chapelle, 128, 1039, 2003.
Ajuda, 1163.
Alain de Farfa, 2000.
Albanie, 142.
Albanus (S.), 680.
Albert le Grand, 113, 754, 982.
Albertet de Sisteron, 958.
Alberti (L. B.), 1183.
Albi, 325, 750, 958, 1165, 1197.
Albinelli (Giovanni), 117.
Albret (Jeanne d'), 322.
Alcoatin Christianus Toletanus, 155.
Alcuin, 196.
Alençon, 963.
Alet (Aude), 750.
Alexandre le Grand, 325.
Alexandrie, 933.
Alfred le Grand, 630.
Alger, 1013.
Al Hadjdjadj ben Yousof, 1122.
Ali ben Issa, 983.
Aliso, 980.
Alixan, 748.
Allemagne, 71, 130, 172, 208, 239, 257, 290, 294, 343, 389, 409, 429, 517, 621, 635, 717, 720, 765, 926, 929, 970, 984, 1040, 1071, 1121, 1188.
Alnwick, 967.
Alpes, 3, 303, 1188.
Alpes (Hautes-), 303.
Alpes-Maritimes, 535.
Alphonse, roi d'Aragon et Sicile, 724.
Alsace, 56, 320, 673, 981 1066, 1199, 2002.

Altamira, 957.
Alteburg, 605.
Amarcius, 969.
Ambleny, 961.
Ambroise (S.), 78, 896, 1176, 1198.
Amédée VI, comte de Savoie, 317, 330.
Amérique, 138.
Amiens, 45, 144, 808, 1026.
Andorre, 784.
Andrieu Contredit, 203.
Angelico (Fra), 310, 977.
Angers, 323, 973, 1033, 1159, 1177, 1187, 1195.
Angleterre, 66, 171, 209, 237, 238, 248, 279, 453, 534, 536, 537, 546, 582, 645, 659, 692, 747, 819, 883, 905, 967, 987, 1138, 1147, 1155, 1161, 1173, 1187.
Anglo-normandes (Iles), 309.
Ango (Jean), 150.
Angoulême, 147, 306.
Angus, 553.
Anjou, 153, 206, 309, 323, 499, 831, 930, 973, 1008, 1032, 1125, 1195.
Anjou (Charles d'), 12, 345, 958, 969.
Anjou (Henri d'), 895.
Anjou (Jeanne II d'), 622.
Anjou (Louis Ier duc d'), 475.
Anna de Munzingen, 1076.
Anne (Ste), 546.
Annecy, 86, 330.
Annibal, 3, 179.
Ansbert, 969.
Antioche, 131.
Antoine de Padoue (St), 220, 424.
Antoniazzo Romano, 398.
Antonin de Florence, 36, 213.
Apchon, 1182.
Appleton (Ch.), 90.
Apremont, 304.
Apt, 311.
Apulie, 359, 766.
Aquilée, 1192.
Arabes, 33, 65, 155, 170, 338, 510, 586, 631, 648, 802, 840, 1093, 1122.
Arc, 957.
Ardenne, 972.
Ardennes, 68.
Arfeuilles, 1180.
Argenton-Château, 1195.
Argol, 965.
Argonne, 972.
Aribert, archevêque de Milan, 1176.
Ariège, 818, 964.
Aristophane, 157,
Aristote, 452.
Arles, 200, 324, 526, 777, 854, 982.
Armagnac (Cte d'), 1182.
Armagnac (Jacques d'), duc de Nemours, 142.
Armagnac (Jean Ier comte d'), 977.
Armagnac (Jean II, comte d'), 136.
Arménie, 460, 631, 876, 1064, 1098.
Armorique, 133, 158.
Arnaud de Villeneuve, 311, 697.
Arnobe, 1192.
Aron, 638.
Arran, 553.
Arrancy, 230.
Arras, 313, 1089.
Artois, 19.
Artois (Robert II d'), 977.
Arvert (Pays d'), 134.
Arzano, 965.
Arzignano, 1190.
Aschersleben, 24.
Asie, 599.
Asnières, 1077.
Aspais (S.), 574.
Aspres-sur-Buech, 301.
Assise, 603.
Athanase, patriarche de Constantinople, 328.
Athos (Mont), 468, 682.
Attilian, 539.
Aube, 334, 436, 437, 438, 508, 544, 1185.
Aubenton, 979.
Aubevoye, 770.
Aubriot (Hugues), 1022.
Auch, 136, 1194.
Audierne, 965.
Augustin (S.), 123, 142, 300, 392, 512, 558, 725, 1189.
Aulne, 1195.
Aulon, 215.
Aunemundus, 1193.
Aunis, 174.
Aussonce, 972.
Auterive, 750.
Auteuil, 873.
Autouillet, 873.
Autriche, 58, 95, 485, 683, 699, 969, 1188.
Autun, 384, 552.
Auvergne, 298, 321, 958, 1156.
Auvergne (Comtes d'), 548.
Auvers-le-Hamon, 976.
Auvillers, 92.
Auxerre, 135, 908.
Auxerrois, 143.
Auzon, 18.
Avesnes, 549.
Avignon, 177, 299, 311, 317.
Avignonnet, 750.
Avranches, 653.
Azy, 29.

Bade, 658, 740, 981.
Bagnères-de-Luchon, 325.
Bâle, 288, 320, 397, 573, 990, 1067.
Balmerino, 553.
Baltique, 335.
Balzac d'Entragues, 1180.
Bangor, 746.
Bannalec, 965.

Bansat, 321.
Bar (Duché de), 542.
Bar (Le), 535.
Barberino (Francesco da), 47.
Barcelone, 300, 2002.
Bardilly (Adam de), 298.
Bardilly (Jean de), 298.
Bari, 456.
Barlaam (S.), 131.
Barrois, 813.
Bar Salibi (Dioysius), 41.
Bartenstein, 1199.
Basile le Grand (S.), 601.
Basile le Macédonien, 1072.
Basques, 318.
Bassoues, 136.
Batilly, 963.
Batlle Abbey, 546.
Baude de La Quarrière, 886.
Baudricourt (Famille), 299
Bauffremont (Pierre de), 542.
Baux (Les), 311.
Bavai, 549.
Bavière (Jacqueline de), 300.
Baye, 965.
Bayeux, 300, 584, 1195.
Bayonne, 966.
Béatrice, reine de Bohême, 307.
Beaucaire, 298.
Beauce, 178.
Beauchamps (Merle de), 4.
Beauchery, 544.
Beaujeu, 137, 962.
Beaujeu (Famille de), 143.
Beaujolais, 962.
Beaulieu, 548.
Beaumanoir (Philippe de), 440.
Beaune, 552, 555.
Beaune (Matthieu de), 298.
Beaurain, 313.
Beauregard, 753.
Beauvais, 498.
Bedr, 648.
Belestar, 1194.
Belfort, 302, 320.
Belgique, 32, 328, 525.
Bellaigue, 1180.
Bellebouche, 752.
Belle-en-Boulonnais, 231.
Belleville, 962.
Bellpuig, 1194.
Belvoir, 967.
Benedictbeuren, 280.
Beneuvre, 960.
Benjamin de Tudèle, 10, 402.
Benodet-Perguet, 965.
Benoît (S.), 71. 1192, 1199.
Benoît VIII, 142.
Benoît XII, 127, 327, 750.
Benoît XIII, 310, 745.
Benoît, 952.
Benoît Levite, 970.
Benozzo Gozzoli, 310.
Beowulf, 721, 733.
Bérangère, 976.
Bergame, 1176.
Berger Samuel), 1182.
Bergerie (La), 1043.
Beringen (Henri de), 981.
Bernard (S.), 114.
Bernifal, 957.
Béroul, 477.
Berry, 134, 145, 975, 1008, 1160.
Berry (Duc de), 46, 300.
Bersac, 753.
Bersuire (Pierre), 1192.
Berthenicourt, 1186.
Berthold de Ratisbonne, 283, 506.
Berthomieu (Léonce), 539.
Bertrand de Born, 753.
Besançon, 197, 316, 921, 1127.
Besigheim, 981.
Bethesda, 978.
Bethun (Bono di), 132.
Béthune, 307.
Béthune (Anonyme de), 610.
Betz (Lallemant de), 53.
Beuvray (Mont), 1021.
Beyrouth, 977.
Bezannes, 522.
Bèze, 960.
Béziers, 298.
Bibracte, 552.
Bieuzy, 159.
Bigbury, 747.
Blain, 1179.
Bladé (J.-F.), 863.
Blaison, 803.
Blanc (Le), 1160.
Blancard (L.), 328.
Blanche de France, 977.
Blanchefleur (Fleur et), 35.
Blanchland, 747.
Blignery, 1041.
Blois, 538.
Blou, 1196.
Böcklin, 981.
Boèce, 538.
Bogny, 972.
Bohême, 221, 455, 488, 969.
Boileau, 542.
Boileau (Étienne), 323.
Boisbelle - Henrichemont, 145.
Bois de-Chollet (Le), 974.
Boisgelin, 140.
Bois-Jolin, 154.
Boissière (La), 323, 1195.
Bologne, 132, 285, 731.
Bologna (Francesco da), 1182.
Boniface VIII, 5, 142, 563, 1025.
Bonn, 344.
Bonneval, 541.
Bono di Bethun, 132.
Bonson, 749.
Bordeaux, 329, 862, 964, 1195.
Bordelais, 546.
Bouchauds (Les), 752.
Bouches-du-Rhône, 104.
Bouchet (Jean), 62.
Bougival, 147.
Bouillon (Godefroid de), 1023.
Bouilly, 544.

Boulc, 541.
Bouloire, 148, 976.
Boulogne (Comtes de), 548.
Boulogne-sur-Mer, 548.
Boulonnais, 515, 548,
Boulston, 746.
Bourbansaye (La), 140
Bourbon (Connétable de), 661.
Bourbon (Georges), 14.
Bourbon-lez-Gaillon, 770.
Bourbonnais, 1008, 1180.
Bourbourg 548.
Bourges, 145. 264.
Bourgogne, 143, 236, 302, 481, 495, 555, 633.
Bourgogne (Olhon IV), 394.
Bourgoult, 150.
Boutæ, 86, 330,
Bouthéon, 1195.
Brabant (Jean Ier de), 1186.
Brabant (Jean II de), 977.
Brabant (Marie de), 977.
Brandebourg, 1152.
Braunschweig, 678.
Brecon, 746.
Bredon (Durand d'Henri de) 750.
Breisach, 658, 981.
Brémond (Pierre de), 306.
Brescia, 1176.
Breslau, 170.
Bresse, 305, 317.
Bressolles, 1180.
Bressuire, 336, 564.
Brest, 1178.
Bretagne, 50, 133, 151, 158, 617, 874, 957, 965, 1008, 1031, 1049, 1068, 1178.
Bretagne (Gilles de), 323.
Bretagne (Pierre de), 154.
Bretignolles, 224.
Bretten, 981.
Breuil (Le), 1180.
Briadels, 750.
Briançon, 303.
Briarre, 298.
Brie, 17, 264, 327, 544, 666.
Brie Comte-Robert, 466.
Brienne, 1185.
Brienne-le-Château, 544, 992.
Briey, 542.
Brion, 552.
Briouze, 963.
Brissarthe 153.
Brizeau, 225.
Brochon, 555.
Brogny (Cardinal de), 1196.
Brondolo, 547.
Brougham Castle, 1173.
Bruges, 473, 859.
Bruges (Roger de), 408.
Bruxelles, 376.
Brychan (S.), 746.
Bubry, 988.
Bulliot (J.-G.), 552.
Burlats, 1197.
Byzance, 55, 59, 87, 142, 202, 328, 401, 507, 611, 623, 895, 968, 1024, 1070. — Cf. Constantinople.

Cabaret, 750.
Cadillac, 537.
Caen, 493.
Caerwent, 536, 1173.
Cagliari, 445.
Cagnes, 535.
Caire (Vieux), 324.
Cairnhill, 553.
Calais, 548.
Calciana, 1176.
Callander, 553.
Calmet (Dom), 1192.
Calvados, 309.
Cambodge 42.
Cambon, 1179.
Cambrai, 998, 1192.
Camelon, 553.
Canterbury, 546, 967.
Capdeuil (Pons de), 193.
Capra (Bartolommeo della) 1176.
Capranica, 1198.
Capreolus (Johannes), 591.
Carabello (Antonio), 1176.
Carcassonne, 298, 750, 946.
Cardiff, 746.
Cardinal (Pierre), 193.
Carinthie, 216, 707.
Cariti (Bernard), 149.
Carlat, 142.
Carmagnola, 1176.
Carnac, 1083.
Castel S. Pietro, 624.
Castellnou, 1194.
Castiglione (Cal Brandada), 1176.
Castille, 745.
Castres, 142, 309.
Casvaria, 86, 330.
Catalogne, 300, 434, 2002.
Catherine (Ste), 131.
Caton (Pseudo), 944.
Caujac, 566.
Caunes, 750.
Cavaillon, 311.
Ceaucé, 963.
Cécile (Ste), 978.
Ceffonds, 544.
Célestin III, 100, 300, 307, 443.
Celle-l'Evêcault, 752.
Celles, 799.
Celtes, 42, 84, 133, 322, 372, 479, 874, 1081.
Cerdagne, 1194.
Cerisiers (Les), 974.
Cervière (Pons de), 958.
Cesse, 442.
Ceyrac, 594
Chablère (La), 1177.
Chaise-Dien (La), 623, 842.
Chalandry, 356, 1041.
Chaligny, 550.
Challié, 225.
Challoy (Le), 1043,
Chalon (Hugues de) 1129.
Chalon-sur-Saône, 83.

Châlons-sur-Marne, 315.
Chambéry, 748.
Chamechaude, 138.
Champagne, 143, 232, 264, 544, 666.
Champ-le-Duc, 1088.
Champeaux, 1050.
Chanac (Guillaume de), 367.
Chantilly, 46, 300.
Chapelle Saint-Luc (La), 544.
Chapelle-Vicomtesse, (La) 751.
Charente, 306.
Charité (Bernard), 149.
Charlemagne, 76, 259, 267, 338, 981, 1170.
Charles le Chauve, 300.
Charles III, 300.
Charles V, 300, 434, 977.
Charles VI, 300, 309, 326.
Charles VII, 307.
Charles d'Anjou, 12, 345, 958, 969.
Charles le Bon, Cte de Flandre, 1085.
Charles IV de Luxembourg, 954.
Charles le Noble, 750.
Charroux, 307.
Chartres, 234, 1079.
Chassenard, 1191.
Chassiers, 1196.
Châteaudouble, 893.
Château-du-Loir 148.
Château-Landon 298.
Châteauneuf, 297
Château-Porcien, 2001.
Château - Thierry, 119. 296.
Châtellerault, 752.
Châtel-Montagne, 1180.
Châtelneuf - en - Vennes, 188.
Chateloy, 1195.
Chatillon, 541, 974.
Châtres, 753.
Chaula (Thomas de), 724.
Chaumont-Porcien, 417.
Chauny, 1181.
Chaussin, 907.
Chéhéry 972.
Chemeré, 339, 1177.
Chêne-Robin (Le), 552.
Chenu (Olivier), 306.
Cher 145, 307
Chioggia, 1190.
Chislehurst, 967.
Chorges, 303.
Chypre, 375, 608.
Cimbres, 458.
Citeaux (Ordre de), 95, 1048, 1199.
Clair S. 146.
Claire (Ste), 603.
Clamorganshire, 746.
Clary (Robert de), 337.
Claude de Turin, 1035.
Clayes, 140.
Clegyr Voya, 746.
Clément (S.), 978, 1189.
Clément V, 322, 970.
Clément VI, 221, 3-7 629, 745, 748, 1198.
Clément VII, 136, 745, 1174.
Clermont-Ferrand, 321.
Cléry-en-Vexin, 141.
Cloppenburg, 568.
Cluny, 357, 1192.
Coblenz, 2.
Cœur (Jacques), 609, 797.
Cogner, 183.
Cogny, 962.
Colchester 546.
Coligny, 26, 874.
Colle di Valdelso, 132.
Colmar, 425, 981, 1044.
Cologne, 241, 516, 531, 557, 578, 980.
Colomb (Christophe), 156.
Colomban (S.), 17, 327, 970.
Combles, 1005.
Comminges, 215, 322.
Compiègne, 487, 860, 861, 977, 1109, 1110.
Condom, 796.
Conros, 307.
Constance, 981.
Constantin le Grand, 676.
Constantinople, 7, 250, 1118, 1182. — Cf. Byzance.
Corbara (Pierre de), 1198.
Corbie, 846, 970, 1086.
Cordes, 777.
Corlay, 965.
Cornelimünster, 970.
Cornelius, pape, 968.
Corrèze, 711.
Corse, 977.
Cortina d'Ampezzo, 1195.
Côte-d'Or 13, 836, 960.
Côtes-du-Nord, 133, 554.
Cottenham, 967
Coudray (Le), 339, 1177.
Couraye Du Parc (Joseph), 300.
Courgeron-Chagny, 963.
Coursegoules, 535.
Courtenay (Renaud de), 135.
Courtépée, 481.
Cousain, 948.
Couserans, 307.
Coutant, 549.
Crannog, 967.
Cravin, 317.
Cremone, 681, 1176.
Crépy-en-Valois, 308,
Creyers, 541.
Croatie, 727.
Crotoy (Le), 144.
Crottes (Les), 303.
Cuneo, 1176.
Cyprien (S.), 596, 968, 1192, 2000.
Cyprien de Toulon, 978.

Dacier, 900, 959.
Dalmatie, 55, 88, 521, 727.
Damas, 295.
Dandolo (Marco), 538.
Daniel, 1093.
Dannes, 548.
Dante, 5, 39, 57, 132, 165, 199, 255, 390, 391, 471,

563, 656, 659, 732, 955, 1096, 1183.
Daours, 144.
Dati (Gregorio), 912.
Dauphiné, 132, 138, 301, 317.
Delisle (Léopold), 150.
Denys l'Aréopagite (S.), 970, 1118.
Denys le Chartreux, 184, 185, 801, 982.
Desaignes, 1196.
Deschamps (Eustache), 500, 501.
Des Charrières, (J.-J.-C.), 320.
Des Fossés (Jean Leclerc Sr), 148.
Deux-Amants (Prieuré des), 100, 307.
Dieppe, 150.
Dijon, 179, 633, 939, 940, 960.
Dinan (Françoise de), 323,
Diois, 541.
Dionysius Bar Salibi, 41.
Diospolis, 392.
Dobrudscha, 365.
Dominique (S.), 897.
Domme, 753.
Domnole (S.), 595.
Dompaire, 295.
Donatello, 51, 91, 1149.
Donnemarie, 544.
Douai, 977, 1195.
Doubs, 316.
Doue, 1059.
Douet (Le), 1179.
Douglas, 553.
Doune, 553.
Dresde, 505, 1054.
Drôme, 541.
Droué, 751.
Drouin de Lavesne, 1157.
Duchemin (Henri), 300.
Du Guesclin, 326, 660.
Dunois, 1194.
Dunstanburgh, 967.
Durand (Dom), 539.
Duren, 2003.
Durer (Albert), 423.
Durham, 1173.
Düsseldorf, 194, 342, 621, 654, 847.

Earthwork, 553.
Écaille (L'), 972.
Écosse, 399, 553.
Écotteaux (Les), 223, 974.
Écuelles (Thibaut d'), 298.
Edda, 837.
Edinburgh, 553.
Édouard I, 546.
Egbert, 957.
Égypte, 901.
Eichstätt, 928.
Eisenberg, 1106.
Éleuthere, 641.
Élie de Cortone, 131.
Élisabeth de Portugal (Ste), 326.
Elne, 1194.
Éloi (S.), 307.
Emerance (Sie), 323.
Emmendingen, 658.
Engadine 325.
Engin, 894.
Enquissé (L'), 1028.
Entragues (Balzac d') 1180.
Épau (L'), 976.
Épeisses, 962.
Éphèse, 1075.
Épire, 766.
Erkelenz, 270.
Ernotrensis (Vicaria), 134.
Eschilleuses (Guillaume d') 298.
Escurial, 1195.
Espagne, 33, 318, 325, 338, 482, 750, 817, 944, 1119, 1183, 1195.
Étampes, 298, 1195.
Etheria, 326.
Éthiopie, 922.
Étienne, roi d'Angleterre, 546.
Ettenheim, 658.
Eudes, comte, 300.
Eugène II, 443.
Eugène III, 300.
Eupolomius, 969,
Eure, 149,
Eusèbe de Césarée, 406, 982.
Évreux, 149.
Évron, 77, 233.
Évrou, 976.
Excideuil, 753.
Eynsham, 131.
Eysus, 11.

Falcando (Ugo), 816.
Farcinet (Charles), 168,
Faremoutier, 327.
Farfa (Alain de), 2000.
Fauquembergue (Clément de), 124.
Fayet, 1186.
Fay-Peyraud, 1196.
Ferentino, 1175, 1198.
Fergeux (S.), 960.
Ferrare, 1116.
Ferréol (S.), 960.
Ferrière (La), 1043.
Ferté-Bernard (La), 148.
Fervaques, 1186.
Fife, 553.
Finistère, 1178.
Finlande, 821.
Fins d'Annecy (Les), 86.
Firth, 553.
Fischbachau, 1199.
Flandre, 448, 715, 967, 1057.
Flèche (La), 148, 588.
Fleur et Blanchefleur, 35.
Fleurigny, 135.
Fleury d'Aude, 539.
Florence, 132, 379, 788, 912, 1195.
Foi (Ste), 142.
Foigny, 1186.
Foix (Pierre de), 613.
Fontaines près Sens, 135.
Fontarabie, 309.
Font-de-Gaume, 957.
Fontenelle (La), 1, 751.

Fontevrault, 147, 153, 323, 973, 1187.
Fontirou, 152.
Forez, 749.
Forfarshire, 553.
Fostat, 234.
Fougeré, 974.
Foulque Nerra, 309.
Foulques de Neuilly, 1012.
Fountains (Abbaye de), 415.
Fouquet (Jean), 142, 147, 977.
Francfort S. M., 980.
Franche-Comté, 143, 304, 486.
Franciscains, 385, 516, 546, 872.
François d'Assise (S.), 131, 580, 848, 869, 1046, 1183.
Fréderic Ier, 450.
Frédéric III, 1198.
Frédéric, margrave, 240.
Fredericq (Paul), 882.
Fregicourt, 1005.
Fresnay-le-Vicomte, 976.
Frette (La), 639.
Fribourg, 658, 981.
Friedberg, 1140.
Friesoythe, 568.
Frignano, 117.
Froissart, 900, 959.
Fromonville, 1134.
Fronsac, 537.
Frotier (Pierre), 140.
Frouzins, 322.
Fulda, 709.
Fusoris (Jean), 319.

Gaguin (Robert), 120.
Gaillac-Toulza, 566.
Galilée, 967.
Galles (Pays de), 746, 874.
Ganges, 923.
Gap, 748.
Garde Chatel (La), 540.
Garin, évêque de Beauvais, 977.
Garonne (Haute-), 272.
Garscube Terrace, 553.
Gascogne, 8, 136, 142, 277, 278, 329, 795, 843, 958.
Gasté (Armand), 524.
Gatari (Andrea), 573.
Gâtinais, 269, 298, 523, 1043.
Gaule, 40, 121, 180, 318, 321, 326, 328, 329, 395, 646, 755, 957, 977, 1191.
Gaultret, 225.
Gauthier (De), 963.
Geilenkirchen, 270.
Gelnhausen, 970.
Gênes, 1175.
Genève, 309.
Gerbert, 307.
Germain d'Auxerre (S.), 970.
Germanie, 133, 532, 646.
Germier (S.), 322.
Gers, 136.
Gevigney (J.-B.-G. de), 542.
Gileston, 746.
Gilles (S.), 1189.
Gironde, 537.
Girone, 324, 1194.
Glandage, 541.
Glanfeuil, 153, 323.
Glasterberry, 553.
Glenurquhart, 553.
Gomez (Cal), 745,
Gonzaga (Gianfrancesco), 1176.
Gop, 746.
Goths, 87, 871.
Gotsch (Schaff II), 478.
Gottfried von Strassburg, 201.
Göttingen, 465.
Goupillières, 873.
Gourgé, 752.
Gourjault (Olivier de), 68, 972.
Gournay-en-Bray, 107.
Gozzoli (Benozzo), 310.
Graal (S.), 982.
Graçay, 145.
Grande Grèce, 1117.
Grandidier, 320.
Grandmaison (Ch. de), 300.
Graufesenque (La), 607, 644.
Gray, 304.
Grèce, 176.
Grecs, 99, 133
Greenhill, 553.
Grégoire le Grand (S.), 400, 528, 575, 601.
Grégoire VII, 547.
Grégoire XI, 177.
Grenet (Dom M.), 1192.
Grenoble, 748.
Gresford, 746.
Greux, 695, 959.
Grignols, 753.
Grimani, 46, 129, 291, 300.
Gross-Krotzenburg, 293.
Guard, 747.
Gudrun, 279.
Gué de Maulny, (Le), 148.
Guelff (De), 542.
Guern, 159.
Guibert de Nogent, 254, 324.
Guichard de Troyes, 1185.
Guillaume de Chartres, 798.
Guillaume le Maréchal, 546.
Guillaume de Massouris, 245.
Guillaume de Puylaurens, 245.
Guillaume de Saint-Didier, 193.
Guilly, 159.
Guise, 979.
Gullane, 553.
Gutenberg, 538.
Guyenne, 277.

Habsbourg, 518.
Hachberg, 740.
Haguenau, 981.
Hainaut, 549.

Haltern, 2004.
Ham (Le), 977.
Hambourg, 687, 956.
Hamhramnus, 970.
Hampton-on-Thames, 1173.
Hardenberg (Von), 427.
Hardmondsworth, 1173.
Haroué, 550.
Hartmann von Aue, 698.
Havre (Le), 89, 319, 459.
Hayton, 1189.
Hebergement-Entier (L'), 974.
Hédé, 140.
Heidelberg, 2004.
Heilbronn, 1074.
Heldburg, 235.
Hennequin de Liège, 551.
Henri le Lyon 450.
Henri III, roi d'Angleterre, 546.
Henri V, roi d'Angleterre, 360.
Henri VII, 1176.
Henri d'Anjou, 895.
Héraclius, 876.
Hercule, 142.
Héricourt-Saint Samson, 314.
Hermes, 266.
Hermès, 750.
Heston, 1173.
Hilarius, 1192.
Hilduin, 83.
Hohenwettersbach, 981.
Hohenzollern, 513.
Holzhausen, 902.
Hondainville, 878.
Hongrie, 195.
Honorius III, 428.
Hospitaliers, 608, 705.
Houlme, 963.
Huchigny, 751.
Hugues Capet, 134.
Hugues Ier, archevêque de Besançon, 921.
Hugues de Chalon, 1129.
Hugues de Die, 309.
Hugues de Trimberg, 1065.
Hugueteau, 225.
Hulne, 967.
Hus (Jean), 212, 1035.
Hussites, 691.
Husum, 412.
Hygin, 957.

Ibn Saad, 586, 648.
Idon, 131.
Ile-de-France, 551, 1008, 1034, 1181.
Ille-et-Vilaine, 133, 140.
Iltyd, 746.
Inchtuthil, 553.
Inde, 330.
Innocent III, 245, 300, 327 443, 668, 969, 2003.
Innocent IV, 969.
Innsbruck, 1132.
Intra, 1176.
Invernesshire, 553.
Inverurie, 553.
Ioniennes (Iles), 546.
Irénée (S.), 807.
Irlande, 17, 142, 286, 546, 874, 980.
Isère, 138.
Iseult, 201.
Isidor (Pseudo-), 284.
Islande, 358.
Isleworth, 1173.
Isserpent, 1180.
Istrie, 55, 88.
Italie, 6, 12, 55, 132, 142, 172, 181, 328, 345, 379, 463, 545, 565, 628, 668, 677, 925, 1009, 1029, 1055, 1174, 1176, 1182, 1183, 1188, 1190.
Ivry, 555.

Jacques Ier, de Majorque, 1194.
Jametz, 1000.
Jaunac, 322.
Jean, apocryphe, 763.
Jean (S.), 407.
Jean l'Aumônier (S.), 1189.
Jean-Chrysostome (S.), 601.
Jean le Psichaite (S.), 318.
Jean XXII, 253, 745, 1108.
Jean XXIII, 1198.
Jean Ier de Brabant, 1186.
Jean II de Brabant, 977.
Jean sans Terre, 441.
Jean Scot Erigène, 307.
Jean de Victring, 970.
Jean de Wesel, 982.
Jeanne II d'Anjou, 622.
Jeanne d'Arc, 189, 307, 312, 695, 959.
Jérôme (Saint), 256, 1192.
Jérôme de Prague, 1035.
Jérusalem, 131, 920.
Jhesus, filius Haly, 983.
Johannes de Casso, 697.
Johannes von Damaskus, 1198.
Joigny, 736.
Joinville, 211.
Joli (Merlin), 300.
Jordanus d'Osnabrück, 969.
Jouarre, 327.
Joug-Dieu, 962.
Jougne, 198, 316.
Joux (Barthélemy de), 309,
Juifs, 170, 198, 210, 307, 316, 317, 324, 712, 981, 1029, 1150, 1176, 1198.
Julien (S.), 148, 748.
Juliers, 2003.
Juniville, 972.
Jupiter, 750.
Justin, 968.
Juvigny, 44.

Kahla, 686.
Kalteisen (Heinrich), 982.
Kaltern, 986.
Kastel-Cheyern (Haziga von), 1199.
Kaysersberg, 981.
Kehl, 981.
Kempis (Thomas), 489, 851.

Khayyam (Omar), 511.
Kief, 634.
Kildare, 645.
Kilianan, 553.
Kilmore, 553.
Kinghornie, 553.
Kintyre, 553.
Kürnbach, 572.

La Blandinière (Charles de), 319.
Laboume-sous-Sampzon. 1196.
Labourd, 309.
Lachau, 541.
Lac-lès-Anzy (Le), 552.
Lachance, 326.
Ladin, 463.
Lagamas, 1006.
Lagny, 327.
Laire (Le P.). 135.
Lallemand (Famille), 316.
Lallemant de Betz, 53.
Lallœue, 313.
Lancelot, 471.
Laneuville, 442.
Langres, 263.
Languedoc, 8, 381, 660, 958.
Lantic, 554.
Lanusei, 445.
Laon, 309, 355, 543.
La Quarière (Baude de), 886.
Largentière, 1196.
Larivière (Odet de), 133.
Laroin, 567.
Laroquebrou, 958.
La Salle (Antoine de), 853.
Latimer, 546.
Latini (Brunetto), 1183.
Laurent (S.), 982.
Laval, 1177.
Laval (Guy Ier de), 1177.
Laveyron, 395.
Lavilledieu, 1196.
Lay (Le), 1016.
Lear, 1123.
Leclerc (Jean), sr Des Fossés, 148.
Le Gay (Raoul), 319.
Le Hungre, 542.
Leipzig 416 505.
Lektor (Théodorus), 547.
Le Maire (Jean), le Belgeois, 548.
Le Meingre (Geoffroy), 355.
Lenharrée, 354.
Leno, 1192.
Léon, 965.
Léon IX, 300, 674, 970.
Léon XIII, 300.
Léon-Fort (S.), 148.
Léonce (S.), 131.
Lescar, 38, 966.
Le Soichier (Renard), 298.
Lesquifflou, 554.
Leucate, 1142.
Le Verrier, 963.
Levis-Léran, 214.
Lhasa, 1146.
Liboire (S.), 131.
Liège, 947, 998, 1182.
Liège (Hennequin de), 551.
Liesne (S.), 574.
Lignou, 963.
Lille, 1085.
Limekilns, 553.
Limoges, 307.
Limousin, 298.
Linacre, 546.
Lincoln, 546.
Lindenstumpf (Nikolaus), 981.
Lindisfarne, 967.
Linköping, 821.
Lirey, 312, 748.
Little Marlow, 747.
Llandaff, 746.
Llanfihangel-Glyn-Myfr, 746.
Llange-Felach, 746.
Llangurig, 746.
Llantwit Major, 746.
Lleyn, 746.
Llupia, 1194.
Lobbs, 131.
Lodi, 132.
Loir, 588.
Loir-et-Cher, 752, 927.
Loire (Haute-), 69.
Loire-Inférieure, 1782.
Lombardie, 1176.
Lombards, 6, 545, 565, 729, 1174.
Londres, 536, 546, 747.
Longchamp, 904.
Lonsdorf (Otto von), 1199.
L'Orfèvre (Famille), 308.
Lorraine, 542, 550 812, 813, 1023, 1066.
Lothian, 553.
Louis le Pieux, 245, 970, 1118.
Louis II, 1072.
Louis IV, 834.
Louis IX, 610, 798.
Louis X, 300.
Louis XI, 300, 545, 1120, 1181, 1194.
Louis d'Anjou (Saint), 750.
Louis de Bavière 943.
Loup de Ferrières, 300.
Lourdoueix-Saint-Michel, 975.
Lourroux-Béconnais (Le), 396.
Louviers, 540, 761.
Lübeck, 1158.
Luc-en-Diois, 303.
Lucano, 1183.
Lucius III, 300, 443.
Lucius, roi de Bretagne, 641.
Lude (Le), 976.
Lumbres, 369.
Lunéville, 542.
Lurbe 11.
Lusace, 480.
Lusignan, 152, 752.
Luxembourg (Jean de), 307.
Luzy, 442.
Lyderic, 715.
Lyon, 26, 126, 146, 264, 298, 309, 312, 446, 793, 880, 1193, 1195.

Lyonnais, 600.
Lyons, 139.

Mabillon, 972.
Macherin (Jean de), 298.
Macherin (Pierre de), 298.
Madrid, 802.
Mafalda di Savoia, 331.
Magdelaine-les-Remiremont (La), 706.
Mahomet, 142, 510, 586, 648.
Maillot, 135.
Maine, 148, 251, 976, 1008.
Maintenay, 313.
Majorque, 1194.
Malemort, 311.
Malesinans (Famille) 317.
Malguénac, 158, 159.
Malines, 806.
Mallay, 938.
Manche, 581.
Mandeure, 713.
Mandre, 453.
Manès, 326.
Manichéisme, 326.
Mannheim, 981.
Mans (Le), 148, 251, 461, 462, 976, 1195.
Mans (Geoffroy, vicomte du), 462.
Manteresse, 306.
Mantoue, 1176.
Marcabru, 843.
Marcel (Étienne), 551, 822.
Marchiennes, 665.
Marck, 548.
Marco Datini (Francesco di), 132.
Marcoat, 958.
Marcq, 873.
Mardor, 139.
Margam, 967.
Margaudière (La), 1043.
Marguerite (Sainte), 325.
Marguerite de France, 1186.
Marie (Sainte), 147, 148.
Marie de Brabant, 977,
Marienfels, 164.
Marigny (Enguerrand de), 300.
Marly-le-Roi, 702.
Marmoutier, 300.
Marne, 315, 544.
Marne (Haute-), 211.
Marqorewos, 922.
Marsac, 753.
Marseille, 30, 324, 977.
Marsoulas, 502.
Martène (Dom), 539.
Martial (Saint), 21.
Martina (S.), 1198.
Martres Tolosane, 750.
Marzan, 1179.
Mas d'Azil, 352.
Mas'Oudi, 957.
Masovien (Conrad von), 655.
Massouris (Guillaume de), 245.
Mathieu de Cracovie, 969, 981.
Mathieu Ier, duc de Lorraine, 812.
Maubuisson, 1139.
Maugérard (J.-B.), 942.
Maur (Saint), 153, 323.
Maurepas, 225.
Maximus von Genf, 978.
Mayence, 712.
Mayenne, 637, 1177.
Mazères, 890.
Mazières, 973.
Mearns, 553.
Médoc, 261.
Medros, 372.
Meissen, 240.
Melaine (S.), 977.
Melania (S.), 131.
Mélicourt, 560.
Melun, 298, 574, 866, 1084.
Memmi (Simone), 311.
Mende 1126.
Mendousse (Oddon de), 966.
Ménerbes, 311.
Menet de Robecourt, 946.
Mens, 138.
Méobecq, 977.
Mercator (Marius), 284.
Merceuil, 555.
Mercier de Saint-Léger, 961.
Mercure, 1179.
Merle de Beauchamps, 4.
Merlusse (La), 542.
Messine, 855.
Meteor, 763.
Metz, 483, 538, 542, 1182.
Meulan, 141.
Meursault, 555.
Meuse, 972.
Mexique, 318.
Michel le Syrien, 597.
Milly, 269, 514, 1177.
Milon de Palestrina, 300.
Minuti (Antonio de'), 1176.
Mirebeau-sur-Bèze, 503.
Misnie, 969.
Moirans, 395.
Moissac, 750.
Moldavie, 1198.
Molinet (Jean), 549.
Mombenard, 1043.
Mommsen (Th.), 419, 420, 838.
Monaco, 958, 977.
Monceau-le-Neuf, 1186.
Moncelard (Adam de), 298.
Moncelard (Thomas de), 298.
Monluc, 152.
Monmouthshire, 746, 781.
Monquhitter, 553.
Mons-en-Pévèle, 835.
Mons Seleucus, 303.
Monstrelet, 307.
Montagne-Noire, 1197.
Montaigu, 889.
Montaiguillon, 544.
Montanceix, 753.
Montargis, 298.
Montarnaud, 346.
Montataire, 388.
Montbéliard, 713.

Mont-Beuvray, 384.
Montbrison, 749.
Montdevergues, 382.
Montefiore 210.
Monte Giordano, 1175.
Montégut (Fr. de), 750.
Montepeloso, 545.
Monte Volpe, 1176.
Montfaucon, 1199.
Montferrand, 958.
Montgeron, 1041
Montgomeryshire, 746.
Montiérender 544.
Montier-la-Celle 508.
Montigny-l'Allier, 296.
Montluçon, 649.
Montluel (Alexandre de), 317.
Montmajour, 977.
Montmartre, 977, 1151.
Montmaurin, 322.
Montmorillon, 1180.
Montoliveto, 451.
Montpellier, 218.
Montpezat (Sr de), 1176.
Montreuil, 81, 242.
Montreuil (Ferry de), 542.
Montreuil-sous-Boi , 166.
Mont-Saint-Michel, 297.
Montségur, 750.
Mont-Valérien, 411.
Mont-Valérien, 643.
Monza, 1176.
Morbihan, 1179.
Morancé, 962.
Mores, 508.
Mornai (Jacques de), 309.
Mortemer, 139.
Moscou, 864.
Moselle, 569.
Mothe-Achard (La), 974.
Motte (La), 549.
Motte de Flée (La), 148.
Moulin-Cassé (Le), 974.
Moulins, 1180.
Mousket (Philippe), 2003.
Moutiers-sur-Lay (Les), 154.
Mozac, 321.
Mülbacher E., 970.
Müntz (Eugène), 545.
Munzingen (Anna de), 1076.
Muret, 750.
Murots Bleus (Les), 555.
Murs, 804.
Mûsâ Ibn 'Ukba, 509.
Mussidan, 753.
Muzillac, 760.

Nablous (Garnier de), 1173.
Nages, 346.
Naintré, 756.
Nancy, 542.
Nantes, 265, 618, 1179.
Naples, 622, 632, 1176.
Narbonne 539, 750, 1194.
Navarre 750.
Nebouzan, 215, 322.
Nemours, 298.
Nemours (Jacques d'Armagnac, duc de), 142.
Nérac, 796.
Néris, 649.
Nesle, 508.
Nesle-la Reposte, 544.
Neste, 249.
Nestoriens, 857.
Neuburg, 742.
Neumagen, 636.
Neumarkt, 986.
Neumarkt (Jean de), 512
Neussargues, 799.
Neustadt, 658, 981.
Neuvic-sur-l'Isle, 753.
Neuville-en-Tourne-à-Fuy, 972.
Nevers, 15, 151, 1182.
Newton, 746.
Nicaise (Abbé), 538.
Nice, 535.
Nicée, 982.
Nicolas Ier, 1131.
Nicolas V, 545, 1198.
Niedermünster, 953.
Nîmes, 70, 298, 539.
Niort, 1017.
Nivernais, 1008.
Noes (Les), 544.
Nogaret (Guillaume de), 730.
Nogent-le-Rotrou, 366, 785.
Noiron, 542.
Nonant-le-Pin, 963.
Nonette, 18.
Noris (Cardinal), 538.
Normandie, 150, 360, 371, 761, 883, 971, 1008, 1069, 1128.
Normands, 152.
Northumberland, 839.
Norvège, 892.
Notker, 970.
Notre-Dame de l'Épine, 696, 1099 à 1105.
Notre-Dame de la Faigne, 148.
Notre-Dame de la Garrigue, 1006.
Notre-Dame de Laval, 1194.
Notre-Dame des Prés, 508.
Notre-Dame de la Quercia, 690.
Notre-Dame du Vœu, 150, 971.
Nottinghamshire, 747.
Nouvion-en-Thiérache, 97.
Novare, 1176.
Novatien, 968.
Nowgorod, 1195.
Noyers (Miles de), 322.
Noyon, 307, 543, 662.
Nuremberg, 103, 207, 547.
Nueil-sous-Faye, 752.

Oberlin (J.-J.), 981.
Odoacre, 977.
Offenburg, 981.
Oise, 314, 319, 1181.
Oldenbourg, 568.
Oleggio (Giovanni da), 1176.
Oloron, 11.
Omont, 972.
Oppenheim (Albert), 1107.
Ordéric Vital, 142.
Orens (S.), 403.

Origène, 1189, 1192.
Orléans, 298, 300, 1008, 1058.
Orne, 811, 963.
Orthez, 966.
Osnabrück, 685.
Ossa, 763.
Othon le Grand, 834.
Othon IV de Bourgogne, 394.
Ouches, 749.
Ourscamp, 543.

Paderborn, 131.
Padoue, 132, 142, 790, 1190, 1195.
Paillard (A.-C.-M.), 300.
Palestine, 375, 551, 608, 982, 1189.
Palestrina (Milon de), 300.
Pamiers, 818, 964.
Pampelune (Famille), 298.
Papillon, 481.
Paraclet (Le), 508.
Paray-le-Monial, 1191.
Pardelhan, 136.
Parenzo, 55.
Paris, 124, 167, 275, 309, 310, 367, 452, 551, 583, 598, 704, 756, 775, 810, 822, 825, 845, 859, 879, 892, 947, 957, 970, 977, 993, 1004, 1014, 1022, 1034, 1061, 1062, 1078, 1111, 1124, 1136, 1151, 1181.
Paris (G.), 300, 341, 794.
Parme, 1090.
Parroy, 305.
Parthenay (Sire de), 1166.
Pascal II, 309, 422.
Passais normand, 963.
Passau, 969, 1199.
Passignano, 850.
Pasumot, 135.
Patti, 849.
Pau, 614.
Paul (Saint), 160.
Paul Diacre, 970.
Paulin (S.), 109, 991.
Pavie, 1176.
Pavin (Saint), 148.
Pays-Bas, 307, 473, 1162.
Pech-David, 750.
Pelicier (P.-L.), 300.
Pembrokeshire, 746.
Penafort (Raymond de), 1189.
Pendar, 746.
Peniscola, 310.
Pépin le Bref, 676.
Perche, 178.
Percy, 553.
Périgord, 8, 131, 307, 753.
Périgueux, 147, 307, 753, 1167.
Perouges, 1172.
Perpétue (Sainte), 1198.
Perpignan, 1194.
Perse, 170, 856.
Perth, 553.
Peschard, 751.
Petau, 538.
Peterculter, 553.
Petit-Beugnon (Le), 223, 974.
Pétrarque, 31, 589, 758, 954, 977.
Pétrone, 1018.
Peutinger, 980.
Pexiora, 1143.
Pfalz, 1070.
Pforte, 772.
Philippe Ier, 309.
Philippe - Auguste, 300, 1181.
Philippe le Bel, 122, 307, 970.
Philippe VI, 300, 476.
Phillipps (Sir Thomas), 260, 300.
Philon de Byzance, 1189.
Picardie, 19, 144, 909, 1026, 1186.
Piccolomini (Aeneas Silvius), 573, 701, 970, 1176.
Piépape, 263.
Pierre (Saint), 160.
Pieve di Cadore, 1195.
Pigeon (Le), 1043.
Pinard, 538.
Pincerais, 370.
Piombino, 132.
Pisano (Nicola et Giovanni), 22.
Pise, 132, 422 787.
Pise (Simon de), 300.
Pistoia, 994.
Pithiviers, 672.
Pivardière (La), 225.
Piz-d'Oue (Simon), 879.
Plaincourault, 1160.
Plaisance (Anonyme de), 982.
Plan-de-Baix, 541.
Plauen, 684.
Pleaux, 307.
Plock, 1195.
Poitiers, 752, 858, 1094, 1195.
Poitiers (Comte de), 1017.
Poitou, 154, 298, 499, 504, 576, 752, 918, 974, 1191.
Poliphile, 490.
Poméranie, 335.
Ponthieu, 789.
Pont-Noyelle, 824.
Pontorson, 326.
Pontremoli, 934.
Pont-Sainte-Marie, 544.
Pont-Sainte-Maxence, 308.
Port (Célestin), 323.
Porrois, 378.
Port-Royal, 378.
Portugal, 887.
Pouilly-les-Nonnains, 749.
Poulet (Le), 297.
Poursay-Garnaud, 1036.
Pouzauges, 974.
Prag, 488.
Prato, 592.
Prémontré, 1181, 1189.
Prény, 542.
Pressignac, 753.
Pressigny, 675.
Prestatyn, 746.
Priez (Le), 1005.

Prouille, 726.
Provence, 8, 80, 104, 132, 307, 325, 444, 463, 561, 660, 764, 989.
Provins, 544.
Prusse, 427, 533, 1135.
Puisaye, 1043.
Putna, 271.
Puy (Le), 300, 496, 937.
Puy-Chevrier 1160.
Puy-de-Dôme, 1179.
Puygros, 317.
Puylaurens (Guillaume de), 245.
Puymilleroux, 752.
Pyrénées, 115, 322, 750.
Pyrénées-Orientales, 1194.

Quatre-Vallées, 322.
Quercia (La), 690.
Quercy, 307, 745.
Quimper, 965.
Quimperlé, 245.
Quint, 750.

Raban Maur, 1199, 2000.
Raguse, 773,
Raillon, 148.
Rampillon, 544.
Raoul, roi de France, 300.
Rapin (Pierre), 298.
Raschi, 324.
Rasilly, 499.
Ratisbonne, 898, 1182, 1198, 2002.
Raulhac, 492.
Ravenne, 186.
Ré, 154, 974.
Rebais, 327.
Recklinghausen, 110.
Redon, 133.
Reichenau, 981.
Reichenstein, 969.
Reims, 722, 1182, 2001.
Reineldis (S.), 131.
Remagen, 1195.
Remiremont, 295.
Removille, 542.
René (Saint), 148.
Rennes, 140, 977.
Rense; 67.
Réthel, 714, 972.
Reynaude (La), 303.
Rhin, 270, 557, 744, 941, 943, 981, 1073.
Rhône, 541.
Ribeyrie (La), 753.
Ricey Bas, 1185.
Richard I, 546.
Richborough, 967.
Rienzo (Cola di), 1175.
Rieux, 322, 750, 1196.
Riéval, 300.
Rions, 537.
Ripuaires 1113, 1188.
Riquier (S.), 131, 970.
Rispain, 553.
Riva (Bonvesin della), 1176.
Roanne, 749.
Robecourt (Menet de), 946.
Robert, comte, 300.
Robert (Ulysse), 300.
Robert II d'Artois, 977.
Robert le-Bougre, 534.
Robert de Clary, 337.
Roc-Amadour, 276.
Roche-au-Prieur (La), 961.
Roche-Bernard (La), 760.
Rocheffort, 179.
Rochepot La), 555.
Roche-sur-Yon (La), 1779.
Roda, 686.
Rodez, 309, 745.
Rodolphe, 969.
Rodolphe IV d'Autriche, 969.
Rodolphe I de Bade, 981.
Roger de Bruges, 408.
Roidon, 154.
Roland, 64.
Rolin, 555.
Rolin (Nicolas), 262.
Romain-Môtier, 198, 316.
Rome, 300, 322, 327, 387, 398, 450, 545, 668, 728, 745, 833, 888, 981, 982, 1027, 1056, 1175, 1176, 1190, 1192, 1198.
Römhild, 235.
Ronceray (Le), 1159.
Ropley, 536.
Roqueron, 307.
Rosières-aux-Salines, 542.
Roncourt, 1195.
Rouen, 131, 142, 307, 312, 326, 340, 571, 870, 971, 1030, 1173.
Rouergue, 21, 147, 958.
Roumanie, 627.
Roumare, 913.
Roussillon, 194.
Rouvray 139, 1164.
Rovigo, 790.
Royaumont, 977.
Ruan, 751.
Rubricairè, 1177.
Rudolf (Comte), 999.
Rumilly, 330.
Ruprecht von der Pfalz, 950.
Russie, 579, 634, 977.
Rust, 981.

Saarburg, 981.
Sabinus (S.), 1198.
Saillagouse, 1194.
Sainsot Pierre), 148.
Saint-Affrique, 750.
Saint-Alban 184.
Saint-Alban-d Ay, 1196.
Saint-Alban 536.
Saint-Amand-sur-Sèvre, 752.
Saint-Amé, 671.
Saint-André, 544.
Saint-André d'Apchon, 749.
Saint-Arailles, 136.
S. Arialdo, 1176.
Saint-Astier, 753.
Saint-Auban, 535.
Saint-Aulaye, 306.

Saint-Benoît-en-Wœwre, 300.
Saint-Benoît-sur-Loire, 497.
Saint-Brieuc, 767.
Saint-Claude, 268, 1127.
Saint-Cloud, 1153.
Saint-Denis, 245, 326.
Saint-Denis-du-Maine, 339, 1177.
Saint-Denis-lez-Sens, 135.
Saint-Didier (Guillaume de), 193.
Saint-Dié, 305, 542.
Sainte-Anastasie, 1028.
Sainte-Barbe en Auge, 971.
Sainte-Blandine, 395.
Sainte-Geneviève, 825.
Sainte-Marguerite, 552.
Sainte-Marie, 555.
Sainte-Marie-aux-Anglais, 106.
Sainte-Maure, 544.
Saint-Émilion, 537.
Sainte-Périne, 860.
Saintes, 147.
Saint-Étienne-sur-Usson, 867.
Saint-Faron, 327.
Saint-Fiacre, 327.
Saint-Florian, 393.
Saint-Flour, 307, 778.
Saint-Fursy, 327.
Saint-Gall, 112, 996.
Saint-Germain, 544.
Saint-Germain-l'Aiguillier, 223, 974.
Saint-Germain-des-Prés, 167, 756, 977.
Saint-Germain en Laye, 108 383, 1191
Saint-Germer, 107.
Saint-Gouard, 225.
Saint-Hilaire, 750, 1180.
Saint-Honoré-les-Bains, 977.
Saint-Hubert-en-Ardenne, 72.
Saint-Jean-d'Angély, 333.
Saint-Jean de Jérusalem, 1173, 1176.
Saint-Jean de Maurienne, 1184.
Saint-Julien, 570.
Saint-Julien-de-l'Escap, 820.
Saint-Julien-Maumont, 1137.
Saint-Léger, 544, 749.
Sain Léonard-du-Vaumion, 141
Saint-Loup-de-Naud, 544.
Saint-Lyé, 1002.
Saint-Malo, 297.
Saint-Marsal (Arnald de), 1194.
Saint-Martin-de-Brem, 9, 974.
Saint-Martin-du-Tertre, 135.
Saint-Martin-le-Supérieur, 1196.
St-Maurice-des-Champs, 800.
Saint-Maurice-de-Terlin, 1196.
Saint-Maurice en Valais, 135.
Saint-Mesmin-de-Micy, 1182.
Saint-Michel, 979.
Saint-Michel de la Cluse, 317.
Saint-Mont, 650.
Saint-Nicolas-de-Courson, 861.
Saint-Nicolas-des-Prés, 1186.
Saint-Ouen-l'Aumône, 1139.
Saint-Pavin du Mans, 1195.
St Peter (Schwarzwald), 981.
Saint-Pierre-de-la Cour, 976.
Saint-Pierremont, 542.
Saint-Pol (Connétable de), 545.
Saint-Puy, 152.
Saint-Quentin, 543, 1186.
Saint-Rambert-en-Forez, 935.
Saint-Remy-de-Provence, 324.
Saint-Saba, 1198.
Saint-Savin, 160.
Saint-Servan, 590.
Saint-Suliac, 297.
Saint-Tiers de Saou, 748.
Saint-Ursanne, 198, 316.
Saint-Veit, 707.
Saint-Victor-l'Abbaye, 150.
Saint-Vincent de Naintré, 756.
Saint-Vincent du Lude, 148.
Saint-Yorre, 907.
Saint-Yrieix, 306.
Salies, 966.
Salis, 483, 538.
Salins, 792.
Salomon, 737.
Salomon (Élie), 753.
Salsbourg, 414.
Sambre, 549.
Samnagenses, 346.
Samois, 298.
Samson (S.), 746.
Sancerre (Louis de), 309.
Saneck 969.
San-Gallo, 142.
Santillana, 957.
Saône, 304.
Saône (Haute-), 137.
Sardaigne, 132.
Sarlat, 192.
Sarrazins 303.
Sarzay, 457.
Saturne, 737.
Saulx-Marchais, 873.
Sauxillanges, 867.
Save, 322.
Savigny, 552.
Savinien (S.), 135.
Savoia (Luigi di), 1175.
Savoia (Mafalda di), 331.
Savoie, 330.
Savoie (Amé de), 347.

Savoie (Amédée VI, comte de), 317, 330.
Savoie (Louis, duc de), 317.
Savonarole, 282, 1035, 1148.
Saxe, 24, 505, 827, 1171.
Saxe-Meiningen, 235.
Scala (Beatrice della), 1176.
Scala (Pietro della), 132.
Scala (Regina della), 1176.
Schannat (J.-F.), 1192.
Scheyern, 374, 1199.
Schilling, 981.
Schleswig, 640, 981.
Schœffer (Pierre), 300, 1181.
Schönau (Élisabeth de), 1189.
Schönau, 981.
Schotts (G. F.), 970.
Schwetzingen, 981.
Sedan, 68, 972.
Seine, 435.
Seine-et-Marne, 523.
Seine-et-Oise, 141.
Seine-Inférieure, 139, 571.
Semur-en-Auxois, 960.
Senart, 1041.
Senlis, 298, 308.
Sennecey-le-Grand, 96.
Sens, 16, 135, 142, 243, 269, 362, 447, 759, 1185.
Séquanie, 304.
Serain, 948.
Serionne, 541.
Serre, 356.
Serrigny, 555.
Servatius (S.), 590.
Sévère III, 750.
Severus ben el Moqaffa, 933.
Sèvre Nantaise, 974.
Sèvre Niortaise, 1016.
Seyne-les-Alpes, 311.
Seyssel (Claude de), 317.
Sforza (Battista), 1183.
Sforza (Costanzo), 1183.
Sforza (Lodovico), 1176.
Sforza (Muzio Attendolo), 1176.
Sfrenati (Leonardo), 132.
Shiskin, 553.
Sicard de Crémone, 970.
Sicile, 724, 757, 816, 871, 977, 1117.
Sidoine Apollinaire, 793.
Sienne, 22, 664, 1141.
Sigebert, abbé, 1192.
Sigismond, 1198.
Sigismond, empereur, 970.
Sigismond, roi, 981.
Silchester, 536, 1173.
Silésie, 625, 743.
Siloe, 978.
Sivanus, 670.
Sivestre II, 300.
Silvia, 326.
Simon de Pise, 300.
Simorre, 136.
Sireuil, 306, 1191.
Sissy, 1186.
Sisteron, 815.
Skenfrith, 781.
Slavonie, 727.
Slecht (Reinbold), 981.
Sognes, 135.
Soissons, 245, 961, 1131.
Soissonnais, 961.
Somersetshire, 747.
Somme, 877.
Sorel (Alexandre), 487.
Soriano, 1175.
Souabe, 529, 742, 2002.
Souberoche, 541.
Souday, 751.
Soulosse, 542.
Soultz, 320.
Souvigny, 868, 1180.
Spire, 712.
Stanislas, 982.
Staufen, 658.
Stenay, 542.
Stolti, 1183.
Stonehaven, 553.
Stonehenge, 536.
Strasbourg, 377, 881.
Subiaco, 1175, 1192.
Succoth palace, 553.
Sucellus, 15.
Suède, 821, 892, 1115.
Syagrius (Flavius Afranius), 34.
Syrie, 745.

Taillebourg, 154.
Tain, 553.
Tains, 541.
Tarentaise, 98.
Tarn, 1197.
Tarn-et-Garonne, 626.
Teilhet, 750.
Teloché, 148.
Templiers, 309, 318, 542, 752.
Tende, 535.
Tendraye (La), 140.
Terlin, 1196.
Terrasson, 753.
Tertullien, 2000.
Teyjat, 957.
Thaon-les-Vosges, 694.
Théodora, 611, 1024.
Theodorus Lektor, 547.
Theodote d'Ancyre (S.), 131.
Thérouanne, 998.
Thibergeau, 148.
Thiérache, 979.
Thimothée, 857.
Thoiry, 873.
Thomas d'Aquin (S.), 187, 591, 826, 982.
Thomas de Cantorbery (S.), 1195.
Thomas de la Marche, 18.
Thompson (Henry Yates), 142.
Thorigné, 976.
Thorigni, 976.
Thun, 433.
Thuringe, 235, 240, 805, 969.
Tibiran, 322.
Tibre, 322.
Tiercent, 133.

Tilly, 963.
Titurel, 720.
Tonnerrois, 143.
Tongres, 590.
Torquemada (Cal Jean de), 977.
Torre de' Picenardi, 1176.
Torso (Del), 1176.
Toscane, 273.
Toscanelli, 156, 326.
Tosiacum, 298.
Touille, 136.
Toulouse, 380, 381, 527, 750, 958, 1092.
Touraine, 134, 499, 1008.
Tourdan, 395.
Tourille (La), 321.
Tournai, 998, 1192, 1195.
Tournecoupe, 136.
Tournus, 289.
Tourny. 150.
Tours, 82, 244, 652.
Tourves, 328.
Toussaints en l'Ile, 1105.
Treize-Saints, 963.
Tremault (Auguste de), 751.
Trente, 986.
Trèves, 131, 344, 735, 970, 1189.
Trévise, 1190, 1195.
Trimberg (Hugues de), 1065.
Tristan, 201, 477.
Troisvilles, 470.
Troyes, 222, 264, 298, 544, 1185.
Trupt, 957.
Tudual (S.), 1177.
Tulle, 368.
Turbie (La), 977.
Turcs, 170, 307.
Turin, 312, 547, 561, 612, 700, 748, 780, 809, 841.
Tuscia, 1175.
Tuscolo, 1175.
Twickenham, 1173.
Ty-Er-Lam, 159.
Tyrol, 969, 1169.

Ubaldini, 132.
Udine, 954. 1176.
Ulpien, 79, 865.
Unterlinden, 1003.
Urbain IV, 1051.
Urbain V, 317.
Urbain VI, 969.
Usk (Adam of), 546.

Vachères, 670.
Vaison, 311.
Valasse (Le), 150, 936, 971.
Val de Montreuil, 81.
Val-de-Saint-Dié, 542.
Valdo, 1035.
Valence, 541, 748.
Valencia, 1176.
Valenciennes, 762, 1195.
Valentinois, 541.
Valliquerville, 319.
Val-Notre-Dame, 551, 899.
Valognes, 977.
Vandales, 87, 871.
Vannes, 161, 432, 1031, 1049, 1178.
Van Oostzaanen (P.), 116.
Van Scorel (Jan), 116.
Vaucluse, 311.
Vaudémont, 1001.
Vaudreuil, 911.
Vaux (Pays de), 134.
Vegio (Maffeo), 1176.
Velay, 193.
Vence, 535.
Vendée, 9, 224, 779.
Vendôme, 252, 328, 734, 751, 831, 884, 885, 1097.
Vendômois, 206.
Venejean, 1182.
Venerque, 750.
Venise, 46, 129, 291, 300, 546, 731, 790, 1176, 1190, 1195.
Venosa (Riccardo da), 25.
Ventabren, 957,
Venta Silurum, 1173.

Verceil, 1176.
Verdun, 300, 542, 919.
Vergy (Le), 304.
Vermand, 1186.
Vermandois, 298, 440, 1186.
Veroli, 1175.
Verone, 132, 1190,
Vertault, 960.
Vervins, 979.
Vexin, 370.
Vezot, 976.
Viboldone, 1176.
Vicence, 1195.
Vich, 977.
Vicomercato (Stefanardo de), 1176.
Victrice (S.), 326.
Vidian (S.), 750.
Vieille Cité (La), 1010.
Vienne (Autriche), 125, 1188.
Vienne (France), 303, 748, 970.
Viennois, 1193.
Vigevano, 1176.
Vilar (Peire del), 750.
Vilhonneur, 306.
Villa (Guglielmo de), 1176.
Villani (Filippo), 788.
Villeblevin (Jean de), 298.
Villeblevin (Pierre de), 298.
Villechat, 135.
Villedaniel (La), 554.
Villefranche de Rouergue, 750.
Villegontier (La), 140.
Villehardouin (Geoffroy de), 337.
Villemaur, 544.
Villenauxe, 508, 544.
Villeneuve (La), 1043.
Villeneuve-l'Archevêque, 544.
Villevieille, 977.
Villingen, 324, 981,
Villon (François), 749.
Vimercate (Pinamonte da), 1176.

Vimercato (Stefano da), 1176.
Vinça, 1194.
Vindonissa - Bojodorum, 980.
Vinneuf, 135.
Virgil de Salzbourg, 969.
Visconti (Carlo), 1176.
Visconti (Mastino), 1176.
Visconti (Valentine), 1176.
Vistor (La), 753.
Viterbo (Giovanni da), 1183.
Vitry, 298.
Viuz-Faverges, 86.
Vivarais, 1196.
Vivien d'Aliscans, 750.
Viviers, 748.
Voillans, 316.
Voivre, 550.
Vosge, 204, 205, 305.
Vosges, 295, 307, 405, 829, 830.
Vouhé, 752.
Voulon, 752.
Voulton, 544.
Voutenay, 102, 491.
Vouvant, 154.
Vy (De), 542.

Waldkirch, 658, 981.
Walldürn, 605.
Waltharius, 969.
Wandrille (S.), 347.
Warburg, 2004.
Wavrans-sur-l'Aa, 369.
Weissenburg i-B., 464, 980.
Welzheim, 679.
Wendelstein, 1199.
Wesel (Jean de), 982.
Westminster, 1195.
Westphalie, 531, 2004.
Wester Torrie, 553.
Wettin, 101.
Wexford, 647.
Wiclef, 1035.
Widukind, 421.
Wigtownshire; 553.
Wilhering, 1199.
Willibrord (S.), 131, 957, 970, 1189.
Willicaire, 135.
Wimereux, 548.
Wimpfeling, 981.
Windischgrätz (Ernst-Prinz zu), 507.
Wisigoths, 750, 970.
Wolfenbüttel, 63, 71.
Worcester, 1173.
Worms, 712.
Wurtemberg, 2002.
Wurzbourg, 1052.

Xaintrailles, 307.
Xenophons (S.), 131.

Yenne, 317.
Yerriau (Jean d'), 461.

Zacharie, 763.
Zenon, 977.
Zenon de Verone, 768.
Zerbst, 738.
Zurich, 219, 1174.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

*PB-42820-SB
5-22
CC
B/T

CHALON-SUR-SAONE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

905
M938
17
1904

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

SEP 9 1976